This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 066226307

Digitized by Google

LIBRARY
OF
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

DE

LA PUCELLE

OU

CHRONIQUE DE COUSINOT

SUIVIE DE

LA CHRONIQUE NORMANDE DE P. COCHON

Relatives aux règnes de Charles VI et de Charles VII

RESTITUÉES A LEURS AUTEURS ET PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS INTÉGRALEMENT A PARTIR DE L'AN 1403, D'APRÈS LES MANUSCRITS

Avec Notices, Notes et Développements

PAR

M. VALLET DE VIRIVILLE

PROFESSEUR-ADJOINT A L'ÉCOLE DES CHARTES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-EDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

LA PUCELLE

DUE

Digitized by Google

SAINT-DENIS
IMPRIMERIE H. BOUILLANT
20, RUE DE PARIS

Digitized by Google

CHRONIQUE

DE

LA PUCELLE

OU

CHRONIQUE DE Guillaume COUSINOT

SUIVIE DE

LA CHRONIQUE NORMANDE DE P. COCHON

Relatives aux règnes de Charles VI et de Charles VII

RESTITUÉES A LEURS AUTEURS ET PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS INTÉGRALEMENT A PARTIR DE L'AN 1403, D'APRÈS LES MANUSCRITS

Avec Notices, Notes et Développements

PAR

M. VALLET DE VIRIVILLE

PROFESSEUR-ADJOINT A L'ÉCOLE DES CHARTES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LA CHRONIQUE DE LA PUCELLE

OU

CHRONIQUE DE COUSINOT[1]

La chronique dite de la Pucelle a toujours été regardée comme anonyme. Les bibliographes ont également ignoré le nom, la qualité de l'auteur et les circonstances dans lesquelles elle fut écrite. Ce problème d'histoire ou de critique se complique, ainsi qu'on va le voir, de plusieurs difficultés ou obscurités accessoires. Afin d'être plus aisément compris, je diviserai le sujet en un certain nombre de paragraphes, où je traiterai successivement les divers points que j'ai pris à tâche d'éclaircir.

§ 1er : *De la chronique imprimée par Godefroy sous le titre de* Chronique de la Pucelle.

Denis Godefroy a le premier publié, en 1661, ce document, dans son recueil des historiens de Charles VII,

[1] Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans ses séances des 31 août, 26 octobre, 2 novembre, 14 décembre 1855 et 18 janvier 1856. (Voyez *Mémoires présentés par divers savants*, in-4°, 1re série, t. V, 1re partie; *Notice des manuscrits*, in-4°, t. XIX, 2e partie; et *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 4e série, t. III.)

63-53
1509 .142 .499 .27 11
(RECAP)

Digitized by Google

où cette chronique remplit cinquante pages in-folio (481-530). Si l'on excepte quelques rubriques et variantes distribuées en marge dans le cours du texte, les seuls renseignements ou commentaires que nous ait laissés l'éditeur, touchant le manuscrit et l'origine de cette chronique, se bornent au peu de lignes que nous allons transcrire. On lit, page 481, après la chronique de Berry le héraut, et en tête du texte de la Pucelle.

Autre histoire d'un autheur inconnu contenant partie du règne du mesme Charles VII, sçavoir depuis l'an 1422 jusques en 1429. Dans laquelle se voient diverses circonstances curieuses et des particularitez mémorables, qui ne se rencontrent point dans les précédentes, et qui, par conséquent, leur peuvent beaucoup servir d'éclaircissement : surtout de la Pucelle d'Orléans, du surnom de laquelle cette histoire est communément appelée, bien qu'elle finisse un peu avant la mort de cette illustre fille.

Puis, page 530, à la suite du texte :

Ici finit cette histoire jusques à présent inconnue, sçavoir environ une année avant la mort de cette célèbre pucelle, dont les circonstances de la vie tout à fait mémorable et miraculeuse, mieux et plus exactement particularisées qu'en aucun autre endroit, font beaucoup désirer la continuation et les particularitez de sa fin tragique qui y manquent; mais qui se peuvent avoir en partie dans un journal, couché dans l'histoire précédente de Charles VI, mesme édition que celle-cy, p. 511, 514[1] et de plus pages 422[2], 333[3] et 382[4] etc., de ce volume.

Il est de plus à remarquer que cette histoire semble aussi estre faite principalement pour parvenir à la relation de la levée du fameux siège d'Orléans.

[1] Édition du Louvre, *Journal* dit *d'un bourgeois de Paris*.
[2] Jean Chartier.
[3] Chronique bourguignonne abrégée.
[4] Le héraut Berry.

Digitized by Google

L'on peut conjecturer que Jean Chartier avoit eu communication de cette histoire, dont il paroît avoir emprunté beaucoup de passages, voire les propres termes et les mesmes paroles en divers endroits : en telle manière qu'il semble avoir seulement affecté d'y obmettre et d'y retrancher les amples discours qui regardent nostre pucelle.

Depuis ce temps, le texte imprimé par Godefroy a été reproduit *in extenso*, mais sans plus, d'abord dans la collection Roucher, publiée en 1785[1], puis par M. Buchon, dans ses diverses éditions des chroniques françaises[2]. M. J. Quicherat, à son tour, a compris cette chronique dans sa précieuse collection des monuments historiques relatifs à l'héroïne du quinzième siècle[3]. Mais il ne s'est point borné, tant s'en faut, à une copie servile de ses devanciers. Laissant de côté ce qui ne se rapportait point à son personnage, M. Quicherat s'est livré à une analyse critique de ce document, considéré comme biographie de la Pucelle. Le premier, il a signalé la composition hybride ou hétérogène de cette chronique, et la diversité des sources où elle a été puisée. Aidé de ces recherches et guidé par elles, je considérerai à mon tour ce document historique dans son ensemble, et j'espère ajou'er à ces indications des notions nouvelles, plus précises et plus étendues.

M. Quicherat a prouvé, par des extraits textuels et comparés, que « le fond même de la chronique de la Pucelle, ce qui forme le canevas du récit (indépendamment d'autres emprunts), est pris presque mot pour mot d'un ouvrage inédit ayant pour titre *les Gestes des nobles françoys,* etc. : ms. 10297 de la Bi-

[1] Tome VII.
[2] La dernière est celle du *Panthéon littéraire*, 1838, grand in-8°, p. 407 à 452.
[3] *Procès*, etc., t. IV, p. 203 et suiv.

Digitized by Google

bliothèque nationale[1] ». D'un autre côté, Jean Le Féron, écrivain connu du seizième siècle, cite fréquemment, sous le nom de *Chronique de Cousinot*, un document dont le fond paraît être également emprunté en partie aux *Gestes des nobles françoys*. Si je parviens à démontrer cette identité, j'aurai fait voir, sous le nom de Cousinot, l'auteur ou les auteurs d'un fonds commun à trois ouvrages, savoir : premièrement, le texte du ms. 10297; deuxièmement, la chronique dite de la Pucelle, et enfin la chronique de Cousinot. D'après les recherches que j'ai faites à ce sujet, je vais m'efforcer d'établir les propositions suivantes :

1° Il faut distinguer deux chroniqueurs homonymes qui ont été appelés l'un après l'autre Guillaume Cousinot;

2° Le plus ancien des deux, ou Cousinot Ier, serait l'auteur du texte contenu dans le ms. 10297;

3° La chronique dite de la Pucelle n'est autre chose qu'une continuation amplifiée du texte précédent; elle paraît avoir pour auteur Guillaume II Cousinot;

4° Il a existé en outre une chronique générale composée par Guillaume II et comprenant les deux autres ouvrages.

Le témoignage de Jean Le Féron est le premier point d'appui qui s'offre à moi pour arriver au but que je veux atteindre. Je dois donc commencer par m'y arrêter spécialement.

§ 2. *Indications fournies par Jean Le Féron.*

D'après les renseignements épars qui nous sont restés, Jean Le Féron, avocat au Parlement de Paris, était né vers 1504 et mourut vers 1570[2]. Grand

[1] *Procès*, etc., t. IV, p. 203-204.

[2] « Jean Le Féron vivoit sous Charles IX, en 1564, lors âgé de 60 ans... » (Note anonyme du ms. 9891,3, français, f. 1, Bi-

Digitized by Google

rechercheur d'armoiries, comme l'appelle Étienne Pasquier, son contemporain, il est surtout connu par ses utiles *Catalogues* d'officiers de la couronne. La Bibliothèque impériale conserve parmi ses livres annotés un exemplaire imprimé de Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1524, in-folio[1], jadis possédé par Jean Le Féron et recouvert d'annotations écrites de sa main. Il y a lieu de penser que Le Féron acquit cet ouvrage dans sa nouveauté, et que ce livre lui servit à préparer son travail des *Catalogues*. En effet, sur les marges du Jean Bouchet, Le Féron a relevé, d'une part, les noms, et, d'une autre part, un croquis des blasons de tous les officiers de la couronne qui se trouvent mentionnés dans les *Annales d'Aquitaine*, et il a souligné en même temps ces noms dans le texte même. Or, on retrouve dans ses *Catalogues* les résultats de ce dépouillement. Au folio xxxvj des *Annales*, Jean Bouchet nomme en passant, sous le règne de Louis XI, Guillaume (II) Cousinot; ici Le Féron ajoute en marge : « *Guillaume Cousinot*, historien duquel j'ay la chronique des roys Charles VIIe, Loys XIe et Charles VIIIe ». Cette même indication se reproduit d'une manière bien plus explicite dans l'œuvre imprimée de Jean Le Féron : *Catalogue des très-illustres ducz et connestables de France, depuis le roy Clotaire Ier jusques à Henry deuxième,* Paris, 1555, in-4°[2]. Là, cette chronique de Cousinot se trouve alléguée pour ainsi dire à chaque page, dans des citations malheureusement très succinctes. Nous com-

bliothèque impériale) Cette note concorde à peu près avec la notice de Jean Le Féron, dans la *Bibliothèque* de la Croix du Maine, édition de 1584, fol. 221-222.

[1] L. 359. Réserve. (Voyez sur ce livre une notice bibliographique dans le *Moniteur universel* des 1er avril et 28 novembre 1855.)

[2] Après les connétables, viennent, dans le même volume, les *grands maîtres*, les *chanceliers*, les *amiraux*, les *maréchaux* et les *prévôts de Paris*.

Digitized by Google

mencerons toutefois par recueillir avec soin les plus instructives et les plus variées de ces indications.

Connétables. — A [1]. F° 10 recto et verso : « Messire Pépin des Landes. » (Jean Le Féron le fait *connétable* vers 691).

« ... Et portoit de gueules à trois aigles d'or : tesmoing Cousinot en sa chronique de France, que je tiens entre mes histoires chèrement. »

B. F° 28, recto : « Walerand de Luxembourg..., connestable de France l'an mil quatre cens douze, alias unze selon Cousinot. »

C. F° 28, verso : « Messire Bernard d'Armignac que Monstrelet, Suger [2] et Cousinot mettent après Albret [3]. »

D. F° 29, verso : « Arthur de Bretaigne (le connétable Richemont) mourut, suivant Froissart [4] et Cousinot et autres, l'an mil quatre cens cinquante et huit. »

E. F° 31, verso : « Jean, duc de Bourbonnois, connétable du temps de Louis XI et Charles VIII, 1484 et 1485 ; vérifié par Cousinot en sa Chronique. »

Chanceliers de France. — F. F° 15, verso : « Henri ou Arnauld de Merle, par aucuns historiens nombré et mis après Eustache de Laitre ; l'appelant Arnauld de Merle Messire Cousinot et sans cause. »

G. F° 16, verso : « Regnaud ou Arnaud de Chartres, archevesque de Reims et pair de France, l'an mil quatre cens trente, et, selon Cousinot, 1443, l'appelant Hector de Chartres. »

H. F° 17, recto et verso : « Guillaume Juvénal des Ursins ;... Jean Juvénal (chanceliers). Messire Guillaume Cousinot tient lesdits Guillaume et Jean n'estre qu'un, et

[1] Pour faciliter une comparaison qui sera ultérieurement nécessaire, je place ici des lettres ordinales, A, B, C, etc.

[2] Ailleurs (fol. 30 v°) Jean Le Féron s'exprime ainsi : « Vérifié par Suger, abbé de Saint-Denis, en la chronique de France. » On voit par là que Jean Le Féron considérait l'abbé Suger comme l'auteur des *Grandes Chroniques de Saint-Denis.*

[3] Charles d'Albret, connétable, tué, en 1415, à Azincourt, eut pour successeur le connétable d'Armagnac.

[4] Tout le monde sait que Froissart s'arrête à 1410, époque très voisine de sa mort. *Froissart et Cousinot* signifie donc ici Froissart compilé ou continué par Cousinot.

Digitized by Google

ne fait mention dudit Jean, mais seulement dudit Guillaume, que je crois estre vérité. »

I. F° 18, recto : « Messire Pierre d'Oriole, chancelier, du temps de Charles VIII, mil quatre cens octante et quatre, octante et huit, nonante et cinq[1] ; qui fut déposé et restitué, suyvant Cousinot. »

J. F° 18, verso : « Guillaume Briçonnet, 1492 alias 1495, approuvé par Messire Cousinot en sa Chronique de Charles VIIIe. »

Grands maîtres. — K. F° 14, verso : « Charles Martel portoit de gueules à six aigles d'or membrez et becquez d'azur, approuvé par Cousinot en sa Chronique, disant avoir esté trouvé dans la terre en la ville des Regali ou royaume de Naples le corps de Charles Martel, vestu d'une robbe de satin cramoisi entière, semée d'aigles pourfilées d'or, ayant sur la tête une couronne d'argent doré, tenant en sa main le sceptre d'argent doré, surmonté d'une fleur de liz doré, etc. »

L. F° 22, verso : « Messire Jean de Montaigu, du temps du roy Charles sixiesme, mil quatre cens et cinq, et Charles septiesme, mil quatre cens et neuf[2]. Les Chroniques de Bretagne[3] et Cousinot tiennent que le roy de Navarre feit alliance avec le duc de Bourgogne, et qu'il feirent ès halles de Paris coupper la tête audit Jean de Montaigu. »

M. F° 23, recto : « Loys de Bouresdon, qui, par le commandement du comte d'Armagnac, fut noyé dans la rivière de Seine, suyvant messire Guillaume Cousinot en sa Chronique de France, l'an 1417. »

N. F° 23, verso : « Jacques de Vendosmes mourut l'an 1446 suyvant Cousinot, et en son lieu fut subrogué Charles de Culant, selon ledit Cousinot en sa Chronique françoise. »

O. F° 27. verso « Messire Charles d'Amboise, grand maistre, par Messire G. Cousinot appelé Pierre d'Amboise... Il fut grand maistre du temps de Louis douziesme, mil cinq cens et dix. »

[1] 1484, 1488, 1495.
[2] Erreur, puisque Charles VII ne régna qu'en 1422.
[3] Alain Bouchard.

Digitized by Google

Maréchaux. — P. F° 9 : « Jean le Maingre 1403. Cousinot le prend pour Geoffroid Le Maingre. »

Q. F° 14 : « Gilbert de La Fayette..., fut chassé de court par le moyen du seigneur de La Trimoille selon Cousinot, et fut depuis rappelé et restitué en son office, pour ses sciences, vertus et subtilitez... Par luy fut trouvé l'expédient de mettre par stations et garnisons la gendarmerie de France, pour éviter les pilleries accoustumées[1]. »

Prévôts de Paris. — R. F° 9, verso : « Pierre des Essarts, le samedi 5 mai 1408, fut substitué à Guillaume de Tignonville (Cousinot). »

La chronique de Guillaume Cousinot est attestée en cent autres endroits des *Catalogues;* mais ces dernières indications, que nous croyons devoir omettre, ne nous offrent aucun trait nouveau qui puisse servir utilement à signaler cette chronique.

§ 3. *Geste*[2] *des nobles françoys.*

La Bibliothèque impériale possède deux exemplaires manuscrits de cette chronique, n°s 9656 et 10297[3], texte anonyme, sans addition ni variante importante de l'un par rapport à l'autre; nous nous attacherons à ce dernier de préférence.

Avant de consacrer à cet ouvrage l'examen approfondi qu'il mérite, nous commencerons par y chercher les références indiquées par M. Le Féron, et qui, si elles s'y trouvent, permettraient de rattacher la *Geste*

[1] Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, à l'article La Fayette (édition de 1712, in-fol., t. I, p. 578 A), répète cette phrase, d'après Le Féron, sans le citer : « On tient qu'il trouva l'expédient de partager la gendarmerie de France par stations et garnisons pour remédier à ses pilleries ordinaires. »

[2] Le titre intérieur de la chronique est ainsi (au singulier).

[3] Nous donnerons ci-après une notice spéciale et descriptive de ces manuscrits.

Digitized by Google

des nobles à la *Chronique de Cousinot*. Pour procéder à cette vérification, nous reprendrons *lettre* par *lettre* chacune des citations que nous avons ci-dessus rapportées. On a vu que la *Chronique* de Cousinot était écrite en français[1], et qu'elle remontait au moins à des temps fort voisins des origines de la monarchie[2]. Ces deux traits généraux conviennent à notre geste française. Passons maintenant à l'analyse comparative, en tenant compte des ellipses, des anachronismes et autres erreurs qui obscurcissent plus d'une fois le témoignage de Le Féron.

A. Si l'on considère attentivement ce passage de Le Féron, on reconnaîtra que, pour alléguer ici la geste française, il a dû lui suffire d'y trouver sous la date indiquée une mention quelconque de son personnage, c'est-à-dire d'un *Pépin* maire du palais, ou, comme il dit, connétable. Quant à ses armoiries, il est évident qu'elles sont dues à Le Féron et à son démon familier. On trouve en effet dans notre chronique française[3] les lignes suivantes : « Dagobert, second de ce nom, fut couronné après son père... Et fut retenu maire et bailli souverain, Pépin... par Dagobert, qui... trespassa l'an vj^{c}iiii^{xx}vij... Clotaire quart de ce nom, après son père régna xxxvj ans, qui trespassa vivant Pépin le maire, l'an de grâce vij^{c}xxiij. » D'où Le Féron a conclu que Pépin des Landes était connétable vers **691**.

B. C'est en effet sous l'année **1411**, et non **1412**, que la geste française place l'avènement de Walerand de Luxembourg au poste de connétable. « En Paris, dit-elle, vint *en ce contemple* (**1411**), le comte de Saint-Pol[4], qui à sa vertu fut fait connestable de France[5] »:

[1] Page 9 N.
[2] Page 7 A. Page 8 K et passim.
[3] Mss. 10297, fol. vj, et 9656, fol. iij-iiij.
[4] Walerand de Luxembourg.
[5] Voyez ci-après *Geste des nobles*, **chapitre 118**.

Digitized by Google

C. La chronique des Gestes indique en effet cet ordre de succession [1].

D, E. Les faits allégués dans ces passages sont postérieurs à 1429, terme de notre chronique ; ils ne pouvaient, par conséquent, se référer qu'à une continuation de la geste française.

F. Le Féron reproche ici à Cousinot d'avoir nommé *Arnauld* pour Henry, le chancelier de Marle. La geste française parle en effet de ce personnage, mais elle le nomme *Henry* dans les deux manuscrits que nous avons sous les yeux [2].

G. Le nom de Renaud de Chartres ne se trouve pas dans la chronique. Même observation que pour D et E.

H, I, J. Même observation.

K. Le Féron tombe ici dans une méprise sensible et qui doit mettre en garde contre cet auteur. Il confond évidemment Charles-Martel, maire du palais mérovingien au huitième siècle, avec Charles Martel. prince de Naples, allié à la maison de France-Anjou, mort en 1295. La geste française ne dit pas un mot du prince napolitain; mais Guillaume II Cousinot, qui avait visité l'Italie, comme nous le dirons plus tard [3], a pu consigner dans quelque passage de ses écrits le fait que reproduit ici Le Féron.

L. La geste française correspond en effet sur les trois points indiqués avec l'allégation de Le Féron. Ce mémorial abrégé des événements mentionne d'abord à deux reprises Jean de Montaigu : en 1405 [4], puis en 1409 [5], puis une troisième fois [6], comme l'indique la citation.

M. Cette nouvelle citation coïncide aussi d'une ma-

[1] *Geste des nobles*, chap. 140, à la fin.
[2] Ms. 10297, fol. cx (ch. 162), et 9656, fol. 60.
[3] Voyez ci-après, p. 24, note 4 ; p. 26, note 1 ; et p. 27, note 2.
[4] Ms. 10297, fol. lxxvj (ch. 85, à la fin).
[5] *Ibid.*, fol. iiij^{xx}iiij (ch. 102).
[6] Fol. iiij^{xx}v (ch. 104).

Digitized by Google

nière très précise avec le texte de la geste française [1].

N, O. Même observation que pour D, E.

P. La geste française mentionne, en effet, Jean Le Maingre, dit Boucicaut, comme maréchal de France [2], mais elle ne le confond point avec Geoffroy, son frère. Même observation que pour F.

Q [3]. Même observation que pour D, E, N, O.

R. La geste française raconte effectivement d'une manière explicite comment Pierre des Essarts fut, en 1408, substitué en qualité de prévôt de Paris à Guillaume de Tignonville [4].

Ainsi, de dix-huit exemples ou moyens de vérifications, dix [5] sont d'abord à éliminer ou à réserver, comme ne pouvant pas être ici applicables. Sur les huit qui restent, six [6] sont dans un accord complet et sensible avec la thèse que nous avons annoncée.

Deux derniers exemples [7] n'offrent pas cet accord manifeste; ils semblent, au contraire, ruiner par leur discordance toute cette première induction. L'objection qui vient d'être soulevée n'a cependant qu'une force apparente. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la *Geste des nobles* et la *Chronique de Cousinot* ne sont pas un seul et même ouvrage, mais deux compositions distinctes. La seconde, d'après nos présomptions, que nous essayerons de justifier ci-après, serait

[1] Fol. cvj v° (ch. 153).

[2] Ms. 10297, fol. lxiiij v° (ch. 53), lxx (ch. 69), iiij[x] viij v° (ch. 190, à la fin). Ms. 9556, fol. 36 v°, 39, etc.

[3] D'après le passage cité par Cousinot, Gilbert de La Fayette aurait pris par ses avis une part importante à la réforme de l'armée, qui eut lieu vers 1445, et qui fut un des grands travaux du règne de Charles VII. Cette attribution est elle-même un fait important qui ne se trouve pas dans les autres chroniqueurs. (Voyez dans la biographie Didot l'article La Fayette.)

[4] Ms. 10297, fol. iiij[xx]-iiij[xx] j (ch. 76).

[5] D, E, G, H, I, J, K, N, O, Q.

[6] A, B, C, L, M, R.

[7] F et P.

Digitized by Google

seulement une nouvelle édition de la première, mais amplifiée et considérablement modifiée de diverses manières. Ainsi les fautes que Le Féron reproche à Cousinot, sur les noms de Henri de Marle et Jean Le Maingre, peuvent très bien être le fait de Guillaume II Cousinot[1], qui aurait pris la mention dans la *Geste* et qui y aurait ajouté la faute dans la *Chronique*. L'existence de cette mention sans la faute pourrait donc, au contraire, être aussi bien comptée comme un argument favorable.

Je dois prévenir également une autre objection plus radicale. Les faits et les citations que nous avons recueillis se rapportent généralement à des événements ou à des personnages considérables. Partant de là, il est naturel de penser que ces faits, ces noms se retrouvent, pour ainsi dire, dans toutes les chroniques possibles, et par conséquent, ne puissent pas fournir les éléments ou les preuves de l'identité recherchée. Je ferai observer ici que Jean Le Féron distingue nominativement, d'une part, diverses chroniques alléguées par lui, et, d'autre part, la *Chronique de Cousinot*, objet de nos recherches. Cette composition à découvrir ne saurait donc être confondue, quels que puissent être les points communs qu'on rencontre, avec les autres chroniques connues et distinctes, telles que celles de Saint-Denis et de Bretagne, citées par Le Féron, ou encore telles que les chroniques de Gaguin, Martinienne, etc., qui remplissent nos bibliothèques. En d'autres termes, l'ouvrage que nous cherchons doit être une chronique nouvelle et inconnue, c'est-à-dire inédite. Cette observation rétrécit singulièrement le cercle de nos recherches; et l'on voit que ce moyen de vérification n'est point aussi

[1] A raison de l'éloignement des temps, ce genre d'erreur est plus naturel et plus probable dans la *Chronique de Cousinot* que dans la *Geste française*.

vague, ni aussi insignifiant qu'on pourrait le croire au premier abord.

Ainsi donc, pour nous résumer au point où nous sommes parvenus, cinq moyens de vérification ou traits de signalement nous sont fournis par Le Féron pour retrouver la chronique que nous cherchons.

1° Cette chronique doit être écrite en français;

2° Remonter aux origines de la monarchie;

3° Présenter les références ci-dessus analysées;

4° Être inédite;

5° Enfin porter le nom de Cousinot.

Nous avons mis en œuvre les quatre premiers de ces moyens de vérification; il nous reste à employer le cinquième.

§ 4. *De la famille Cousinot.*

Cousinot, *Cousinet* ou *Cosinot*, sont les variantes d'un nom de famille qui ne se trouve pas appliqué aux personnages qui nous intéressent, dans la plus étendue de nos biographies, la *Biographie Michaud* [1]. Cette famille, et surtout l'un de ses membres, joua un rôle véritablement considérable.

On pense [2] que cette famille remonte à Pierre Cousinot, procureur du roi à Auxerre, anobli en 1411, et qu'elle était dès lors fixée à Paris. Pierre aurait eu pour fils Guillaume Ier, né environ de 1350 à 1370.

I. G. *Cousinot le Chancelier.*

En 1405, Guillaume Ier Cousinot était avocat au Par-

[1] Moreri a consacré un article de quelques lignes à Guillaume Cousinot, seigneur de Montreuil. La *Nouvelle Biographie générale* de MM. Didot, en cours de publication, contient, au mot *Cousinot*, diverses notices sur les principaux membres de cette famille, composées par l'auteur du présent mémoire.

[2] Généalogie des *Cousinot*, cabinet des titres.

Digitized by Google

lement de Paris [1]. En 1406, il recevait de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, vingt livres de gages par an. A ce titre, il figure dans un compte authentique, comme conseiller et avocat du duc, parmi les officiers de ce même duc, au Parlement de Paris [2]. L'année suivante, en 1407, Louis d'Orléans ayant été assassiné par ordre de Jean sans Peur, le docteur Jean Petit fit, comme on sait, l'apologie publique de ce crime. Mais bientôt, sur les instances de Valentine de Milan, duchesse douairière, veuve de la victime, une nouvelle assemblée fut convoquée au Louvre le 11 septembre 1408. Là, par l'organe de Me Guillaume Cousinot, « un notable avocat au Parlement », dit Jouvenel des Ursins, elle défendit son mari, et prit à son tour l'offensive de l'accusation [3]. Par lettres données à Blois le 12 août 1409, Charles, duc d'Orléans, mande à son trésorier de payer les officiers chargés de tenir en son nom les grands jours ou assises prochaines du 12 septembre, même année, dans sa terre et châtellenie de Saint-Sauveur-Lendelin. Me Guillaume Cousinot figure au nombre des quatre assesseurs qui composaient avec le président cette cour de justice [4]. Un document original et authentique, sous la date du 28 février 1412 (n. s.), le signale comme un partisan de la cause d'Orléans, assez compromis aux yeux de la faction contraire pour s'attirer, de la part de celle-ci, les plus grandes rigueurs. Cet acte, rendu au nom de Louis, Dauphin et duc de Guyenne, *le duc de Bourgogne présent*, transporte à une femme

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VIII, p. 324.

[2] *Mémoires pour servir à l'Histoire de Bourgogne*, Paris, 1729, in-4°, t. II, p. 156, colonne 2.

[3] Voyez Ms. *regius* 9681, 5; Colbert 2403. Histoire de Charles VI, dans le recueil de Godefroy, 1653, in-folio, p. 195. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, in-4°, t. IV, p. 131. Monstrelet, édition de M. D. d'Arcq, 1858, in-8°, t. I, p, 336 et suiv.; Pasquier, *Recherches;* Barante, *Ducs de Bourgogne*, etc.

[4] Ms. Gaignières, n° 894, fol. 168.

Digitized by Google

nommée Catherine de Villiers, dame du Quesnoy [1], la conciergerie et l'usufruit d'un hôtel et bien rural considérable, sis au territoire de Pantin, près Paris, et confisqué naguère sur G. Cousinot au profit du Dauphin. G. Cousinot est qualifié dans cet acte : » ci-devant avocat au Parlement de Paris, adhérent, allié et complice de Charles, duc d'Orléans [2] ».

Ce même Cousinot compta, sous le règne de Charles VI, au nombre des magistrats que distinguaient des mérites ou des talents variés. On le voit à ce titre figurer parmi les *maîtres des requêtes* de la *Cour amoureuse*, fiction littéraire dont le texte manuscrit nous est resté [3], et qui remonte à 1419. Lorsque Charles, duc d'Orléans, en 1415, demeura prisonnier des Anglais à la bataille d'Azincourt, Guillaume Cousinot, chancelier du duché [4], devint le tuteur ou curateur véritable des intérêts de la famille d'Orléans. Le duc

[1] La dame du Quesnoy joua un rôle dans les troubles politiques de cette époque. Elle fut arrêtée par les Cabochiens en mai 1413. Voyez *Religieux de Saint-Denis*, in-4°, t. V, p. 47. Cette dame était au service de la reine Isabeau de Bavière. Dans les comptes royaux qui nous sont restés de cette époque, il est très souvent question de Catherine. Voy. ci-après *Geste des nobles*, chap. 127. Les mémoriaux de la chambre des comptes mentionnent, sous la date de 1422, derniers mois de Charles VI : « Don à P. de Marigny et à sa femme des biens de G. Cousinot, chancelier d'Orléans. » (PP. 118, fol. 117) Marigny, avocat au Parlement, avait assisté Jean Petit dans ses consultations, à l'effet de justifier Jean sans Peur du meurtre de la rue Barbette.

[2] Arch. de l'Emp., J. 369, n° 17; God., *Charles VI*, p. 670.

[3] Ms. de la Bibl. imp. suppl. fr., n° 626, fol. 69.

[4] La journée d'Azincourt eut lieu le 25 octobre. Le 22 avril précédent de la même année, G. Cousinot était actionné en justice, comme chancelier d'Orléans, par le couvent de Saint-Denis. Le duc était poursuivi en la personne de son chancelier, pour avoir, en novembre 1414, envahi le couvent et fait main basse notamment sur la vaisselle d'argent que la reine y avait mise en dépôt. Archives de Saint-Denis, LL. 192, Catalogue, 1415-1420, t. IV, p. 568, Jean Davy était chancelier d'Orléans le 23 février 1414 (N. S.). (Catal. Joursanvault, n° 555.) Cousinot entra donc en fonctions entre cette date et le 22 avril 1415.

Digitized by Google

titulaire était à Londres. De ses deux frères, l'un, Jean, comte d'Angoulême, l'avait précédé sur le sol de l'exil ; depuis 1412, il résidait en pays anglais comme otage et prisonnier du duc de Clarence. Le dernier fils de Louis, duc d'Orléans, Philippe, comte de Vertus, mineur en 1415, mourut, âgé de moins de vingt ans, en 1420. Guillaume Cousinot, dans cet intervalle, fut l'unique ministre des volontés du duc Charles et le principal appui de son infortune. C'est à lui que le duc adressa de sa prison les confidences les plus intimes, les plus importantes ; à lui qu'il confia la gestion de son domaine, le soin de sa rançon, le dépôt de sa famille et de son foyer. Les titres originaux de la maison d'Orléans-Valois, conservés au département des manuscrits, les cartons de la section historique à la direction des Archives [1] et l'ouvrage imprimé de M. Aimé Champollion (*Louis et Charles d'Orléans*) nous offrent les preuves multipliées des services que Guillaume Cousinot rendit au prince captif dans ces remarquables circonstances. En 1420, Philippe, comte de Vertus, à son lit de mort, nomma le chancelier l'un de ses exécuteurs testamentaires [2].

D'autres pièces historiques, datées de 1419 à 1426, qualifient notre Cousinot : « conseiller du régent, puis du roi (Charles VII), et chancelier du duc d'Orléans [3] ». Les événements mémorables de 1428 et 1429, et les

[1] Voyez *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1855, 4e série, t. I, p. 559.

[2] Laborde, *Ducs de Bourgogne, preuves*, t. III, n° 6265.

[3] *Revue anglo-française*, 1835, t. III, p. 409-410. A. Champollion, *L. et C. d'Orléans*, 1841, in-8°, p. 307, 313 ; appendice, p. 79 ; *Poésies de C. d'Orléans*, p. 416-418. Arch. de l'Emp., K 59, n° 8. Comptes de l'écurie du Dauphin Charles VII, KK 53, fol. 75 v°. *Memorial H. Bourges*, PP. 2298, fol. 29. Godefroy, *Charles VII*, 1653, in-folio, p. 195. *Ordonn. des rois de France*, t. XIII, p. 29. *Catalogue Joursanvault*, I, n° 696, p. 114. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 2e série, t. III, p. 136, nos 3 et 4, années 1422 et 1423 ; et p. 138, n° 5, année 1436. (Voyez enfin *Charles VII et ses conseillers*, Paris, 1858, in-8°, à la table.)

relations ou chroniques contemporaines, nous montrent le chancelier d'Orléans remplissant à son poste, au sein même de la cité assiégée, ses difficiles fonctions. Premier ministre ou représentant du duc dans l'ordre civil, il est nominativement désigné par les textes comme l'un des membres du conseil qui, sous la direction de Gaucourt et du bâtard d'Orléans, présidèrent à la défense de la place. C'est chez lui et dans sa propre maison que se tint plus d'une fois le conseil de guerre [1]. Le siège étant levé, au moment où les vainqueurs se dirigeaient vers la ville du sacre, le chancelier Cousinot demeurait à Orléans pour régler avec Raguier, trésorier des guerres pour le roi, les dépenses de l'armée [2].

Des services si longs, si sérieux, rendus en de telles circonstances, durent finir par amener, pour le vieux et dévoué serviteur de la maison d'Orléans, l'heure d'une retraite bien honorablement méritée. Guillaume Cousinot fut déchargé des fonctions actives de garde des sceaux du duché d'Orléans; mais il conserva le titre de chancelier [3]. Les historiens du Parlement de

[1] *Chronique de Jean Chartier*, édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, Paris, Jannet, 1858, in-16, t. I, p. 73 et 74.

[2] Pallet, *Histoire de Berry*, 1783, in-8°, t. III, p. 77, citée dans *le Sire de Gaucourt*, 1855, in-8°, p. 18. Le 25 avril 1436, nouveau style, La Trémoille avertit le chancelier d'Orléans que la bande de Rodrigue était à Sully-sur-Loire. (Voyez *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. VI, p. 197, note 1.)

[3] Vers le mois d'octobre 1436, Me Pierre Sauvaige, conseiller du duc, fut nommé garde des sceaux. Une charte du mois d'octobre 1436, conservée dans le carton 5 des titres d'Orléans-Valois, est adressée à ce nouveau fonctionnaire. Une seconde pièce analogue, sous la date du 23 mars 1437 (n. s.), fait partie (1858) de la collection de M. Mayor (commissionnaire anglais et marchand d'antiquités). Plusieurs autres chartes datées de Londres, 6 avril 1437 et 16 juillet 1438, sont adressées au *chancelier*, c'est-à-dire à Guillaume Cousinot (K 64, nos 21 et 25). Dans une dernière pièce, K 64, no 26, Londres, 16 juillet 1438, le duc, auteur de la charte, distingue : « .... Nostre amé et féal *chancetier* (Cousinot), ou *Vous*, nostre amé et féal conseiller et garde de nos sceaux, Maistre Pierre Sauvaige. »

Digitized by Google

Paris nous apprennent enfin que Guillaume Cousinot, en 1439, toujours chancelier du duc d'Orléans, et fort âgé, fut nommé par le roi président à mortier du Parlement de Paris. Ces historiens ajoutent même que Guillaume Cousinot ne put exercer à cause de ses infirmités. Il vivait encore en 1442[1]. Guillaume Cousinot avait épousé Laurence Lorfévre[2]. Pierre Lorfévre, son prédécesseur, était, en 1408, chancelier du duc d'Orléans. Guillaume laissa de ce mariage une fille, nommée Catherine Cousinot, qui épousa Gasse de l'Isle, gentilhomme des environs de Compiègne[3].

[1] L'Hermite et Blanchard, *Éloges des présidents, etc.*, Paris, 1645, in-folio, p. 81.

[2] *Ibidem*, p. 82 et 194.

[3] Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, 1824, t. III, p. 163; Anselme et Dufourny, *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, édition de 1712, t. II, p. 1514, D. Gasse de l'Isle était de la famille des Villiers de l'Isle-Adam. « Gasse de l'Isle seigneur de Marivaux et d'Ybouvilliers, testa à Choisy, près Compiègne, le 25 mars 1465 et y fut enterré. Il avoit épousé Catherine Cousinot, fille de G. Cousinot et de Laurence Lorfévre, etc. » (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 1774, in-4°, t. VIII, p. 275). Cette alliance des Cousinot à Compiègne, ou aux portes de Compiègne, est bonne à signaler. Jean Le Féron témoigne, dans son exemplaire annoté de Jean Bouchet, fol. xxxvij (voyez ci-dessus, p. 5, note 1), qu'en 1430 Marie Le Boucher ou Boucher, originaire de Compiègne, « mère-grand de Jean Le Féron », était femme du procureur du roi dans cette ville. La famille Boucher comprenait au quinzième siècle trois branches, l'une à Paris, l'autre à Compiègne, la troisième à Orléans. (Cabinet des titres.) En 1465, Pierre de Morvilliers, chancelier de France, avait pour femme Jeanne Boucher (Anselme, même édition, t. I, p. 411.) A cette date, Guillaume II Cousinot, seigneur de Montreuil, dont il sera question ci-après, écrivant au chancelier, l'appelle son *parent* et *cousin*. (Mélanges Champollion, in-4°, t. II, p. 228, note, et p. 270. *Collection des documents inédits*, etc.) Les Boucher ou Bouchier d'Orléans figurent souvent comme serviteurs du duc d'Orléans et comme acteurs dans l'histoire du quinzième siècle. L'un d'eux notamment, Jacques Bouchier, trésorier du duc, logea chez lui la Pucelle pendant son séjour à Orléans. Ainsi donc, du quinzième au seizième siècle, des liens multiples de parenté ou d'alliance unissaient entre elles ces trois familles de magistrats, les Boucher, les Cousinot et les Le Féron. Ces détails m'ont été personnellement confirmés par M. Le Féron de Cuise,

Digitized by Google

II. *G. Cousinot de Montreuil.*

Guillaume II Cousinot est regardé comme fils de Pierre II et neveu de l'autre Guillaume. Ce Guillaume II, bien qu'aujourd'hui peu connu, occupe une place tout à fait importante et considérable dans l'histoire de son siècle. Durant le cours de sa longue carrière, il fut mêlé à beaucoup de grandes affaires. Les éléments de sa biographie nous sont fournis çà et là par des documents aussi divers que multipliés. Nous nous bornerons donc à retracer ici en termes sommaires la notice historique de ce personnage. Nous traiterons d'abord de sa *vie*, puis de ses *écrits*. On trouvera plus loin des développements bibliographiques étendus, relatifs à cette dernière division du présent chapitre.

Guillaume II Cousinot dut naître avant 1400; il acquit, à ce qu'il paraît, vers 1450, comme on le verra ci-après, la seigneurie de Montreuil, près le bois de Vincennes, aux portes de Paris. Il prit de là un titre sous lequel nous pourrons le désigner dès ce moment, en l'appelant Cousinot de Montreuil[1], pour le distinguer de son oncle et homonyme. Des documents authentiques signalent, à partir de 1438, Cousinot de Montreuil comme secrétaire du roi; puis maître des requêtes, conseiller; puis, en 1442, premier président du conseil delphinal, qui devint bientôt le Parlement de Grenoble. De 1438 à 1444, en qualité de commis-

descendant de la famille, et qui possède sur cette généalogie historique de riches documents. On appréciera plus loin l'importance et l'application de ces particularités généalogiques.

[1] L'abbé Lebeuf n'a pas su ou connu qui était le seigneur de Montreuil pendant la période qui nous occupe; mais il nous apprend qu'en 1466, Jeanne *Lorfévre* (voyez ci-dessus p. 18, note 2) possédait une rente assise sur cette terre. *(Histoire du diocèse de Paris*, 1755, in-12, t. V. p. 66.)

Digitized by Google

saire royal, il fut chargé de diverses missions délicates, d'inspections administratives et financières[1]. De 1444 à 1449, Cousinot de Montreuil fut l'agent principal des relations diplomatiques qui eurent lieu, pendant le cours des trêves, entre la France et l'Angleterre[2]. A la fois magistrat, diplomate et homme

[1] 1438, décembre 15, il est commis, avec divers autres conseillers et commissaires du roi, pour faire exécuter en Saintonge l'ordonnance royale en date de ce jour (voyez *Ord. des rois de Fr.*, t. XIII, p. 293), relative au domaine royal. Nous trouvons la preuve de ce fait dans un document original sur parchemin qui fait partie du cabinet généalogique, au dossier *Coëtivy*.

1440, novembre 26, notre personnage est qualifié maître des requêtes. Quittance originale de 250 l. à lui octroyées sur les aides par les trois Etats du Languedoc; parch. sign. aut. : *G. Cousinot*, cab. des titres, dossier *Cousinot*.

1440/1, mars 20, quittance semblable. (*Ibidem.*)

1441/2, janvier 14, quittance de 200 l. à lui ordonnées par les États d'Auvergne; KK 648, fol. 112.

1441/2, janvier 22, conseiller et maître des requêtes. (Cabinet des titres, dossier *Cousinot*, *Ibid*). 1442, président du conseil delphinal. (Chorier, *Histoire du Dauphiné*, 1672, in-folio, t. I, p. 852.) Vers le même temps, il reçoit des nobles du Dauphiné une gratification de 187 florins. (Cat. Joursanvault, t. II, p. 44, n° 2374.)

1442/3, janvier 26, conseiller de monseigneur le Dauphin. (Quittance du cab. des titres, *ibid.*)

1443, juin 15, mandement au trésorier de Rouergue délivré en faveur de Cousinot, maître des requêtes, président du Dauphiné, et de Guillot d'Estaing, sénéchal de Rouergue, « tous deux commissaires et depputez de par le roy sur le fait des crimes, excez, abus et déliz commis et aussi de l'arrière-ban ès pays de Rouergue et Albigoys »; signé *d'Estaing* pour les deux. *(Ibid.)*

1444 (n. s.), février, conseiller du Dauphin, il l'accompagne à Rhodez, en Rouergue. Témoin à des lettres données par ce prince sous la rubrique qui précède, et insérées au registre du Trésor des chartes (J J. 176, fol. 163 à 165). Expédition d'Armagnac : voyez Pasquier, *Recherch. de la Fr.*, 1621, in-folio, p. 45 D. (Liv. II, chap. 2). — 1444, mai 8, mandement de G. Cousinot, commissaire à demander l'aide octroyée par les trois États de Rouergue au Dauphin. (Orig. parch. scellé de cire rouge et signé; cabinet des titres, *ibid.)*

[2] Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 428 et passim; *Abrégé de la vie de Guillaume Cousinot*, p. 2 et suiv.; *Ordonnances*, t. XIV, p. 59, 60, 61, 64; *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 2e sé-

Digitized by Google

d'épée, après avoir vainement négocié la paix durant ces cinq années, il prit part au recouvrement militaire de la Normandie. Par lettres patentes du 17 juillet 1449, Cousinot fut nommé l'un des sept commissaires pour traiter au nom du roi, sous la présidence du comte de Dunois, avec les autorités et les populations de la province [1]. Fait chevalier au siège de Rouen, Charles VII le créa en même temps bailli de cette ville; poste important [2], qui lui permit de déployer sur un nouveau théâtre, et comme capitaine et comme magistrat, la double capacité dont il avait déjà fait preuve. Dès lors il porta le titre de seigneur de Montreuil, et se partagea entre son siège de Rouen et celui de membre du conseil du roi [3]. Mais suppléé, dans ses fonctions de bailli, par son lieutenant général [4], il continua de résider à la cour, où il accompagnait le monarque dans ses nombreux déplacements. Les for-

rie, t. III, p. 133; Titres anglais du Trésor des chartes de France (Catalogue Teulet), p. 520; Ms. 9037,7, *passim;* Bréquigny, ms. 82, sous la date du 18 décembre 1446. Ambassadeur en Angleterre, par lettres données à Mehun-sur-Yèvre; le 2 mai 1447; dans Jules Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, etc., Paris; Dumoulin, 1847, in-4°, t. I, p. 263-4. Voyez ci-après : *Ecrits de Cousinot de Montreuil.* En 1448, Cousinot de Montreuil, maître des requêtes, et l'évêque de Maillezais accompagnent Bertrand de Beauvau, baron de Précigny, gouverneur de Touraine, ambassadeur en Ecosse. A la veille de la guerre contre les Anglais, cette ambassade avait pour but de renouveler l'alliance du roi de France avec Jacques II, roi d'Ecosse. (Chalmel, *Hist. de Touraine*, in-8°. t. III, p. 341.)

[1] Ms. Gaignères, 896, I, fol. 5. (Voyez *Cabinet historique*, revue mensuelle, 1857, notice sur Dunois, p. 112.)

[2] En 1432, sous les Anglais, les gages du bailli de Rouen étaient calculés à raison de 10 livres par jour. (Beaurepaire, *Notes sur la prise de Rouen par Ricarville*, 1857, in-8°, p. 3.)

[3] Godefroy, *Historiens de Charles VII*, p. 442 et passim.; Farin, *Histoire de Rouen*, t. I, p. 299; *Ordonnances des rois de France*, t. XIV, p. 125; t. XV, p. 544; t. XVI, p. 230; catalogue Joursanvault, n° 1896; *Nouvelles recherches sur Henry Baude*, 1853, p. 11.

[4] *Ordonnances des rois de France*, t. XIV, p. 431.

Digitized by Google

mules finales de beaucoup d'ordonnances et divers autres documents le mentionnent en qualité de conseiller du roi[1], ou constatent sa présence comme témoin à la confection des lettres patentes, sous la date du 27 mai 1445[2] et successivement[3] jusqu'aux derniers moments de Charles VII, dont il reçut pour ainsi dire, à Mehun-sur-Yèvre, les derniers soupirs[4].

En 1451, Cousinot de Montreuil fut envoyé de nouveau comme ambassadeur auprès de la cour d'Écosse. Comme il revenait de cette ambassade, il fit naufrage sur les côtes d'Angleterre et fut fait prisonnier par les Anglais[5]. Après trois années d'une dure captivité, Cousinot, pour recouvrer sa liberté, dut s'engager à payer une rançon dont le taux ne nous est pas exactement connu, mais qui paraît s'être élevé à une

[1] 1446, juillet 20, il est commis à l'interrogatoire de la reine lors de l'enquête faite au sujet de la mort de la Dauphine. (Duclos, *Histoire de Louis XI*, pièces justificat., 1746, in-12, p. 48.)

[2] A Louppy ou Louppé-le-Châtel, en Barrois; *Ordonnances*, t. XIII, p. 425, 427.

[3] 1445, juin; Sarry-lès-Châlons : ms. 9037,7, n° 13, fol. 39.

1447, octobre, Bourges : registre du Trésor des chartes, JJ. 178, fol. 145; Godefroy, p. 877.

1448 (n. s.) janvier 7, Tours : JJ. 179, fol. 28.

1449 (n. s.), février, Tours: JJ. registre 179, fol. 162 et registre 224, fol. 113, v°.

1450 (n. s.), avril, Alençon ; JJ. 180, fol. 34, 35 et 36.

1450, mai 1, Essay en Normandie : Godefroy, p. 883.

1450, août, Escochie près Caen : Archives, PP. 2299, fol. 42.

1451 (n. s.), mars 20, Montils-lès-Tours : Duclos, ouvr. cité, p. 83.

1451, avril 9, Montbason : JJ. 185, fol. 67.

1458, octobre 22, Vendôme : JJ. 188, fol. 40 v°.

1460, décembre 11, Bourges : Ms. Brienne, n° 26, fol. 130 v°.

1461 (n. s.), mars, 7, Bourges, JJ. 192, fol. 58.

[4] Duclos, volume cité, p. 234 et 239.

[5] Vidimus de lettres royaux par lesquelles Charles VII établit une crue de taille sur le sel pour la rançon de Cousinot; acte conservé au dépôt des archives de l'Eure. Je dois cette communication à l'obligeance de mon confrère M. Lebeurier, archiviste de l'Eure. Voyez, à la suite de cette notice, *Pièces justificatives*.

Digitized by Google

somme d'argent très considérable. Le roi témoigna, dans cette circonstance, de tout le cas que ce prince faisait de son bailli de Rouen et de la haute estime qu'il attachait à ses services. Charles VII, à ce que nous apprend Henri Baude, réglait tous les ans les tailles qui devaient être levées; et le taux ainsi fixé pour ces impositions n'était augmenté que dans des circonstances exceptionnelles. Le supplément frappé en ce dernier cas s'appelait *crue de tailles*. L'une de ces crues, ajoute-t-il, « fut vingt mille escuz pour la rançon de feu Maistre Guill. Cousinot, prisonnier en Angleterre [1] ». Guillaume de l'Isle, seigneur de Marivaux, son petit-cousin, né de Gasse de l'Isle et de Catherine Cousinot [2], alla tenir prison pour son parent, en Angleterre, l'an 1454 [3]. La ville de Rouen, à elle seule, participa d'abord à la rançon de son bailli pour une somme de mille livres tournois [4]. Indépendamment de ce secours, aux termes des lettres patentes rendues *ad hoc* par le roi, l'impôt du sel vendu en Normandie au profit du roi fut augmenté pendant trois ans, dans le même but, à raison de douze deniers de surtaxe par chaque minot de sel. La Normandie ne fut pas la seule province qui dut porter le poids de cette contribution supplémentaire. Un document conservé aux archives de la mairie d'Angers atteste, d'un autre

[1] *Éloges de Charles VII*, voyez *Nouvelles recherches sur Henri Baude*, 1853, in-8°, p. 11; et à la suite de la Chronique de Jean Chartier, 1858, in-16, t. III, où j'ai donné une nouvelle édition de l'éloge.

[2] Voy. ci-dessus, page 18, note 3.

[3] Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. VIII, p. 792 B-C. La Chesnaye, *loco citato*.

[4] « Dans les registres de l'échevinat de Rouen, sous la date du 17 mai 1455, il est question d'une somme de cinq cents livres tournois, payée sur celle de mille livres due par la ville au bailli pour l'aider à payer sa rançon aux Anglais. » (Communiqué par M. Lebeurier.)

Digitized by Google

côté, que cette ville contribua, pour un contingent ou part afférente de 120 écus d'or, à cette rançon[1].

Revenu en France dès 1455, le bailli de Rouen fut chargé avec le comte de Dunois, en 1456, d'arrêter le duc d'Alençon (traduit devant la cour des pairs, comme prévenu de haute trahison), et siégea, deux ans plus tard, comme membre de cette cour, à Vendôme[2]. En 1457, assisté de tous les baillis de Normandie, il fit partie de l'expédition de Sandwich, à la suite du grand sénéchal de la province, Pierre de Brézé, qui, portant à son tour l'offensive contre les Anglais, opéra sur cette côte une descente armée[3]. Le seigneur de Montreuil assistait en 1459 au congrès de Mantoue, comme envoyé du roi de France[4]. Il revint, ainsi que nous l'avons dit, fermer les yeux du roi Charles VII, qui mourut le 22 juillet 1461.

Louis XI, en montant sur le trône, commença par emprisonner le dévoué serviteur de son père[5]. Mais à l'égard de Cousinot, ainsi que de beaucoup d'autres, il ne tarda point à changer de procédés. Dès l'an 1463-1464, le roi l'attacha près de sa personne avec le titre de chambellan[6]. Il lui prodigua bientôt une faveur plus grande que celle dont Guillaume avait joui sous le règne précédent. Louis porta de 600 livres à 3,000 livres la pension du seigneur de Montreuil[7]. Il

[1] Voyez ci-après *Pièces justificatives*.

[2] Godefroy, *Historiens de Charles VII*, passim; ms. 8415 B. I.; et les autres relations du procès de Jean, duc d'Alençon.

[3] Godefroy, *passim*. Chronique ou compilation de Le Picart, ms. 812 de la bibliothèque de Troyes (à la date).

[4] *Mémoires de Pie II*, Francfort, 1614, in-folio, p. 85 et 86.

[5] Barante, *Ducs de Bourgogne*, 1824, t. VIII, p. 300.

[6] Ms. supp. fr. 2340, p. 742-3.

[7] 1450, juillet 8, quittance sur parchemin, signée *Cousinot*, de 600 livres, pour sa pension de l'année précédente; 1465, novembre 20, lettres patentes du roi qui élèvent cette pension à 3,000 livres par an. Ces deux pièces en original au cabinet des titres, dossier *Cousinot*. Voyez aussi Gaignères, ms. 772,2, *passim*.

Digitized by Google

le nomma, pour ainsi dire coup sur coup, concierge de la conciergerie du palais à Paris[1], capitaine de Cabrières, en Languedoc[2], châtelain de Lates-lès-Montpellier, capitaine de Sauxe près Perpignan, et enfin gouverneur de Montpellier et de la baronnie d'Omellas[3]. Ces diverses fonctions, réunies cumulativement sur sa tête, ne permettaient point au titulaire de les remplir toutes en même temps. De plus, Louis XI ne pouvait se passer de Cousinot; il voulait l'avoir constamment sous sa main, et ne consentit, par intervalles, à le voir partir que pour lui confier, comme inopinément, des missions variées, délicates et parfois lointaines. Par des lettres spéciales, le roi ordonna que Cousinot fût dispensé de remplir en personne les fonctions dont il avait le titre, tout en continuant d'en percevoir les émoluments[4]. Cousinot fut employé successivement par Louis XI dans toutes les affaires ardues de son règne, telle que la guerre du Bien public[5], ses différends avec l'Angleterre, avec le duc de Bourgogne, le cardinal de la Balue, etc. Il accomplit

[1] Aux appointements de 1,200 livres. Lettres de provision datées de Saint-Pourçain le 2 juin 1465. Orig. parch. Fontanieu, portefeuille 603. Je dois la connaissance et la communication de cette pièce à l'obligeance de M. L. Delisle. Sur les privilèges de cette charge importante, voyez les lettres patentes données à Chinon en mars 1445/6. (JJ. fol. 120 à 122.) Voyez aussi Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle*, Paris, 1790, in-4°, p. 94, qui renvoie à Joly, *Traité des offices de France*. En septembre 1482, la conciergerie du palais fut accordée par Louis XI à son médecin, le fameux *J. Coitier*. Voyez ce mot dans la *Biographie générale* de MM. Didot, t. XI, colonne 87.

[2] Lettres du 20 novembre 1465, déjà citées.

[3] Lettres du 23 janvier 1468 (n. s.), vidimées par le prévôt de Paris le 16 juillet suivant (cabinet des titres), et autres actes du même dossier *Cousinot*.

[4] 1469, août 4, lettres patentes du roi données à Amboise. Il ordonne que Cousinot soit dispensé de la résidence, ailleurs que sous la main du roi, et que néanmoins il jouisse du traitement attaché à toutes ses charges, à condition de se faire suppléer par des lieutenants. (Original sur parchemin, dossier *Cousinot*, cabinet généalogique.)

[5] Chronique de Thomas Bazin, 1856, in-8°, t. II, p. 153.

Digitized by Google

également au dehors diverses ambassades, notamment dans les États de Bourgogne et en Italie [1]. Par des lettres datées du 26 novembre 1473 et scellées de son sceau [2], qui subsistent en original aux archives du palais Soubise [3], Cousinot de Montreuil fit don aux Célestins de Paris (fondés par la maison d'Orléans) de cinq quartiers de terre à titre d'aumône. Le chambellan du roi jouit du même crédit et de la même intimité jusqu'à la veille du jour, littéralement, où le monarque cessa de vivre. Ainsi le prouve une dernière quittance des faveurs royales que reçut Cousinot, en date du 29 août 1483 [4].

Guillaume Cousinot, malgré son âge avancé, continua ses services sous Charles VIII. En 1484, il prêta aux États généraux de Tours le secours de ses lumières, de sa longue expérience, et mourut peu de temps après [5].

Le seigneur de Montreuil joignait à ces talents nombreux celui d'un littérateur spirituel et facile. Même par ce côté, le moins grave de ce personnage,

[1] Voyez ci-dessus, p. 8, K. Guillaume Cousinot, du 1er novembre 1466 au dernier jour de septembre 1467, fut envoyé en ambassade vers le duc de Milan. (Ms. Gaignières, 772, 2. fol. 396.) En 1468, il est commis par le roi, avec Pierre d'Oriole, à entendre les ambassadeurs du roi de Bohême pour la succession du duché de Milan. (Original en latin sur papier, titres originaux tirés du portefeuille 133 de Fontanieu, n° 1.) 1470 à 1483, affaires d'Angleterre; affaires Balue, Charles le Téméraire; mentions et commissions diverses. (Suite du dossier, cabinet, généalogique; ms. 9037,7, fol. 240 et suiv.; L'Hermite de Soliers, *Cabinet de Louis XI*, p. 29; Barante, cité, ***passim; Ordonnances***, t. XVII, p. 355, etc.)

[2] Moulé sous la cote 1936, n° 54)

[3] S, carton 3773, pièce n° 27.

[4] Quittance originale sur parchemin d'une gratification de 800 livres. (Cabinet des titres, dossier *Cousinot.*) Le roi mourut le 30.

[5] Chronique de Saint-Gelay, édition Godefroy, Paris, 1622. in-4°, à la date de 1484. Procès-verbaux de l'assemblée, publiés en 1835, in-4°, dans la collection des *Documents inédits;* Moreri, *Dictionnaire historique*, au mot *Cousinot: Nouvelles recherches sur Henri Baude*, p. 3 et 11.

Digitized by Google

nous pouvons juger de la souplesse et de la fécondité de son esprit. Il est difficile de ne point lui attribuer une pièce intitulée : *Réponse à Robertet* (poète alors célèbre), *par Guillaume Cousinot, sur le départ de la belle Etiennette*[1]. Cette pièce, mêlée de prose et de vers, est datée, par le sujet même, de 1469. Ayant participé, sous trois règnes, aux événements de ce siècle, Guillaume Cousinot nous a laissé de nombreux écrits, sans compter ceux que nous aurons peut-être toujours à regretter. Les uns et les autres, mis en lumière, ne pourrait manquer d'exciter parmi les amis de l'histoire un très vif intérêt. On a conservé de lui diverses dépêches politiques et administratives, dont quelques-unes ont déjà été imprimées. La Bibliothèque impériale possède, en outre, des manuscrits et, presque entièrement inédits, des documents diplomatiques assez considérables, tracés de sa main ou dictés par lui. Telles sont la relation de son ambassade en Angleterre et autres pièces analogues, de 1445 et 1449 ; les instructions diplomatiques d'unemis sion relative à la guerre des Deux-Roses, qu'il remplit en 1465 auprès de Marguerite d'Anjou ; la relation de son ambassade à Rome, en 1469, etc.[2] Mais le plus important sans contredit des écrits de Cousinot, si je ne me trompe, consistait dans une chronique, possédée, comme on l'a vu, par Jean Le Féron, et citée par ce dernier écrivain ainsi que par d'autres auteurs plus modernes.

Munis de ces notions, retournons maintenant à la geste anonyme, dont nous avons déjà commencé l'analyse.

[1] Voyez *Chronique scandaleuse* sous l'année 1469 ; et ci-après la notice bibliographique relative aux écrits de Cousinot de Montreuil.

[2] Voyez ci-après la notice bibliographique.

Digitized by Google

§ 5. *Quel est l'auteur de la* Geste des nobles françois?

Cette chronique remonte aux origines *troyennes des Francs*. Dans l'espoir que je pourrai, grâce à ce moyen de signalement, aider le lecteur à découvrir quelque nouveau manuscrit de l'ouvrage, je commencerai par transcrire le début avec une certaine étendue [1].

Geste des nobles françoys descendus de la royalle lignée du noble roy Priam de Troye jusques au noble Charles filz du roy Charles, le sixyesme, qui tant fut aimé des nobles et touz autres [2].

Comment Troye la grant fut fondée et destruite.

Troye [3] la grant et le royaume qui tant furent de grant puissance, après la création du monde l'an iij^{m}viij^{c}xl furent fondez, qui en grant félicité durèrent jusques au temps du roy Priam ix^{c}lxxij ans, que destruits furent par les Grecz, ou quel temps furent iiij^{m}viij^{c}xij ans.

De Françio et de Turcus qui ès paluz de Méode prinstrent port.

Ou conflit de la destruccion, etc., etc.

Ainsi que ce début l'indique, la *Geste française* paraît, dans sa première partie, n'être qu'un abrégé très succinct des *Grandes Chroniques de Saint-Denis* et

[1] Exemplaire 10297, fol. ij, après le relevé des rubriques.

[2] Ceci est le titre intérieur. Une seconde main a écrit sur l'un des feuillets liminaires (aujourd'hui feuillet 5 v°) : « Gestes des Françoys descendus du roy Priam jusque à Charles filz de Charles sixiesme — *et Jehanne la Pucelle.* » L'addition soulignée est d'une troisième main, qui paraît, comme la seconde, dater du seizième siècle. Cette addition doit être remarquée.

[3] Ici se trouve le blason du comte d'Angoulême, à qui ce livre fut adressé. Jean, comte d'Angoulême, était le propre frère de Charles duc d'Orléans. J'ai traité ce point de possession ou de propriété avec développements dans la *notice* du ms. 10297. Voyez *Notice et extraits des manuscrits*, etc., t. XIX, 2e partie, p. 139 et suiv.; dissertation ci-après reproduite.

Digitized by Google

d'autres chroniqueurs anciens[1]. Plus on se rapproche des origines, plus cette rapidité ou cette réduction excessive est sensible. A partir du roi Jean (1350), la chronique a pris des proportions plus grandes ; le caractère qu'elle revêt offre assez d'originalité pour avoir fixé l'attention du savant Secousse, auteur d'une monographie estimée sur l'un des principaux personnages de cette époque. Le docte académicien en fait un fréquent usage dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*[2]. Au fur et à mesure que l'on descend vers le terme final de l'ouvrage, ses proportions et son originalité augmentent. Sous le règne de Charles VI, on commence à reconnaître dans la personne de l'auteur, quoique celui-ci ne se mettre jamais directement en scène, un contemporain témoin et appréciateur des événements qu'il retrace. Cette partie du manuscrit est à peu près complétement inédite, comme l'ensemble de l'ouvrage. Pour les sept années de Charles VII qui le terminent, ce n'est plus une histoire, mais plutôt un journal. Tels sont les traits d'ensemble qui distinguent cette composition historique. Efforçons-nous maintenant de découvrir à des traits particuliers quel en a pu être l'auteur.

Durant la seconde moitié du règne de Charles VI, deux partis occupent le théâtre de l'histoire : les Bourguignons et les Armagnacs. Même sans ouvrir le texte, il suffit de parcourir la table des rubriques placée en tête de la *Geste* pour reconnaitre ce que nous pourrions appeler sa couleur politique.

[1] La *Geste des nobles françois* ressemble, non pas pour le plan et l'ordre des matières, mais pour les dimensions des chapitres et de l'ensemble, à l'un de ces premiers volumes de l'histoire nationale, imprimé plusieurs fois vers 1490, sous le titre de *Chroniques abrégées*, etc., in-8°.

[2] 1755-1758, 2 volumes in-4°, t. Ier, 1re partie, p. 148, 151, 206, 210, 240, 276, 301, et 2e partie, p. 200.

Digitized by Google

De la mort du duc d'Orléans ; fuite première du duc de Bourgoigne, f° 55.

Passage du duc d'Orléans outre Saine ; fuite seconde du duc de Bourgoigne à Montdidier, f° 88.

Comment le duc de Guyenne se mist sus et chevaucha à puissance parmi Paris... De la tierce fuite le duc de Bourgoigne...

De la venue des princes à Paris ; du duc de Bourgoigne qui à puissance vint devant Paris et la quarte fuite prinst honteusement, f° 98[1].

Ces rapprochements satiriques indiquent assez déjà l'écrivain antibourguignon. L'auteur, dans toute cette portion de la *Geste*, se montre un partisan modéré, mais ferme et bien distinct, de la cause *Armagnac* ou *Orléans* contre la cause opposée ; les actes et la conduite du duc de Bourgogne sont toujours présentés par lui d'une manière hostile. On n'en voudra pour preuves et pour spécimen que les rubriques mêmes qui précèdent. Les faits et gestes de la maison d'Orléans y sont peints, au contraire, non point avec le zèle affecté d'un panégyriste, mais avec la sympathie d'un homme qui appartient de conscience et d'affection à ce parti. Son langage, généralement calme et décent, est celui d'un écrivain qui rapporte les faits devant un maître éclairé, et qui n'a besoin ni de louer ni de convaincre ; il s'arrête avec une complaisance marquée sur tous les actes de l'histoire générale qui peuvent intéresser le lecteur en faveur de la famille d'Orléans ; souvent même des événements de famille prennent, sous sa plume affectueuse, les proportions de faits historiques ; par là, il trahit ce caractère de *domesticité* qui est propre généralement à tous les chroniqueurs du quinzième siècle.

[1] Ms. 10297, table des rubriques en tête.

Digitized by Google

La *livrée* que porte notre chroniqueur (et j'emploie sans défaveur, mais dans leur sens historique et vrai, les deux expressions soulignées) est aux couleurs ou à la devise de la maison d'Orléans. Les extraits développés que nous reproduirons plus loin pourront servir à justifier pleinement les précédentes assertions.

La chronique, dès qu'elle a atteint la venue de la Pucelle, change tout d'un coup de proportions : elle devient aussitôt un mémoire étendu, jusqu'à reproduire des documents entiers dans le texte de la narration. Telle est, par exemple, la fameuse lettre écrite par la Pucelle aux Anglais pour les sommer de retourner en Angleterre. La *Geste* poursuit dans ces conditions le récit des événements jusqu'au 6 juillet 1429, au moment où le roi et la Pucelle viennent mettre le siège devant Troyes ; puis le texte s'interrompt ici brusquement, sans même faire connaître l'issue de cet épisode intermédiaire et sans ajouter un mot sur le dénouement de cette merveilleuse campagne.

Cette brusque interruption, qui se remarque dans les deux manuscrits de la *Geste* française, mérite que nous nous y arrêtions et que nous essayions d'en rendre compte. On se demande quelle peut être la cause de cette suspension presque subite, au milieu du drame si rapide et si court qui entraînait l'héroïne vers sa fin tragique. Je crois que l'on peut assigner à ce fait une cause toute simple, et cette cause se rapporte directement à la question d'auteur que nous traitons actuellement. Au moment où le rédacteur de la *Geste* quitta la plume, il venait de relater par écrit les derniers événements qui s'étaient, pour ainsi dire, à l'heure même accomplis sous ses yeux ; pressé de transmettre au prince captif des nouvelles si propres à charmer les tristes loisirs de son exil et à ranimer dans son cœur l'espérance et le courage, le compila-

Digitized by Google

teur, à ce qu'il semble, n'attendit point au lendemain pour compléter le récit de ces merveilles [1].

Tels sont les renseignements que nous avons choisis pour faire connaître cette chronique et pour essayer de découvrir quel en est l'auteur. Sur le dernier point, ces mêmes renseignements paraîtront sans doute bien vagues ; ce qu'il faudrait y trouver par-dessus tout, c'est le nom de Cousinot, offert par le texte même comme étant celui de l'auteur : l'ouvrage est anonyme [2] ; bien plus, nous y avons vainement cherché, à l'aide d'une lecture attentive, quelque passage où

[1] L'état matériel de l'exemplaire 10297 communique une nouvelle force à cette explication. Ce volume, en effet, n'est point un *livre* à proprement parler, j'entends un livre confectionné suivant les procédés habituels, mais un *registre* de vélin blanc, relié d'avance. Ainsi, l'on ne trouve dans ce volume ni chiffres, ni signatures, ni réclames. La pagination, exécutée suivant le mode *moderne*, par une main aussi ancienne toutefois que le texte, règne *en haut* des feuillets, de recto en recto. Cette pagination se suit depuis j jusqu'à vii^{xx}xij, tandis que le texte s'arrête au folio vij^{xx}ix. A partir de ce dernier nombre, le registre présente encore seize feuillets (parmi lesquels se trouve un cahier tout entier de vélin blanc) complètement intacts d'écriture, mais non de réglure. Au feuillet xlj, qui est le premier du huitième cahier, le scribe a commis une erreur qui l'a contraint à barrer en rouge les deux pages xlj recto et verso, transcrites par mégarde. Cette disparate est choquante dans un manuscrit de dédicace offert à un prince. Si le volume avait été écrit, comme d'habitude, par cahiers libres, l'écrivain aurait pu réparer cette faute en substituant du vélin blanc à la partie gâtée et en recopiant cette partie ; mais sur un registre cousu et probablement folioté d'avance, il ne pouvait opérer cette substitution. La table des rubriques offre la matière d'observations semblables. Cette table est de la même main que le reste du texte ; elle est placée en tête du manuscrit, et n'occupe qu'une partie des feuillets blancs liminaires, laissant ainsi avant et après cette table un vide peu habituel. Cette table a été rédigée à la hâte ; elle est inachevée et ne donne pas (entre autres omissions analogues) le titre du dernier chapitre. Elle ne correspond pas exactement à toutes les rubriques de l'intérieur. L'indication des folios manquait également à cette table ; elle a été ajoutée plus tard. Le livre n'a point d'*envoi* ou dédicace. Toutes ces circonstances s'accordent pour attester l'exécution rapide et comme instantanée de cet ouvrage.

[2] Sur ce point, voyez ci-après *Fragments de la Geste des nobles*, chap. 223, la note à la fin de ce chapitre.

Digitized by Google

l'auteur, comme il arrive assez souvent dans les chroniques de ces temps, révèle son individualité par quelque confidence plus ou moins détournée. Je pense néanmoins que, dans les notions qui précèdent, on peut trouver, je ne dirai pas la preuve évidente de l'identité que nous cherchons, mais des indices propres à engendrer une vraisemblance bien voisine de la certitude.

Ces indices, je demande la permission de les faire valoir avec quelque développement. Au quinzième siècle, presque toujours les chroniqueurs étaient des clercs aux gages d'un personnage puissant, qui devenait ainsi à la fois le patron et le héros de leur œuvre. Il résulte de là que la plupart des chroniques de l'époque qui nous occupe étaient, comme je l'ai dit, des chroniques domestiques. Celle qui est renfermée dans le manuscrit 10297 porte au plus haut degré les signes de ce caractère ; il est impossible de n'y pas reconnaître une chronique de la maison d'Orléans, faite par un écrivain attaché à cette maison, pour Jean, comte d'Angoulême, prince de la même famille. Or, nous retrouvons, sauf le nom de Cousinot, toutes les concordances possibles entre cette chronique et la *Chronique de Cousinot*, autant que nous la puissions connaître par les citations de Jean Le Féron. Maintenant, de deux choses l'une : ou, comme il y a toute apparence, la chronique 10297, bien qu'anonyme, est effectivement le commencement de la chronique de Cousinot, ou elle est autre. Mais — à moins d'une synonymie bien étrange, — que pouvait être l'ouvrage visé par Le Féron, l'incontestable *Chonique de Cousinot,* sinon une chronique de la maison d'Orléans, puisque Cousinot est le nom d'une famille cliente de cette maison princière ? De plus, la chronique ainsi dénommée par Le Féron est écrite en français, comme la nôtre. Elle remonte aux origines de la monarchie,

Digitized by Google

comme la nôtre. Toutes les citations extraites par Le Féron sous le nom de Cousinot, qui peuvent se vérifier dans les limites chronologiques qu'embrasse le manuscrit 10297, sauf deux variantes de noms propres, se retrouvent dans la nôtre. La *Chronique de Cousinot*, enfin, est inédite, comme la nôtre. Il faudrait donc admettre, dans ce cas, que la maison d'Orléans ait eu simultanément deux chroniqueurs attitrés en 1429 ou environ. Ceci est déjà peu vraisemblable, attendu la condition de fortune où nous savons que se trouvaient alors le comte Jean et le duc Charles. Mais cette hypothèse ne suffirait pas; il faudrait supposer encore que la même maison ait eu à la même époque deux chroniques dont l'une ait été absolument la copie ou le calque de l'autre. Évidemment, la conjecture que nous venons d'énoncer en dernier lieu est infiniment moins vraisemblable que la première. Il reste donc une seule hypothèse qui mérite d'être prise en sérieuse considération: c'est que l'ouvrage contenu dans les manuscrits 10297 et 9656, sous le nom de *Geste des nobles*, a pour auteur Guillaume Cousinot.

Mais ici se présente un nouveau problème. Quel est ce Guillaume Cousinot? car ainsi s'appellent deux homonymes de la même famille. Notre auteur peut-il être Cousinot de Montreuil? Dans ce système, Montreuil aurait écrit non seulement la *Chronique de Cousinot* possédée par Le Féron, mais aussi la *Geste* française. Cette explication ne me paraît pas admissible. L'auteur de la *Geste*, en effet, devait être homme fait au moment où Montreuil venait de naître. En outre, l'auteur de la *Geste* était plus qu'un ami ou un partisan des princes d'Orléans : il devait être un homme de la maison même, l'un de ses serviteurs ou fonctionnaires, un homme de confiance et d'intimité, qualités que l'histoire ne donne pas à Cousinot de

Digitized by Google

Montreuil. Nous espérons d'ailleurs montrer avec évidence, dans le paragraphe suivant, que la chronique est non seulement un ouvrage distinct de la *Geste,* mais l'œuvre d'un auteur distinct. Reste donc Guillaume Ier Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, en qui se réunissent avec précision toutes les convenances nécessaires. Je n'ajouterai à ce sujet qu'une observation. En 1377, Charles V, roi de France, avait chargé son *chancelier*, Pierre *d'Orgemont*, d'écrire l'histoire de son règne[1]. Charles V étant mort en 1380, cet exemple était encore récent lorsque Guillaume Ier Cousinot prit la plume. Or, le précédent que nous rappelons ne pouvait être inconnu ni du prince d'Orléans ni de son chancelier; car Charles, duc d'Orléans, était le petit-fils de Charles V, et, de son côté, Guillaume Cousinot, Ier était le descendant, par les alliances Morvilliers et Bouchet, de ce même Pierre d'Orgemont[2].

§ 6. *Quel est l'auteur de la* Chronique *dite* de la Pucelle?

Du temps de Godefroy, il existait, à ce qu'il semble, au moins un manuscrit ancien de cette chronique. Indépendamment du texte, imprimé dans le recueil de 1661, l'éditeur a placé en marge diverses variantes qui évidemment sont arbitraires ou n'ont pu lui être fournies par le même manuscrit[3]; mais cet

[1] C'est ce qu'a fort bien démontré M. L. Lacabane. Voyez *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. II, p. 57 et suiv.

[2] Voyez dans le père Anselme et au cabinet des titres les généalogies Boucher, Orgemont, Morvilliers, Cousinot, et les liens multiples de parenté qui unissaient entre elles ces quatres familles parisiennes. En 1394, Amaury d'Orgemont était chancelier du duc d'Orléans. (Ms. s. fr. 1142. Voyez E. de Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*. Paris et Rouen, 1857, in-8°, t, II, p. 189.)

[3] Godefroy, p. 515 et 519.

Digitized by Google

éditeur n'indique pas les sources où il les a puisées.

La chronique dite *de la Pucelle* est, on n'en peut douter, le fragment d'un ouvrage historique entrepris sur une assez vaste échelle, et mérite, à notre sens, une très grande considération. Elle remonte au commencement du règne de Charles VII et s'annonce en ces termes :

Sensuivent les *gestes* et aucunes choses advenues du temps du très chrestien et très noble roy Charles septiesme de ce nom, qui eut le royaume après le trespas de feu son père Charles sixiesme, lequel trespassa l'an mille quatre cent vingt-deux, le vingt et unième jour d'octobre, etc.

Entre cet ouvrage et celui de Guillaume Ier Cousinot, l'analogie commence donc dès l'intitulé. Plus loin, il reproduit littéralement des fragments entiers relatifs à la Pucelle, empruntés de la *Geste* française. Il est certain, cependant, que nous avons ici et une nouvelle œuvre et un nouvel auteur. La chronique, sous le rapport du style, diffère essentiellement de la *Geste*. Cette locution, très familière au premier écrivain, *en ce contemple*, ne s'y retrouve plus. La méthode, le plan, et surtout l'esprit, l'intelligence qui règnent dans la chronique, sont tout différents. La *Geste* est un modeste abrégé, écrit avec une parfaite abnégation par son auteur, qui n'aspire aucunement aux grandes visées de l'histoire. La *Chronique de la Pucelle* n'a point au même degré ces humbles caractères. La *Chronique* emploie quelquefois la *Geste*, et la reproduit, sans crainte ni souci du plagiat, lorsqu'elle peut le faire avec profit et opportunité ; mais

[1] Voyez ci-après *Fragments de la Geste des nobles*, chapitres 100, 108, 118, 135, 137, 145, 147, 156, 180, 192, et les endroits marqués par une croix †.

Digitized by Google

elle la contrôle et la juge sans cesse. Elle la dépasse toujours en étendue, et la contredit plus d'une fois. Je vais essayer de rendre sensible cette observation, en prenant un sujet commun de comparaison, la bataille de la Gravelle. Voici comment ce sujet est traité dans la *Geste française :*

En celle année, le xxvi[e] jour de septembre (1423), livrèrent bataille contre Anglois près de la Gravelle ou Maine, le comte d'Aubmale et le vicomte de Nerbonne et furent Anglois desconfiz ès landes de Bourgon. Dont sur le champ fut l'occision nombrée à *ix[c]xxxiij* (*neuf cent trente-trois*) Anglois natifs d'Angleterre, qui tous furent mis en une fosse, et en la poursuite des fuiants en furent *plusieurs* occis. En cette bataille furent prins Jehan la Poule, frère du comte de Suffort et presque tous les cappitaines anglois des villes et des chasteaulx de la basse Normandie, dont moult furent Anglois affeibloiez [1].

La *Chronique de la Pucelle :*

... Mais lesdits Anglois ne peurent soustenir le faiz que leur bailloient les Françoys et furents desconfits au champ. et y en eut de *quatorze à quinze cents* tuez... Et y fut présent Alençon le hérault, qui rapporta le nombre des morts. Et y en eut de tuez à la chasse de *deux à trois cents*, et si, y eut plusieurs prisonniers [2], etc.

Je n'ai voulu mettre en regard, dans ce parallèle, que des évaluations arithmétiques et contradictoires sur un point de fait. La différence, je dirai même le contraste entre les deux récits, ne sera pas moins frappant, si l'on veut bien conférer le récit de la *Geste* avec le texte de la *Chronique* dite *de la Pucelle* que

[1] Ms. 10297, fol. vj[xx]ij, récit complet. Voyez ci-après, chapitre 204.
[2] *Chronique de la Pucelle*, chap. 6.

Digitized by Google

nous offrons ci-après au public. Là, au lieu de la petite notice écourtée de la *Geste*, notice que nous avons transcrite tout entière, on trouvera, au sujet de cette même bataille, une narration abondante, étendue, nourrie de faits, et en même temps présentée par une intelligence aussi haute qu'éclairée.

En dehors des emprunts faits à la *Geste* par la *Chronique*, et qui trouveront bientôt leur explication, la supériorité de la seconde et son origine distincte, par rapport à la première, éclatent pour ainsi dire dans toutes les parties qui la composent. La chronique dite *de la Pucelle* embrasse les sept premières années du règne de Charles VII, et se termine un peu plus loin que la *Geste*, au mois de septembre 1429. Ce début du règne est rempli, comme on sait, par les malheurs, et plus encore par les fautes de ce prince ou de son gouvernement. Les intrigues, les méfaits des favoris composent une forte portion de ces annales. Sur ces détails compromettants, l'auteur de la *Geste* glisse avec une circonspection à la fois timide et prudente. Au contraire, le second chroniqueur nous fournit à cet égard des révélations étendues et suivies. Non seulement le deuxième en savait probablement ou en voulait dire plus long que le premier, mais le premier écrivait en 1429, sous l'œil et sous l'autorité des ministres encore tout-puissants, qui abusaient de la confiance d'un jeune prince. L'autre, jouissant plus tard d'une facile indépendance, retraçait, avec les crimes de ces mêmes favoris, l'histoire de puissances déchues. La *Chronique de la Pucelle*, en effet, donne à Charles de Bourbon le titre de *duc* sous les dates de de 1427[1] et 1429[2]. Cependant Charles de Bourbon ne fut duc qu'en 1434, après son père. Ce dernier

[1] Voyez ci-après *Chronique de la Pucelle*, chap. 26.
[2] *Ibid.*, chap. 60, 61, 62, 63.

Digitized by Google

mourut en Angleterre, où il était prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, et conserva jusqu à sa mort le titre de duc de Bourbon. La même chronique désigne plus d'une fois, de 1427 à 1429[1], Jean, bâtard d'Orléans, sous le titre de *comte de Dunois*. Elle mentionne ailleurs, sous la date de 1423, « Messire André de Laval, *lequel fut depuis maréchal de France*[2], » et sous la date de 1428, « Prégent de Coëtivy... *amiral*[3]. » La première de ces mentions reporte la date à laquelle écrivait l'auteur de cette chronique au-dessous de 1434 et les autres après 1439, année où Jean devint comte de Dunois, André, maréchal de France, et Prégent, amiral. Or, en 1439, Guillaume Ier Cousinot, accablé par l'âge et les infirmités, se voyait contraint de renoncer à l'exercice de la magistrature, et touchait au terme de sa carrière[4]. Pouvait-il, sous le faix croissant des années, acquérir cet esprit jeune et puissant qui se fait sentir à chaque page de cette chronique remarquable ? La distinction de personnes entre l'auteur de la *Geste* et celui de la *Chronique* est pour nous un fait démontré. Les derniers doutes qui subsisteraient à cet égard ne manqueront pas de s'évanouir si nous réussissons à déterminer individuellement l'auteur de ce second ouvrage.

La *Chronique de la Pucelle* est nécessairement l'œuvre d'un homme non seulement très éclairé, mais qui occupait auprès du roi une position considérable. Aucun autre chroniqueur du parti français ne s'exprime avec une telle aisance et des lumières aussi remarquables sur les plus grandes affaires, aussi bien que sur des particularités morales à la fois très circonstanciées et très intéressantes. Sa chronique nous

[1] Chap. 23 et 59, *passim*.
[2] Chap. 6.
[3] Chap. 31.
[4] Voyez ci-dessus, p. 21.

Digitized by Google

rend compte, pour ainsi dire à chaque page, des séances du conseil privé de Charles VII; et son style, le ton de son langage est, en vérité, celui d'un membre de ce conseil[1]. Il a conversé, au sujet de certains détails qu'il rapporte, avec les hommes munis, sur ces faits, de l'autorité la plus haute et la plus compétente. C'est lui qui nous fait connaître, à propos de la prise des Tourelles (qui décida de la levée du siège d'Orléans en 1429), l'épisode suivant :

Si prinst son estendard (rapporte l'auteur en parlant de la Pucelle), et dit à un gentilhomme qui estoit emprès elle : *Donnez-vous garde, quand la queue de mon estendart touchera contre le boulevart;* et un peu après lui dist : *Jeanne la queue y touche.* Alors elle dit : *Tout est vostre et y entrez.* Là-dessus l'auteur ajoute : *Si nous dirent et rapportèrent les plus grands capitaines* des François que, après que ladicte Jeanne eust dict les paroles dessus dictes, ils montèrent contremont le boulevart aussi aisément comme par un degré[2], etc.

Dans un autre endroit, on va le voir bientôt se mettre en scène et se désigner, quoique indirectement, d'une manière plus précise encore. Le chroniqueur, ayant à faire connaître la venue de la Pucelle à *Orléans*, insère *in extenso* la narration de Guillaume Ier Cousinot, contenue dans la *Geste française*. Cette insertion ou cette reproduction s'explique et se justifie parfaitement bien. En effet, le chancelier d'Orléans avait été le témoin oculaire et très rapproché des faits qu'il raconte : car c'est chez lui, dans la propre maison du chancelier, que se tint plusieurs fois le conseil

[1] Édition de 1661, *passim*, et notamment p. 529, au point noté d'un astérisque par Godefroy, qui sans doute avait été frappé de la même remarque. Voyez, dans la présente édition, *Chronique de la Pucelle,* chap. 62, à la date du 12 septembre 1429.

[2] Voyez la présente édition, au chap. 48.

Digitized by Google

de guerre[1]. Quant à l'auteur de la *Chronique*, il paraît, comme on en jugera tout à l'heure, que durant le même temps il n'habitait point cette ville, et qu'il résidait à *Poitiers*, siège du gouvernement de Charles VII. Mais lorsque Jeanne, dans la *Chronique de la Pucelle*, arrive à Poitiers, alors l'auteur, comme un témoin qui se trouvait là sur les lieux, ne cède pour cette fois la parole à personne. Il nous fournit, de son propre fonds, sur l'examen de la Pucelle à Poitiers, les renseignements les plus circonstanciés et les plus intéressants que nous possédions sur ce point.

Tant que ladicte Jehanne fut à Poictiers, nous apprend le chroniqueur, plusieurs gens de bien alloient tous les jours la visiter et tous jours disoit de bonnes paroles. Entre les autres, il y eut un bien notable homme, *maistre des requestes de l'hostel du roy*, qui luy dist : Jehanne, on veut que vous essayiez à mettre les vivres, etc., etc.[2]

Ce notable personnage, résidant pour son service à Poitiers (siège du Parlement), ne serait-il pas l'auteur de la *Chronique*? Et cet auteur ne serait-il pas Cousinot de Montreuil, maître des requêtes[3], que ses

[1] « Le lendemain, jour de l'Ascension (5 mai 1429), fut tenu conseil, pour savoir ce qu'on avoit à faire afin d'endommager les Anglois, tenant le siège d'un costé et d'autre d'icelle ville. Et fut tenu ce conseil dans l'hostel du chancelier d'Orléans..., Jehanne n'estoit point en ce conseil ; mais elle estoit dans l'hostel du chancelier avec sa femme, et fut dit après la conclusion qu'il seroit bien d'envoyer querir Jehanne... Quand elle fut venue, on lui dit et récita le conseil qui avait été tenu.., et furent ces paroles (ce compte rendu) dites par le chancelier d'Orléans, etc. » *Chronique de Jean Chartier*, édition elzévirienne, t. I, p. 73, 74.

[2] Voyez ci-après *Chronique*, chap. 42.

[3] La première mention authentique de Cousinot comme *maître des requêtes* qui nous soit parvenue ne date, il est vrai, que de 1440. (Voyez ci-dessus, p. 20, note 1.) Mais il convient ici de remarquer deux choses : la première, c'est que Montreuil pouvait être en possession de cette charge dès 1429. Secondement, ces mots ou cette phrase datent sans doute de 1440 (environ), époque

Digitized by Google

fonctions par conséquent mirent en rapports multipliés avec les membres du conseil de Charles VII; Cousinot de Montreuil, que ses emplois successifs placèrent constamment en relation avec les capitaines et autres grands personnages, dont il atteste les faits et les dits d'un ton si familier, si remarquable; Cousinot de Montreuil, enfin, neveu du chancelier auteur de la *Geste*, qu'il copie, on peut dire, comme bien de famille[1]? Ici encore la critique se trouve en présence d'une simple conjecture, sans preuves; mais cette dernière hypothèse s'allie si bien, ce me semble, à la première, que l'une et l'autre se communiquent mutuellement une force nouvelle.

Avant d'aller plus loin, il convient, je crois, d'écarter une objection qui doit se présenter à l'esprit. Cette manière de se désigner, sans se nommer, et de se louer soi-même dans son propre ouvrage sous le voile de l'anonyme, paraîtra peu croyable, ou du moins peu conforme à des lois de bienséance qui semblent avoir dû exercer de tout temps leur empire. Je répondrai à cette objection par un fait complètement analogue et encore plus grave. Thomas Basin, né en 1412 et mort en 1491, nous a laissé une chronique latine imprimée récemment par les soins de la Société de l'histoire de France. Personne ne saurait révoquer en doute, après la démonstration lumineuse due à la critique de M. J. Quicherat, que le prélat normand soit l'auteur de ce mémorial. Or, dans cette chronique, anonyme comme celle de la Pucelle, voici les termes que Thomas Basin, évêque de l'Église, emploie pour se désigner lui-même. Il raconte la réduction, en 1449,

à laquelle le chroniqueur remania son ouvrage, et où Cousinot de Montreuil était certainement maître des requêtes.

[1] On pense que *Guillaume* Cousinot de Montreuil était neveu de *Guillaume* Cousinot le chancelier. Il y a lieu de croire que Montreuil était en outre le filleul du chancelier.

Digitized by Google

de Lisieux, sa ville épiscopale, et s'exprime ainsi : L'évêque de cette ville et du diocèse était Thomas, homme d'une instruction peu commune en fait de lettres humaines et divines, et ce qui est encore d'une meilleure recommandation, assez distingué, comme homme de conseil, par sa prudence, par sa charité sincère envers Dieu ainsi que le prochain, et l'un des plus fameux évêques français de son temps[1] !...

Poursuivons donc, sous toute réserve d'ailleurs, le développement de cette double attribution. Nous

[1] « Erat tunc ejusdem civitatus et diœcesis pontifex, Thomas, vir in divinis et humanis litteris non mediocriter institutus; sed quod est præstantius, consilio, prudentia et in Deum ac proximum sincerâ charitate satis conspicuus, atque unus inter cæteros Galliarum episcopos illius temporis multum famosus. » *Histor. Caroli VII*, lib. II, capit. XVII. T. I, p. 211. Lefèvre de Saint-Remy, dans ses *Mémoires*, se désigne aussi par cette qualification : « ung *notable* homme et souffisant hérault ». (Édition du *Panthéon littéraire*, p. 507-508.) Parmi les textes publiés par M. Quicherat sur la Pucelle, se trouve une relation anonyme que feu M. Salmon a découverte, il y a peu d'années, dans le manuscrit 891 de Christine au Vatican. Cette relation a pour titre : *Chronique de l'établissement de la fête instituée en l'honneur de la Pucelle, à Orléans.* L'auteur, qui est évidemment un clerc contemporain, s'exprime ainsi dans un passage de sa chronique : « Jehanne s'en alla à l'église Saincte-Croix, et là parla à Messire *Jehan de Mascon*, docteur, qui estoit ung très sage homme lequel luy dist : « Ma fille, estes-vous venue pour lever le siège ? » A quoi elle répondit : « En nom Dé, dist-elle, ouy. » — « Ma « fille, dit le sage homme, ilz sont fors et bien fortiffiés et sera « une grant chose à les mettre hors. » — Respondit la Pucelle : « Il n'est riens impossible à la puissance de Dieu. » Et en toute « la ville ne fist honneur à autre. » (Quicherat, *Procès*, etc., t, V, p. 291.) Sur le nom de *J. de Mascon*, le savant et judicieux éditeur place cette note : « Ce personnage, « dit M. Quicherat, » « qui n'est nommé nulle part ailleurs, ne serait-il pas l'auteur « de la présente relation ? » Cette conjecture nous paraît tout à fait plausible. Jean de Mâcon, très vraisemblablement, est bien le nom du clerc qui a écrit cette relation. Un autre mode de désignation bien plus étrange est celui dont s'est servi Henri Baude, auteur du *Portrait de Charles VII.* Voyez *Nouvelles recherches sur Henri Baude*, 1853, in-8°, p. 1 et suiv.; et Jean Chartier, édit. Jannet, t. I, p. xlij. Les divers faits que nous venons de grouper s'éclairent mutuellement. Ils attestent un procédé littéraire, qui avait, comme on le voit, force de coutume.

Digitized by Google

avons dit que Cousinot de Montreuil, auteur présumé de notre deuxième chronique, y travaillait après 1439. Sous la date de 1423, il mentionne ainsi la naissance de Louis XI : « Le quatriesme jour de juillet, audit « an, nasquit Louis, *aisné* fils *du roy de France*[1] ». Ce passage peut donner lieu à plusieurs observations importantes. Et d'abord le chroniqueur, quel qu'il soit, aurait-il employé cette forme de langage, si, au moment où il écrivait ces lignes, Louis XI avait déjà occupé le trône? D'après le sens propre des mots, *le roy de France*, sous le règne de Louis XI, c'était Louis XI, et ce passage signifierait Louis, fils aîné de lui-même ; ce qui est évidemment absurde. Dans un autre endroit que nous avons cité (ci-dessus, page 43), il dit : « Charles VII qui eut le royaume après le trespas de *feu* son père. » *Feu*, dans les textes anciens, s'emploie toujours comme le font actuellement les Anglais du mot *late*, et entraîne le sens de *dernier* ou dernièrement décédé. Si l'auteur avait écrit depuis la mort de Charles VII, ces expressions « après le *trespas de feu* son père », en parlant de Charles VI, formeraient un pléonasme ridicule. Charles VII vivant, il n'y a point de pléonasme, et la locution est très bonne. De même, si Louis XI eût été alors sur le trône, notre écrivain, parlant du père de Louis, n'aurait pas manqué de dire : « du *feu* roi de France ». Donc l'auteur écrivait sous Charles VII, mort en 1461. Nous voyons, de plus, que Charles avait alors deux fils, puisque Louis est qualifié de fils aîné. Ceci nous montre que ces lignes datent de 1447 à 1461. Louis XI en effet eut successivement trois frères ; mais les deux premiers moururent avant 1439. Charles, son dernier frère, naquit le 28 décembre 1446, et ne mourut qu'en 1472. Il peut se faire aussi que ce mot *aîné*, qui seul con-

[1] Voyez ci-après *Chronique*, chap. 7.

Digitized by Google

tient une date, ait été ajouté on interpolé après coup dans ce passage.

Au reste, la *Chronique de la Pucelle* semble porter en plusieurs de ces parties les traces de la précipitation et d'une certaine négligence. Ainsi les emprunts de la *Geste française* y sont, comme l'a très bien observé M. Quicherat, « cousus, mais non fondus [1] ». La *Chronique de la Pucelle* s'arrête brusquement, comme si l'auteur avait été inopinément distrait de son travail. Voici enfin quelques derniers indices qui méritent aussi d'être notés. Nous avons montré ci-dessus que certaines parties de la chronique ont dû être écrites après 1434, après 1439, et même après 1446. Mais certaines autres parties paraissent avoir été rédigées avant 1439 et même avant 1437. Ainsi, en divers endroits de sa chronique, Cousinot de Montreuil [2] parlant de sa propre bouche ou pour son propre compte (en dehors des passages où il copie la *Geste* de son oncle), appelle Jean d'Orléans (frère illégitime du duc Charles), l'appelle, dis-je, *le bastard d'Orléans* [3]. D'un autre côté, si l'on compare la *Chronique de la Pucelle* ou chronique des deux Cousinot avec la chronique de Jean Chartier, il y a entre ces deux écrivains une conformité de faits et de mots si remarquable, que l'un, évidemment, a été le copiste de l'autre [4]. Or, Jean Chartier nous apprend lui-même qu'il a commencé de *compiler* sa chronique, ou, en d'autres termes, qu'il est entré en fonctions comme chroniqueur royal de Saint-Denis le 18 novembre 1437 [5]. Je pense, d'après ces considérations, que la *Chronique*

[1] Voyez *Procès*, t. IV. p. 204.
[2] Si je ne me trompe.
[3] *Chronique de la Pucelle*, chap. 44, *passim*, 48 et 60.
[4] J'examinerai bientôt plus à fond la question de savoir si Cousinot de Montreuil a pu copier Jean Chartier.
[5] Voyez Chronique de Jean Chartier, édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, in-16, t. I, p. 2.

Digitized by Google

de la Pucelle est sans doute une première ébauche, commencée dès le moment où l'auteur entra lui-même avec âge d'homme, peut-être vers 1425 ou 1430, sur la scène du monde. Il aura réuni d'abord sous la dictée des événements, qu'il suivait de jour en jour et pas à pas, des notes à lui propres, comme aussi des matériaux, tels que la *Geste*, provenus d'autres mains que les siennes. Vers 1447, ou du moins après 1439, il commença de reviser, de retoucher ces matériaux, qu'il n'avait encore élaborés jusque-là que d'une manière très imparfaite. Mais d'autres soins étant survenus, il se serait vu obligé, à ce qu'il semble, de laisser là ce travail inachevé. C'est ce manuscrit, en quelque sorte interrompu, qui, retrouvé par Godefroy, forme la base de la chronique dite *de la Pucelle*.

Cet ouvrage ne mérite pas moins, je le répète, une grande considération. L'autorité dont il a toujours joui, sous le voile de l'anonyme, s'explique et se justifie pleinement par les qualités de l'auteur, en admettant l'attribution que nous avons proposée.

A cet argument, encore hypothétique, il faut joindre d'autres observations que fournit un examen plus approfondi de cette chronique. Si l'on analyse avec soin le texte de ce fragment, on trouve qu'une certaine analogie ou ressemblance existe entre ce texte et quatre autres sources historiques, aujourd'hui connues, et ci-après énumérées : « 1° la *Geste française ;* 2° le *Journal du siège ;* 3° certains *Témoignages du procès de réhabilitation ;* 4° la *Chronique de Jean Chartier*. Une question qu'il importe d'éclaircir est de savoir quelle part de secours l'auteur de la chronique dite *de la Pucelle* a pu tirer de ces diverses sources historiques, ou quelle part, au contraire, il a pu leur fournir. Nous allons tenter d'éclaircir cette question, en admettant que la *Chronique* ait pour auteur Cousinot de Montreuil.

Digitized by Google

1° En ce qui touche la *Geste française*, nulle difficulté. Ici Cousinot de Montreuil est évidemment l'emprunteur, et cet emprunt est d'autant plus naturel qu'il se passait, comme on l'a dit, en famille. Le second des deux écrivains a puisé à cette source divers passages qui ont été exactement signalés par M. Quicherat et dont l'origine est incontestable. Je crois pouvoir ajouter que la *Chronique* a également emprunté de la *Geste* la dénomination qui lui est restée depuis Godefroy, celle de *Chronique de la Pucelle*. On sait que cette dénomination a été ajoutée au titre principal de l'ouvrage, et se lit encore en tête du ms. 10297 : « Gestes des François descenduz du roi Priam... *et Jehanne la Pucelle* ». Il y a lieu de penser que l'un des manuscrits de la *Chronique*, visé par Godefroy, portait également quelque inscription ou addition de ce genre.

2° Le *Journal du siège d'Orléans* en 1428 contient aussi des passages assez nombreux, qui ressemblent au texte de la *Chronique;* mais on peut, je crois, démontrer que le *Journal du siège* est en ce cas l'emprunteur. Le texte manuscrit le plus ancien qui nous soit resté de ce document a été exécuté de 1488 à 1516. Il le fut à Paris, par les soins de l'abbé de Saint-Victor [1]. Dans ce manuscrit de Saint-Victor, l'ouvrage ne porte pas le titre de *Journal du siège*, qui lui a été donné postérieurement; il porte celui-ci, qu'il n'est point inutile de transcrire : « Compendium *gestorum* in regno Francie temporibus Karoli septimi... et primo in gallico civitatis Aurelianensis obsidio, etc. [2] » Ainsi l'idée du siège n'arrive que dans

[1] Bibliothèque impériale, Saint-Victor, n° 285. Voyez Quicherat, *Procès*, t. V, p. 398.

[2] « Abrégé des *Gestes* advenues au royaume de France du temps de Charles VII°, et d'abord *en français* le siège de la cité d'Orléans, etc. »

Digitized by Google

le sous-titre, et cette traduction latine se présente d'abord comme une chronique d'ensemble[1].

En remontant vers les origines du *Journal*, et par delà cette simple reproduction que l'on vient de mentionner, nous arrivons enfin à une compilation, la plus ancienne dont on puisse constater l'existence, sous la date de 1467[2]. Le texte même, en mentionnant un fonctionnaire de Louis XI, montre en effet, comme l'a très bien établi M. Quicherat, que le *Journal du siège* (tel que nous le possédons) a été écrit sous le règne de ce prince. Or nous avons fait voir que le fragment dû à Cousinot de Montreuil d'après notre sentiment, est certainement antérieur à l'avènement de Louis XI[3].

Indépendamment de la preuve que fournit l'antériorité, il y a un autre moyen de vérifier quel est, des deux auteurs que l'on compare en ce moment, l'initiateur et l'initié. L'analogie qui existe entre ces divers témoignages historiques trouve d'abord une première explication dans l'identité des faits rapportés de part et d'autre. Mais pour ce qui est de la forme

[1] Nous observerons en passant que cette forme de titre (avec le mot *geste*) est commune : 1° à la *Geste française*; 2° à la *Chronique* (voyez-ci-dessus p. 36); 3° au *Journal du siège;* 4° cette dénomination générale, sauf le mot *geste*, s'applique encore à la *compilation abrégée des grandes et générales chroniques*, ms. 411 de la bibliothèque d'Orléans. (Voyez Buchon, *Chronique de la Pucelle*, édit. du *Panthéon*, p. xxv.) Les deux premiers de ces quatre ouvrages sont bien en effet des compilations à la fois *générales* et spéciales; mais les deux autres sont purement *spéciales* et ne traitent que de la Pucelle. Il est naturel de penser que le titre a été conservé aux deux derniers par *imitation* des premiers.

[2] *Procès*, t. IV, p. 94.

[3] Le *Journal du siège* remonte en effet à un mémorial quotidien tenu en présence des événements par un Orléanais. Ce mémorial date, il est vrai, de 1428. Puis vers 1467, un compilateur remania cet ouvrage primitif, en y intercalant des *additions* plus récentes et distinctes. Mais c'est là, et non dans le journal proprement dit, que se trouvent exclusivement les passages dont il s'agit.

Digitized by Google

ou de l'originalité littéraire du récit, on peut constater sur les textes l'observation suivante, qui est toute en faveur de l'interprétation proposée, à savoir, que cette originalité appartient à la *Chronique de la Pucelle*. Parmi les fragments communs ou analogues qui existent, d'une part, dans les diverses éditions du *Journal du siège*, et, d'autre part, dans la chronique dite *de la Pucelle*, il faut établir une première distinction. La plupart de ces fragments font partie de la *Geste*, c'est-à-dire, d'après nos attributions, appartiennent à Cousinot le chancelier. D'autres passages, en plus petit nombre, émanent de la *Chronique*, ou de Cousinot de Montreuil. Ensuite les fragments analogues ou communs que l'on retrouve dans le *Journal* y sont tantôt identiques, tantôt plus succincts, et tantôt plus étendus, par rapport au texte publié dans Godefroy.

Nous écarterons d'abord les passages identiques, comme impropres à fournir la preuve que nous cherchons. Restent les passages plus succincts et les passages plus étendus. Or il y a cela de remarquable, et qui peut être vérifié par tout le monde, c'est que les passages amplifiés par le *Journal*, ou, si l'on veut, plus amples dans le *Journal*, proviennent quelquefois de la *Geste*, mais ne proviennent jamais de la *Chronique*, ou de Cousinot de Montreuil ; tandis que la *Chronique* est quelquefois *réduite* dans le *Journal*. En effet, tout en adoptant comme fond et comme guide le récit abrégé du chancelier d'Orléans, les rédacteurs du Journal, témoins, sur les mêmes lieux, des mêmes événements, ont pu ajouter à ce récit beaucoup de particularités qu'ils avaient personnellement recueillies. Bien loin de là, Cousinot de Montreuil, absent d'Orléans, n'avait rien à leur apprendre touchant ce qui s'était passé dans leur ville. Mais il a pu fournir, et il a fourni d'autres notions, d'autres

Digitized by Google

développements qui se rattachaient à la matière du journal. Sur ce terrain, les historiens du siège ne pouvaient ni le contrôler ni l'amplifier; ils ne pouvaient que le copier ou le réduire; c'est ce qu'ils ont fait. Cousinot de Montreuil a donc prêté au *Journal*, au lieu de lui emprunter : car on peut extraire le moins du plus. Voilà donc en faveur de notre hypothèse un nouvel indice.

3° La déposition de quelques témoins, entendus en 1456 lors du procès de réhabilitation, offre une certaine analogie avec le récit de la chronique[1]. Ces témoins furent-ils, par rapport au document que nous examinons, des *prêteurs* ou des *emprunteurs?* Ni l'un ni l'autre, selon toute vraisemblance. Pour compiler le procès libellé en 1456, il aurait fallu que Cousinot de Montreuil écrivît sa Chronique après 1456. Mais je crois que cela ne peut pas être. En 1456, Dunois n'était plus pour personne le *bâtard d'Orléans*, bien qu'il prît encore quelquefois lui-même cette dénomination[2]. Lieutenant général du roi, grand chambellan de France, vainqueur en Normandie et en Guyenne, libérateur de son pays, il marchait à la suite des princes du sang, et, vu la qualité de ses services, il pouvait leur disputer le rang ou la préséance[3]. En 1449 et 1456, Cousinot de Montreuil (voyez ci-dessus pages 20 et 24) avait eu l'honneur d'être le collègue ou le subordonné de ce personnage illustre. Or, dans sa chronique, il l'appelle en divers endroits le *bâtard d'Orléans*. Avant 1439, Cousinot de Montreuil ne pouvait parler autrement. Mais, en 1456, se servir de ces termes ou les maintenir eût été

[1] Voyez Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 220, 223, 227, 233 et 237; en tout, cinq.

[2] Voyez notes biographiques sur Dunois, dans le *Cabinet historique*, 1857, p. 114, note 1.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

une sorte d'inconvenance qui, plus qu'à personne, devait répugner au seigneur de Montreuil. En 1456, Montreuil aurait dit, en parlant de Jean : « le comte de Dunois et de Longueville ». Je me borne à cet argument pour fonder une réfutation que complètera le lecteur.

Cousinot de Montreuil n'a donc pas copié les témoins de 1456. Témoin lui-même, non du procès[1], mais des événements, possesseur du mémorial écrit par le chancelier d'Orléans, il ne lui était point nécessaire de consulter les écritures de ce procès. Les témoins judiciaires, ceux qui déposèrent en 1456, à vingt-sept ans d'intervalle, par rapport à des faits consommés en 1429, auraient eu plutôt besoin d'un pareil secours. Quelques-uns, pour raviver des souvenirs éteints, ont pu consulter la lettre des mémoriaux; ils ont pu se rendre à Saint-Denis, au dépôt authentique et consacré des *Chroniques de France*. Là enfin ils ont pu, depuis 1437, lire dans la compilation du chroniqueur officiel Jean Chartier le récit des événements de 1429. Or ce récit est en grande partie celui de la *Chronique de la Pucelle*[2]. Mais ce dernier raisonnement est purement hypothétique : abstenons-nous de conjectures. Les analogies signalées, en ce qui concerne les témoins de 1456[3], ne portent pas sur les mots, elles portent sur les choses. Cette analogie est donc toute naturelle. Les deux Cousinot, de leur côté, les témoins du leur, ont tous raconté ce qu'ils ont su et vu, chacun en son temps et dans son langage.

[1] Cousinot de Montreuil était un *témoin de Poitiers*. Il ne fut point appelé à déposer en 1456. Voyez sur ce point intéressant l'observation très judicieuse émise par M. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 472, paragraphe commençant par ces mots : « L'examen, etc. »

[2] Voyez mon édition de Jean Chartier, dans la *Bibliothèque elzévirienne*, t. I, p. 69, note 2, et la *Notice sur Jean Chartier* qui précède sa chronique.

[3] Voyez aux endroits indiqués ci-dessus, p. 50, note 1.

Digitized by Google

4° Quant à la *Chronique de Jean Chartier*, les observations qui précèdent s'y appliquent également. Il ne saurait y avoir aujourd'hui là-dessus aucune incertitude. Jean Chartier, à proprement parler, n'est point un chroniqueur original, j'entends l'auteur direct et primitif d'un récit composé *de visu*, sur le théâtre ou en présence des événements. Jean Chartier, moine de Saint-Denis, entra dans sa charge de chroniqueur en 1437. Or, après comme avant sa nomination, il sortit bien peu de son couvent pour écrire sa chronique, laquelle n'est guère qu'une vraie compilation d'un bout à l'autre[1]. Il est donc bien évident que Jean Chartier a copié la chronique de Cousinot, comme l'avait très judicieusement remarqué Godefroy [2].

Une dernière raison bien simple achèvera d'expliquer toutes ces similitudes. C'est que la chronique du chancelier, recueillie et développée par son neveu, était précisément ce que nous appellerions la chronique officielle du duché d'Orléans. Il n'est donc pas étonnant que les bourgeois ou les clercs d'Orléans, auteur du *Journal du siège*, et même que le chroniqueur du roi, Jean Chartier, aient mis à contribution ce document, cette source d'informations, si bien faite pour correspondre aux sympathies de ces compilateurs et pour leur inspirer toute confiance.

Je me résumerai ici en quelques mots sur un point important.

La chronique dite *de la Pucelle* a joui jusqu'à ce jour, grâce précisément à cette dénomination, d'une autorité considérable. Sans trop se rendre compte des motifs, on l'a toujours regardée comme étant en quelque sorte, sur ce sujet, la chronique par excellence. Or chacun se rappelle qu'au quinzième siècle

[1] Voyez *Édition elzévirienne.*
[2] Voyez-ci-dessus, p. 3, premier alinéa.

Digitized by Google

la plupart des mémoires offrent, ainsi que nous l'avons déjà plusieurs fois remarqué, un caractère tout à fait particulier, ou personnel, et domestique. Telles sont, par exemple, la chronique de Parceval de Gagny pour le duc d'Alençon, celle de Guillaume Gruel pour le connétable de Richemont, celle de Chastelain pour le duc de Bourgogne, celle de Guillaume Ier Cousinot pour le duc d'Orléans, et enfin celle de Jean Chartier, du héraut Berry et de plusieurs autres pour le roi Charles VII.

Jeanne, au milieu de ses travaux militaires, présidait à une correspondance active et très étendue. M. Quicherat, dans sa précieuse collection, en a réuni la preuve et les monuments[1]. La Pucelle entretenait nécessairement autour d'elle des clercs assez nombreux pour subvenir à l'expédition de cette correspondance. Si donc Jeanne avait voulu transmettre à la postérité le récit de ses actions, elle n'aurait fait en cela que suivre un exemple généralement pratiqué par ses contemporains ou ses compagnons d'armes. Cet exemple était un fait commun, depuis les souverains les plus puissants jusqu'aux moindres chefs de guerre, tels que les de Lalain ou les Chabannes, dont les chroniques domestiques nous sont également restées. Pour écrire cette chronique de la Pucelle, les clercs qui l'entouraient étaient des historiographes tout trouvés, et la matière ne devait point faire défaut à leur zèle. Nous ne voyons pas cependant qu'aucun document de ce genre nous ait été légué ainsi par l'héroïne. A l'égard de la chronique dite *de la Pucelle*, en particulier, il suffit du plus léger examen pour s'assurer que ce fragment d'histoire générale ne se rattache nullement à l'origine que cette dénomination pourrait faire supposer. La libératrice

[1] Voyez *Procès*, etc., t. I, p. 245, et t. V, p. 137, 154, 156, 253.

Digitized by Google

de 1429 a illustré nos annales de l'épisode le plus glorieux et le plus attachant qui orne les fastes d'aucun peuple. Mais écrire ou dicter cette histoire est la pensée qui s'accorde le moins avec cette vie toute d'abnégation, qui commence par le dévouement et qui se termine par le sacrifice le plus sublime.

Jeanne est et demeurera donc tout à fait étrangère, comme auteur, ou même comme inspiratrice directe, à la chronique qui semble porter son nom. Ces mots ou cette dénomination : *Chronique de la Pucelle*, s'ils se maintiennent dans la langue de l'histoire, doivent être entendus tout différemment. Ils ne peuvent se justifier que par une interprétation spéciale : à savoir que, dans cette chronique, le récit des actions de l'héroïne occupe effectivement une place plus étendue, proportion gardée, que dans aucune autre. J'ajouterai que, sous le rapport du mérite ou de l'estime qui ont été jusqu'ici accordés à ce document, la *Chronique de la Pucelle* n'a point à souffrir des éclaircissement ci-dessus présentés. Si nous avons dû faire justice d'une attribution sans crédit et sans défenseur, si nous avons rejeté une origine trop illustre pour être fondée, la double attribution que nous y avons substituée assure encore à ce mémorial un degré d'estime considérable, parmi les témoignages auxquels il peut être comparé. En attendant les conclusions auxquelles tendent ces recherches, la chronique dont il s'agit aurait eu successivement pour auteurs deux personnages distingués, également dignes de foi, inspirés l'un et l'autre du pur sentiment de la vérité, leur œuvre commune serait toujours la source excellente et primitive à laquelle beaucoup d'autres récits, estimables eux-mêmes, auraient été puisés.

Digitized by Google

§ 7. *De la chronique générale possédée au seizième siècle par Jean Le Féron.*

Nous avons précédemment distingué, à l'aide d'une étude spéciale, deux ouvrages : *la Geste des nobles* et la *Chronique de la Pucelle*. Il nous reste à revenir sur le troisième, qui paraît avoir réuni et continué les deux autres.

Je m'attacherai d'abord à fixer, avec plus de précision que je n'ai pu le faire jusqu'ici, les termes chronologiques extrêmes, qu'embrassait ou qu'embrasse la matière de ce troisième ouvrage. Pour le point de départ, nulle difficulté. Selon toute vraisemblance, ce point de départ remontait, par delà Pépin de Landen, aux origines *troyennes* de la monarchie. Il n'est point aussi aisé de préciser l'autre terme. Le dernier auteur qui parle de Cousinot de Montreuil comme d'un personnage encore vivant, est Jean de Saint-Gelais, qui l'appelle un *ancien homme*[1]. Il nous le montre toutefois assez robuste encore pour prendre une part active aux États généraux de 1484, et nous savons, par d'autres témoignages, qu'il fut une des lumières de cette grande assemblée. D'un autre côté, Henri Baude, à peu de temps de là, l'appelle *feu* Cousinot; et ce, dans un ouvrage qui ne put être offert au roi Charles VIII que dans les premières années de son règne[2]. Cependant Jean Le Féron, en divers passages que nous avons cités, allègue d'une manière assez précise l'autorité de Cousinot, à propos de faits datés

[1] « Et s'en occupoit fort un ancien homme nommé Messire Guillaume Cousinot. » *Histoire de Louis XII, roy de France*, édition de Godefroy ; Paris, 1622, in-4°, p. 46.

[2] Voyez *Nouvelles Recherches sur Henri Baude*, p. 6, note 3, et *Bibliothèque elzévirienne*, à la suite, de Jean Chartier, t. III, p. 140 : « *ut vos ita faciatis* ».

Digitized by Google

de 1485, 1488, 1492 et 1495[1]. Ces allégations concordent avec le sens qu'on pourrait assez naturellement donner à un autre passage du même auteur, où il désigne l'ouvrage de Cousinot comme une chronique de Charles VII, Louis XI et Charles VIII[2], c'est-à-dire comprenant les règnes entiers de ces trois princes. Il y a donc lieu de supposer que la chronique écrite par Cousinot de Montreuil aura été continuée et poursuivie par quelque successeur.

Après Le Féron, La Croix du Maine recueillit dans sa *Bibliothèque françoise,* imprimée en 1584, la notice de cette chronique générale de Cousinot. Sous la lettre G de son dictionnaire [3], La Croix du Maine consacre à notre écrivain du quinzième siècle cet article :

« Messire Guillaume Cousinot, chevalier françois, très excellent historien. Il a escript une chronique très-ample et très-véritable de son temps, laquelle n'est encores imprimée. Jean Le Féron... asseure en ses œuvres l'avoir par devers soy escripte à la main. »

Cette indication a été depuis reproduite textuellement par Rigoley de Juvigny[4], et en abrégé par Févret de Fontette[5]. L'un et l'autre se réfèrent, comme La Croix du Maine, au témoignage primitif de Le Féron; Gabrielle Naudé[6], avant ces deux derniers auteurs, avait également cité la chronique de Cousinot d'une manière plus vague encore, et d'après le témoignage de La Croix du Maine.

Pierre Frizon, auteur d'une histoire des cardinaux français publiée en 1638, allègue la chronique de

[1] Voyez ci-dessus, P. 7, E, et 8, I et J.
[2] Voyez ci-dessus, p. 6 et p. 8; J. La date de 1510 est alléguée, p. 9, O.
[3] Au mot *Guillaume.*
[4] Nouvelle édition de *La Croix* du Maine et de Duverdier, 1772, in-4°, t. I, p. 323.
[5] *Bibliothèque historique,* t. II, n° 17301.
[6] *Addition à l'histoire de Louis XI.* Paris, 1630, in-8°, p. 48-49.

Digitized by Google

Cousinot[1]. Les termes dont il se sert à cette occasion[2] ne nous permettent guère de distinguer si Frizon a recueilli directement dans le manuscrit de Cousinot le passage allégué, ou s'il a pris, comme il y a plus d'apparence, cette citation toute faite[3], dans Le Féron, sans mentionner l'auteur intermédiaire.

De 1638 à 1650, Jacques Cousinot, médecin, qui revendiquait la qualité de descendant de Cousinot, seigneur de Montreuil, publia sur ce personnage un mémoire où il parle de sa chronique, mais sans indiquer ce qu'elle est devenue[4]. Enfin Louis Gollut, qui imprima, en 1692, ses *Mémoires historiques de la république séquanoise*, semble nous offrir une dernière trace directe de la *Chronique de Cousinot*. Il désigne nominativement celui-ci comme l'un des « autheurs desquels en ces mémoires on s'est servy[5] ». Mais la *Chronique de Cousinot,* malgré cette annonce, ne figure pas dans le corps de l'ouvrage au nombre des autorités alléguées, et l'auteur ne nous fournit aucun moyen de vérifier l'emploi qu'il a pu faire de notre chronique.

En somme, il résulte des mentions rapportées dans ce dernier chapitre ou paragraphe, que depuis Le Féron, qui seul a sérieusement fait usage de notre document, nous ne possédons aucun vestige certain et direct de cette chronique. Les développements

[1] *Gallia purpurata*. Paris, in-folio, p. 487.

[2] Voici ces termes : « Reginaldus de Chartres, quem Cousinot (en marge : *Cousinot historien françois*) nuncupat Hectorem, sumpto parentis nomine. » Regnauld était fils d'Hector de Chartres.

[3] Voyez ci-dessus, p. 6; G.

[4] *Abrégé de la vie et actions plus mémorables de Messire Guillaume Cousinot, etc., par Jacques Cousinot, Parisien, docteur en médecine*; Paris, in-4°, sans date à la fin.

[5] Dôle, in-folio : index de quatre colonnes. *Cousinetus* est le premier nom de la troisième colonne, à la fin des pages liminaires.

Digitized by Google

étendus que nous venons de publier[1], serviront à faire comprendre l'intérêt et le profit que cette chronique ne manquerait pas de fournir à l'histoire, si elle pouvait être retrouvée. L'ensemble des œuvres historiques des deux Cousinot, que nous possédons actuellement, réuni, formerait environ deux volumes semblables à ceux que publie la Société de l'histoire de France.

Notice bibliographique des divers écrits de Cousinot de Montreuil qui nous sont restés.

De 1445 à 1449. *Relation d'ambassade et autres documents relatifs aux négociations entre la France et l'Angleterre.* Manuscrits Baluze 9037,7 et 8448. Un extrait de cette relation a été imprimé dans le tome IV des *Notices des manuscrits*, etc., page 25.

De 1449 à 1465. Quatre lettres sur des événements politiques ou militaires. Elles sont imprimées ou analysées dans *Thesaurus anecdotorum*, in-folio, tome I, colonnes 1812-1818 ; *Documents inédits*, in-4°, Mélanges Champollion, 1843, tome II, pages 217, 270; et Michelet, *Histoire de France*, première édition, tome VI, page 95.

1465. *Instructions diplomatiques d'une mission auprès de*

[1] Depuis que le présent mémoire a été composé, la *Chronique de Cousinot* a fourni la matière de divers écrits. Les savants qui voudront s'occuper de cette question nous sauront gré de leur offrir ci-après l'indication de ces divers écrits : 1° Compte rendu de la communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur la *Chronique de Cousinot*, dans la *Revue des sociétés savantes*, Paris, 1856, in-8°, p. 5 et suivantes ; 2° Note sur la *Chronique de Cousinot*, dans la brochure, intitulée : *Le règne de Charles VII, d'après M. Henri Martin, etc.*, par M. Du Fresne de Beaucourt. Paris, 1856, in-8°, p. 22 ; 3° *Revue de Paris* de 1856, article de M Henri Martin, reproduit par l'auteur dans un écrit spécial intitulé : *Jeanne Darc*, par H. Martin, Paris, Furne, 1856, in-12. 4° *Un dernier mot à M. Henri Martin*, par M. de Beaucourt, 1857, in-8°.

Digitized by Google

Marguerite d'Anjou, relative à la guerre des Deux-Roses. Ms. 9037, 7 ; feuillets 184 à 186.

1469. *Réponse à Robertet sur le départ de la belle Etiennette* [1] ; en prose et vers, ms., suppl. franç., n° 607, fol. 120 et suiv.

1469 août. *Relation de son ambassade à Rome au sujet de l'affaire Balue.* Mss. Baluze, n° 8448 ; suppl. fr. n° 3456 ; et Saint-Germain des Prés, n° 62. Duclos en a donné des extraits dans ses *Pièces justificatives* déjà citées, édition de 1746, in-12, pages 303 et suivantes [2].

1478, août 12. Lettre du chancelier et seigneurs du grand conseil sur les droits du roi ; ms. Baluze, n° 9675 b. ; imprimé par Mademoiselle Dupont dans son édition de *Commynes*, tome III, pages 315-320.

[1] Voyez la *Chronique scandaleuse*, édition du *Panthéon*, 1838, in-8°, p. 266.

[2] Ce qui suit est extrait d'un catalogue de la vente C. M. (in-8°), 15 décembre 1855, Potier, libraire : « N° 1398. Relation d'une ambassade envoyée par Louis XI au pape, pour faire le procès au cardinal d'Angers et à l'évêque de Verdun, 1469. — Ms. de 64 feuillets in-fol. sur pap. écrit. du XVIIIe siècle, demi-rel. — Document important. On y a ajouté : Vie et histoire de Jean Balue, cardinal évêque d'Angers. Ms. in-fol. sur pap. de la même main que le précédent. »

Digitized by Google

RÉSUMÉ

Ainsi donc, pour nous résumer, la chronique générale possédée et visée au seizième siècle sous le nom de Chronique de Cousinot, s'étendait depuis les origines de la monarchie jusque vers le seizième siècle. Ce monument historique, digne de tous nos regrets, a disparu. Mais nous en possédons deux parties ou deux fragments considérables. L'un a pour intitulé *la Geste des nobles*; l'autre est connu et publié depuis 1661, sous le voile de l'anonyme, quant au nom de l'auteur, et sous le titre de *Chronique de la Pucelle*.

Nous allons bientôt reprendre analytiquement chacun de ces deux ouvrages. Nous décrirons d'abord les manuscrits de la *Geste des nobles*, et nous placerons à la suite de notre notice des extraits étendus de ce mémorial.

Nous suivrons le même ordre pour la *Chronique de la Pucelle*, et nous publierons enfin une nouvelle édition du texte de cette chronique.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTES ET DÉVELOPPEMENTS

I. COUSINOT LE CHANCELIER

1411-1412, n. s. février 28. *Lettres données au bois de Vincennes par Louis duc de Guyenne, dauphin de Viennois, qui confisquent certains biens appartenant à Guillaume Cousinot comme adhérent et complice du duc d'Orléans*[1]. (Extrait.)

Le roi, par lettres du 27 (la veille), a disposé :

« Comme pour les grands rebellions et désobéissances et autres énormes excez, crimes et déliz, commis et perpetrez contre nous et nostre royal majesté par Charles nostre nepveu d'Orléans, ses frères, et autres leurs adhérens, aliez et complices, nos ennemis, rebelles et désobéissants, nous les ayons abandonnez et déclarez avoir forfait envers nous, corps et biens, estas et offices : entre lesquels nous sommes acertenez que Maistre Guillaume Cousinot, naguères advocat en nostre court de parlement, oultre et par dessus nos commandemens, prohibitions et défenses solennelment criées et publiées en nostre bonne ville de Paris et ailleurs, en nostre royaume, a tenu et tient le party des dicts d'Orléans et leurs complices ; les a aidiez, conseilliez, soustenus et favorisez, s'est absenté de nostre dite ville de Paris, retrait et tenu avec noz dits ennemis en soy rendant et démonstrant rebelle et ennemi de nous

[1] Voyez ci-dessus, p. 13, note 2.

Digitized by Google

et de nostre royaume, dont[1] il a encouru les peines sur ce introduites; par quoy nous loist et appartient ordonner et disposer à nostre bon plaisir et voulenté de tous ses biens, meubles et héritages quelconques et par espécial d'une maison ou hostel et appartenance qu'il souloit tenir et occuper ou terrouer de Pentin et des prez et bois qu'il avoit à Eschelle Sainte-Baudour », etc.

Suivent la description et l'énumération de ces biens. Il les déclare confisqués et les donne au Dauphin. Ce prince en donne la conciergerie et les revenus à Catherine de Villiers, dame du Quesnoy[2], pour la récompenser des services rendus au Dauphin et à la Dauphine. — Le duc de Bourgogne, le duc de Bar, le sire de Rambouillet et autres, présents.

Direction générale des archives, J. n° 369, pièce 17.

1421. *Mentions de Guillaume Cousinot le chancelier, dans les comptes du Dauphin* (Charles VII).

A Maistre Guillaume Cousinot, conseiller du roy et de mondit seigneur le régent, chancellier de Monseigneur d'Orléans et exécuteur de feu Monseigneur de Vertuz pour un cheval cler bay acheté de lui iiij^{xx} liv. tournois.

A lui pour un autre cheval brun bay, vij^{xx} liv. t.

A lui pour un autre cheval morel, pour ce, lxx liv. t.

A lui pour un autre, de poil rouen, c liv. t.

A lui pour un autre, brun bay; une estoille au front; cx liv. t.

A lui pour un chariot avecques le harnoiz appartenant aux dits chevaulx et chariot, l liv. t.

Pour ces six parties, par quittances dudit Me Guillaume faict le xxij^{e} jour du mois de novembre (1421) ci rendue, v^{c} l liv. t (550 livres tournois).

Même dépôt, *Comptes de l'écurie du Dauphin*, KK, n° 53, fol. 75 v°.

[1] *De undè ;* d'où.

[2] Voyez sur cette dame la *Bibliothèque d'Isabeau de Bavière*, etc., Paris, Techener, 1858, in-8°, p. 5, 17, etc., et ci-dessus, p. 17, note 3.

Digitized by Google

II. COUSINOT DE MONTREUIL

1441-2, janvier 14. *Quittance d'une gratification de* 200 *liv.* Signature autographe, original sur parchemin, sceau de cire rouge.

Je, Guillaume Cousinot, conseiller et maistre des requestes de l'ostel du roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de Pierre Mandonier, receveur du bas païs d'Auvergne, de la porcion d'un aide de xxviij^{m} fr. (28,000 fr.) pour le roy nostre sire et v^{m} (5,000 fr.) pour Monseigneur le duc et Madame la duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, octroiez par les gens des trois Estats du bas et hault païs d'Auvergne, assemblez en la ville de Montferrant au mois de novembre derrenier passé, la somme de deux cens livres tournois, laquelle les gens d'Esglise et nobles du bas païs ont ordonné à moy estre paiée, baillée et délivrée par ledit receveur, des deniers de sa recepte, pour les causes et ainsi qu'il est contenu et déclairé ès instructions et ordonnances par eulx faictes sur le fait dudict aide. De laquelle somme de ij^{c} liv. t. je me tiens pour bien contant et paié et en ay quicté et quitte lesdits Mandonier receveur dessus nommé et tous autres, à qui quittance en appartient ou appartiendra. Tesmoing mon scel et seing manuel cy mis à ceste quittance le quatorziesme jour de janvier l'an mil quatre cens quarante et ung.

Signé : G. Cousinot *avec paraphe*. Même dépôt, KK 648, fol. 112.

1455, juin 4. *Ambassade et naufrage de Cousinot* [1]. *Lettres patentes portant établissement d'une crue de taille sur le sel en Normandie, pour subvenir à sa rançon.* (Vidimus.)

A tous ceux qui ces lettres verront ou orront, Jehan Gouel garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen,

[1] Voyez ci-dessus, p. 22.

Digitized by Google

salut. Savoir faisons que, l'an de grâce mil cccc cinquante cinq, le premier jour de juillet, par Pierre Alatrayme tabellion juré, en la compagnie de Guillaume du Val, tabellion juré en ladite viconté, nous a été tesmoigné avoir veu et leu, mot après mot, unes lettres royaulx scellées en simple queue et cire jaune, auxquelles était attaché ung mandement de Nosseigneurs les généraulx soubz l'un de leurs signets, le tout sain et entier en scel, signetz et escripture, desquels la teneur en suit. Et premièrement desdites lettres royaulx.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à nos amez et féaulx les généraulx conseillers, par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de nos finances, salut et dillection.

De la partie de notre amé et féal conseiller Guillaume Cousinot, chevalier, et notre bailli de Rouen, nous a esté humblement exposé que, l'an mil cccc cinquante et ung derrain passé, par grande et meure délibération de conseil et pour certaines matières qui grandement touchoient le bien de nous et de la chose publique de notre royaume, icellui et autres avec lui, avons envoié en ambaxade par devers notre très chier et très amé frère, cousin et alyé, le roy d'Escosse, par devers lequel ilz furent et firent et accomplirent ce que leur avions chargié, au mieulx que possible leur fut. Et en eulx retournant dudit pays d'Escosse, eulx estant sur la mer, par grand orage de temps, force de vent et tourmente de mer, ilz furent contrains de donner à terre en la coste d'Angleterre : leur navire rompu, tous leurs biens perduz, eulx en dangier d'estre pérus et noiez; et finalement pris prisonniers par les Anglois, nos anciens ennemis et adversaires : dont les aucuns d'eulx y sont mors, les autres délivrés et le dit suppliant, qui estoit le principal de ladite ambaxade, a esté détenu trois ans prisonnier ou dit pays, en très grande povreté et misère, et si très durement et asprement traictié qu'il a esté en voie de y finer misérablement ses jours. Et par le moien d'icelles choses et pour éviter le péril de la mort et totalle perdicion et destruction de son corps, a esté contraint à soy mectre à grande et excessive raençon; laquelle lui est impossible de paier senon que ce soit par la grâce de Dieu et de notre aide et secours, nous suppliant que

Digitized by Google

comme il soit ainsi qu'il ait esté prins en notre service, et à ceste cause, et pour les autres services qu'il nous a faiz le temps passé et à ladite chose publique de notre dit royaume, il ait souffert les choses dessusdites et ait esté mis à ladite raençon, il nous plaise sur ce lui subvenir et impartir notre grâce.

POURQUOY nous, en considération aux choses dessus-dites, ayans en mémoire les grans, bons et agréables services, que icellui notre conseiller nous a fait le temps passé et que espérons que encores nous face ou temps advenir, mesmement aussi qu'il a esté prins en notre dit service et pour le bien publique de notre dit royaume, ainsi que dit est, voulons ces choses recognoistre et lui aider au fait de sa délivrance, ainsi que raison est.

A ICELLUY, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, pour ce que du principal de noz finances, pour les grans charges que avons pour le fait de nos guerres et autrement, ne lui povons aider ne secourir de telle somme comme bien faire le voudrions, avons octroié et octroions pas ces présentes que tout le sel qui sera vendu ès greniers à sel de notre pays de Normendie, du duchié d'Alençon et conté du Perche, jusques à trois ans prouchainement venant, à compter de la date que l'impost cy après décléré sera mis sus, soit vendu à la creue de douze deniers tournois sur chacun minot, oultre et pardessus le droit qui se lève pour la gabelle, et cellui du marchant; pour les deniers qui vendront de la dite creue, laquelle nous lui avons donné et donnons par ces dites présentes, tourner et convertir au profit de notre dit conseiller et en l'acquit de sa finances et raençon.

Si vous mandons, commandons et expressément enjoingnons par ces présentes que par les grenetiers et contreroulleurs des dits greniers à sel du dit pays de Normendie, duchié d'Alençon et conté du Perche et chacun d'eulx, pour tant qu'il luy touche, vous faictes vendre d'ores en avant, par chacun an jusques à trois ans, à compter de l'exécution de ces dites présentes, tout le sel qui sera vendu et distribué ès greniers desdits pays à la dite creue de douze deniers tournois sur minot, et le prouffit qui en vendra baillez et délivrez à notre dit conseiller,

Digitized by Google

pour le tourner et convertir en l'acquit de sa dite finance et raençon. Et par raportant ces dites présentes ou vidimus d'icelles, auquel fait soubz scel royal voullons foi estre adjoustée comme à ce présent original, et quictance sur ce suffisante de notre dit conseiller, nous voullons les dits grenetiers et tous autres nos officiers à ce qui pourra toucher, et chacun d'eulx estre de ce tenuz quictes et deschargiez et ce estre alloué en leurs comptes et rabatu de leurs receptes par nos amez et féaulx gens de nos comptes, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté.

Donné au Bois-Sire-Amé, le quatrième jour de juing, l'an de grâce mil cccc cinquante cinq et de notre règne le trente-troisième. Ainsi signé : PAR LE ROI *en son conseil.* — *J. de la Loere.*

Item ensuit la teneur du dit mandement :

Les généraulx conseillers du Roy notre sire sur le fait et gouvernement de toutes ses finances, veues par nous les lettres patentes du dit seigneur auxquelles ces présentes sont atachées soubz l'un de nos signetz, par lesquelles et pour les causes dedens contenues, icellui seigneur a voulu et ordonné que tout le sel qui sera vendu ès greniers à sel du pays de Normendie, duchié d'Alençon et conté du Perche, jusques à trois ans, à compter du jour de l'exécution des dites lettres, soit vendu à la creue de douze deniers tournois sur minot de sel, oultre le droit de gabelle du dit seigneur et du marchant; pour, la dite creue, tourner et convertir en l'acquit de la finance et raençon que doibt Messire Guillaume Cousinot, chevalier, conseiller du dit seigneur et son bailli de Rouen, aux Anglois desquels il est prisonnier, consentons, en tant que à nous est, à l'entérinement et accomplissement des dites lettres, en mandant par ces dites présentes aux grenetiers et contreroulleurs des dits greniers à sel et chacun d'eux, que icelui sel, pour lesdits trois ans, ilz vendent à la dite creue de douze deniers tournois chacun minot, et icelle baillent et délivrent au dit Cousinot, pour la convertir en ce que dit est. Tout ainsi pour les causes et par la fourme et manière que le dit seigneur le veult et mande par cesdites lettres.

Digitized by Google

Donné soubz nos dits signetz le XIIIe jour de juing mil cccc cinquante cinq. Ainsi signé : *Bourlier.*

En tesmoing de ce, nous, à la relation du dit tabellion, avons mis à ce présent vidimus ou transcript le scel des dites obligacions. Ce fut fait l'an et jour premiers dessuditz. — *Alatrayme. Du Val.*

Original en parchemin sans sceau. Archives de l'Eure, B 146. — Transcrit et communiqué par M. Lebeurier, archiviste du département de l'Eure.

1455 septembre. *Cent vingt écus d'or alloués à Guillaume Cousinot sur la cloison d'Angers, pour subvenir à sa rançon.*

A Maître Pierre Chevallier, bailli de Saint-Aignen en Berry, commissaire du roy nostre seigneur, à prendre, lever et avoir la cinquiesme partie des cloaisons qui se tiennent en ladite ville d'Angers et en autres villes de ce royaume, osté (excepté) le duché de Normandie; laquelle cinquiesme partie le roy nostre sire a donnée et octroyée à Messire Guill. Cousinot, chevalier et son bailly de Rouen, pour convertir et emploier en l'acquit de la finance dudit Cousinot, nagaires détenu prisonnier par les Anglois, anciens ennemis de ce royaume, la somme de 120 escuz d'or; à laquelle somme le sieur de Beauveau (sénéchal d'Anjou), en la présence et du consentement de plusieurs des bourgeois, manants et habitans de ladite ville assemblez pour ceste cause, a finé et composé avecques ledit Chevallier, commissaire, qui est venu en ladite ville d'Angers exécuter lesdites lettres de don et octroy. (Archives de la mairie d'Angers, CC. 3, folio 158 v°.) La *cloison* était un impôt ainsi nommé, parce que, dans le principe, il avait pour but de subvenir à la *clôture* ou fortifications de la ville. (Communiqué par M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire.)

1456-1473. *Conspirations du duc d'Alençon.*

Voyez ci-dessus, p. 24, note 2, et ci-après p. 70.

Digitized by Google

1469, août 4. *Lettres données par Louis XI à Amboise, en faveur de Guillaume Cousinot, pour le dispenser de la résidence*[1].

Lors par la grâce de Dieu roy de France, à nos amez et féaulx les trésoriers de France, salut et dillection.

Savoir vous faisons que, pour considéracion de l'occupation continuelle en laquelle a esté et est, chacun jour, à l'entour de notre personne, nostre amé et féal conseiller et chambellan Guillaume Cousinot, chevalier, seigneur de Montereul, gouverneur de Montpellier, pour les grans affaires de nous et de notre royaulme, en manière que depuis le don que lui avons fait du dit office de gouverneur, ne lui a esté, ne lui seroit encore bonnement possible, faire sa résidence audit Montpellier, sans prétermission de notre service; à icellui nostre conseiller et chambellan, pour ces causes avons octroié et octroions de grâce espéciale, par ces présentes, qu'il soit payé de ses gaiges dudit office de gouverneur de tout le temps passé et aussi des capitaineries et chastelleries de Lates et d'Omellas, comme s'il avoit résidé audit Montpellier, et d'ici en avant, tout ainsi et de pareille somme que estoit feu Remy de Marymont[2] au temps de son trespas, sans que, soubz ombre de noz ordonnances, lui soit donné aucun empeschement èsdits gaiges, pourveu que icelluy nostre conseiller fera exercer son dit office de gouverneur et aussi lesdites cappitaineries et chastelleries de Lates et d'Ommellas, par personnes suffisans, et à ses périls et fortunes.

Si, vous mandons et enjoignons expressément que de nostre présente grâce et octroy vous faictes souffrez et laissez nostre dit conseiller et chambellan jouir et user plainement et paisiblement, sans lui faire ne souffrir estre fait aucun destourbier ou empeschement au contraire; car ainsi nous plaist il estre faict sans aucun contredit ou difficulté; nonobstant que nostre dit conseiller n'ait fait sa

[1] Voyez ci-dessus, p. 25, note 4.
[2] Gouverneur, prédécesseur de Cousinot dans cette place.

Digitized by Google

résidance audit Montpellier depuis qu'il tient ledit office de gouverneur, dont nous l'avons relevé et relevons par ces dites présentes, quelconques restrictions qui aient esté faites par vous, trésoriers; ordonnances, mandements ou deffences à ce contraires.

Donné à Amboise, le IIIj[e] jour d'aoust l'an de grâce mil cccc soixante-neuf et de nostre règne le neuviesme.
— PAR LE ROI, *Maistre Pierre d'Oriole*, général de France, et autres présens. — *B. Meurin.*

Cabinet des titres; dossier Cousinot. Original sur parchemin; le sceau manque.

1473, novembre 26. *Donation et fondation pieuse faite aux Célestins de Paris, par G. Cousinot de Montreuil.*

Nous, Guillaume Cousinot, chevalier, conseiller, chambellan du roy nostre sire, gouverneur de Montpellier et seigneur de Monstereul sur le bois de Vincennes, pour le grant amour et affection que nous avons à dévotes et religieuses personnes les Religieux, Prieur et couvent des Célestins de Paris, et pour estre accompaigné et associé en toutes les messes, jeusnes, prières et oroisons qui, jour et nuit, se font en leur église et feront ou temps advenir, à iceulx Religieux et à leurs successeurs, à tousjours avons transporté et par ces présentes transportons cinq quartiers de terre ou environ, la pièce ainsi qu'elle se comporte, assis ou terrouer d'Eaubonne lès Baubigny, à nous appartenant de nostre propre[1], tenans d'une part au chemin de Haubervillier, et d'autre part à Maistre Guillaume Ripault; aboutissant d'un bout ausdits Célestins de Paris et d'autre bout au chemin de Dampmartin, pour en joyr par iceulx Célestins à tousjours par les moyens dessusdits, et aussi qu'ils nous seront tenus paier par chascun an ou à nostre procureur... *nichil*[2]..... En tesmoing de ce, nous avons

[1] Voyez ci-dessus la première de ces *Pièces justificatives*, p. 62. Ces diverses localités sont situées entre Saint-Denis et Montreuil-sous-Bois, près Vincennes.

[2] Ici un blanc d'une demi-ligne au milieu duquel une main un peu plus récente que l'acte a ajouté *nichil* : néant.

Digitized by Google

scellé ces présentes du seel de nos armes le xxvie jour de novembre, l'an mil cccc soixante et treize.

Signé sous le repli, en autographe : **G. Cosinot.**

Sceau de cire rouge pendant à une double queue de parchemin. On y voit une femme au milieu d'un parc ou clayonnage, portant l'écu et le heaume. Légende : [Sceau de Guillaume Cous]inot, chevalier, seigneur de Montereul.

Direction générale des Archives : S, 3773, n° 27. Original sur parchemin, provenant du fonds des Célestins [1].

Rôle joué par Cousinot de Montreuil, lors des deux conspirations de Jean, duc d'Alençon.

Vers la fin d'avril 1456, Pierre Fortin, dit le *Tort-fleux*, laboureur des environs de Domfront et messager du duc d'Alençon, fut envoyé par ce duc à Calais, où il devait se mettre en rapport avec les correspondants du prince. Il était porteur d'une dépêche contenue dans un bâton creux et adressée au roi d'Angleterre [2]. D'autres instructions verbales, qu'il devait transmettre oralement, étaient destinées au capitaine de Calais et à Jean Haye, ancien capitaine d'Alençon, du temps que cette place était occupée par les Anglais. Ces diverses communications avaient pour but de provoquer de la part des Anglais une nouvelle invasion de la France.

[1] Je dois la connaissance et la communication de ce document ainsi que de plusieurs autres, aux bonnes grâces et à l'érudition de l'un de mes élèves les plus distingués de l'École des chartes, M. Edg. Boutaric, lauréat de l'Institut (prix Bordin), archiviste attaché à la direction générale.

[2] Continuateur de Cagny, ms. Duchêne, n° 48.

Digitized by Google

Pierre Fortin, homme simple et ignorant, se mit en route. Il fit, à Lisieux, la rencontre d'un gentilhomme à qui il s'ouvrit de la périlleuse mission dont il était chargé, mais dont lui-même ne comprenait pas toute la portée. Le gentilhomme, consulté par son compagnon, le mena avec lui à Rouen, sans lui expliquer toute sa pensée.

Deux heures après leur arrivée dans cette ville, le gentilhomme conduisit P. Fortin à la demeure de M. de Narbonne [1], où se trouvait le *bailli de Rouen*. En présence de ces deux personnages, P. Fortin exposa de nouveau ce dont il était chargé. Le bailli, pour tout entretien, l'invita à continuer son chemin, à bien se pénétrer des réponses qui lui seraient faites, et à repasser par Rouen. P. Fortin accomplit de point en point ce programme. Après qu'il eut échangé ses communications verbales avec les officiers de Calais, ces derniers lui recommandèrent expressément de ne pas s'en retourner par Rouen. Néanmoins, P. Fortin repassa, comme il l'avait promis, par cette ville.

Là, il trouva le grand sénéchal de Normandie Pierre de Brézé, premier ministre du roi Charles VII, et l'archevêque de Rouen. Il leur révéla de nouveau tout ce qu'il savait, y compris le résultat de la mission qu'il venait d'accomplir.

Pierre Fortin, congédié, poursuivit sa route de retour jusqu'à Domfront, où il devait rendre compte. Le duc ne s'y trouvait pas. D'après le plan même de son entreprise, il avait dû s'éloigner pour laisser le champ libre à l'invasion, sur laquelle il comptait et qu'il croyait être, déjà à cette heure même, un fait accompli. C'est pourquoi il s'était rendu à Paris, où Fortin alla le rejoindre vers la fin de mai.

En arrivant dans cette ville, il trouva le duc arrêté. P. de Brézé et le bailli de Rouen avaient été chargés avec d'autres, par ordre du roi, de procéder à cette arrestation. Le continuateur de Cagny, chroniqueur intime de la maison

[1] Louis d'Harcourt, archevêque de Narbonne. Des liens de parenté l'unissaient au cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, fils de Marie d'Harcourt. Louis était fils naturel et légitimé de Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale. En 1461, il était gouverneur de Normandie pour Charles VII. Voyez mon édition de Jean Chartier, in-16, t. III, p. 115.

Digitized by Google

d'Alençon, raconte que la lettre contenue dans le bâton creux, et destinée au roi d'Angleterre, fut portée au roi de France [1].

Jean, duc d'Alençon, comme on sait, condamné à mort par Charles VII, le 10 octobre 1458, fut détenu à Loches jusqu'à la mort de ce prince, en 1461, puis gracié par Louis XI. Ayant de nouveau conspiré contre Louis XI, il fut arrêté une seconde fois et jugé comme atteint de crime de lèse-majesté, de haute trahison et de fausse monnaie. Au mois de février 1473, n. s., Cousinot de Montreuil, chambellan du roi, fut commis pour interroger le duc d'Alençon [2].

[1] Ces notions sont tirées des deux ouvrages ci-après indiqués : 1° Continuateur de Cagny, ou suite de la *Chronique des comtes et ducs d'Alençon*, ms. Duchesne, n° 48 ; 2° *Procès criminel fait à Messire Jean, duc d'Alençon, prince du sang*, etc., en 1456, ms. Dupuy, n° 552, folios 22 à 27. — Cousinot de Montreuil contribua donc pour une part notable à découvrir la conspiration et à saisir les fils de cette intrigue. Quelques particularités relatives à la chronologie des faits éclaireront et faciliteront l'intelligence des extraits ci-dessus. Du 1er au 5 mai environ, P. Fortin arrive de Lisieux à Rouen ; le 8 mai, à Calais. Le 11, il s'abouche avec Hongreville, capitaine de Calais, puis s'en retourne. Le 14 mai, ordre du roi d'arrêter le duc ; ordre daté du Chatellier, près Ebreuille, en Bourbonnais (arrondissement de Gannat, Allier). Du 11 au 15, Fortin retourne à Rouen : Cousinot n'y est plus. 16 mai, retour de Fortin à Domfront. Du 26 au 30, Fortin à Paris ; le duc est arrêté par Cousinot de Montreuil. Ces détails peuvent servir à fixer la chronologie des faits relatifs à l'ouverture du procès intenté au duc d'Alençon ; chronologie qui manque de précision et d'accord dans les divers chroniqueurs ou historiens du règne.

[2] Ms. Harlay, n° 47, f° 117.

Les détails qui précèdent m'ont été connus trop tard pour que j'aie pu en faire usage dans la biographie de Cousinot.

Digitized by Google

NOTICE DES MANUSCRITS

DE LA

GESTE DES NOBLES FRANÇOYS

DESCENDUS DU ROY PRYAM

Nous connaissons trois manuscrits de la *Geste des nobles*, savoir :

1° Ms. du roi, ancien fonds français, n° 10297, bibliothèque impériale de Paris ;

2° Ms. du roi, ancien fonds français, n° 9656, bibliothèque impériale de Paris ;

3° Ms. du Vatican, à Rome, fonds de la reine Christine de Suède, n° 897, in-folio sur papier du XVe siècle environ. Il se compose de 138 feuillets, qui commencent et finissent exactement comme le ms. 9656 [1].

Les mss. 9656 et 10297 sont écrits sur parchemin et paraissent avoir été exécutés vers la même époque : 1429 à 1430 environ. Ils contiennent le même texte en général, sans addition, sans lacune et sans variante importante de l'un par rapport à l'autre. Cependant l'exemplaire 10297, comparé au manuscrit 9656,

[1] Tel est le signalement qu'en donne Sainte-Palaye dans ses *Notices des manuscrits d'Italie*, rédigées vers la fin du siècle dernier (t. X, notice 2312). Ces *Notices* se conservent au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

l'emporte sur celui-ci à beaucoup d'égards. Le manuscrit 9656 a été mutilé; le commencement manque; il est, de plus, inachevé. Les rubriques placées en tête des chapitres ne se suivent que jusqu'au feuillet 24 y^{o}. A partir de là jusqu'au feuillet 79 et dernier, la place des rubriques est demeurée vide. L'exécution y est, de tous points, moins belle, moins soignée, moins correcte que dans le manuscrit 10297. Par ces motifs, et par d'autres que l'on connaîtra bientôt, nous nous attacherons de préférence et presque exclusivement à l'exemplaire 10297.

Ce manuscrit est un petit in-4°, exécuté avec un certain luxe sur parchemin vélin. La reliure actuelle, en maroquin rouge aux armes de France, date de Louis XIV ou de Louis XV; mais on y remarque certains vestiges d'une reliure précédente. La tranche, de toutes parts gaufrée et dorée, présente sur la gouttière un écu de France ou de prince français, peint selon le goût et la coutume du xve siècle. On distingue sur les feuilles de garde l'empreinte colorée de l'ancienne couverture, qui était de cuir brun ou noir. L'écu de la gouttière est répété, d'une manière beaucoup plus nette et très distincte, dans ses moindres détails, au folio I, en tête du texte manuscrit. L'intérieur ou la panse du T, imité de l'onciale, lettre initiale du mot *Troye*, qui commence le chapitre, est rempli par un écu d'azur à trois fleurs de lis d'or, brisé d'un lambel à trois pendants d'argent, surbrisé, sous le second, d'un croissant de gueules. Ce sont les armes de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, à qui ce livre fut dédié et qui le posséda. C'est ce que montrent, concurremment avec la présence de ce blason, diverses circonstances qui seront ci-après exposées [1].

[1] On lit dans l'*Inventaire des biens meubles demeurez du décès et trespas de feu Monseigneur le comte d'Angoulesme*, dressé en 1496, après la mort de Charles, fils de Jean, cet article :

Digitized by Google

Jean, comte d'Angoulême, né en 1404, fut un prince ami des lettres [1]. Livré comme otage aux Anglais en 1412, il demeura prisonnier dans leur île jusqu'en 1445, époque à laquelle il revit enfin sa patrie. Le manuscrit 10297 paraît avoir été exécuté en France et par des mains françaises, puis expédié au prince, de l'autre côté du détroit, pour charmer les longs et studieux loisirs de sa captivité. On remarque, sur les marges et le blanc primitifs du volume, des notes et inscriptions qui paraissent avoir été ajoutées par Jean, comte d'Angoulême, et de sa propre main. Nous reproduirons ces diverses annotations dans l'appendice qui suivra cette notice. L'une de ces notes constitue un document historique assez piquant : c'est un programme de ballet dansé par les princesses du sang de France. On y verra figurer la Dauphine Marguerite d'Écosse, femme de Louis, fils aîné de Charles VII. Cette princesse mourut le 16 août 1445. Lorsque le comte Jean revint en France, au mois d'avril de la même année [2], son premier soin, d'après

« Item un petit livre des croniques de France, escript en parchemin et à la main, couvert de cuir noir. » (Ms. des Blancs-Manteaux, n° 49, fol. 274. Bibl. imp.)

La *Geste des nobles françois*, au seizième siècle, appartenait en propre et particulier à la reine de France Catherine de Médicis. Sous le n° 2632, le manuscrit 10297 figure dans l'inventaire ou catalogue des livres laissés par cette princesse à sa mort, en 1588. Voy. ce catalogue, ms. 10293 de la Bibliothèque impériale. C'est de là que, sous Henri IV, le ms. 10297 est passé ou entré dans la Bibliothèque du roi.

[1] « Durant son adolescence, en Angleterre, il écrivit de sa main les *Distiques de la vie morale*, recognuz sous le nom de Caton... et y fit des commentaires tirez des autheurs de sa lecture. Et de retour qu'il fut en France, il les mit en la sacristie de S. Pierre d'Angoulesme, à la prise de laquelle par les Huguenoz, il fut réduit en cendres. » A. Favyn, *le Théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1620, in-4°, t. I, p. 708. Sur les goûts littéraires de Jean, comte d'Angoulême, voyez aussi *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 4e série, t. I, p. 555 et suivantes.

[2] Le 9 avril 1445 (n. s.), Jean d'Orléans était débarqué à Cherbourg, qui appartenait encore aux Anglais. De là il écrivit, sous

Digitized by Google

son biographe Jean du Port, fut d'aller saluer le roi de France et Charles, duc d'Orléans, poète célèbre, frère du comte Jean. Charles VII, accompagné de sa famille, tenait alors cour plénière et gala royal à Nancy. « Plusieurs grans et solennels esbatements y furent faits, tant de *danses*, joûtes, etc. [1]. » Sans doute, le prince Jean portait avec lui ce volume lorsqu'il vint à Nancy présenter ses hommages au roi de France, car la première des pages blanches qui s'y trouvaient servit à tracer le programme de l'un de ces divertissements [2]. Le texte du manuscrit avait donc été exécuté avant 1445. L'aspect de l'écriture comparée aux additions, et d'autres motifs que j'ai développés ci-dessus [3], prouvent que ce volume fut écrit à la date même des derniers événements qu'il relate, c'est-à-dire en 1429.

La chronique dont nous entreprenons l'analyse remonte aux origines troyennes de la monarchie ; en voici le titre exact, d'après le manuscrit 10297 : « Geste des nobles françoys descendus de la royalle lignée du noble roy Priam de Troye, jusqu'au noble Charles (VII), filz du roy Charles le sixyesme, qui tant fut aimé des nobles et de tous autres. »

Ainsi est conçu le titre intérieur qui précède immé-

cette rubrique, une lettre autographe dont l'original se trouve à la direction générale des archives, K K, carton 64, dossier 37. Il fut, peu de jours après, selon toute apparence, mis en liberté. (Voyez A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, etc., in-8°, Paris, 1844, p. 349.)

[1] Mathieu de Coussy, dans Godefroy, p. 541. Voyez aussi la *Chronique de Lalain*, édit. du Panthéon, p. 624.

[2] La cour, qui se trouvait à Nancy depuis le mois de septembre 1444, quitta cette ville entre le 13 avril et le 13 mai 1445. (*Itinéraire de Charles VII*, inédit.) D'un autre côté, le comte Jean d'Angoulême était présent à Paris le 22 juin 1445. (Titres originaux, *Orléans-Valois*, cabinet généalogique de la Bibliothèque impériale, carton 5; document imprimé par A. Champollion, *ibid.* p. 350.) C'est donc vers avril-mai 1445, que ce ballet fut dansé à Nancy.

[3] Page 32.

Digitized by Google

diatement le commencement du texte. Une main plus moderne a écrit ou transcrit en outre, vers la fin du xve siècle, ce nouveau titre sur l'une des feuilles de garde : « Gestes des François descendus du roy Priam, jusques à Charles, fils de Charles sixiesme, *et Jeanne la Pucelle* [1]. »

La *Geste des nobles* comprend, dans son ensemble, trois parties que nous distinguerons ci-après : la première s'étend depuis Francus jusqu'à 1350; la deuxième commence avec le roi Jean et se continue jusqu'à la mort de Charles V (1380); la troisième embrasse le règne de Charles VI et les sept premières années de son successeur Charles VII (1380-1429).

La première partie est une compilation abrégée des anciens historiens ou chroniqueurs français. L'auteur a évidemment suivi, comme guide principal, la grande chronique de Saint-Denis; mais il a singulièrement réduit le cadre du modèle. Ainsi, le règne de Charlemagne, dans les grandes chroniques de Saint-Denis, forme à peu près un sixième de l'ouvrage ; telles sont les proportions que présente, sous ce rapport, l'édition la plus moderne, celle de M. P. Paris, qui remplit six volumes in-8°. Le règne de Charlemagne n'occupe qu'une page et demie dans le manuscrit 10297, qui contient cent cinquante feuillets doubles, ou trois cents pages. La *Geste des nobles* ne se borne point, d'ailleurs, à une réduction servile : c'est une compilation intelligente, une œuvre originale et distincte de toute autre. A ce titre, et comme monument de la science historique au xve siècle, cette première partie elle-même n'est point dépourvue de valeur et d'intérêt. L'histoire, toutefois, ne saurait en recueillir aucune acquisition nouvelle et importante; nous ne

[1] Ces quatre derniers mots ont été ajoutés par une troisième main, un peu moins ancienne que la seconde.

Digitized by Google

croyons donc pas devoir nous y arrêter plus longtemps.

Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*, Secousse, comme on l'a dit précédemment, a fait un fréquent usage de la deuxième partie de cette chronique, d'après le ms. 9656. Après ce savant académicien, un littérateur de notre siècle, M. de Marchangy, dans la *Gaule poétique* [1], a cité à son tour, et exclusivement, le manuscrit 10297 ; mais l'emploi insignifiant qu'en a fait cet écrivain atteste de sa part un examen bien peu approfondi.

La troisième et dernière partie est la plus intéressante et la plus riche en notions demeurées inédites.

Nous devons maintenant reparler de la portion intermédiaire qui, dans la *Geste des nobles*, s'étend de 1380 à 1422, et qui embrasse le règne entier de Charles VI. L'abbé Velly, continuateur de Villaret, a connu le manuscrit 10297, et l'a cité très brièvement pour quelques points ou épisodes de cette période [2]. De nos jours, M. de Barante a connu le manuscrit 10297, et en a fait usage dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, sous les années 1413 et suivantes. L'illustre auteur de l'*Histoire de France*, M. Jules Michelet, s'en est servi pour la même période [3]. M. P. Paris a également, et par occasion, mentionné ce même volume, dont il a transcrit quelques lignes [4]. Enfin, dans ces dernières années, la *Geste des nobles* et le ms. 10297 avait attiré l'attention d'un amateur et érudit des plus distingués : M. J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles, a fait copier pour l'impression le texte

[1] Edition de 1817, in-8°, t. VIII, p. 82, note 1 ; p. 83, note 1 et p. 134, note 2.

[2] *Hist. de France*, 1763, in-12, t. XII, p. 367, combat de sept Français contre sept Anglais, sous la date de 1402 ; t. XIII, p. 83, affaire du prévôt Tignonville, en 1408. Voyez aussi t. XI, p. 153.

[3] 1840, in-8°, t. IV, p. 129, note 1, et p. 176, note 2.

[4] *Manuscrits françois*, etc., t. V. p. 3 et 4.

Digitized by Google

complet du ms. 10297 [1]. En attendant que ce projet se réalise (à la grande satisfaction des amis de l'histoire), M. J. Pichon a mis à contribution la *Geste des nobles* dans son intéressant et curieux mémoire sur Pierre de Craon [2].

Le récit du règne de Charles VI présente, dans la *Geste des Nobles*, une lecture attrayante et animée; on y sent cette vie, cette chaleur, qui caractérisent l'œuvre d'un témoin oculaire et contemporain. Toutefois, la plus grande partie des événements que l'auteur y raconte se trouvent également exposés, et même d'une manière plus étendue, dans les chroniques du Religieux de Saint-Denis et de Jouvenel des Ursins; mais la coordination, la marche et la forme du récit appartiennent en propre à l'auteur de la *Geste*. Bien que la *Geste* soit, sous ce rapport, comme un abrégé des deux chroniques qui viennent d'être indiquées, le premier de ces trois ouvrages historiques n'est nullement une copie réduite des deux autres; l'auteur de la *Geste* fournit, évidemment de son propre fonds, beaucoup de traits et de particularités piquantes. Ces intéressants détails sont dus à la connaissance intime, familière, que paraît avoir eue cet écrivain des faits et des personnes qui forment le sujet de son livre. On peut citer notamment, sous ce rapport, divers épisodes, tels que le soulèvement des Maillotins en 1382, le premier accès de folie de Charles VI dans la forêt du Mans, l'origine de la lutte entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, l'assassinat du premier de ces princes en 1407, l'émeute universitaire de 1408, et d'autres encore. La *Geste* expose ce

[1] M. le baron Pichon a bien voulu mettre à ma disposition cette copie collationnée sur les deux manuscrits de Paris, et j'ai fait un usage utile de cette mise au net pour l'impression du présent ouvrage.

[2] *Mélanges de la Société des bibliophiles*, 1856, in-8°, p. 104 et suivantes.

Digitized by Google

dernier fait sous un aspect tout différent de celui que lui prêtent Monstrelet et du Boulai, historien de l'Université. Guillaume Cousinot nous montre, dans cette affaire, une véritable intrigue politique du duc de Bourgogne, pour renverser le prévôt de Paris alors en exercice et pour lui substituer Pierre des Essarts, créature du duc. La *Geste* nous fait voir ensuite le nouveau prévôt succombant à son tour, par l'effet de l'une des vicissitudes de la guerre civile, et sacrifié lui-même par le duc de Bourgogne à d'autres ressentiments.

La *Geste des nobles* nous offre enfin divers renseignements ou particularités, en quelque sorte domestiques, sur la vie, les mœurs, l'extraction et sur les derniers moments du grand maître Jean de Montaigu, après son éclatante disgrâce. Ces notions, qui, je crois, ne se trouvent pas ailleurs, paraissent avoir été ignorées des biographes et historiens modernes. On en peut dire autant de quelques circonstances relatives au *bannissement et excommeniement faiz contre les seigneurs de France*. Il s'agit ici des mesures de proscription prononcées en 1411, par le duc de Bourgogne, au préjudice du comte d'Armagnac et des princes du sang, tels que les ducs de Berry, de Bourbon et d'Orléans, qui soutenaient le comte d'Armagnac.

La chronique se poursuit ainsi au delà de 1422, pendant les premières années de Charles VII. Elle continue d'offrir peu de faits nouveaux, mais des détails qu'on ne trouve pas ailleurs, encadrés dans un récit original et d'un tour assez piquant. Depuis cette date, les faits redeviennent très concis en général ; puis, en 1428, la rédaction se concentre, pour ainsi dire, exclusivement sur un seul sujet, sur la merveille du moment, éternelle merveille de notre histoire : sur les progrès et les exploits de la Pucelle d'Orléans, alors au début de sa carrière. Dans ces dernières

Digitized by Google

pages, l'ouvrage revêt complètement le caractère d'un journal, écrit sous la dictée des événements.

En résumé, la *Geste des nobles*, ou Chronique de Cousinot le chancelier, prise dans son ensemble, est un document d'une valeur incontestable au point de vue historique et littéraire. Elle offre un abrégé des annales de la France, aussi intéressant et aussi bien fait que pouvait le comporter la science de l'époque où il a été écrit. A ce titre, il mériterait d'être imprimé à part et intégralement, si d'autres abrégés de ce genre, postérieurs et par conséquent plus complets ou plus étendus, que nous possédons, ne devaient lui être préférés sous ce dernier rapport. Considéré comme chronique spéciale pour les époques de Charles VI et de Charles VII, le mérite de ce mémorial est encore plus distinct et plus sensible. En effet, à partir de 1380, la chronique de Cousinot le chancelier peut être rangée au nombre des mémoires inédits. Nous publions ci-après *in extenso*, pour la première fois, cette partie inédite, depuis l'an 1403, date de la naissance de Charles VII.

Le manuscrit 9656 a été relié en maroquin rouge, au même chiffre et vers le même temps que l'exemplaire n° 10297.

Il a été annoté par plusieurs mains. J'ai déchiffré, avec beaucoup de soin et de peine, une petite série de notes à peu près uniformes et très effacées, qui se trouvent en marge, aux folios 8 recto, 8 verso, 9 verso, 12 verso, 14 verso, 15 verso, 57 et 61. Ces notes paraissent être d'une seule et même main; l'écriture atteste pleinement le seizième siècle. Ce sont des observations historiques et critiques sur les assertions fournies par la *Geste*, comparées à d'autres autorités telles que la *Chronique de Saint-Denis*, etc. Il existe, avons-nous dit, à la Bibliothèque impériale, un exemplaire imprimé de Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*

Digitized by Google

(L 359, in-folio)[1], ayant appartenu à Jean Le Féron, possesseur de la *Chronique de Cousinot*. L'exemplaire L 359 est également recouvert de notes marginales manuscrites, dans lesquelles Le Féron se révèle comme propriétaire du livre imprimé et comme auteur de ces additions autographes. J'ai rapproché et comparé ces notes avec celles du manuscrit 9656; de ce rapprochement, qui offre des deux côtés la même écriture, le même style et les mêmes observations, portant quelquefois sur les mêmes faits, je serais disposé à conclure que le manuscrit 9656 a fait partie de la bibliothèque de Jean Le Féron, et que c'est lui qui a tracé de sa main ces notes marginales.

EXTRAITS DU MANUSCRIT 10297.

(*Geste des Nobles.*)

On remarque dans le texte, en marge du manuscrit, ou à la fin, diverses notes très courtes et qu'il n'est peut-être pas inutile de réunir. Ces notes indiquent les passages sur lesquels l'attention du prince possesseur de ce volume paraît s'être particulièrement arrêtée. En voici la transcription :

Feuillet iij : *Clovis;* — f. xj : *Nota: de Guillaume duc de Normandie, qui conquist Angleterre*[2]*;* — f. xvj : *S. Lois;* — f. xxv : *Crécy* (la bataille de); f. xxviij : *Poitiers* (la bataille de); — f. xxxj : *Jaques* (la Jacquerie); — f. xxxvj : *Auray* (la bataille d'); — f. xxxviij : *Nadres* (bataille de, en 1366); — f. xxxix : *Charles le VIe:* — f. xl : *L'imposition* (de 1359);

[1] Voyez sur ce livre, une notice bibliographique dans le *Moniteur universel* des 1er avril et 28 novembre 1855.

[2] Cette note a été ajoutée, en marge, de la main même du scribe qui a écrit le volume; elle fait exception.

Digitized by Google

— f. xliij : *Lois duc d'Orlians;* — f. xlv : *Chiset* (bataille); *La Rochelle* (recouvrement de, 1374); *Coygnac*[1]; — f. xlviij : *L'Empereur* (à Paris, 1377); — f. l : *Les Juis* (pillage des Juifs à Paris, en 1380); — f. liiij : *Batalle* (bataille d'Audenarde, 1382); — f. lxx : *Hongres* (Hongrois, bataille de Nicopolis, 1396); — f. lxxij : *Faulte*[2]; — f. cj : *Constance* (concile de); — f. vj^{xx}iiij : 1424, *Verneul;* — f. vi^{xx}vj : *Montargis, le Mans* (événements militaires).

On trouve aussi des *N* (*nota*) aux passages suivants : f. xxvij : 1350, le prince de Galles en Guyenne; — f. lxxiiij : Mort de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en 1404; — f. iiij^{xx}iij : Mort de Valentine, mère de Jean, comte d'Angoulême; — f. iiii^{xx}xiv : Traité de Buzançais en 1412, à la suite duquel le comte Jean s'expatria, comme otage, en Angleterre. Enfin on lit cette note sur le dernier feuillet de garde du volume : *Nota que depuis la batalle de Poitiers jusques à la mort du prince de Gales, n'est que onze ans.*

Toutes les notes qui viennent d'être indiquées, y compris les vers et le programme de ballet, paraissent être d'une seule et même main.

Programme de ballet dansé à Nancy en 1445 [3].

Ce programme de ballet, dans l'original, est écrit en abrégé, de manière à former une sorte de grimoire ou d'hiéroglyphes. Nous en proposons ci-après l'interprétation :

[1] Résidence habituelle du comte d'Angoulême après son retour en France, et siège de son conseil pendant la captivité du prince.

[2] Cette annotation s'applique à un passage qui traite de la conduite tenue, en Angleterre, par Henri de Lancastre, comte de Derby, en 1399.

[3] Sur la première feuille de garde, volante ou liminaire. Cette feuille adhérait primitivement au plat intérieur du volume.

Digitized by Google

BASSE DANSE DE BOURGOGNE.

3 (pas) s[imples]; 5 d[oubles]; 3 s[imples] du côté droit; 3 r[eprises]; 1 congé; 3 s[imples] 1 d[ouble]; 3 s[imples] du côté droit; 3 r[eprises]; 1 congé.

DE LA REINE DE SICILE.

3 simples; 4 doubles; 1 saut en avant; 1 double à gauche; 3 simples à droite; 3 reprises; 3 simples; 1 double; 3 simples reculés; 3 reprises; 1 congé.

DE BOURBON.

3 simples; 2 doubles; 1 saut; 1 congé; 3 simples à droite; 1 levée; 3 simples; 1 double; 3 simples reculés; 3 reprises; 2 congés.

DE MADAME DE CALABRE.

4 simples et 3 sauts; 4 doubles; 2 simples reculés; 2 reprises; 1 congé; 3 simples; 1 saut du pied droit; 2 congés.

MADAME LA DAUPHINE.

4 doubles; 2 doubles doubles; 3 pas menus reculés; 2 levées; 4 simples; 3 sauts; 2 congés.

MADAME DE FACON.

3 simples; 1 double; 3 pas menus; 1 levée; 1 congé; 4 doubles; 3 sauts; 1 double à gauche; 3 simples à droite; 3 reprises; 2 congés.

FALET.

1 congé; 3 pas simples: 4 pas doubles; 3 pas de côté; 2 reprises de pas simples; 2 pas doubles; 3 pas simples en arrière; 1 congé.

Ce ballet, si je ne me trompe, se composait de sept parties : 1° une basse danse de Bourgogne, genre de pas devenu célèbre, et dont il est souvent question dans les chroniques du quinzième siècle; 2° le pas de

Digitized by Google

la reine de Sicile ; 3° le pas *de Bourbon ;* 4° celui de madame de Calabre ; 5° le pas de la Dauphine ; 6° celui de madame de Facon, et se terminait par : 7° *Falet.* Il y avait donc deux danseurs, *de Bourbon* et *Falet*, avec quatre danseuses. Essayons maintenant de les désigner individuellement.

La reine de Sicile est Isabelle de Lorraine, femme de René d'Anjou, l'amphitryon de ces fêtes de Nancy.

De Bourbon paraît désigner le duc de ce nom, Charles Ier, né vers 1405, mort en 1456.

Madame de Calabre était sa fille, Marie de Bourbon. Elle avait épousé, en 1437, Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René.

La Dauphine se nommait Marguerite d'Écosse, de la maison des Stuarts. Elle mourut, comme on l'a dit, peu de temps après ces fêtes [1].

Madame de Facon paraît être la femme d'un serviteur ou familier de la maison d'Orléans [2].

Vient ensuite *Falet*, dont le rôle semble avoir été ajouté, ou écrit après coup, et comme à part. Qu'est-ce que Falet? Une famille de ce nom, ou approchant, florissait alors en Bourgogne [3], mais je ne saurais déterminer individuellement le membre de cette

[1] Elle mourut en disant : *Fi de la vie, qu'on ne m'en parle plus!* A côté de ce ballet, qu'il me soit permis de citer un document rare et piquant relatif à cette même princesse. C'est la *Chanson* ou *Complainte* sur la mort de Marguerite, composée probablement par sa sœur Isabelle d'Écosse, duchessse de Bretagne. On trouvera le texte de cette chanson dans la *Revue des sociétés savantes*, décembre 1857, p. 713.

[2] Rémond de *Fricon*, alias *Faron* et *Facon*, était, vers 1445-1450, chevalier et premier maître d'hôtel du duc Charles. Ce nom apparaît souvent dans les comptes de la maison de ce prince. (Voyez notamment *Les ducs de Bourgogne*, de M. le comte de Laborde, *Preuves*, t. III, n°s 6679, 6702, 6745, etc.)

[3] « Agnès de Beauvoir, fille de Claude de Beauvoir, maréchal de France, de la maison de Chastelux, mort en 1453, espousa, par contrat du 12 mai 1472, Antoine, seigneur *de Follet* ou *du Follet*, chambellan du roi. » (Anselme, *Histoire généal. de la maison de France*, etc., édit. de 1712, t. I, p. 556, B.)

Digitized by Google

famille que concerne cette note. Peut-être aussi *Falet* n'est-il point un nom d'homme, mais la désignation d'un dernier personnage ou danseur, qui terminait le ballet par un pas comique et qui remplit ici le même rôle que jouait, dans les mystères par personnages, le *sot*, appelé aussi *fol*, *follet* et *falet*? Je soumets cette double hypothèse aux historiens de la danse et aux généalogistes.

Si maintenant nous recherchons quel peut être l'auteur de ces notes, divers indices nous font une loi de préférer, pour cette attribution, Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. L'ensemble de ces fragments concorde d'abord avec cette hypothèse naturelle. On peut arguer aussi, à cette fin, de diverses particularités. Je remarque, dans le programme du ballet, ce mode, peu respectueux et insolite, de dénomination, appliqué à un prince du sang : *de Bourbon*. L'auteur de cette note, non seulement ne joint pas au nom le titre de *duc;* il n'emploie même point le *monseigneur*. Jean, comte d'Angoulême, était cousin germain de Charles, duc de Bourbon. Les deux princes étaient, en outre, exactement du même âge. Il semble que cette familiarité de langage indique particulièrement le comte d'Angoulême comme auteur de la note dont il s'agit en ce moment. On remarque dans l'original ces formes de mots : *avaunt* pour *avant*, *batalle* (deux fois) pour *bataille*. La première surtout de ces formes est caractéristique [1]. Cette prononciation de certains mots

[1] Les Anglais, au quinzième siècle, ajoutaient l'*a* devant la nasale *n* dans les mots *Fraunce* pour *France avaunt* pour *avant*, etc. Les Bénédictins, auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, s'expriment ainsi, au sujet des textes anglo-français du moyen âge : « On y remarque, disent-ils, une orthographe qui a rapport à une prononciation qui subsiste dans la province de Guyenne. Car on voit presque toujours un *u* après les *a* : Fraunce, Irlaunde, etc. » (T. IV, publié en 1759, p. 516.) *Verneul* et *Coygnac*, pour *Verneuil* et *Cognac*, sont des formes *anglaises* et *françaises* tout ensemble.

Digitized by Google

convient bien à un prince né en 1404, à Orléans, mais qui de bonne heure visita l'Aquitaine ; qui conversa, jeune, avec ses officiers aquitains ; et qui, enfin, depuis la neuvième année de son âge, habitait l'Angleterre. Il semble aussi que le comte a pu seul se permettre d'employer un feuillet blanc de vélin, sur une chronique de France, qui lui appartenait, pour y écrire ce programme de divertissement. Enfin, l'écriture de ces divers fragments, comparée avec soin, est tout à fait conforme à celle de la lettre originale du prince, mentionnée ci-dessus page 90, note I, et à diverses signatures connues et autographes de ce même personnage.

Digitized by Google

Digitized by Google

FRAGMENTS

DE LA

GESTE DES NOBLES FRANÇOIS

OU

CHRONIQUE DE G. COUSINOT

LE CHANCELIER

RÈGNE DE CHARLES V

Chap. 1[1]. *Le roy cinquantiesme* [2].

Charles sixiesme d'icellui nom, après son père, fut couronné à Reims, en la fin du mois d'octobre mil ccc IIIxx ans; et au disner, le jour du sacre, s'efforça le duc Philippe de Bourgoigne de seoir au dois (dais) royal après le roy, devant les ducs d'Anjou et de Berry, ses ainsnez frères, disant avoir ce droit pour raison de son duchié, comme per et doian des pers de France; dont desplut au duc d'Anjou, et furent illec en voye d'avoir débat; mais tout apaisièrent les autres princes et barons. Si fut ramené à Paris le jeune roy le IIIIe jour de novembre cellui an.

[1] Voyez à la fin du présent volume, la table complète des rubriques ou sommaires des chapitres contenus dans le manuscrit de la *Geste des nobles*, à partir du règne de Charles VI.
[2] Ms. 10, 297, fol. 1.

Digitized by Google

Chap. 8. *Maillez*[1].

En cellui an mil ccc IIIIˣˣ. Le roy estant à Vincennes, le premier jour de mars, par le pourchaz et conseil du duc Philippe de Bourgoigne, furent criez et publiez à son de trompe èz hales de Paris, de par le roy, les imposicions, quatrièmes, et gabelles qui par avant estoient cessées; dont la commune des halles s'esmut à commocion : et dedans Saint Jacques de l'ospital poursuivirent l'un des commissaires, qu'ils traisnèrent hors de l'église, puis l'occistrent sur le pavé. Si vindrent gens de mestier de toutes parts, qui levèrent ung estendart de toille blanche, qu'ilz firent devant eulx porter et touz jours aloient ceste gent croissant; et eulx venuz en la maison de la ville en gresve, prindrent plusieurs mailletz et autres harnois qui laiens fut et allèrent piller les juifs, toutes les prisons de Paris brisèrent et tous prisonniers délivrèrent. Les hostels d'aucuns officiers qui des subsides s'estoient entremis par avant, pillèrent, et les vins deffoncèrent en leurs celiers. Tendirent par les carreffours les chaisnes; establirent gardes sur la muraille et aux portes; et de Paris ne laissèrent riens yssir, ne y entrer qui par les gardes ne fust veu et visité. Entrautres prisonniers délivrèrent Mᵉ Hugues Aubriot et sur une mule le firent chevaucher parmy Paris, jusques au soir, qu'ilz le menèrent en sa maison à la posterne Saint Pol, dont en saisine le remistrent. Mais en la nuit d'icellui jour, trouva manière de passer Saine[2] et s'en ala à Dijon dont il estoit. Si demeurèrent sanz chief ceste gent. Pour les quieulx appaisier, leur escripzi le duc Philippe de Bourgoigne que le roy entendoit maintenir ses bons subgiez èslibertéz que les maintint le roy Philippe le Bel, et ainsi cessa la murmure à Paris et en toutes les autres citez du royaume qui Paris vouldrent en touz cas ensuivre; exceptez les nobles, gens d'église et bourgeois notables des citez de Chartres, Senliz et Troies, qui pour le roy furent contraires, à celle foiz, des gens du commun.

[1] *Conspiration des Maillotins*, fol. lj.
[2] Le fleuve qui traverse Paris.

Digitized by Google

Si ne fut aucune chose mise sus ne levée d'iceulx aides : ainçois fut lors seulement levé l'aide des blans.

Chap. 27. *Mariage du roy en la cité d'Amiens*[1].

En la cité d'Amiens espousa le roy de France Madame Isabelle de Bavière, l'an mil ccc IIIIˣˣ V à peu de solempnité et au partir du dit lieu d'Amiens ala en Flandres, etc.

Chap. 46. *L'entrée de la royne à Paris*[2].

En la ville de Paris entra cellui an (1389) la royne Isabel, fille le duc rouge en Bavière, accompaignée de la royne Blanche, de la royne de Sicile, des duchesses de Berry, de Bourgoigne, de Touraine, de Bar, de Bourbon et de haulx seigneurs et dames et à merveilles tint haucte feste le roy et grans joustes.

Chap. 60. *L'armée du Mans*[3].

.... Lequel roy (Charles VI) venu sur les champs, sourpris de maladie furieuse, prinst à courir sur son destrier, par la champaigne[4] et tenant son espée au poing et férant et abatant quanque il peut attaindre; et ainsi se maintint toute journée, jusques à la nuit, qu'il fut trouvé soubz ung arbre cheu à terre de son destrier, tant malade de grant travail que puissance et entendement estoient deffaillans en lui; et sur une charrete à beufs fut apporté, la nuit, en l'église du Mans pour faire illec sa IXⁿᵉ[5]. De ceste aventure dolereuse fut troublé le royaulme plus que pour roy qui oncques y feust vivant. Car tant fut plain d'umilité, loyauté, proesce, honneur et grant largesse que amez fut et doubté non pas seulement de ses subgiez, mais de toute

[1] Fol. lvij, ᵛᵒ.
[2] Fol. lxiij.
[3] Fol. lxvj.
[4] Campagne.
[5] Neuvaine.

Digitized by Google

la monarchie du monde, tant crestians comme sarrazins; et depuis ceste journée ne fut le roy tant seur d'entendement comme par avant.

Chap. 81. *Débaz entre les ducs de Bourgoigne et Lois d'Orléans*[1].

Pour appaiser les débaz meuz entre le pape et les cardinaux, envoya le roy pardevers eulx ses oncles et frère l'an mil cccc et deux[2], et aux ducs de Berry et de Bourgoigne, ses oncles, commist la garde des cardinaulx. Il bailla la garde du pappe au duc d'Orléans, son frère, qui, par la voulonté et ordonnance du roy, lui occuppé de maladie, avoit prééminence et autorité èz faiz du roy, de la royne et de leurs enffans, et représentant le roy tenoit l'estat royal en grande haultesse. Cestuy duc fut prince de hault entendement tenu plus que nul aultre, en son vivant[3], et de haulz seigneurs fut continuellement accompaignée et servi en son hostel, qui tous estoient à ses gaiges et pensions. C'est assavoir Jehan de Nevers ainsné filz le duc Phelippe de Bourgoigne, le duc de Lorraine, le duc de Bar, les comtes du Perche, de Clermont, de Saumes[4] et autres seigneurs et barons. Et tant pour son hault estat comme pour la garde à luy baillée du pappe, s'esmut débat entre luy et le duc de Bourgoigne, son oncle, par son envize; et en haultes paroles furent. Dont par desplaisance et malcontens s'en retournèrent et furent en aventure de prendre voye de fait. Mais pour l'envie faire cesser, le roy venu en santé leur deffendi toutes assemblées et voies de fait et voult que lui empeschié de maladie, la royne eust l'auctorité et gouvernement de ses enffans et du royaume, et de tous débaz qui entre les princes pourroient naistre congneust, et, appelez ceulx du conseil, les peust mectre en bon accord. Si entra pour ceste envie la royne ou gouver-

[1] A partir de ce point nous publions *in extenso*, sans interruption, le texte de la *Geste des nobles*.

[2] Pâques, le 26 mars.

[3] De son vivant, ce duc fut, plus que nul autre, tenu pour un prince de haut entendement.

[4] Salm.

Digitized by Google

nement, qui plus ot de confiance ou duc d'Orléans, son frère, que ou duc de Bourgoingne; qui, pour mectre les cuers du peuple contre eulx, fist semer par cayemans et par tavernes faulses mençonges de la royne et du duc d'Orléans son frère. Dont maltalant alla croissant de plus en plus entreulx et de grans assemblées firent. Mais touzjours fut la voie de fait appaisiée par le conseil et l'aide du duc Jehan de Berry [1].

Chap. 82. *La journée tenue à Yvoix et aliances.*

En l'an 1403 [2], assemblèrent à Yvoix le duc d'Orléans et l'empereur qui là firent grans aliances.

Chap. 83. *Gaige Champal.*

Cellui an combati M. Erart de Tavoie M. Othe de Grantson [3] à Bourc en Bresse devant le conte de Savoye, à la prière du païs de la Savoye, qui la mort du conte Amé lui mistrent sus et le dit Tavoye baillèrent pour champion. Et fut là occis ou champ le dit Grantson.

Chap. 84. *La mort du duc Philippe de Bourgoigne.*

En l'an 1404 [4] accoucha au lit de mort le duc Philippe de Bourgoigne, qui en une litière se fist porter en pélérinage à Nostre Dame de Hal. Mais il trépassa en son chemin. Aux meubles duquel renoncia la duchesse sa femme pour ses grans debtes, et tost après trespassa la dite duchesse. Et à toutes leurs seigneuries succédèrent Jehan, Anthoine, et Philippe de Bourgoigne, leur filz, qui à court vindrent. Si receupt le roy en son homme, Jehan, qui

[1] Fol. lxxiij.
[2] Pâques, le 15 avril. (Nous daterons désormais en chiffres modernes.)
[3] Auteur du livre des *Cent Ballades*. Voyez la *Bibliothèque d'Isabeau de Bavière*, femme de Charles VI, roi de France. Paris, Techener, 1858, in-8°, p. 13 et 14, note 5.
[4] Pâques, le 30 mars.

Digitized by Google

l'ainsné fut, des duchié de Bourgoigne et contez de Flandres, d'Artois et Charolais, Anthoine duc de Brabant receupt en homme de son conté de Rethel et autres terres; et Philippe, qui mainsné fut, receut en homme de la conté de Nevers. Si s'efforça le duc Jehan de Bourgoingne avoir à court autant auctorité et les grants pensions et prérogatives que prenoit le duc son père en son vivant, tant pour raison de ses seigneuries comme pour ce que le duc de Guienne ot [1] sa fille en mariage; comme pour raison de ce que traictié fut le mariage du comte de Charrolois son filz avec Madame Michielle de France, mais de tout n'obtint riens et en souspeçon fut que empeschié feust par le duc d'Orléans.

Chap. 85. *La prinse du duc de Guienne à Gevisy.*

En l'an 1405 [2], la royne estant à Melhun et le duc d'Orléans chaçant en la forest de Biere, envoya la royne quérir le duc de Guienne son filz pour mener par devers elle. Lequel fut mis à chemin par le duc de Bavière son oncle, le grant maistre d'ostel du roy [3], et autres qui à Gevisi [4] le menèrent au giste; dont nouvelles furent portées au duc de Bourgoigne, et à ses frères qui par quatre jours devant se tenoient au Bourgeel [5]. Si vindrent hastivement à Gevisi, où le duc de Guienne prindrent et à Paris le ramenèrent au Louvre, où avec lui se logèrent; et l'andemain proposèrent la cause de leur venue; appellez l'université et ceulx de Paris. Et par leur propos sembloit que à leurs deniers voulsissent bien repparer le domaine royal et le royaume deffendre, et sur leur proposition escripzirent aux citez qui par leurs exortations leur donnèrent trop faveur.

Et pour mieulx ceulx de Paris atraire à leur adhérer, firent leur rendre leur chaiennes par le roy, qui à la prière

[1] Eut.
[2] Pâques, le 19 avril.
[3] Jean de Montaigu.
[4] Juvisy, Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, canton de Lonjumeau.
[5] Le Bourget, près Paris.

Digitized by Google

du duc de Bourgoigne anobli ceulx de Paris, et aucuns droiz que le bourreau prenoit sur menues denrées ès halles fist abatre. Dont lui adhérèrent le menu peuple de plus en plus. Si prinstrent ceste manière de faire en desplaisance la royne et le duc d'Orléans qui grant assemblée firent, et d'autre part fist le duc de Bourgoigne grand mandement. Mais tant traictièrent les seigneurs du conseil royal, que les débaz appaisièrent et à Paris ala la royne accompaingnée du duc d'Orléans son frère. Audevant desquelx alèrent à Charanton le duc de Bourgoingne et ses frères et là jurèrent paix entreulx. Si admenèrent la royne dedens Paris où receuz furent à grant joye, et pour seurté de ferme paix, jurèrent les ducs d'Orléans et de Bourgoingne fraternité et compaingnie d'armes prindrent; et portèrent les ordres et les devises l'un de l'autre, et après leurs seremens faiz ès mains de Monsieur Jehan de Montagu adonq évesque de Chartres sur les saints canons et la croiz par eulx touchez, usèrent le corps de Nostre Seigneur parti en deux; souvent, d'illec en avant, burent, mangèrent et couchèrent ensemble tenans toutes manières d'amour et bienveillance.

Chap. 86. *Fuite du conte de Saint Pol de Mercq.*

En cellui an mist le conte de Saint Pol siége à grant chevalerie de Piquardie devant Mercq; sur lequel férirent Anglois, qui de Calais vindrent et fut le conte desconfit, qui hastivement s'en depparti. Là furent prins le sire de Hangest, maistre des arbalestriers et Enguerran de Bournonville et autres nobles hommes.

Chap. 87. *Comment le duc de Bourgoingne emprinst assiéger Calais et rien n'en fist.*

En l'an 1406 [1], au pourchaz du duc Jehan de Bourgoingne, après les trèves faillies, fut délibéré le roy, en son conseil, d'Anglois guerroier ès costes de Piquardie et

[1] Pâques, le 11 avril.

Digitized by Google

et de Guienne. Et pour armées mettre sus, fut levée une grant taille dont partie fut baillée au duc de Bourgoigne, qui se chargea de mettre siége devant Calais par mer et terre; et quant il ot receu les deniers, il se retraï en son païs de Flandres sans faire guerre.

Chap. 88. *Du siège de Bourc.*

En Guienne ala, cellui an, le duc d'Orléans, qui siége mist devant la ville de Bourg; où longtemps fut. Lequel pendant, il fist la mer garder afin que de Bordeaux ne peust la ville avoir secours. Et avint une journée que M. Clignet de Braibant, admiral de France, qui à grant gent gardoit la mer, combati Anglois qui en Gironde estoient entrez; lequel obtint victoire; et fut là prins le maire de Bordeaux. Mais tant fut garnie la ville de Bourc de vivres et de deffense, et l'yver tant pluieux que ou siége mouroient de jour en jour gens et chevaulx et grand deffault orent François de vivres; dont fut contraint le duc d'Orléans lever son siège, qui s'en retourna en France.

Chap. 89. *De la maladie du duc Loys d'Orléans.*

En l'an mil quatre cent sept[1] fut le duc d'Orléans malade à Montargis dont admener se fist à Beauté sur Marne[2] où longtemps fut. Lequel pendant[3] vindrent à court le roy de Sécile et les ducs de Berry, de Bourgoingne et de Bourbon qui le dit duc d'Orléans allèrent veoir par plusieurs foiz; lequel venu aucunement à convalescence, pour le roy son frère veoir, qui aucunement fut alégié de sa maladie, vint à Paris et souvent ala veoir le roy, la royne et les enffans.

[1] Pâques, le 27 mars.
[2] Près le bois de Vincennes.
[3] Pendant lequel temps. On peut remarquer que, dans le style de Cousinot, la construction de la phrase est toute latine.

Digitized by Google

CHAP. 90. *De la mort du duc d'Orléans.*

Or advint que la nuit de saint Clément ou mois de novembre[1], après cuevrefeu fut venu le duc d'Orléans veoir la royne, sa seur qui d'enffent fut acouschée en sa maison de Barbète, seulement acompaingné de deux escuiers et ung varlet portant sa torche. Au retour du quel hostel furent en aguet près de la porte Barbète Raoulet d'Auquetonville et autres ses complices, mis et envoyez illec secrètement par le duc de Bourgoingne; qui, sur ledit duc d'Orléans, vindrent et du coup d'une guisarme lui fendirent le chief et sa main dextre cospèrent, dont il chaï mort sur le pavé. Sur lequel se gicta l'un de ses escuiers almant, cuidant le garantir; mais occis fut dessus le corps du duc. Et ce fait, se despartirent les meurtriers, gectant après eulx des chaucetrappes par rues foresches, doubtans poursuite. De ceste mort furent tantost nouvelles rapportées au roy de Sicile, duc d'Anjou, et aux ducs de Berry et de Bourbon, qui à celle heure assemblèrent en l'ostel d'Anjou; et là mandèrent le sire de Labret, connestable, le chancelier de France et tout le conseil, avec le prévost de Paris et à cestuy conseil furent mandez les ducs de Bourgoingne[2] et de Bourbon; et, dolens de ceste mort,

[1] Le 23 novembre 1407.

[2] Un fragment peu connu fournit quelques détails sur les témoignages signalés d'intime attachement que le duc de Bourgogne prodiguait à Louis d'Orléans, à la veille du jour où il allait le faire assassiner. J. des Ursins, dans sa Chronique, résume ces traits ou ces détails, qu'il semble avoir empruntés à la source même d'où est tiré le fragment en question. Ce mémorial, dont l'auteur s'appelait Hannotin de Clairiaux, appartenait du temps de Louis XIII, à André Favyn, avocat au parlement de Paris, connu par divers ouvrages historiques et héraldiques. Le document dont il s'agit, aujourd'hui perdu, se rapporte par un certain lien d'analogie à la Chronique de Cousinot le chancelier. Tous deux paraissent avoir été écrits pour la maison d'Orléans, l'un sous le duc Louis, l'autre sous le duc Charles, par deux auteurs attachés à la maison d'Orléans. Ces motifs nous déterminent à reproduire ici intégralement le peu de renseignements qu'André Favyn nous a laissés sur la chronique ou mémorial d'Hannotin de Clairiaux. A. Favyn

Digitized by Google

appointièrent le connestable de aler sur le lieu faire lever le corps et porter en l'église des Blans-Manteaulx pour la nuictée, et au sire de Tignonville, adonq prévost de Paris, de faire diligemment informacion du cas et par quelle coulpe, car à celle heure ne fut sceu qui le cas avoit commis.

Si vindrent l'endemain lesdits seigneurs aux Blans-Manteaulx, faisans hault dueil, qui le corps firent porter et mectre en sépulture en sa chapelle aux Célestins à Paris et sur tous autres fist le duc de Bourgoingne manières de hault dueil. Si fut assemblé cellui jour le conseil par devers le duc de Berry, en sa maison de Neelle, où furent tous les seigneurs. Mais encores ne fut l'informacion parfaicte jusques au vendredi ensuivant, que le lieutenant du prévost de Paris, qui l'informacion rapporta, dist qu'il trouvoit que Raoulet d'Auquetonville et autres ses complices avoient le meffait commis et après le cas avenu s'estoient retraiz les malfaiteurs en l'ostel du duc de Bourgoingne; dont esbahiz furent tous les seigneurs. Pourquoy

s'exprime ainsi dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1620, in-4° t, I, p. 730 : « J'ay leu une petite chronique françoise composée par un hérauld d'Orléans, nommé Hennnotin de Clairiaux, natif de Blois, qui vivoit du temps de ce baptesme (le baptême de Charles, fils de Louis, duc d'Orléans, qui eut lieu en 1393), et auquel il estoit présent avec son esmail (sa cote armoriée ; qui m'apprend que pour la solennité du dit baptesme, Monseigneur Louis de France (le duc Louis) fit un nouvel ordre de chevalerie, moult excellent et de grande emprise : à savoir du Porc-espic. Il particularise puis après par le menu les princes, seigneurs et gentilshommes ses féaux, auxquels le dit duc d'Orléans donna le dict ordre du Porc-espic, desquels j'ay perdu la mémoire et ma chronique de veue.

« Le mesme roy d'armes d'Orléans rapporte que l'an de grâce 1407, le dimanche vingtiesme jour de novembre, Monseigneur de Berry assembla les ducs d'Orléans et de Bourgogne en son hostel de Neelle à Paris, pour mettre en bonne amour et concorde les dits princes; ce qu'il fit de sorte que ces trois princes allèrent ouir ensemble la messe aux Augustins, à laquelle les dits ducs d'Orléans et de Bourgogne reçurent le corps de Nostre-Seigneur ensemble, après avoir juré solennellement bonne amour et fraternité. En asseurance de quoy, à l'issue du disner fait en l'hostel de Nesle le duc de Bourgogne reçut l'ordre du Porc-espic du duc d'Orléans qui le lui mit au col, en se baisants l'un et l'autre et Monseigneur de Berry, avec larmes de joye. »

Digitized by Google

le duc de Berry dist au duc de Bourgoingne qu'il convenoit qu'il les souffrist prandre en sa maison. Lequel duc de Bourgoingne requist au roy de Sicile qu'il parlast à lui à part. Donc se levèrent du conseil et entrèrent en une chambre, en laquelle le dit de Bourgoingne tout en pleurant lui cognut que par le conseil de Raoul d'Auquetonville il avoit le cas commis. A celle heure fist deppartir le roy de Sicile tout le conseil et leur chargea de y estre au lendemain très matin et seulx [1] demourèrent les seigneurs. En la présence des quelx le roy de Sicile contraigni le duc de Bourgoingne de recongnoistre le cas, dont fut le duc de Berry esbahy [2].

Chap. 91. *Première fuite du duc Jean de Bourgoigne.*

Le samedi après saint Clément ou mois de novembre [3] 1407 retourna le duc de Bourgoigne à Neelle [4] et au conseil voult entrer, mais on lui deffendi pour ce que à celle heure on traitoit de sa besoingne. Si s'en retourna hastivement en son hostel d'Artois et lui venu illec monta sur cheval d'avantage, accompaingné de Raolet d'Auquetonville et ses autres murtriers, et à Gand s'enfuy à grant haste.

Chap. 92. *Du grand yver et démolicion des pons.*

En la nuit que fist le duc de Bourgoigne murdrir le duc d'Orléans commença moult grant gelée qui par environ trois mois dura. Pendant lesquelx chéirent grans neiges sur terre. Tant fut aspre celle gelée que par fain et par froidure se lessoient cheoir à terre les oiseaux champestres et ramagez [5] et au desgiel furent par force de glaces les ponts de Paris rompuz.

[1] Seuls.
[2] Fol. lxxij et suiv.
[3] 26 novembre.
[4] L'hôtel de Nesle et sa fameuse tour étaient situés là où est aujourd'hui la *Monnaie*, ou à peu près.
[5] Oiseaux des bois.

Digitized by Google

Chap. 93. *Conseil tenu à Gand.*

En la ville de Gand fist le duc de Bourgoigne grant assemblée de haulx seigneurs à son retour de Paris, et pour ce qu'il fut en doubte que pour la mort du duc d'Orléans, le roy son frère lui deust mener guerre, tint illec grant conseil ouquel furent l'evesques de Liège, les ducs de Braibant et de Hollande, le conte de Nevers, le séneschal de Haynau, le sire de Helli, le sire de Crouy, le sire de Roubois[1], Mons, Renier Pot, M. Gauchier de Ruppet, Messire Jehan de Merles, Maistre André Cotin, Maistre Nicolle de Savigny et Maistre Jehan Petit[2]. Et pour couvrir le péchié du duc de Bourgoingne fut composée par le dit Maistre Jehan Petit, qui docteur fut en théologie, une proposicion dampnable, coulourée de mançonges contenant faulse doctrine et erronée en la foy catholique, concluant que pour avoir murdri le duc d'Orléans, le roy son frère et son royaume estoient tenuz lui reménurer en biens et en honneur.

Si fist ceste proposicion publier à Gand, et d'illec vint à Amiens accompaingné de ses trois frères. Auquel lieu vindrent de par le roy, le roy de Sécile et le duc de Berry, tendant trouver aucun traictié de repparacion de l'onneur du roy et de sa justice, qui par ce meffait fut trop bléciée, affin que aucuns débaz ne deussent venir dont guerre deust ensuir entre les princes. Mais haultes et orguilleuses manières tint le duc de Bourgoingne, et en la présence des seigneurs et du commun d'Amiens fist de rechief la dicte proposition publier; qui aux princes tourna en desplaisance; mais toute faveur lui portèrent toutes les communitez du royaume. Néantnoins apointié fut que ou mois de janvier ensuivant[3] vendroit à Paris le duc de Bourgoingne

[1] Roubaix.

[2] Ces trois maîtres étaient licenciés en lois, avocats au parlement de Paris. Le dernier était en outre cordelier ou franciscain. L'apologie de Jean sans Peur par Jean Petit est demeurée fameuse dans l'histoire.

[3] 1408, nouveau style.

Digitized by Google

par devers le roy, ou le duc de Guienne, son filz, représentant le roy son père en l'occupacion de sa maladie, et illec seroient les choses traitiées par la meilleur voye que faire se pourroit, selon l'advis des princes et prodeshommes du conseil du roy; et atant se deppartirent d'Amiens les seigneurs.

Chap. 94. *Des enfans d'Orléans menez à Blois.*

La duchesse d'Orléans qui au temps de la mort de son seigneur fut dedans Chasteauthierry, ouye nouvelle de ceste mort, fist mener hastivement Charles le duc de Valois et Philippe conte de Vertus ses premier et second filz accompaignés de grans seigneurs, en son chastel de Blois [avec eulx madame Ysabel de France, femme du dit Charles, paravant femme du feu roy Richart d'Angleterre][1], et avecques elle retint la duchesse Jehan, son tiers filz, conte d'Angolesme. Si vint à Paris la dame accompaignée de haulx seigneurs en estat du plus hault deuil qui devant eust esté veu. Car avec ce que ses charrois et sa litière estoient couvers de noir dont les chevaulx furent blancs, estoit la dame et toutes ses femmes atournées de noirs atours, et en cellui estat vint faire sa complainte devers le roy, la royne, le duc de Guienne, le roy de Sécile, les ducs de Berry et de Bourbon, requérant justice lui estre administrée.

Si reconfortèrent la dame les seigneurs à leur povoir soubz umbre de grans promesses et à tant prist congié et vint à Blois où ses enffans fist soigneusement garder; dont, par la voulenté du roy, elle prinst le gouvernement et de toutes leurs seigneuries.

Chap. 95. *Proposicion du duc de Bourgoigne faicte à Paris.*

A Paris vint le duc Jehan de Bourgoigne en la fin de

[1] Les mots compris entre ces deux crochets sont rayés dans le ms. 10297.

Digitized by Google

janvier [1] mil quatre cent sept [2], accompaingné de grans seigneurs. Et à certain jour vint par devers le duc de Guienne, à main armée, qui en la sale de Saint Pol fut accompaigné du roy de Sécile et du duc de Berry, le chancelier de France, la court du parlement, l'université, les seigneurs du grant conseil, le prévost de Paris, le prévost des marchands, les eschevins et bourgois de Paris et du commun très grant nombre [3]. Et pardevant le dit duc de Guienne, qui, cellui jour, représenta le roy son père occupé de maladie, fist le dit duc de Bourgoingne de rechief, par Maistre Jehan Petit, la proposicion faicte par avant à Gand et à Amiens. Et ne fut nul qui à celle heure osast respondre; car à ses faiz fut tout le commun du royaume favorable. Si entra d'illec en avant ès conseils royaulx et du gouvernement se voult entremettre. Si fist par le roy tollir aux enffans d'Orléans et appliquer au domaine la conté de Dreux et les villes et chasteaulx, avec toutes les revenues des chastellenies de Chasteauthierry et Montargis et tous chevaliers, escuiers et officiers, qui par l'aide et moyen du duc d'Orléans qu'il cognut estre ou service du roy et du duc de Guienne, fist mestre hors d'entour eulx et débouter de leurs estaz; en lieu desquieulx il fist entrer aucuns à sa plaisance.

Chap. 96. *Deppointement du prévôt de Paris.*

En l'an 1408 [4], furent admenez au Chastellet de Paris aucuns larrons-murdriers, guetteurs de chemin, qui confessèrent avoir commis murdres et larrecins, mais ils se portèrent pour clercs et estudians en l'Université de Paris. Pourquoy, Messire Guillaume de Thignonville, chevalier, adonc prévost de Paris, se tira par devers le recteur et les

[1] Erreur, pour février. Au commencement de février le duc était encore à Amiens, d'où il se rendit à Arras. Voyez Labarre, *Mémoires de Bourgogne*, 1729, in-4°, t. II, p. 102, note *b*, et Monstrelet.

[2] 1408, nouveau style.

[3] Cette séance eut lieu le 8 mars 1408, nouveau style.

[4] Pâques, le 15 avril.

Digitized by Google

suppoz de l'Université de Paris et leur offrit les malfaicteurs chargiez du cas, pour les pugnir comme leurs clercs. Les quieulx (quels) le reffusèrent et distrent que telles gens n'estoient point tenus pour leurs clercs. Si ala en la court du parlement ces choses notiffier et supplia que pour faire les procès desdits murdriers, lui voulsissent bailler aucuns des seigneurs de la court. Dont lui furent quatre baillez et en la fin par sentence furent trainez et penduz au gibet. Si furent en l'Université aucuns normans estudians favorables aux faiz du duc de Bourgogne, qui bien savoient que ledit duc désiroit désappointier ledit prévost, pour autre y mettre, à lui favorable. Les quels Normans firent l'Université esmouvoir contre ledit prévost. Avec les quieulx se adjongni ledit duc, qui tant fist que de son estat fut despointié et par accort fut dit que à certain jour vendroit le dit de Tignonville par devers le recteur et les suppoz en congrégation, requérir pardon à l'Université. Et en oultre que celui qui en son estat entreroit, feroit les murtriez deppendre et à torches restitueroit les corps à l'évesque de Paris. Si fut fait M. Pierre des Essars prévost de Paris, qui lesdits murtriers rendit audit Estat. Et à certain jour vint en l'Université le seigneur de Tignonville requérir pardon au Recteur et aux suppoz, qui tout maltalent lui pardonnèrent. Dont il les mercia et requist que audience lui donnassent de parler, dont d'accord furent. Adonc leur dist : « Messeigneurs, oultre le pardon que fait m'avez, « vous suis trop tenuz. Car quant vous me assaillistes, je « fu tout seur d'estre mis hors de mon estat. Mais je « doubtoye plus que vous deussiez conclure [1] que je feusse « marié; et suis certain que se telle conclusion eussiez « mise avant, il me eust convenu marier... Mais de vostre « grace ne m'avez voulu garder ceste rigueur; dont je vous « mercie très-humblement. » Si se prinstrent tous à rire. Cestui seigneur de Tignonville fut de noble lignie, sages, larges et beau parleur, et le retint le roy de son grant conseil à grans gaiges et pension [2].

[1] Les délibérations de l'Université portaient le nom de *conclusions*.

[2] Ce discours énigmatique a été reproduit d'une manière plus ou moins étendue par Vély (*Histoire de France*, 1763, in-12,

Digitized by Google

CHAP. 97. *Comocion des Liégeois.*

Contre Jehan de Bavière esleu de Liége se rebellèrent en cellui an les Liégois pour tant que par deux ans et plus avoit tenu la dignité et le patrimoine de l'éveschié levé [1], sans entrer en sains ordres, et en son deffault convenoit les clercs du diocèse aler leurs ordres prandre en autres diocèses [2]. Et le filz d'un baron de la contrée, seigneur de Perowez [3] esleurent en évesque et le dit de Bavière déboutèrent, qui aucunes villes et places du patrimoine retint et leur fist guerre. Adoncques se mistrent sus Liégois qui la ville de Trecq [4] où fut icellui de Bavière, assiégèrent de toutes pars. Pour lequel secourir, parti de court le duc Jehan de Bourgoigne qui à puissance entra ou païs; avec

t. XIII, p. 28), par M. de Barante (*Ducs de Bourgogne*, 1824, in-8°, t. III, p. 153), et par M. Paulin Pâris (*Manuscrits françois*, etc., t. V, p. 3 et 4). Mais le voile qui jusqu'à ce jour recouvrait cette chronique anonyme contribuait en particulier à l'obscurité de ce passage. Voici, je crois, quel est le véritable sens de la motion du prévôt, expliquée à l'aide d'une traduction libre : « Messeigneurs, outre le pardon que vous avez daigné m'accorder (pour un fait dont je suis innocent), je vous suis encore très obligé. En effet, du moment que je me suis vu en butte à vos attaques, j'ai été très sûr de perdre mon emploi. Mais j'avais une plus grande inquiétude. C'est que, par une de vos délibérations, vous eussiez jugé à propos de décider *que j'étais marié*. Et je tiens une chose pour certaine, c'est que, si vous aviez pris cette décision, il eût bien fallu me marier. Cependant vous ne m'avez pas voulu garder une telle rigueur : ce dont je vous offre mes très humbles remercîments. » Tignonville était clerc, au témoignage de Jean Jouvenel des Ursins, c'est-à dire ancien élève des écoles. Or, dans les traditions universitaires, le mariage, qui sert ici de texte à la satire ou à l'ironie du prévôt, le mariage était proscrit et jugé incompatible avec les fonctions de l'enseignement. Voyez *Histoire de l'instruction publique*, 1849, in-8° p. 175.

Un peu plus loin, Guillaume Cousinot va nous apprendre comment le successeur de Tignonville perdit à son tour son emploi. Voyez ci-après chap. 128.

[1] Et levé le patrimoine; c'est-à-dire recueillir les émoluments.

[2] Attendu que le prélat de Liége, n'étant pas lui-même dans les ordres, ne pouvait pas les ordonner prêtres.

[3] Les autres chroniqueurs l'appellent le sire de Perweiss.

[4] Maëstricht.

Digitized by Google

lui les ducs de Braibant et de Holande, les contes de Nevers et de Marle et autres grans seigneurs de France et d'autres contrées. Contre lequel vindrent Liégois qui le siége abandonnèrent et devant Tongre lui livrèrent bataille, dont fut le duc de Bourgoigne victorieux. En ceste bataille qui fut le jour saint Crespin [1] ou mois d'octobre 1408, furent occis le sire de Perowez et l'esleu son filz avec environ trente mille Liégois. Si vint en la cité du Liège où moult fist de tirannies et là remist Jehan de Bavière ou siége de l'éveschié.

CHAP. 98. *Proposicion contre le duc de Bourgoingne.*

Jehan le duc de Bourgoigne estant en Liège, vint à Paris la duchesse d'Orléans, qui Charles son aisné filz y admena et acompaingnez de grans seigneurs fist en la présence du duc de Guienne ou chastel du Louvre proposer certaine proposicion en respondant à tous les poinz proposez de la partie du dit de Bourgoigne et à plain le desmentant; en sommant et requérant très instamment justice estre administrée à elle et à ses enffans, et ce fait s'en retourna à Blois.

CHAP. 99. *Comment le duc de Bourgoigne, au retour de sa victoire, se maintint.*

En grans pompes et orgueil voult le duc de Bourgoingne venir par devers le roy après la bataille de Liège, et à puissance. Pourquoy le roy par messages luy fist deffense qu'il ne venist fors avec gens de son hostel; dont lui desplut et dist que tout ainsi que bon lui sembleroit il yroit. Si furent tous les seigneurs mandez à Paris et par délibéracion du conseil envoya le roy par les citez du royaume ses mandements par lesquelx il deffendoit aux habitants que ès citez, villes ou chasteaulx royaux, ne donnassent aucune entrée à aucun prince de son sang, fors à luy et à son ainsné filz, sans son mandement exprès. Mais le duc de

[1] 25 octobre.

Digitized by Google

Bourgoingne venu en Piquardie, lui ouvrirent ceux du païs, citez et villes sans nul reffus. Pourquoy les seigneurs estans entour le roy congnoissans la faveur qu'avoient ceux de Paris et d'autres villes au dit duc de Bourgoingne, le second jour de novembre 1408, environ heure de midi, firent le roy partir, avec lui la royne et leurs enffans accompaignés de haulx seigneurs et à Melun les menèrent, où tost après vindrent les ducs de Berry et de Bourbon, qui le roy et sa compaingnie menèrent à la cité de Tours, par la rivière de Loire, accompaignez des gens de leur hostel et des seigneurs de leur conseil qui là se tindrent et souvent y vindrent le roy de Sécile et le duc de Berry.

Chap. 100. *La venue du duc de Bourgoigne à Paris en son retour de Liége.*

Durans ces choses, vint à Paris le duc Jehan de Bourgoingne. A la venue duquel crièrent ceux de Paris *Noel.* Et en desplaisir prinst l'alée du roy à Tours. Auquel lieu vint le duc de Horlande de par lui, qui tant fist que pour les débaz appaisier fut le grant maistre d'ostel envoyé en sa compaignie à Paris par devers le duc de Bourgoingne qui manière de bienveillance lui démonstra, et tant traicta que à Chartres octroya venirpar de vers le roy et son conseil. Mais[1] ou contemple † trespassa la duchesse d'Orléans ou chastel de Blois[2].

Adonques envoya le roy de haulx seigneurs à Blois pour pourveoir aux enffans qui jeunes furent, et par délibéracion de conseil qui là vint, tint le roy pour aagié[3] Charles le jeune duc d'Orléans et de Valois[4] qui sa fille[5]

[1] *In contempore :* dans le même temps. Cette expression peu commune est en quelque sorte caractéristique et personnelle à l'égard de l'auteur. Voyez ci-dessus § 6, p. 36, note 1. Nous signalerons ce mot par des † aux recherches du lecteur.

[2] Valentine de Milan mourut, d'après le P. Anselme, le 4 décembre 1408.

[3] Majeur.

[4] Charles, duc d'Orléans après Louis, était né le 26 mai 1391. Il avait donc, à la fin de 1408, de 17 à 18 ans.

[5] Isabelle de France, fille de Charles VI et d'Isabelle de Bavière. Elle naquit le 9 novembre 1389 et mourut à vingt ans. Voyez ci-après ch. 103.

Digitized by Google

avoit à femme. Auquel il bailla l'administracion de ses frères et suer[1] maindres d'ans. Et ce fait vint le roy à Chartres en février, en cellui an; où plusieurs conseil furent tenuz sur la manière de traiter paix entre les enffans le duc d'Orléans et le dit duc de Bourgoingne.

Chap. 101. *Le traitié juré à Chartres présens les princes.*

En cellui an[2] ou mois de mars vindrent au mandement du roy, le duc de Bourgoigne d'une part et le duc d'Orléans; avec lui le conte de Vertuz, son frère. D'autre si vindrent illec les rois de Sécile et de Navarre, les ducs de Guienne, de Berry, de Bourbon, et de Hollande, les contes d'Alençon et d'Eu, le connestable, le chancellier et les mareschaulx de France, la court de parlement, le prévost des marchans et des bourgeois de Paris en bien grant nombre. Si vint le roy en la grant église de Chartres et là traita de paix entre les ducs d'Orléans et de Bourgoigne, et par ceste paix faisant voult le roy et par commandement exprès, que pour révérence de Dieu et le bien du royaume le duc d'Orléans et le conte de Vertus, son frère, pardonnassent au dit duc de Bourgoigne la mort du duc leur père, et que pour fermeté de paix le dit conte de Vertuz eust à femme l'une des filles d'icellui duc.

Auquel commandement fut le duc Charles d'Orléans obéissant, et partant jurèrent illec la paix les diz seigneurs devant le roy ès mains du cardinal de Bar et sur les sains canons et euvangiles, et ce fait retournèrent à Blois le duc d'Orléans et son frère, et à Paris retourna le duc de Bourgoingne.

Chap. 102. *Comment le duc de Bourgoingne voult gouverner le royaume.*

Après le traitié fait à Chartres, furent le roy, la royne et leurs enffans menez à Paris et d'illec en avant s'en-

[1] Sœur mineurs.
[2] 1408 a. s. et 1409 n. s.

Digitized by Google

tremist le duc de Bourgoingne de plus en plus gouverner. Si atraï à sa partie le roy de Navarre et par mariage d'une de ses filles au premier filz du roi Loys se alia de lui, et le duc de Berry, leur oncle, commencièrent à délaisser, et emprandre auctorité par devant luy. Mais envers le dit duc de Berry furent plus enclins les seigneurs du grant conseil et en espécial Messire Jehan de Montagu, chevalier, vidame de Laonnois, maistre d'ostel souverain du roy, Msgneur Jehan, son frère, arcevesque de Sens, chancellier de Guienne, et Msgneur Girard leur frère, évesque de Paris, chancellier du duc de Berry; tous lesquieulx frère furent conseillers du roy, et [1] de la honte faicte au roy par le duc de Bourgoingne qui le duc d'Orléans son frère avoit occis et sa justice detenoit dessous ses piez; dont grand desplaisir avoient en leurs courages; et bien le conceuprent ancuns des conseillers du duc de Bourgoingne, qui, pour ce, marchanda la mort dudit vidame et de l'arcevesque son frère.

Chap. 103. *Du trespas Ysabel de France, duchesse d'Orléans.*

En l'an 1409 [2] se descharga d'une fille, ou chastel de Blois, Madame Ysabel de France, duchesse d'Orléans, et ou lit de son enfantement trespassa, dont le corps gist en l'église Saint-Lomer de Blois [3].

Chap. 104. *De la prinse du grant maistre.*

Cellui an, envoya le roy en la cité d'Amiens l'arcevesque de Sens, le seigneur de Dampierre et le seigneur de Tignonville, ses conseillers, par devers les messages du roy d'Angleterre, qui là estoient venuz pour traitier de longues trèves en espérance de paix. Et les dits conseillers estans à Amiens, par le commandement du roy de

[1] [Eprouvèrent un vif ressentiment]? Ces mots seraient nécessairs pour compléter le sens.
[2] Pâques, le 7 avril.
[3] Isabelle mourut en couches, le 13 septembre 1409.

Digitized by Google

Navarre et du duc de Bourgoingne, à ung lundi matin, près de porte Saint Victor fut en aguet Messire Pierre des Essars, prévost de Paris, qui accompaingné fut de plusieurs sergens armez; et là prinst M. Jehan de Montagu grant maistre d'ostel du roy. M. Martin Gouge évesque de Chartres et Maistre Pierre de Lesclat chancellier de la royne, qui ou Chastellet de Petit-Pont furent menez et mis en prisons diverses. Et à ceste prinse fut présent l'évesque de Paris, qui en leur compaingnie aloit par devers le duc de Berry qui adonc fut à Wicestre. Si fist le dit évesque de Paris aussi tost partir l'un de ses gens, lequel ala à Amiens, ceste prinse annoncier à l'arcevesque de Sens, son frère, qui pour ce parti d'Amiens, et tenant son chemin droit à Paris, le rancontra à Clermont en Beauvoisis ung sergent d'armes qui par vertu des lettres du roy de Navarre et du duc de Bourgoingne s'efforça le faire prandre par le prévost et les sergents du dit Clermont qui obéissance lui refusèrent, et ceste chose firent savoir à l'Arcevesque, qui celle nuit se depparti et délaissant le grant chemin de Paris ala passer au pont de Poissy. Si vint à reffuy à Blois au duc d'Orléans, qui secrètement l'envoya en l'un des chasteaulx de sa conté d'Angoulesme, où longtemps fut soubz la garde de M. Arnauton des Bordes, chevalier de renom.

Chap. 105. *Proposition contre le grant maistre et comment il fut décappité.*

Contre le grant maistre d'ostel firent composer le roy de Navarre et le duc de Bourgoingne plusieurs articles crimineux contre la majesté royal, sur lesquieulx il requist justice lui estre faicte par la court du parlement, sans grâce ne miséricorde, lui ouy en ses responses, sanz conseil nul. Mais à ce ne vouldrent le roy de Navarre et le duc de Bourgoingne entendre ainçoirs lui baillèrent juges extraordinaires de tirannies plains, c'est assavoir, Messire Pierre des Essars, Messire Rusto, M. Gaucher de Ruppes et le seigneur de Helly, qui tant le gehannièrent que tous les membres lui desrompirent et par violence le contrai-

Digitized by Google

gnirent à recongnoistre tout ce qu'il vouldrent, et de sa main lui firent sa confession signer dont décappiter le firent ès hales et son corps pandre au gibet de Paris ou mois d'octobre 1409, dont aux ducs de Berry et de Bourbon desplut et aux plus notables hommes du conseil du roy. Après la mort duquel le dit des Essars entra ou gouvernement des finances par la voulenté du roy de Navarre et du duc de Bourgoingne, qui l'évesque de Chartres délivrèrent et Maistre Pierre de l'Esclat, et adonc fut fait chancellier de Guienne Messire Jehan de Melles[1].

CHAP. 106. *Extraccion et manières du grant maistre d'ostel.*

Cestui Messire Jehan de Montagu fut filz de Maistre Girart de Montagu, secretaire du roy, et de Biète Cassinelle et moult fut bel, humble, joieux, plaisant, saiges, larges, charitable et de toutes bonnes meurs aourné. Environ le roy fut tout nourry[2] et son plus privé secretère fut ou temps de son enfance. Si fut tant en la bonne grâce du roy et de ses princes que de grans biens lui firent, dont grans possessions acquist et entre autres acquist le vidamé de Laonnois, Tournafuie, Bois-Malesherbes, Gueudrevilles, Marcouciz et autres places; et puissamment le maria le roy, par la voulenté duquel il receut l'ordre de chevalerie; et grant lignié d'enfans engendra. Sa première fille prinst en mariage le conte de Brayne et de Roucy; la seconde fut mariée à M. Jehan de Craon, sire de Montbazon, de Sainte-More, Montsoreau, Montcontour, Marnes et autres chasteaulx et villes. Au sire d'Antoing donna sa tierce fille, et à son filz fist donner en mariage la fille de Monsieur Charles, sire d'Alebret, conte de Dreux et connestable de France. Son second frère fist faire évesque de Chartres, chancelier d'Alençon, qui depuis fut arcevesque de Sens, et chancellier de Guienne. Son tiers frère fist faire chancellier du duc de Berry et évesque de Poitiers, qui après

[1] On peut consulter sur le personnage qui a fait le sujet de ce chapitre, *Biographie de Jean de Montagu*, par M. Lucien Merlet; Paris, 1852, in-8°.

[2] Il fut élevé sous les yeux du roi.

Digitized by Google

fut évesque de Paris et Président des comptes. Sa sœur première espousa M. Lionnet de Chaumont, seigneur de Quittry. La seconde fut mariée à M. Haguan de Haguenonville; la tierce à Messire Robert de Maintenan et la quarte à Morelet de Marescot.

CHAP. 107. *Refformacion nommée* recupperetur.

En cellui an, à la poursuite du duc de Bourgoingne, furent reffournez touz ceulx qui du roy avoient eu dons et contrains furent à les restituer. Si fut ceste refformacion nommée par le royaume *recupperetur*, dont maint prodomme fut désert[1]. Si furent sur ces commissaires qui tout prenoient pour gaiges, desquelx commissaires furent les contes de la Marche et de Saint Pol, le prévost de Paris, l'aumosnier du roy de Navarre et autres de la partie des seigneurs. Adonc se parti de court le duc de Berry qui, mal content du roy de Navarre et du duc de Bourgoingne, s'en ala en son païs.

CHAP. 108. *Journée tenue à Gien par les seigneurs.*

En l'an 1410, après la Pasque[2] vint à Gien sur Loire le duc de Berry qui là manda les ducs d'Orléans, de Bourbon et de Bretaingne, le conte d'Alençon et autres grans seigneurs, et tindrent plusieurs conseilz par aucuns jours, pendant lesquieulx vindrent illec de par le roy, le roy de Navarre, le duc de Bavière, pour savoir les causes de l'assemblée. Car en grand doubte fut le duc de Bourgoingne, que contre lui les diz seigneurs voulsissent aucunement emprandre, mais en riens ne put avoir acès le dit roy de Navare envers les seigneurs, ne leur entencion savoir. Ainsi fut en voye d'avoir empeschement de sa personne, et à tant s'en depparti doubtablement.

Mais ou contemple † vint au mandement des diz seigneurs le conte Bernart d'Armaignac. Car l'aisnée fille de Berry avoit à femme, et en ceslui conseil furent les sei-

[1] D'où advint la spoliation de maint honnête homme.
[2] Pâques, le 23 mars.

Digitized by Google

gneurs délibérez et concluz de mettre le roy et ses enffans en liberté, hors des mains et du gouvernement du duc de Bourgoingne, qui le Roy et sa justice tenoit dessoubz ses piez, et jour emprindrent d'eulx assembler à puissance en la cité de Tours, et par serment formèrent illec aliances.

Chap. 109. *Siège à Wicestre.*

En la fin du mois d'aoust 1410, s'assemblèrent en la cité de Tours les seigneurs, qui à Gien avoient esté à grant chevalerie, excepté le duc de Bretagne, qui ses gens y envoya, et là renouvelèrent leurs aliances et aux citez escripsirent les causes de leur emprinse, en les priant que avec eulx ilz voulsissent adhérer, et à chemin se mitrent pour aler devant Paris.

Adonc fist envoier le duc de Bourgoingne par les bailliages royaulx, lettres patentes contenans que ès citez, villes ou chasteaulx royaux, ne feust donnée entrée fors au roy ou à son aisné filz. Si vindrent à Chartres les seigneurs avec leur puissance, ausquelx fut reffusée l'entrée. Mais tant firent le seigneur de Labret, connestable de France, et l'arcevesque de Sens, qui en la compaignie estoient, que receuz furent illec les seigneurs par la voulenté des bourgois et à la grant desplaisance de Morelet de Bétancourt, qui dedans estoit venu à grand gent de par le duc de Bourgoingne, lequel de Bétancourt, par traitié s'en ala avec ses biens et sa compaignie.

Si se deppartirent de Chartres les seigneurs, au devant desquelz vint la Royne de France à Marcoussiz, tendant que leur armée deppartissent, dont rien ne peut obtenir. Ainçois vindrent devant Paris et à Wincestre se logèrent les seigneurs, qui ès villages d'entour firent leurs gens loger et plus ne requéroient fors que roy peussent parler. Mais de toutes pars fist le duc de Bourgoigne venir gens dedans Paris, qui aux champs ne vouldrent pour lui yssir. Si fut le long séjour de ceste gent desplaisant à ceulx de Paris, qui leurs vins ne povoient cueillir, mais perdoient blez, fruiz et fourrages, et tout ce qu'ilz avoient hors Paris.

Dont à murmurer commencièrent contre le duc de

Digitized by Google

Bourgoingne, qui, par devers les seigneurs, fist ouvrir voies de traictié, et à ceste fin vindrent à Wicestre les ducs de Braibant et de Savoye, M. Pierre de Navarre, le sire de Rambures et autres, du conseil du roy et du duc de Bourgoingne. Qui tant traictièrent que appoinctié fut et accordé que d'entour le roy le duc Jehan de Bourgoigne se partiroit et s'en yroit en son païs. De l'office de prévost de Paris et du service du roy seroit mis hors M. Pierre des Essarts. Ou conseil du roy seroient mis prodshommes et loyaux non favorables aux seigneurs, et partant depparti-roient les seigneurs leurs puissances, et en leur païs s'en yroient, sans retourner à court se mandez n'estoient. Et si, ne pourroit venir à court aucun des ducs d'Orléans et de Bourgoingne, par mandement, que l'autre n'y peust venir sans mander, et le jour qu'ilz partiroient, esloingneroient chacun[1] de Paris de sept lieues.

Et sur ce traictié se partirent les seigneurs la voille de Saint-Martin d'iver[2] 1410, et retourna chacun en sa contrée. Mais au conseil du roy demourèrent le seigneur de Crouy, le seigneur de Helli, M. Anthoine de Craon, M. Charles de Savoisi, M. Renier Pot, et autres, touz serviteur du duc de Bourgoingne, touz soupçonnez d'avoir esté consentans de la mort du duc d'Orléans, dont malcontens furent les seigneurs.

Chap. 110. *Sommacions de justice faites au roy par les enffants d'Orléans.*

En l'an 1411[3], somma le duc d'Orléans le roy son oncle par ses lettres, très humblement, que aucuns qui en son service estoient et entour lui voulsist faire prandre par sa justice et pugnir, qui consentans et participans avoient esté de la mort du duc son père; ou, au moins, se débouter ne les vouloit, que en chose qui le touchast ne assistassent au conseil royal, autrement il ne pourroit envoyer

[1] Chacun d'eux s'éloignerait de Paris à la distance de sept lieues.
[2] La Saint-Martin est le 11 novembre; la veille, le 10.
[3] Pâques, le 12 avril.

Digitized by Google

par devers lui aucun de ses conseilliers pour ses affaires, ne ses intencions lui signifier. En ce faisant il mettroit entre ses mains toute sa puissance, et si non il entendoit monstrer briefment qu'il estoit son vray filz et nepveu. Et pour ce que excuser ne se deust de non congnoistre les dits participans les dénomma en ses lettres, c'est assavoir Charles de Savoisy, Anthoine de Craon, le seigneur de Helli, Jehan de Nielles, Renier Pot et autres chevaliers.

Mais riens ne peut obtenir de ses requestres le duc d'Orléans, ainçois pour ce que soubz son adveu vivoient ès contrées de son païs aucuns cappitaines de gens d'armes et de trait, tant Espaignolz comme de Gennes, se misrent sus de par le roy M. Jehan le Maingre dit Bouciquaut mareschal, M. David de Rambures, maistre des arbalestriers de France, à grant puissance de commun de Paris et de Chastres, qui sur ceste gent férirent à Cloye, en leur logement, qui en despourveue furent prins et desconfiz et à Paris les envoièrent puis furent penduz au gibet.

Chap. 111. *Sommacions aux princes, prélaz, barons et citoiens du royaume.*

A tous les princes, prélaz, barons et bonnes villes du royaume, escripsi en cellui an le duc d'Orléans et fist savoir ses sommacions et requestes qu'il avoit faictes au roy son oncle, de justice lui administrer de ceulx qui son père avoient murtri par la voulenté du duc de Bourgoingne et par son commandement, ainsi que congneu l'avoit; dont riens n'avoit peu obtenir par l'empeschement de ses fausteurs estans entour le roy. Et pour ce, en deffault de justice, s'estoit délibéré du dit duc de Bourgoigne guerroier en les suppliant que adhérer voulsissent à luy et à ses frères. Si envoya deffier le duc de Bourgoigne par lettres de son scellé contenant cette forme.

Chap. 112. *Deffiances envoiées au duc de Bourgoingne.*

Charles, duc d'Orléans et de Valois, conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, Phelippe conte de Vertus

Digitized by Google

et Jehan conte d'Angolesme frères : à toy Jehan qui te diz duc de Bourgoingne, pour le très cruel murdre par toy commis en trahison en la personne de feu nostre très redoubté seigneur et père que dieux absoille, Monseigneur Loys, duc d'Orléans, seul frère germain du roy, nostre souverain seigneur et le tien, nonobstant les sèremens, aliances, fraternité et compaignie d'armes que tu avoies à luy, te mandons et faisons savoir que de ceste heure en avant te nuirons et gréverons de toute nostre puissance; et en nostre ayde appelons Dieu et tous les prodeshommes[1] de ce monde, escript à Jargeau sur Loire, le quatrième jour de juillet l'an mil quatre cent onze.

Chap. 113. *Passage oultre les rivières.*

Pour le duc de Bourgoingne guerroier envoya le duc d'Orléans, le conte de Vertus son frère à Coucy, qui accompaingné fut du conte d'Alençon et de Bernardon de Sèves escuier de renom, à tout grant gent, qui sur les païs du dit duc et ses aliez se prindrent à mener guerre; et d'autre part se mist sus, à grant puissance, pour aller quelque part que trouver pourroit son ennemy. Si vindrent en son aide le sire de Labret connestable, le sire de Hangest, maistre des arbalestriers de France, le duc de Bourbon, Jehan Monseigneur de Bar, l'arcevesque de Sens, le seigneur de Montbazon, le seigneur de Prueillé, les contes d'Armaignac, de Braine et de Tonnerre, M. Jehan de Chalon, les sires de Morvillier et Villequier, les sires de Gaucourt et de Quittri, M. Gadiffer de la Salle, M. Braquet et M. Lionnet de Braquemont, Messire Guillaume le Boutillier et M. Charles son filz, M. Aubert Foucaut, M. de Perusse, M. de Marueil, M. de Montléun, M. de Fontaines et ses deux filz, M. Dreue d'Asnières, M. Raoul de Saint Remi et autres seigneurs, et à puissance voult les rivières passer de Saine et Marne pour tirer droit à son ennemy qui puissance manda de toutes parts.

A donc furent gardez de par le roy les pors de Saine et Marne que le duc d'Orléans ne ses gens ne passassent, et

[1] Honnêtes gens.

Digitized by Google

à Paris retourna en son estat de prévost Messire Pierre des Essars, qui tant fist que par mandemens royaulx envoiez à tous les baillifz du royaume, furent abandonnez les corps, les biens et les maisons à abatre de touz nobles et autres qui ou service du duc d'Orléans yroient; dont furent pillez plusieurs gentilz hommes et leurs femmes et enffans boutez hors de leurs maisons par les bouchers, escorcheurs, et les gens de vil estat qui à ce temps furent levez en auctorité et chiers tenuz par le duc de Bourgoingne et ses fausteurs.

Néantmoins le duc d'Orléans conquist passage en Saine soubz Samois[1], et à la Ferté-soubz-Jeurre[2], passa Marne, par le consentement de la vicontesse de Meaulx qui fut illec. Puis traversa son païs de Valois, où le conte de Vertus son frère vint avec sa compaingnie par devers lui; dont fut la puissance moult crue, et, passant par devant Senliz, vindrent à Beaumont sur Oyse les seigneurs, qui là ouyrent nouvelles que à grant puissance venoit contre eulx le duc de Bourgoingne qui prins avait et destruite la ville de Han[3] en Vermandois. Si ordonnèrent illec leurs batailles et la rivière d'Oise passèrent, tenans chemin droit à Montdidier, où fut arresté le duc de Bourgoingne, qui son ost fist enclorre de son charroy près du gibet, attendant illec bataille doubtablement.

Chap. 114. *Seconde fuite du duc de Bourgoingne.*

En la ville de Castenoy qui à quatre lieues de Montdidier est séant, vint le duc d'Orléans à toute sa compaingnie qui bien fut nombrée à douze mille combattans, le septième jour de septembre mil quatre cent onze, voille[4] de Nostre-Dame et pour la haultesse du jour ne voult chevaucher lendemain; mais le comte d'Armaignac envoya, à tout son avangarde entre Compiengne et Montdidier à deux lieues de ses ennemis, et là fut délibéré du duc de Bour-

[1] Sannois, canton d'Argenteuil, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).
[2] La Ferté-sous-Jouarre, près Meaux (Seine-et-Marne).
[3] Ou Ham (Somme).
[4] Veille.

Digitized by Google

goingne combatre le lundi en suivant. Si vint le conte de Nevers à tout grant gent à Compiengne cellui samedi, devers le soir, pour aler en l'aide de son frère, mais oultre n'osa passer, pour l'avantgarde. En l'ost du duc Jehan de Bourgoingne vindrent nouvelles, devers le soir, de la venue du duc d'Orléans et de sa puissance, dont furent en grant doubtance Flamens et Bourgoignons, et cellui soir, avant minuit, fist le dit duc de Bourgoingne ses tantes et trefz ardoir[1]; et, prenant la fuite laide et honteuse, chevaucha celle nuit et l'andemain sanz repaistre jusques à Arraz.

Chap. 115. *La venue des seigneurs à Saint-Denis en France.*

Après la seconde fuite du duc de Bourgoingne, vindrent les seigneurs devant Paris et toutes manières quistrent que le roy les voulsist ouyr et justice leur administrer, et en ce faisant vouloient departir leur puissance et retourner en leur pais. Mais par l'empeschement de Pierre des Essars[2] ne peurent être ouyz, ainçois saillirent ceux de Paris qui sur les logeis des seigneurs s'abatirent et là furent plusieurs de Paris occis.

Chap. 116. *Traité de Bourgoingne.*

En la ville de Saint-Denis fut à ce temps le prince d'Orange[3] qui atout trois cens gentilz hommes y fut mis de par le duc de Bourgoingne, et là fut assiégé des seigneurs avec lesqueulx il traita en telle manière que la ville leur livra. Et franchement s'en parti sur sèrement fait que de quatre mois ne s'armeroient lui et ses gens pour le duc de Bourgoingne.

Chap. 117. *Prinse du pont de Saint Clost.*

En la tour de Saint Clost et sur le pont entra le sire de

[1] Et ce même soir, le duc de Bourgogne fit brûler ses tentes et pavillons.
[2] Prévôt de Paris.
[3] Jean de Chalon.

Digitized by Google

Gaucourt une nuit, au mois d'octobre, où moult avoit de richesse et en la ville oultre le pont se féri a tout grant gent sur Messire Anthoine de Craon, le sire de Chevreuse et autres qui la fuite prinsdtrent et furent chaciez jusques à Saint Germain-en-Laye et moult y ot occis de Parisians.

Chap. 118. *Venue du duc de Bourgoingne à Paris.*

En Paris vint à ce contemple †, de par le duc Jehan de Bourgoingne, le conte de Saint Pol qui à sa venue fut fait connestable de France, et l'andemain saillirent ceulx de Paris qui de l'avantgarde des seigneurs furent desconfiz entre Saint-Ladre et la Chapelle Saint-Denis, dont fut l'occision nombrée à huit cents hommes et plus.

Chap. 119. *Venue à Pontoise.*

En la fin du mois d'octobre mil quatre cent onze, vint le duc de Bourgoingne à Pontoise, acompaingné du conte d'Arondel à grant nombre d'Anglois, avecques aucuns nobles et gens de commun de Flandres et de Piquardie, et par aucuns jours y séjourna, avec lesquelx il se déppartit par une nuit; et, tenant sa voye droite à Paris passa parmy Poissi. Si lui vindrent au devant ceulx de Paris à la chaussée de Chamvanne en très grant nombre de genz armez, qui, par Vaugirart et Vanves, l'amenèrent à Paris; dont crièrent parmy la ville : *Noël* pour sa venue.

Chap. 120. *La destrousse de Saint Clost.*

Le lundi avant Saint Martin d'iver (11 novembre) 1411, yssirent de Paris le duc de Bourgoingne, le conte de saint Pol, le mareschal Bouciquaut, le conte d'Arondel, avec grant puissance des Parisiens, qui, environ le point du jour, férirent sur les logeis des François, qui la ville de Saint Clod avoient fortifiée; et gaingnèrent Anglois et Bourgoigne le logeis. Là furent mors le sire Prueillé avec grant nombre de gentilz hommes de France et d'autres contrées. Si furent prins Messire Guillaume Bataille, Messire Ar-

Digitized by Google

nauton des Bordes, Messire Mansart du Bos et autres chevaliers de renom. Et fist le duc de Bourgoigne décappiter le dit du Bos ès halles de Paris, qui moult fut plaint; car prodeshomme fut et loyal. Et le mardi ensuivant, par nuit, se déppartirent les seigneurs de Saint Denis atout le demeurant de leur compaignie, tenant leur voye droite à Lourmaire et, traversant le païs de Galardon et de la Beausse, vindrent à Estampes; dont[1] se parti le conte d'Armignac qui en son païs s'en ala, et en la ville d'Estampes tint par aucuns jours conseil le duc d'Orléans qui à Jargueau retourna et d'ilec vint à Orléans faire sa première entrée et ne souffri aucunes sérimonies ne pompes lui estre faictes.

Chap. 121. *Du siège d'Estampes.*

En novembre mil quatre cent onze, admena le duc de Bourgoigne au nom du roy, le duc de Guienne à puissance qui siége mist devant le chastel d'Estampes, dedens lequel estoit Messire Loys Bosredont qui là fut envoyé par le duc de Berry, et de toutes pars le fist le duc de Bourgoigne fort batre de canons et de bombardes, puis fit commencer la mine.

Chap. 122. *Bataille au Puisat où fut prins le conte de la Marche.*

Ce siège durant vint au Puisat le conte de la Marche pour siège mettre devant Yenville, accompaigné du sire de Hambuye et de grand chevalerie. Mais l'andemain de sa venue, environ le point du jour, vindrent férir à puissance sur ce logeis les seigneurs de Gaucourt, de Montbason et autres qui le conte de la Marche desconfirent; et là fut prins[2]. De ceste bataille se retraï le sire de Hambuye. Là furent mors de la partie du duc de Bourgoigne environ six cens hommes et plus de 800 prissonniers, et fut la dite bataille au mois

[1] D'où, *de unde.*
[2] Et là fut pris le comte de La Marche.

Digitized by Google

de décembre mil quatre cent onze. Nientmoins tant fut mené la mine soubz la tour d'Estampes, que plus ne se soustint fors sur estoies[1]. Si convint que le dit Bosredont rendist le chastel et sa personne à vie sauve, au duc de Guienne qui au partir vint devant Dourdan qu'il receupt en obéissance, et ce fait départi son armée et s'en retourna à Paris.

Chap. 123. *Banissement et excommeniement faiz contre les seigneurs de France.*

En cellui temps, fist le duc de Bourgoigne bannir du royaume, priver de toute seigneurie et prononcier excommuniez par les églises à sains[2] sonnans et chandelles esteignans[3], les ducs Jehan de Berry, Jehan de Bourbon, Jehan d'Alençon, Bernard le conte d'Armaignac et touz leurs adhérens. Si fist envoier à l'évesque d'Orléans par ung hérault la sentence, enclose en une laiète[4] sous le contre-scel du roy; dont il ne voulst faire ouverture, mais la bailla au duc d'Orléans, qui par l'arcevesque de Sens et autres prélaz et docteurs la fist veoir; et, la dicte sentence veue par les clercs, furent tous d'oppinion que elle se adaptoit directemeut contre le duc de Bourgoigne. Pourquoy fut retenu ledit hérault par aucuns jours; pendant les quieulx fut fait procès selon les droiz par les prélaz de Sens, de Chartres et de Paris estans lors à Orléans, et par les docteurs illec finablement présentée, fut ledit duc de Bourgoigne, en la vue du peuple d'Orléans prononcié pour excommunié et au hérault fut la sentence baillée, qui à Paris la porta.

[1] Etais.
[2] Cloches.
[3] Dans le cérémonial liturgique qui accompagnait l'excommunication solennelle, le nom de l'excommunié était prononcé à haute voix en présence d'une chandelle ou cierge de cire allumée. Le prêtre, en prononçant la formule d'excommunication, éteignait symboliquement cette chandelle. — Il existe à la direction générale des Archives, sous la date du 26 mars 1411 (ancien style), un vidimus de la sentence mentionnée au présent chapitre. Série K, carton 57, pièce n° 17.
[4] Boîte. De *laya*, bois; d'où *laye*, forêt (Saint-Germain-en-Laye), *layette*, et *layetier*.

Digitized by Google

Durant ces choses envoya le duc de Bourgoigne au nom du roy saisir les terres, villes, chasteaulx et forteresse de la conté de Poitou, par le sire de Helli et Enguerran de Bournonville à grant gent, et sans résistance tournèrent touz les barons contre leur droit seigneur, et tous les chateaulx de la conté avec les villes receurent, fors seullement Lezignan[1], dont ot la garde le sire de Barbazan. Et ce fait se tirèrent en Berry où toute faveur orent des barons de la contrée.

Or, advint que le duc de Berry à ce temps estant à Bourges et attendant le siége du roy et du duc de Guienne son filz, qui à puissance se mettoient sus au pourchaz du duc de Bourgoigne, par la voulenté du duc de Berry, se partirent de Bourges, à puissance, ou mois de may mil quatre cent douze[2], le duc Jehan de Bourbon, le sire de Labret, connestable de France, et autres chevetaines[3] qui, au point du jour, férirent[4] sur le sire de Helli, qui à Linières[5] s'estoit logié. Et par puissance conquitrent le logeis, où furent plusieurs Bourguignons occis, et bien furent sur eulx prins quatorze cens chevaulx, tout le bagage et plusieurs prisonniers détenus. Mais en la tour de Linières se sauva ledit Helli, dont Enguerran de Bournonville et sa compaignie, qui de ce ouï nouvelle, se retraï à Chasteau-Roux, et dist que le sire de Helli son butin vouloit avoir tout seul.

Chap. 124. *Du siège mis devant Bourges.*

En l'an mil quatre cent douze[6], mena le duc de Bourgoigne le roy de France et le duc de Guienne, son filz, à grant puissance devant la cité de Bourges, et là mist siége le jour saint Bernabé[7]. Durant lequel les ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon envoièrent par devers le roy Henry

[1] Lusignan, arrondissement de Poitiers (Vienne).
[2] En 1412, l'année commença le 3 avril.
[3] Capitaines.
[4] Frappèrent, chargèrent.
[5] Aujourd'hui Lignières, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Amand (Cher).
[6] Pâques, le 3 avril.
[7] 11 juin.

d'Angleterre quérir secours, qui Thomas, son second filz, duc de Clarence, fist chief, et grant gent lui fist délivrer pour les seigneurs secourir, et en vaisseaux monta sur mer. Si descendirent Anglois en Normandie, à la Hogue de Saint Wast, et avec le conte d'Alançon, qui à Fougières fut à ce temps, à grant gents se mitrent pour venir au siége et combattre le duc de Bourgoigne. Lequel, ces nouvelles ouyes, doubtant la puissance des seigneurs et le secours, pourchaça en toutes manières, voies de traictié, et ouvrir en fist la voie au duc de Berry, qui dedans Bourges fut, acompaigné du duc de Bourbon, du seigneur de Labret, l'arcevesque de Sens, et de la chevalerie du duc d'Orléans, qui bien se trouvèrent en nombre douze cens chevaliers et escuiers, qui souvent faisoient sur l'ost[1] de grans saillies.

Et ou dit host estoient pour le roy, qui griefment estoit malade accompaingnez à grant puissance, les ducs de Guienne et de Bar, le roi de Sécille duc d'Anjou, tous les barons de Normandie, Piquardie, de Bourgoigne, Champaigne, Auvergne, Berry, Touraine, Anjou, le Maine et Poitou, qui, au pourchaz du duc de Bourgoigne, estoient contrains de là venir, à la très-grant desplaisance d'aucuns. Et de jour en jour aloient mourant en l'ost d'impidémie[2]. Et néantmoins pour honneur du roy et bataille eschever[3], fut le duc de Berry assez enclin d'entendre au traictié de paix. Si assemblèrent les conseilz du roy et des seigneurs, qui tant demenèrent les choses que en l'ost et en la cité de Bourges fut paix criée, et à tant leva le roy son siége, le [15e] jour [de juillet][4] mil quatre cent douze, et en la cité d'Aucerre furent menez le roy et le duc de Guienne son filz.

Par ce traictié, furent restituez les ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon, et tous ceulx de leur parti, de touz leurs héritages et possessions, avec leurs meubles estans

[1] Armée, corps de bataille.
[2] Epidémie.
[3] Et pour éviter la bataille.
[4] Nous restituons d'après Monstrelet cette date qui manque dans les mss. 9656 et 10297. C'est la date de la signature du traité de paix.

Digitized by Google

en nature de chose, et à Auxerre assemblèrent les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, de Bourgoigne, de Bar, le roy de Sécille, et autres princes, prélaz, barons et nobles de leur parti, par devers le roy, et là jurèrent la paix ou mois de septembre mil quatre cent douze.

Chap. 125. *Traitié du duc de Clarance à Buzançais.*

Ces choses durans, traversèrent Anglois les païs du Maine et Vendosmois, menans guerre à tous ceulx qui la partie du duc de Bourgoigne soustenoient, et villes et forteresses prenoient par assault et les ardoient[1]. Adonc assemblèrent à Melehun[2] devers le roy, ou mois d'octobre, touz les seigneurs pour trouver voye des dits Anglois faire retraire et retourner en leur contrée. Si furent ordonnez solempnels messagers, qui, de par le roy et les seigneurs, alèrent par devers le duc de Clarence, qui le pont de Mehung[3] avoit passé et en Solloigne avoit retraitté sa compaignie, et tant traictièrent que parmy les faisans seurs[4] de leur paier à certains termes deux cens et quarante mille escuz d'or, ils se partiroient du royaume, mais de ce vouldrent avoir promesse et foy du duc d'Orléans. Si fut ordonné par le conseil du roy que de la dite composicion le roy paieroit moitié, et l'autre moitié paieroient les ducs de Berry et d'Orléans, qui, pour seurté de ce, mettroient le conte d'Angolesme, frère du dit duc d'Orléans, ostage ès mains des diz Anglois.

Chap. 126. *Du conte d'Angoulesme baillé en ostage aux Anglois*[5].

Pour la perfection du traictié de la vuidange des Anglois par la voulenté du roy et de son conseil, ala le duc

[1] Brûlaient.
[2] Melun.
[3] Meung-sur-Loire.
[4] Moyennant cautions.
[5] Il existe à la direction générale des Archives, des documents originaux d'un grand intérêt sur la captivité de Jean, depuis le traité de Buzançais jusqu'à son retour en France. Série K, cartons nos 4 et suivants; et carton 64, dossier n° 17. Voyez aussi au cabinet des titres la collection d'*Orléans-Valois*.

Digitized by Google

d'Orléans, ou mois de novembre 1412, à Buzançois par devers le duc de Clarance, qui, acompagné fut du duc d'Iork, du conte d'Orcède, Cornouailles[1], et autres cappitaines, et illec livra le conte d'Angoulesme, son frère, hostage. Si s'en allèrent les Anglais à Bordeaux, où nouvelles ouyrent que trespassé fut leur roy Henry[2], dont hastivement retournèrent en Angleterre.

Chap. 127. *Des bouchers et gens de vil estat de Paris.*

Tant furent eslevez en orgueil et grant haultesse, en cellui temps, les bouchers et autres de vil estat à Paris et en autres villes du royaume, par le moyen du duc de Bourgoigne, que du gouvernement se vouldrent entremettre, tendans de la paix enfraindre. Et du dict duc de Bourgoigne furent soustenuz, et à toutes fins tendoient assembler les princes dedans Paris, pour tous les faire morir ensemble. Si firent, de par le roy, escripre et mander estroitement les princes et trois estaz estre à Paris à certain jour. Dont s'excusèrent les princes, qui de leurs conseillers y envoièrent. Mais bien contens n'en furent mie[3], et à murmurer se prindrent contre les princes et contre Messire Pierre des Essars, prévost de Paris, qui de leur accort ne voult estre d'enfraindre la paix jurée en Aucerre. Dont le duc de Bourgoigne le prinst à haïr, non contestant que par lui eussent esté ses faiz conduiz et plus menez en grant haultesse que par nul chevalier vivant[4].

Chap. 128. *Débat entre l'Université et le prévost de Paris.*

En une hostellerie de Paris, en la rue de la Harpe, avint en ce contemple † que aucuns des gens de guerre du duc

[1] *Sir Cornwallis*, chevalier; il fut *garde* du comte d'Angoulême, prisonnier.

[2] Henri de Lancastre, mort le 20 mars 1413 n. s.

[3] Mais les bouchers n'en furent guère contents.

[4] C'est-à-dire telle fut l'origine de la défaveur que le duc de Bourgogne porta désormais au prévôt, encore bien que ce prévôt eût mis politiquement les affaires du duc à un plus haut rang que ne l'avait aucun chevalier vivant.

Digitized by Google

de Bourgoingne, qui laiens furent logiez, orent ung cheval mort en l'estable. Le quel par nuit ils mirent hors et le traisnèrent jusques aux portes du colliége de Harecourt [1], où le laissièrent. Et l'endemain, quant ceulx du colliége trouvèrent le cheval mort devant la porte, leur en desplut et firent tant qu'ilz sceurent dont il fut apporté et mis illec. Si le traisnèrent les escolliers devant l'ostel dont il estoit party. Contre les quelx prinst débat l'ostellier, qui fut haultain et plein d'orgueil : car du prévost de Paris fut acointé et sergent estoit du Chastelet de Paris. Si vint le prévost à grand nombre de sergens, qui ledit cheval mort s'efforça faire remettre devant l'entrée du colliége, où s'assemblèrent ceulx de l'Université en très grand nombre, et entreulx et le prévost se esmurent de grans débaz. Adonc se adjoingni le duc de Bourgoigne avec les clercs, qui tant firent que ledit des Essarts firent deppointer de l'office de prévost, et à la Motte de Tilly se ala retraire, où longtemps fut.

Chap. 129. *Commotion de Paris et l'emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière.*

En l'an 1413 [2], en la fin d'avril, par la volonté et consentement du duc de Bourgoigne, s'esmut et esleva le commun de Paris en armes, dont furent chiefs Thomas le Gouais et ses enffants, bouchers; Caliche [3], qui fut escorcheur; Philippot du Mont, peletier; Maistre Jehan de Troyes, cirurgien, et autres, qui en la *petite Guyenne* [4] vindrent par devers monseigneur de Guyenne et en sa présence prinstrent et emprisonnèrent en prisons diverses les ducs de Bar et de Bavière; maistre Jehan de Vesly, chancellier de Guienne; M. Jacques de la Rivière; Messire Regnault d'Angennes; la dame du Quesnoy, la dame de Montauban [5]; Guillot de Mesnil et autres plusieurs cheva-

[1] Aujourd'hui lycée Saint-Louis.
[2] Pâques, le 28 avril.
[3] *Sic.* Sans doute pour Caboche.
[4] Hôtel du duc.
[5] Dame d'honneur de la reine. La dame du Quesnoy était particulièrement aimée de la reine. Elle avait le soin de ses

Digitized by Google

liers, escuiers, dames et demoiselles servans le roy, la royne et Monseigneur de Guienne, qui de cette offense prinst desplaisance et [1] les dessusdiz tenans prison ou palaiz royal. Vindrent illec une journée ès prisons M. Elion de Jacleville, chevalier, et Caboche, l'escorcheur, qui occistrent ledit de la Rivière. Et du Mesnil, avec ledit de la Rivière mort, l'endemain furent apportés ès halles, où ils furent décapitez.

Chap. 130. *De l'assemblée des princes à Vernon et la proposition faicte à Pontoise.*

Désirant fut le duc de Guienne de faire pugnir ceulx de Paris de celle offense et à ceste fin délibéra de remettre en l'office du prévost de Paris Messipe Pierre des Essars. Si le manda, lequel vint hastivement par devers lui et pour ce qu'il fut en doubte du duc de Bourgoigne et de ceulx de Paris, le fist le duc de Guienne retraire pour sa seureté ou chastel de Saint Anthoine. Mais là devant vindrent ceulx de Paris qui l'assiégèrent de toutes pars. Adonc y vint le duc de Bourgoigne qui soubz sa seureté fist le pont baissier. Si entra ou dit chastel et tant parla ou dit des Essars qu'il yssy du dit chastel, dont fut tost prins; et tost après fut décappité ès halles dont fut le duc de Guienne courroucié de plus en plus.

Si escripzi ses humbles lettres avec créance par ses privez au roi de Sécille, aux ducs d'Orléans, de Bourbon, de Bretaigne, au conte d'Alançon et aux princes de son sang en les requiérant d'aide à ses offenses repparer : lesquieulx pour ce assemblèrent et conseil tindrent à Sablé [2]. Après lequel une autre journée assemblèrent à Verneuil [3] et d'illec allèrent à Vernon [4] où furent les barons de Normandie et

livres. (Voyez la *Bibliothèque d'Isabeau de Bavière*, Paris, Techener, 1858, in-8°, p. 5 et suiv.; et ci-dessus *Notice*, etc., p. 17, note 3.)

[1] Ainsi que.

[2] Près le Mans.

[3] Verneuil en Perche.

[4] Sur Seine.

Digitized by Google

grand conseil y tindrent. Si furent en grant doubtance le duc de Bourgoigne et ceulx de Paris que les seigneurs voulsissent aucune chose emprendre contre eulx, et tant firent que pour leur entente savoir furent envoiez de par le roy à Pontoise le duc de Berry accompaigné d'aucuns du grant conseil, avec eulx le recteur et les suppoz de l'Université, le prévost des marchands, les eschevins et bourgois de Paris en très grant nombre.

Auquel lieu de Pontoise envoièrent les diz seigneurs des gens de leur conseil qui par la bouche de maistre Guillaume Signel, juge de Nymes, firent faire une proposicion notable dont son themme fut : *Oculi mei semper ad Dominum.* En ceste proposicion remonstra que le roy qui chief est du corps des princes ne peust avoir vray et entier gouvernement sans ses membres, ne les membres sans le chief, et comment entre autres les yeulx qui sur tous autres membres ont le regard, sont tant nécessaires que sans yeulx n'est riens du chief, ne yeulx sans chief.

Disoit[1] que les princes qui à Vernon estoient venuz, estans tant prouchains parens du roy, se complaignoient dont sans cause estoient tant esloingnez de leur chief et souverain seigneur le roy de France, et aucun acès ne poroient avoir de lui veoir ne assister en sa présence; qui estoit la greigneur[2] desplaisance qui jamais leur peust avenir. Car par telx esloignemens congnoissoient que grandes divisions estoient avenues dont le royaume avoit esté et encores estoit en voye de perdicion. Si requéroient que ces choses feussent remonstrées au roy et à son conseil sans avoir aucun regart aux débaz et divisions passées, car de leur partie pardonnoient tout, et riens ne leur demandoient fors paix.

De ceste proposicion furent contens ceulx qui de par le roy vindrent à Pontoise et à tant se deppartirent de ce conseil. Après lequel retournèrent les seigneurs en leurs contrées et à Paris vindrent les messagers du roy qui la voulenté des seigneurs rapportèrent qui riens ne vouloient

[1] Il disait que les princes.... étant si proches parents.... se plaignaient de ce que sans cause ils étaient, etc.
[2] *Grandior*, plus grande.

Digitized by Google

fors paix, donc se prinst le peuple à adviser et contre les gouverneurs se prindtrent à murmurer d'illec en avant.

Chap. 131. *Délivrance des prisonniers et troisième fuite du duc de Bourgoigne.*

En l'église de Saint Germain l'Aucerrois à Paris se assemblèrent les bourgois et marchans de Paris en très grant nombre en armes le vendredi jour saint Estienne[1] en aoust mil quatre cent treize, par le mandement du duc de Guienne. Par devers lequel ilz allèrent en son hostel et à celle heure montoit à cheval; avecques luy le duc de Berry son oncle; et desploier fist le dit duc de Guienne son estandart, présent le duc de Bourgoigne qui là vint et l'emprinse voult empescher. Mais tantost que ceulx de Paris dont fut chief Pierre Ogier apperceurent l'estandart, ils se prindrent à crier à haulte voix : *La paix! la paix!* Si chevaucha parmi Paris le duc de Guienne, et, les ducs de Bar, de Bavière et autres, ala tout droit délivrer des prisons. A donc fut en grand doubtance le duc de Bourgoigne qui en son païs s'enfuy, et de Paris s'enfuirent hastivement Caboche, Ligier, Polin, ses filz; Messire Jehan de Troies et son filz; Thomas le Gouais, et Guillaume Aucent et autres de Paris. Si manda le duc de Guienne les princes de son sang venir à Paris.

Chap. 132. *La venue des princes à Paris.*

En septembre mil quatre cent treize vindrent à Paris par devers le roy et les ducs de Guienne et de Berry le roi Loys de Sécille, les ducs d'Orléans, de Bourbon et de Bretaingne et les contes d'Alençon et de Richemont, acompaignés de haulx barons. Au devant desquieulx allèrent le prévost des marchans, les eschevins et bourgois de Paris vestuz de riches heuques[2] en couleur de violète sur lesquelles ilz portoient en devise richement garny de perles ce mot : *Le droit chemin.* Et à chacun des princes présen-

[1] 2 août.
[2] Huque, vêtement de dessus.

Digitized by Google

tèrent une heuque de leur devise qu'ilz receurent et vestirent en grant gré et en cellui estat entrèrent dedans Paris, où receuz furent à très grant joye et d'illec en avant furent aux conseilz du roy.

Chap. 133. *La quatrième fuite du duc de Bourgoigne.*

En janvier mil quatre cent treize[1] vint à puissance le duc de Bourgoigne à Dampmartin. Et le roy estant à Paris, acompaingné des seigneurs, vint le comte d'Armoignac à grant gent. Auquel fut baillée la charge de pourveoir à la garde des portes et de la muraille de Paris. Si establi et ordonna aux gardes gens de deffense, et parmy Paris fist crier de par le roy que tous marchans, bourgois et gens de mestier se teinssent en leurs maisons, faisants leurs mestiers et marchandises, sans les portes ne la muraille aproucher. Or avint une journée que à toute puissance vint le duc de Bourgoigne faire visage devant la porte Saint Honoré. Et bien cuidoit que par le moyens d'aucuns de ses fausteurs se deust eslever le commun à commocion et par ce avoir entrée. Mais il failli à son entente et à Dampmartin s'en retourna. Dont[2] la nuit il se parti et à Berron[3] oultre Senliz s'en ala le landemain.

Pour lequel poursuir furent envoiez de par le roy le duc de Bavière, le sire de Gaucourt et autres atout grant gent qui à Senliz s'adrecièrent pour leurs chevaulx repaistre, qui toute nuit estoient venuz par pluie. Mais l'entrée leur reffusèrent les bourgois qui au duc de Bourgoigne le mandèrent, lequel se desloga à grant haste, et à Compiengne s'en ala où receu fut, dont l'andemain il se parti et guernison y mist de par lui. Puis envoya Enguerran de Bournonville devant Soissons qu'il receut en obéissance. Et là demoura à grant gent pour la cité tenir et par ces prinses fut guerre esmeue par le duc de Bourgoigne contre le roy qui n'en fut mie content.

[1] 1414 n. s.
[2] D'où.
[3] Baron.

Digitized by Google

Chap. 134. *Siége devant Compiengne.*

En l'an mil quatre cent quatorze, après la Pasque[1], ala le roy devant Compiengne à puissance, et là mit siége et tant fist que en son obéissance furent renduz ceulx de la ville.

Chap. 135. *Siége devant Soissons, prinse d'assault, et Bapaumes.*

Devant Soissons ala le roy, qui siége y mist en celui an et tant fist que par assault fut la cité prinse. Là fut prins Enguerran de Bournonville et le sire de Manou[2], lesquieulx furent décapitez, et la cité toute pillée, qui plaine fut de grans richesses. Si commanda le roi partir son ost et traire devant Arraz. Et ou contemple † passèrent par Guise les barons de Bourgoigne, qui au secours du duc Jehan de Bourgoigne aloient. Dont au roy vindrent nouvelles; lequel fist partir de l'ost le conte d'Armaignac, qui à tout grant gent poursuiy les dits barons et jusques près de Hal[3] les chaça, où furent les Bourguignons moult grevez. Mais pour tant que retraiz se furent ou païs du conte de Hainau, qui de la guerre ne s'entremist, retourna en l'ost du roy le conte d'Armaignac, à Saint-Quentin en Vermandois, et au partir vint mettre siége le roy devant Bapaumes, qui en son obéissance fut rendue, et là furent prins Légier Poulin et autres de Paris.

Chap. 136. *Siége à Arraz.*

Après la prinse de Bapaumes, mistes le roy siége devant Arraz. Lequel durant fut le roy griefment malade, et pour ce fut chief de celle armée le duc de Guienne, son aisné filz, qui, par le conseil des barons de Normandie, sanz

[1] Pâques, le 8 avril.
[2] Sans doute Menou, gentilhomme de Touraine.
[3] En Hainaut.

Digitized by Google

appeler les ducs d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon, de Bar, le comte d'Armaignac, ne autres des grans seigneurs, à la prière du duc de Hollande et de sa femme, seur le duc de Bourgoigne, ordonna le siége être levé. Dont fort desplut aux seigneurs, qui, par grant desplaisance, mirent le feu soudainement ès tantes[1] et ou charroi[2], qui tous ardirent avec leurs habillemens[3], et de ce feu fut le roy en avanture de mort. Ainsi fut levé le siége, et à Paris furent le roy et le duc de Guyenne ramenez, et de court se parti malcontent le conte d'Armaignac, qui retourna en se païs, et d'illec en avant prinst le dit duc de Guienne le gouvernement du royaume.

Désirans furent le duc de Hollande et sa femme, qui du duc de Bourgoigne fut seur, de appaisier les débaz d'entre le roy et le dit duc de Bourgoigne. Si vindrent à ceste fin avec aucuns conseilliers d'icellui duc, ayans de lui plaine puissance. Maiz, à Senliz, ordonna le duc de Guyenne la duchesse demourer, et le dit duc de Hollande et les messages manda venir à Saint-Denis en France. Auquel lieu il se traï avec le conseil du roy son père, et après plusieurs conseilz tenuz commanda paix estre tenue des seigneurs du royaume de France sanz enfraindre. Et ce fait retournèrent les messaiges.

Chap. 137. *Emprinse de commocion à Paris contre les princes.*

En celui an [4], la veille de la Tiphaine[5], furent aucuns de Paris qui emprins orent de faire eslever par nuit, au son de la cloiche de saint Eustace, le commun peuple des halles, et à celle heure courir sus à touz ceulx qui du duc de Bourgoigne estoient contraires.

Et de ce furent acointiez[6] les ducs d'Orléans et de Bour-

[1] Tentes.
[2] Aux charrettes (fourgons), etc.
[3] Ustensiles.
[4] Ancien style.
[5] Épiphanie, 6 janvier.
[6] Prévenus.

Digitized by Google

bon par le marreglier[1] de Saint Eustace, qui en la tour de l'église s'enferma et la cloche ne sonna point. Si mirent les seigneurs gens armez secrètement ou chastel du Louvre, ou quel ilz estoient logez avec le duc de Guienne, par devers lequel ceste gent avoient emprins venir et la nuit le faire chevaucher parmi Paris. Duquel chastel, celle nuitée, le duc d'Orléans et le conte de Vertuz, son frère, prinstrent les clefs, et du premier somme, par la voulenté et consentement du duc de Berry, leur oncle, prinstrent le sire de Montauban, Messire Davi de Brimeu et autres serviteurs du duc de Guienne, et les emprisonnèrent comme fausteurs de celle emprinse. Et sans les faire mourir, tost aprés les délivrèrent et mistrent hors de la cour du duc de Guienne, qui depuis fist tant que les seigneurs leur pardonnèrent leur maltalent, et en son service retournèrent. Et ou contemple †, esloingna ledit duc de Guienne[2] de sa compaignie et de la cour de la royne sa mère, la duchesse sa femme, fille le duc de Bourgoigne, qui menée fut à peu de gent à Marcoussiz[3], où longtemps fut, et à Melun s'en ala ledit duc.

Chap. 138. *Du duc de Guienne, qui ses proches voult esloigner*[4].

Pour faire retourner le duc de Guienne à Paris, se mirent à chemin la royne et les ducs de Berry et d'Orléans, avec eulx le conseil du roy. Auquieulx manda le duc de Guienne que à Corbueil l'attendissent à certain jour, en février mil quatre cent quatorze[5]. Et là envoia son charroy et ses forriers[6] pour logeis faire. Mais le jour qu'il deubt venir, il ala hastivement à Paris par Charenton, dont il fist le pont lever et les clefs en emporta. Et lui venu à

[1] Officier dans l'église, aujourd'hui marguillier.
[2] Le duc de Guyenne exigea que sa femme se séparât de lui et s'éloignât de la société de la reine (Isabeau de Bavière.)
[3] Magnifique château ou résidence, construit par le financier Jean de Montaigu.
[4] Qui voulut éloigner de lui ses proches. Tel est le sens littéral des mots.
[5] 1415 n. s.
[6] Fourriers.

Digitized by Google

Paris à cinq heures après midi, fist fermer toutes les portes, dont effraiez furent plusieurs. Et tantost envoya de ses chevaliers par devers les seigneurs de son sang, auxquelx il manda et fist savoir que en leurs seigneuries alassent sans venir dedans Paris, sans son ordonnance et mandement exprès. Et d'abondant leur requist l'octroy d'un aide sur leurs subgiez à commencier de sa régence. Auquel ilz l'octroièrent, et en leurs terres s'en allèrent tous, excepté le duc de Berry, lequel il fist retourner à court, et d'illecques en avant voult le duc de Guienne gouverner durant les maladies du roy son père.

En cellui an fut tenu consile général en la cité de Constance, où fut l'empereur Sigemond[1] de Boesme. Là fut desmis du saint pappat le pappe Jehan, et fut esleu pappe Martin.

Chap. 139. *De la première descendue du roy Henry.*

En l'an mil quatre cent quinze[2], entra sur mer à grant puissance le roy Henry d'Angleterre, qui terre prinst ou païs de Caux, et siége mist par mer et terre devant Harefleu, où furent aucuns barons du païs et le sire de Gaucourt. Si fust le roy mené à Rouen, avec lui le duc de Guienne, pour trouver voye de la ville secourir. Mais tant furent gardez les passages que de vivres ne de gens ne peurent avoir secours. Et tant fut la ville batue que en la mercy du roy d'Angleterre les convint rendre. Car tant furent les nobles et les bourgois oppressez de maladie que plus ne se povoient deffendre. A doncques entra dedans le roy d'Angleterre, qui à touz ceulx de la ville qui sèrement lui vouldrent faire quitta leurs meubles et héritages.

Chap. 140. *Bataille d'Azincourt.*

En Angleterre s'en voult retourner le roy Henry après la prinse de Harefleu, ou mois d'octobre mil quatre cent quinze. Si prinst sa voye par terre ferme, tenant chemin

[1] Sigismond; en allemand *Sigmund*.
[2] Pâques, le 31 mars.

Digitized by Google

droit à Calais, et ses naves fist mener côtoyant la Piquardie. Si fist en cellui temps le roy grant mandement de ses nobles, qui le roy d'Angleterre poursuirent à toute puissance, et tant s'avancièrent que près de Hedin le dit roy acousuirent au lieu d'Azincourt, à ung assoirant [1]. Et là se trouvèrent ensemble, pour le roy de France, les ducs d'Orléans, de Braibant, de Bourbon, d'Alençon et de Bar; le seigneur de Labret, connestable de France, le conte de Nevers, le conte d'Eu, Jehan Monseigneur de Bar, le mareschal Bouciquaut, le sire de Hangest, le sire de Torcy, le séneschal de Hainau, le sire de Crouy, le sire de Helli, et le plus des nobles de France.

Si venoit le duc de Bretaigne à grant gent qui desjà estoit en Amiens pour estre à la journée. Et devant avoit envoyé son frère Artus, conte de Richemont. Mais tant fut le duc de Bourbon désirant d'Anglois combatre que les Bretons ne voult plus attendre, ainçois fist ordonner les bataílles, et en l'avant garde vouldrent estre tous les seigneurs, contre l'oppinion du connestable et des chevaliers anciens. Et le jour de Saint Crespin 25e jour d'octobre l'an mil quatre cent quinze assemblèrent à bataille où furent les François desconfiz.

En ceste bataille furent prins les ducs d'Orléans et de Bourbon, les contes d'Eu et de Vendosme, le mareschal Bouciquaut et autres seigneurs et barons. Et là furent mors le duc de Braibant, le conte de Nevers, le connestable de France, Jehan Monseigneur de Bar, l'arcevesque de Sens et autres nobles seigneurs; et par ceste tant doloreuse journée fut la noble chevalerie de France moult affoiblie. Dont nouvelles vindrent au roy et au duc de Guienne qui à Rouen furent et grant dueil en demenèrent. Et là fut esleu en connestable de France le conte d'Armaignac qui hastivement fut mandé. Dont vindrent à Paris le roy et son filz accompagnez du duc de Berry, et là vint le conte d'Armaignac, auquel fut l'espée baillée et à grant gent vint en Caux et les places garnit de gens et vivres, qui souvent concurent jusques aux portes de Harefleu.

[1] Sur le soir. Participe analogue au latin *vesperascens*.

Digitized by Google

Chap. 141. *Bataille à Walemont.*

En Harefleu laissa le roy d'Angleterre à son partir le conte d'Orsede[1] son oncle qui à grant gent se mist sus pour le païs de Caux fourrager. Dont sceut nouvelles le connestable de France qui le dit conte d'Orcede rancontra une journée devers le soir, ou mois de janvier, en cellui an près Valemont et là combati Anglois dont y ot grant occision et à Harefleu se retraï le conte d'Orcede.

Chap. 142. *Mort du duc de Guienne.*

En cellui an trespassa ou chastel du Louvre le duc Loys de Guienne sans lignie de son corps[2]. Lequel fut pompeux paresceux, inutile, lasche, paoureux et peu aimoit ceulx de son lignage, et fut mis en sépulture en l'esglise de Paris. Après lequel Jehan son frère fut Dauphin de Viennois et duc de Touraine qui ès mains fut et en la garde du duc de Horlande dont la fille ot espousée. Et en ce temps se tint en Normandie le conte d'Armaignac connestable, qui la ville de Honnefleu fit fortiffier et grand appareil faisoit d'armée. Mais pour tant que peu prisoit les nobles de France, de Piquardie et Normandie, et aucuns n'en recueilloit; ainçois les desprisoit du retray de la bataille d'Azincourt; peu trouva de nobles qui obéissance lui donnassent, fors Gascons et autres de son païs.

Chap. 143. *La venue de l'Empereur à Paris en cellui an.*

En cellui an vint à Paris l'empereur Sigemond qui honoréement fut receu, lequel pour contemplacion du roy et de la seigneurie de France emprinst d'aler par devers le roy d'Angleterre acompaigné du duc de Horlande pour trouver voye de traictié. Et les diz Empereur et duc venuz

[1] *Dorset.*

[2] Il était né le 22 janvier 1397 n. s., et mourut le 18 décembre 1415.

Digitized by Google

à Calais, vint là le roy Henry d'Angleterre par devers eulx, qui les ouy et sur leurs requestres voult, avant ouyr les seigneurs prisonniers parler, que aucune response leur donnast. Pourquoy il prinst délay de retourner parler à son conseil. Et ce conseil ouy et les seigneurs prisonniers, fut d'accort de mettre entre les mains des diz Empereur et duc la ville de Harefleu, eslargir les prisonniers en lui donnant soffisans hostages et trève en mer et terre jusques à trois ans. Lesquelx pendans pourroit estre convencion tenue des deux rois et de leurs princes en espérance de paix, pourveu que, se paix n'estoit trouvée, les diz Empereur et duc lui restituerient Harefleu et retourneroient les princes en ses prisons.

Chap. 144. *De la venue du duc de Bourgoigne à Laingny, pour sa ville avoir*[1].

En cellui an, vint à Laingny-sur-Marne, à puissance, ou temps d'iver, le duc de Bourgoigne; et, cuidant la ville de Paris esmouvoir à commocion, ainsi que autresfoiz avoit cuidié, se tint là par aucuns jours. Et en la fin fist requérir que la duchesse de Guienne sa fille, qui à Marcoussiz estoit, lui feust rendue. Dont d'accort fut le conseil et lui fut la dame menée à Braye-conte-Robert[2] où la receupt, et tantost se depparti et en sa terre la mena.

Chap. 145. *Traitié parlé des seigneurs.*

En ce temps envoièrent les seigneurs prisonniers le sire de Gaucourt par devers le roy et les seigneurs de France pour le traitié pourparlé leur monstrer, et le louèrent. Dont de prime face furent d'accort le roy de Sécille et le duc de Berry. Maiz ou contemple † survint grief empeschement; dont la chose prinst délay. Car dedens Paris furent aucuns complices des faiz du duc de Bourgoigne qui secrètement emprinsdrent faire le commun eslever à commocion au jour du grant vendredi[3] et en celle commocion

[1] C'est-à-dire pour avoir la ville de Paris.
[2] Brie-Comte-Robert.
[3] Le 17 avril 1416, vendredi saint.

Digitized by Google

occire le chancellier de France, le prévost de Paris, les plus notables du conseil du roy et généralement touz ceulx qui souspeçonnez estoient avoir faveur ne amitié au duc d'Orléans. Mais pourtant qu'ilz advisèrent que cellui jour trouveroient peu de gens en leurs hostelz qui ès sains lieux ne alassent, leur emprinse continuèrent au jour de Pasques[1], ou premier somme de la nuit. Et à ceste fin avoit secrètement envoié dedens Paris le seigneur de Pois qui les murdres devoit conduire et les seaulx de France bailler au boiteux d'Orgemont doyen de Tours.

Chap. 146. *Commocion emprinse par ceulz de Paris en faveur du duc de Bourgoigne.*

En l'an mil quatre cent seize, le jour de Pasque[2], devers le soir, fut descouverte secrètement l'emprinse du sire de Pois et ses complices au prévost de Paris[3] qui à grant compaignie de gens de fait se mist sus, avecques lui le seigneur de Gaucourt. Si furent prins celle nuitée Robert du Belley[4] et aucuns autres qui ès halles furent décapitez. Et, à leur fin, accusèrent plusieurs autres, dont le plus s'enfuirent, qui de Paris furent banniz. Entre ceulx qui bannissent furent estoient Maistre Phelippe de Morvillier, Colin du Pont et autres. Et emprisonné fut le boiteux d'Orgemont qui, tout jugié, fut mené ès prisons de l'évesque d'Orléans à Mehung sur Loire, où il mourut.

Chap. 147. *Traictié rompu.*

En Angleterre retourna hastivement le seigneur de Gaucourt qui aux seigneurs rapporta que contens estoient ceulx du conseil du traitié encommencié et que briefment seroient de ce apportées les lettres. Mais ou contemple † vint à Paris hastivement le conte d'Armagnac qui ou con-

[1] Pâques, le 19 avril.
[2] 19 avril.
[3] Tangui ou Tannegui du Châtel.
[4] Marchand de drap, l'un des conjurés.

Digitized by Google

seil exposa que à grans fraiz il avoit mis sus armée qui preste estoit, laquelle Englois par telz moyens tendoient à rompre, et que l'armée rompue ne tendroient riens du dit traitié. Si fut ceste chose fort débatue entre le roy de Sécille et le duc cardinal de Bar d'une part et le dit conte d'autre. Finablement le grant conseil, la court de Parlement, l'université, le prévost des marchans et les bourgois de Paris ensuirent [1] l'oppinion du conte d'Armagnac et fut le traitié rompu, dont se trouva le sire de Gaucourt en danger de mort à Londres.

Chap. 148. *Trespas du duc de Berry.*

En cellui an trespassa, ou mois de may, le duc Jehan de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, à Paris en son hostel de Neelle, dont le corps gist en la chappelle de Bourges [2]. Cestui noble duc en son vivant fist moult de biens à ses officiers et les gens de son païs avança et mist en haulz estaz tant en prélatures et autres dignitez et bénéffices comme en offices et en dons de grant largesce. Plusieurs églises fonda et de grans possessions dopta [3]; de merveilleux ouvrage fist édiffier plusieurs palais, chasteaultx et maisons plaisantes [4]. En grant révérence tint l'Eglise et les ménistres et sur toute rien [5] aima et honnoura le roy son nepveu et sa lignée. Et à ses duchié de Berry et conté de Poitou succéda le roy de France, qui par le dit trespassement donna à Monseigneur Jehan son filz le duchié de Berry qui par avant tenoit Touraine avecques le Dauphiniat. Si donna à Charles son maisné filz [6] conte de Ponthieu, le duchié de Touraine, et la fille du roy de Sécille [7] lui donna en mariage.

[1] Suivirent, se rangèrent à.
[2] Sa tombe existe encore dans la cathédrale de Bourges.
[3] Dota.
[4] Notamment le château de Mehun-sur-Yèvre, près Bourges, le *palais*, la Sainte-Chapelle de Bourges, etc.
[5] Chose.
[6] Son fils *moins né*, plus jeune, qui fut Charles VII.
[7] Marie d'Anjou.

Digitized by Google

Chap. 149. *Bataille en mer.*

En cellui an fist le comte d'Armignac partir de Honnefleu l'armée de mer où grant nombre avoit vaisseaulx souffisamment habillés, mais peu y ot de gens pour la défense. Si rencontrèrent Anglois sur mer qui contre eulx assemblèrent à bataille où furent François desconfiz, et le plus [1] des vaisseaux perduz.

Chap. 150. *Seconde venue du roy Henry en Normandie.*

En cellui an mil quatre cent seize descendi en Normendie sur le costé du païs d'Auge le roy Henry d'Angleterre qui sans aucune résistance receupt l'obéissance de la cité de Lisieux, du chastel de Touque et de toutes les villes et chasteaux d'Auge, et, à tous ceux qui sèrement lui vouldrent faire, laissa biens, meubles et héritages.

Chap. 151. *La prinse de Caen.*

En la basse Normendie vint devant Caen en cellui an le roy d'Angleterre et la ville prinst par assault. Mais dedans le chastel fut le seigneur de Montenay à grant gent, devant lequel le roy Henry mist siège et tant y fut que par composicion lui fut le dit chastel livré. Si vindrent Anglois devant la cité de Bayeux où fut Messire Pierre de Mornay atout grant gent, mais le siège n'atendi point, ains s'en parti. Si receut le roy Henry la cité en obéissance à sa venue, et ainsi ala celle saison conquérant la Normandie, où peu trouva résistence.

Chap. 152. *De l'autorité que prinst le comte d'Armignac.*

Ces choses durans n'estoit en court aucun des seigneurs de France, mais en toutes manières prenoit le conte l'auc-

[1] La plupart.

Digitized by Google

torité et gouvernement du royaume, dont aux nobles et citez fort desplut, car grans finances levoit et par sa grant convoitise, si comme on tint, en convertissoit le plus en ses usages. Si désirèrent ceulx du conseil que à Paris feust admené Monseigneur Jehan de France, duc de Berry et daulphin de Viennois, pour son père le roy représenter en son conseil. Et à ceste fin envoièrent en Hainau les conseilliers par devers le duc de Horlande, qui à Compiengne l'admena où longtemps fut. Mais à toutes fins prétendi le duc de Bourgoigne venir en sa compaignie, dont le conseil du roy doubtant inconvénient ne fut point d'accort. Et tant prinst long délay ceste chose que à Compiengne trespassa le dit Messire Jehan de maladie, le dimenche avant Pasques fleuries mil quatre cent seize [1], dont le corps gist en l'abbaye saint Cornille. Auquel succéda en tout Monseigneur Charles sont mainsné frère [2].

Chap. 153. *La prinse et mort de Messire Loys Bosredon* [3].

En l'an mil quatre cent dix sept [4], après la Pasque, fist le conte d'Armignac le roy partir de son hostel Saint-Pol et acompaignez de Messire Tangui du Chastel, prévôt de Paris, à grant compaignie de gens d'armes, une journée après disner le menèrent à Vicennes, où fut la royne qui le Dauphin envoya au-devant du roy son père accompaigné de Messire Loys Boisredon, grant maistre d'ostel de la dite royne. Et lui venu devers le roy, par le commendement du conte d'Armignac, fut prins le dit Bosredon par le prévost de Paris et mené au Chastellet de Paris, et sans plus avant aler furent ramenez dedans Paris le roy et le Daulphin qui receu fut à grant joye. Mais une nuit fut le dit Bosredon noyé en Saine sanz déclarer la cause au peuple, et tost après fut la despense de l'ostel de la royne

[1] Le dauphin Jean, né le 31 août 1398, mourut le 4 ou le 5 avril 1417 n. s. Voyez *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 4e série, t. IV, p. 480.

[2] Charles VII.

[3] En latin *de Bosco Rotundo*. Monstrelet et d'autres en ont fait Louis *Bourdon*.

[4] Pâques, le 11 avril.

Digitized by Google

retranchée et ses assignacions cassées [1]. Si lui fist le conte de Armignac muer officiers et serviteurs et toute l'auctorité royal oster, puis fut menée à Blois où elle fut par aucun temps et d'illec s'en ala à Tours. Mais après son partement fut sceu que en plusieurs églises du royaume elle avoit mis en garde grand trésor d'or, d'argent et de joyaulx. Si furent envoyés commissiaires par les citez aux colliéges [2], qui au roy restituèrent tout ce que la royne avoit laissée en leur garde, dont la royne fut mal contente.

Chap. 154. *De l'alée du Dauffin à Angiers.*

En celui an vint à Paris la royne de Sicile [3], qui tant fist que à Angiers mena le Dauphin que sa fille ot espousée et tost après s'esmut le commun de Rouen qui par nuit occistrent le bailli et le procureur aves aucuns autres officiers royaulx. Si vint d'Anjou avec grand puisance devant Rouen, Monseigneur le Daulphin, qui la cité assiégea et la fist fort bastre; et en la fin, à la prière des barons les receupt en sa merci et leur pardonna de grâce l'offense et à tant s'en retourna à Paris Monseigneur le Daulphin. Et guères ne demoura que contre Monseigneur le Daulphin se retournèrent ceux de Rouen, qui en l'obéissance du duc de Bourgoigne se misrent.

Chap. 155. *Prinse de Pontoise et autres places.*

Le duc Jehan de Bourgoigne, voiant et cognoissant que Anglois, ses alliez, en icellui temps alloient conquérant la Normandie, pour empescher que au roy n'eussent Normans secours, à grant puissance se mist sus et le roy prinst à guerroier. Si se mistrent en son obéissance les villes de Pontoise, Mantes, Meulent et autres villes et devant Paris mist siége à l'Ourme-Heudon au mois de septembre mil quatre cent dix sept ou longtemps fust. Lequel pendant il

[1] En termes modernes : *ses crédits annulés.*
[2] Chapitres des églises.
[3] Yolande d'Aragon.

Digitized by Google

fit fort batre la tour de Saint-Clost et le pont assailli. Mais il ne peut le conquerre. Si envoya devant Chartres Messire Elion de Jacleville à grant gent qui l'obéissance requist de la cité. Dont ne furent pas d'accort l'évesque, le cappitaine, ne les bourgeois. Mais d'opinion contraire furent les chenoines, les prestres, les advocaz et procureurs, et tout le commun, qui de fait ostèrent les clefz des portes et audit de Jacleville pour le duc de Bourgoigne donnèrent obéissance. Si prinst et emprisonna Maistre Jehan le Bourrelier, lieutenant général du bailli, Maistre Robert Poingnant advocat du roy, Segnart l'aisné cappitaine de Chartres, Regnauld Segnart le jeune, Phelipe Périer et Maistre Pierre de Crouy, esluz; Pierre des Courtilz grainetier, Maistre Jehan Périer, Adam Périer, Maistre Jehan Baudaille chancelier, Maistre Pierre de Veyrac, Maistre Guillaume Loysel, Maistre Robert Bracque, chanoine de Chartres et plusieurs autres; tant gens d'église que nobles et bourgeois, qui de leurs biens furent pillez et en la fin banniz de leurs païs et tous leurs héritages donnez; lesquieulx se retraïrent à Orléiens.

Chap. 156. *Siège devant Paris.*

De l'Ourme-Heudon fit lever son siège au mois d'octobre; le duc de Bourgoigne qui siège mist devant Mont-le-Héry et le seigneur Toulongeon envoya mettre siége devant Ourssay. Si envoya le conte d'Armignac grant gent férir sur le siège de Ourssay où fut desconfit le seigneur de Toulongeon et prins. Mais en l'obéissance du duc de Bourgoigne furent renduz, en ce comtemple †, les chasteaulx de Mont-le-Héry, Marcoussis et Estampes. Si mist siège devant Corbeil du costé par devers Beausse et de bombardes et canons fist la ville fort batre par jour et nuit. Mais dedans furent les seigneurs de la Tour et de Barbazan [1] atout grant gent qui la ville bien deffendirent. Et le dit siége durant fut le temps tant pluieux que en ordures estoient gens et chevaulx, qui de povreté et de froidure aloient mourant; dont contraint fut ledit duc de lever son siège et à toute sa puissance se retraï à Chartres.

[1] Arnald Guilhem, seigneur de Barbazan, en Béarn.

Digitized by Google

Chap. 157. *L'alée du duc de Bourgoigne à Tours devers la royne.*

Au mandement de la royne ala à Tours le duc de Bourgoigne après la feste de Toussaint[1] mil quatre cent dix sept qui la royne trouva en l'église de Maremoustiers; et à ceste fin y estoit venue. Si entra avec elle en la cité où receu fut à grant joie. Si fist prendre aucuns de ses serviteurs et piller de touz leurs biens et ce fait garni la ville et le chastel; et à Chartres mena la royne, où grant conseilz tindrent, et là assirent un siège de parlement. Si fut mandé audit duc, par aucuns de ses adhérens de Paris, que il venist secrètement à certaine heure à Paris, devant la porte Bordelle, qui ouverte lui seroit. Dont il se mist à chemin pour aler et chevaulchant toute la nuit vint devant ladite porte au point du jour. Mais à ceste heure estoit descouverte la trahison. Dont ne sorti son emprinse aucun effect, mais honteusement et hastivement s'enfuit à Chartres et en chemyn perdi gens, chevaux et charroy en bien grant nombre. Si commença tant grant mortalité de ses gens qui par les rues aloyent mourant sur les fumiers que plus ne s'osa tenir illec. Et lui séjournant audit lieu, fut occis par Ector de Saveuses Mr Elion de Jacleville, dont grand desplaisance prinst. Et de là parti avec la royne tenant leur voie par la Beausse et le Gastinois jusques à Joigny. Sur l'ost desquelx le conte d'Armaignac qui les champs tint et les poursuy, féry en queue; où moult y ot d'occis et prins. Mais pour ce que retraiz furent dedans Joigny s'en retourna le conte; et à Troies mena le duc de Bourgogne la royne; qui là assist ung parlement et Me Eustache de l'Estre [ou Delestre] constitua chancellier de France.

Chap. 158. *Chasteaux réduiz au roy.*

En l'obéissance du roy furent remis après le partement du duc de Bourgoigne : Estampes, Mont-le-Héry, Marcoussiz et autres places. Mais de la partie du duc de Bour-

[1] 1er novembre.

Digitized by Google

goigne se tindrent Senliz, Pontoise, Rouen, Chartres et Chevreuse. Si manda et fist le roy savoir à la feste de Noël [1] aux villes yssues de son obéissance, que si dedans le jour de la Tiphaine [2] ensuivans retournoient à son obéissance, il leur pardonneroit toute offense, dont rien ne firent. Si mena le comte d'Armaignac le roy devant Senliz qui à puissance l'assist et toutes les vignes d'entour fist couper et par longtemps y tint le siège et batit fort la muraille qui moult fut grevée. Adonc traitièrent ceulx de Senliz et le bastard de Thian, qui laiens [3] fut, de rendre au roy la ville à certain jour, se du duc de Bourgoigne n'avoient secours et de ce baillèrent hostages. Mais au jour emprins, n'obtindrent aucun secours, ainçois abandonnèrent leurs hostages lesquieulx le conte d'Armignac fist gecter dedans la ville et à tant leva le siège le roy qui à Paris retourna.

Chap. 159. *Pillerie de Chevreuse.*

Devant Chevreuse ala en ce contemple † M. Tangui du Chastel, prévost de Paris qui par assault prinst et pilla la ville et ce fait s'en retourna.

Chap. 160. *Murmure contre le conte d'Armignac.*

Contre le conte d'Armoignac commencèrent les nobles et les habitans des cités à murmurer en ce contemple †. Car grant finances levoit, et, de jour en jour, sans résistance aloit le roy perdant ses villes et ses chasteaux. Et grand trésor assembloit et envoioit en son païs, si comme on maintint et par grandes exactions se senti le peuple moult oppressé. Si furent aucun prélaz, barons et gens de bonne ville qui pour eschever inconvéniens, conseillèrent de trouver traitié de paix entre le roy et le duc de Bourgoigne, affin que seulement le roy n'eust à besongner fors aux Anglois.

[1] 25 décembre.
[2] Epiphanie, 6 janvier.
[3] Là-dedans, là.

Digitized by Google

CHAP. 161. *Conseilz tenuz à la Tumbe près Montereul.*

En l'an mil quatre cent dix huit [1] après la Pasque assemblèrent à la Tumbe près Montereau ou Fault Yonne les conseilz du roy et du duc de Bourgoigne par plusieurs jours. Et là fut fait certain traitié qu'après fut apporté par devers le comte d'Armignac par l'évesque de Paris pour le faire sceller; mais le dit traitié veu, deffendi le conte d'Armignac le sceller; dont ceulx de Paris prinsrent desplaisance.

CHAP. 162. *La prinse de Paris par le seigneur de l'Isle Adam et le Viau de Bar.*

En la ville de Paris, par la porte de Saint-Germain, entra le seigneur de l'Isle Adam, le dymenche 29e jour de may 1418, à trois heures après minuit, accompaingné du Viau de Bar. La quelle porte leur fut ouverte par Regnault le Clerc du Petit-Pont. Si commencèrent à crier : *Bourgoigne! La Paix!* courans par les rues les espées nues tenans; prenans, occians et pillans gens. Au quel cry s'esleva tout le quartier des halles et tous les gens du commun de Paris, crians et occians, comme les autres Bourguignons. En cellui jour prinstrent ceste gent le conte Bernart d'Armaignac connestable, Me Henri de Marle chancellier de France, Raimonnet de Guerre, Morrigon et plusieurs haulx seigneurs, prélaz, barons, docteurs, chevaliers, escuiers, clers, officiers, bourgois, marchans et généralement touz soubpeçonnez avoir faveur au duc d'Orléans et au conte d'Armaignac et touz leurs biens saisirent et leurs personnes firent emprisonner tant au palaiz comme à Sait-Éloi, ès Chastelletz [2], à Saint-Magloire, à Saint-Martin des Champs, au Four-l'Évesque, à Saint-Merry et en Tiron. Et au conflit de ceste prinse, se deppartirent de Paris de grands seigneurs en la compaignie de Monseigneur le

[1] Pâques, le 27 mars.
[2] Le grand et le petit Châtelet.

Digitized by Google

Daulphin qui a Melehung se retraï et en la bastide Saint-Anthoine establi le prévost de Paris atout grant gent [1].

[1] Les registres de l'Université de Paris contiennent, sous forme de notes, quelques détails particuliers sur les massacres et troubles populaires de 1418. J'ai publié le texte latin de ces notes dans l'*Histoire de l'instruction publique*, 1849, in-4°, p. 362. En voici la traduction :

Procurat de (ou temps pendant lequel était procureur) *Maître Jean-Jean ou Zeym, de Leyde.*

Nota que pendant ce procurat, le 29 mai, ce fut un dimanche, après la fête du Saint-Sacrement ou de l'Eucharistie, à 2 heures après minuit le matin, entrèrent à Paris le seigneur de l'Isle-Adam, accompagné de Gui de Bar, alors bailli d'Auxerre, avec ses amis et confédérés. Ils se présentèrent au nom de l'illustrissime Monseigneur le duc de Bourgogne, et réduisirent sous leur obéissance la ville de Paris. Alors fut pris le comte d'Armagnac, connétable, avec beaucoup d'autres de ses complices, obstacles à la paix et perturbateurs de la concorde entre les princes du sang royal.

Nota que pendant ce procurat, il y eut émotión parmi le populaire de Paris, le 12 juin, qui fut un dimanche. Elle commença vers midi (heure de *none*) jusqu'à la nuit. Les émeutiers rompant les prisons royales, se jetèrent sur les prisonniers. Plus de quinze cents hommes y périrent. Du nombre furent le comte d'Armagnac, Monseigneur Henri de Marle, alors chancelier du roi, et autres chevaliers; deux évêques : ceux de Coutances [Jean de Marle] et de Senlis et plusieurs membres de l'université, de toute faculté et de toute nation, excepté de la nation d'Allemagne. Il y en eut trois qui étaient docteurs en théologie, dont l'un, Picard, un docteur en décret, un en médecine. Quelques-uns appartenaient au collège de Navarre, de la nation de France et aussi de Normandie. Les trois docteurs en théologie furent maître Jean Dachery, natif de Laon, nation de Picardie, évêque de Senlis; Maître Benoit Jencien, de Paris, religieux de Saint-Denis; et le troisième un carme, natif de Reims. Le docteur en décret fut maître Werner Berrey, pour lors conservateur des privilèges de l'Université. Le docteur en médecine fut maître Jean Carson. Du collège de Navarre, il y en eut deux ou trois, dont l'un avait été recteur de l'Université.

Le Normand fut maître Jean de Lomer? (nom peu lisible). Que Dieu ait pitié de leurs âmes, ainsi que de tous les fidèles défunts! Amen!

Nota que durant ce procurat, le 20 août, jour de saint Bernard, pendant la nuit vers dix heures, commença l'émotion du populaire dans la ville de Paris. Elle dura toute la nuit et le jour suivant. On tua les prisonniers en grand nombre et même pour la plus grande partie : à savoir les Armagnacs. Ceux qui étaient détenus comme tels furent presque tous mis à mort,

Digitized by Google

Chap. 163. *Bataille en la rue Saint-Antoine à Paris.*

Le mercredi premier jour de juing mil quatre cens dix huit, sailli le prévost de Paris du chastel de Saint-Anthoine, qui à grant gent entra dedans la ville le long de la grant rue Saint-Anthoine et les Bourgoignons fist reculer par force d'armes jusques à la porte Baudet; et bien cuidèrent par celle emprinse ceulx de Paris estre destruiz et les Bourgoignons aussi; mais les Bretons qui de touz temps plus désirent et plaisance ont en pillerie que en leur honneur delaissèrent la compaingnie, se boutèrent dans les maisons d'icelle rue et des rues [d'alentours] férans [1] dessus, pillans les biens [2]; et sur ceulx qui ou front furent de la bataille demoura la charge et le fez des Parisians et Bourgoignons, qui tant allèrent croissant et les chargèrent que retraire les convint au castel Saint-Anthoine à perdicion de plus de trois cens hommes; et l'endemain par composicion se depparti le prévost avecques ses gens et délaissant le chastel s'en ala à Melehung [3].

Chap. 164. *De la prinse de l'évesque de Clèremont.*

De Paris s'eschappèrent en ce conflit plusieurs notables

tant au palais royal [Palais de Justice] qu'au petit et grand Châtelets. (Registre n° 7 des Archives de l'Université, actuellement au ministère de l'Instruction publique, fol. 86 v° et 88.) Ce registre contient les *conclusions* ou délibérations de la nation d'Allemagne. Les notes transcrites ont dû être rédigées par le procureur de cette nation, Jean de Leyde. On sent dans le récit de cet étranger, principalement dans le second alinéa, un souffle remarquable de sympathie indignée pour les victimes. Cette sympathie se fait jour sous la contrainte de l'*opinion bourguignonne*, qui régnait alors, moitié par la passion, moitié par la force, au sein de la capitale. Il semble que maître Jean n'ait pas osé nommer en toutes lettres l'évêque de Coutances, frère du chancelier. Nous avons restitué son nom ci-dessus entre crochets.

[1] Frappant.

[2] C'est-à-dire : pendant que les Bretons se débandaient pour piller, les soldats restés en colonne au front de la bataille portèrent tout le faix de l'émeute, etc.

[3] Melun.

Digitized by Google

personnes et entre autres Messire Martin Gouge [1] adonc évesque de Clèremont, conseillier du Roy qui à Jargueau vint; et là fut le sire de Sulli [2], lequel le prinst et détint prisonnier, ne à Monseigneur le Daulphin ne le voult rendre; dont il prinst desplaisance.

Chap. 165. *De l'alée du Daulphin à Bourges.*

En la cité de Bourges s'en ala Monseigneur le Daulphin après son partir de Melhun. Où [3] lui vindrent les nobles de plusieurs contrées qui toute obéissance lui firent. Si séjourna illec par aucuns jours et au partir prinst sa voye droit en Poitou, en Touraine, et vint devant Azay-sur-Aindre, dont ou chastel se furent les habitans retraiz avec aucuns gentilz hommes de la contrée, qui obéissance lui refusèrent, et de sa personne lui disrent parolles villaines. Dont par courroux et desplaizsance il fist assaillir et prendre le chastel, qui en sa présence fut tout démoli et touz hommes, femmes et enfants qui dedans furent fist morir.

Chap. 166. *La première occision de Paris.*

Le dimanche [4] après la feste Saint Barnabé [5] mil quatre cens dix huit, devers le soir, par l'induccion du sire de Chasteau-Villain, du seigneur de l'Isle-Adam, du Veau de Bar et M. Charles de Lens, s'esmut la commune de Paris en telle manière que en toutes les prisons alèrent murtrir tous les prisonniers qui dedans furent et là furent mors le connestable, le chancellier de France et autres grans seigneurs et maintint-on que cette occision cruelle mandèrent faire la Royne et le duc de Bourgoigne qui autre-

[1] Voyez ce nom dans la nouvelle biographie de MM. Didot.
[2] Georges de la Trimouille.
[3] A Bourges.
[4] Le 12 juin. Voyez ci-dessus la relation de Jean de Leyde, p. 146, note.
[5] La Saint-Barnabé le 11 juin.

Digitized by Google

ment n'osoient entrer à Paris, lesquelx après le murdre commis y vindrent tost.

En cellui an conquist le roi Anglois Faloise qui par composicion lui fut rendu et autres places.

Chap. 167. *Second murtre des Parisians.*

En la fin du mois de juing amena le duc de Bourgoigne à Paris la royne de France; après la venue des quieulx furent prins plusieurs personnes souspeçonnées tenir la partie du conte d'Armignac et le samedi après la feste de mi-aoust[1] cellui an fut recommencé le second murdre. Et saichent tous que en ces deux murdres furent occis plus de trois mille cinq cents hommes, tant prélaz, seigneurs et barons, comme autres gens d'estat de Paris et d'autres contrées. Laquelle chose fut aucunement desplaisante à plusieurs nobles de la partie du duc de Bourgoigne qui, pour ces maulx faire cesser et mettre hors de Paris les gens de vil mestier qui à ces murtres faire estoient enclins, ordonnèrent de ceste gent envoier assiéger Mont-le-Héry, et à ceste fin leur furent délivrés vivres, argent et abillemens soubz le gouvernement de Gaucher de Ruppes et Gaucher Raillart qui audit lieu de Mont-le-Héry les conduisirent. Et de bombardes et canons batirent fort le chastel, dedans lequel fut le sire de Roquecerf qui fort le chastel deffendi. Si fist Monseigneur le Daulphin atout grant gent partir le prévost de Paris pour le siège lever. Mais lui venu à Estampes le 10e jour de septembre à heure de prisme s'arresta illec pour soy raffreschir; pour la venue duquel Bourgoignons celle nuitée levèrent le siège et leurs abillemens ardisrent et misrent en abandon. Si cuidèrent entrer à Paris; mais par quatre journées entières les laissèrent ceulx de Paris en abandon dudit prévost qui oncques n'en passa Estampes, mais à temps s'en retourna [2].

[1] Le 20 août, d'après les registres de l'Université. Voyez ci-dessus p. 146, note.

[2] La chronique de Jean Raoulet, que j'ai publiée dans la *Bibliothèque elzévirienne*, à la suite de Jean Chartier, contient des développements très instructifs sur les troubles de 1418.

Digitized by Google

Chap. 168. *La paix criée à Charanton.*

En septembre mil quatre cent dix huit furent trèves accordées entre le Roy et le duc de Bourgoigne et Monseigneur le Daulphin soubz espérance de paix. Pour laquelle paix traictier vint à Paris le duc de Bretaigne et à Charanton assembla les messages de tous les seigneurs, sans le consentement des quelz messages, ne aucune chose appointier en leur présence, fut illec la paix criée et à Paris, et de la dite paix faire jurer par Monseigneur le Daulphin et par ses aliez se chargea le duc de Bretaigne. Pour lequel mieulx contenter il lui amena Madame la Daulphine sa femme et tout son estat. Mais oncques ne voult la paix jurer en la manière contenue en leur traitié. Dont malcontent fut le duc, qui en son païs s'en ala et d'illec en avant ne fist à Monseigneur le Daulphin aucun secours.

Chap. 169. *Siège à Sulli.*

Après les trèves faillies, vint Monseigneur le Daulphin mettre siège devant Sulli, où fut le sire de la Trémoille, qui l'évesque de Clèremont y tint en ses prisons. Et fort fist batre ville et chastel; mais au siège vint le conte de Vertuz qui tant traicta que à Monseigneur le Daulphin fut restitué l'évesque de Clèremont et au sire de Sulli quitta et pardonna son maltalent.

Chap. 170. *Siège devant Tours et la prinse.*

En décembre ensuivant, mist Monseigneur le Daulphin siège devant Tours, qui pour le duc de Bourgoigne se tint. Si fut tant la cité batue que plus ne pouvoient résister. Adoncques à leur prière pourchaça tant le conte de Vertuz que en l'obéissance du Roy se misrent et leur pardonna toute hayne et maltalent, mais en la ville ne daigna entrer en celle foiz.

Digitized by Google

Chap. 171. *Régence du royaume.*

A Poitiers ala Monseigneur le Daulphin après la prinse de Tours et par déliberacion de ses princes et prélaz print la régence du royaume et fit faire seaulx nouveaulx; ung siège de parlement prist à Poitiers, l'autre à Thoulouse et la chambre des comptes à Bourges.

Chap. 172. *Rédicion de Faloise.*

Cellui an furent renduz au Roy d'Angleterre la ville et le chastel de Faloise et tout le païs de la basse Normandie fors Cherbourc et le Mont Saint-Michel.

Chap. 173. *Siège à Rouen.*

En cellui an mist siège le Roy d'Angleterre devant Rouen où longtemps fut. Lequel pendant les bourgois envoièrent plusieurs messagers par devers le duc de Bourgoigne requérir secours qui promis leur avoit les garder et deffendre contre touz pour et ou nom le roy de France. Dont à la derrenière le sommèrent moult instamment disant que se à celle foiz ne leur donnoit secours, ilz crieroient contre lui à trois fois le grant *harou* de Normendie. Mais oncques ne leur tint promesse; ainçois les laissa en abandon et en la fin par grant destresse de faim furent contrains d'eulx rendre au roy Henry d'Angleterre, qui tost après conquist Vernon, Gisors et le païs de Vulquessin [1].

Chap. 174. *Siège de Parthenay.*

En l'an mil quatre cent dix neuf [2] envoya le régent Charles, Monseigneur le conte de Vertuz à grant chevalerie devant Partenay; et là mist siège, où longtemps fut; et en la fin ramena le seigneur avecques toutes ses villes et chasteaulx à l'obéissance du roy et du régent.

[1] Vexin. Henri IV entra dans Rouen le 20 janvier 1419, n. s.
[2] Pâques, le 16 avril.

Digitized by Google

Chap. 175. *Convencion à Poilli le Fort.*

Trèves furent accordées ou mois de may en celle année en espérance de paix entre le régent Daulphin et Jehan le duc de Bourgoigne qui assemblèrent à Poilli le Fort près de Corbueil et jour en prinsdrent ou mois d'aoust à Monteraul où Fault-Yonne pour la perfection du traitié en commencié. Mais pendant celle journée fist le dit duc de Bourgoigne mener le roy, la royne et madame Katherine de France leur fille à Pontoise. Si vint en ce contemple † à Meurlant le roy d'Angleterre, qui, par le duc Jehan de Bourgoigne, faisoit son mariage traitier à la dite madame Katherine. Et lors fist tant ledit duc que entre Pontoise et Meurlant convindrent la royne avec sa fille et le roy Henry, qui après ce qu'il ot la dame veue, fut désirant de l'avoir en mariage. Et à tant à celle foiz se deppartirent; mais tost après fist le duc de Bourgoigne mener le roy, la royne et Madame Katherine à Troies, et par les seigneurs de l'Isle Adam fist livrer et mettre ès mains du roy d'Angleterre la ville et le chastel de Pontoise.

Chap. 176. *Convencion et mort du duc de Bourgoigne à Montereul.*

Pour la perfection du traicté encommencé, ala le régent Daulphin à Montereul, au jour emprins. Auquel ne vint ne envoya le duc de Bourgoigne, lequel se tint à Troye, avec le roy et la royne. Si envoya le régent plusieurs messages à Troies, pardevers lui, qui tant firent que à Prouvins vint ledit duc, qui là se tint longuement en ses conseils envoya pardevers ledit régent. Et finablement après ce que tant de l'une partie comme de l'autre furent les matières traitiées, vint ledit duc de Bourgoigne à Montereul et lui venu en la présence du régent, qui en estat royal fut encloz en unes lices, entra icellui duc armé dedans la lice et la main mist à son espée. Laquelle manière voians, le prévost de Paris, Messire Guillaume de Bataille, et aultres chevaliers de nom coururent sus audit

Digitized by Google

duc de Bourgoigne et dedans les lices l'occistrent, à ung dimenche 10e jour de septembre 1419.

Chap. 177. *Aliances du duc de Bourgoigne et mariage d'Angleterre.* 1420 [1].

Après la mort du duc de Bourgoigne, succéda à sa seigneurie Phelippe, son filz, conte de Charoloiz, qui avec Anglois fist aliances et tant fist que à Troyes vint le Roy Henry d'Angleterre, qui Madame Katherine de France espousa le... jour de... l'an mil quatre cent...

Par le traitié de ce mariage, le roy Charles de France, qui sanz entendement estoit, fut conseillé et contraint par le duc de Bourgoigne et ceulx de Paris, de priver du tout en tout du droit de son royaume, Charles son seul filz et héritier, Daulphin de Viennois. Et ledit Henry en hérita après sa mort. Et sur ce lui donna lettres-patentes à la relacion de son conseil où furent Charles de Savoisi, Renier Pot, Pierre de Fontenoi, chevaliers; Maistre Phelippe de Morvillers, président ou parlement; Guillaume le Clerc, maistre des comptes; Micheau de Lalier; Guillaume Sanguin; Jehan le Gouais et autres bourgois marchans, bouchiers, escorcheurs et plusieurs murtriers de Paris.

Chap. 178. *Voiage en Languedoc.*

Cellui an ala Monseigneur le Daulphin régent visiter son païs du Languedoc et receupt les féaultez des prélaz, nobles, barons, et des citez de la contrée; où receu fut à grant joie.

[1] Catherine de France, née le 27 octobre 1401, fut accordée par traité du 21 mai 1420, et mariée à Troyes le 2 juin suivant. Ces dates laissées en blanc (voyez ci-dessus chap. 124, p. 122, note 3) marquent la précipitation avec laquelle fut écrit ou expédié cet ouvrage. Nous avons apprécié l'ensemble des circonstances auxquelles il faut joindre ce nouveau signe, dans la *Notice historique et critique* placée en tête de ce volume, § 5, p. 32.

Digitized by Google

Chap. 179. *Siège et perdicion de Monstereul où fault Yonne.*

En l'an mil quatre cent vingt, mist Henry le roy d'Angleterre siège devant Montereul où fault Yonne, dont fut cappitaine et garde G. de Chaumont, chevalier, sire de Quictry, qui, ses biens et sa vie saufs et par composicion, livra audit roy Henry ville et chastel.

Chap. 180. *Siège et perte de Melhun.*

Devant Melhun mist siège le roy Anglois après la prinse de Montereul. Là fut le sire de Barbazan qui la ville et le chastel fort deffendi, mais tant le tindrent Anglois et Bourgoignons à grant destrèce que secours ne peut avoir de vivres, ne d'autres choses, ainçoins convint que ceulx de la ville, en deffault de vivres, mangeassent chevaulx, chaz, et autre vermine et en la fin furent contraints de traitier et composer. Par laquelle composition furent renduz ville et chastel. Et ès mains du roy Anglois demourèrent prisonniers les nobles hommes qui dedans furent. Tous les habitans de la ville qui Anglois se voultrent faire demourèrent sur leurs lieux avec leurs biens, et ceulx qui le serment ne vouldrent faire perdirent meubles et terres et s'en peurent aler où bon leur sembla. En ce contemple † se rendi au roi d'Angleterre la cité de Sens.

Chap. 181. *Lit de justice tenu ou parlement par le roy Anglois.*

Après la prinse de Melun, vint à Paris Henry le roy d'Angleterre en grant pompe; avec lui la royne sa femme et plusieurs grans seigneurs de France et d'Angleterre. Et par la rivière de Saine fist le sire de Barbazan et ses autres prisonniers mener devant Paris, où receu fust honorément; et les fist mettre en prisons diverses. Si tint illec sa feste de Noel [1] en grant haultèce. Après laquelle,

[1] 25 décembre.

Digitized by Google

une journée il vint au Palais royal, et comme héritier de France après le trespas du roy, tint le lit de justice. Où fut présent le duc de Bourgoigne qui assez fust au dessoubz [1] de tous les princes d'Angleterre; dont fort desplut aux barons de Bourgoigne. Et ce fait, parti de France le roy Henry, qui avec lui mena sa femme à Londres; avec lui aucuns de ses princes et barons, et deça mer laissa le duc Clarance son frère et autres grans seigneurs. Cestui duc de Clarance, au pourchas de ceulx de Chartres qui ennemis furent au Daulphin régent, à grant puissance entra en Beausse et tout le païs couru, boutant feux jusques à la forêt d'Orléans puis se retira en Normandie.

Chap. 182. *Bataille de Baugé.*

En Anjou entra le duc de Clarance au dit an à grant puissance et tant ala qu'il vint à Beauffort en Valée, où lui furent nouvelles dictes que à Baugé estoient venuz à tout grant gent le conte de Boquam, le conte de Vigton, le conte de Ventadour, le seigneur de la Faiète mareschal de France et autres grands seigneurs de France et d'Escoce. Si leur manda bataille duc de Clarance. Laquelle ils lui octroièrent, et le samedi de Pasques flories 1420 [2], se assemblèrent à bataille au viez Baugé les dits François et Anglois, dont François obtindrent la victoire. En ceste bataille fut le duc de Clarance occis avec plusieurs chevaliers et escuiers d'Angleterre, dont fut la mortalité nombrée au champ 1054 chevaliers et escuiers et autres gens. Et en vie furent là prins les contes de Somerset et de Hotiton [3] et autres grans seigneurs d'Angleterre, jusques au nombre d'environ 600 hommes et moult y en ot d'occis de chaude chace. De la partie des François furent occis M. Charles le Boutillier sur le duc de Clarance, qu'il cuidoit garder d'occire, soubz espérance de recouvrer ou lieu de lui le duc d'Orléans, qui prisonnier estoit en Angleterre,

[1] Dans le rang de la préséance.
[2] 16 mars 1421 (n. s.)
[3] Huntingdon.

Digitized by Google

dont dolens furent les seigneurs; car moult fut ce chevalier preu, hardi et aourné de toutes bonnes mœurs [1].

Chap. 183. *Sollempnelle feste à Tours.*

En l'an mil quatre cent vingt et ung [2] après la Pasques vinst en la cité de Tours Monseigneur le Daulphin régent. Où vindrent les seigneurs qui à la bataille avoient esté à Baugé et leurs prisonniers menèrent. Si tint illec le dit régent grant court où les diz seigneurs receupt honourablement et tint plusieurs conseilz. Là bailla le régent au conte de Boquan l'espée, le retint en connestable de France et à autres donna terres et grans seigneuries en son royaume [3]. Si se mist sus en cellui an le régent et à puissance tint les champs; après ceste victoire et sa puissance adreçant par le païs de Vendômois, Dunois, le Perche et le Chartrain, prinst d'assault le Roilleis [4] qui fut de Bourgoignons garni et là furent touz occis et la place mise en feu. Devant Montmirail vint, qui sans arrester lui fust livré et tantost le fist razer et autres places; puis passa par devant Chartres et n'y voulut asseoir siége pour révérence de Dieu et de sa benoiste mère. Mais vint devant la ville de Galardon qu'il prinst d'assault. En cest assault fut occiz le fils du seigneur de Monfort en Bretaingne dont tant furent Bretons dolens que touz ceux qui en l'église de Galardon s'estoient retraiz, à la prinse de la ville, occisrent, combien que renduz se fussent prisonniers. Et après l'occision minèrent François la tour dans laquelle se furent retraiz Maistre Giles Cousin advocat de Chartres et un batellier de Paris nommé Rousselet, lesquieulx furent décapitez et penduz et fut la ville pillée qui plaine fut de grans richesses et les portes avec partie de la muraille

[1] Voyez, sur la bataille de Baugé, la *Chronique d'Anjou*, par Ch. Bourdigné, édition Quatrebarbes, t. II, p. 141; voyez aussi Registre des comptes royaux, KK 50 fol. 2 v°; comptes de l'écurie du Dauphin, reproduits à la suite de Jean Chartier, 1858, in-16, t. III, p. 314, 315.

[2] Pâques, le 23 mars.

[3] Voyez KK 50, fol. 2 v°, *loc. cit.*

[4] Le Rouillis, canton de Morée, arrondissement de Vendôme.

Digitized by Google

abbatuz. Et ce fait s'en retourna à Bourges le Daulphin régent qui son armée départi [1].

Chap. 184. *L'alée de la duchesse de Hollande.*

Cellui an passa la mer la duchesse de Hollande femme du duc de Braibant; laquelle M. Umfray, duc de Glocestre mainsné frère du roy d'Angleterre, prinst à femme, dont malcontens furent Flamens, Hennuiers, Braibançons, et au derrain la laissa ledit duc de Glocestre.

Chap. 185. *Siège et perdicion de Dreux.*

Henry le roy d'Angleterre, en cellui an, retourna deça mer, qui à puissance mist le siège devant Dreux et tant que en son obéissance receupt ville et chastel; et ce fait vint à Chartres où receu fust à grant joye, de l'évesque, du clergié et autres qui dedans furent.

Chap. 186. *Venue du roy Anglois devant Baugency, Meung et Orléans.*

En la ville de Vendosme assemblèrent au mois d'aoust mil quatre cent vingt et ung, à grant puissance, les contes de Boquan et de Vigton, M. Tanguy du Chastel, le viconte de Narbonne et autres seigneurs et barons. Dont nouvelles ouy le roy Henry, qui de Chartres se parti et espérant

[1] C'est-à-dire : Le Dauphin congédia son armée et se rendit à Bourges. — Le 23 mars 1421, le Dauphin était à Poitiers; le 24 à Mirebeau; le 1er avril à Tours; le 8 à Chinon; le 18 à Saumur; le 30 à Durtal (Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé); le 4 mai à Sablé; le 15 au Mans; le 27 à la Ferté-Bernard; le 7 juin devant Galardon; le 10 devant Montmirail; le 14 au siège devant le château de Beaumont-le-Vicomte; du 23 au 28 devant Galardon; le 30 juin et le 1er juillet au gué de Longroy, près Galardon, commune de Saint-Cheron (Eure-et-Loir); le 6 à Brou; 8, 9, Vendôme; 10 Château-Renaud; 14–19, Amboise; 22-24, Tours; 26-31, Chinon; août 1-10, Chinon; 12–18, Loches; du 20 août au 17 septembre, Amboise; 18 à 22, Tours; et le reste de l'année, c'est-à-dire jusqu'au 22 septembre, à Bourges. (*Itinéraire de Charles VII*, inédit.)

Digitized by Google

avoir bataille vint à la Ferté de Villenueil et d'illec à la Bruière près Baugency. Là fist tendre ses trefs[1] sur une montaigne et par aucuns jours y demoura faisant ses gens courir devant Baugency, Mehung et autres places. Où exploictièrent Englois, qui ung jour passèrent Loire près Saint-Dié et coururent la Saloigne; le prévost de Paris estant à grant gent à Saint-Dié, qui Anglois en sa présence vit rapasser Loire, doubtablement, à peu de gent; et sur eux n'osa férir. Dont contre luy se prinsrent plusieurs à murmurer. Et ou mois de septembre, en cellui an, fut le dit roy d'Angleterre contraint, par faulte de vivres et que ses gens aloient mourant chacun jour, de soy partir. Si fist ses tantes lever et tout son host passa devant Orléans et à Meleun s'en alla à très grant perte de gens.

Chap. 187. *Siège devant Saint-Riquier*[2].

Siège mist le duc de Bourgoigne en cellui an devant Saint-Riquier; sur lequel siège féri à puissance M. Loys d'Offémont qui le dit duc de Bourgoigne chaça jusques aux portes de Abbeville et là perdi le duc grant gent.

Chap. 188. *Prinse du duc de Bretaigne.*

Celui an[3] prinst le conte de Painthèvre le duc de Bretaigne et le transporta en l'un de ses chasteaulx en Limosin. Mais tant se humilia le duc envers le conte que après le delivra; et s'excusa que ce lui avoit fait faire le Daulphin régent. Mais ledit duc, venu en son païs, nonobstant la paix jurée entr'eulx, saisi toutes les villes et chasteaulx du conte, le banni de son païs et ses forteresses fist abatre, et depuis celle heure en avant fut en touz cas contraire aux faiz du régent.

[1] Pavillons, tentes.

[2] Voyez sur cette affaire les chapitres inédits de Jean Chartier, dans la *Bibliothèque elzévirienne*, t. I, p. 19, et la chronique de Jean Raoulet, *ibid.*, t. III, p. 175 et suiv.

[3] Cette action eut lieu le 12 février 1420, n. s. (Voyez D. Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 473.)

Digitized by Google

Chap. 189. *Meurlanc.*

Cellui an prinst Loys Patiot le pont de Meurlanc où tantost vinst à puissance le conte de Salcebery, qui de toutes pars l'assiéga, si que de nulle part ne peut avoir secours; si rendi aux Anglois la place et s'en parti avec ses biens.

Chap. 190. *Mariage de Mademoiselle d'Orléans.*

En cellui an donna le régent en mariage à Richart de Bretaigne Mademoiselle Marguerite, seule sœur le duc d'Orléans qui 'n'en fut pas content et par le dit mariage donna le conté d'Estampes audit duc Richart.

Chap. 191. *Siège et la perdicion de Meaulx.*

En l'an mil quatre cent vingt deux[1] fust la cité de Meaulx conquise par le roy Henry d'Angleterre qui longtemps y tint siège et par destresse de fain convint la forteresse du marché rendre. Où furent l'évesque et grant chevalerie qui en la mercy dudit Henry se rendirent et tous les fist mener à Londres. Si conquist de grans richesses à ceste prinse[2].

Chap. 192. *Conqueste de La Charité.*

En l'obéissance du Daulphin régent fut mis en cellui an La Charité sur Loire par le vicomte de Narbonne et le prévost de Paris[3], qui devant la ville de Conne[4] misrent le siège. Aux quieulx les Anglois et Bourgoignons qui

[1] Pâques, le 12 avril.

[2] Sur le siège de Meaux, voyez la chronique de Jean Raoulet, p. 170, et le fragment inédit d'une version française des grandes Chroniques de Saint-Denis, à la suite de Jean Chartier, édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, t. III, p. 247 et suiv.

[3] Tanguy du Chatel.

[4] Cosne ou Cône.

Digitized by Google

dedans furent baillèrent hostages de la ville leur rendre au douziesme jour d'aoust en cellui an, se audit jour n'estoient puissants de les combattre. Et ces choses mandèrent au roy Henry et au duc de Bourgoigne qui à puissance se misrent sus pour assembler[1] à Aucerre. Mais ou contemple † accoucha de maladie le roy Henry à Corbueil qui à Vinciennes fut porté et ses gens bailla au conte de Salceberiq qui à Auxerre ala où fut venu le duc de Bourgoigne. Si assemblèrent leur puissance et un jour emprins vindrent devant Conne en bataille ordonnée de l'une part, et de l'autre part, sur les grèves de Loire, vindrent François en bataille ordonnée. Et combien que tant feust basse la rivière que bien eussent peu les puissances passer pour assembler à bataille, nientmoins oncques ne s'assemblèrent; ainçois délivrèrent les François les hostages. En ceste manière se maintindrent les deux hostz deux jours entiers et au troisième envoya le duc de Bourgoigne deux mille Anglois et Bourgoignons devant la Charité courir. Adonc passèrent Loire François qui là vindrent hastivement. Mais la fuite prindrent Anglois et Bourguignons qui en leur host retournèrent et tantost se deppartirent les Anglois et Bourgoignons.

Chap. 193. *Trespaz du roy d'Angleterre*[2].

Le dimenche vint neuvième d'aoust mil quatre cent vint deux, environ heure de minuit, trespassa le roy Henry d'Angleterre, dedens le chastel du bois de Vincennes, délaissant sa femme ençainte en son royaume d'Angleterre, et à Londres fut porté par les princes de son royaume. Après le trespas duquel la royne se deschargea d'un filz qui nommé fut Henry[3] à son baptesme duquel et du royaume d'Angleterre fut baillée la régence

[1] Se réunir.

[2] Indépendamment de Monstrelet, on trouvera des développements étendus sur les derniers moments d'Henri V, roi d'Angleterre : 1° dans le *Religieux de Saint-Denis*, historien de Charles VI, et 2° dans son continuateur Jean Chartier, chapitres inédits (édition elzévirienne, t. I, p. 5 à 8).

[3] Henri VI.

Digitized by Google

au duc d'Occestre[1] oncle du feu roy Henry et au duc Jehan de Betfort[2] fut baillée la régence de France.

Chap. 194. *Bataille à Bernay et près Mortaingne ou Perche.*

Jehan de Harrecourt conte d'Aubmarle et le viconte de Narbonne oudit an mil quatre cent vingt deux entrèrent en Normendie à grant gent, pillèrent Bernai qui fut plaine de grans richesse; et là vindrent hastivement Anglois férir sur François, mais desconfiz furent Anglois, dont bien en furent occis environ 200 hommes et plusieurs prisonniers prins.

En grant puissance s'assemblèrent Anglois des garnisons de la contrée qui sur le conte d'Aubmarle férirent près Mortaingne en son retour et là ot dure bataille. Mais desconfiz furent Anglois; dont fut l'occision nombrée à plus de huit cents et plusieurs prisonniers prins.

Chap. 195. *Trayson du duc de Bretaigne.*

Le duc Jehan de Bretaigne, en cellui an, failli de faire prandre en trayson la ville et le port de la Rochelle et Bretons fist entrer au païs de Poitou, qui près de Montagu orent bataille contre les gens du Daulphin régent et là furent Bretons desconfiz, dont fut grande l'occision.

Chap. 196. *Aventure ou conseil tenu par le roy à la Rochelle.*

En la ville de la Rochelle ala le Daulphin régent en cellui an, et tenant illec conseil en une salle le onzième jour d'octobre, fondi tout le bas estage et chaï en un celier, fors seulement au droit dudit régent qui en sa chaière demoura tout assis. Là fut mort Monseigneur Jaques de Bourbon, sire de Préaux et plusieurs y ot bleciez.

[1] Glocester.
[2] Voyez ce nom *Bedford* dans la *Biographie générale* de MM. Didot.

Digitized by Google

Chap. 197. *Le trespassement du roy Charles de France*[1].

En l'ostel de saint Pol à Paris trespassa le roy Charles de France le vingt et unième jour d'octobre, l'an mil quatre cent vint deux qui à peu de solempnité fut porté à Saint-Denis en sépulture[2].

Chap. 198. *Perte du Crotoy.*

En ce temps traita Monseigneur Jacques de Harecourt avec le conte de Salseberi qui devant le Crotoy tint siège et à certain jour lui promist le chastel bailler, se du Daulphin régent n'avoit secours, et de ce bailla hostages audit conte qui son siège leva. Mais au jour emprins, ne lui fut donné aucun secours, pourquoi il acquicta ses hostages et vint par devers le Daulphin régent et guaires ne demoura que à Partenay ala ledit de Harecourt veoir le seigneur, qui oncle fut de sa femme, qui honoréement le recueilli. Mais une journée advint que lui et ses gens s'efforcièrent d'avoir la seigneurie du chastel. Adonques appellèrent les gens du seigneur en leur aide les bourgois et bonnes gens de Partenay qui à puissance et main armée vindrent en l'aide de leur seigneur. Si fut là occis ledit Messire Jaques et tous ses gens et guères ne demoura que ledit seigneur de Partenay trespassa; dont fist le régent Daulphin saisir tous ses chasteaulx.

[1] Voyez ci-après *Chronique de la Pucelle*, chap. I.

[2] On trouvera des développements étendus sur les funérailles de Charles VI dans la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, et dans la chronique de Jean Chartier, etc., édition de 1858, in-16, t. I, p. 3 à 28, et t. III, p. 172, 289-292, 335.

Digitized by Google

RÈGNE DE CHARLES VII [1].

Le roy cinquante et uniesme.

Après le trespas du roy de France prinst nom de roy Charles son seul filz qui à Bourges tint sa feste au jour de Toussains[2] mil quatre cent vint deux et au commencier de son règne abati[3] ses monnoies qui trop faibles estoient. Si fit ouvrer nouvel pié de plus forte monnoye.

Chap. 199. *Prinse de Meurlanc.*

Yonnet de Garencière en ce contemple † prinst Meurlanc et la garde en bailla à Loys Paviot qui de gens garni la place qui peu fut avitaillée. Si vint devant le duc de Bedfort à puissance mettre siège accompaigné du conte de Salseberi et autres cappitaines. Et tant pour la place avitailler comme la garnison secourir, bailla grant chevalerie de France et d'Écoce à M. Tangui du Chastel prévost de Paris[4] avec grant finance. Lequel venu à Orléans fist grand semblant de vouloir secourir Loys Paviot qui de tout le pays d'Orléans fut amé et tenu chier. Et pour ce requist ledit prévost à ceulx d'Orléans aide et finance pour la compaingnie contenter, auquel ilz donnèrent deux mille francs. Si fist premier partir les Escoz, qui à Galardon l'alèrent attendre. Mais, sans la compaingnie paier, emploia devant Orléans la finance qu'il ot eu, en ses usages, tant en achat de vaisselle comme de joyaulx et pierrerie. Et lui venu à Yenville abandonna la compaingnie et à Sully retourna dont l'armée fut du tout cassée. Nientmoins Loys Paviot deffendi la place où il fut mort de canon et après

[1] Suite et fin du chapitre 198.
[2] 1er novembre. Voyez Jean Chartier, 1858, t. III, p. 311.
[3] Abolit, annula. Voyez *ibid.*, p. 382, au mot *monnoie*.
[4] Il était en même temps ou avait été maréchal des guerres du dauphin régent. (Voyez *Charles VII et ses conseillers*, p. 35.)

Digitized by Google

son trespaz par composicion fut la place rendue. De ceste honteuse faulte fust moult le prévost de Paris blasmé qui du tout se gouvernoit par le président de Prouvence [1] et Maistre Guillaume de Champeaulx évesque de Laon qui ne fut mie bien sages. Et par ces trois hommes qui tous furent renommés de vie honteuse et deshonneste fust à ce temps le roy gouverné et ses finances, dont lui et ses subjectz souffrirent moult d'oppressions [2].

Chap. 200. *Retrait des Anglois.*

En cellui an entra le conte de Salseberic en Vèndosmois dont François et Escotz le chacièrent et hastivement se retraï en Normendie.

Chap. 201. *Alliances renouvellées avec Anglois par Bourgoingnons et Bretons.*

En l'an mil quatre cent vint trois [3] assemblèrent à Amiens les ducs de Bourgoigne, de Bretaigne et Bethfort qui aliances renouvellèrent. Là espousa le duc Jehan de Bethfort l'une des seurs [4] du duc Jehan de Bourgoigne et au comte de Richemont, frère du duc de Bretaigne, fut donnée en mariage la seur ainsnée [5] du duc de Bourgoigne qui veufve fut du feu duc Loys de Guienne.

[1] Jean Louvet, président des aides en Provence. Il fut disgracié en 1425. (Voyez *Charles VII et ses conseillers*, Paris, 1858, in-8, p. 6, et à la table.) Ce personnage, ainsi que le prévôt de Paris, T. du Chatel et Guillaume de Champeaux, mériteraient une notice historique, trop étendue pour trouver place ici d'une manière incidente.

[2] Ce jugement sévère a un grand poids dans ce mémorial écrit pour un prince du sang, par un homme aussi grave, aussi respectable que Guillaume Cousinot, chancelier d'Orléans, partisan et conseiller de Charles VII.

[3] Pâques, le 4 avril.

[4] Erreur pour *filles*. Jean, duc de Bedford, épousa en 1423 Anne de Bourgogne, fille de Jean sans Peur et sœur de Philippe le Bon, morte à Paris, le 14 novembre 1432, âgée de vingt-huit ans. (Voyez le P. Anselme.)

[5] Marguerite de Bourgogne, née avant 1396, fille de Jean sans Peur, veuve de Louis le 18 décembre 1415, remariée le 10 octobre 1423 avec Artus de Richemont, qui devint peu après connétable; morte à Paris, le 2 février 1442 (n. s.). (Anselme.)

Digitized by Google

Chap. 202. *Bataille à Cravent*[1]

Cellui an mist siège devant Cravant Messire Jehan Estuart, chevalier, connestable d'Escoce atout grant gent et dedans furent pour le duc de Bourgoigne Renier Pot, Lourdin de Saligni, Pierre de Fontenay et autres chevaliers, qui en leurs secours mandèrent Anglois et Bourguignons qui à puissance y allèrent. Si envoya le roy de France le seigneur de Séverac son mareschal à tout grant gent pour le siège renforcier et à la venue du conte de Salseberic et du seigneur de Toulongon, le samedi derrenier jour d'aoust l'an mil quatre cent vint trois, assembla ledit connestable à bataille contre Anglois et Bourgoignons, et Anglois orent victoire. En ceste bataille furent prins le connestable d'Escoce qui ung œil y ot crevé, le conte de Ventandour[2], les seigneurs de Gamaches et de Belloy, et quarante quatres autres gentilz hommes de nom et d'armes, et plusieurs y ot d'occis. Si tint prison ledit connestable d'Escoce; après la délivrance duquel le roy lui donna le conté d'Evreux et la ville et le chastel de Concressault[3].

Chap. 203. *Bataille à La Buissière en Masconnois*[4].

En septembre ensuyvant mil quatre cent vingt trois furent prins et desconfiz les Bourgoingnons qui siège tindrent devant La Buissière[5] dont estoit chief le sire de Toulongon mareschal de Bourgoigne, par le bailli de Lionnois[6] et le Borgne de Caqueran[7] qui là prinstrent ledit

[1] Voyez ci-après *Chronique de la Pucelle*, chap. 4.
[2] Jacques, comte de Ventadour.
[3] En Berry, canton de Vailly, arrondissement de Sancerre, département du Cher. Cette terre fut donnée plus tard par le roi Charles VII à un autre Ecossais, nommé Many-Penny; voyez Jean Chartier, 1858, à la table, *Concressault* et *Many-Penny*.
[4] *Chronique de la Pucelle*, chap. 7.
[5] Aujourd'hui Bussière, arrondissement et canton de Mâcon.
[6] Imbert de Groslée.
[7] Capitaine ou auxiliaire lombard.

Digitized by Google

mareschal avec environ cent soixante chevaliers et escuiers de nom[1].

Chap. 204. *Bataille près de Gravelle*[2].

En celle année le vingt sixiesme jour[3] de septembre livrèrent bataille contre Anglois près de la Gravelle[4] ou Maine le comte d'Aubmarle, le vicomte de Narbonne, et furent Anglois desconfiz ès landes de Bourgon; dont sur le champ fut l'occision nombrée à neuf cent trente trois Anglois natifs d'Angleterre, qui tous furent mis en une fosse; et en la poursuite des fuians en furent plusieurs occis. En ceste bataille furent prins Jehan la Poule, frère du conte de Suffort et presque tous les cappitaines an-

[1] D'après un *poète* contemporain que nous allons citer, le château de Bussière aurait été rasé par les Bourguignons, en 1424. Le couplet ou chonogramme suivant a été écrit par le greffier de la ville de Mâcon sur son registre des délibérations municipales, qui s'étend de 1419 à 1428. Je dois la communication de cette pièce à l'obligeance de mon confrère et ami M. E. de Stadler, inspecteur général des Archives de France.

L'an mil IIIc xx iiij
En septembre le xxiiij
S'en vindrent Bourguignons embatre
A l'encontre de la Buyssire;
La firent ardoir et abatre,
Tellement que l'on peut bien dire:
Jadis fu cy la Buyssire

Virgile avait dit :

Fuit Ilium ..
.... Campos ubi Troja fuit!

Voyez, en ce qui concerne les hostilités contre Bussière, dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, in-folio, t. IV, p. 78 et 92. En ce qui concerne les vers, voyez *Revue des sociétés savantes*, 1857, t. III, p. 709, etc.

[2] *Chronique de la Pucelle*, chap. 5.

[3] Jean Chartier, historiographe officiel, ne donne pas cette date en termes exprès comme le fait ici Cousinot. Chartier dit seulement qu'elle eut lieu un dimanche (*édit. elzévirienne*, t. I, p. 35). Cousinot et Chartier s'accordent parfaitement avec un document authentique dont je vais parler dans une note suivante.

[4] Canton de Loiron, arrondissement de Laval, département de la Mayenne. Cette affaire est parfois désignée sous le nom de la Broussinière.

Digitized by Google

glois des villes et des chasteaulx de la Basse-Normendie : dont moult furent Anglois affeibloiez[1].

Chap. 205. *Le mariage du duc d'Alançon et de Madamoyselle d'Orléans.*

Par la voulenté du roy en celle année espousa le duc d'Alençon Madamoiselle Jehanne seulle fille du duc d'Orléans[2].

Chap. 206. *La prinse de Compiengne et desconfiture des Parisians.*

Compiengne en cellui an fut prinse sur les Bourgoignons

[1] Pendant que cette bataille se livrait, Charles VII, qui alors « n'avoit mie chier la guerre, s'il eût pu s'en passer » (Chron. dite de Fénin), résidait au château de Loches (Indre-et-Loire). J'ai acquis à la vente Monteil, vers 1853, une lettre originale écrite sur un parchemin, signature autographe et adressée par le roi aux autorités de Lyon, au sujet de cette bataille. La lettre est scellée du sceau de secret en cire rouge et en placard sur des lemnisques empruntées au parchemin de la pièce. En voici le contenu.

« De par le Roy,

« Nos amez et féaulx, pour vous signifier au vray de noz nouvelles, ainsi que savons que sur toutes choses estes désirans d'en oïr en bien, vous envoyons encloux en ces présentes la coppie de certaines lettres originales, qui, le jour d'ui, nous ont esté apportées, faisans mencion, comme par icelles verrez, de certaine journée que a eue bien nouvellement beau cousin d'Aubmarle à l'encontre de Angloys, noz ennemis; et hersoir (hier au soir) veismes autres lettres consonans à cestes (conformes à celles-ci), lesquelles nouvelles pourrez notiffier là et ainsi que verrez à faire, en nous aussi certiffiant de celles de par delà, s'aucunes en y a qui facent à escrire (*a*). Donné à Loiches, le XXIXe jour de septembre (1423). CHARLES. — Picart. »

Sur le repli : — « A nos amez et féaulx conseillers et chambellans le sire de Culan, admiral de France, le séneschal de Lyon et le borne Caqueran, et aux bourgeois et habitans de nostre dite ville de Lyon. »

[2] Monstrelet et S. Remy placent ce mariage en 1421; Anselme « en 1421 et non 1424; »; Cousinot, comme on voit, en 1423, et Perceval de Cagny, chap. 10, en 1424.

(*a*) S'il y en a qui soient à mander par écrit.

Digitized by Google

Anglois par les François et là vint le sire de l'Isle Adam qui y mist siége ou furent ceulx de Paris. Si firent François une saillie sur ceulx du siège, dont plus de cinq cent hommes y ot occis et honteusement s'enfuy à Paris le sire de l'Isle-Adam qui leur chief fut, et moult y ot prins de prisonniers. Adonq courrirent ceulx de Compiengne chacun jour jusques aux portes de Paris, et Creeil prinstrent et pillèrent Gourville et autres places.

Chap. 207. *Siège devant Montaguillon.*

Devant Montaguillon mist siège cellui an le conte de Salceberic, qui longtemps tint, et tant par mine comme par faulte de vivres et de secours lui convint le chastel rendre.

Chap. 208. *Délivrance du roy d'Escoce.*

En cellui an fut délivré de la prison des Anglois le roy d'Escoce, qui par traitié de sa rençon espousa la fille de feu M. Jehan de Beaufort conte de Somerset. Si retourna en son royaume où receu fut à grant joye.

Chap. 209. *Armée d'Escoce.*

En cellui an envoya le roi de France par devers le roy d'Escoce le conte de Boquan[1], son connestable, querir secours. Lequel envoya deçà la mer à grant puissance le conte de Douglas et advint que ceste ambassade durant avoit le roy envoyé messages par devers le duc de Bretaigne pour trouver aucun traitié de paix entr'eulx, et les messages estans par devers le duc lui vindrent nouvelles que au port de Saint-Mahé de Fine Posterne estoit descendue l'armée d'Escoce. Si fut en double d'avoir en son païs la guerre, adonq accorda aux messages du roy tout ce qu'ils requisrent et hastivement les renvoya.

[1] Connétable de France.

Digitized by Google

Chap. 210. *Siège à Sédanne.*

Siège mist en cellui an devant Sédanne le conte de Salsebery, par puissance fist abatre la closture et en plusieurs lieux fust misnée. Adonq le conte de Salcebery leur fist offrir les recevoir à composicion. Mais Anglois ne vouldrent estre[1]. Si fist lors la mine ouvrir et en abandon mist ceux de la ville qui plus[2] voulant mourir que estre en leur obéissance, saillirent sur Anglois et Bourgoignons dont mout firent grant occision. Et en la fin furent ceulx de la ville presque tous mors et fut la ville conquise que fist ledit conte raser.

Chap. 211. *La venue du conte de Douglas, duc de Touraine*[3].

L'an mil quatre cent vingt quatre[4] vint le conte de Douglas par devers le roy de France qui à sa venue lui donna la duchié de Touraine et autres grans seigneuries.

Chap. 212. *Conqueste de Guyse et autres places.*

Messire Jehan de Luxembourg et le sire de l'Isle Adam[5] en cellui an conquistrent Neeles et Guyse.

Chap. 213. *Siège à Yvry*[6]. *Bataille à Verneuil*[7].

Gérault de la Paillière[8] cellui an conquist Yvry par

[1] Mais ils ne voulurent pas se faire Anglais.
[2] Plutôt.
[3] *Chronique de la Pucelle*, chap. 8.
[4] Pâques, le 23 avril.
[5] Jean de Villiers (aujourd'hui Villiers-le-Bel), seigneur de l'Isle-Adam.
[6] *Chronique de la Pucelle*, chap. 9.
[7] *Ibid.*, chap. 20.
[8] Ou Giraud de la Pallière, gentilhomme gascon.

Digitized by Google

aguet, que tenoit le conte de Richemont. Devant lequel misrent siège les Anglois à grant puissance et tant batirent le chastel et minèrent, que, jour emprinst [1] le dit Girault du chastel rendre, se du roy n'avoit secours, et leur en bailla, pour seurté, hostages. Si fist savoir au roy le jour emprins. Lequel, pour Anglois combatre, fist grant mandement; et en conseil fut délibéré de les combatre sanz journée leur faire savoir, et à merveille assembla grant chevalerie qui sur les marches de Verneuil s'adrecièrent et bien cuidièrent Anglois estre combatus devant Yvry au jour emprins. Dont prindrent place et attendant illec bataille doubtablement fisrent la place béneistre [2] et ou milieu drecier une croix. Mais au jour emprins ne vint pas le secours, ainçois s'arrestèrent les seigneurs qui de par le roy venoient à Verneuil. Qui en l'obéissance du duc d'Alençon se misrent qui là estoit. Pourquoi le dit Girault rendi la place et ses hostages recouvra et à tant s'en depparti.

Si fisrent Anglois abatre le chastel; et, les nouvelles par eulx ouyes de la prinse de Verneuil, se tirèrent en ces parties et vindrent près de Verneuil, où furent François retraiz, qui, pour les Anglois combatre, yssirent aux champs et leurs batailles ordonnèrent. Là furent de la partie du roy de France : le duc Jehan d'Alançon, Guillaume, duc de Touraine conte de Douglaz, Jehan de Harecourt conte d'Aubmarle, le comte de Boquan connestable de France, le vicomte de Narbonne et autres grans seigneurs. Et bien fut la compaignie nombrée à vint mil hommes tant de France comme d'Escoce, de Lombardie et d'autres contrées. Et de la partie du roy d'Angleterre furent le duc de Bettefort, les contes de Varvic, de Suffork, de Salseberic, et tous les chiefs de guerre tenans la partie du roy d'Angleterre et du duc de Bourgoigne avecques les gens du commun de Paris, Rouen, Chartres, Senliz, Normandie, Picardie et de plusieurs autres contrées du royaume de France.

[1] Giraud s'obligea de rendre à jour dit le château, si, etc.

[2] Ils firent bénir la place. En d'autres termes, ils préparèrent un cimetière, afin que les inhumations pussent y avoir lieu en *terre sainte*.

Digitized by Google

Si assemblèrent à bataille devant Verneuil le jeudi XVIIe jour d'aoust mil quatre cent vingt quatre. Et souffri Dieu que sur François tourna la desconfiture, par la défaulte des Lombards de cheval qui sans assembler[1] prindrent la fuite laide et honteuse. En ceste bataille fust prins le duc d'Alençon, avec lui de grans seigneurs, et furent occis le duc de Touraine, James de Douglaz son fils, le conte de Boquan son gendre, connestable de France, le conte d'Aumarle, le conte de Tonnerre, le conte de Ventadour, le viconte de Narbonne et la noble chevalerie de France dont moult affèbloièrent les nobles.

CHAP. 214. *Perte de Marchesnoir.*

En cellui an fut livré en trahison le chastel du Marchesnoir aux Bourgoignons Anglois par un escuier de Bausse nommé Geffroy d'Alainne dont les terres d'Orléans, Blois et Dunois furent durement grevez.

CHAP. 215. *Du conte de Richemont rendu François.*

En l'an mil quatre cent vingt cinq[2] se rendi et se fist François le conte Arthur de Richemont auquel le roy donna la seigneurie de Partenay et le retint en connestable. Adonc amena sa femme, seur du duc de Bourgoigne, avec luy.

CHAP. 216. *Du conte de Foix qui vint à Orléans*[3].

En cellui an vint à puissance le conte de Foix à Orléans qui contre Anglois emprinst aler qui à puissance estoient entour Chartres et Bonneval, mais riens n'y fist qui à hon-

[1] Sans se joindre à l'ennemi.
[2] Pâques, le 8 avril.
[3] Voyez *Charles VII et ses conseillers*, Paris, 1858, in-8°, p. 10 et 11. Le trésor des chartes, J 333, n°s 39 et 40, J 334, n°s 45, 46 et autres, contient des documents très curieux et très importants sur les seigneurs de la maison de Foix et sur leurs rapports avec Charles VII.

Digitized by Google

neur lui tournast, ainçois manga [1] païs et en brief retourna en sa contrée.

Chap. 217. *Du duc de Bretaigne* [2].

En celle année vint à Saumur devers le roy le duc de Bretaingne qui en toute humilité se alia de lui et son royaume.

Chap. 218. *Mutations de conseillers* [3].

En cellui an mist le roy hors d'entour lui [4] et de sa court Tangui du Chastel, le président de Prouvence et Maistre Jehan Cadart [5] qui lors gouvernoient du tout le roy.

Chap. 219. *Siège à Saint-James de Beuvron* [6].

En cellui an mist siège le conte de Richemont connestable devant Saint-Jame de Buvron à grant chevalerie de Bretaigne et dedans furent Anglois. Mais par la malice et traïson de l'évesque de Nantes [7], désemparèrent Bretons et se partirent du siège, délaissant le connestable contre lequel ceulx du chastel saillirent et le chacièrent.

Chap. 220. *Du sire de Giac* [8].

L'an mil quatre cent vingt six [9] vint à court par devant le roy le conte de Richemont, connestable de France, qui

[1] *Mangea pays*, expression fidèle et remarquable.
[2] *Chronique de la Pucelle*, chap. 18.
[3] *Chronique de la Pucelle*, chap. 13.
[4] Voyez *Charles VII et ses conseillers*, p. 10 et 11.
[5] Médecin. Voyez J. Chartier, édition 1858, *Cadart*, à la table.
[6] *Chronique de la Pucelle*, chap. 20.
[7] Jean de Malétroit. Il fut aussi chancelier de Bretagne. L'histoire de ses démêlés avec le duc d'Alençon forme un épisode très curieux. (Voyez la Chronique de Parceval de Cagny, chap. 117 et 118; et mon édition de Jean Chartier, 1858, t. I, p. 157 et suiv., chap. 87.)
[8] *Chronique de la Pucelle*, chap. 19,
[9] Pâques, le 31 mars.

Digitized by Google

ou chastel d'Issodun, le roy estant illec, à ung matin entra et le seigneur de Giac qui plus ot auctorité que nul autre entour le roy, fist prendre et noïer à son de trompe, dont le roy fut malcontent. Après la mort duquel le sire de la Trimoille et de Sulli espousa sa femme qui par avant fut femme au conte de Tonnerre [1].

Chap. 221. *Du Camus de Beaulieu occis* [2].

Cellui an fist le seigneur de Sainte-Sevère occire en l'ostel du roy le Camus de Beaulieu [3] qui en grant auctorité estoit à court; dont à grant paine se rapaisa le roy, qui depuis fist le dit sire de Sainte-Sevère mareschal de France; et moult fut chevalereux.

Chap. 222. *Perte de Moynier.*

En cellui an conquist le conte de Salceberic, le chastel de Moynier et le plus du païs de Champaigne. Si parti dudit païs et vint ès contrées du Maine où tant fist que il conquist la Ferté Bernart, le Mans, Nogent le Rotrou et autres villes et chasteaulx.

Chap. 223. *Du sire de la Trimoille qui le roy prinst à gouverner* [4].

En mil quatre cent vingt sept [5] entra en court le sire de la Trimoille et de Sulli, qui en tous cas et devant touz prinst auctorité et gouvernement; qui à plusieurs tourna à grant desplaisance pour tant que entour le duc de Bourgoigne furent tous ceulx de son parenté avecques ce que

[1] On peut consulter sur ce personnage la *Biographie* Didot au mot *Giac*, et Jean Chartier, in-16, à la table.
[2] *Chronique de la Pucelle*, chap. 24.
[3] Sur *Beaulieu* voyez les sources indiquées pour *Giac*. Sainte-Sévère fut maréchal de France le 17 juillet 1426. (*Charles VII et ses conseillers*, p. 35.)
[4] *Chronique de la Pucelle*, chap. 19.
[5] Pâques, le 20 avril.

Digitized by Google

lui mesmes avoit le roi guerroyé et par son moyen, avoit esté mis ès mains du seigneur de Rochefort, son prouchain parent, qui le parti tint des Anglois, le chastel d'Estampes avec Penthviers et autres places dont il faisoit au roi guerre. Néantmoins nul ne fut qui contredire l'osast[1].

Chap. 224. *Retour du conte de Salceberic.*

En celle année s'en ala en Angleterre le conte de Salceberic en moult grans pompes garni de grans richèces.

Chap. 225. *Bataille à Montargis*[2].

En cellui an mistrent siège devant Montargis les contes de Varvic et de Sufforc, et, pour François secourir et avitailler, vindrent à Jargueau le conte de Richemont et autres grans seigneurs qui conseil tindrent; et, finablement, fut chargié de soy là traire le bastard d'Orlèans, conte de Porcian et de Mortaing et à Jargueau demoura ledit conte de Richemont. Si se parti à tout grant gent le bastard d'Orléans qui sur le siège féri et Anglois mist en dezconfiture. Dont y ot grant occision et plusieurs en y ot prins. Furent arses toutes leurs tantes et leur charroi et du siège s'en partirent hastivement les contes de Warvic et de Suffort.

Chap. 226. *Recouvrement de Marchesnoir.*

Cellui an fut le chastel de Marchesnoir recouvré par prisonniers qui dedens furent qui la tour tindrent et ardirent la basse cour.

[1] La Trimouille était en pleine faveur lorsque le chancelier d'Orléans écrivit ces lignes véridiques. Il semble assez naturel que l'auteur, en les écrivant, ait jugé à propos de ne point s'y nommer. Cette raison suffirait pour expliquer comment la Geste des nobles est demeurée anonyme. Voyez ci-dessus *Notice historique*, etc., § 5, p. 39.

[2] *Chronique de la Pucelle*, chap. 23.

Digitized by Google

Chap. 227. *Recouvrement de la Ferté Bernart.*

Guillaume d'Avangour ou dit an mil quatre cent vingt sept prinst sur Anglois la Ferté Bernard.

En cellui an prinst le seigneur d'Illiers sur Anglois Nogent le Rotrou.

Chap. 228. *Nogent le Rotrou recouvré.*

Girault de la Paillière cellui an prinst Nogent le Roy, Rochefort, Chasteauneuf en Timerois, Béthencourt et autres places.

Chap. 229. *Recouvrement et perte du Mans*[1].

En l'an mil quatre cent vint huit ès festes de Penthecouste[2] entrèrent à grant puissance dans la cité du Mans. M. Guillaume de la Bret, sire d'Orval, le connestable d'Escoce et autres cappitaines de France par le consentement de l'évesque[3] et des bourgeois; mais la nuit de leur entrée se désarmèrent François qui travailliez[4] estoient. Si vindrent Anglois de toutes pars qui par la saillie des champs entrèrent en la forteresse et environ le souleil levant plusieurs y ot occis, mais le plus se sauvèrent qui la cité laissièrent et perdirent le plus de leurs chevaulx.

Chap. 230. *Comment le conte de Salceberic retourna en France*[5].

Thomas de Montagu, chevalier, conte de Salceberic, en l'an mil quatre cent vingt huit à grant puissance passa la mer et vint en France. Si vint premier devant Nogent le

[1] *Chronique de la Pucelle*, chap. 27.
[2] Pâques, le 4 avril; la Pentecôte, 23 mai.
[3] Adam Châtelain.
[4] Fatigués.
[5] *Chronique de la Pucelle*, chap. 30.

Digitized by Google

Roy dont lui fut l'obéissance baillée par ceulx de la garnison, qui, sans aucun assault, livrer se rendirent en sa merci; et en briefz jours par composicion vuidièrent François les places de Chateauneuf, Rambouillet, de Berthencourt et Rochefort.

Chap. 231. *Prinse du Puisat* [1].

En juillet cellui an vint au Puisat le conte de Salceberic qui d'assault prinst la forteresse et par sa cruaulté fist pendre touz ceulx qui dans furent prins.

Chap. 232. *Reddicion de Thory* [2].

Girault de la Paillière qui tint Thory pour la venue du conte de Salceberic s'enfuy hastivement; après le partir duquel ses compaignons qui dedens furent rendirent par composition la place au conte qui dedens fist bouter le feu et devant Yenville mist siège de toutes pars. Si fist la ville fort battu de bombardes et canons qui moult fut foible et dedens furent pour la deffendre peu de gens de fait.

Chap. 233. *Prinse d'Yenville* [3].

Le jour saint Jehan décolace, XXIXe [4] d'aoust, en cellui an, devers le soir, fist le comte de Salceberic assaillir la ville d'Yenville. En icellui assault, qui fier fut et merveilleux, furent tant bleciez ceulx de la ville que par force furent conquis, dont aucuns se retraïrent en la tour, mais en la fin les convint rendre avec le chastel. Là furent prins le Gallois de Villiers, Prégent et autres nobles avec les bourgeois de la ville.

[1] *Chronique de la Pucelle*, chap. 31.
[2] Toury près Janville. — *Chronique de la Pucelle*, chap. 31.
[3] *Chronique de la Pucelle*, chap. 31.
[4] Décollation de saint Jean, 29 août.

Digitized by Google

Chap. 234. *Reddition de Mehung sur Loire* [1].

En la ville d'Yenville séjourna le conte de Salceberic après la prinse, par aucuns jours, pendant lesquelx envoièrent ceulx de Meung par devers luy, qui là traita avec leurs messages, qui à ung jour de samedi ou mois de septembre mistrent les Anglois dedens et tant firent que icellui jour leur livrèrent le pont de Mehung lequel les Anglois fortifièrent.

Chap. 235. *Pillerie de l'église de Cléry.*

(Voyez chronique *de la Pucelle* ci-après, chapitre 33.)

Nota. A partir de ce point, le texte entier de la *Geste* se trouve copié et reproduit dans la *Chronique.* Pour éviter un double emploi qui n'offrirait aucune utilité, nous ne pousserons pas plus loin la transcription des chapitres de la *Geste,* et nous prions le lecteur de se reporter, pour le reste, au texte qui va suivre.

[1] *Chronique de la Pucelle,* chap. 32.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

DU MANUSCRIT UNIQUE

DE LA

CHRONIQUE DITE DE LA PUCELLE

D. Godefroy, avons-nous dit [1], possédait au moins un manuscrit ancien de cette chronique, lorsqu'il la publia en 1661. Ce manuscrit ou ces manuscrits *anciens* ne nous sont point parvenus. Seulement, Godefroy avait fait exécuter une mise au net ou transcription du texte qui lui avait servi pour préparer son édition. La transcription dont il s'agit nous a été conservée parmi les manuscrits de cet érudit, que renferme aujourd'hui la bibliothèque de l'Institut. Le volume in-folio où cette copie existe porte le n° 245 des mss. de Godefroy. Ce volume contient également diverses autres pièces imprimées par Godefroy dans son recueil de Charles VII.

La copie de la chronique qui nous occupe présente la trace de trois mains ou écritures distinctes. Le gros du travail a été exécuté par une plume remarquable au point de vue calligraphiqne. Cette transcription ou

[1] Ci-dessus *Notice historique et critique*, § 6, p. 43.

Digitized by Google

œuvre première est extrêmement nette, posée et aussi lisible que la lettre moulée, à laquelle sa perfection matérielle permet de la comparer [1]. Tout porte à croire en outre que cette transcription reproduit le texte original d'une manière assez exacte et littérale [2].

Mais ce premier travail a subi un remaniement. Denis Godefroy, dont on reconnaît parfaitement l'écriture très négligée, a *corrigé*, de ligne en ligne, ce texte ainsi transcrit. Il a donné en marge quelques variantes vagues et peut-être arbitraires. Indépendamment des gloses, renvois et rubriques, placés *en manchettes*, il a soumis le texte entier à un travail assidu de *rajeunissement*. Les formes archaïques de certains mots, comme *entreprinse* pour *entreprise*, ou des mots hors d'usage au XVIIe siècle, ont été remplacés par des formes et des mots plus nouveaux. La construction même des phrases a été, sous la main de l'éditeur, ramenée aux habitudes littéraires de son temps. Ces altérations, du reste, ont été négligemment indiquées par Godefroy, qui, en nous conservant son manuscrit, s'est borné à le rayer çà et là de ratures légères. Enfin, un personnage supérieur, comme un surintendant de l'édition (probablement le chancelier de France), paraît avoir en troisième et dernier lieu revisé, la plume à la main, cet ouvrage destiné aux presses du Louvre.

Grâce à ces circonstances, le manuscrit n° 245 de l'Institut nous a fourni les éléments d'une restitution aussi aisée que nécessaire. Nous avons, par contre, à

[1] Mon savant confrère, M. Ludovic Lalanne, qui a fait des papiers de Godefroy une étude particulière, pense que cette écriture est celle de Léon Godefroy, l'un des fils de Denis.

[2] Cependant le mot *Jeanne* est *toujours* écrit ainsi dans le ms. 245. Au quinzième siècle, la forme la plus fréquente, généralement était *Jehanne*. Peut-être le transcripteur avait-il d'avance reçu l'ordre de mettre toujours dans sa copie : *Jeanne*, cette orthographe étant celle que Denis Godefroy avait adoptée pour tous les textes de son édition.

Digitized by Google

notre tour, exhumé le texte primitif, encore visible sous les corrections, pour ainsi dire transparentes, dont Godefroy l'avait couvert. Nous avons, en général, omis toutes les *corrections* et additions de cet éditeur. Quelques-unes cependant étaient dictées par le bon sens, et nous les avons maintenues. La mise au net, conservée à la bibliothèque de l'Institut, contient à la fin quelques phrases qui ne sont point dans l'imprimé de **1661**. Nous avons ajouté à notre édition ce petit supplément de matière.

Le ms. 245 de Godefroy ne présente aucunes divisions ou rubriques de chapitres. Mais cela ne prouve pas que de telles divisions fussent absentes du ms. original. En effet, Godefroy, qui a publié dans ce même recueil de **1661** la chronique de Jean Chartier, a supprimé, de son autorité, les titres de chapitres que fournissent tous les manuscrits originaux de cette chronique officielle. Il en est de même du fragment d'Henri Baude : *Éloge et portrait de Charles VII*. Il en est de même enfin de chacun des auteurs que contient le recueil de **1661** [1]. Nous avons cru devoir restituer aussi ces utiles divisions, qui, d'après toutes les présomptions raisonnables, *devaient* au contraire se trouver dans l'original. Pour arriver à ce résultat, voici comment nous avons procédé. Nous avons d'abord emprunté à la *Geste des nobles* un certain nombre de rubriques qui appartenaient également à la *Chronique de la Pucelle*. Tel a été le cas pour tous les chapitres où le second chroniqueur a imité ou suivi pas à pas son devancier. Restaient les chapitres qui sont l'œuvre propre et distincte de Cousinot de Montreuil. Nous avons ajouté, à ces derniers, des sommaires ou rubriques nouvelles, en ayant soin de signaler, par des crochets, cette restitution.

[1] Godefroy supplée à ces rubriques par les *manchettes*.

Digitized by Google

Le style de la *Chronique* est beaucoup moins archaïque que celui de la *Geste*. Peut-être cette différence provient-elle uniquement de ce que Montreuil écrivait à une génération de distance, après son oncle le chancelier? Peut-être aussi le texte de Montreuil lui-même a-t-il été rajeuni dans une transcription postérieure à Montreuil et antérieure à Godefroy? Afin de rendre cette comparaison littéraire plus sensible, nous avons rapproché l'un de l'autre, sur un passage commun, le chapitre 250 de la *Geste*, qui répond au chapitre 42 de la *Chronique* [1].

[1] Voyez ci-après *Chronique de la Pucelle*, chap. 42.

Digitized by Google

CHRONIQUE

DITE

DE LA PUCELLE

OU

FRAGMENT DE LA CHRONIQUE

DE COUSINOT DE MONTREUIL

CHAP. 1er. *Le trespassement de Charles de France* [1].

Sensuivent les Gestes et aucunes choses advenues du temps du très chrestien et très noble roy Charles VIIe de ce nom qui eut le royaume après le trespas de feu son père Charles VI qui trespassa l'an mil quatre cent vingt deux, le vingt et uniesme [2] jour d'octobre. Au quel temps les choses estoient au royaume de France en petit estat et y eut de divers exploits et de grands divisions partout.

CHAP. 2. [*Affaire de la Rochebaron.*]

Il avoit en Auvergne un grand seigneur terrien, nommé le seigneur de la Rochebaron, qui possédoit plusieurs belles terres et seigneuries, et tenoit le party du duc de

[1] Charles VI. Voy. le chap. 197 de la *Geste des nobles.*

[2] Le 22 octobre 1422, telle serait, d'après une ordonnance de Charles VII, la date légale ou authentique de l'avènement de Charles VII au trône. Voy. mon édition de Jean Chartier, t. I, p. 3.

Digitized by Google

Bourgongne et par conséquent du roy d'Angleterre, lequel eut en sa compaignée un Savoisien nommé le seigneur de Salenove, et se misrent sus accompagnez de bien huict cent hommes d'armes et les archers ; et tenoient les champs et faisoient beaucoup de maux et endommageoient le pays en diverses manières. La chose vint à la cognoissance du conte de Perdriac, fils du feu conte d'Armagnac, du mareschal de France, nommé la Fayète et du seigneur de Groslée, séneschal de Lyon et bailly de Mascon, lesquels assemblèrent gens le plus diligemment qu'ils peurent et se mirent sur les champs en intention de rencontrer lesdits de Rochebaron et de Salenove : Et de faict les trouvèrent et cuidèrent frapper sur eux, mais ils n'attendirent pas et s'enfuirent très laschement et déshonnestement et se retirèrent en une place nommée Bousos.

Tout au plus près d'icelle place avoit un moulin auquel un arbalestrier mit le feu, et fut si fort et véhément qu'il entra en la ville, dont on ne se donnoit de garde ; tellement que les Bourguignons et Savoisiens en furent surpris, et les capitaines trouvèrent moyen d'eulx sauver et sen allèrent. Aucuns de leurs gens se vinrent rendre prisonniers et les autres furent tuez et après ce lesdits seigneurs de Perdriac, le mareschal et Groslée, allèrent devant la place de Rochebaron et fut prinse avec toutes les autres de ce seigneur : et ceux de leurs gens qui s'en peurent fuir furent tuez en montagnes en divers lieux par les gens du plat pays que on nommoit Brigans ; et tout ce pays fut lors réduit en l'obéissance du roy.

Le vicomte de Narbonne et le seigneur de Torsay [1] mirent le siège à Cosne ; mais les ducs de Betfort et de Bourgongne assemblèrent gens pour venir en lever le siège, et s'en allèrent en Guyenne à une cité vers Bordeaux, nommée Basas, devant laquelle les Anglois mirent le siège ; et finalement lesdits seigneurs François prirent composition de eulx rendre, au cas que dedans certain temps les François ne se trouveroient plus forts que les Anglois. Si estoient lors en Languedoc les contes de Foix, d'Armignac et

[1] Grand maître des arbalétriers ou commandant général des milices à pied.

Digitized by Google

autres; et pour le gouvernement des finances estoit Maistre Guillaume de Champeaux, évesque de Laon, qui fist toute la diligence d'assembler gens pour aller devant la place, et fist tant qu'il y eut assez belle compaignée. Et estoit un des principaux chefs de guerre des Anglois un nommé Beauchamp. Le dit évesque de Laon avoit mandé ou prié au seigneur de Laigle vicomte de Limoges, qu'il voulust envoyer des gens; lequel avoit en sa compaignée un chevalier nommé Messire Louys Juvénal des Ursins, fils du seigneur de Traignel, lequel faisoit souvent courses sur les Anglois au pays de Guyenne, et le dit Beauchamp Anglois le congnoissoit bien : donques ledit seigneur de Laigle envoya ledict Juvenal des Ursins, atout vingt lances et des arbalestriers devers ledit évesque de Laon; il arriva environ minuit en l'ost des François dont plusieurs fisrent grand bruit, cuidans qu'il eust amené plus grande compaignée.

François se disposèrent le matin de combatre, si mestier estoit; et Beauchamp sceut la venue dudit Juvénal des Ursins et luy envoya requérir que s'il y avoit besongne, qu'il advisast comme ils se peussent rencontrer, car autresfois ils avoient rompu lances ensemble, et que, s'il le prenoit, il luy feroit bonne compaignée. Le dit Juvénal des Ursins et aucuns seigneurs du pays furent ordonnez le matin pour aller voir le maintien des Anglois; et veirent que les Anglois estoient quatre fois plus que les François et estoient en place advantaigeuse, ayans mis paulx devant eulx et qu'il n'y avoit quelque apparence qu'on les deust combatre, et qu'il valoit mieux laisser perdre la place que mettre la compaignée en adventure; et ainsi fut fait.

Chap. 3. [*Tentative sur Fresnay. Hostilités en Picardie et dans le Maine.*]

Environ ce temps, Messire Jean du Bellay et Messire Ambroise de Loré fisrent une assemblée pour cuider aller recouvrer Fresnay et vinrent courir devant. Mais les Anglois ne saillirent aucunement et ils s'en retournèrent repaistre à Sillé-le-Guillaume et de là se partit le dit de Loré pour s'en retourner à Sainte-Suzanne et ledict du

Digitized by Google

Bellay au Mans, qui avoit environ deux cents chevaux. Guillaume Kyriel Anglois estoit pour lors sur les champs accompaigné de quatre vingts Anglois; lesquels se misrent à pied à l'encontre d'une haye et les François vinrent à cheval frapper vaillamment sur lesdits Anglois qui avoient fort traict : finalement les François furent déconfits et y en eut plusieurs tuez et prins.

En ce temps, le duc de Bourgongne estoit sur les champs et aussi estoient les François; ils se rencontrèrent et il y eust bien dure et aspre besongne et plusieurs ruez par terre et navrez d'un costé et d'autre. Le duc de Bourgongne s'y comporta vaillamment, et à la fin les François furent desconfits et y en eut de morts et de prins nonobstant que les Bourguignons y eurent grand dommaige. Le seigneur de Gamaches et Messire Amaury de Sainct-Léger, tenans le party du roy, trouvèrent vers la Blanque-Taque en Picardie plusieurs Bourguignons; si frappèrent sus et les ennemis se misrent fort en deffense; mais finalement iceux Bourguignons furent desconfits et y en eut plusieurs de tuez et de prins.

Au pays du Maine environ Neufville-Lalais le sieur de Fontaines et aucuns Anglois se rencontrèrent; et après ce qu'ils se furent bien entre-batus, les Anglois furent desconfistz et y en eut environ huict vingts [1] de tuez et de prins. Pour ledit temps, le comte de Boucan Escossois estoit connestable de France.

Chap. 4. *Bataille à Cravent* [2].

L'an mil quatre cent et vingt trois [3], la ville de Cravent se tenoit pour le roy de France et y avoit dedans des compaignons de guerre, vaillantes gens qui courroient tout le pays tenant le party du roy d'Angleterre et de Bourgongne. Et pour ce les comtes de Salisbery et de Sufolc vinrent mettre le siége devant la dite place et avec eulx le mareschal de Bourgongne. Et estoient foison de gens de guerre,

[1] Cent soixante.
[2] *Geste des nobles*, chap. 202.
[3] Pâques, le 4 avril.

Digitized by Google

garnis de tous habillemens qui faisoient toute diligence d'avoir la ville; et ceux de dedans se defendoient fort; et pour lever le siège furent assemblez gens de guerre du party du roy, pour essayer si on pourroit lever le siège et en furent chefs le sieur [1] de Séverac mareschal de France et le connestable d'Ecosse, bien vaillant chevalier et estoient grand foison de bonnes gens. Y estoient aussi le comte de Ventadour, les seigneurs du Bellay, de Fontaines, de Gamaches et autres; lesquels vinrent jusques au siège; la venue desquels fut sceue des Anglois et Bourguignons qui en estoient advertis.

Si se misrent en ordonnance et le connestable d'Escosse descendit à pied et avec luy plusieurs vaillans François et Escossois, cuidans que Séverac et les autres deussent ainsi faire, ou au moins frapper à cheval sur les ennemis. Il y eut fort combatu et finalement les François et Escossois furent desconfits et y en eut plusieurs de tuez et de prins jusques au nombre de deux à trois mille, qui fut grand dommaige pour le roy de France. Il y eut des Anglois et Bourguignons tuez mais non mie grand foison. Des François fut prins le connestable d'Escosse, Ventadour, Bellay et Gamaches; de tuez, le seigneur de Fontaines, Messire Thomas Stonhameton. Le mareschal de Séverac, Messire Robert de Laire et autres s'enfuirent très déshonnestement qui fut un grand dommaige pour le roy de France; et s'ils eussent arresté et fait leur devoir, la chose, comme il est vray semblable, eus esté autrement. Le roy avoit envoyé au pays de Champagne, au pays de Retel et ès Marches voisines, pour y faire guerre et faisoient ce que gens de guerre ont accoustumé de faire. Et au contraire s'assemblèrent le comte de Salisbery, Messire Jean de Luxembourg et foison de gens de guerre avec eux. Et quand les François apperceurent qu'ils n'estoient pas gens pour résister à si grand puissance, ils passèrent la rivière de Meuse et se retirèrent à Mouson qui est une ville hors du royaume, appartenant au roy.

[1] *Sic* dans Godefroy. *Sieur* n'est pas du quinzième siècle.

Digitized by Google

Chap. 5. *Bataille près la Gravelle* [1].

En iceluy temps, un chevalier d'Angleterre, nommé la Poule [2], de grand sens et lignage, et vaillant chevalier, partit du pays de Normandie avec bien deux mille et cinq cens combattans Anglois, et s'en vint courre au pays d'Anjou et se logea au dit pays devant un chastel nommé Segré. Laquelle chose vint à la congnoissance de Messire Ambroise de Loré, lequel très diligemment envoya et fit hastivement sçavoir au comte d'Aumale, qui estoit à Tours, et assembloit gens pour une entreprinse qu'il avoit au pays de Normandie, laquelle le dit seigneur de Loré sçavoit bien.

Comme le dit de la Poule estoit au dict pays d'Anjou, le dit comte d'Aumale estoit lieutenant du roy, et aussitost qu'il eut receu les lettres du dict de Loré, il s'en vint très hastivement en la ville de Laval, et manda gens de toutes parts qu'ils se rendissent à luy, lesquels le firent très volontiers; et le dit seigneur de Fontaines y alla. Et là vint un chevalier, nommé Messire Jean de la Haye, baron de Coulonces, qui y amena une belle et gente compaignée de guerre; lequel estoit pour lors en l'indignation du dict comte d'Aumale, pour plusieurs désobéissances qu'il luy avoit faictes ou dit pays, et ne vouloit point qu'il fust en sa compaignée. Toutefois le dit de Loré fit tant que pour cette fois il estoit content qu'il y fust, mais que il ne le veist point, et qu'il ne se montrast devant luy; si estoit-il très vaillant chevalier. Et le lendemain bien matin se partit le dict comte d'Aumale et sa compaignée, qui estoit un jour de samedy pour soy aller mettre entre le pays de Normandie et les dits Anglois, en un lieu qu'on disoit qu'ils devoient passer, pour eulx en retourner et entrer au dit pays de Normandie, et furent choisis plusieurs gens de guerre, des plus suffisans et cognoissans à ce, pour les chevaucher, et furent chargez de par le dit comte de lui faire sçavoir toutes nouvelles d'iceux Anglois. Ils trou-

[1] *Geste*, chap. 204.
[2] William Pole.

Digitized by Google

vèrent qu'ils estoient partis du dit chastel de Segré et s'en venoient par devant un autre chasteau nommé La Gravelle et amenoient avec eux les hostages du dict chastel de Segré, et plusieurs, et plus de mille à douze cens bœufs et vaches.

Et s'en vint le dit comte d'Aumale loger en un village nommé le Bourg Neuf de la Forest, et eut certaines nouvelles que les Anglois estoient partis à trois lieues du dit lieu, ou environ, et qu'ils tiroient tout droit pour aller passer en un lieu nommé la Brossinière, à une lieue du dit lieu de Bourneuf. Et alors le dict comte d'Aumale qui estoit sage et vaillant, envoya quérir le bastard d'Alençon, et envoya aussi à Madame de Laval, luy prier qu'elle lui voulust envoyer l'aisné de ses fils, nommé Andry de Laval, lors estant jeune d'âge de douze ans; laquelle le fit très volontiers, et luy bailla pour l'accompaigner Messire Guy de Laval, seigneur de Mont-Jean, et tous les gens de la seigneurie de Laval, et autres plusieurs ses vassaux et hommes qu'elle peut avoir promptement d'autre part.

Le dict comte d'Aumale manda pareillement quérir Louis de Tromargon et le sire de Loré, ausquels il dit les nouvelles qui luy estoient venues des dicts Anglois, et leur requist conseil, pour ce qu'il vouloit là conclure et ce qu'il avoit à faire; et y eut de diverses opinions et imaginations, et finalement fut conclu de combatre les dits Anglois s'ils vouloient attendre et que le dit comte avec tous ses gens seroient au dit lieu de la Brossinière le dimanche matin à soleil levant, et que le dit comte d'Aumale se mettroit au dit lieu à pied, avec les seigneurs dessus dits, pour attendre les dits Anglois; et que le dit de Loré et Louis de Tromargon seroient à cheval, à tout sept ou huit vingt lances, pour besongner sur iceux Anglois, ainsi qu'ils verroient à faire, sans nulle charge : que s'ils avoient affaire d'un autre capitaine, ils le pourroient prendre. Et on disoit cela pour le dit capitaine de Coulonces, qui estoit en l'indignation du dist comte d'Aumale.

Si se trouvèrent ainsi qu'il avoit esté ordonné et à l'heure, audit lieu de la Brossinière; et fut la bataille ordonnée à pied, et lesdits de Loré, Tromargon, et Coulonces à cheval; et l'ordonnance ainsi faite, on veit dedans deux heures après les coureurs des Anglois, qui chassoient

Digitized by Google

aucuns coureurs des François : et lors lesdits capitaines à cheval chargèrent sur lesdits coureurs Anglois, et leur tinrent tellement l'escarmouche qu'ils les contraignirent de descendre à pied près de leur bataille : et les Anglois venoient en belle ordonnance, marchans contre la bataille du comte d'Aumale, laquelle ils ne pouvoient bonnement voir, pour ce que ceux de cheval estoient tousjours entre deux, et se tenoient tous ensemble se retirans tout bellement avec ledit comte d'Aumale.

Et quand les batailles dudit comte d'Aumale et du susdit la Poulle Anglois furent près l'une de l'autre, comme d'un traict d'arc, les Anglois marchoient fort et en marchant ils picquoient de gros paulx, qu'ils avoient en grand nombre et portoient avec eux : et lors lesdits trois capitaines et les gens de cheval passèrent par entre les deux batailles, cuidans frapper d'un costé sur lesdits Anglois; ce qu'ils ne peurent bonnement faire, pour occasion des paulx : et pour ce tout à coup tournèrent sur un costé de la bataille où il n'y avoit aucuns paulx et frappèrent vaillamment sur eux. Ceux de pied marchoient tousjours les uns contre les autres; et au frapper que firent ceux de cheval, les Anglois se rompirent, et serrèrent ensemble contre un grand fossé, et estoient comme sans aucune ordonnance. Et lors la bataille à pied joignit aux Anglois, et combatirent main à main; il y eut de grandes vaillances d'armes faites.

Mais lesdits Anglois ne peurent soustenir le faix que leur bailloient les François, et furent desconfits au champ et y en eut de quatorze à quinze cent de tuez qui furent faits enterrer par la dicte dame, obstant [1] ce que la bataille avoit esté en sa terre [2]. Et y estoit présent Alençon le Hérault qui rapporta le nombre des morts : et y en eut de tuez à la chasse de deux à trois cent. Et si y eut plusieurs prisonniers, et entre les autres le susdit seigneur de la Poule, Thomas Aubourg, et Messire Thomas Clisseton [3], et n'en eschappa pas six vingt, que tous ne fussent mors ou prins [4].

[1] *Al.* Veu que. (God.)
[2] Voyez sur cette affaire la chronique de Perceval de Cagny.
[3] Ou Clifton.
[4] Le succès remporté à la Gravelle produisit une très vive

Digitized by Google

Et y eut là des chevaliers faits et entre les autres Messire André de Laval, lequel fut depuis seigneur de Lohéac et mareschal de France, et plusieurs autres. Et y eut un chevalier françois tué Messire Jehan le Roux, et peu d'autres. Et de là ledit comte d'Aumale et sa compaignée s'en allèrent loger à la Gravelle. Dudit lieu de la Gravelle ce dit comte d'Aumale print son chemin droit au pays de Normandie et s'en alla devant Avranches, et y laissa le seigneur d'Aussebourg avec certaine quantité de gens d'armes pour sçavoir s'ils pourroient mettre la ville d'Avranches en l'obéissance du roy; et ledit comte passa outre et s'en vint loger aux fauxbourgs de Sainct Lou en Normandie, et y fut trois ou quatre jours; et y eut prins plusieurs prisonniers et biens, puis revint par devant la dite ville d'Avranches, laquelle pour lors n'estoit pas bien aysée à avoir; et pour ce s'en retourna luy et toute sa compaignée au pays du Mayne sans faire autre chose.

Chap. 6. [*Le mont Saint Michel assiégé. — Défaite des Anglais. Naissance de Louis XI.*]

En ce temps, les Anglois mirent le siège par mer et par terre devant le Mont Sainct Michel, et sur la mer avoit grand navire et foison de gens de guerre bien armez,

impression sur les esprits. Aussi les vainqueurs résolurent-ils d'en perpétuer le souvenir par un monument élevé sur le théâtre même de cette victoire. Charles VII était très pauvre à cette époque. Il contribua néanmoins pour une somme importante à l'érection de ce monument, qui fut construit aux frais du comte d'Aumale, et qui, dans l'intention du fondateur, était destiné à servir de lieu de sépulture pour ce comte lui-même et ses successeurs. *Extrait du compte de Guillaume Charrier, receveur général de toutes finances :* « A monseigneur le comte d'Aumale.... pour luy aider à déporter la mise que faire luy faudroit à la fondation d'une chapelle qu'il avoit promise, et entendoit faire faire et édifier au lieu de ladite bataille que il avoit eue, ou mois de septembre précédent, contre les anciens ennemis les Anglois, que l'on disoit de la Bussonière ou païs du Maine, etc.; par vertu de lettres patentes données le 27 d'octobre 1423; pour ce.... 4050 livres tournois. » (G.-A. de la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, 1662, in-folio, tome II, *Preuves* du livre IX, p. 496.)

Digitized by Google

habillez et garnis de toutes choses nécessaires; et environnèrent tellement la dite place, qu'il n'estoit pas possible qu'on la peust avitailler en aucune manière. Et pour secourir icelle ville fut fait une armée à Sainct Malo de l'Isle, de laquelle estoit capitaine un vaillant chevalier nommé le seigneur de Beaufort de Bretaigne qui fut admiral de la dite armée et fit tant qu'il eut du navire compétemment; et y eut de vaillantes gens tant d'hommes d'armes que de traict, lesquels très volontiers et libéralement se boutèrent ès dits navires; tellement qu'ils furent bien équipez et garnis de tout ce qui leur falloit, et singlèrent par mer tellement, qu'ils vinrent à arriver sur les Anglois, lesquels se deffendirent vaillamment et y eut bien dure et aspre besongne. Et y fut tellement combatu par les François que les Anglois furent desconfits et le siège fut levé; et y estoit en la compaignie, avec le susdit admiral, le seigneur d'Aussebourg. Quand les Anglois qui estoient à terre sceurent que leur navire estoit parti, ils s'en allèrent.

Pour ledict temps, les Anglois misrent une bastille à une lieue près dudit Mont Sainct Michel en un lieu nommé Ardevon [1]; et ceux de la garnison dudit Mont sailloient souvent, et presque tous les jours, pour escarmoucher avec les Anglois, et y faisoit on de belles armes.

Messire Jean de la Haye, baron de Coulonces, estoit en un chastel du bas Mayne, nommé Mayenne la Juhais, et alloient souvent de ses gens audit Mont Sainct Michel et pareillement de ceux du Mont à Mayenne. Ledit baron sceut la manière des Anglois et fit sçavoir à ceux du Mont qu'ils saillissent un certain jour et livrassent grosse escarmouche au vendredy, et qu'il y seroit sans faute. Et ainsi fut fait : car ledit de Coulonces partit de sa place avant jour accompagné de ceux de sa garnison, en chevauchant de neuf à dix lieues, et puis eux et leurs chevaux repeurent assez légèrement; et après remontèrent à cheval en eulx venant tout droit vers la place des Anglois.

Cependant ceux du Mont qui avoient bien espérance

[1] Ardevon, canton de Pontorson, arrondissement d'Avranches (Manche).

Digitized by Google

que ledit baron de Coulonces viendroit, saillirent pour escarmoucher, et aussi firent les Anglois. Et tousjours François sailloient de leur place, et aussi faisoient Anglois de leur part, tellement que de deux à trois cents reboutèrent les François jusque près du Mont; et lors environ deux heures après midy arrivèrent ledit baron de Coulonce et sa compagnée, et se mit entre Ardevon et les Anglois, tellement qu'ils n'eussent peu entrer en leur place, sans passer parmy les François que avoit ledit de Coulonces. Finalement ceux du Mont et les autres François chargèrent à coup sur lesdits Anglois, lesquels se deffendirent vaillamment; mais ils ne peurent résister, et furent desconfits, et y en eut de deux cent à douze vingts [1] de mors et de pris; et entre les autres y fut pris Messire Nicolas Bordet Anglois. Puis ledit baron de Coulonces et sa compagnée s'en retournèrent joyeux en sa place de Mayenne la Juhais.

Le quatriesme jour de juillet audit an fut né Louis aisné fils du roy de France et de Madame Marie fille du roy de Sicile. Le duc d'Alençon le tint sur les fons et Maistre Guillaume de Champeaux, évesque et duc de Laon, le baptisa.

Chap. 7. *Bataille à la Buissière en Mâconnois* [2].

Les François faisoient forte guerre en Masconnois et tenoient une place nommée la Bussière, et y eurent aucuns qui se firent fort de mettre le mareschal de Bourgongne, nommé Thoulonjon, vaillant, sage, et discret homme d'armes, dedans la place. Lequel se douta fort qu'il n'y eust quelque mauvaistié et tromperie; et pour ce s'advisa qu'il y viendroit bien accompagné; laquelle chose ceux de la place sceurent et mandèrent le séneschal de Lyon, de Grolée, le Borgne Caqueran et le seigneur de Valpargue, qui avoient plusieurs Lombards en leur compagnée; et firent tant qu'ils trouvèrent ledit mareschal de Bourgongne et ses gens. Si frappèrent sur eux qui firent petite

[1] 200 à 240.
[2] *Geste*, chap. 203.

Digitized by Google

résistance, car les Francois estoient plus, et si estoient les Lombards bien montez et armez; il y en eut plusieurs de tuez et de prins et entre les autres y fut tué ledit mareschal de Bourgongne, et pour luy fut délivré le connestable d'Escosse.

Chap. 8. *La venue du conte de Douglaz, duc de Touraine* [1].

L'an mil quatre cent vingt quatre [2], l'archevesque de Rheims [3], lequel estoit allé en Escosse, pour avoir secours et ayde à l'encontre des Anglois, retourna et amena en sa compaignée le conte du Glas [4], et de cinq à six mille Escossois. Il descendit à la Rochelle et vint devers le roy, lequel le receut grandement et honnorablement et luy fit grand chère et luy donna le duché de Touraine avec les appartenances et appendances, pour en jouyr sa vie durant, exceptez les chasteaux et places de Loches et de Chinon, qui sont places fortes que le roy réserva à luy.

Chap. 9. *Siège à Yvry* [5].

Or est vray que le duc de Betfort, qui se nommoit régent au royaume de France, mist le siège devant une place vers le pays de Normandie, nommée Yvry, et par dedans y avoit de vaillants gens qui se deffendoient vertueusement et fut de deux à trois mois devant. Mais finalement il y eut appointement ou composition entre ledit duc de Betfort et le capitaine dudit lieu d'Yvry qui estoit gascon et se nommoit Girault de la Pallière : c'est à sçavoir qu'il rendroit la place, la ville et le chasteau d'Yvry à ce duc de Betfort, au cas que dedans certain temps il n'auroit secours du roy de France son souverain seigneur.

Durant ces choses le seigneur de Valpargne, le Borgne

[1] *Geste*, chap. 211.
[2] Pâques, le 23 avril.
[3] Regnauld de Chartres.
[4] Douglas ou de Douglas.
[5] *Geste*, chap. 213.

Digitized by Google

Caqueran Lombards, le mareschal de la Fayète et le viconte de Narbonne s'en allèrent vers les Marches de Nivernois, et fisrent forte guerre et prisrent deux places, c'est à sçavoir Tuisy et la Guerche. Il se faisoit plusieurs rencontres de François, de Bourguignons et d'Anglois et y en avoit souvent de tuez et de pris. Quand ladite composition fut faicte des ville et chasteau d'Yvry, Girault de la Pallière le fit sçavoir au roy, en lui requérant qu'il luy baillast et envoyast ayde et secours, ou il seroit contraint de rendre la place aux ennemis. Le roy délibéra d'y pourvoir, et manda les ducs d'Alençon, les contes du Glas, de Boucan, connestable de France, le conte d'Aumale, le vicomte de Narbonne, le mareschal de la Fayète et plusieurs autres, et leur ordonna qu'ils advisassent comment ils pourroient faire et donner le secours que ledit de la Pallière requéroit. Ils délibérèrent de eulx mettre sur les champs et de tirer sur les Anglois audit lieu d'Yvry. Si vinrent loger emprès Chartres en laquelle ville estoient gens de guerre tenans le party des Anglois et Bourguignons. Et après s'en vinrent loger en un village près de Dreux nommé Nonancourt; et là ils eurent nouvelles certaines que les ville et chasteau dudit Yvry estoient rendues et livrées audit duc de Betfort.

Chap. 18. *Bataille à Verneuil* [1].

Et pour ce, lesdits duc d'Alençon, comtes du Glas et de Boucan furent conseillez de tirer vers la ville de Verneuil, qui compétoit et appartenoit au dit duc d'Alençon de son propre héritage et y vinrent. Et quand ceux de la ville veirent leur droit seigneur, ils se mirent en son obéissance et se rendirent à luy, excepté la tour, en laquelle plusieurs Anglois s'estoient retirez; laquelle tour fut assez tost après rendue par composition des Anglois qui estoient dedans, lesquels s'en allèrent, saulvés leurs corps et biens. Et ainsi la ville et tour furent nuement en l'obéissance du roy et de Monseigneur d'Alençon. Puis s'assemblèrent les sei-

[1] *Geste*, chap. 213.

Digitized by Google

gneurs et capitaines, pour sçavoir ce qu'on avoit à faire : plusieurs furent d'opinions qu'on mît une bonne grosse garnison dedans Verneuil contre les Anglois, et que lesdits seigneurs et le demeurant de la compagnée s'en allassent diligemment devant plusieurs places que tenoient les Anglois, lesquelles estoient despourveues de gens et n'y avoit point de garnison, et que veu que lesdits chastel et ville d'Yvery estoient rendus, il n'estoit pas de nécessité ou expédient de combatre pour ledit temps et à cette heure.

De cette opinion estoient les comte d'Aumale, vicomte de Narbonne, et autres anciens capitaines et gens de guerre qui sçavoient parler de telles matières, renommez d'estre vaillans et eulx cognoissans en faict de guerre : car oncques on ne conseilla au royaume de France combatre les Anglois en batailles rangées, et si on l'avoit faict il en estoit mal avenu. Au contraire, les comtes du Glas et de Boucan, les Ecossois et aucuns François jeunes de grande volonté et courage qui n'avoient pas cognoissance des faicts de guerre et venoient droict de leurs maisons, furent d'autre opinion; et y eut aucuns qui disoient qu'il sembloit que ceux qui estoient d'opinion qu'on ne combatist point avoient peur ; et toutesfois c'estoit des plus vaillans et mieux cognoissans en faict de guerre; et en parlant et débatant de la matière pour sçavoir ce qu'on avoit à faire, il vint nouvelles que le duc de Betfort et sa compagnée qui estoit grande et puissante, estoient logez à trois ou quatre lieues dudit Verneuil, et qu'il venoit pour combatre. Alors ne fut plus mis en question si on combatroit, car les Escossois et aucuns François conclurent que on combatroit et que bataille se feroit.

Et un jeudy matin après la Nostre-Dame de mi-aoust [1], les ducs d'Alençon, comte du Glas, de Boucan, d'Aumale et les autres François se mirent sur les champs et s'ordonnèrent en bataille assez près de la dite ville de Verneuil: et furent commis gens à cheval aux deux aisles, pour frapper sur les archers, et spécialement les Lombards sur l'une des aisles, qu'on estimoit à environ cinq

[1] Le 17 août.

Digitized by Google

cent hommes, lances au poing; et de l'autre estoient François, de deux à trois cent lances. Les princes et seigneurs dessus dits estoient à pied.

Les choses ainsi ordonnées, le duc de Betfort, les comtes de Suffolc et de Salisbery parurent assez tost après à moult grant compaignée; lesquels aussitost qu'ils veirent les François, se misrent à pied en moult belle ordonnance, et leurs archers estoient aux aisles, d'un costé et d'autre; si firent reculer leurs chevaux et bagages. Alors commencèrent à marcher les uns contres les autres; mais les Anglois marchoient pesamment et sagement, sans eulx guères eschauffer; et au contraire les Escossois marchoient légèrement et trop hastivement, du désir qu'ils avoient de parvenir à leurs ennemis, et pareillement les François, tellement qu'on disoit que la plupart d'eux estoit hors d'haleine avant que de joindre aux ennemis. Le vicomte de Narbonne s'avança devant les autres et s'adressa au comte de Salisbery où il se porta vaillamment. Les Lombards qui estoient à cheval frappèrent aucunement à l'assembler sur un coing des archers anglois; si passèrent outre, puis allèrent au bagage et le gaingnèrent, si s'en partirent, sans plus rien faire.

Les François à cheval, qui estoient de deux à trois cent lances, frappèrent vaillamment sur l'austre costé, où il y avoit bien de deux à trois mille archers et deux cent lances d'Anglois; et s'y portèrent si grandement et honnorablement qu'ils rompirent et desconfirent lesdits Anglois, et y en eut foison de tuez et de prins. Cela fait, ils ne s'attendoient qu'à eux et cuidoient certainement que tous les Anglois fussent desconfits; mais la chose estoit autrement, car la desconfiture cheut bien grande pour les François, et y eut une bien aspre et dure besongne. Et y furent tuez, le comte de Glas, James son fils, et Boucan Escossois, et de leurs gens plus que d'autres; et aussi le comte d'Aumale, le comte de Ventadour, le vicomte de Narbonne, le comte de Tonnerre, les seigneurs de Graville, de Beausault, Messire Charles le Brun, Messire Antoine de Caourse seigneur de Malicorne, Messire Guillaume de la Palu, et plusieurs autres, jusques au nombre de six à sept mille hommes. Et y furent pris : le duc d'Alençon, le bastard

Digitized by Google

d'Alençon, le seigneur de la Fayète, mareschal de France, le seigneur de Mortemer et plusieurs autres. Et quand ils trouvèrent le vicomte de Narbonne mort, ils firent pendre le corps en un arbre, pource qu'il avoit esté à la mort du duc de Bourgongne. Et le lendemain leur fut rendue la ville de Verneuil et la tour où s'estoient retirez plusieurs François; lesquels, par ordonnance du duc de Betfort, s'en allèrent, saulvés leurs vies et leurs biens. En cette bataille mourut grande quantité d'Anglois et autres tenans leur party; tellement que le dit duc envoyant par les citez et villes de leur party dire les nouvelles de la victoire, manda expressément qu'on n'en fît aucune solennité : car combien qu'ils eussent eu l'honneur, toutesfois ils avoient beaucoup de dommage. Les Anglois souffrirent prendre et emporter les corps des seigneurs morts, et le roy les fist enterrer et faire leurs services bien honnorablement.

Chap. 11. [*Prise de Tannie par Falstaf* [1].]

Deux mois ou environ après, Messire Jean Fastol, chevalier anglois, lequel estoit capitaine d'Alençon et gouverneur desdites marches de par le duc de Bethfort, fist une armée et s'en vint mettre le siège devant une place du pays du Mayne nommée Tannie [2] et n'y fut guères; car ledit chasteau luy fut rendu par composition.

Chap. 12. [*Le comte de Salisbury s'empare du Mans, de Sainte-Suzanne et de Mayenne-la-Juhais.*]

En ce mesme temps aussi le comte de Salisbery délibéra d'aller mettre le siège devant la cité du Mans et se mit en chemin pour y aller. Il y avoit à Maine-la-Juhais un chevalier, capitaine de la place, nommé Pierre le Porc, qui estoit un vaillant chevalier et accompaigné de vaillans gens, auquel l'entreprinse dudit comte vint à congnoissance. Si partit de la dite place de Maine, ayant en sa

[1] Voyez ce nom dans la *Biographie générale* de MM. Didot.
[2] Tanis, vers la frontière du Maine, près Pontorson (Manche).

Digitized by Google

compagnée de huict vingts [1] à deux cent combatans et alla mettre une embusche près de Sées en Normandie sur le chemin dudit comte de Salisbery et de son ost, et assez loing au devant de luy avoit de ses gens qui chevauchoient et ne se doutoient de riens; sur lesquels ledit Messire Pierre et ses gens frappèrent et en tuèrent et prinsrent grand foison, puis après, ce nonobstant, ils s'en retournèrent arrière en leur place à toute leur prinse.

Or combien que le susdit comte en fust bien desplaisant, il ne laissa pas à mettre son siége, et fit mander et assembler gens de toutes parts, et mit et forma son siége devant la dite ville, et y fit assortir grosses bombardes et autres engins pour abbatre les murs de la dicte cité; et de faict, il y en eut une grande partie d'abbatue, du costé de la maison de l'évesque. Et ce nonobstant ceux de dedans se deffendoient vaillamment, et firent plusieurs et diverses saillies, en grevant leurs ennemis. Toutesfois ils considéroient bien qu'ils n'avoient aucun secours, et qu'ils n'eussent peu tenir longuement; et pour ce délibérèrent-ils de trouver expédient le meilleur qu'ils peurent; et finalement la ville et cité fut rendue audit comte de Salisbery par composition telle que les gens de guerre et autres qui s'en voudroient aller et partir de la ville, s'en iroient, et ceux qui voudroient demeurer demeureroient en l'obéissance des Anglois. Et les François estans en icelle ville, payèrent mille et cinq cents escus pour les fraiz et mises que ce dit comte avoit faits à mettre le siége devant la dicte cité.

Cette prinse ainsi faicte, le dist comte de Salisbery voyant et considérant la puissance des François estre ainsi diminuée, et qu'il seroit difficile au roi de trouver ou assembler gens pour les grever, poursuit sa conqueste, et vint mettre le siége devant les chastel et ville de Saincte Suzanne, au mesme pays du Mayne, où estoit capitaine Messire Ambroise de Loré; et icelluy comte y fit assortir et asseoir plusieurs grosses bombardes. A la venue duquel ledit Messire Ambroise fit plusieurs belles escarmouches et saillies, lesquelles portèrent grand dommage aux Anglois; et après ce le siége fut clos de toutes parts. Et quant il y

[1] Cent soixante.

Digitized by Google

eut esté quelques dix jours, il commença à faire tirer les dits canons et bombardes incessamment jour et nuit, tellement qu'ils abbatirent grand foison des murs de ladite ville, et y fit-on plusieurs escarmouches et saillies d'un costé et d'autre, et essays pour assaillir; et finalement ledit de Loré et ses compagnons furent contraints de rendre iceux chastel et ville audit comte de Salisbery, et luy et ses compagnons perdirent tous leurs biens et leurs prisonniers et s'en allèrent, après ladite place ainsi rendue, tous à pied, un baston en leur poing. Et pour les fraiz faitz par ledit comte à mettre yceluy siége, ledit Ambroise de Loré iuy bailla deux mille écus d'or comptant.

Ladicte ville de Saincte-Suzanne ainsi eue par ledict comte de Salisbery, il alla mettre le siége devant le chastel de Mayenne la Juhais et y fit mener plusieurs grosses bombardes, comme devant les autres places. Un vaillant chevalier, nommé Pierre le Porc, estoit capitaine d'iceluy chasteau, lequel y fut fort merveilleusement batu de grosses bombardes et si y eut plusieurs et diverses mines faites, et les Anglois y donnèrent plusieurs et divers assauts; et mesmement un bien merveilleux, tant par les murailles que par les mines, ausquels fut vaillamment et vigoureusement résisté par ceux de dedans; et y eut plusieurs Anglois de tuez et blessez. Il n'estoit doubte qu'ils n'eussent peu avoir aucun secours, et pour ce la place fut rendue par composition audit comte de Salisbery. Par laquelle composition ceux qui s'en voulurent aller s'en allèrent, et ceux qui voulurent demeurer demeurèrent : mais il fut payé deux mille escus par ledit capitaine et autres François pour les fraiz et mises que ledit comte de Salisbery avoient faites à mettre ledit siége.

Chap. 13. *Mutation de conseillers* [1].

L'an mil quatre cent vingt cinq [2] le Roy envoya vers le duc de Bretagne Messire Tanneguy de Chastel, qui estoit natif du pays de Bretagne, et lequel on disoit estre luy et

[1] *Geste*, chap. 218.
[2] Pâques, le 8 avril.

Digitized by Google

ses parens bien aymez du Duc; et lui fit prier et requérir qu'il le voulust ayder et secourir, en lui remonstrant, qu'il y estoit tenu en plusieurs et diverses manières. Le Duc respondit pleinement qu'il n'y entendroit en rien, sinon que, préalablement et avant tout œuvre, le roy mit hors de sa compagnée et de son hostel tous ceux qui estoient consentans de sa prise, et les nomma. Le roy envoya pareillement vers le Duc de Savoye, pour sçavoir si le duc de Bourgongne ne voudroit point entendre à quelque traité; et aussi si ledit duc ne voudroit point ayder au roy : lequel respondit qu'il scavoit bien que le duc de Bourgongne n'entendroit à aucun traité, sinon que préalablement le roi mit hors d'avec luy ceux qui avoient esté consentans de la mort du feu duc de Bourgongne son père; et ce fait, aussi que le duc de Savoye ayderoit volontiers au roy de ce qu'il pourroit.

Et estoit aucune renommée que le duc de Bourgongne se lassoit fort d'estre allié avec les Anglois; et aucuns estans près de luy l'induisoient fort de s'en démettre et que ce qu'il avoit fait, fut bien soudainement et par une chaleur causée de desplaisance de la mort de son père ainsi mort. Ceux qui furent envoyez devers lesdits seigneurs retournèrent devers le roy et luy exposèrent la responce qui leur avoit esté faicte par lesdits seigneurs. Mesmes ledit Tanneguy qui estoit présent et lequel relata ce que le duc de Bretagne luy avoit respondu, dit : Que combien qu'il ne fust consentant ny de la mort du duc de Bourgongne, ny de la prise du duc de Bretagne; toutesfois, pour ce qu'au temps des choses advenues il estoit près du roy, il estoit content de s'en partir. Et de faict s'en alla en Languedoc, en une place nommée Beaucaire. Et au regard du président de Provence [1], il lui faisoit mal d'en partir, et dit qu'il ne s'en iroit point; toutesfois il s'en partit et alla à la fin : et aussi fit le physicien, nommé Maistre Jehan Cadart, lequel on tenoit le plus sage et mieux advisé; car il s'en alla riche de vingt cinq à trente mille escus. Et ledit président mit en son lieu le seigneur de Giac [2], lequel estoit des plus prochains du roy.

[1] Jean Louvet.
[2] Voyez ce nom dans la *Biographie* Didot.

Digitized by Google

Chap. 14. [*Prise de la Ferté-Bernard par le comte de Salisbury.*]

Le comte de Salisbery en continuant ses conquestes fist une grande armée et vint mettre le siége devant la Ferté-Bernard, au pays du Maine, de laquelle place estoit capitaine un escuyer nommé Louis d'Avaugour : il estoit garny de tous les habillements de guerre dessus déclarez, et si fut-il devant trois à quatre mois, sans ce qu'il la peust avoir. La dite place fut bien batue et ceux de dedans se défendirent le mieux qu'il peurent; mais finalement ils furent contraints d'eulx rendre au dit comte de Salisbery, comme à sa volonté, et la place luy fut baillée. Il retint prisonnier par aucun temps le dit Messire Louis d'Avaugour; mais combien qu'il fust bien gardé il trouva moyen de soy eschapper.

Chap. 15. *Du conte de Richemont rendu François* [1].

Environ ce temps, il vint à la cognoissance du roy que Artus fils du duc de Bretagne, comte de Richemont, avoit grand désir de venir vers luy, dont il en estoit bien joyeux. Le dit seigneur comte de Richemont fut pris à la bataille d'Azincourt, et estoit dès son âge de grand, noble et vaillant courage; et est vray què n'avoit pas grand terre pour soutenir son estat. Le duc de Bretagne son frère et aussi le duc de Bourgongne, voulurent bien trouver moyen de le mettre à délivrance; et fut comme contraint, ou jamais n'eust été délivré, de faire ce que lesdits deux ducs ordonneroient, c'est à sçavoir qu'il feroit serment au roy d'Angleterre de le servir; ce qu'il fit : mais ses volontés et courage estoient toujours à la couronne de France.

Quand ce roi d'Angleterre fut mort, il luy sembla et aussi estoit-il vray qu'il estoit quitte de toutes les promesses qu'il avoit faites au roy d'Angleterre; car elles n'estoient que personnelles, sçavoir à la personne du roy

[1] *Geste*, chap. 215.

Digitized by Google

d'Angleterre et non d'autre. Toutesfois il doutoit fort de venir devers le roy, s'il n'avoit aucunes seuretez; ny son frère le duc de Bretagne ne le vouloit souffrir, veu que le dit duc avoit autresfois, comme il estoit renommée, fait serment au roy d'Angleterre, et le dit de Richemont servy le dit roy. Et pour ce que le roy sçavoit assez la bonne volonté qu'il avoit, fut content pour seurté de luy bailler pour lors en ses mains Lusignan, Chinon et Loches, qui sont les plus belles places qu'il eust, afin d'y mettre telles gens que bon lui sembleroit; et ainsi fut fait : et il promist aussi de les rendre ès mains du roy, la chose accomplie et parfaite.

Et fut ordonné que le roy viendroit à Angers et là le dit comte de Richemont viendroit vers luy. Il estoit lors bien accompaigné, car les barons d'Auvergne et de Bourbonnois et cinq à six cents chevaliers et escuyers se vinrent, après la dite besongne de Verneuil, offrir à son service. Aussi firent ceux de Guyenne et de Languedoc; et y eut un seigneur d'Arpajon qui vint vers le roy en luy disant qu'il estoit encores assez puissant pour résister à ses ennemis : et que le roy fineroit ès pays dont il venoit de dix à douze mille arbalestriers d'arbalestes d'acier.

Le roy s'en alla donc à Angers bien accompagné, comme dit est, et le comte de Richemont vint devers luy en la dite cité, habillé et monté bien gentement, et s'offroit à son service, comme celuy auquel le courage et la volonté n'avoit oncques changé ou mué, depuis le jour qu'il avoit esté pris à la dicte bataille d'Azincourt, quelques feintes que sagement il eut faites pour procurer sa délivrance, et comme contraint. Et le roy voyant la loyale volonté du dit comte de Richemont, le receut à grande joye et grand honneur et fut moult joyeux de sa venue.

Et pour ce que la connestablie de France vaca par la mort du comte de Boucan, lequel naguères avoit esté tué à la bataille de Verneuil dont dessus est fait mention, le roy le fit et ordonna connestable de France : mais le dit comte de Richemont s'excusa aucunement en bien et grandement remonstrant la charge que c'estoit; et après plusieurs parolles et difficultés print et accepta charge et office de connestable et receut l'espée et fit les serments

Digitized by Google

au roy et au royaume, en la forme et manière accoustumée, et fist-on à Angers grans joyes et chères. Puis remist en les mains du roy les places qu'il avoit eues pour seureté en intention de se mettre sus en armes pour résister et faire guerre aux Anglois.

Chap. 16. [*Bataille sous Avranches.*]

En ce temps Messire Olivier de Mauny et le sire de Coëquen [1], firent une grande assemblée de gens d'armes en Bretagne et vinrent contre le Parc-l'Evesque, une place appartenant à l'évesque d'Avranches, auquel lieu avoit foison d'Anglois et plus largement que les Bretons ne cuidoient, et pour ce les dits Anglois saillirent bien et vaillamment et combatirent fort, et finalement les Anglois desconfirent les Bretons et il y en eut plusieurs de tuez et prins; entre les autres y furent prins Messire Olivier de Mauny, lequel s'estoit vaillamment deffendu : et, si chascun eust fait comme luy, la chose eust autrement esté.

Chap. 17. [*Démêlés entre les héritiers d'Armagnac.*]

En ce temps advint un grand brouillis en Rouergue, en la comté d'Armagnac, dont fussent venus plusieurs inconvéniens, s'il n'y eust été mis remède, car la mère du comte d'Armagnac et du seigneur de Perdriac, son frère, avoit plus grand amour à Perdriac moinsné [2] que à l'aisné, et eust bien voulu tant faire que l'aisné eust laissé la comté à Perdriac ou qu'il eust bien largement de la succession du père.

[1] Raoul III de Coëtquen, chevalier, chambellan et conseiller des ducs Jean VI et François Ier, gouverneur de Dol et de Léon, fils de Raoul II, maréchal de Bretagne en 1420. Raoul III fut ambassadeur du duc auprès du roi d'Angleterre à Paris en 1427 et en Angleterre (1432) où il accompagna le prince Gilles de Bretagne. Il prit part, avec le duc François Ier, au recouvrement de la Normandie. Charles VII, par lettres patentes du 24 décembre 1450, le nomma son chambellan. (*Archives de M. le marquis du Hallay-Coëtquen*, 1850, in-8°.)

[2] Puîné.

Digitized by Google

Le mareschal de Séverac qui estoit lors puissant de gens, estoit de cette volonté, et tendoit à cela; le dit de Perdriac l'appelloit son père et Séverac l'appeloit son fils, et disoit qu'il seroit son héritier; et est vray que le dit de Séverac estoit subjet et vassal du comte d'Armagnac. Finalement ils firent tant que le dit comte d'Armagnac, avec sa mère et Séverac, vinrent aux Cordeliers de Rodès hors la ville, et le tinrent là comme prisonnier, par aucun temps, et le vouloient induire à consentir à aucunes choses à luy bien préjudiciables, et cependant on gardoit les entrées des maisons des dits Cordeliers, tellement que personne n'y entroit sans le congé du dit Séverac.

Le comte d'Armagnac fit tant, qu'il trouva un compaignon qui alla vers le seigneur d'Alpajon, luy requérir qu'il vint parler à luy, et y alla le message, et luy dit les manières qu'on tenoit au dit comte; et le dit Alpajon comme bon et loyal serviteur et vassal, en eut grand déplaisance et vint ausdits Cordeliers, et fit tant qu'il y entra et parla au comte, lequel luy dit les choses qu'on lui faisoit et vouloit faire, et spécialement le dit de Séverac.

Alors eut hautes paroles entre le dit d'Alpajon et Séverac; et le dit d'Alpajon en s'en allant dehors, dit que Séverac, en faisant ce qu'il faisoit estoit faux et mauvais traistre et desloyal; puis il monta à cheval et s'en alla. Le dit seigneur de Séverac se sentit fort injurié et s'en alla aussi, et par ce moyen tout fut rompu : et assez tost après il envoya un poursuyvant vers le dit d'Alpajon avec lettres de deffiances parties par *a*, *b*, *c*, c'est à sçavoir, qu'elles estoient escrites dessus et dessous d'une feuille de papier, et au milieu estoient trois lettres parmy coupées [1], conte-

[1] Ce genre de pièces est connu des diplomatistes sous le nom de *chartes parties*, *paricles* ou *endentures*. Le corps de la pièce était écrit une première fois en haut d'une feuille de papier ou de parchemin; puis, après un espace vide, on écrivait une seconde copie de la pièce au-dessous de la première. Dans l'espace vide, on traçait en gros caractère une devise ou légende quelconque; par exemple, A, B, C, D, etc.; puis on coupait le papier de manière à diviser la légende en deux par une ligne *endentée* ou ondulée. Ce procédé avait pour but de constater avec certitude l'origine commune des deux copies. Certains actes étaient tirés de la sorte ou divisés en trois, quatre et

Digitized by Google

nans deffiances. Le dit d'Alpajon ne faillit pas à faire response, et tellement que guerre mortelle estoit ouverte : et tous les deux disoient et maintenoient qu'ils pouvoient en Guyenne faire guerre l'un à l'autre de leur propre auctorité et qu'ils en avoient usé au temps passé.

La chose vint à la cognoissance du roy, lequel leur envoya diligemment deffendre la voye de faict, et ordonna qu'on les adjournast tous deux en Parlement, pour comparoir en personne pour faire telles demandes qu'ils vouloient l'un contre l'autre, fust en gage de bataille ou autrement; car on craignoit fort la division au pays de par de là, veue la guerre qui y estoit. Les parties comparurent au jour assigné ou autres dépendans, par plusieurs et diverses fois, et y eut ès matières de grands plaidoyers et escritures longues et prolixes; et le roy et autres leur parloient souvent d'accorder [1], leur remonstrant que les paroles avoient esté chaudement dites; mais remède ne s'y pouvoit trouver, combien qu'il s'entre-aimassent auparavant comme frères.

Or advint une fois que tous deux estoient à Meun sur Yèvre [2], et Séverac estoit en la chambre du roy et en vouloit issir, et le seigneur d'Alpajon ignorant qu'il y fust, cuidoit y entrer, et se rencontrèrent l'un l'autre et heurtèrent des poitrines et s'acolèrent et baisèrent soudainement, pleurans à chaudes larmes, et pardonnèrent l'un à l'autre tous mal-talens, et furent bons amis ensemble, qui fut un grand bien, car ils pouvoient fort ayder au roy et résister aux ennemis, ce qu'ils firent, et laissèrent la division qui sembloit bien périlleuse à ceux qui cognoissoient l'estat du royaume [3].

même cinq exemplaires. En ce dernier cas, la légende était coupée une fois par moitié sur les quatre premières expéditions. Mais dans le dernier exemplaire, la légende coupée par moitié était quadruple; elle régnait tout autour du texte sur les quatre bords de la charte. Les billets de banque actuels et autres coupons à souche présentent encore aujourd'hui l'emploi du même procédé.

[1] De s'accorder.

[2] L'une des résidences habituelles du roi.

[3] Il y a dans le récit de cette jolie anecdote un ton de cordialité sympathique qui plaît en faveur de l'auteur. Ce trait de

Digitized by Google

Chap. 18. *Du duc de Bretaigne [et de sa venue à Saumur* [1]].

L'an mil quatre cent vingt six [2], le roy envoya une notable ambassade devers le duc de Bretagne, en luy faisant sçavoir qu'il avoit mis hors ceux dont il avoit fait mention, et qu'ils s'en estoient partis et allez en lui requérant qu'il luy voulust ayder. Le duc assembla sur ce un grand conseil pour avoir advis sur ce qu'il auroit à faire, et y eut diverses opinions, et n'est doute qu'en ce temps là il y avoit des différens et imaginations bien merveilleuses. Toutesfois le duc se conclud et délibera de servir le roy. En après le roy vint à Saumur et le duc s'en vint là vers luy bien habillé et ordonné, et ses gens aussi; et fut receu à bien grand joye et luy fit on très bonne chère; et il y fit l'hommage de la duché et le serment au roy comme à son souverain seigneur, et se disposa et ordonna luy et ses gens de faire guerre aux Anglois.

En ce temps avoit une place tenue par les Anglois nommée Pontorson [3], qui portoit grand dommage à plusieurs pays; le comte de Richemont, connestable de France, y mist le siège et la print; et y eut plusieurs Anglois de tuez et prins, puis la fit razer et abbatre.

Chap. 19. *Du sire de Giac et du Camus de Beaulieu; du sire de la Trimoille qui le roy prinst à gouverner* [4].

Le roy s'en vint après à Yssoudun, et estoit avec luy le seigneur de Giac, qui estoit bien hautain, et disoit on que le roy l'aimoit fort et qu'en effect il faisoit ce qu'il vouloit, dont les choses alloient très mal.

Le roy fit une fois assembler ses trois Estats à Meun sur

caractère doit être joint à la biographie de Cousinot de Montreuil.

[1] *Geste*, chap. 217.

[2] Pâques, le 31 mars.

[3] Chef-lieu de canton, arrondissement d'Avranches (Manche).

[4] *Geste*, chap. 220, 221, 223.

Digitized by Google

Yèvre; ce n'estoit que pour avoir argent, sous ombre de faire cesser les pilleries et roberies, qui estoient bien grandes et trop destructives du peuple et du royaume. Et y eut des gens des bonnes villes qui furent contens d'aider au roy, mais que premièrement on veit les choses disposées à oster les pilleries et non autrement. Et entre les autres, il y avoit un évesque nommé Maistre Hugues Comberel [1] qui soustint fort cette opinion; et pour abréger, fut conclue une taille; et quand le roy fut en sa chambre, ledit Giac va dire que qui l'en croiroit, on jetteroit ledit Comberel en la rivière, avec les autres qui avoient esté de son opinion. Et dès lors plusieurs seigneurs et autres furent très mal contens de luy.

Les seigneurs de Lignères et de Culant [2] qui avoient noise ou débats ensemble, estoient adjournez audit lieu de Melun, où le roy leur avoit donné jour. Et estoient pour lors à la cour les comtes de Foix et de Comminges [3], ayant foison de capitaines et de gens d'armes de leur pays; et si y estoit le seigneur de la Trémouille, lequel soustenoit Culant, et Giac soustenoit Lignières. Or advint, un jour qu'on parloit en la présence du roy du débat entre lesdites parties, où Giac parla bien hautainement, en chargeant en aucune manière le seigneur de la Trémouille, et en multipliant paroles il advint que la Trémouille démentit Giac, dont le roy fut très mal content.

Puis ledit de la Trémouille se partit du chastel et le comte de Foix, qui avoit espousé sa sœur de mère [4], luy demanda qu'il s'en partist bientost ou qu'il auroit desplaisir; et il s'en vint hastivement à Yssoudun et le lendemain à Sully, et là se tint par aucun temps, doubtant tousjours

[1] Hugues de Combarel, évêque de Poitiers. Voyez *Charles VII et ses conseillers.*

[2] Lignières et Culant en Berry.

[3] Mathieu de Foix, frère de Jean.

[4] Georges de la Trimouille était fils de Guy de la Trimouille et de Marie de Sully, unis en mariage vers 1382. Guy mourut en 1398. Marie, devenue veuve, épousa, le 27 février 1401 (n. s.), Charles d'Albret, qui fut connétable de France en 1403. Jean, comte de Foix, fut marié trois fois. Sa deuxième femme, qui fut mère de Gaston, comte de Foix après Jean, s'appelait Jeanne d'Albret. Cette Jeanne était fille de Charles d'Albret, le connétable.

Digitized by Google

qu'il ne luy survint quelque grand empeschement, car Giac excitoit fort le roy à faire quelque desplaisir au seigneur de la Trémouille; et aussi ledit de la Trémouille et le connestable considérans que ledit de Giac avoit fait de l'argent de la taille dessus dite ce que bon luy avoit semblé, sans en employer comme riens à résister aux ennemis, pensoient tousjours comme ils le pourroient oster d'emprès le roy.

Et au mois de janvier audit an [1], le roy estant à Yssoudun, et ledit de Giac ne se doutant de riens, lesdits connestable et de la Trémouille entrèrent à un poinct de jour dedans le chastel et vinrent jusques à la chambre dudit Giac, et rompirent l'huis, le prisrent en son lict et le menèrent à Bourges et depuis à Dun le Roy, où ils le firent examiner par un homme de justice qui estoit au connestable sur le faict des finances prinses; et il en confessa bien et largement. Et pour ce qu'il estoit aucune renommée qu'il avoit par poisons fait mourir sa femme [2], en intention d'avoir dame Catherine de Lisle-Bouchart, belle et bonne dame, laquelle auparavant avoit esté mariée à Messire Hugues de Chalons, comte de Tonnerre, on l'interrogea sur ce cas, et il le confessa avec autres choses, ainsi qu'on disoit. Parquoy il fut jetté et noyé en la rivière, puis fut tiré de l'eaüe et baillé à aucuns de ses gens pour enterrer. Et assez tost après ledit de la Trémouille espousa ladicte dame Catherine, et en eut plusieurs beaux enfants. Et lors, un escuyer nommé le Camus de Beaulieu se mit près du roy.

Chap. 20. *Siège à Saint-Jame de Beuvron* [3].

En ce temps, les Anglois avoient esté remparer une

[1] 1427 n. s.

[2] Jeanne de Naillac, dame de Châteaubrun. En 1417, elle était dame d'honneur d'Isabeau de Bavière et femme de Pierre de Giac. Elle devint, vers 1419, la maîtresse de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Peu d'années après, Giac, pour épouser Catherine, empoisonna Jeanne, qui était enceinte, et après lui avoir fait boire le poison, il la mit en croupe sur un cheval qu'il montait lui-même, et galopa ainsi jusqu'à ce qu'elle mourût.

[3] *Geste*, chap. 219.

Digitized by Google

place en Normandie nommée Saint Jame de Beuvron vers les Marches de Bretagne, et estoient dedans Messire Thomas de Rameston, Messire Philippe Branche, Messire Nicolas Bourdet, Anglois, accompaignez de six à sept cens Anglois, lesquels couroient le pays et faisoient plusieurs grands dommages en Bretagne et au pays de Normandie. Et pour cette cause fut faite une grande armée par le connestable au pays de Bretaigne, en bien grand nombre de gens, tant du pays de Normandie que de Bretaigne, et tant du commun du peuple que d'hommes d'armes et de traict, qu'on estimoit bien de quinze à seize mille combatans, et vint mettre le siége devant ladite place de Saint Jame de Beuvron. Durant lequel les Anglois firent plusieurs saillies sur le connestable, et y eut de dures escarmouches, tant d'un costé que d'autre.

Or advint un jour que les gens du siége du connestable délibérèrent d'assaillir ladite place, et de faict le firent, et y eut un très aspre assaut, qui dura de trois à quatre heures, et les gens du connestable combatoient souvent main à main aux Anglois. Il y avoit une poterne en ladicte ville de Sainct Jame, près d'un estang, du costé de laquelle les François n'eussent pas peu s'ayder l'un à l'autre.

Les Anglois saillirent dehors par là et vinrent frapper sur ceux qui assailloient, qui en furent bien esbahis, et non sans cause; et y en eut bien quatre cens de morts, tant de glaive que de noyez audit estang, et rompirent l'assaut par le moyen de ladite saillie; et après, le connestable et ses gens se retirèrent en leur logis et les Anglois dedans ladite ville de Sainct Jame de Beuvron.

Environ deux heures après minuict, survint un grand bruit et désarroy en l'ost des François; et si ne sçavoit on, ni ne sceust oncques depuis, la cause pourquoy, et s'en allèrent chacun où il peut et où il sçavoit le chemin. Ils laissèrent et abandonnèrent leur artillerie sans sçavoir dont venoit ce désarroy, ny qu'il en fust aucune nécessité. Ce qu'estant sceu dudit connétable, il en fut moult courroucé et dolent, non sans cause; mais il n'y peut mettre remède. Aucuns disoient qu'icelle compagnée estoit pour la pluspart de gens qui oncques mais n'avoient esté en

Digitized by Google

guerre, dont la plus grande partie estoient venus de Bretagne à l'ayde et secours du connestable.

Chap. 21. [*Descente et défaite de sir Fitz Walter en Hainaut.*]

Audit temps, le seigneur de Filvastre, Anglois, descendit au pays de Hainaut à bien trois à quatre mille combatans, cuidant aysément conquester ladite comté de Hainaut; laquelle chose venue à la cognoissance de Philippe duc de Bourgongne, il assembla diligemment et hastivement gens d'armes de toutes parts, et vint trouver ledit seigneur de Filvastre et les Anglois, à la descente de leur navire et les combatit audit lieu. Il y fut vaillamment fait tant d'un party que d'autre, mais finalement les Anglois furent desconfits, et y en eut de morts, comme on disoit, bien cinq mille et cinq cents, et grand nombre de prisonniers, et ledit seigneur Filvastre fut contraint de se retirer en son navire, et retourna, à tout ce qu'il peut recouvrer de ses gens, en Angleterre.

Chap. 22. [*Hostilités dans l'Anjou et le Maine.*]

En ce temps, le comte de Richemont, connestable de France, fist une armée, et vint à la Flèche au pays d'Anjou, puis envoya ses gens mettre le siége devant une place nommée Galerande, où il y avoit assez fort basse-court et donjon, et assez tost après la dite basse-court fut assaillie et prise d'assaut et les Anglois se retirèrent audit donjon, puis ils se rendirent par composition.

En ce mesme temps, les Anglois prirent d'escalade une place nommée Reinefort, en Anjou. Et assez tost après, le seigneur de Rays et le seigneur de Beaumanoir qui estoit capitaine de Sablé, firent une assemblée de gens de guerre et s'en vinrent loger à Sainct-Laurent de Mortiers [1], environ deux lieues dudit Reinefort ou Romefort et celui jour,

[1] Canton de Bierné, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne). Ce lieu donne à peu près la position de *Reinefort* en Anjou.

Digitized by Google

Messire Ambroise, seigneur de Loré, s'alla loger devant ladite place, et y eut dure et grande escarmouche où il y en eut plusieurs d'un costé et d'autre de tuez et de prins. Et le boulevard dudit chasteau fut prins d'assaut, et ledit seigneur de Loré demeura devant la dite place toute la nuict jusques au lendemain dix heures, à laquelle heure les Anglois se mirent à composition, et promirent audit chevalier rendre la place le lendemain et de ce luy baillèrent ostages. Celui jour vinrent lesdits seigneurs de Rays et de Beaumanoir et fut rendue la place et le chasteau livré et baillé par lesdits Anglois. On y trouva dedans plusieurs de la langue françoise, lesquels furent pendus, car ils n'estoient en rien compris en ladite composition.

Environ ce temps, estoit un capitaine françois nommé du Coing, lequel pour trouver son adventure, partit de Sablé, ayant en sa compaignée de cent à six vingts [1] chevaux, et rencontra à une lieue près du Mans un chevalier anglois nommé Messire Guillaume Hodehal qui avoit en sa compaignée seulement de seize à vingt Anglois ; et quand il veid lesdits François venir devers lui, il descendit et ses gens aussi, à pied, en un grand chemin, près d'une haye, pour se deffendre et combattre contre iceux François; lesquels luy vinrent courir sur sus tout à cheval. Mais il se gouverna et deffendit si vaillamment, qu'il demeura lui et ses gens en sa place, sans avoir comme point de dommage, et y eut des François de tuez et de prins, et entre les autres un escuyer de Bretaigne nommé Jean Soret; et iceluy Hodehale s'en alla, sans rien perdre, en la ville du Mans.

Assez tost après, les seigneurs de Rays et de Beaumanoir fisrent une armée et allèrent mettre le siége devant un chasteau nommé Malicorne que les Anglois tenoient et estoit une gente compaignée dedans et bien vaillans. La place fut aucunement battue d'engins, puis on l'assaillit; car il y en eut peu de ceux de dedans qui ne fussent blessez; et quand le capitaine veit qu'il ne pourroit bonnement guères tenir, il commença à parlementer à Messire Ambroise de Loré qui n'a guères y estoit arrivé, et se rendirent

[1] Cent vingt.

Digitized by Google

tous prisonniers. Les Anglois furent tous mis à finance, et ceux de la langue de France qui s'étoient rendus à la volonté desdits seigneurs de Rays et de Beaumanoir, furent tous pendus.

Chap. 23. *Bataille à Montargis* [1].

L'an mil quatre cent vingt sept [2], les comtes de Warwich et de Sufole, Anglois, délibérèrent de mettre le siége à Montargis et mandèrent gens de toutes parts en grant nombre, tant Anglois que de leurs alliez, et si firent provision d'artillerie, puis vinrent mettre le siége tant devant la ville comme devant le chasteau. Il y avoit dedans un gentilhomme gascon nommé Bouzon de Failles et de vaillans gens en sa compaignée. A l'arrivée des Anglois aucuns compaignons saillirent et il y eut par diverses fois de gaillardes escarmouches. Les Anglois fermèrent tellement leur siège qu'on n'y eust pu, sinon à grande difficulté entrer ny yssir, et firent par dehors fossez et hayes, réservant aucunes entrées par lesquelles on entreroit en l'ost. Avec ledit Bouzon et ses gens estoient les habitants de la ville qui avoient tous bonne volonté d'eulx défendre. Les Anglois faisoient fort tirer leurs bombardes et canons, tellement que la ville fut fort batue en divers lieux; et nonobstant ceux dedans se défendoient vaillamment et grevoient beaucoup les Anglois, spécialement de traict, tant de grosses arbalestes que de canons.

Un certain jour y eust fait une saillie où fut prins un de ceux de la garnison, lequel avoit autrefois esté du party du duc de Bourgongne; et pour se délivrer il dit aux Anglois que s'ils le vouloient laisser aller, qu'il luy sembloit bien qu'il trouveroit moyen de leur bailler le chasteau, par un lieu dont il avoit la garde, quand il y estoit; et entre autres le dit à Messire Simon Morhier [3], un chevalier françois, et leur montra par dehors la manière et le lieu; et les Anglois

[1] *Geste*, chap. 225.
[2] Pâques, le 20 avril.
[3] Prévôt de Paris pour le roi d'Angleterre.

Digitized by Google

advisèrent sur ce que la chose estoit bien faisable, et fut prins le jour et l'heure, puis ils le laissèrent aller. Il entra dedans la place et aussi tost qu'il y fut il dit audit Bouzon tout ce qu'il avoit dit et fait; lequel en fut bien joyeux; car il luy sembloit bien que par ce moyen il en pourroit prendre et accabler.

Les Anglois et Bourguignons vinrent au jour assigné, et à l'heure entreprise; et furent diligens de dresser leurs eschelles puis entrèrent dedans; mais aussi tost qu'ils estoient entrez on les prenoit et désarmoit-on, et entre les autres le susdit Messire Simon y entra et fut prins; il ne retournoit personne à la fenestre par où ils entroient; par quoy les Anglois apperceurent bien qu'il y avoit tromperie; néantmoins il y eut quinze ou seize de pris. Ceux de dedans tinrent longuement, et se défendoient fort, mais vivres leur falloient, et n'estoit pas possible qu'ils peussent plus guères longuement tenir.

Laquelle chose venue à la connoissance du comte de Richemond, connestable de France, et du comte de Dunois, ils assemblèrent vivres le plus qu'ils peurent et aussi gens de guerre; entre les autres estoient en leur compaignée les seigneurs de Graville, de Gaucourt, Estienne de Vignoles dit La Hire, et autres, pour adviser comment on pourroit mettre des vivres dedans la ville et au chasteau. Et fut advisé que si on livroit ou faisoit une escarmouche en un certain lieu, qu'on y pourroit bouter et mettre vivres par un austre costé.

Le connestable se tint à Jargeau à toutes ses gens et le comte de Dunois alla vers Montargis [1], avec lequel estoit Estienne de Vignoles, dit La Hire, lequel accompaigné de soixante lances, fut chargé d'aller courir devant le siége pour sçavoir leur maintien, auquel ledit de Dunois promit de le suivre, et aussi le fit-il. Les Anglois, comme dessus

[1] Le 16 et le 17 juillet 1427, Jean, bâtard d'Orléans, depuis comte de Dunois, était à Blois. (Voyez Gaignières, ms. 894, f° 45, et le *Cabinet historique*, revue mensuelle, 1857, p. 108.) L'entreprise de Dunois et de la Hire sur Montargis, suivie de la levée du siège, eut sans doute lieu du 18 au 25 ou 30 juillet environ. Voyez sur ce point la chronique de Jean Raoulet, à la suite de mon édition de Jean Chartier, *Bibliothèque elzévirienne*, 1858, in-16, t. III, p. 191, note 2.

Digitized by Google

a esté touché, avoient fermé et clos leur logis de paulx et de fossez, au long desquelles estoient les logettes de ceux qui tenoient le siége, couvertes de chaumes, de feure [1] et d'herbes seiches. Avec La Hire estoit aussi un capitaine d'Escosse nommé Queneede [2] et l'abbé de Serquenciaux, qui avoient bien de trois à quatre mille hommes de pied. Quand La Hire approcha du siège et eut apperceu que c'estoit chose très-difficile d'y entrer, il advisa un passage par où il luy sembla qu'on passeroit bien. Alors lui et ses compaignons prirent leurs salades et leurs lances au poing, et y estoit le seigneur de Graville, Brangonnet d'Arpajon, Saulton de Mercadieu et autres.

La Hire trouva un chapelain auquel il dist qu'il luy donnast hastivement absolution, et le chapelain luy dit qu'il confessast ses péchez. La Hire lui répondit qu'il n'auroit pas loisir, car il falloit promptement frapper sur l'ennemy, et qu'il avoit fait ce que gens de guerre ont accoutumé de faire. Sur quoy le chapelain luy bailla absolution telle quelle; et lors La Hire fit sa prière à Dieu, en disant en son gascon [3], les mains jointes : « Dieu, je te « prie que tu fasses aujourd'huy pour La Hire, autant que « tu voudrois que La Hire fît pour toi s'il estoit Dieu et tu « fusses La Hire. » Et il cuidoit très-bien prier et dire.

Advisant donc une des entrées du siège, luy et ses compaignons y entrèrent, comme environ midy, les lances au poing pendant que ceux du siège disnoient. On cria à l'arme, et Anglois se misrent sus armez et habillez, et les François et Escossois qui estoient avec les susdits abbé et Quennède, boutèrent au long des fossez que les Anglois avoient faits autour de leur siége et entrèrent ès logis boutans les feus dedans, et combattirent contre ceux qu'ils trouvoient et rencontroient, puis ils se joignirent aux gens de cheval; les bannières et estendarts des Anglois furent levez et s'assemblèrent et rallièrent par diverses fois.

[1] Paille, fourrage.

[2] Kannedy. Voyez ce nom dans Chartier, t. III, p. 375.

[3] La Hire descendait des barons de Vignoles, il était né au château de Vignoles, en Bigorre, canton de Boulogne, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). (Monlezun, *Histoire de Gascogne*, 1847, in-8°, t. V, p. 143.) Voyez *La Hire*, dans la *Biographie Didot*.

Digitized by Google

Les seigneurs cuidoient au commencement que ce ne fussent que coureurs et compaignons qui vinssent escarmoucher; et y eut de moult belles armes faites d'un costé et d'autre; et furent les bannières et estendarts ruez par terre et abattus. Les comtes de Warwich et de Suffolc se commencèrent à retirer avec une partie de leurs gens, en passant la rivière, et les François les suivirent tellement que les Anglois furent desconfits et y en eut plusieurs de tuez et de prins.

Le dit comte de Dunois arriva aussi de bonne heure à belle compaignée, et les François ne trouvèrent depuis résistance, sinon d'un chevalier anglois nommé Henry Biset, qui estoit encores en son parc, et avoit environ deux cens Anglois. Il se défendit vaillamment, mais à la fin il fut prins et ses gens mis à mort; aucuns saillirent de la ville, qui firent grande occision sur les Anglois. Ceux qui tenoient le siége de l'austre costé de la rivière se misrent comme en bataille et les François aussi d'autre costé, lesquels n'entrèrent oncques ès ville et chastel de Montargis, jusque à ce qu'il fust nuict fermée et que les Anglois fussent despartis et en allez.

Et ainsi fut le siége levé; qui fut, comme on disoit, une bien vaillante entreprise mise à effet par ledit Estienne de Vignoles dit La Hire. Et y furent gagnées plusieurs bombardes et canons, biens, meubles et vivres. Au pourquoy les pauvres gens firent la nuict grande joye et chère dans la ville. Le seigneur de Graville et ledit d'Arpajon s'y portèrent vaillamment, et aussi fist Saulton de Mercadieu, lequel eut d'une lance par la bouche et passa outre de demy pied; il se déferra luy mesme et la tira, et ne cessa point pourtant de toujours combatre.

Chap. 24. *Du Camus de Beaulieu occis* [1].

Environ ce temps, le Camus de Beaulieu [2], lequel, comme il a esté dit cy dessus, estoit près du roy en grand crédit, et auquel le roy faisoit du bien, commença à entrer

[1] *Geste*, chap. 221.
[2] Voyez *Biographie Didot*, au mot *Beaulieu*.

Digitized by Google

en aucune haultesse de courage en mesprisant aucuns. Et une journée, le roy estant au chasteau de Poitiers, ledit de Beaulieu se voulut aller esbattre hors du chastel et n'avoit avec lui qu'un gentilhomme nommé Jean de la Granche, et estant en un pré sur une rivière, où le lieu estoit assez plaisant, survinrent là soubdainement cinq ou six compaignons qui tirèrent à coup leurs espées, frappèrent sur luy et le tuèrent tout roide. La chose venue à la cognoissance du roy, il en fut bien desplaisant et ordonna qu'on les suivist diligemment pour les prendre et en faire justice. Plusieurs montèrent à cheval, mais on ne les peut trouver; aucuns furent soupçonnez qui en estoient innocens; enfin il n'en fut autre chose. Et lors le seigneur de la Trémouille, qui estoit grand et puissant seigneur, tant de parens et amis que de terres et seigneuries, se mit et tint près du roy.

Chap. 25. [*Défaite des Anglois près Ambrières. Prise de plusieurs places par sir John Falstalf.*]

Le jour mesme que le siége de Montargis fut levé, Messire Ambroise seigneur de Loré, partit de Sablé avec sept ou huit vingt combattans et prit son chemin vers la ville de Sainte-Suzanne [1], auquel lieu estoit logé un Anglois nommé Jean Fastot [2], accompagné de deux à trois milles combattans, et un capitaine anglois nommé Henri Branche, se vint loger en un village à demie lieue de Saincte-Suzanne, à bien de cens à douze vingt combatans, lequel village on nomme Ambrières [3]. Laquelle chose venue à la cognoissance dudit seigneur de Loré, il s'en vint, accompaigné de ses gens férir sur les logis dudit Branche, où ils trouvèrent forte défense et grande résistance; mais finalement les Anglois furent desconfits et y en eust de sept à huit vingt tuez, et n'y eut prisonnier que ledit Branche et un autre gentilhomme d'Angleterre; et les autres s'enfuirent.

[1] Chef-lieu de canton, arrondissement de Laval (Mayenne).
[2] *Sir John Falstalf.*
[3] Chef-lieu de canton, arrondissement de Mayenne (Mayenne).

Digitized by Google

Ce faict, ledit chevalier s'en retourna audict lieu de Sablé avec plusieurs chevaliers et harnois gagnez sur lesdicts Anglois. Peu de temps après, le dessus dit Fastot mit le siége devant un chastel nommé Sainct-Ouan, qui appartenoit au seigneur de Laval, et le prist par composition, et aussi n'estoit-il pas tenable.

Tantost après ledit Fastot assiégea un chasteau nommé la Gravelle, et ceux de dedans le tinrent par aucun temps, puis se mirent à composition, au cas qu'ils n'auroient secours à certain jour, et en baillèrent hostages. Et cependant aucuns François plus forts que ceux de la garnison y entrèrent. Le duc de Betfort vint au jour assigné, requérant qu'on luy rendist la place; mais il n'y eut aucuns de ceux qui avoient esté à la composition qui dissent parole ou mot, et pour ce fist-il couper la teste aux hostages, à la desplaisance de ceux qui avoient faicte la dicte composition; puis le siège fut levé et les Anglois s'en allèrent.

CHAP. 26. [*Le duc d'Alençon délivré; sa rançon. — Le Lude pris d'assaut par les Français. — Discordes entre les favoris du roi. — Le sire de Prie tué devant Bourges.*]

En ce temps, le duc d'Alençon qui avoit esté prisonnier à la bataille de Verneuil, fut délivré des Anglois et paya bien deux cent mille escus dont il paya une partie comptant et de l'autre bailla pour ostages le sire de Beaumesnil, Messire Jean le Verrier, Ferron de Villeprouvée, Hardouin de Montlorées [1], Jean le Séneschal, Hue de Fontenay et le seigneur de Boissenuer (?); et puis fit telle diligence qu'il mit ses ostages à pleine délivrance : pour quoy faire il vendit sa terre et seigneurie de Fougères, afin de leur tenir ce qu'il leur avait promis, et luy cousta en oultre tout ce qu'il avoit et peut finer de meubles [2].

Assez tost après, les seigneurs de Rais et de Beaumanoir feisrent une armée et assemblèrent des François ce qu'ils peurent et mirent le siége devant une place nommée le

[1] Ou Montbrocz. Voyez J. Chartier, chap. 28.

[2] Voyez *Chronique de Perceval de Cagny*, chap 10. On y trouve des détails étendus sur la captivité du duc d'Alençon.

Digitized by Google

Lude, sur la rivière du Loir, de laquelle estoit capitaine un Anglois nommé Blanqueborne, qui avoit en sa compaignée de vaillans Anglois bien garnis de vivres et d'habillemens de guerre et lesdits seigneurs y firent asseoir certains canons, tellement que ladite place fut bien batue en aucun lieux, puis assaillie et prise d'assaut par les François. Là furent tuez ou pris plusieurs Anglois, et par espécial y fut tué le dit Blanqueborne, capitaine de la place.

Audict temps, avoit toujours des débats et brouillis, touchant le faict du gouvernement du royaume, et le duc de Bourbon [1], le connestable, le comte de la Marche et autres seigneurs estoient mal contens de ce que le roy n'entendoit autrement au gouvernement de son royaume et à la deffense d'iceluy contre ses ennemis. Pourquoy ils s'en vinrent à Bourges et entrèrent dedans, puis mirent le siége devant la tour, en laquelle estoit un vaillant chevalier nommé le seigneur de Prye [2], lequel fut plusieurs fois sommé de bailler la place. Mais il respondoit toujours, que le roy la luy avoit baillée et qu'il ne la rendroit à autre sinon à luy. Il y eut de diverses escarmouches, et un jour que ledit de Prye entendoit [3] à la deffense de la place, il fut frappé d'un vireton, dont il alla de vie à trepas. Ce nonobstant, le seigneur de la Borde [4] tint ladite place contre lesdits seigneurs. La chose venue à la cognoissance du roy il se partit de Poitiers et le seigneur de la Trémouille avec luy; si vinrent devant Bourges, et estoit le roy très mal content desdits seigneurs et de leur manière de faire. Enfin leur paix fut faicte par le moyen dudict

[1] Il désigne ainsi Charles de Bourbon, comte de Clermont. Il fut duc en 1434, après son père, qui mourut en Angleterre, prisonnier d'Azincourt. On voit par là que ce passage a été écrit par Montreuil, après 1434. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, 1744, in-fol., t. II des *Preuves*, colonne 1199, fournit des développements historiques touchant cette espèce de ligue ou d'alliance entre Charles de Bourbon et le comte de Richemont, sous la date du 4 août 1427. Voyez ci-après p. 266, la note 5, relative à ce même prince Ch. de Bourbon.

[2] L'un des grands officiers de la couronne. Voyez *Charles VII et ses conseillers*, à la table et aux *Pannetiers de France*.

[3] S'employait, en anglais *intended;* du latin *intendere*, d'où *intendant*.

[4] Philippe de Melun. Voyez *Charles VII et ses conseillers*.

Digitized by Google

seigneur de la Trémouille, lequel y travailla de tout son pouvoir, puis le roy entra à Bourges, et firent très bonne chère ensemble.

Chap. 27. *Recouvrement et perte du Mans*[1].

L'an mil quatre cent vingt huit[2], aucuns seigneurs entreprirent d'entrer dedans la cité du Mans; et y avoit aucuns des habitants de la ville qui se faisoient fort de bouter les François dedans et à ce faire mirent grand peine et diligence. A exécuter la dicte entreprise estoient: le seigneur d'Orval, frère du seigneur d'Albret; le sire de Bueil, le seigneur de Beaumanoir, Estienne de Vignolles dit La Hire, Roberton des Croix, et plusieurs autres capitaines et gens de guerre; lesquels vinrent devant la place au jour qui leur avoit esté dit et assigné et entrèrent assez soudainement dans la cité par le moyen desdicts habitants, dont ceux de la ville furent bien esbahis et mesmement les Anglois estans en icelle. Parquoy ils se retirèrent en une tour appelée la Tour Ribendèle, assise près d'une des portes de ladite ville, appellée la porte Sainct-Vincent, laquelle les Anglois tinrent avec ladite tour, et se deffendirent fort et résistèrent tout le jour très vaillamment contre lesdits François.

Or, est vray que le seigneur de Talbot, un vaillant chevalier anglois, estoit à Alençon et avoit assemblé grand foison d'Anglois, pour certaine entreprise qu'il avoit sur les François. Les Anglois de la dite tour se voyans en tel party, luy envoyèrent demander secours; et tantost qu'il en sceust les nouvelles, vint hastivement audit lieu du Mans à tout environ de trois à quatre cents combatans, et arriva entre le point du jour et le soleil levant auxdites tours et portes, où les François mal advisez et conseillez n'avoient mis aucune provision et fortification; mais estoient en leurs licts et logis, où le soir ils avoient faict bonne chère; puis entra dedans la ville criant: *Sainct-Georges.*

[1] *Geste*, chap. 229.
[2] Pâques, le 4 avril.

Digitized by Google

Les François furent de ce bien esbahis, dont les uns montèrent hastivement à cheval et partirent hors de ladicte ville; les autres résistèrent le mieux qu'ils peurent, mais la plus grande partie furent tuez et pris. Assez tost après survint le seigneur de Beaumanoir qui cuida rebouter ledit Talbot, mais il ne trouva aucun ayde et pour ce s'en retourna et ainsi ladicte cité fut recouvrée par ledit Talbot, lequel fit incontinent enquérir des consentans de l'entrée faicte par les François et en trouva aucuns, si les prist et les fist piteusement mourir, et si fist punition de ceux qui avoient aucunement fait semblant d'être joyeux de la dite entrée, et y moururent des François plusieurs gens de bien.

Chap. 28. [*Siége et prise de Pontorson et de Laval par les Anglais.*]

Environ ce temps, le comte de Richemont, connestable de France, fit emparer la ville de Pontorson en Normandie et y mit grosse garnison contre les Anglois, dont il fit et ordonna capitaine un vaillant chevalier, nommé le seigneur de Rotelan, lequel assez tost après fit une course en Normandie devant Avranches. Les François et Anglois se trouvèrent sur les champs, et se batirent trop [1] bien l'un et l'autre. Finalement les François furent desconfits et ledit seigneur de Rotelan print par les Anglois.

Après la prise dudit Rotelan, fut mis et estably capitaine en sa place, en ladite ville de Pontorson, Bertran de Dinan, frère du seigneur de Chasteaubriant mareschal du duc de Bretaigne, à bien grosse compaignée de gens, pour ce qu'on se doutoit que les Anglois n'y vinssent mettre le siége. Et ne demeura point longtemps que le conte de Warwick et le seigneur de Talbot, avec grande compaignée d'Anglois, vinrent mettre et asseoir le siége devant icelle ville de Pontorson, où ils furent par longtemps; durant lequel temps y eut moult grandes escarmouches, et divers assauts où les Anglois perdirent de leurs gens. Et durant iceluy siége, le baron de Coulonces, le seigneur de la

[1] Très.

Digitized by Google

Hunaudaye, le seigneur de Chasteaugiron, le viconte de la Bélière et autres saillirent de la ville, car elle n'estoit pas du tout assiégée, et vinrent rencontrer ès grèves de la mer, entre Avranches et le Mont Saint-Michel, le seigneur de Scales, à grand compaignée d'Anglois, lesquels conduisoient vivres en l'ost devant ladicte ville de Pontorson. Là se combatirent-ils très-fort et très-longuement ensemble; et finalement les barons de Coulonces, Hunaudaye et Chasteaugiron furent desconfits et y moururent tous trois; et y en eut plusieurs de pris prisonniers, entre lesquels fut le vicomte de la Bélière : et ce fait, ledit seigneur de Scales mena et conduisit lesdits vivres jusques au siége que tenoit iceluy comte de Warwick devant Pontorson; et après aucun temps ladite ville fut rendue par composition et ceux de dedans s'en allèrent, saufs leurs corps et biens.

En ce temps, Talbot et ses gens prinrent d'eschèle la ville de Laval et y entrèrent; il y avoit moult de richesses dedans qu'ils pillèrent et firent tout ce qu'ennemis pouvoient faire. Messire Andry de Laval, seigneur de Lohéac, estoit pour lors dedans icelle ville; mais il se retira au chasteau et paya après par composition vingt mil escus.

Chap. 29. [*Tournay recouvré par la France. — Jacques de Harcourt tué devant le château de Partenay.*]

La ville et cité de Tournay, qui estoit comme entre les mains du duc de Bourgongne, obéit tout pleinement et se tint nuement au roy.

Messire Jacques de Harcourt tenoit le Crotoy, et avoit des gens de guerre avec luy; les Anglois y mirent le siége et la prirent par composition. Ledit de Harcourt, qui estoit neveu du seigneur de Parthenay s'en vinct en Poictou, et se disoit avoir droit à la dicte place de Parthenay. Nonobstant ala il voir son oncle, seigneur de ladite place, lequel luy fit grant chère, et le receut honnorablement. Ledit de Harcourt regarda fort ladicte place, qui sembloit belle et forte et convoita fort à l'avoir, s'imaginant et considérant que son oncle n'estoit pas bien sage comme l'on disoit. Puis s'en retourna, pensant qu'il retourneroit une autre fois, et qu'il auroit la place, s'il pouvoit; car si luy et ses

Digitized by Google

gens pouvoient entrer au chastel ils seroient les plus forts; ce qui lui sembloit bien facile à exécuter, veu qu'audit chastel il y avoit une yssue qui sailloit aux champs, laquelle il ouvriroit à force et mettroit gens par là, puis feroit lever le pont levis du costé de la ville, tellement qu'on ne pourroit secourir ceux de dedans.

Pour mettre son imagination à exécution, il s'en vint à Partenay, et fit mettre une embusche près du pont-levis ou de l'entrée qui issoit du chastel aux champs. Entré qu'il fut au chastel, on luy fit bonne chère, et y disna, et ne se donnoit-on de garde de ce qu'il vouloit faire. Après disner, il vint au seigneur de Parthenay son oncle et lui dit plainement qu'il avoit sa part audit chastel, et qu'il falloit qu'il le gardast à son tour; et que s'il y avoit homme qui l'en voulust empescher, qu'il le tueroit ou feroit mourir; et dit-on que lui et ses gens tirèrent leurs espées. Le seigneur et ses gens furent bien esbahis, desquels aucuns se retirèrent en la tour du pont levis de devers la ville, lequel estoit levé. Si tinrent ladite tour, et commencèrent d'en haut à crier l'allarme [1]. Pourquoy le peuple de la ville s'esmeut tout à coup et apportèrent eschelles, si gaingnèrent et abbatirent le pont-levis et entrèrent dedans la place à l'ayde de ceux de dedans la tour, puis tuèrent tous les gens dudit de Harcourt, lequel se retira en une tour en bas, où il y avoit de petites arbalestes, et fenestres qui estoient bien estroites; toutesfois on luy perça les deux cuisses d'une lance par une des lucarnes. Et pour abréger il fut tué, et ses gens furent jettez tous morts en la rivière, et il fut enterré en un cimetière.

Chap. 30. *Comment le conte de Salceberic retourna en France* [2].

En l'an mil quatre cent vinct huit [3], Thomas de Montagu

[1] L'*alarme* est un mot qui paraît s'être formé comme lierre, lendit, lendemain. On a dit, je crois, et écrit d'abord : à l'arme, comme on a dit ; l'ierre, l'endit, l'endemain.

[2] *Geste*, ch. 230. Voy. ci-dessus, p. 203. Ici les emprunts faits par la *Chronique* à la *Geste* deviennent de plus en plus notables.

[3] Pâques, le 4 avril.

Digitized by Google

chevalier, conte de Salisbery, fut ordonné, commis et député par les trois Estats d'Angleterre à venir en France faire guerre; laquelle chose venue à la cognoissance du duc d'Orléans prisonnier en Angleterre, il pria audit comte qu'il ne voulust faire aucune guerre en ses terres, ny à ses sujets, veu qu'il estoit prisonnier et qu'il ne se pouvoit deffendre; et dit-on qu'il luy promit et octroya sa requeste [1]. Il passa la mer à grande puissance en vint en France; si vint premier devant Nogent-le-Roy, dont l'obéissance luy fut baillée par ceux de la garnison qui se rendirent à sa mercy, sans livrer aucun assaut, et François vidèrent en brief par composition, les places de Châteauneuf sur Loire, Rambouillet, de Berthencourt et Rochefort.

Chap. 31. *Prinse du Puisat; reddicion de Thory. Prinse d'Yenville* [2].

En juillet iceluy an, le comte de Salisbery vint au Puiset et prinst la forteresse d'assaut et fist par sa cruauté pendre tous ceux qui furent prins dedans.

Girault de la Pallière tenoit Thury en Beausse, mais il s'enfuit hastivement pour la venue du comte de Salisbery, après le partement duquel ses compagnons qui estoient dedans, rendirent par composition la place au comte, qui fit bouter le feu dedans.

Puis mit le siége de toutes parts devant Yanville laquelle il fist fort battre de bombardes et canons, qui y fisrent peu d'effet; et nonobstant que dedans ils fussent peu de gens pour la deffense, si est-ce qu'ils se deffendoient vaillamment. Le jour de la décolation de Sainct-Jehan, vingt neufiesme jour d'aoust, en iceluy an, le comte de Salisbery fit assaillir vers le soir la ville d'Yenville et en icelluy assaut, qui fut fier et merveilleux, ceux de la ville furent tant blessez qu'ils furent conquis par force, dont aucuns se retirèrent en la tour, mais en la fin il les convint se

[1] Voyez sur ce point *Documents relatifs à Jean, comte de Dunois*, à la date de juillet 1427, *Cabinet historique* cité, p. 108.
[2] *Geste*, chap. 231, 232, 233.

Digitized by Google

rendre avec le chastel. Là furent pris le Galois de Viliers, Prégent de Coitivy, qui fut depuis admiral de France, et autres nobles, avec les bourgeois de la ville.

Chap. 32. *Reddicion de Mehung sur Loire* [1].

Après la prinse de Yenville, le comte de Salisbery y séjourna par aucuns jours, pendant lesquels ceux de Meun sur Loire envoyèrent par devers luy et traita là avec leurs messages, qui mirent les Anglois dedans, un jour de samedy, au mois de septembre et firent tant qu'ils leur livrèrent en ce mesme jour le pont de Meun, lequel les Anglois fortifièrent. Après la réduction de la ville et du chastel de Meun sur Loire, le comte fit mener à Paris tous ses prisonniers, pour plus entretenir son commun peuple et leur donner plus d'espérance.

Et ce faict, vint de Meun par devant Montpipeau qui luy fut rendu par composition. Luy venu à Meun, il envoya grand nombre de gens à Baugency, qui trouvèrent la ville ouverte et vuide. François s'estoient retirez au pont et au chastel; néantmoins les Anglois se logèrent dedans la ville sans assaillir.

Chap. 33. *Pillerie de l'église de Cléry. — Comment le comte de Salceberic vint faire visage devant Orléans* [2].

* Au mois de septembre, l'an mille quatre cent vingt huit, le comte de Salisbery envoya des Anglois en très grand nombre en l'église de Cléry, qui la pillèrent et les chanoines et autres là retirez, et y firent des maux innumérables [3].

* Le comte avoit laissé en la ville de Yenville à son partir ses canons et habillemens, et pour ce qu'il fut en doute de les faire amener devers luy sans grand conduite, ledict

[1] *Geste*, chap. 234.
[2] *Geste*, chap. 235, 236. Nous signalerons ci-après par des astérisques * les alinéas transcrits de la *Geste* dans la *Chronique*.
[3] Ms. 10297, fol. vj^{xx}viij.

Digitized by Google

comte vint à grand puissance en bataille ordonnée faire visage devant Orléans, le huictiesme jour de septembre environ midy, et là se tint jusques à la basse vespre, pour empescher que François ne fussent au devant; pendant laquelle demeure, son charroy passa. Le bastard d'Orléans, Poton de Sainte-Traille et autres nobles, avec les bonnes gens d'Orléans, issirent de la ville à l'arrivée dudit comte et se continrent honorablement et vaillamment. Il y eut de moult grandes escarmouches là où Anglois perdirent et se retirèrent sur la nuitée à Meun [1].

CHAP. 34. *Siége à Baugency* [2]. — *Perte de Marchesnoir* [3]. — *Reddicion de la Ferté Hubert* [4]. — *Sully fait Anglois* [5]. — *Siége et perte de Jargueau* [6].

* Audit mois de septembre mille quatre cent vingt huict, le comte de Salisbery mist le siége devant Baugency, du costé de la Beausse et de la Solongne, et fist batre le chasteau et le pont de bombardes; lesquels luy furent rendus par composition, avec l'abbaye, le jour Sainct Fremin [le 25] en iceluy mois. Puis l'abbé avec autres fist le serment aux Anglois [7].

* Environ ce temps, le comte de Salisbéry envoya grand nombre de gens devant Marchesnoir, qui fut rendu en son obéissance. Il envoya aussi devant la Ferté Hubert dont le chasteau luy fut rendu par traicté [8].

* En ce temps, Messire Jean de Lesgot avoit la garde de la ville et du chastel de Sully pour le sire de la Trimouille; auquel lieu vint Messire Guillaume de Rochefort qui en fist partir ledit de Lesgot et sa compaignée, puis y ordonna garnison de Bourguignons et Anglois. Et tost après y vint

[1] Ms. 10297, fol. vj^{xx}viij.
[2] *Geste*, chap. 237.
[3] *Ibid.*, chap. 238.
[4] *Ibid.*, chap. 239.
[5] *Ibid.*, chap. 240.
[6] *Ibid.*, chap. 241.
[7] *Ibid.*, vj^{xx}viij ^{xx}.
[8] *Ibid.*

Digitized by Google

le seigneur de Jonvelle, frère dudict de la Trimouille, qui prit la garde de la ville et du chastel [1].

* Le second jour d'octobre mil quatre cent vingt huict, le susdit comte de Salisbery envoya devant Jergeau, Messire Jean de la Poule à tous grands gens et appareil qui tant tost conquist le pont et fit fort batre la ville qui estoit moult foible; dedans laquelle s'estoient retirez les compagnons qui avoient esté en garnison en plusieurs forteresses de la Beausse et Gastinois, lesquelles avoient esté rendues par composition aux Anglois. Si entrèrent ceste gent là en composition dont partie devinrent Anglois et rendirent la ville de Jargeau ausdits Anglois, le cinquiesme jour du mois d'octobre. Iceluy de la Poule mit grande garde en ladicte ville, et envoya grand nombre de gent devant Chasteauneuf sur Loire, qui se mist en son obéissance [2].

CHAP. 35. *De la venue de La Poule* [*William Pole*] *au porteau d'Orléans* [3]. — *Siége mis devant Orléans au porteau* [4].

* Le septiesme jour d'octobre mille quatre cent vingt huict, la Poule se partit de Jergeau, et print à puissance logis à Olivet, près Orléans et Anglois vinrent férir, jusques aux barrières de Sainct Marcel. Là eut grande escarmouche, où Anglois furent boutez, lesquels se retirèrent le lendemain à Meun et Baugency [5].

* Le mardy douziesme jour d'octobre de l'an mille quatre cent vingt huict, le comte de Salisbery, accompagné de la Poulle, Glacidas [6], du seigneur de Ros, Lancelot de Lisle, Gilbert de Halsale, Thomas Guérard, le sire de Scales, Guillaume de Rochefort, et autres chevaliers et escuyers, tant Anglois comme faulx François, avec ceux des villes de Paris, Chartres et de Normandie, vint à toute puissance mettre le siége devant Orléans. A la venue desquels saillirent contre Anglois le bastard, les nobles et bourgeois,

[1] *Geste*, vj^{xx}viij ^{o}.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, chap. 242.
[4] *Ibid.*, chap. 243.
[5] *Geste*, vj^{xx}ix.
[6] William Glasdale.

Digitized by Google

qui avoient paravant abbatu partie des forbourgs du Portereau et avoient esté commencé devant les Tournelles un boulevart qui n'estoit pas encores parfait, mais y besongnoient jour et nuict [1].

* Si boutèrent les François le feu au demeurant desdicts fauxbourgs et en l'église des Augustins ; et Anglois tinrent loin d'illec leurs tentes, sans approcher le pont, jusques à ce que le feu desdits fauxbourgs fut cessé. Et cependant ceux d'Orléans abbatirent la muraille des fauxbourgs et remplirent le boulevart, à l'opposite duquel Anglois fermèrent une bastide en l'église et en l'hostel des Augustins, qui n'estoient du tout abbatus ; laquelle bastide Anglois fortifièrent de profonds fossez et de clostures et vinrent souvent faire des escarmouches devant le boulevart ; assortirent merveilleuses bombardes et canons, dont ils firent jetter jour et nuict contre les murailles de la cité et des Tournelles du pont. Le comte de Salisbery se vint loger en cette bastille et fit commencer la mine, pour conquérir le boulevart. Ceux d'Orléans en eurent cognoissance qui prirent alors à contreminer, et furent tant menées les mines et contremines qu'ils furent moult approchez. Là dessus ledit comte fit appareil d'eschelles et autres habillemens pour assaillir le boulevart ; dont ceux d'Orléans s'aperceurent bien et garnirent leur boulevart de gens de faict, et d'habillemens de guerre pour la défense. Entre lesquels furent le sire de Villars, le sire de Guitry, le sire de Couraze [2], Messire Nicole de Giresme, chevalier de Rhodes, Poton de Sainte-Traille, Pierre de la Chapelle et autres chevaliers et escuyers de nom et d'armes, et avec eux les bourgeois d'Orléans en bien grand nombre [3].

Chap. 36. *De l'assault du boulevart d'Orléans* [4].

* Le jeudy vingt et unième jour d'octobre mille quatre

[1] Folio vj^{xx}ix ỳ^{o}.
[3] Ou Coarase, de *cauda rasa*, gentilhomme béarnais (Raymond-Arnaud, seigneur de). Voyez sur ce personnage *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. III, p. 142, no 10.
[2] Folio vj^{xx}x.
[4] *Geste*, chap. 244.

Digitized by Google

cent vingt huict, Anglois livrèrent à toute puissance environ heure de midy, un fier et merveilleux assault contre les François qui tenoient le boulevart du bout du pont d'Orléans. L'assault dura longuement, auquel furent tuez et navrez plusieurs Anglois, car François les abbatoient des eschelles dedans les fossez, dont ils ne se pouvoient relever, attendu qu'on jetoit sur eux cercles liez et croisez, cendres vives, chaux, gresses fondues et eaues chaudes que les femmes d'Orléans apportoient. Et pour rafraischir les Francois du grand travail qu'ils souffroient, lesdites femmes leur bailloient vin, viandes, fruicts, vinaigres et touailles blanches ; et aussi leur portoient pierres et tout ce qui pouvoit servir à la défense; dont aucunes furent veues durant l'assault qui repoussoient de lances les Anglois, des entrées du boulevart et les abbatoient èz fossez [1].

* Anglois furent là grevez à merveilles, et tant qu'ils cessèrent l'assault, où moult perdirent. En iceluy assault fut blessé Pierre de la Chapelle dont il mourut le second jour et fult moult plaint. Aussi y furent blessez les seigneurs de Guitry, de Couraze, de Villars, Nicole de Giresme et Poton de Sainte-Traille, lesquels furent du depuis guéris. Après lequel assault, Anglois, qui n'avoient pas faict la mine encommencer, y besognèrent tant jour et nuict que ledit boulevart fut presque tout miné et n'estoit retenu que sur estayes [2], où il ne failloit fors mettre le feu pour faire fondre iceluy boulevart et accabler ceux qui estoient dedans. Mais le samedy ensuivant vingt et troisiesme jour dudit mois d'octobre ceux d'Orléans, qui de ce eurent cognoissance, mirent le feu audit boulevart, à la veue des Anglois, et se retirèrent ès Tournelles du pont, dont ils levèrent le pont. Et se doutant toujours qu'ils ne peussent longuement tenir les Tournelles dont partie estoit fort batue et empirée, ils rompirent aucunes arches du pont, outre lesquelles ils levèrent un boulevart du costé par devers la ville et fortifièrent ledit pont [3].

[1] Folio vj^{xx}x ỳ^{o}.
[2] Étais.
[3] Folio vj^{xx}vj.

Digitized by Google

Chap. 37. *Prinse des Tournelles* [1].

* Or advint que le dimanche vingt et quatriesme jour d'octobre en iceluy an, Anglois vinrent à puissance assaillirent les Tournelles qui estoient peu garnies de gens de faict, car le plus avoient esté blessez en l'assaut du jeudy, fait au boulevart. Si dressèrent les Anglois des eschelles, tant par terre comme par Loire, qui estoit lors fort basse, et firent tant qu'ils prinrent à peu de résistance lesdites Tournelles, environ deux heures après midy, et rompirent une arche entre icelles et le boulevard du pont; puis fortifièrent jour et nuict icelles Tournelles en telle manière qu'ils furent defensables et tenables contre toute puissance, dont le comte de Salisbery commit la defense et garde à Glacidas, qui fut de hault courage, plein de toute tyrannie et orgueil [2].

* Cestuy Glacidas fit renforcer le boulevart qui avoit esté abandonné, et assortit, tant là comme ès Tournelles, canons et merveilleuses bombardes, dont il fit jetter jour et nuit en la cité et contre le boulevart du Pont, dont Messire Nicole de Giresme eut la garde à tout grande compaignée de nobles et bourgeois d'Orléans, que d'autre part fisrent fort battre de canons et merveilleuses bombardes les Tournelles, dont, en peu de temps, ils abattirent tout le comble avec le plus de la muraille. Mais les Anglois se fortifièrent tant par dedans de bois qu'on ne les pouvoit que peu grever. Les bourgeois d'Orléans furent en grande douleur pour cette prise des Tournelles. Mais le bastard d'Orléans, La Hire, Monseigneur de Bueil, Monseigneur de Chaumont et Messire André d'Averton, Messire Théaulde de Valepargue, le seigneur de Saincte-Sévère et de Boussac mareschal de France, Messire Jacques de Chabannes, séneschal de Bourbonnois, le sire de Villars, le sire de Couraze et autres nobles vinrent le lundy après la susdite prise à grand compaignée de gens d'armes, dont ceux

[1] *Geste*, chap. 245.
[2] Folio vj^{xx}xj.

Digitized by Google

d'Orléans furent moult réjouis, et fortifièrent et garnirent leur pont de plus en plus, faisans jeter jour et nuit canons et vuglaires; pour quoy Glacidas usa souvent de grands menaces, et s'alloit ventant par son orgueil qu'il feroit tout meurtrir à son entrée dans la ville, tant hommes que femmes sans en espargner aucuns [1].

CHAP. 38. *La mort du comte de Salceberic devant Orléans* [2].

* Après la venue du bastard d'Orléans et de la chevalerie, advint, un jour, que le comte de Salisbery vint aux Tournelles, par l'exhortement de Glacidas, pour voir plus à plain la fermeture de la cité d'Orléans. Ledit comte estant près d'une fenêtre devant lesdictes Tournelles où il regardoit et visoit la cité, fut, par juste jugement de Dieu qui tout connoist et qui traite et guerdonne les hommes selon leurs mérites, féry [3] de l'esclat d'une pierre de canon, qui entra par ladite fenestre; et perdit l'œil du coup et cheut à terre près de Glacidas avec un autre chevalier qui fut occis de ce mesme coup [4].

* Alors les Anglois qui estoit dedans et courroucez de l'adventure, prinrent ledict comte et l'envoyèrent à Meun le plus celéement [5] qu'ils peurent, auquel lieu il trespassa au mois de novembre mille quatre cent vingt huict, dont le courage des Anglois fut moult affoibly; lesquels envoyèrent hastivement devers le duc de Betfort qui se disoit régent de France, requérant chef au lieu dudict comte, avec secours de gens, argent et vivres. Lequel régent envoya grande chevalerie, argent et vivres, pour maintenir le siége. Et pour gouverner la guerre fit principaux chefs et capitaines: Messire Guillaume la Poule, comte de Suffort, les seigneurs de Talbot, de Gray, de Scales, Messire Robert Héron, Lancelot de Lisle, Gilbert de Halsates, Glacidas et autres chevaliers et escuyers anglois, avec au-

[1] Folio vj^{xx}xj ỳ^{o}.
[2] *Geste*, chap. 246.
[3] Frappé, du verbe *férir*. On dit encore, sans coup *férir*.
[4] Folio vj^{xx}xij.
[5] De *céler*, *célé*; secrètement.

Digitized by Google

cuns faux François, entre lesquels fut Messire Guillaume de Rochefort, Hue des Prez [1], Eustace Gaudin, Geoffroy de Lamé, Jean de Chainviller, Jean le Baveux, Guillaume Languedoc, Jean de Mazis, Guillaume du Broillac. Et fut bien la puissance du siége nombrée de dix mille hommes [2].

* Ces chefs de guerre tinrent plusieurs conseils à Baugency, à Meun et à Jargeau, et finalement délibérèrent que aux Tournelles, au boulevart de devant, ès bastides des Augustins, de Sainct-Privé, et de Sainct-Jean le Blanc, qui furent bien grandement fortifiez, gens seroient establis pour garder les passages par eaue et par terre, sous le gouvernement de Glacidas capitaine des Tournelles; et ce faict mettroient siége de l'autre part de la cité d'Orléans [3].

Chap. 39. *Siége et bastides fermez devant Orléans du costé par devers Beausse* [4].

* L'an mille quatre cent vingt huict, le vingt neufiesme jour de décembre, le comte de Suffort, les seigneurs de Talbot, de Scales et autres grands seigneurs anglois et bourguignons chefs de guerre se partirent de Jargeau, vinrent à puissance mettre le siége devant Orléans du costé devers la Beausse; et pour enclore la cité fermèrent et fortifièrent plusieurs bastides encloses de fossez et de tranchées sur tous les grands chemins passans, c'est à sçavoir : la bastide Sainct-Laurens, la bastide du Colombier, la bastide de la Croix-Boissée, la bastide qu'ils nommèrent Londres, au lieu des Douze-Pairs [5], la bastide Haro, nommée Rouan, la bastide de Sainct-Pouoir, nommé Paris, la bastide Sainct-Loup; et édifièrent dedans la Loire au droict

[1] Bailli de Chartres. Voyez sur ce personnage la chronique de Raoulet, p. 196.
[2] Folio vj^{xx}xij ỳ^{o}.
[3] *Ibid.*
[4] *Geste*, chap. 247.
[5] Les douze pairs de France, dénomination nationale. Il y avait six pairs ecclésiastiques et six pairs laïques; six ducs, dont trois laïques : *Bourgogne*, *Guyenne*, *Normandie*, et trois ecclésiastiques : *Reims*, *Laon*, *Langres*. Six comtes, laïques : *Flandre*, *Champagne*, *Toulouse*; ecclésiastiques : *Noyon*, *Châlons*, *Beauvais*.

Digitized by Google

de Sainct-Laurens en l'isle de Charlemaigne, une autre bastide, et là levèrent port et passage par eaue en telle manière qu'un siége pouvoit secourir l'autre [1].

* Et ainsi appert que la ville fut enclose tant de la partie de Beausse que de Soulongne, de treize places fortifiées, tant boulevarts, comme bastides : dont la cité fut en telle destresse qu'ils ne peurent avoir secours de vivres par eaue ny par terre. Néantmoins les nobles et les bourgeois qui estoient dedans la cité, issirent souvent et feirent de grand saillies et si furent assaillir Anglois jusques aux bastides, lesquels issoient aucunes fois. Il y eut moult de grandes escarmouches, où eut grand nombre des chevaux du mareschal de Saincte-Sévère de tuez : ce mareschal fut de grande entreprinse et hardy, et gouverna tant honorablement les gens de guerre, qu'il tenoit à Orléans, qu'ils y séjournèrent depuis la Toussaint jusques à l'Ascension, sans faire aucun excès entre eux et ceux d'Orléans [2].

Chap. 40. *Bataille à Rouvray Saint-Denis en Beausse* [3].

* Durant ce siége, Charles, comte de Clermont, fils aisné [4] du duc de Bourbon, se mit sus pour secourir la cité d'Orléans. Il vint à puissance à Blois où il sceut nouvelles que le duc de Bedfort avoit mis sus Anglois à grand nombre qui estoient partis de Paris à grande quantité de vivres, pour avitailler l'ost des Anglois, et le secourir de gens. Si départit de Blois pour aller au-devant et fist sçavoir son entreprinse au bastard d'Orléans et aux chefs de guerre qui estoient avec luy à Orléans, lesquels se tirèrent hastivement par devers luy, et trouvèrent près d'Yenville ledict comte et sa compaignée, qui furent joyeux de leur venue, et eurent tantost nouvelles que Anglois estoient

[1] Folio vj^{xx}xiij.

[2] Folio vj^{xx}xiij $\overline{y}^{o}$. — La Toussaint, 1er novembre 1428 ; l'Ascension, 5 mai 1429.

[3] *Geste*, chap. 248.

[4] C'est le même personnage que Montreuil appelle (ci-dessus, chap. 26) *le duc de Bourbon*. N'oublions pas que dans le présent chapitre Montreuil transcrit la *Geste* de son oncle, tandis que ci-dessus (p. 219, note 1), il produit de son propre fonds.

Digitized by Google

près de Rouvray Saint-Denys, qui conduisoient grand charroy chargé de vivres et d'artillerie [1].

* François furent moult désirans de combatre Anglois, et pour ce faire misrent ensemble leur puissance, qui estoit grande, car là estoient le comte de Clermont, accompagné de tous les hauts barons d'Auvergne et de Bourbonnois; le bastard d'Orléans, les sires de la Fayète, et de Sainct-Sevère mareschaux, le sire de Culant, admiral de France, le viconte Thouars, le sire de Belleville, les plus [2] chevaliers et escuyers du Berry et de Poitou, Messire Jehan Estuart ou Stuart connestable des Ecossois, comte d'Evreux, auquel le roy avoit donné cette comté, et son frère à grand compaignée d'Escossois, Messire Guillaume d'Albret, sire d'Orval, Messire Jehan de Nilhat [3] seigneur de Châteaubrun, vicomte de Bridiers, Messire Jehan de Lesgot, La Hire et plusieurs chevaliers et escuyers, et chefs de guerre qui ordonnèrent leurs batailles. Et fut conclu qu'ils ne descendroient point de cheval, fors seulement les gens de traict, qui à la veue des Anglois et à leur venue, assortiroient leurs canons, couleuvrines et autres traicts [4].

* François allèrent tant qu'ils trouvèrent les Anglois près Rouvray, qui doutamment s'attendoient d'avoir bataille. Ils estoient enclos de leur charroy, pour lequel garder ordonnèrent illec à leurs gens de traict, avec les marchands qui estoient là venus de Paris et autres citez, et plantèrent entour le parc où ils estoient retirez, grande quantité de paulx aigus. Alors les batailles de pied françoises [5] assortirent leurs canons, couleuvrines, et autres traicts, puis approchèrent le charroy et les archers anglois, contre lesquels ils commencèrent à tirer de telle sorte, que peu tinrent-ils leurs places, car ceux d'Orléans, qui estoient là en grand nombre, les chargèrent à merveilles de belles couleuvrines, contre lesquelles rien ne résistoit, qu'il ne fust mis en pièces [6].

[1] Fol. vj^{xx}viij.
[2] La plupart des chevaliers, etc.
[3] Jean de Naillac. Voyez *Charles VII et ses conseillers*.
[4] Folio vj^{xx}xiiij.
[5] L'infanterie des Français.
[6] Folio vj^{xx}xiiij ỽ°.

Digitized by Google

* Là fut faict à cette attaque grande occision d'Anglois et de marchands de Paris, pour lesquels secourir Anglois n'ozèrent partir de leur parc, redoutans les batailles de cheval qui estoient en leur veue. Mais le connestable d'Escosse fut tant désirans d'assembler contre ses ennemis, que lui et tous ses gens descendirent à pied pour aller querir Anglois jusques en leur parc, oultre la première ordonnance et sans attendre les autres; avec lequel descendit le bastard d'Orléans, les seigneurs d'Orval et de Chasteaubrun, messire Jean de Lesgot et aucuns nobles, qui cuidoient bien que les batailles de cheval deussent à l'assembler férir sur Anglois, mais ils n'en firent oncques rien [1].

* A cette heure, qui fut environ vespres, le samedy douziesme jour de février, veille des Brandons, l'an mil quatre cent vingt huict, Anglois issirent tout à coup de leur enclos et assemblèrent contre les susdits Ecossois qui furent desconfits en peu d'heures. Ce voyant, les Auvergnats et autres se prinrent à fuir sans assembler contre Anglois, et se retirèrent à Orléans, avec eux ledict bastard, qui fut griefvement blessé en ladite bataille, où furent occis lesdits connestable d'Escosse, les sires d'Orval, de Chasteaubrun, de Lesgot, et autres nobles de renom, jusques au nombre d'environ trois à quatre cent combatans, et la pluspart hommes d'armes. Il y eut aussi plusieurs Anglois occis : Messire Jean Fastot fut chef de la bataille des Anglois, lequel amena, à la veue des François, les vivres et le charroy en l'ost devant Orléans, le mardy après la desconfiture [2].

Chap. 41. *De l'ambaxade du duc de Bourgoigne et de Messire Jean de Luxembourg* [3],

* Or, après que ledit comte de Clermont se fut retiré à Orléans, il tint illec aucuns conseils et jura et promist à son parlement secourir la ville de gens et de vivres dedans un certain jour, auquel il défaillit; et demeurèrent seule-

[1] Folio vj^{xx}xiiij ỳ^{o}.
[2] Folio vj^{xx}xv. — Le 15 février 1429 n. s.
[3] *Geste*, chap. 249.

Digitized by Google

ment pour conforter la ville le mareschal de Saincte-Sevère, avec le bastard d'Orléans. Et d'autant que ceux d'Orléans n'espéroient plus avoir secours du roy, eux tendans à conserver la seigneurie du duc d'Orléans, leur naturel seigneur, qui estoit prisonnier en Angleterre, et sçachans de certain que tout le plus des nobles de France avoient compassion de sa personne, et que le conseil d'Angleterre luy avoit octroyé pour ses pays abstinence de guerre à certain temps, sous la puissance du duc de Betfort, soy disant régent de France; lequel par la dureté du conseil de Paris, ne voulut passer l'abstinence mais fist mettre le siége devant ladicte ville [1].

* Pour venir à celle fin aucuns nobles et bourgeois de la ville d'Orléans se retirèrent par devers le duc de Bourgongne, et Messire Jean de Luxembourg, requérans, que pour pitié leur pleust tant faire que, par leur moyen, ladite abstinence peust sortir à aucun effect; à quoy ils furent moult enclins. A cette fin, lesdits ducs de Bourgongne et Luxembourg allèrent à Paris. Si menèrent avec eux les messagers d'Orléans, et requirent le duc de Betfort qu'il voulust faire lever le siége et consentir ladicte abstinence, dont il les refusa tout à plein. Pourquoy le duc de Bourgongne en prit grand desplaisir et envoya avec les messagers d'Orléans, l'un de ses hérault, lequel vint en l'ost par devers tous ceux qui estoient du party dudit duc, leur faire commandement qu'ils se departissent dudict siége, et ainsi le fisrent la pluspart des Picards, Champenois et Bourguignons, dont la puissance des Anglois affoiblit moult [2].

La dite cité d'Orléans ainsi assiégée et d'autre costé garnie de vaillans gens, et de plus les habitans de la ville ayans bon et grand courage de tenir et se défendre, comme ils avoient desjà bien montré, feirent abbatre leurs beaux fauxbourgs, presque aussi grands, s'ils eussent esté ensemble, comme la ville, et vingt six églises, dont celle de Monseigneur Sainct Aignan d'Orléans, qui estoit collégiale, et un cloistre pour les chanoines, et où y avoit belles et grandes maisons canoniales en estoit une. Les habitans donc estans en grand doute et danger d'estre perdus, et

[1] Folio vj^{xx}xv ^{vo}.

[2] Ms. 1,0297. fol. v^{xx}jxv ^{vo}. Ce qui suit appartient en propre à Cousinot de Montreuil.

Digitized by Google

en la subjection de leurs ennemis, ouyrent nouvelles, qu'il venoit une pucelle vers le roy, laquelle se faisoit fort de lever le siége de ladicte ville d'Orléans.

Chap. 42. *De la pucelle venue par devers le roy et des merveilles d'elle.*

L'an mille quatre cent vingt-neuf [1], y avoit une jeune fille vers les Marches de Vaucouleurs, native d'un village nommé Domp-Remy, de l'eslection de Langres, qui est tout un avec le village de Gras, fille de Jacques Daïx [2] et d'Ysabeau, sa femme, simple villageoise, qui avoit acoustumé aucunes fois de garder les bestes; et quand elle ne les gardoit, apprenoit à couldre, ou bien filoit. Elle estoit aagée de dix-sept à dix-huict ans, bien compassée de membres, et forte; laquelle, un jour, sans congé de père ou de mère (non mie qu'elle ne les eust en grand honneur et révérence, et les craingnoit et doubtoit; mais elle ne s'osoit descouvrir à eux, pour doubte qu'ils ne luy empeschassent son entreprinse), s'en vint à Vaucouleurs devers Messire Robert de Baudricourt, un vaillant chevalier tenant le party du roy; et avoit en sa place foisons gens de guerre vaillans, faisans guerre tant aux Bourguignons qu'autres tenans le party des ennemis du roy; et luy dist Jeanne simplement les paroles qui s'ensuivent : « Capitaine « messire, sçachez que Dieu, despuis aucun temps en çà, « m'a plusieurs fois faict à sçavoir et commandé que « j'allasse devers le gentil Dauphin, qui doibt estre et est « vray roy de France; et qu'il me baillast des gens d'armes, « et que je lèverois le siège d'Orléans, et le mènerois

[1] Pâques, le 27 mars.

[2] Le père de la Pucelle s'appelait Jacques Darc : soit que ce nom, comme on l'a conjecturé gratuitement, vint d'une localité nommée Arc; soit, comme le dit Charles du Lis, qu'il vînt d'un *arc* à lancer des flèches; soit, ce qui n'est pas moins probable, d'une origine inconnue. Lorsque la famille de la Pucelle fut anoblie, en 1429, cette famille reçue un nouveau nom avec les armoiries, et ce nom fut Du Lis. *Du Lis*, dans la bouche des parents de la Pucelle, qui parlaient *lorrain*, se prononça *Dalis*, *Dalix* et *Daïs*. Voyez *Nouvelles recherches sur la famille et le nom de Jeanne Darc*. 1854, in-8°, p. 18; et Ch. Du Lis, *Opuscules historiques*, etc. 1856, in-12, p. 275.

Digitized by Google

« sacrer à Reims ». Lesquelles choses Messire Robert réputa à une moquerie et dérision, s'imaginant que c'estoit un songe ou fantaisie; et luy sembla qu'elle seroit bonne pour ses gens, à eux esbattre en pesché; et y eut aucuns qui avoient volonté d'y essayer; mais aussi tost qu'ils la voyoient, ils estoient refroidis et ne leur en prenoit volonté.

Elle pressoit tousjours instamment ledict capitaine qu'il l'envoyast vers le roy; et luy fist avoir habillemens d'homme, et cheval et compaignons à la conduire ; et entre autres choses luy dist : « En nom Dieu, vous mettez trop « à m'envoyer; car aujourdhuy le gentil Daulphin a eu « assez près d'Orléans un bien grand dommaige, et sera il « encore taillé de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bien « tost vers lui. » Lequel capitaine mist lesdites paroles en sa mémoire et imagination, et sceut depuis que ledict jour fut quand le connestable d'Escosse et le seigneur d'Orval furent desconfits par les Anglois [1]. Et estoit ledict capitaine en grand pensée qu'il en feroit; si délibéra et conclud qu'il l'envoyeroit; et luy fist faire robe et chaperon à homme, gipon, chausses à attacher, houseaux et esperons, et luy bailla un cheval et un varlet, puis ordonna à deux gentilhommes du pays de Champaigne, qu'ils la voulussent conduire : l'un des gentilhommes, nommé Jean de Metz, et l'autre Bertrand de Pelonge; lesquels en feirent grand difficulté, et non sans cause; car il failloit qu'ils passassent par les dangers et périls des ennemis. Ladicte Jeanne congneut bien la crainte et doubte qu'ils faisoient; si leur dist : « En nom Dieu, menez-moi devers le gentil « Daulphin, et ne faictes doubte, que vous ne moy n'aurons « aucun empeschement. » Et est à sçavoir qu'elle n'appella le roy que Daulphin jusques à ce qu'il fust sacré. Et lors lesdicts compaignons conclurent qu'ils la mèneroient vers le roy, lequel estoit lors à Chinon.

Si se partirent et passèrent par Auxerre et plusieurs autres villes, villages, et passages de pays des ennemis, et aussi par les pays obéissans au roy, où régnoient toutes pilleries et roberies, sans ce qu'ils eussent ou trouvassent aucuns empeschements, et vindrent jusques en la ville de

[1] Journée *des Harengs*. Voyez ci-dessus chap. 40.

Digitized by Google

Chinon. Eux mesmes disoient qu'ils avoient passé aucunes rivières à gué bien profondes, et passages renommés périlleux, sans quelconque inconvénient, dont ils estoient esmerveillez. Eux arrivés en ladicte ville de Chinon [le 6 mars], le roy manda les gentilshommes qui estoient venus en sa compaignée, et les feit interroger en sa présence; lesquels ne sceurent que dire sinon ce qui est récité cy dessus.

Si eut le roy et ceux de son conseil grand doubte si ladicte Jeanne parleroit au roy ou non, et si il la feroit venir devers lui; sur quoy y eut diverses opinions et imaginations, et fut conclud qu'elle verroit le roy. Ladicte Jeanne fut amenée en sa présence, et dist qu'on ne la déceust point, et qu'on luy montrast celuy auquel elle debvoit parler. Le roy estoit bien accompaigné, et combien que plusieurs faingnissent qu'ils fussent le roy, toutesfois elle s'adressa à luy assez plainement, et luy dist que Dieu l'envoyoit là pour lui ayder et secourir; et qu'il lui baillast gens, et elle lèveroit le siège d'Orléans, et si le mèneroit sacrer à Reims; et que c'estoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent en leur pays; que le royaume lui debvoit demeurer; et que si ils ne s'en alloient, il leur mescherroit.

Après ces choses ainsi faictes et dictes, on la fist remener en son logis, et le roy assembla son conseil pour sçavoir qu'il avoit à faire : où estoit l'archevesque de Reims, son chancelier [1], et plusieurs prélats, gens d'église et laïcs. Si fut advisé que certains docteurs en théologie parleroient à elle et l'examineroient, et aussi avec eux canonistes et légistes; et ainsi fut faict. Elle fut examinée et interrogée par diverses fois et diverses personnes : dont estoit chose merveilleuse comme elle se portoit en son faict, et ce qu'elle disoit luy estre chargé de par de Dieu, comme elle parloit grandement et notablement, veu que en autres choses elle estoit la plus simple bergère que on veit onques. Entre autres choses, on s'esbahissoit comme elle dist à Messire Robert de Baudricourt, le jour de la bataille de

[1] Regnaud de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France.

Digitized by Google

Rouvray, autrement dicte des Harens, ce qui estoit advenu; et aussi de la manière de sa venue, et comme elle estoit arrivée sans empeschement jusques à Chinon.

Un jour elle voulut parler au roy en particulier, et luy dist : « Gentil Dauphin, pourquoy ne me croyez-vous? Je « vous dis que Dieu a pitié de vous, de vostre royaume, « et de vostre peuple; car sainct Louys et Charlemagne « sont à genoux devant luy, en faisant prière pour vous; « et je vous diray, s'il vous plaist, telle chose, qu'elle vous « donnera à congnoistre que me debvez croire. » Toutesfois elle fut contente que quelque peu de ses gens y fussent, et en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves [1], de Christofle de Harcourt, et de Maistre Gérard Machet, son confesseur [2], lesquels il fist jurer, à la requeste de ladicte Jeanne, qu'ils n'en révèleroient ny diroient rien, elle dist au roy une chose de grand conséquence [3], qu'il avoit faicte, bien secrète : dont il fut fort esbahy, car il n'y avoit personne qui le peust sçavoir, que Dieu et luy. Et dès lors fut comme conclud que le roy essayeroit à exécuter ce qu'elle disoit. Toutesfois il advisa qu'il estoit expédient qu'on l'amenast à Poitiers, où estoit la Court de Parlement, et plusieurs notables clercs de théologie, tant séculiers comme réguliers; et que luy mesmes iroit jusques en ladicte ville. Et de faict le roy y alla; et faisoit amener et conduire ladicte Jeanne; et, quand elle fut comme au milieu du chemin, elle demanda où on la menoit; et il luy fut respondu que c'estoit à Poitiers. Et lors elle dist : « En « nom Dieu, je sçay que je y auray bien affaire; mais « Messires m'aydera; or allons, de par Dieu. »

Elle fut donques amenée en la cité de Poitiers, et logée en l'hostel d'un nommé Maistre Jean Rabateau, qui avoit espousé une bonne femme; auquel on la bailla en garde. Elle estoit tousjours en habit d'homme, ny n'en vouloit autre vestir. Si fist on assembler plusieurs notables doc-

[1] Robert le Maçon, seigneur de Trèves, en Anjou.
[2] Confesseur du roi.
[3] Le roi, peu de temps auparavant, désespérant de sa cause, avait projeté de se retirer hors de son royaume. La Pucelle lui rappela une prière mentale qu'il avait faite à ce sujet. Voyez Quicherat, *Procès*, etc., t. IV, p. 277 et *passim*.

Digitized by Google

teurs en théologie et autres, bacheliers, lesquels entrèrent en la salle où elle estoit; et quand elle les veid, s'alla seoir au bout du banc et leur demanda qu'ils vouloient. Lors fut dict par la bouche d'un d'eux qu'ils venoient devers elle pource qu'on disoit qu'elle avoit dict au roy que Dieu l'envoyoit vers luy; et monstrèrent par belles et douces raisons qu'on ne la devoit pas croire. Ils y furent plus de deux heures, où chascun d'eux parla sa fois; et elle leur respondit : dont ils estoient grandement esbahis, comme si une simple bergère, jeune fille, pouvoit ainsi prudemment respondre. Et entre les autres, y eut un carme, docteur en théologie, bien aigre homme, qui luy dist que la Saincte Escriture deffendoit d'adjouster foy à telles paroles, si on ne monstroit signe; et elle respondit plainement qu'elle ne vouloit pas tenter Dieu, et que le signe que Dieu luy avoit ordonné, c'estoit lever le siège de devant Orléans et de mener le roy sacrer à Reims; qu'ils y vinssent, et ils le verroient : qui sembloit chose forte et comme impossible, veue la puissance des Anglois, et que d'Orléans ny de Blois jusques à Reims, n'y avoit place françoise. Il y eut un autre docteur en théologie, de l'ordre des frères prescheurs, qui luy va dire : « Jeanne, vous demandez « gens d'armes, et si dictes que c'est le plaisir de Dieu que « les Anglois laissent le royaume de France et s'en aillent « en leur pays. Si cela est, il ne fault point de gens d'armes, « car le seul plaisir de Dieu les peut desconfires, et faire « aller en leur pays ». A quoy elle respondit qu'elle demandoit gens, non mie en grand nombre, lesquels combatroient, et Dieu donneroit la victoire. Après laquelle response faicte par icelle Jeanne, les théologiens s'assemblèrent, pour veoir ce qu'ils conseilleroient au roy; et conclurent sans aucune contradiction, combien que les choses dictes par ladicte Jeanne leur sembloient bien estranges, que le roy s'y debvoit fier, et essayer à exécuter ce qu'elle disoit.

Le lendemain y allèrent plusieurs notables personnes, tant de présidens et conseillers de Parlement, que autres de divers estats; et avant qu'ils y allassent, ce qu'elle disoit leur sembloit impossible à faire, disans que ce n'estoit que resveries et fantaisies; mais il n'y eut celuy, quand

Digitized by Google

il en retournoit et l'avoit ouye, qui ne dist que c'estoit une créature de Dieu ; et les aucuns, en retournant, pleuroit à chaudes larmes. Semblablement y furent dames, damoiselles et bourgeoises, qui luy parlèrent, et elle leur respondit si doucement et gracieusement, qu'elle les faisoit pleurer. Entre les autres choses, ils luy demandèrent pourquoy elle ne prenoit habit de femme ? Et elle leur respondit : « Je croy bien qu'il vous semble estrange, et « non sans cause ; mais il fault, pour ce que je me doibs « armer et servir le gentil Dauphin en armes, que je « prenne les habillemens propices et nécessaires à ce; et « aussi quand je seroie entre les hommes, estant en habit « d'homme, ils n'auront pas concupiscence charnelle de « moi; et me semble qu'en cest estat je conserveray mieulx « ma virginité de pensée et de faict. »

Pour le temps de lors, on faisoit grand diligence d'assembler vivres, et spécialement blez, chairs salées et non salées, pour essayer à les mener dedans la ville d'Orléans. Si fut délibéré et conclud qu'on esprouveroit ladite Jeanne sur le faict desdits vivres; et luy furent ordonnez harnois, cheval et gens; et luy fut spécialement baillé pour la conduire et estre avec elle, un bien vaillant et notable escuyer, nommé Jehan d'Olon, prudent et sage, et pour paige, un bien gentil homme, nommé Louys de Comtes, dict Imerguet, avec autres varlets et serviteurs. Durant ces choses, elle dist qu'elle vouloit avoir une espée qui estoit à Saincte-Catherine du Fierbois, où il y avoit en la lame, assez près du manche, cinq croix. On lui demanda si elle l'avoit oncques veue, et elle dist que non; mais elle sçavoit bien qu'elle y estoit. Elle y envoya, et n'y avoit personne qui sceust où elle estoit ny que c'estoit. Toutesfois, il y en avoit plusieurs qu'on avoit autresfois données à l'église, lesquelles on fist toutes regarder, et on en trouva une toute enrouillée, qui avoit lesdictes cinq croix. On la luy porta, et elle dist que c'estoit celle qu'elle demandoit. Si fut fourbie et bien nettoyée, et luy fist on faire un beau fourreau tout parsemé de fleurs de lys [1].

Tant que ladicte Jeanne fut à Poitiers, plusieurs gens de

[1] Tout ce chapitre jusqu'ici se retrouve réduit dans le *Journal du siège*. Voyez Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 118 à 129.

Digitized by Google

bien alloient tous les jours la visiter, et tousjours disoit de bonnes paroles. Entre les autres, y eut un bien notable homme, maistre des requestes de l'hostel du roy [1] qui luy dit : « Jeanne, on veult que vous essayez à mettre les « vivres dedans Orléans; mais il semble que ce sera forte « chose, veues les bastilles qui sont devant, et que les « Anglois sont forts et puissants. — En nom Dieu, » dist-elle, « nous les mettrons dedans Orléans à nostre aise; et « si n'y aura Anglois qui saille, ne qui face semblant de « l'empescher. »

Elle fut armée et montée à Poitiers, puis s'en partit; et en chevauchant, portoit aussi gentilement son harnois, que si elle n'eust faict autre chose tout le temps de sa vie. Dont plusieurs s'esmerveilloient; mais bien davantage les docteurs, capitaines de guerre et autres, des responses qu'elle faisoit, tant de choses divines que de la guerre. Le roy avoit mandé plusieurs capitaines pour la conduire et estre en la compaignée de ladicte Jeanne, et entre autres, le mareschal de Rays, Messire Ambroise de Loré et plusieurs autres, lesquels conduirent ladicte Jeanne jusques en la ville de Blois [2].

Chap. 43. *Suite de la venue de la Pucelle* [3].

* Les nouvelles de ladicte Pucelle vindrent à Orléans : comme c'estoit une fille de saincte et religieuse vie, qui

---

GESTE DES NOBLES.

Chap. 250. *De la Pucelle venue par devers le roy et des merveilles d'elle.*

Ces choses durans, fut admenée à Chinon devers le roy de France, une fille de simple estat, pucelle de sainte et·

[1] Guillaume Cousinot de Montreuil. V. ci-dessus *Notice*, p. 41.

[2] Tout ce chapitre et l'ensemble de la présente chronique a été copié ou compilé par Jean Chartier dans sa Chronique officielle de Charles VII. Voyez Jean Chartier, édit. elzévirienne, 1858, in-16 t. I, p. 66 à 71, chap. 36 et *passim*.

[3] Ici le chroniqueur reprend le texte de la *Geste des nobles*,

Digitized by Google

fut fille d'un pauvre laboureur de la contrée, de l'élection de Langres près de Barrois, et d'une pauvre femme du mesme pays, qui vivoient de leur labeur; qu'elle estoit aagée environ de dix-huict à dix-neuf ans, et avoit esté pastoure au temps de son enfance; qu'elle sçavoit peu de choses mondaines, parloit peu, et le plus de son parler estoit seulement de Dieu, de sa benoiste mère, des anges, des saincts et sainctes de paradis; disoit que par plusieurs fois lui avoient esté dictes aucunes révélations touchant la salvation du roy et préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne vouloit lui estre tollue ny usurpée; mais que ses ennemis en seroient déboutez; et estoit chargée de dire et signifier ces choses au roy dedans le terme de la Saincte Jean [24 juin] 1429. Que ladicte Pucelle avoit esté ouye par le roy et son conseil, où elle ouvrit les choses à elles chargées, et traicta merveilleusement des manières

---

religieuse vie, du pays de Barrois, qui fille fut d'un povre laboureur de la contrée et de sa femme, qui de leur loyal labour vivoient, aagée d'environ vint ans. Et ou temps de son enffance avoit esté pastoure et peu savoit des choses mondaine et peu parla. Ceste pucelle seulement parloit de Dieu et de sa benoiste Mère, des anges, des sains et saintes de paradis et disoit que par plusieurs fois lui avoit esté dictes aucunes révélacions touchans la salvacion du roy et préservacion de toute sa seigneurie; laquelle Dieu ne voulloit lui estre tollue ne usurpée mais déboutez en seroient ses ennemis. Et ces choses estoit chargée de dire et signiffier au roy dedens le terme de S. Jehan M CCCC XXIX. Si fut la pucelle ouye par le roy en son conseil et là ouvri les choses à elle chargée et à merveilles traicta des ma-

ms. 10297, fol. vj^{xx}xv v^{o}, chap. 250. Les deux textes présentent entre eux quelques variantes et surtout quelques différences de langage. Pour offrir au lecteur un moyen d'apprécier ces variétés, nous prendrons comme spécimen ce chapitre ou alinéa commun aux deux auteurs. Nous reproduisons pour cette fois les deux textes l'un en regard de l'autre.

Digitized by Google

de faire vuider Angloys du royaume; et ne fut là chef de guerre qui sceust tant proprement remonstrer les manières de guerroyer ses ennemis; dont le roy et tout son conseil fut esmerveillé; car elle fut autant simple en toutes autres manières, comme une pastourelle. Que pour ceste merveille, le roy alla à Poitiers, et mena là la Pucelle, qu'il fist interroger par notables clercs du Parlement et par docteurs bien renommez en théologie; et elle ouye, affermèrent qu'ils la réputoient inspirée de Dieu, et approuvèrent tout son faict et ses paroles : pour quoy le roy la tint en plus grand révérence, et manda dès lors gens de toutes parts et fist mener à Blois grand quantité de vivres et d'artillerie, pour secourir la cité d'Orléans. Que la Pucelle requist, pour conduire le secours, qu'il pleust au roy lui bailler telles gens et tel nombre qu'elle requerroit, qui ne seroit pas grand nombre ny grande puissance, et pour son corps se fist administrer un harnois entier.

---

nières de faire vuider Anglois du royaume et là ne fut chief de guerre qui tant proprement sceust remonstrer les manières de guerroier ses ennemis, dont le roy et son conseil fut esmerveillé, car en toutes autres matières fut autant simple comme une pastoure. Pour ceste merveille, alla le roy à Poitiers et là mena la Pucelle qui par les notables du parlement et par docteurs solempnez en théologie, la fist interroguer et elle ouye affermèrent que ilz la réputoient chose divine inspirée de Dieu; et tout son fait et toutes ses parolles approuvèrent. Dont en plus grant révérence la tint le roy, qui à ce temps mandoit gens de toutes pars et grant quantité de vivres et artillerie avoit fait mener à Blois, pour la cité d'Orléans secourir. Si requist la Pucelle que pour le secours conduire, pleust au roy lui bailler telle gent et en tel nombre que elle requerroit, qui ne seroit pas grant nombre ne grand puissance et que pour son corps lui feust admenistré ung hernois entier[1].

[1] Ms. 10297, fol. vj^{xx}xvj v°.

Digitized by Google

* Alors le roy ordonna que tout ce qu'elle requerroit luy fust baillé ; puis la Pucelle print congé du roy pour aller en la cité d'Orléans ; et elle venue à Blois à peu de gent, séjournoit illec par aucuns jours, attendant plus grande compaignée. Pendant son séjour, elle fist faire un estendart blanc, auquel elle fist pourtraire la représentation du sainct Saulveur et de deux anges, et le fist bénistre en l'église Sainct-Saulveur de Blois. Auquel lieu vindrent tantost après, le mareschal de Saincte-Sevère, les sires de Rays et de Gaucourt, à grand compaignée de nobles et de commun, qui chargèrent une partie des vivres pour les mener à Orléans. Ladicte Pucelle se mist en leur compaignée ; et cuidoit bien qu'ils deussent passer par devant les bastides du siége, devers la Beausse; mais ils prindrent leur chemin par la Solongne ; et ainsi fut menée à Orléans le pénultiesme jour d'avril, au mesme an [1].

Chap. 44. [*Lettre écrite par la Pucelle aux Anglais.*]

* Ceste Pucelle séjournant à Blois, en attendant la compaignée qui la debvoit mener à Orléans, escrivit et envoya par un hérault aux chefs de guerre qui tenoient siége devant Orléans, une lettre dont la teneur s'ensuit, et est telle [2] :

Jhesus, Maria.

« Roy d'Angleterre, faictes raison au roy du ciel de son sang royal. Rendez les clefz à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, et est toute preste de faire paix, se vous voulez faire raison ; par ainsi que vous mettez jus, et paiez de ce que vous l'avez tenue.

« Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre ; en quelque lieu que je attandray voz gens en France, se ilz ne veulent obéir, je les feray yssir, veuillent ou non; et se ilz veulent obéir, je les prendrai à mercy. Croiez que s'ilz ne veulent obéir, la [3] Pucelle vient pour

[1] Folio vj^xxxvij r°. — Le vendredi 29 avril 1429.
[2] D'après le ms. 10297, chap. 250.
[3] Folio vj^xxxvij v°.

Digitized by Google

les occire. Elle vient de par le roy du ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France ; et vous promet et certiffie la Pucelle que elle y fera si gros hahay, que encore a mil ans en France ne fut veu si grant, se vous ne lui faictes raison. Et croiez fermement que le roy du ciel lui envoiera plus de force que ne sarez mener de touz assaulz à elle et à ses bonnes gens d'armes.

« Entre vous, archiers, compaignons d'armes gentilz et vaillans, qui estes devant Orléans, alez vous en en vostre païs, de par Dieu; et se ainsi ne le faictes, donnez vous garde de la Pucelle, et de voz domages vous souviengne. Ne prenez mie vostre opinion, que vous ne tendrez mie France du roy du ciel, le filz sainte Marie ; maiz la tendra le roy Charles, vray héritier, à qui Dieu l'a donnée, qui entrera à Paris en belle compaignie. Se vous ne créez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons [férirons] dedens à horions, et si verrons lesquelx meilleur droit auront, de Dieu ou de vous.

« Guillaume de la Poule, conte de Suffort, Jehan, sire de Talbort, et Thomas, sire de Scalles, lieuxtenans du duc de Bethford, soy disant régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, faictes réponse se vous voulez faire paix à la cité d'Orléans. Se [1] ainsi ne le faictes, de voz domages vous souviengne briefment.

« Duc de Bethford, qui vous dictes régent de France pour le roy d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous faictes mie destruire. Se vous ne lui faictes raison, elle fera que les François feront le plus beau fait qui oncques feust fait en la christianté.

« Escript le mardy de la grant sepmaine : *Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.*

« Au duc de Betford, qui se dit régent le royaulme de France pour le roy d'Angleterre [2]. »

Après lesdictes lettres envoyées par la Pucelle aux Anglois, fut conclud qu'on iroit à Orléans mener des vivres.

[1] Folio vj^xx^xviij.

[2] Folio vj^xx^xviij. Arrêt. Ce qui suit n'est plus de la *Geste.* — ***Le mardy de la grande semaine***, c'est-à-dire le 22 mars 1429 n. s.

Digitized by Google

Et furent chargez en ladicte ville de Blois plusieurs chariots, charrettes et chevaux de grains; et y assembla on foison de bestial, tant bœufs, vaches, moutons, brebis et pourceaux; et fut conclud par les capitaines, tant par ceux qui les debvoient conduire comme par le bastard d'Orléans, qu'on iroit par la Solongne, pour ce que toute la plus grand puissance estoit du costé de la Beausse. Ladicte Jeanne ordonna que toutes les gens de guerre se confessassent et se missent en estat d'estre en la grâce de Dieu; [si] leur fist oster leurs fillettes, et laisser tout le bagaige; puis ils se misrent tous en chemin pour tirer à Orléans. Ils couchèrent en chemin une nuict dehors. Et quand les Anglois sceurent la venue de ladicte Pucelle et des gens de guerre, ils désemparèrent une bastide qu'ils avoient faicte en un lieu nommé Sainct-Jean-le-Blanc; et ceux qui estoient dedans s'en vindrent en une autre bastide, que lesdicts Anglois avoient faicte aux Augustins, emprès le bout du pont; et ladicte Pucelle et ses gens, avec les vivres, vindrent vers la ville d'Orléans, au dessus de ladicte bastide, à l'endroit dudict lieu Saint-Jean-le-Blanc.

Ceux de la ville, tantost et incontinent préparèrent et habillèrent vaisseaux pour venir quérir tous lesdicts vivres; mais la chose estoit si mal à poinct que le vent estoit contraire : or ne pouvoit on monter contremont : car on n'y peut conduire les vaisseaux, sinon à force de voile. Laquelle chose fut dicte à la dicte Jeanne, qui dist : « Attendez un petit, car, en nom Dieu, tout entrera en la ville. » Et soudainement le vent se changea, en sorte que les vaisseaux arrivèrent très aiséement et légèrement où estoit ladicte Jeanne.

En iceux estoit le bastard d'Orléans et aucuns bourgeois de la ville, qui avoient grand désir de voir ladicte Jeanne; lesquels luy prièrent et requirent de par la ville et les gens de guerre estans en icelle, qu'elle voulust venir et entrer en la ville, et que ce leur seroit un grand confort, s'il luy plaisoit d'y venir. Alors elle demanda audict bastard : « Estes-vous le bastard d'Orléans ? » Et il respondit : « Ouy, Jeanne. » Après elle luy dist : « Qui vous a con-« seillé de nous faire venir par la Soulongne, et que « n'avons esté par la Beausse, tout emprès la grand puis-

Digitized by Google

« sance des Anglois ? les vivres eussent entré sans les faire « passer par la rivière. »

Le bastard, en soy excusant, luy respondit que ce avoit esté par le conseil de tous les capitaines, veue la puissance des Anglois par la Beausse. A quoy elle répliqua : « Le « conseil de Messires (c'est à sçavoir Dieu) est meilleur « que le vostre et celuy des hommes, et si est plus seur et « plus sage. Vous m'avez cuidé décevoir, mais vous vous « estes déceus vous mesmes; car je vous ameine le meil- « leur secours que eut onques chevalier, ville ou cité; et « ce est le plaisir de Dieu et le secours du Roy des cieux, « non mie pour l'amour de moy, mais procède purement « de Dieu; lequel, à la requeste de sainct Louys et sainct « Charles le Grand, a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a « pas voulu souffrir que les ennemis eussent le corps du « duc d'Orléans et sa ville. Quand est d'entrer en la ville, « il me feroit mal de laisser mes gens, et ne le doibs pas « faire; ils sont tous confessez, et en leur compaignée je « ne craindrois pas toute la puissance des Anglois. » Alors les capitaines lui dirent : « Jeanne, allez y seurement, car « nous vous promettons de retourner bien brief vers vous. » Sur ce, elle consentit d'entrer dans la ville avec ceux qui luy estoient ordonnez, et y entra; et fut receue à grand joye, et logée en l'hostel du thrésorier du duc d'Orléans, nommé Jacques Boucher, où elle se fist désarmer. Et est vray que, depuis le matin jusqu'au soir, elle avoit chevauché toute armée, sans descendre, boire ny manger. On luy avoit faict appareiller à souper bien et honorablement; mais elle fist seulement mettre du vin dans une tasse d'argent, où elle mist la moitié d'eau, et cinq ou six soupes dedans, qu'elle mangea, et ne print autre chose tout le jour pour manger ny boire; puis s'alla coucher en la chambre qui luy avoit esté ordonnée; et avec elle estoient la femme et la fille dudict thrésorier, laquelle fille coucha la nuict avec ladicte Jeanne. Et ainsi vint ladicte Pucelle en la ville d'Orléans, le pénultiesme jour d'avril, l'an mille quatre cent vingt-neuf.

* Tantost elle sceut[1] que les chefs du siège ne tinrent

[1] Ms. des *Gestes*, fol. vj^{xx}xviij ou 138 r° : « En la ville

Digitized by Google

compte de ses lettres ny de tout leur contenu, mais réputèrent tous ceux qui croyoient et adjoustoient foy à ses paroles, pour hérétiques contre la saincte foy; et si avoient faict prendre les hérault et les vouloient faire ardoir. Laquelle prinse venue à la cognoissance du bastard d'Orléans, qui estoit pour lors à Orléans, il manda aux Anglois, par son hérault, qu'ils luy renvoyassent lesdicts hérault, en leur [1] faisant sçavoir que s'ils les faisoient mourir, il feroit mourir de pareille mort leurs hérault qui estoient venus à Orléans pour faict de prisonniers : lesquels il fist arrester; et feroit le mesme de tous les prisonniers anglois, qui y estoient lors en bien grand nombre. Et tantost après, lesdits hérault furent rendus [2].

Toutesfois, aucuns dient que quand la Pucelle sceut qu'on avoit retenu les hérault, elle et le bastard d'Orléans envoyèrent dire aux Anglois qu'ils les renvoyassent; et ladicte Jeanne disoit tousjours : « En nom Dieu, ils ne « leur feront jà mal. » Mais lesdicts Anglois en envoyèrent seulement un, auquel elle demanda : « Que dit Tallebot? » et le hérault respondit que luy et tous les autres Anglois disoient d'elle tous les maulx qu'ils pouvoient, en l'injuriant, et que si ils la tenoient, ils la feroient ardoir. « Or, « t'en retourne, luy dist-elle, et ne fais doubte que tu « amèneras ton compaignon. Et dy à Tallebot que si il « s'arme, je m'armeray aussi, et qu'il se trouve en place « devant la ville; et s'il me peut prendre, qu'il me fasse « ardoir; et si je le desconfis, qu'ils facent lever les siége « et s'en aillent en leur pays. » Le hérault y alla et ramena son compagnon. Et paravant qu'elle arrivast, deux cent Anglois chassoient aux escarmouches cinq cent François; et depuis sa venue, deux cent François chassoient quatre cent Anglois; et en creut fort le courage des François.

Quand les vivres furent mis ès vaisseaux ou bateaux, avec ladicte Jeanne, le mareschal de Rays, le seigneur de Loré et autres s'en retournèrent audict lieu de Blois, et là

« d'Orléans vint la Pucelle le pénultiesme jour d'avril, l'an « MCCCCXXIX et tantost sceut que de ses lettres et de tout le « contenu, les chiefz du siège ne tinrent compte », etc., etc.

[1] *Ibidem*, ỳ°.

[2] Arrêt. Ce qui suit est de Cousinot de Montreuil.

Digitized by Google

trouvèrent l'archevesque de Reims, chancelier de France, et tinrent conseil pour sçavoir qu'on avoit à faire. Aucuns estoient d'opinion que chacun s'en retournast en sa garnison ; mais ils furent après tous d'opinion qu'ils debvoient retourner audit lieu d'Orléans, pour les ayder et conforter au bien du roy et de la ville. Et ainsi qu'ils parloient de la manière, vint nouvelles du bastard d'Orléans, lequel leur faisoit sçavoir que si ils désemparoient et s'en alloient, ladicte cité estoit en voye de perdition. Et lors il fut conclud presque de tous, de retourner et de mener derechef vivres à puissance ; et qu'on iroit par la Beausse, où estoit la puissance des Anglois, en la grand bastide qu'on nommoit Londres ; combien qu'à l'autre fois ils vindrent par la Soulongne, et toutesfois ils estoient trois fois plus de gens que on n'estoit à venir par la Beausse. Ils feirent provision de foison de vivres, tant de grains que de bestial, et se partirent le troisiesme jour de may, et couchèrent la nuict en un village estant comme à my chemin de Blois et d'Orléans, et prinrent le lendemain leur chemin vers ladicte ville.

Chap. 45. *Puissance venue à Orléans* [1].

* Le dict troisiesme jour de may, vinrent aussi à Orléans les garnisons de Montargis, Gien, Chasteau-Regnard, du pays de Gastinois et de Chasteaudun, avec grand nombre de gens de pied garnis de traict et de guisarmes. Et le mesme jour, au soir, vinrent nouvelles que le mareschal de Saincte-Sevère, le sire de Rays, Monseigneur de Bueil et La Hire, qui amenoient les vivres et l'artillerie, venoient de Blois par la Beausse. Si doubtoit on que Anglois deussent aller au devant d'eux : pour quoy, le mercredy matin, veille de l'Ascension, quatriesme jour de may, mille quatre cent vingt-neuf, se partirent très bien matin d'Orléans, le bastard et la Pucelle armée, à grand compaignée de gens d'armes et de traict, et allèrent, à estendard desployé, au devant des vivres, qu'ils rencontrèrent ; et si passèrent par

[1] Reprise de la *Geste*, fol. vj^{xx}xviij r^{o}, chap. 251.

Digitized by Google

devant les Anglois qui n'osèrent yssir de leurs bastides, et puis entrèrent dedans la ville environ prime [1].

Chap. 46. *Prise de la bastide de Saint-Loup* [2].

* Audict jour, environ midy, aucun des nobles issirent d'Orléans avec grand nombre de gens de traict et de commun, qui livrèrent un fier et merveilleux assault contre Anglois [3] qui tenoient la bastide Sainct-Loup, laquelle fut moult deffensable et fortifiée; car elle avoit esté grandement garnie par le sire de Tallebot, tant de gens, vivres, comme d'habillemens. François furent moult grevez en iceluy assault. Et durant iceluy y vint très hastivement la Pucelle armée, à estendart desployé : parquoy l'assault enforça de plus en plus [4].

Ceste Pucelle ne sçavoit riens de la sortie desdicts gens de guerre hors la ville, ny n'en estoit nouvelles en son hostel ny en son quartier, et s'estoit mise à dormir; et n'y avoit audict hostel que son paige et la dame de léans, qui s'esbatoient à l'huys. Et soudainement elle s'esveilla et leva, et commença à appeller gens. Alors vint la dame et le paige, auquel elle dist : « Va quérir mon cheval. En « nom Dieu, les gens de la ville ont affaire devant une « bastide, et y en a de blessez. » Si dist qu'on l'armast hastivement, et on luy aydast à s'armer. Et quant elle fut preste, monta à cheval et courut sur le pavé, tellement que le feu en sailloit; et alla aussi droict, comme si elle eust sceu le chemin par avant; et toutesfois oncques n'y avoit entré. Ladicte Jeanne dist depuis que sa voix l'avoit esveillée et enseigné le chemin, et que Messires luy avoit faict sçavoir.

* Et depuis sa venue audit lieu, ne fut Anglois qui peust illec blesser François; mais bien François conquirent sur eux la bastide; et Anglois se retirèrent au clocher de l'église, et là François recommencèrent l'assault, qui dura longue-

[1] De six à sept heures du matin.
[2] *La Geste*, *ibid.*, chap. 252.
[3] Folio vj^{xx}xix v°.
[4] Arrêt. Ce qui suit est de Montreuil.

Digitized by Google

ment. Pendant lequel Tallebot fist issir Anglois à puissance des autres bastides, pour secourir ses gens; mais à ceste mesme heure estoient issus d'Orléans tous les chefs de guerre, atout leur puissance, qui se misrent aux champs en batailles ordonnées, entre la bastide assaillie et les autres bastides angloises, attendans illec Anglois pour les combattre. Mais le sire de Tallebot, ce voyant, fist retirer Anglois au dedans de leurs bastides, délaissant en abandon les Anglois de la bastide Sainct-Loup, qui furent conquis par puissance, environ vespres [1].

Et y eut là des Anglois audict clocher, qui prindrent habillemens de prestres ou de gens d'église, lesquels on voulut tuer; mais ladicte Jeanne les garda, disant qu'on ne debvoit rien demander aux gens d'église, et les fist amener à Orléans.

* Dont fut l'occision nombrée à huit vingts hommes, et la bastide fut arse et démolie; en laquelle François conquirent très grand quantité de vivres et autres biens. En après, la Pucelle, les grans seigneurs et leur puissances rentrèrent à Orléans; dont à icelle heure furent rendues grâces et louanges à Dieu par toutes les églises, en hymnes et dévotes oraisons, à son de cloches, que Anglois pouvoient bien ouyr; lesquels furent fort abaissez de puissance par ceste partye, et aussi de courage [2].

* La Pucelle désiroit fort de faire partir entièrement Anglois du siége; et par ce, requist les chefs de guerre qu'ils ississent à toute puissance, le jour de l'Ascension, pour assaillir la bastide Sainct-Laurens, où furent tous les plus grands chefs de guerre et le plus de la puissance des Anglois; et néanmoins elle ne fist aucun doubte que tantost ne les deust conquérir; mais bien se tenoit seure de les avoir, et disoit ouvertement que l'heure estoit venue. Mais les chefs de guerre ne furent point d'accord d'issir ny besongner ceste journée, pour la révérence du jour; et d'autre part furent d'opinion de, premièrement, tant faire que les bastides et boulevars du costé de la Soulongne peussent estre conquis avec le pont, afin que la ville peust

[1] Arrêt. — Vêpres, de 6 à 9 heures du soir.
[2] *Ibid.*, fol. vj^{xx}xix v^{o}.

Digitized by Google

recouvrer vivres de Berry et autres pays. Ainsi la chose print délay ceste journée, à la grand desplaisance de la Pucelle, qui s'en tint mal contente des chefs et capitaines de guerre [1].

Ladicte Pucelle avoit grand désir de sommer elle mesme ceux qui estoient en la bastille du bout du pont et des Tournelles, où estoit Glacidas, car on pouvoit parler à eux de dessus le pont; si y fut menée. Et quand les Anglois sceurent qu'elle y estoit, y vindrent en leur garde; et elle leur dist « que le plaisir de Dieu estoit qu'ils s'en allassent, ou sinon qu'ils se trouveroient courroucez ». Alors ils commencèrent à se mocquer et à injurier ladicte Jeanne, ainsi que bon leur sembla. Dont elle ne fut pas contente, et son courage luy en creut; si délibéra le lendemain de les aller visiter.

Chap. 47. *La prinse de la bastide des Augustins* [2].

L'an mille quatre cent vingt-neuf, le vendredy, sixiesme jour de may, François passèrent oultre la Loire à grand puissance, à la veue de Glacidas, qui tantost fist désemparer et ardoir la bastide de Sainct-Jean-le-Blanc, et fist retirer ses Anglois avec ses habillemens en la bastide des Augustins, au boulevart et aux Tournelles. Si marcha avant la Pucelle à tout ses gens de pied, tenant sa voye droict au Portereau. Et à ceste heure n'estoient encores tous ses gens passez, ains y en avoit grand partie en une isle, qui pouvoient peu finer de vaisseaux pour leur passage. Néantmoins la Pucelle alla tant, qu'elle approcha du boulevart, et illec planta son estendart à peu de gens. Mais à ceste heure, survint un cry que les Anglois venoient à puissance du costé de Sainct-Privé; pour lequel cry, les gens qui estoient avec la Pucelle furent espouventez, et se prindrent à retirer droict audict passage de Loire. Dont la Pucelle fut en grand douleur, et fut contrainte de se retirer à peu de gent. Alors Anglois levèrent

[1] Arrêt, fol. vj^{xx} xix $^{v°}$.
[2] 10297, vij^{xx} $^{v°}$, chap. 253 de la *Geste*.

Digitized by Google

grand huée sur les François, et issirent à puissance pour poursuivre la Pucelle, crians grans cris après elle, et luy disans paroles diffamables; et tout soudain elle tourna contre eux, et tant peu qu'elle eut de gens, elle leur fist visage, et marcha contre les Anglois à grans [1] pas et à estendart desployé. Si en furent Angloys, par la volonté de Dieu, tant espouventez, qu'ils prinrent la fuite laide et honteuse. Alors François retournèrent qui commencèrent sur eux la chasse, en continuant jusques à leurs bastides, où Anglois se retirèrent à grand haste. Ce veu, la Pucelle assist son estendart devant la bastide des Augustins, sur les fossez du boulevart, où vint incontinent le sire de Rays. Et tousjours François allèrent croissant, en telle sorte qu'ils prinrent d'assault la bastide desdicts Augustins, où estoient Anglois en très grand nombre, lesquels furent illec tous occis. Et y avoit foison de vivres et de richesses; mais pour tant que François furent trop ententifs au pillage, la Pucelle fist bouter le feu en la bastide, où tout fut ars. En iceluy assault, la Pucelle fut blessée de chausse-trapes en l'un des pieds; et à cause qu'il ennuictoit, fut rammenée à Orléans, et laissa grand gent au siége devant le boulevart et les Tournelles. Ceste nuit, Anglois, qui estoient dedans le boulevart de Sainct-Privé, s'en departirent, et y misrent le feu; puis passèrent Loire en vaisseaux, et se retirèrent en la bastide Sainct-Laurens.

Chap. 48. *Recouvrement des Tournelles d'Orléans et la mort de Glacidas* [2].

* La Pucelle fut cette nuict en grand doubte que les Angloys férissent sur ses gens devant [3] les Tournelles; et pour ce, le sabmedy, septiesme jour de may, environ soleil levant, par l'accord et consentement des bourgeois d'Orléans, mais contre l'opinion et volonté de tous les chefs et capitaines qui estoient là de part le roy, la Pucelle se partit à tout son effort, et passa Loire [4].

[1] Fol. vij^{xx}j ^{v}°.
[2] *Geste*, chap. 254.
[3] Folio vij^{xx}j ^{r}°.
[4] Arrêt. L'alinéa suivant est de Montreuil.

Digitized by Google

Et ainsi qu'elle delibéroit de passer, on présenta à Jacques Boucher, son hoste, une alose; et lors il lui dist : « Jeanne, mangeons ceste alose avant que partiez. « — En « nom Dieu », dist-elle, « on n'en mangera jusques au « souper, que nous repasserons par-dessus le pont, et « ramènerons un godon [1] qui en mangera sa part ».

* Si luy baillèrent ceux d'Orléans canons, coulevrines, et tout ce qui estoit nécessaire pour assaillir le boulevart et les Tournelles, avec vivres, et des bourgeois d'Orléans, de l'une part. Et pour icelles Tournelles assaillir et conquérir le pont, de la partie de la ville ils establirent sur ledict pont de l'autre part, grand nombre de gens d'armes et de traict, avec grand appareil, que les bourgeois avoient faict pour passer les arches rompues et assaillir les Tournelles [2].

A iceluy assault fut ladicte Jeanne blessée dès le matin d'un coup de traict de gros garriau, par l'espaule tout oultre. Et elle-mesmes se desferra, et y fist mettre du coton et autres choses, pour estancher le sang : ce non obstant, n'en laissa oncques à faire les diligences de faire assaillir. Et quant ce vint au soir, il sembla au bastard d'Orléans et autres capitaines que en celuy jour on n'auroit point le boulevart, veu qu'il estoit tard. Si délibérèrent de eux retirer de l'assault, et faire reporter l'artillerie en la ville, jusques au lendemain; et vinrent dire ceste conclusion à Jeanne, laquelle respondit que « en nom de « Dieu, ils y entreroient en brief, et qu'ils n'en fissent « doubte ». Néantmoins, on assailloit tousjours; et lors elle demanda son cheval, si monta dessus et laissa son estendart; et elle alla en un lieu destourné, où elle feit son oraison à Dieu, et ne demeura guères qu'elle ne retournast et descendist; si print son estendart, et dist à un gentilhomme qui estoit emprès d'elle : « Donnez « vous garde quand la queue de mon estendard touchera « contre le boulevart ». Lequel un peu après luy dist :

[1] Un Anglais (prisonnier) ; sobriquet tiré de *God damn!* (Dieu me damne !), qui d'après une tradition populaire est le *fond de la langue anglaise.*

[2] Fol. vij[xx]j. — Arrêt. Ce qui suit est de Montreuil.

Digitized by Google

« Jeanne, la queue y touche. » Alors elle dist : « Tout est vostre et y entrez [1] ».

* Si furent Anglois assaillis des deux parties moult asprement; car ceux d'Orléans jectèrent à merveilles contre Anglois de canons, de coulevrines, de grosses arbalestes, et d'autre traict. L'assault fut fier et merveilleux, plus que nul qui eust esté oncques veu de la mémoire des vivans; auquel vindrent les chefs qui estoient dedans Orléans, quand ils en aperceurent les manières. Et vaillamment se deffendirent les Anglois et tant jectèrent, que leurs [2] pouldres et autre traict s'en alloient faillant; et deffendoient de lances, guisarmes et autres bastons, et pierres, le boulevart et les Tournelles [3].

Et est à sçavoir que du costé de la ville on trouvoit très mal aise manière d'avoir une pièce de bois pour traverser l'arche du pont, et de faire la chose si secrètement que les Anglois ne s'en aperceussent. Et d'adventure, on trouva une vieille et large gouttière; mais il s'en failloit bien trois pieds qu'elle ne fust assez longue; et tantost un charpentier y mist un advantage [4], à fortes chevilles, et descendit en bas, pour mettre une estaye, et feist ce qu'il peut pour la seureté; puis y passèrent le commandeur de Giresme et plusieurs hommes d'armes. Si réputoit on comme une chose impossible, ou au moins bien difficile, d'y estre passez; et tousjours on asseuroit le dict passage [5].

* La Pucelle fist de son costé dresser eschèles contremont [6] par ses gens dans le fossé du boulevart; et renforça de toutes parts l'assault de plus en plus, qui dura despuis prime jusques à six heures après midy. Si furent tant Anglois chargés de coulevrines et autre traict, qu'ils ne se osoient plus monstrer à leurs deffenses; et furent aussi assaillis de l'autre part des Tournelles, dedans les-

[1] Reproduit dans le *Journal du siège*, éd. citée, p. 160-161.
[2] 10297, fol. vij^{xx}j ^{vo}.
[3] Arrêt. Ce qui suit, de Montreuil.
[4] Avance ou saillie.
[5] *Journal du siège*, p. 161.
[6] « Ledit assault durant, environ vespres, fit la Pucelle ses « gens descendre ès fossez du boulevart, et contremont drecier « eschielles, etc., » *Geste*, fol. vij^{xx}j ^{vo}.

Digitized by Google

quelles François boutèrent le feu. Enfin Anglois furent tant oppressez de toutes parts, et tant blessez, qu'il n'y eut plus en eux de deffense. A ceste heure, Glacidas et autres seigneurs anglois se cuidèrent retraire du boulevart ès Tournelles, pour saulver leurs vies ; mais le pont levis rompit soubs eux, par le jugement de Dieu, et noyèrent en la rivière de Loire. Alors entrèrent François de toutes parts dedans le boulevart et les Tournelles, qui furent conquises en la veue du comte de Suffort, du seigneur de Tallebot, et autres chefs de guerre, sans monstrer ny faire semblant d'aucun secours [1]. Si là fut grand occision d'Anglois ; car du nombre de cinq cents chevaliers et escuyers, réputez les plus preux et hardis de tout le royaume d'Angleterre, qui estoient là soubs Glacidas avec autres faux François, ne furent retenus prisonniers en vie, fors environ deux cent. En ceste prinse furent morts ledict Glacidas, les seigneurs de Ponvains, de Commus [2], et autres nobles d'Angleterre et d'autres pays [3].

Si nous [4] dirent et affermèrent des plus grands capitaines des François que, après que ladicte Jeanne eut dict les paroles dessusdictes, ils montèrent contremont le boulevart, aussi aiséement comme par un degré ; et ne sçavoient considérer comme il se pouvoit faire ainsi, sinon par un œuvre divin.

* Après laquelle tant glorieuse victoire, les cloches furent sonnées par le mandement de la Pucelle, qui retourna ceste nuictée par-dessus le pont ; et rendirent graces et louanges à Dieu, en moult grand solemnité, par toutes les églises d'Orléans. Et audict assault la Pucelle fut férue de traict, comme dict est. Avant lequel advenu, elle avoit bien dit qu'elle y debvoit estre férue jusques au sang ; mais elle devint tost à convalescence [5].

Et aussi, après son arrivée, elle fut diligemment appareillée, désarmée et très bien pensée. Si voulut seulement

[1] Fol. vij^{xx}ij ^{vo}.
[2] *Ponnains* et *Couins* dans les ms. des *Gestes*. Altérations de copistes. Lisez *Poinings* et *Moleyns*.
[3] Arrêt.
[4] Cousinot de Montreuil.
[5] *Ibid.* — Arrêt. Montreuil reprend à l'alinéa suivant.

Digitized by Google

avoir du vin en une tasse, où elle mist la moitié d'eaue, et s'en alla coucher et reposer. Et est à noter que avant qu'elle partist, elle ouyt messe, se confessa, et receut en moult grande dévotion le précieux corps de Jésus-Christ; aussi se confessoit elle, et le recepvoit très souvent. Si se confessa à plusieurs gens de grand dévotion et austère vie, lesquels disoient plainement que c'estoit une créature de Dieu.

Chap. 49. *Siége levé de devant Orléans*[1].

* De cette desconfiture, les Anglois furent en grand détresse, et tindrent cette nuictée grand conseil. Si issirent de leurs bastides le dimanche huictiesme jour de may mille quatre cent vingt-neuf, avec leurs prisonniers, et tout ce qu'ils pouvoient emporter, mettans en l'abandon tous leurs malades, tant[2] prisonniers comme autres, avec leurs bombardes, canons, artillerie, pouldres, pavois, habillement de guerre, et tous leurs vivres et biens, et s'en allèrent en belle ordonnance, leurs estendarts desployez, tout le chemin d'Orléans, jusques à Meun-sur-Loire. Si feirent les chefs de guerre estans dans Orléans, ouvrir les portes environ soleil levant, dont ils issirent à pied et à cheval, à grand puissance, qui voulurent aller férir sur les Anglois; mais là survint la Pucelle qui desconseilla la poursuite et voulut qu'on les laissast libres de partir, sans les assaillir celle journée, si ils ne venoient contre les François pour les combattre; mais Anglois tournèrent doubtablement le dos, dont les aucuns gectèrent parmi les champs leurs harnoys, et tant à Meun comme à Jargeau se retrairent. Par ce désemparement de siége, se départit le plus de la puissance des Anglois, qui se retrairent tant en Normandie comme autre part. Et après ledict désemparement, les Anglois estans encore en la veue de la Pucelle, elle fist venir aux champs les gens d'église revestus, qui chantèrent à grande solemnité hymnes, res-

[1] Reprise 10297, fol. vij^{xx}ij ỳ^{o}. *Geste*, chap. 255.
[2] *Ibid.*, ỳ^{o}.

Digitized by Google

pons et oraisons dévotes, rendans louanges et graces à Dieu [1].

Si fist apporter une table et un marbre [2], et dire deux messes. Icelle dictes, elle demanda : « Or, regardez si ils « ont les visages devers vous, ou le dos? » On luy dist qu'ils s'en alloient, et avoient le dos tourné. A quoy elle répliqua : « Laissez-les aller ; il ne plaist pas à Messire « qu'on les combate aujourd'huy ; vous les aurez une autre « fois. » Elle estoit seulement armée d'un jesseran, pour la blesseure qu'elle avoit eu la journée de devant.

* Et ce faict, issit la commune d'Orléans, qui entrèrent ès bastides où ils trouvèrent largement vivres et autres biens ; puis toutes les bastides furent jectées par terre, suivant la volonté des seigneurs et capitaines ; et leurs canons et bombardes furent retrais en la ville d'Orléans. Si se retrairent Anglois en plusieurs places par eux conquises, c'est à sçavoir le comte de Suffort à Jargeau, et les seigneurs de Scales, de Tallebot, et autres chefs de leur party, se retrairent tant à Meun, à Beaugency, comme en d'autres places par eux conquises. Si mandèrent hastivement ces choses au duc Jean de Betfort, régent, qui de ce fut moult dolent, et doubtant que aucune de ceux de Paris se deussent pour ceste desconfiture réduire en l'obéissance du roy et faire esmouvoir le commun peuple contre Anglois, si se partit à très grand haste de Paris et se retira au bois de Vincennes, où il manda gens de toutes parts : mais peu y en vint; car les Picards et autres nacions du royaume qui tenoient son party, se prinrent à deslaisser les Anglois, et à les haïr et despriser [3].

Ainsi que les dicts Anglois s'en alloient, Estienne de Vignolles, dict La Hire, et Messire Ambroise de Loré, accompaignez de cent à six vingt lances, montèrent à cheval, et les chevauchèrent en les costoyant bien trois grosses lieues, pour veoir et regarder leur maintien; puis s'en retournèrent en ladicte ville.

Les Anglois détenoient prisonniers en leur bastille un

[1] Arrêt. Ce qui suit est de Montreuil.
[2] Autel portatif.
[3] *Ibid.*, fol. vij^{xx}iij ^{vo}. — Arrêt. Montreuil reprend.

Digitized by Google

capitaine françois nommé le Bourg de Bar, lequel estoit enferré par les pieds d'un gros et pesant fer, tellement qu'il ne pouvoit aller, et estoit souvent visité par un Augustin anglois, confesseur de Talbot, maistre dudit prisonnier. Le dit Augustin avoit accoutumé de luy donner à manger et le dit de Talbot se fyoit en luy de le bien garder, comme son prisonnier, espérant d'en avoir une grosse finance, ou délivrance d'autres prisonniers. Donc, quand le dit Augustin veid les dicts Anglois se retirer aussi hastivement, il demeura avec ledict prisonnier pour le cuider mener après le dist seigneur de Talbot son maistre, et le mena par dessoubs le bras, bien demy traict d'arc. Mais ils n'eussent jamais peu atteindre les dicts Anglois. Lors icelui Bourg, voyant les dicts Anglois s'en aller en grand désarroi congneut bien qu'ils avoient du pire. Si print l'Augustin à bons poings et luy dit qu'il n'iroit plus avant, et que, s'il ne le portoit jusques à Orléans, il lui feroit ou lui feroit faire desplaisir. Et combien qu'il y eust tousjours Anglois et François qui escarmouchoient, toutesfois le dict Augustin le porta sur ses espaules jusques à Orléans, et par iceluy Augustin on sceut plusieurs choses de la commune des Anglois[1].

CHAP. 50. [*La Pucelle retourne en Touraine auprès du roi*[2].]

* La Pucelle ne pouvant à ceste heure entretenir l'armée, par deffault de vivres et de payement, elle se partit, le mardy dixiesme jour de may, accompaignée de haults seigneurs, et s'en alla par devers le roy, qui la receut à grand honneur, et tint à Tours aucuns conseils, lesquels finis, il manda de toutes parts ses nobles; et pour nettoyer la rivière de Loire, bailla la charge au duc d'Alençon, qui voulut avoir la Pucelle en sa compaignée. Si vindrent à grand puissance devant Jargeau, où estoit le comte de Suffort à grande compaignée d'Anglois, qui avoient fortifié la ville et le pont. Les François misrent là le siège de

[1] Reproduit dans le *Journal du siège*, édition citée, p. 165.
[2] Reprise 10297. *Ibid.* (fol. vii^{xx}iij v°), chap. 255 de la *Geste*.

Digitized by Google

toutes parts, au sabmedy, jour de la Sainct Barnabé, onziesme jour du mois de juin; et fut en peu d'heures la ville fort empirée de bombardes et de canons. Et le dimanche ensuivant, douziesme jour du mesme mois, la ville et le pont furent prins d'assault, où fut occis Alexandre La Poule, avec grand nombre d'Anglois. Si furent illec prins prisonniers Guillaume de la Poule, comte de Suffort, Jean La Poule, son frère; et fut la desconfiture des Anglois nombrée environ cinq cent combattans, dont le plus furent occis, car les gens du commun occioient entre les mains des gentilshommes tous les prisonniers anglois qu'ils avoient prins à rançon. Parquoy il convint mener à Orléans par nuict, et par la rivière de Loire, le comte de Suffort, son frère, et autres grands seigneurs Anglois, pour sauver leurs vies. La ville et l'église fut du tout pillée; aussi estoit elle pleine de biens; et cette nuict se retrairent à Orléans le duc d'Alençon, la Pucelle et les chefs de guerre, avec la chevalerie de l'ost, pour eux raffraischir; et là ils furent receus à très grand joie [1].

Quand la Pucelle Jeanne fut devant le roy, elle s'agenouilla et l'embrassa par les jambes, en lui disant : « Gen-« til Daulphin, venez prendre vostre noble sacre à Reims; « je suis fort aiguillonnée que vous y alliez, et ne faicte « doubte que vous y recevrez vostre digne sacre. » Lors le roy et aucuns qui estoient devers luy, qui sçavoient et avoient veu les merveilles qu'elle avoit faictes par la conduite, sens, prudence et diligence qu'elle avoit en faict d'armes, autant que si elle eust suivy les armes toute sa vie; considérans aussi sa belle et honneste façon de vivre; combien que la plus grande partie fust d'opinion qu'on allast en Normandie, muèrent leur imagination. Et le roy en luy mesme, et aussi trois ou quatre des principaux d'entour luy, pensoient si ils desplairoit point à ladicte Jeanne qu'on luy demandast que sa voix luy disoit. De quoy elle s'apperceut aucunement, et dist : « En nom « Dieu, je sçay bien que vous pensez; et voulez dire de la « voix que j'ay ouye touchant vostre sacre; et je vous le « diray. Je me suis mise en oraison en ma manière accous-

[1] Arrêt. Ce qui suit est de Montreuil.

Digitized by Google

« tumée. Je me complaignois, pour ce qu'on ne me vou-
« loit pas croire de ce que je disois. Et lors la voix me
« dist : Fille, va, va, je seray à ton ayde; va. Et quand
« ceste voix me vient, je suis tant resjouie que merveilles. »
En disant lesdictes paroles, elle levoit les yeux au ciel, en monstrant signe d'une grande exultation. Et lors on la laissa avec le duc d'Alençon [1].

Et pour plus à plein déclarer la forme de la prinse du Jargeau, et l'assault, il est vray que après que le duc d'Alençon eut acquitté ses hostages, touchant la rançon accordée pour sa délivrance, et qu'on veid et apperceut la conduite de la Pucelle, le roy, comme dict est, bailla la charge du tout au duc d'Alençon, avec la Pucelle, et manda gens le plus diligemment qu'il peut. Si y venoient de toutes parts; croyant fermement que ladicte Jeanne venoit de par Dieu; et plus pour cette cause que en intention d'avoir soldes ou proficts du roy [2].

Là vindrent aussi le bastard d'Orléans, le sire de Boussac, maréchal de France, le seigneur de Graville, maistre des arbalestriers, le sire de Culant, admiral de France, Messire Ambroise, seigneur de Loré, Estienne de Vignoles dict La Hire, Gaultier de Brusac, et autres capitaines, qui allèrent tous avec lesdicts duc et Pucelle devant la ville de Jargeau, où estoit, comme dict est, le comte de Suffort. Et en mettant le siége, y eut par divers jours plusieurs grandes et aspres escarmouches : aussi estoient-ils puissans en gens, comme de six à sept cents Anglois tous vaillans gens.

Cependant on jectoit de la ville, où avoit fort traict de canons et vulgaires. Quoy voyant la Pucelle, vint au duc d'Alençon, et luy dist : « Beau duc, ostez-vous du logis où
« vous estes, comment que ce soit, car vous y seriez en
« danger des canons. » Le duc creut [ce] conseil; et n'estoit pas reculé de deux toises, qu'un vulgaire de la ville fut laissé aller, qui osta tout jus la teste à un gentilhomme d'Anjou, assez près dudict seigneur, et au propre lieu où il estoit quand la Pucelle parla à luy.

[1] Voyez *Journal du siège*, p. 168.
[2] Reproduit avec beaucoup d'autres passages dans la Chronique de Jean Chartier.

Digitized by Google

Les François furent environ huict jours devant la ville, laquelle fut fort batue de canons estans devant. Si fut assaillie devant bien asprement; et ceux de dedans se deffendoient aussi vaillamment; et entre les autres, avoit un grand et fort Anglois armé de toutes pièces, ayant en sa teste un fort bassinet, lequel faisoit merveilles de jecter grosses pierres, et abatre gens et echeles, et estoit au lieu plus aisé à assaillir. Le duc d'Alençon, appercevant ceste chose, alla à un nommé maistre Jean le canonnier, et luy monstra ledict Anglois. Lors le canonnier assortit sa coulevrine au lieu où estoit et se découvroit fort l'Anglois; si fut frappé dudit canonnier, par la poitrine, et cheut dedans la ville, où il mourut. La Pucelle descendit au fossé, son estendart au poing, au lieu où les faisoient plus grand et aspre deffense. Si fut apperceue par aucuns Anglois, dont un print une grosse pierre de faix et luy jecta sur la teste, tellement que du coup elle fut contraincte à s'asseoir; bien que ladicte pierre, qui estoit dure, se mia par menues pièces, dont on eut grans merveilles; nonobstant [quoy] elle se releva assez tost après, et dist tout hault aux compaignons françois : « Montez hardiement et entrez dedans; « car vous n'y trouverez plus aucune résistance [1] ».

Et ainsi fut la ville gaingnée, comme dict est, et le comte de Suffort se retira sur le pont; si fut poursuivy par un gentilhomme, nommé Guillaume Regnault, auquel ledict comte demanda : « Es tu gentilhomme? » Et il luy respondit que ouy. « Et es tu chevalier? » Et il respondit que non. Alors le comte de Suffort le fist chevalier, et se rendit à luy. Et semblablement y fut prins le seigneur de la Poulle, son frère; et, comme dict est, il y en eut plusieurs de morts; et foison de prisonniers que on menoit à Orléans; mais le plus furent tuez en chemin, soubs ombre d'aucuns débats meus entre les François. Ladicte prinse de Jargeau fut tantost faict sçavoir au roy, lequel en fut moult joyeux, et en remercia et regracia Dieu, et manda très diligemment gens de guerre de toutes parts, pour venir se joindre avec lesdicts duc d'Alençon et Jeanne la Pucelle, et autres seigneurs et capitaines [2].

[1] *Journal du siège*, p. 171 et 172.
[2] *Journal du siège*, p. 173.

Digitized by Google

Chap. 51. *La Prinse du pont de Mehung-sur-Loire* [1].

* Le duc d'Alençon et la Pucelle séjournèrent en la ville d'Orléans par aucuns jours, pendant lesquels vindrent illec, à grand chevalerie, le seigneur de Rays, le seigneur de Chauvigy, le seigneur de Laval et le seigneur de Lohéac, son frère, et autres grans seigneurs, pour servir le roy Charles en son armée; lequel vint environ ce temps à Sully. Et d'autre part vint à Blois, à grand chevalerie, le comte Artus de Richemont, connestable de France, et frère du duc de Bretaigne, contre lequel le roy, pour aucuns rapports, avait conceu hayne et malveillance. La Pucelle et les chefs de guerre tindrent de grans conseilz dedans Orléans, et firent faire grand appareil pour mettre le siége devant Meun et Baugency, où se tinrent en iceluy temps le sire de Scales et le sire de Tallebot, à grand compaignée d'Anglois. Et pour reconforter les garnisons desdictes places mandèrent les Anglois qui tenoient la Ferté-Hubert; lesquels, après en avoir receu le mandement, ardirent la basse-cour [2] et abandonnèrent le chastel et s'en allèrent à Beaugency. Si partit une nuictée le sire de Tallebot de Baugency pour aller au devant de messire Jean Fastol, qui s'estoit party de Paris, à grande compaignée d'Anglois, de vivres et de traict, pour venir advitailler et reconforter la puissance des Anglois. Mais pource qu'il y ouyt nouvelles de la prinse de Jargeau, il laissa les vivres dedans Estampes et vint avec sa compaignée dedans Yenville, et auquel lieu il trouva le sire de Tallebot; et eux illec assemblez, tindrent aucuns conseils.

Chap. 52. *Comment François recouvrèrent le pont de Meung sur Loire et Baugency* [3].

* Le mercredy, quinziesme jour de juin mille quatre

[1] Reprise 10297, fol. vij^{xx}iiij, à la suite de l'arrêt; chap. 562 de la *Geste*.
[2] 10297, *Ibid.*, ȝ°.
[3] *Geste*, chap. 257, fol. vij^{xx}iv ȝ°.

Digitized by Google

cent vingt-neuf, Jean, duc d'Alençon, lieutenant général de l'armée du roy, accompaigné de la Pucelle et de plusieurs haults seigneurs, barons et nobles, entre lesquels estoient Monseigneur Louys de Bourbon, comte de Vendosme; le sire de Rays, le sire de Laval, le sire de Lohéac, le vidame de Chartres, le sire de la Tour, et autres seigneurs, à tout grand nombre de gens de pied et grand charroy chargé de vivres et d'appareil de guerre, se partirent d'Orléans pour mettre le siége devant quelques places angloises. Tenans leur voye droit à Baugency, ils s'arrestèrent devant le pont de Meun, que Anglois avoient fortifié et fort garny, et tantost [1] à leur venue, fut prins par assault et garny de bonnes gens. Et ce fait, François n'arrestèrent point; mais pensans que les sires de Tallebot et de Scales se fussent retrais, ils allèrent devant Baugency. Pour la venue desquels Anglois abandonnèrent la ville, et se retrairent sur le pont et au chasteau. Adoncques François entrèrent dedans ladicte ville et assiégèrent le pont et le chasteau par devers Beausse; si dressèrent et assortirent là canons et bombardes, dont il battirent fort ledict chasteau [2].

* Le comte de Richemont, connestable de France, vint en cestuy siége, à grand chevalerie; et avec luy estoient le comte de Perdriac, Jacques de Dinan, frère du seigneur de Chasteaubriant, le seigneur de Beaumanoir, et autres. Et d'autant que ledict connestable estoit dans l'indignation du roy, et à ceste cause tenu pour suspect, il se mist en toute humilité devant ladicte Pucelle, luy suppliant que, comme le roy luy eust donné puissance de pardonner et remettre toutes offenses commises et perpétrées contre luy et son authorité, et que, pour aucuns sinistres rapports, le roy eust conceu hayne et mal talent contre luy, en telle manière qu'il avoit faict faire deffense, par ses lettres, que aucun recueil, faveur ou passage ne luy fussent donnez pour venir en son armée : la Pucelle le voulust, de sa grâce, recevoir pour le roy au service de sa couronne, pour y employer son corps, sa puissance et toute sa sei-

[1] Fol. vij^{xxv} ij^{o}.
Journal du siège, p. 174.

Digitized by Google

gneurie, en luy pardonnant toute offense. Et à celle heure estoient illec le duc d'Alençon et tous les haults seigneurs de l'ost, qui en requirent la Pucelle; laquelle[1] leur octroya, parmy ce qu'elle receut en leur présence le serment dudict connestable, de loyalement servir le roy, sans jamais faire ny dire chose qui luy doibve tourner à desplaisance. Et à ceste promesse tenir ferme, sans l'enfraindre, et estre contraincts par le roy si ledict connestable estoit trouvé défaillant[2], lesdicts seigneurs s'obligèrent à la Pucelle par lettres sellées de leurs seaulx.

* Si fut alors ordonné que le connestable mettroit siége du costé de Soulongne, devant le pont de Baugency. Mais le vendredy, dix-septiesme jour du mois de juin, le baillif d'Evreux, qui estoit dedans Baugency, fist requérir à la Pucelle traicté, qui fut faict et accordé entour minuit, en telle manière qu'ils rendroient au roy de France, entre les mains du duc d'Alençon et de la Pucelle[3], le pont et le chasteau, leurs vies sauves, l'endemain à heure de soleil levant, et sans emporter ny mener, fors leurs chevaux et harnois, avec aucuns de leurs meubles montans pour chascun à un marc d'argent seulement, et qu'ils s'en pourroient franchement aller ès pays de leur party; mais ils ne se debvoient armer jusques après dix jours passés. Et en ceste manière se departirent Anglois qui estoient bien nombrez à cinq cens combatans, qui rendirent le pont et le chastel, le sabmedy, dix-huictième jour de[4] juin mille quatre cent vingt-neuf.

CHAP. 53. *Comment Mehung fut recouvré par la fuite des seigneurs de Scales, de Talbort, et Messire Jehan Fastoll chevaliers anglois*[5].

* En la ville de Meun, entrèrent une nuictée les sires de

[1] Fol. vij^{xx}v ỳ^{o}.
[2] Ms. 10297 : *et de lui estre contraires, se trouvé estoit deffaillant.*
[3] Ms. 10297 : « Que ès mains du duc d'Alençon et de la « Pucelle pour le roy Charles de France, Anglois rendroient le « pont et le chastel, etc. »
[4] Folio vij^{xx}vj ñ^{o}.
[5] *Geste*, chap. 258.

Digitized by Google

Tallebot, de Scales et Fastot, qui ne peurent avoir entrée au chastel de Baugency, par l'empeschement du siége. Et eux cuidans faire désemparer le siége, ils assaillirent, la nuict de la composition, le pont de Meun; mais ledict dix-huictiesme jour de juin, tantost que Anglois furent departis de Baugency, vint l'avantgarde des François devant Meun, et incontinent toute leur puissance en batailles très bien ordonnées. Alors Anglois cessèrent l'assault du pont; si issirent aux champs à toute leur puissance, et se misrent en batailles, tant à pied comme à cheval. Mais ils se commencèrent à retraire tout soubdain, délaissans Meun avec leurs vivres et habillemens, et prindrent leur chemin par la Beausse, du costé par devers Patay. Si partirent hastivement le duc d'Alençon, la Pucelle, le comte de Vendosme, le connestable de France, le sire de Saincte-Sevère et de Boussac, mareschal, messire Louys de Culant, admiral de France, le sire d'Albret, le sire de Laval, le sire de Lohéac, le sire de Chauvigny, et autres grans seigneurs, qui chevauchèrent en batailles ordonnées, et poursuivirent tant asprement les Anglois [1], qu'ils les aconsuirent près Patay, au lieu dict Coynces [2].

Et lors le duc d'Alençon dist à la Pucelle : « Jeanne, « voilà les Anglois en bataille, combatrons-nous? » Et elle demanda audict duc : « Avez-vous vos esperons? » Lors le duc luy dist : « Comment dà, nous en fauldra il « retirer, ou fuir? » Et elle dist : « Nenny, en nom Dieu, « allez sur eulx, car ils s'enfuiront, et n'arresteront point, « et seront desconfits, sans guères de perte de vos gens; « et pour ce fault il vos esperons pour les suivre. »

Si furent ordonnez coureurs, par manière d'avant garde, le seigneur de Beaumanoir, Poton et La Hire, Messire Ambroise de Loré, Thiébault de Termes, et plusieurs autres.

* Lesquels embesongnèrent tant les Anglois [3], qu'ils ne peurent plus entendre à eux ordonner, et mettre en ba-

[1] *Geste*, vij^{xx}vj ^{v}.

[2] Arrêt. La suite appartient à C. de Montreuil.

[3] « Si furent Anglois tant près tenuz que plus ne peurent la bataille eschever, et en ordonnance se mistrent; contre lesquelz assemblèrent François à bataille, tant... », etc. Ms. 10297, fol. vij^{xx}vj ^{v}.

Digitized by Google

taille. Si s'assemblèrent contre eux les François en bataille, tant que les Anglois furent desconfits en peu d'heures, dont l'occision fut nombrée sur le champ par les héraults d'Angleterre, à plus de deux mille deux cent Anglois. En ceste bataille, qui fut le dix-huictiesme jour de juin mille quatre cent vingt-neuf, furent prins les seigneurs de Tallebot et de Scales, messire Thomas Rameston, et Hougue Foie [1], avec plusieurs chefs de guerre, et autres nobles du pays d'Angleterre; et furent bien nombrez en tout à cinq mille hommes. Si commença la chasse des fuyans, et fut poursuivie jusque près des portes d'Yenville; en laquelle chasse plusieurs Anglois furent occis. Les bonnes gens d'Yenville fermèrent leurs portes contre les Anglois qui fuyoient, et montèrent sur la muraille à leurs deffenses. Pour lors estoit au chastel, à peu de compaignée, un escuyer anglois, lieutenant du capitaine, qui avoit le chastel en garde; lequel, cognoissant la desconfiture des Anglois, traita avec les bonnes gens de rendre ledict chasteau, sa vie saulve, et fist serment d'être bon et loyal François : à quoy ils le receurent. Il demeura grand avoir en icelle ville qui y avoit esté laissé par les Anglois à leur partir, pour aller à la bataille, avec grand quantité de traict, de canon [2], et autres habillemens de guerre, de vivres et marchandises. Et tantost ceux de ladicte ville d'Yenville se réduirent en l'obéissance du roy.

* Après la fuite des Anglois, les François entrèrent dedans Meun, et pillèrent toute la ville; et s'enfuit Messire Jehan Fastot [3] et autres, jusques à Corbueil. Quand Anglois, qui estoient en plusieurs autres places au pays de Beausse, comme à Mont-Pipeau, Saint-Symon, et autres forteresses, ouyrent nouvelles de cette desconfiture, ils prindrent hastivement la fuite, et boutèrent le feu dedans. Après lesquelles glorieuses victoires et recouvrement de villes et chasteaux, toute l'armée retourna dedans Orléans, ledict dix-huictiesme jour de juin, où ils furent receus à grand

[1] *Hungerford.*
[2] Folio vij^{xx}vij r°.
[3] Ms. des *Gestes* : « Et de la bataille s'enfuyt Messire Jehan Fastol. » (Sur la fuite controversée de ce capitaine, voyez dans la biographie de MM. Didot, l'article *Falstalf.*)

Digitized by Google

joye par les gens d'église, bourgeois et commun peuple, qui en rendirent grâces et louanges à Dieu. Les gens d'église[1] et bourgeois d'Orléans cuidèrent bien que le roy deust là venir, pour lequel recepvoir, ils feirent tendre les rues à ciel, et grand appareil voulurent faire pour l'honorer à sa joyeuse venue. Mais il se tint dedans Sully, sans venir à Orléans : dont aucuns qui estoient entour le roy ne furent mie contents. Et atant demeura la chose à celle fois : par quoy la Pucelle alla devers le roy et fist tant, que le vingt-deuxiesme jour de juin, iceluy an, il vint au Chasteau-Neuf sur Loire[2] auquel lieu se tirèrent par devers luy, les seigneurs et chefs de guerre. Et là tint aucuns conseils, après lesquels il retourna à Sully. Et à Orléans la Pucelle vint, et fist tirer par devers le roy tous les gens d'armes avec habillemens, vivres et charroy. Après se partit la Pucelle d'Orléans et alla à Gien, où le roy vint à puissance, et manda par hérault aux capitaines et autres qui tenoient les villes et forteresses de Bonny, Cosne et La Charité, qu'ils se rendissent en son obéissance : dont ils furent refusans.

Chap. 54. *Des traystes*[3] *Bourguignons de Marchesnois qui promistrent de rendre le chastel*[4].

* Le comte de Richemont, connestable de France, séjourna par aucuns jours, après la bataille, en la ville de Baugency, attendant response du duc Jean d'Alençon, de la Pucelle et des hauts seigneurs qui s'estoient portez forts d'appaiser le roy et lui faire pardonner son maltalent. A quoy ils ne peurent parvenir; et le roy ne voulut souffrir qu'il allast par devers luy, pour le servir : dont il en fut grand desplaisance. Néantmoins ledict connestable, qui avoit grand compaignée de nobles, désirant nettoyer le pays du duc d'Orléans, voulut mettre le siége devant Marchenoy, près[5] Blois, qui fut garny de Bourguignons et

[1] Ms. de la *Geste* : *prodeshommes du clergié.*
[2] *Ibid.*. ỳº.
[3] Traîtres.
[4] *Ibid.*; chap. 259 de la *Geste*.
[5] Folio vijˣˣviij ãº.

Digitized by Google

d'Anglois. Lesquels de ce ouyrent nouvelles, et doubtans le siége, se tirèrent, soub saulfconduit, à Orléans, par devers le duc d'Alençon qui estoit là pour le temps. Si traictèrent tant lesdicts Bourguignons, que parmy leur faisant pardonner par le roy toutes offenses, et leur donnant dix jours de terme pour emporter leurs biens, ils seroient et demeureroient à tousjours bons et loyaux François. Et ainsi le jurèrent, et donnèrent aucuns hostages ès mains du duc d'Alençon, qui fist sçavoir ceste chose au connestable, lequel s'en partit à tant; mais après son partement, les Bourguignons dudict Marchenoy firent tant, qu'ils prindrent et retindrent prisonniers aucuns des gens dudict duc d'Alençon, pour recouvrer leurs hostages; et ainsi faulsèrent leurs serments [1].

Chap. 55. *Du recouvrement de Bonny sur Loire* [2].

* Durans ces choses, le roy alla en la ville de Gyen; lequel envoya Messire Louys de Culant, son admiral, devant Bonny, à tout grand gent; et le dimanche après la Saint-Jean 1429 [le 26 juin], celle place luy fut rendue par composition. Et pour ce que la Pucelle fut désirant, avant que le roy employast sa puissance à recouvrer ses villes et chasteaux, de le mener tout droict à Reims, pour là estre couronné et recepvoir la saincte onction royale [3], à quoi aucuns estoient de contraire opinion, tendans à ce que le roy assiégeast premièrement Cosne et La Charité, pour nettoyer les pays de Berry, d'Orléans et du fleuve de Loire: il tint sur ces choses de grands conseils à Gyen, pendant lesquels la royne fut illec amenée, en espérance d'estre menée couronner à Reims avec le roy. Et eux séjournans illec, les barons et haults seigneurs de plusieurs contrées du royaume vindrent au service du roy à grand puissance. Si en la fin le roy délibéra en son conseil de renvoyer la royne à Bourges, et qu'il prendroit son chemin droict à

[1] Ms. 10297, fol. vij^{xx}viij.
[2] *Geste*, chap. 260.
[3] Verso.

Digitized by Google

Reims, pour recepvoir son sacre, sans mettre aucuns siéges sur Loire. Donc retourna la royne à Bourges, et le roy se partit de Gyen, le jour Sainct-Pierre, au mois de juin 1429, à toute sa puissance, tenant sa voye droict à Reims[1]. Et ce, par l'instigation et pourchas de Jeanne la Pucelle, disant que c'estoit la volonté de Dieu qu'il allast à Reims se faire couronner et sacrer; et que, combien qu'il fust roy, toutesfois ledict couronnement luy estoit nécessaire. Et combien que plusieurs, et le roy mesmes, de ce feissent difficulté, veu que ladicte cité de Reims, et toutes les villes et forteresses de Picardie, Champaigne, l'Isle de France,

[1] S. Pierre et S. Paul, 29 juin. Ici finissent les emprunts tirés de la *Geste des Nobles*. On trouve ensuite dans les mss. 10297 et 9656 les deux paragraphes suivants qui terminent la *Geste des Nobles*.

Fin du chapitre 260 de la *Geste :*

« ... Et de Gien se parti le roy le jour de S. Pierre au mois de juing M CCCC XXIX à toute sa puissance et tenant sa voye droit à Rains, le roy s'adreça en Aucerrois, et par ses héraulx manda aux bourgeois de la cité d'Aucerre, à ceulx de Cravaut et de Coulanges les Vineuses, qui pour le roy anglois et le duc de Bourgoigne se tenoient, que en son obéissance se rendissent; auquel mandement ilz obéirent, et en sa grâce les receupt et aultres villes et chasteaulx de la contrée, et bénignement leur pardonna toutes offenses. Si administrèrent au roy vivres et charroy abondamment pour son host soutenir; et, tout ce que requérir leur voult, s'emploiérent à son service. Dedans Aucerre n'entra pas le roy à celle foiz; mais pour la possession en prendre et le sèrement en recevoir du clergié et des bourgeois, y envoya de haulx seigneurs; et ce fait passa la rivière d'Yonne et de toutes parts ala chacun jour son host croissant, tant de haulx seigneurs, barons et nobles, comme bourgois et gens de commun. En chevauchant païs et recevant villes et places en obéissance, tint son chemin droit à la cité de Troies en Champaigne, dedans laquelle le duc de Bourgoigne avoit establi plusieurs cappitaines au nombre de cinq cents hommes d'armes pour résister contre le roy. »

CHAP. 261 de la *Geste. Du siège mis par le roy devant la ville de Troies.*

« Devant Troies vint le roy Charles de France le mercredi VIe jour de juillet M CCCC XXIX et là mist siège de toutes pars. Si fist son appareils et ses bombardes asseoir et assortir sur la rive des fossez de la cité qui forte fut et bien close de murailles; contre laquelle il commanda faire ses bombarbes gecter. »

FIN DE LA GESTE

Digitized by Google

Brye, Gastinois, l'Auxerrois, Bourgongne, et tout le pays d'entre la rivière de Loire et la mer, estoit occupé par les Anglois, toutesfois le roy s'arresta au conseil de ladicte Pucelle, et délibéra de l'exécuter. Si feit son assemblée à Gien sur Loire; et vindrent en sa compaignée les ducs d'Alençon, de Bourbon, le comte de Vendosme, ladicte Pucelle, le seigneur de Laval, les sires de Lohéac, de la Trimoille, de Rays, d'Albret. Et plusieurs autres seigneurs, capitaines et gens d'armes venoient encore de toutes parts au service du roy; et plusieurs gentilshommes, non ayans de quoy eux armer et monter, y alloient comme archers et coustillers, montez sur petits chevaulx; car chascun avoit grande attente que par le moyen d'icelle Jehanne il adviendroit beaucoup de bien au royaume de France; si désiroient et convoitaient à la servir, et congnoistre ses faits, comme une chose venue de par de Dieu.

Elle chevauchoit tousjours armée de toutes pièces, et en habillement de guerre, autant ou plus que capitaine de guerre qui y fust; et quand on parloit de guerre, ou qu'il falloit mettre gens en ordonnance, il la faisoit bel ouyr et veoir faire les diligences; et si on crioit aucunes fois à l'arme, elle estoit la plus dilligente et première, fust à pied ou à cheval; et estoit une très grand admiration aux capitaines de gens de guerre, de l'entendement qu'elle avoit en ces choses, veu que en autres elle estoit la plus simple villageoise que on veid oncques. Elle estoit très dévote, se confessoit souvent, et recepvoit le précieux corps de Jésus-Christ; estoit de très belle vie et honneste conversation.

Chap. 56. [*La Trimouille intrigue contre le connétable de Richemont.*]

En ce temps, le seigneur de la Trimouille estoit en grand crédit auprès du roy; mais il se doubtoit tousjours d'estre mis hors de gouvernement, et craignoit spécialement le connestable et autres ses alliez et serviteurs. Par quoy, combien que ledict connestable eust bien douze cent combatants et gens de faict, et si avoit autres sei-

Digitized by Google

gneurs, lesquels fussent volontiers venus au service du roy : ledict de la Trimouille ne le vouloit souffrir; et si n'y avoit personne qui en eust osé parler contre iceluy de la Trimouille. Audit lieu de Gyen sur Loire, fut faict un payement aux gens de guerre de trois francs pour homme d'armes, qui estoit peu de chose; puis s'en partit la Pucelle, ayant plusieurs capitaines de gens d'armes en sa compaignée, avec leurs gens, et s'en allèrent loger à environ quatre lieues de Gyen, tirant le chemin vers Auxerre; et le roy partit le lendemain en prenant le mesme chemin. Et le jour dudict partement du roy, se trouvèrent tous ses gens ensemble, qui estoit une belle compaignée; et vint loger avec son ost devant ladicte cité d'Auxerre, laquelle ne fist pas plaine obéissance; car ils vindrent devers le roy luy prier et requérir qu'il voulust passer oultre, en demandant et requérant abstinence de guerre; laquelle chose leur fut octroyée par le moyen et la requeste dudict de La Trimouille, qui en eust deux milles escus : dont plusieurs seigneurs et capitaines furent très mal contens d'iceluy de La Trimouille et du conseil du roy, et mesmement la Pucelle, à laquelle il sembloit qu'on l'eust eue bien aisément d'assault. Toutesfois ceux de la ville baillèrent et délivrèrent vivres aux gens de l'ost du roy, lesquels en estoient en grande nécessité.

Ladicte Pucelle avoit de coustume que aussitost qu'elle venoit en un village, elle s'en alloit à l'église faire ses oraisons, et faisoit chanter aux prestres une antienne de Nostre-Dame. Si faisoit ses prières et oraisons, et puis s'en alloit en son logis, lequel estoit communément ordonné pour elle en la plus honneste maison qu'on pouvoit trouver, et où y avoit quelque femme honneste. Oncques hommes ne la veid baigner ny se purger, et le faisoit tousjours secrètement, et si le cas advenoit qu'elle logeast aux champs avec les gens de guerre, jamais ne se désarmoit. Il y eut plusieurs, mesme de grans seigneurs, délibérez de sçavoir si ils pourroient avoir sa compaignée charnelle; et pour ce, venoient devant elle gentement habillez; mais aussi tost qu'ils la voyoient, toute volonté leur cessoit, et quand on luy demandoit pourquoi elle estoit en habit d'homme, et qu'elle chevauchoit en armes, elle respon-

Digitized by Google

doit qu'ainsy luy estoit il ordonné, et que principalement c'estoit pour garder sa chasteté plus aiséement; aussi que c'eust esté trop estrange chose de la veoir chevaucher en habit de femme entre tant de gens d'armes. Et quand gens lettrez parloient à elle sur ces matières elle leur répondoit tellement, qu'ils estoient très contens, disant qu'ils ne faisoient doubte qu'elle estoit venue de par Dieu.

CHAP. 57. [*Du siège mis par le roy devant Troyes* [1]. — *Jeanne mandée au conseil.* — *La ville se rend à Charles VII.*]

Après ce que le roy eut esté logé devant ladicte ville d'Auxerre trois jours, il se partit avec son ost, en tirant vers la ville de Sainct-Florentin, où ceux de la ville luy feirent plainière obéissance. Et là n'arresta guères, mais s'en vint avec son ost devant la cité de Troyes, qui estoit grande et grosse ville. Et y avoit dedans de cinq à six cent combattans, Anglois et Bourguignons, lesquels saillirent vaillamment à l'arrivée du roy, et y eut dure et aspre escarmouche, où il y en eut de ruez par terre d'un costé et d'autre. Car les gens du roy les receurent très bien et furent contraints lesdicts Anglois de se retirer en ladicte cité.

Les gens du roy se logèrent d'un costé et d'autre au mieux qu'ils pureut, et le roy y fut cinq ou six jours sans ce que ceux de dedans monstrassent oncques semblant d'avoir volonté d'eulx mettre en son obéissance ; car il ne s'y pouvoit trouver appointement, combien que souvent on parlementoit. Et pour lors y avoit en l'ost si grande cherté de pain et autres vivres qu'il y avoit plus de cinq à six mille personnes, qui avoient esté plus de huit jours sans manger pain et vivoient seulement d'espics de bled froissez et de febves nouvelles, dont ils trouvèrent largement, et disait-on, qu'il y avoit un cordelier, nommé frère Richard [2], qui alloit preschant par le pays, et fut en la ville de

[1] *Geste*, chap. 261. Voyez ci-dessus p. 272, note 1.

[2] Sur ce personnage voyez Quicherat, *Procès*, etc., t. V, p. 559, au mot *Richard* (à la *table*).

Digitized by Google

Troyes, où preschant durant l'advent, il disoit tous les jours : « Semez des febves largement ; celui qui doibt venir viendra en bref. » Et fit tellement qu'on sema febves tant largement que ce fut merveilles, dont l'ost du roy se nourrit par aucun temps. Et toutesfois ledit prescheur ne songeoit point à la venue du roy.

Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendosme, et plusieurs autres seigneurs et gens du conseil en grand nombre furent mandez par le roy, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Et là fut rencontré par l'archevesque de Reims, chancellier de France, comment le roy estoit là arrivé, et que lui ni son ost n'y pouvoit plus longuement demeurer pour plusieurs causes; lesquelles il remonstra grandement et notablement, c'est à sçavoir pour la grande famine qui y estoit et que vivres ne venoient en l'ost de nulle part, et qu'il n'y avoit homme qui n'eust plus d'argent. En outre, que c'estoit merveilleuse chose de prendre la ville et cité de Troyes, qui estoit forte de fossez et bonnes murailles, bien garnye de vivres et de gens de guerre et de peuple, ayant par apparence volonté de résister et de non obéyr au roy. Joint qu'il n'y avoit bombardes, canons, artillerie, ny habillemens nécessaires à battre ou rompre les murs d'icelle ville, ny à la guerroyer. Et si n'y avoit ville ni forteresse françoise dont on peust avoir aide ou secours, plus près de Gien sur Loire; de laquelle ville jusques à Troyes avoit plus de trente lieues. Il allégua encores plusieurs autres grandes et notables raisons et bien apparentes, par lesquelles il monstroit évidemment qu'il en pouvoit advenir grand inconvénient si on s'y tenoit longuement.

Après cela, le roy ordonna à son chancellier qu'il demandast les oppinions à tous les présents pour sçavoir ce qu'il estoit de faire pour le meilleur. Et le chancellier commença à demander les oppinions, en leur commandant que chacun s'acquitast loyalement, et conseillast le roy pour savoir ce qu'il avoit à faire sur ce que dist est. Tous les présens furent presque d'oppinion que veu et considéré les choses dessus desclairées et que le roy avoit esté reffusé à ladite ville d'Auxerre, laquelle n'estoit garnie de gens d'armes ne si forte que icelle ville de Troyes et plus-

Digitized by Google

sieurs autres choses que ung chacun alléguoit selon son entendement et imaginacion, furent d'opinion que ledit roy et son ost s'en retournassent et que de demeurer plus devant ladite ville de Troyes, n'y d'aller plus avant, n'y sçavoient voir ou congnoistre que toute perdicion de son ost. Les autres furent d'oppinion que le roy passast en tirant vers Reims, d'autant que tout le pays estoit plein de biens et trouveroient assez de quoy vivre.

Et vint ledit chancellier à demander à ung ancien et notable conseiller du roy, nommé Messire Robert le Masson, seigneur de Trèves, qui avoit esté chancellier, lequel estoit sage et prudent. Si dist qu'il falloit envoier quérir ladite Jeanne la Pucelle, dont dessus est faite mencion, laquelle estoit en l'ost et non pas au conseil, et que bien pouvoit estre qu'elle diroit quelle chose qui seroit prouffitable pour le roy et sa compaignée. Et dist oultre que quand le roy estoit party qu'il avoit entreprins ce voyage, il ne l'avoit pas fait par la grant puissance de gens d'armes qu'il eust, ne par le grant argent de quoy il fust garny pour paier ses gens d'armes, ne aussi parce que icellui voyage lui semblast bien possible, maiz seullement avoit entreprins icellui voyage par l'admonnestement de Jeanne la Pucelle, laquelle disoit tousjours qu'il tirast avant pour aller à son couronnement à Reims, et que il ne trouveroit que bien peu de résistence, et que c'estoit le plaisir et voulenté de Dieu, et que se icelle Jeanne ne conseilloit aucune chose qui en icellui conseil n'eust esté dicte, qu'il estoit de la grant et commune oppinion, c'est assavoir que ledit roy et son ost s'en retournassent dont ilz estoient venus.

Et ainsi comme on débattoit la matière, ladicte Jeanne heurta très fort à l'huis où estoit le conseil. Si luy fut ouvert et entra dedans. Puis fist la révérence au roy, et icelle faite, le chancellier luy dist : « Jeanne, le roy et son conseil a eu de grandes perplécitez pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. » Et, en effet, lui récita les choses dessus dictes le plus amplement qu'il peut, en luy requérant qu'elle dist son oppinion au roy et ce qu'il luy en sembloit. Alors elle adressa sa parolle au roy et lui demanda s'elle seroit creue de ce qu'elle lui diroit. Le roy respondit

Digitized by Google

ouy, selon ce qu'elle diroit. Alors elle dist telles paroles : « Gentil roy de France, ceste cité est vostre. Et si vous voulez demeurer devant deux ou trois jours, elle sera en vostre obéyssance ou pour amour ou par force et n'en faites aucun doubte. » Dont lui fut respondu par le dict chancelier : « Jehanne, qui seroit certain de l'avoir dedans six jours, on attendroit bien ! Mais je ne sçay s'il est vray ce que vous dites. » Et elle dit derechef qu'elle n'en faisoit aucun doubte. A laquelle opinion de ladite Jeanne le roy et son conseil s'arrestèrent et fut conclu qu'on demeureroit là. Et à celle heure, ladite Jeanne monta sur un coursier, un baston en son poing. Si mit en besongne chevaliers et escuyers, archers, manouvriers et autres gens de tous estats, à apporter fagots, huis, tables, fenestres et chevrons pour faire des taudis et approchements contre la ville pour asseoir une petite bombarde et austres canons estans en l'ost. Elle faisoit de merveilleuses diligences, aussi bien qui eust sceu faire un capitaine, lequel eust esté en guerre tout le temps de sa vie ; dont plusieurs s'émerveilloient.

Les gens de la ville sceurent et aperceurent les préparations que on faisoit ; et sur ce, considérèrent que c'estoit leur souverain seigneur ; et aucunes simples gens disoient qu'ils avoient veu autour de l'estendart de ladicte Pucelle une infinité de papillons blancs. Et comme meus soubdainement d'une bonne volonté inspirée de Dieu, congnoissant aussi les choses merveilleuses que ceste Pucelle avoit faictes à lever la siége d'Orléans, délibérèrent que on parlementeroit avec le roy, pour sçavoir quel traicté ils pourroient avoir. Et les gens de guerre mesmes, ennemis du roy, estans dedans la ville, le conseillèrent. Et de faict, l'évesque [1] et les bourgeois de la ville et des gens de guerre en bien grand nombre vindrent devers le roy, et prindrent finablement composition et traicté ; c'est à savoir que les gens de guerre s'en iroient, eux et leurs biens, et ceux de la ville demeureroient en l'obéissance du roy, et lui rendroient ladicte ville ; parmy qu'ils eurent abolition générale, et au regard des gens d'église qui avoient régales

[1] Jean Laiguisé.

Digitized by Google

et collations de bénéfices du roy son père, il approuva les collations; et ceux qui les avoient du roy Henri d'Angleterre, prindrent lettres du roy; et voulut qu'ils eussent les bénéfices, quelques collations qu'il en eust faict à autres.

Ceux de la ville feirent grand feste et grand joye, et ceux de l'ost eurent vivres à leur plaisir. Et le matin s'en partirent presque toute la garnison, tant Anglois que Bourguignons, tirans là où ils voulurent aller. Et combien que, par le traicté, ils maintinssent qu'ils pouvoient emmener leurs prisonniers, et de faict les emmenoient, mais icelle Jeanne se tint à la porte en disant que, en nom Dieu, ils ne les emmèneroient pas, et de faict les en garda. Et le roy contenta aucunement lesdicts Anglois et Bourguignons des finances auxquelles lesdicts prisonniers estoient mis; puis y entra le roy environ neuf heures du matin. Mais premièrement y estoit entrée ladicte Jeanne, et avoit ordonné des gens de traict à pied au long des rues. Et avec le roy entrèrent à cheval les seigneurs et capitaines, bien habillez et montez, et les faisoit très beau voir. Si mist en ladicte ville capitaines et officiers, et fut ordonné par le roy que le seigneur de Loré demeureroit aux champs avec les gens de guerre de l'ost. Et le lendemain tous passèrent par ladicte cité en belle ordonnance : dont ceux de la ville estoient bien joyeux; et feirent serment au roy d'estre bons et loyaux et tels se sont ils toujours montrez depuis.

Chap. 58. [*La Pucelle entraîne le roy à Reims. Châlons se rend. — Sacre.*]

La Pucelle hastoit le roy, le plus diligemment qu'elle pouvoit, d'aller à Reims, et ne faisoit doubte qu'il y seroit sacré. Pour ce le roy se partit de sa cité de Troyes, et print son chemin à Châlons en Champaigne, avec tout son ost, la Pucelle toujours devant, armée de toutes pièces, et chevaucha tant qu'il vint devant ladite ville de Châlons. Et quand ceux de la ville sceurent sa venue, l'évesque [1] avec grande multitude de peuple de ladicte cité, vinrent

[1] Jean de Sarrebruck.

Digitized by Google

au devant du roy et lui firent pleine obéissance. Il logea la nuict avec son ost en ladite ville, en laquelle il establit capitaine et autres officiers de par luy et tout ny plus ny moins comme à ceux de Troyes.

De ladite cité de Châlons, le roy prit son chemin pour aller à Reims, et vint à un chastel qui est à l'archevesque de Reims, nommé Sepesaulx[1], qui est à quatre lieues de Reims; en laquelle cité estoient les seigneurs de Chastillon sur Marne et de Saveuses, tenans le party des Anglois et Bourguignons, devers lesquels ceux de la ville vinrent par leur ordonnance et commandement, et s'en disoit ledit de Chastillon capitaine. Ils demandèrent auxdicts habitans s'ils avoient bonne volonté d'eulx tenir et défendre. Et les habitans leur demandèrent s'ils estoient assez pour leur ayder à garder. Et ils respondirent que non, mais s'ils pouvoient tenir six semaines, ils leur amèneroit un grand secours, tant du duc de Betfort que de Bourgongne; et sur ce, s'en partirent par la volonté des habitants de la ville, dedans laquelle il y avoit lors aucuns de bonne volonté, lesquels commencèrent à dire qu'il falloit aller vers le roy, et le peuple dit lors qu'on y envoyast, et y envoya-t-on des notables gens de la ville, tant d'église qu'autres; et après plusieurs requestes qu'ils faisoient, lesquelles on trouva expédiens, délibérèrent et conclurent de laisser entrer le roy et l'archevesque d'icelle ville et leur compaignée dedans.

Et est vray que l'archevesque[2] n'avoit point encore fait son entrée, et la fit le samedi matin; et après disner, sur le soir, entra le roy, lui et ses gens, dedans la ville où Jeanne la Pucelle estoit fort regardée; et là vinrent les ducs de Bar et de Lorraine et le seigneur de Commercy, bien accompaignez de gens de guerre eulx offrans à son service.

Le lendemain, qui fut le dimanche[3], on ordonna que

[1] Aujourd'hui Sept-Saulx, canton de Verzy, arrondissement de Reims (Marne).

[2] Regnault de Chartres.

[3] Le roi était le 1er et le 2 juillet à Auxerre; 6 et 11, Troyes; 14, Saint-Phal et Châlons; 16, Sept-Saulx et Reims; 17, sacré à Reims; 20, Saint-Marcou; 22, Vailly; 25, Soissons; 28 à 31, Château-Thierry (*Itinéraire*).

Digitized by Google

le roy prendroit et recevroit son digne sacre, et toute la nuit fict-on diligence que tout fust prest au matin, et fut un cas bien merveilleux, car on trouva en ladite cité toutes les choses nécessaires qui sont grandes, et si ne pouvoit-on avoir celles de Sainct-Denys en France [1]. Et pour ce que l'abbé de Sainct-Remy n'a pas accoustumé de bailler la saincte Ampoulle, sinon en certaine forme et manière, le roy y envoya le seigneur de Rais [2], mareschal de France, le seigneur de Boussac et de Saincte-Sévère, aussi mareschal de France, le seigneur de Graville, maistre des arbalestriers, et le seigneur de Culant, admiral de France, lesquels firent les serments accoutumez, c'est à sçavoir de la conduire seurement et aussi raconduire jusques en l'abbaye, et ledist abbé l'apporta, revestu d'habillements ecclésiastiques, bien solemnellement et dévotement dessous un poille jusques à la porte de devant Sainct-Denys.

Là, l'archevesque revestu, accompaignée de chanoines, l'alla quérir et l'apporta dedans la grande église, et la mit sur le grand autel. Lors vint le roy au lieu qui luy avoit esté ordonné, vestu et habillé de vestements à ce prospices, et l'archevesque lui fit faire les serments accoustumez, et fut fait chevalier par le duc d'Alençon. Puis l'archevesque procéda à la consécration, gardant tout au long les cérémonies et solemnitez contenues au Pontifical [3].

[1] Le ms. du roi 6356 français de la Bibliothèque impériale contient l'inventaire des joyaux de Charles V et Charles VI, rois de France. On y trouve au feuillet 294 un chapitre intitulé : « Parties des nouveaulx habiz royaulx ordonnez pour le fait du sacre des rois de France, baillez en garde aux religieux, abbé et couvent de M. S. Denys, par le roy Charles-quint, le 7e jour de may 1380, oultre et pardessus ceux qu'ils ont eu en garde par le temps passé. »

[2] Il s'agit ici du fameux Gilles de Retz, et mieux Rais. Le roi, à ce qu'il paraît, l'avait fait maréchal ce jour même, 17 juillet 1429, à l'occasion du sacre. Voy. *Charles VII et ses conseillers*, 1858, in-8°, p. 35, note 5.

[3] Le ms. latin 1246, ancien fonds du roi, est un *Pontifical du sacre*. Ce manuscrit, sur parchemin vélin, paraît avoir été exécuté sous le règne de saint Louis ou de Philippe le Hardy. Il est orné de miniatures contemporaines. Le texte liturgique, en latin, est accompagné de rubriques en français. Fol. 1 : *Ci commence le coronement des roys de France*. Les rubriques et les chapitres de l'*Ordo* se succèdent avec les miniatures, qui

Digitized by Google

Le roy y fit le seigneur de Laval comte, et il y eut plusieurs chevaliers faits par les ducs d'Alençon et de Bourbon. Et là estoit présente Jeanne la Pucelle, tenant son estendart en sa main, laquelle, en effet, estoit cause dudit sacre et couronnement et de toute l'assemblée. Si fut rapportée et conduite ladicte saincte Ampoulle par les dessus dits jusques en ladicte abbaye. Et qui eut veu ladicte Pucelle accoler le roy à genoulx par les jambes et baiser le pied, pleurant à chaudes larmes, en eust eu pitié : et elle provoquoit plusieurs à pleurer en disant : « Gentil roy, or est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Rheims recevoir vostre digne sacre, en monstrant que vous estes vray roy, et celuy auquel le royaume doit appartenir! »

Chap. 59. [*Le roy touche les écrouelles à Saint-Marcoul. Il se dirige par la Picardie vers l'Ile de France.*]

Le roy séjourna en ladite cité par trois jours. Or est vray que de tous temps les roys de France, après leurs

peignent aux yeux chaque phase ou chacun des actes de la cérémonie. Fol. xcxiijv : *Ici finist le coronement des rois deeFrance.* Fol. xcxiij : *Mémoire de ce qui se doibt faire au coronem nt de la royne de France quand elle n'est coronée avec le roy, et appartient à l'archevêque de Reims.* Cette addition paraît avoir été introduite à la fin du manuscrit primitif, vers 1600. Enfin une main du quinzième siècle a écrit à la dernière page de ce volume : « L'an de grâce mil quatre cent soixante et ung, le mercredi vingt deuxiesme jour de juillet, trespassa le roy Charles septiesme. » — Voici le texte, traduit en français, du serment que prêtaient les rois de France à leur couronnement et que dut jurer Charles VII à Reims, le 17 juillet 1429 : « Au nom du Christ, je promets au peuple chrétien qui m'est soumis ces trois choses : 1° de conserver en tout temps, selon mon pouvoir, en vraie paix l'Église de Dieu et tout le peuple chrétien; 2° d'interdire les exactions et toute iniquité aux différents degrés de l'État; 3° de prescrire dans tous les jugements l'équité ainsi que la miséricorde, afin d'obtenir pour moi et pour vous la miséricorde du Dieu clément et miséricordieux, qui vit et qui règne, etc. » — « Le texte latin qui précède est extrait d'un *Pontifical* de l'abbaye de Saint-Denis en France, qui paroît être du quatorzième siècle, et que l'on porte au sacre de nos roys. » (Lévesque de la Ravalière, *Collection de Champagne*, volume 126 intitulé *Sacre des roys*, folio 86.)

Digitized by Google

sacres, avoient accoustumé d'aller en un prieuré qui est de l'église Sainct-Remy, nommé Corbigny, assis et situé à environ six lieues de Rheims, auquel est un glorieux sainct qui est du sang de France, nommé sainct Marcoul, auquel tous les ans a grande affluence de peuple pour la maladie des écrouelles, par le mérite duquel on dit que les roys en guarissent. Et pour ce s'en alla audit lieu de Sainct-Marcoul et y fit bien et dévotement ses oraisons et offrandes. Et de ladite église il print son chemin à aller en une petite ville fermée, appartenant à l'archevesque de Rheims, nommée Vailly, qui est à quatre lieues de Soissons et aussi à quatre lieues de Laon. Et les habitans de ladite ville luy fisrent pleine obéyssance et le receurent grandement bien selon leur pouvoir, et se logea pour le jour, luy et son ost, audist pays et de là envoya à Laon, qui est une notable et forte cité, les sommer qu'ils se missent en son obéyssance, ce qu'ils firent très-bien et volontiers. Et pareillement fisrent ceux de la cité de Soissons, en laquelle il alla droict de Vailly et y fut receu à grande joye. Il y séjourna trois jours et son ost, tant en la ville comme ès environs. Et pendant qu'il y estoit, lui vint nouvelles que Chasteau-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy en Brye et plusieurs autres se rendirent françoises et en son obéyssance; dans ce temps y mit officiers, et les habitants y laissoient entrer sans aucune contradiction ses gens et serviteurs.

Quand le roy sceut que Chasteau-Thierry estoit en son obéyssance, et qu'il eut séjourné par aucun temps en la ville et cité de Soissons, il se mit à chemin et alla audit lieu de Chasteau-Thierry, et dudit lieu s'en alla à Provins et y séjourna deux ou trois jours. Lesquelles choses vinrent à Paris en la congnoissance du duc de Betfort, qui se disoit régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, et dit qu'il viendroit combattre le roy. Si assembla gens de toutes parts à bien grande puissance et vint à Corbeil et à Melun, et assembla bien dix mille combatans qui estoit grande chose.

Quand le roy sceut que le duc de Betfort le vouloit combatre, luy et les gens de son ost en furent bien joyeux, et se partit de ladicte ville de Provins et tint les champs, et rassembla son ost près d'un chasteau nommé La Motte

Digitized by Google

de Nangis, qui est en Brye, et là les batailles furent ordonnées bien notablement et prudemment. Et c'estoit gente chose de voir le maintien de Jeanne la Pucelle et les diligences qu'elle faisoit. Et tousjours venoient nouvelles que le duc de Betfort venoit pour combattre. Et pour ce, le roy se tinst tout le jour en son ost emmy les champs, cuidant que ledit duc de Betfort deust venir; mais il mua conseil et s'en retourna à Paris, combien qu'il eût bien en sa compaignée dix ou douze mille combattans comme dit est, et le roy en avoit bien autant, et la Pucelle et les seigneurs et gens de guerre estans avec elle, y avoient grand désir et volonté de combattre.

Il y avoit aucuns en la compaignée du roy qui avoient grand désir qu'il retournast vers la rivière de Loire et luy conseillèrent fort, auquel conseil il adhéra fort, et estoit de leur opinion et conclud qu'il s'en iroit, et luy fit-on sçavoir qu'il passeroit la rivière de Seine, par une ville nommé Bray, dans le pays de Champaigne, où il y avoit bon pont [1] et luy fut promis obéyssance et passage par les habitants d'icelle.

Mais la nuict dont il devoit passer le matin, y arriva certaine quantité d'Anglois auxquels on ouvrit la porte et entrèrent dedans, et y eut des gens du roy lesquels s'avancèrent pour cuider passer des premiers dont les aucuns furent prins et les autres destroussez, et par ce moyen ce passage fut rompu et empesché, dont les ducs d'Alençon, de Bourbon et de Bar, et les comtes de Vendosme et de Laval et tous les capitaines furent bien joyeux et contents, pour ce que ladite conclusion de passer fut contre leur gré et volonté; et estoient d'opinion que le roy devoit passer oultre pour tousjours conquester, veue la puissance qu'il avoit et que ses ennemis ne l'avoient osé combatre.

[1] On s'explique la valeur de ce trait, si l'on se reporte au portrait moral que Georges Chastelain nous fait de Charles VII : « .... N'étoit nulle part sûr, nulle part fort; craignoit toujours morir par le glaive par jugement de Dieu, parce que présent fut en la mort du duc Jehan. Ne s'osoit loger sur un plancher (Voyez ci-dessus *Geste des nobles*, p. 161, chap. 196, *ni passer un pont de bois à cheval, tant fût bon.* » (Fragments publiés par M. Quicherat dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1re série, t. IV, p. 78.)

Digitized by Google

La vigille de la Nostre-Dame my-aoust, le roy, par le conseil desdits seigneurs et capitaines, s'en retourna à Chasteau-Thierry et passa outre avec son tout ost vers Crespy en Valois, et se tint loger aux champs, assez près de Dampmartin; et le pauvre peuple du pays crioit : *Noël!* et pleuroient de joie et de liesse. Laquelle chose la Pucelle considérant, et qu'ils venoient au-devant du roy en chantant *Te Deum laudamus*, et aucuns respons et antiennes, dit audit [1] chancelier de France et au comte de Dunois : « En « nom Dieu, voicy un bon peuple et dévot, et quand je « devray mourir, je voudrois bien que ce fût en ce pays. » Et lors ledit comte de Dunois luy demanda : « Jeanne, « sçavez-vous quand vous mourrez et en quel lieu? Et elle respondit qu'elle ne sçavoit et qu'elle en estoit à la volonté de Dieu. Et si dit oultre auxdits seigneurs : « J'ay « accomply ce que Messire m'a commandé de lever le siége « d'Orléans et faire sacrer le gentil roy; je voudrois bien « qu'il voulût me faire ramener auprès mes père et mère, « et garder leurs brebis et bestail, et faire ce que je soulois [2] « faire ». Et quand lesdits seigneurs ouyrent ladite Jeanne ainsi parler, et que les yeux au ciel remercioit Dieu, ils creurent mieulx que c'estoit chose venue de par Dieu qu'autrement.

CHAP. 60. [*Le duc de Bedford rejoint le roy vers Mitry. — Beauvais se rend français. — Soumission de Compiègne. — Rencontre des deux armées près Senlis.*]

Le duc de Betfort estoit à Paris avec grande quantité d'Anglois et autres gens ennemis et adversaires du roy. Si vint à sa connoissance que le roy estoit sur les champs vers Dampmartin, et partit de Paris à bien grande et grosse compaignée et s'achemina vers Mitry en France, soubs ledit lieu de Dampmartin, et prit une place bien advantageuse où il ordonna ses batailles.

[1] Ce mot *dit* semble indiquer quelque trouble dans le ms., car le chancelier est ici mentionné pour la première fois dans ce chapitre. Voy. ci-après p. 296, note 1.
[2] Ce que j'avais habitude de prendre,

Digitized by Google

Le roy fist pareillement mettre ses gens en belle ordonnance prests d'attendre la bataille si l'autre le venoit assaillir, voire d'aller à luy si ils se trouvoient en pareil champ. Et pour sçavoir de leur estat et commune, il fut conclu qu'on y envoyeroit des gens par manière de coureurs; spécialement y fut envoyé Estienne de Vignoles, dit la Hire, vaillant homme d'armes, comme les autres, et y eut de grandes escarmouches qui durèrent presque tout le jour, et n'y eut comme point de perte ou dommage de costé et d'autre. Si fut rapporté au roy par gens eulx congnoissans bien en faict de guerre, comme ledict duc de Betfort estoit en place advantageuse et que les Anglois s'estoit fortifiez, et pour ce le roy ne fut pas conseillé d'aller plus avant assaillir ses ennemis, et le lendemain ledict duc de Beaufort, avec tout son ost, s'en retourna à Paris, et le roy tira vers Crespy en Valois.

Le roy envoya certains hérauts à ceux de Compiègne les sommer qu'ils se missent en son obéyssance, lesquels respondirent qu'ils estoient prests et appareillez de le recevoir et luy obéir comme à leur souverain seigneur. Pareillement aussi allèrent des hauts seigneurs en la ville et cité de Beauvais, dont estoit évesque et seigneur un nommé Maistre Pierre Cauchon[1] extrême Anglois, combien qu'il fut de la nation emprès Rheims, et aussitost qu'ils virent des hérauts qui avoient les armes de France, ils crièrent : *Vive Charles, roi de France*, et se mirent en son obéyssance; et, ceux qui ne voulurent aller en ladite obéyssance, les laissèrent aller avec leurs biens.

Le roy délibéra de venir en la ville de Compiègne, laquelle lui avoit fait obéyssance. Si tira vers Senlis et se logea en un village à deux lieues de Senlis, nommé Barron, laquelle ville de Senlis estoit en l'obéissance des Anglois et Bourguignons. Et au matin vinrent nouvelles au roy que le duc de Betfort partoit de Paris à tout son ost pour venir à Senlis, et que luy estoient venus de nouveau quatre mille Anglois que le cardinal d'Angleterre, son oncle, avoit admenez, et ledict cardinal les devoit mener contre les Bohesmes hérétiques en la foy; mais il

[1] Juge de la Pucelle.

Digitized by Google

les fist descendre pour guerroyer les vrais catholiques françois, et estoient souldoyer, comme on disoit, de l'argent du Pape, et en intention que il allast contre lesdits Boesmes.

Lesquelles choses vinrent à la connoissance du roy, et il fut ordonné que Messire Ambroise de Loré et le seigneur de Sainte-Traille [1], monteroient à cheval et iroient vers Paris et ailleurs, où bon leur sembleroit, et ainsi qu'ils adviseroit pour sçavoir véritablement le fait du duc de Betfort et de son ost; lesquels montèrent diligemment à cheval, et prirent seulement vingt de leurs gens les mieux montez. Puis partirent et chevauchèrent tant qu'ils approchèrent l'ost des Anglois; si virent et aperceurent sur le grand chemin de Senlis grandes pouldres qui venoient et procédoient de la compaignée du duc, et diligemment envoyèrent un chevaucheur devers le roy pour luy faire sçavoir [2] : si approchèrent encore plus près tant qu'ils veirent ledit ost des Anglois qui tiroit vers Senlis, et derechef, envoyèrent un autre chevaucheur ver le roy luy signifier ce que dit est.

Alors le roy, avec son ost, se tirèrent très diligemment emmy les champs; si furent ordonnées les batailles et commencèrent à chevaucher entre la rivière qui passe à Barron et Montespillouer, en tirant droit à Senlis. Et le duc de Betfort et son ost arriva environ l'heure de vespres [3] près de Senlis. Et se mit à passer une petite rivière qui vient de ladite ville de Senlis, au susdit village nommé Barron; et estoit le passage si estroit qu'ils ne pouvoient passer que deux chevaux à la fois. Et aussi tost que lesdits de Loré et Sainte-Traille virent que lesdicts Anglois commencèrent à passer, ils s'en retournèrent hâtivement devers le roy et luy acertainèrent que ledit de Betfort et son ost passoient au susdict passage; et celle heure [4] le roy fit tirer les batailles audict lieu tout droit, cuidant les combatre audict passage; mais la plus part, et comme tous estoient desjà passez, et les deux osts s'entreveirent; aussi

[1] Poton de Saintrailles.
[2] Pour le lui faire savoir.
[3] C'est-à-dire vers 6 heures après midi.
[4] Heure de vêpres.

Digitized by Google

n'estoient-ils qu'a une bien petite lieue l'un de l'autre; et y eut de grandes escarmouches entre lesdites compaignées, et de belles armes faites.

A ceste heure il estoit comme le soleil couchant, et lesdicts Anglois se logèrent sur le bord et au bout de ladicte rivière, et les François se campèrent à Montespillouer. L'endemain au matin, le roy et son ost se misrent sur les champs, et fist ordonner ses batailles, de la plus grande desquelles le duc d'Alençon et le comte de Vendosme avoient le gouvernement. De la seconde, les ducs de Bar et de Lorraine avoient la charge. De la tierce, qui estoit en manière d'une aille, les seigneurs de Rais et de Boussac, mareschaux de France, avoient aussi la charge. Et d'une autre bataille qui souvent se délaissoit pour escarmoucher et guerroyer lesdits Anglois, avoient le gouvernement le seigneur d'Albret, le bastard d'Orléans [1], Jeanne la Pucelle, La Hire et plusieurs autres capitaines. Et à la conduite et gouvernement des archers estoit le seigneur de Graville, maistre des arbalestriers de France et un chevalier de Limosin, nommé Maistre Jean Foucault.

Et se tenoit le roy assez près de ses batailles, et avoit pour sa personne et en sa compaignée le duc de Bourbon, le seigneur de la Trémouille, et grand foison de chevaliers et escuyers; et plusieurs fois chevaucha le roy par devant la bataille d'iceluy duc de Betfort, en la compaignée duquel estoit le bastard de Sainct-Pol, et plusieurs Bourguignons, et estoient en bataille près d'un village et avoient au dos un grand estang et ladicte rivière; et ne cessèrent toute la nuit de se fortifier très diligemment de pieux, de taudis et de fossez. Et le roy et les seigneurs estant avec luy avoient prins conclusion et estoient tous délibérez de combatre le duc de Betfort, et les Anglois et les Bourguignons.

Quand les capitaines estans avec le roy eurent veu et considéré la place que tenoient lesdicts Anglois et leur fortification, ils apperceurent et cogneurent qu'il n'y avoit

[1] Le comte de Dunois est appelé ici par Cousinot de Montreuil le *Bastard d'Orléans*. Voyez sur ce point *Notice historique*, etc., ci-dessus, § 6, p. 39.

Digitized by Google

aucune apparence de combatre ledict duc de Betfort en ladicte place. Toutefois les batailles des François s'approchèrent à deux traicts d'arbaleste desdits Anglois ou environ; et leur firent sçavoir que s'ils vouloient saillir hors de leur parc qu'on les combatroit, mais ils ne voulurent oncques saillir et desloger de leur parc.

Il y eut grandes et merveilleuses escarmouches, tellement que les François alloient souvent à pied et à cheval jusques à la fortification des Anglois; et aucunes fois les Anglois sailloient à puissance et reboutoient les François; et y en eut d'un costé et d'autre de tuez et de prins, et tout le jour se passa en faisant lesdites escarmouches, jusques à environ le soleil couchant. Le seigneur de la Trimouille, qui estoit bien joly, et monté sur un grand coursier, voulut venir aux escarmouches, et de fait print sa lance et vint jusques au frapper; mais son cheval cheut, et s'il n'eut eu bien tost secours il eut esté prins ou tué, et fut remonté à grand'peine [1] et y eut à ceste heure une grande escarmouche, et environ ladite heure de soleil couchant se joingnirent ensemble grand nombre de François et vinrent vaillamment jusques près du parc des Anglois combatre main à main et escarmoucher, et à cette heure saillirent grand foison d'Anglois à pied et à cheval, et aussi les François se renforcèrent et à cette fois y eut plus grande et rude escarmouche qu'il n'y avoit eu tout le jour, et y avoit tant de pouldre qu'on ne cognoissoit ny François ny Anglois; tellement que combien que les batailles fussent bien près les unes des autres, toutefois ne s'entre pouvoient-ils voir.

Ladicte escarmouche dura tant qu'il fut nuict serrée et obscure, et les Anglois se retirèrent tous ensemble et serrèrent en leur parc; et aussi les François se retirèrent à leurs batailles. Lesdicts Anglois se logèrent en leur parc et les François se logèrent là où ils avoient logé la nuict de devant, environ demie lieue desdits Anglois, emprès Montespillouer; et les Anglois se deslogèrent le lendemain bien matin et s'en retournèrent à Paris; et le roy et ses gens s'en allèrent à Crespy en Valois.

[1] La Trimouille était très obèse.

Digitized by Google

CHAP. 61. [*Le roy se rend à Compiègne, puis se dirige vers Paris. — La Pucelle à la porte Saint-Honoré.*]

Le lendemain le roy se partit de Crespy et print son chemin vers Compiègne, où il fut receu grandement et honorablement, et se remirent en son obéyssance ; puis y commit officiers et ordonna capitaine un gentilhomme du pays de Picardie, bien allié de parens et amis, nommé Guillaume de Flavy [1] ; et là, les manans et habitans de la ville de Beauvais envoyèrent devers luy et mirent eulx et la ville en son obéyssance. Semblablement ceux de Senlis se mirent en l'obéyssance du roy, en laquelle ville le roy vint se loger.

En la fin du mois d'aoust, le duc de Betfort doubtant que le roy ne tirast en Normandie, partit de Paris avec son ost, pour y aller, et départit son armée en plusieurs et divers lieux et les mist en garnison ès pays où il avoit obéyssance, pour garder les places, et laissa à Paris Messire Louys de Luxembourg, évesque de Thérouenne, soy disant chancelier de France pour les Anglois, et un chevalier anglois nommé Messire Jean Rathelet, et un chevalier françois nommé Messire Simon Morhier, qui se disoit lors estre prévost de Paris, lesquels avoient en leur compaignée environ deux mille Anglois pour la garde et défense de ladicte ville, ainsi qu'on disoit.

Environ la fin dudict mois d'aoust le roy se deslogea de Senlis et s'envint à Sainct-Denys, où ceux de la ville luy firent ouverture et pleine obéyssance et avec luy tout son ost se tint et logea en ladicte ville. Alors se commencèrent grand courses et escarmouches entre les gens du roy, estans à Sainct-Denys et les Anglois, et autres estans lors dans Paris. Et quand ils eurent esté par aucun temps à Sainct-Denys, comme trois ou quatre jours, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendosme, le comte de Laval, Jeanne la Pucelle, les seigneurs de Rais et de Boussac, et autres en leur compaignée se vinrent loger en un village

[1] Voyez ce nom dans la *Biographie* Didot.

Digitized by Google

qui est comme en my-chemin de Paris et de Sainct-Denys, nommé la Chapelle ; et le lendemain commencèrent plus grands escarmouches et plus aspres que devant, aussi estoient-ils plus près un de l'autre ; et vinrent lesdicts seigneurs aux champs vers la porte Sainct-Honoré sur une manière de butte ou de montaigne, que on nommoit le Marché aux pourceaux, et fisrent assortir plusieurs canons et coulevrines pour jester dedans la ville de Paris et en eut plusieurs coups de jectez.

Estoient les Anglois autour des murs circuiant et tournoyant à tout estendarts, et entre les autres y en avoit un blanc à une croix vermeille, et alloient et venoient par ladicte muraille. Aucuns seigneurs estans là devant, voulurent aller jusques à la porte Sainct-Honoré, et entre les autres spécialement un chevalier nommé le seigneur de Sainct-Vallier et ses gens allèrent jusques au boulevart et boutèrent le feu aux barrières; et combien qu'il y eust foison d'Anglois et de ceux de Paris qui le défendoient, toutesfois ledit boulevart fut pris par les François d'assaut, et les ennemis se retirèrent par la porte dedans la ville.

Les François avoient imagination que les Anglois vinssent par la porte Sainct-Denys frapper sur eux; parquoy les ducs d'Alençon et de Bourbon avoient assemblé leurs gens et s'estoient mis comme par manière d'embusche derrière laditte butte ou montaigne et ne pouvoient bonnement approcher de plus près pour doubte des canons, vuglaires et coulevrines qui venoient de la dite ville et qu'on tiroit sans cesse. Ladite Jeanne dist qu'elle vouloit assaillir la ville ; mais elle n'estoit pas bien informée de la grande eaue qui estoit ez fossez, et si en avoit aucuns audict lieu qui le sçavoient bien ; et selon ce qu'on pouvoit considérer, eussent bien voulu par envie, qu'il fut mescheu à ladicte Jeanne. Néantmoins elle vint à grant puissance de gens d'armes, entre lesquels estoit le seigneur de Rais, mareschal de France, et descendirent en l'arrière-fossé avec grand foison de gens de guerre, puis atout (avec) une lance monta jusques sur le dos d'asne, et tenta l'eau qui estoit bien profonde; quoy faisant elle eut d'un traict les deux cuisses percées, ou au moins l'une.

Ce nonobstant, elle ne vouloit partir et faisoit toute dili-

Digitized by Google

gence de faire apporter et jecter fagots et bois en l'autre fossé, pour cuider passer jusques au mur, laquelle chose n'estoit pas possible, veue la grande eau qui y estoit. Et depuis qu'il fut nuict, fut envoyée quérir par plusieurs fois, mais elle ne vouloit partir, ny se retirer en aucune manière; et fallut que ledict duc d'Alençon l'allast quérir, et la ramenast; et toute la susdicte compaignée se retira audict lieu de la Chapelle Sainct-Denys, où ils avoient logé la nuict devant, et lesdicts ducs d'Alençon et de Bourbon, s'en retournèrent le lendemain en la ville Sainct-Denys, où estoit le roy et son ost. Et disoit-on qu'il ne vint oncques de lasche courage de vouloir prendre la ville de Paris d'assault, et que s'ils y eussent esté jusques au matin, il en eut eu qui se fussent advisez. Il y eut plusieurs de blessez et comme nuls morts.

CHAP. 62. [*Ambroise de Loré s'enferme dans Saint-Célerin. — Le roy campe devant Paris, décampe et retourne en Berry.*]

Audict mois d'aoust mille quatre cent vingt neuf, un capitaine du pays de Bretaigne, nommé Ferbourg, fist adviser comme il pourroit avoir la place de Bonsmolins, laquelle les Anglois tenoient, et de fait trouva moyen d'y entrer et de bouter les Anglois dehors; et le duc d'Alençon lui donna la capitainerie. En ce temps avoit un gentilhomme au pays, nommé Jean Armange, de la compaignée de Messire Ambroise de Loré, lequel se bouta dedans la place de Sainct-Célerin, qui avoit esté abbatue; et avec luy avoit un gentilhomme de Bretaigne nommé Henri de Ville-Blanche, et emparèrent icelle place. Et au tiers jours qu'ils furent entrez en icelle place, les Anglois de la garnison d'Alençon, et autres en leur compaignée, s'assemblèrent et vinrent devant ladite place, garnis de canons, vuglaires, coulevrines et arbalestes; et après ce qu'ils y eurent esté aucun temps la cuidèrent prendre d'assault et de faict l'assaillirent fort et merveilleusement. Mais lesdicts capitaines et leurs gens se défendirent si vaillamment et tellement qu'ils demeurèrent en ladicte place et lesdits Anglois s'en retournèrent à Alençon.

Digitized by Google

Le vingt-neufiesme jour dudict mois, le prieur de l'abbaye de Laigny et un nommé Artus de Sainct-Merry, avec plusieurs autres, vinrent devers le roy audit lieu de Sainct-Denys pour mettre ladicte ville de Laigny en son obéyssance, lequel les receut très-bénignement et doucement, et ordonna au duc d'Alençon qu'il y pourveut et y envoya Messire Ambroise de Loré, lequel fut receu par les habitans à grande joye, et quand il y eut eu plainière obéyssance il fit faire aux habitans le serment en tel cas accoustumé.

Le douziesme jour de septembre, le roy assembla son conseil pour sçavoir qu'il avoit à faire, veu que ceux de Paris ne monstroient quelque semblant d'eulx vouloir réduire, et aussi n'eussent-ils osé parler ensemble veue la puissance des Anglois et Bourguignons, et si n'y avoit denier de quoy il eut peu entretenir son ost. Si fut délibéré par le conseil qu'il laissast grosses garnisons de par deça[1], avec aucuns chefs de son sang et qu'il s'en allast vers et outre la rivière de Loire. Et en exécutant cette délibération du conseil, il laissa le duc de Bourbon, le comte de Vendosme, Messire Louys de Culant, admiral de France, et autres capitaines, et ordonna que ledit duc seroit son lieutenant, et laissa dans Sainct-Denys le comte de Vendosme et le seigneur de Culant, à grande compaignée de gens d'armes. Puis le roy s'en partit avec son ost, et s'en alla au giste à Laingny-sur-Marne; et le lendemain se partit et ordonna à Messire Ambroise de Loré qu'il demeurast audict lieu de Laingny, et luy fut baillé en sa compaignée un vaillant chevalier de Limosin, nommé Messire Jean Foucault, avec plusieurs gens de guerre. Et quand les Anglois et Bourguignons sceurent que le roy estoit ainsi party, ils assemblèrent de toutes parts de leurs gens en grand nombre, et ceux qui estoient à Sainct-Denys, considérant que la ville estoit foible, s'en partirent, c'est

[1] Ici se trouve dans Godefroy l'astérisque dont il a été parlé ci-dessus *Notice historique*, etc., p. 40, note 1. Au même point Godefroy, dans une note, s'exprime ainsi : « L'autheur de cette histoire fait voir icy que sa patrie estoit en deçà de la Loire ou du moins qu'il y estoit, lorsqu'il l'écrivoit. » Édition du Louvre, p. 529.)

Digitized by Google

à sçavoir ledict comte de Vendosme et autres délaissèrent ladicte ville et s'en vinrent à Senlis.

Environ ledict mois de septembre, audit an, vinrent les Anglois et aussi leurs alliez de la langue françoise, nommez Bourguignons, et se misrent à grand puissance sur les champs, en intention, comme on disoit, de venir mettre le siége devant Laingny, laquelle estoit ville mal fermée et habillée des choses pertinens à défense de guerre. Ils vinrent devant la ville et faisoient les manières d'y arrester, et quand lesdits Messire Ambroise de Loré et Foucault les veirent, considérans ladicte ville estre foible et qu'ils n'auroient aucuns secours, saillirent aux champs eulx et leurs gens en belle ordonnance contre lesdits Anglois et Bourguignons, et leur tinrent si grandes et fortes escarmouches, par trois jours et trois nuicts, que lesdicts Anglois et Bourguignons n'approchèrent oncques des barrières plus près que du trait d'une arbaleste; et quand ils apperceurent si grande résistance et qu'ils virent avec lesdits chevaliers, tant de gens de guerre et si vaillans, ils se retirèrent et s'en retournèrent à Paris sans faire autre chose. Et auxdites escarmouches y en eut plusieurs de tuez, tant d'un costé que d'autre.

CHAP. 63. [*Laval est pris par les Anglois. — Le comte de Clermont, lieutenant du roy en Picardie. — Entreprise sur Rouen.*]

Le seigneur de Talbot, vaillant chevalier anglois, print d'eschèle par faute de guet et de garde la ville de Laval, avant le siège mis à Orléans, comme cy-dessus a esté touché, et y gaingna de moult fort grandes richesses et chevaulx. Estoit pour lors dedans Messire André de Laval, seigneur de Lohéac, lequel estoit au chasteau dudit lieu de Laval, et fist composition pour luy et autres dudict chasteau, à vingt mille escus d'or, comme dessus est dit; et demeura prisonnier jusques à ce qu'il eust payé ladite somme ou baillé plège. Et audit mois de septembre fut faite une entreprinse par les seigneurs du Hommet, Messire Raoul du Bouchet et Bertrant de la Ferrière, sçavoir

Digitized by Google

comme ils pourroient recouvrer ladite ville de Laval; et par le moyen d'un meusnier, homme de bien, qui avoient desplaisance que les Anglois fussent seigneurs et maistres en ladicte ville, fisrent bien secrètement une embusche de gens d'armes à pied en un moulin, dont ledit meusnier avoit le gouvernement, estant sur la rivière de Mayne qui passe au dessoubs et joingnant ladite ville, et joingnant aussi au bout du pont et du costé de ladite ville dont les barrières sont par iceluy pont. Et un matin, à l'ouverture d'icelle porte, saillirent lesdits gens de guerre à pied, ainsi que les portiers estoient allez ouvrir les barrières estant sur iceluy pont et entrèrent en ladite ville de Laval crians : *Nostre-Dame! Sainct-Denis!* En laquelle avoit de deux à trois cent Anglois, et les François n'estoient pas plus de deux cent, combien qu'il y en avoit plus de six cent qui les suivirent. Il y eut plusieurs Anglois de tuez et prins, les autres saillirent par dessus la muraille de cette ville là pour eulx sauver. Et par ce moyen, ladite ville fut remise en l'obéyssance du roy.

Environ ladicte saison, le duc de Bourbon[1], lequel estoit demeuré lieutenant du roy ès pays de nouveau réduits en son obéyssance, dont dessus est faite mention, se tenoit à Senlis, Laon, Beauvais, et autres villes pour toujours les garder, et y mettre provision, ordre, et gouvernement; car en plusieurs lieux il ne trouvoit pas bonne obéyssance, combien qu'il menoit grand peine à bien conduire le faict du roy, et d'exécuter quelque chose sur les Anglois, lesquels estoient bien diligens, et mettoient peine à grever les François. Or advint que le dict Messire Ambroise de Loré et Messire Jean Foucault, estans à Laigny, avoient en mesme temps fait certaine entreprise sur la ville de Rouen, par le moyen d'un nommé le Grand Pierre; et pour ce qu'au temps que l'exécution se devoit faire, il n'estoit point clair de lune, pour chevaucher par nuict, ils prolongèrent et remirent un autre jour audict Grand Pierre; car il leur sembloit qu'ils n'estoit pas possible de mener si grosse compaignée par le pays, où il falloit passer, sans s'entreperdre, si c'estoit en une nuit obscure. Et s'en alla

[1] Voyez ci-dessus p. 219, note 1, et p. 233, note 4.

Digitized by Google

le dict Grand Pierre par Senlis, où il trouva le duc de Bourbon, le comte de Vandosme et l'archevesque de Rheims [1], chancelier de France [2]. Et pour ce que lesdicts de Loré et Foucault avoient aucunement ouvert la matière aux dicts seigneurs, mais non mie la manière que le dict Grand Pierre disoit, ils contraignirent le dict Grand Pierre à leur déclarer dont il venoit et la forme de la dicte entreprinse. Les quels, icelle ouye, ne tindrent compte de l'opinion et de la difficulté que les dicts Messires Ambroise et Foucault faisoient et mandèrent très diligemment gens de toutes parts pour exécuter la dicte entreprinse. Et de faict se mirent en chemin, et en allant perdirent l'un l'autre et ne se trouvèrent pas tous ensemble, et y en eut qui furent jusques aux portes de Rouen; et quand ils veirent que leur entreprise estoit faillie, retournèrent. Et eux retournans, trouvèrent environ quatre-vingts Anglois, les quels, quand ils veirent les François, descendirent à pied au fond d'une haye et fichèrent des paulx devant eulx. Si furent assaillis par diverses escarmouches par des gens de guerre françois, qui estoient une bien grosse compagnie. Mais les Anglois se défendirent si vaillamment, qu'ils demeurèrent en leur place sans rien perdre. Or supposé que les dicts de Loré et Foucault sceussent la dicte entreprinse, si n'avoient-ils pas intencion de l'exécuter sans le faire savoir et déclarer tout au long aux dicts seigneurs. Et ainsy, en effet, la dicte entreprinse fut perdue et faillie par faulte de ce que les dicts seigneurs n'avoient creu le conseil des dicts deux chevaliers, qui estoit bon et raisonnable [3].

[1] Regnauld de Chartres, à la fois archevêque de Reims et chancelier de France. Une lecture attentive de cette chronique montre que le texte ou manuscrit de Cousinot de Montreuil a été par intervalles remanié et interpolé. Ce système d'additions explique le mot *dit* que nous avons signalé ci-dessus p. 285, note 1.

[2] Ici s'arrêtent les éditions de la chronique, dite de la Pucelle, imprimées jusqu'à ce jour. Ce qui suit nous est fourni par le ms. 242 de Godefroy. Voyez ci-dessus *Notice*, p. 181.

[3] Ici finit le ms. 245 de Godefroy. Ces quelques lignes nouvelles se rapportent à un épisode fort intéressant. Pierre de Cleuville, dit Grand-Perrin ou Grand-Pierre, était l'agent ou l'exécuteur d'une conspiration ourdie par Ricard Mite, bourgeois de Rouen, pour délivrer son pays de la domination

Digitized by Google

anglaise. La conspiration fut découverte par les Anglais et Ricard Mite paya de sa vie cette tentative. Des lettres authentiques du bailli de Rouen pour les Anglais, en date 28 février 1428,9, nous apprennent qu'à cette date Pierre de Cleuville, dit Grand-Perrin, avait été saisi à Montlhéry, où il était détenu prisonnier. De là, d'après le même document, il fut amené à Rouen, « en laquelle le Grand-Perrin a esté condampné et exécuté pourses démérites comme traitre, larron et brigant. » Voyez Cheruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, Rouen, 1840, in-8°, p. 84, et *Pièces justificatives*, p. 92.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE SUR P. COCHON

ET

SUR SA CHRONIQUE

Nous savons peu de chose touchant ce chroniqueur et ce peu, lui-même nous l'apprend dans le texte de son ouvrage. L'auteur se met *nominativement* en scène une première fois, sous la date de 1425. Il raconte, non sans laisser percer un certain sentiment de satisfaction, qu'au mois d'août de cette année, P. Paolin, lieutenant général du bailli de Rouen, fut mandé par l'archevêque et reçut une assez verte admonestation de ce prélat, « pour plusieurs excès que il (Paolin) « avoit fais contre l'église [1] ». Cette réprimande, dit-il, eut lieu « en présence de grant quantité de gens notables entre lesquieulx estoient... P. Cochon, presbstre, notaire, etc. » L'identité entre le prêtre notaire et l'auteur de la Chronique résulte d'un autre passage que nous transcrirons bientôt [2].

P. Cochon, selon toute apparence, était né en Normandie, et probablement à Rouen, dans le cours du quatorzième siècle. Le ms. qui contient sa chronique débute par un tableau des Pâques, analogue à ceux

[1] Voyez ci-après chap. 44.
[2] En date de 1433. Voyez ci-après p. 302.

Digitized by Google

qu'on rencontre dans les livres d'Heures et autres livres à calendrier. Ces tableaux coïncident ordinairement, quant à la période chronologique qu'ils embrassent, avec la génération ou époque de la vie des auteurs. Or le tableau de notre ms. s'étend de l'an 1360 à l'an 1425. Notre chroniqueur devait être né avant la première de ces deux dates. Ce qui nous porte également à cette conjecture, c'est le style et le ton avec lesquels le narrateur traite des événements postérieurs à l'année 1360 environ, et qui sont le style et le ton d'un contemporain. En 1406, P. Cochon était à Rouen. Dans le chapitre 7 des fragments qui seront ci-après insérés, il décrit, sous cette date, le costume et l'équipage de guerre qu'avait revêtu Messire Jean de Graville, chevalier, lorsqu'il partit de Rouen pour accompagner à Calais le duc de Bourgogne. « Ainsi se parti de Rouen, ajoute-t-il, voians [1] tous cheux qui le povoient voir; et moy qui cy escripz, le vy. » Il était encore à Rouen lorsque, le 29 juillet 1430, le jeune Henri VI, roi d'Angleterre *et de France,* visita cette ville : « et là le vis » répète le chroniqueur [2]. Enfin P. Cochon habitait toujours Rouen, en 1433, quand il devint personnellement acteur dans une aventure singulière qu'il nous a racontée tout au long, et qui forme la fin ou dernier chapitre de sa chronique. Ce chapitre, indépendamment de la valeur historique (très médiocre) de l'épisode ou aventure en elle-même, offre un double et sérieux intérêt. On y trouvera d'abord une piquante peinture de mœurs, puis des développements personnels ou biographiques relatifs à l'auteur. Par ce double motif, nous n'hésitons pas à reproduire ici le texte entier de ce fragment.

[1] *Videntibus*, à la vue de.
[2] Ci-après chap. 52.

Digitized by Google

Or parleron d'un cas advenu en la court de l'église de Rouen[1].

L'an de grâce 1433, le samedi 20e jour de juing, un sergeant de roy, nommé la Rette, qui en son temps, fut chavetier[2], vint en ladicte court, et voulu prendre ung clerc dedens la court; séians en leurs siéges Monsieur le Selleur[3] qui nommé estoit M. Jo. Paiot, et le promoteur M. Pierre Surreau[4], et tous les notaires de la court; poy après ce que M. l'official, nommé Jean Martégny fu party de son siége. Mais (la merchy Dieu!) ne l'amena pas le dit Laret, car le dit clerc se déforcha très fort et crièt qu'il estoit clerc, et ce voyant et oyant le dit sergeant s'avisa d'une malvèse avision. En coullourant son fait commencha à détirer et traîner le dit clerc, en disant qu'il yroit en prison, et que c'estoit pour les deniers du roy[5]. Et là estoit ung nommé Princhement, procureur du roy nostre sire, qui villainement détiroit le dit clerc en aidant au dit Leret. Et après ce grant débat, le dit clerc de leurs mains s'eschappa, s'en alla au parquet, et d'aucuns vrays filz de l'Église fu conseillé au dit clerc qu'il s'en alast par la grande court pour évader aux mains des dessus dits qui estoient envoyés contre Dieu et l'Église et ses ministres. Lequel clerc ainsi le fist comme conseillié lui fu, et s'en alla, et encore s'en va.

Si advint que aucuns qui présens estoient en la dicte court, juppèrent[6], car à ce jour et à celle heure, estoient en la dite court de gens de dehors plus de 300, qui tous s'assembloirent entour les dits sergent, Princhement et le dit clerc. Et quant les dits Leret et Princhement vidrent

[1] Ms. Colbert 8959, 3, fol. iiij^{xx}xv ỳ^{o}.
[2] Savetier.
[3] Officier chargé de sceller les actes émanés de l'official.
[4] Jean Surreau était receveur général de Normandie pour les Anglais.
[5] Henri VI était alors reconnu en Normandie.
[6] *Japper*, *huer*, murmurer, faire du *hahan* ou *hayay* tumulte. Voyez ci-après p. 304, note 1. *Jup*, murmure.

Digitized by Google

qu'ilz avoient felly, et qu'ilz n'avoient point de commission, car les gens de dehors demandoient par quel vertu ilz metoient la main au dit bon homme clerc, ilz partirent de la dicte court et aillèrent quérir ung vaillant bacheler, nommé Raoulin de Saint-Laurens, qui povet bien [aller] en leur compaignie, car il estoit de leur secte qui là vint, et apportèrent ne sçay quelles lettres, disants que c'estoit pour le mettre en prison, et que c'estoit pour les deniers du roy pour une taille. Et que firent les dits malveuillans de l'Eglise quand ilz vidrent qu'ilz avoient perdu leur proie? Ilz commenchèrent à dire, pour esbahir ceux de la court et ceux qui s'en mesloient, que le dit clerc estoit traistre du roy.

Et advint que un nommé Vérevest passoit par la court, en allant au scel, encontra le dit clerc et ses malveullans qui le détiroient. Le dit clerc se print et grippa au dit Véresvet, en le tenant très fort, lui disant qu'ils estoit clerc, et que il ne devoit rien au roy. Et le dit Savest [1] se reculloit cuidant que le dit clerc le laissât; et en se recullant, le dit clerc chaï. Car le dit Savest n'eust osé aidier au dit clerc ne conforter; car la justice estoit si rigoreuse etc., non plus se porè [pourrait]; or est-il ainsi, car ce nonobstant Vérevest de ce ne fu pas quicte ne plusieurs autres comme vous orrés chy après.

Or retourneré je à parler de ceulx qui firent le jup; entre les autres *moy qui escrips cecy, P. Cochon, prebstre, notaire, moi séiant en mon siège*, devant l'esquielle escripvant notes, oiant la noise qui estoit en la dicte court, non sachant véritablement que ce fussent les dits Leret, Princhement, ne ung prisonnier, mès cuidant que ce fussent autres noises d'aucuns des procureurs, comme bien souvent il advient, levay la teste en hault, commenchay à crier, en riant : « *Avant*, [fais-je,] *avant, as noyses, as noyses!* [2] » sans plus parler. Qui me fu le plus chier cry qui

[1] Savest pour Vérevest. Le même nom change d'orthographe à chaque énoncé.

[2] Cette exclamation est, dans ses termes, ou dans la lettre du manuscrit, assez problématique. Le deuxième mot est écrit *faige*. Je la traduirai comme je l'entends : *X!... X!...* (excitation ironique), *dis-je, au tumulte, au tumulte!*

Digitized by Google

fust onques à homme, car il advint qu'une secrète information fu faite de par les gens du roy, savoir qui avoit empeschié la justice du roy, qui avoit esté participant du meschief etc. *In quâ informacione fuerunt duo falsi testes* qui déposèrent que j'avoye juppé le premier. Et *re verâ* il mentoient, car rien autrement que dessus est dit n'avoie juppé. Et si, furent mal interrogez, savoir si je savoye les dits Leret, Princhement prisonnier [s] en la court. Car ce eust été fort pour moi de le savoir, je n'estoie party de mon siège de six heures toutes complaites, et si estoye bien loing du lieu.

Or est il ainsy. Car par ceste faulse information, le lundy ensuivant, jour Saint-Pierre [1], moy existent en l'ostel de la Pierre, près la court, là où j'estoye avec Messire Guillaume Manchon [2], Moulin du Mesnil, advocat en court laye, et avec Jehan Maillet sergeant à mache [3], le dit sergeant me dit que je rendisse mon corps prisonnier. De quoy fu moult esbahy, et non sans cause, le temps estoit périlleux [4]. Je obay au dit sergent, encore qu'il n'eust point de verge, ne de commission; mais bien savoye qu'il estoit sergeant, et alay, à la Troterelle, en prison, qui me fust chose dure, et là fu de celle heure jusques au jeudi ensuivant, heure de nonne [5], que je fu rendu à la court de Monseigneur de Rouen, par amonicion faicte au lieutenant nommé Guillaume de la Fontaine. Pendant ce que je fu en prison, Vervest et un sergeant nommé Lore [6] furent prisonniers comme moy, pour ce mesme desbat, car l'en leur métoit sus qu'ilz avoient mis la main au dit clerc, et le osté des mains au dit Leret,

[1] S. Pierre et S. Paul, 29 juin.

[2] Guillaume Manchon, notaire en la cour de l'église de Rouen, confrère de l'auteur. Manchon fut un des notaires employés dans le procès de la Pucelle. Voyez ce nom dans l'édition de M. Quicherat, t. V, à la table.

[3] A masse. Sorte de bâton qui servait d'insigne aux huissiers, sergents, etc.

[4] Il y avait dans le mois certains jours que l'on appelait périlleux. L'auteur fait sans doute allusion à cette croyance. Sur les jours périlleux, voyez *Histoire de l'instruction publique*, 1849, in-4°, p. 365.

[5] Pour nous, vers trois heures de l'après-midi.

[6] Ou Loré.

Digitized by Google

batu, accablé le dit Leret, dont n'estoit rien; mès fu grant dommage qu'il n'eust ung bras couppé ou mieulx.

Le mardy, l'endemain que les dits compaignons avoient esté mis en prison le lundi devant, furent iceulx menés en jugement publiquement comme larrons et meurdriers; et séant le baillif en siége, et son lieutenant, proposa l'advocat du roy (à la requeste d'un homme d'onneur nommé Henriot le Picart, procureur du roy en la dite jurisdiction de court sécullière) contre les dis prisonniers, comme le dit Cochon avoit hué, et fait ung grant hahay [1] contre le dit Leret et ses complices, avoit esté promoteur des noises, de quoy n'estoit rien, et estoit menterie, en plaidant contre les autres qu'ilz avoient rescous le dit prisonnier, batu le sergeant, empesché la justice du roy, et tant de mots que tout cest livre [2] seroit plain d'y mettre toute la bave qui fut plaidié : concluant que les compaignons fussent banis, confiscation de biens et héritages au roy, pugnis et corrigiés; et tous les maulx du monde.

Et ce conclu, voullu M. le bailli que le dit Cochon qui estoit prestre respondist par son serment, en metant la main en la poitrine, jurant en parolle de prestre, car il avoit esté plaidé que c'estoit ung attentat contre le roy qa'ilz avoient fait et perpétré. Dont le dit Cochon respondi au dit bailly que le serment devant lui ne feroit point, en suppliant humblement le dit Monseigneur le bailly que à ce ne le vousist contraindre, car il estoit homme d'Église et privillégié, et qu'il offenseroi l'Église et son privillége. Ce nonobstant, respondi le dit lieutenant que il falloit que je le féisse, dont respondi comme devant. Et ce ouy par le dit Monseigneur le baillif, qui estoit Engloys, respondi : « Ne fust il point si grande maistre en ceste ville de Rouen qui ne fist serment devant moi! » Commandant le dit Cochon estre remené en prison; et là fut remené par Verdin Scelles, sergeant, comme eust été ung larron.

Quand est de Vervest et Lore, furent contrains à faire le serment, et le firent, et me confessèrent en ce dont estoient acusés avoir rien failly, si leur furent assignations

[1] Voyez ci-dessus p. 301, note 6.
[2] Volume in-folio de 97 feuillets doubles.

Digitized by Google

faictes aux autres assises, et furent tenus en prison, et i furent jusques au jeudi ensuivant, autant comme le dit Cochon.

Or parleron du dit Cochon et de son gouvernement depuis icelui jeudi qu'il fu rendu, car il fu baillié chergier d'attentat et qu'il fut ramené à ses journées, la première le lundi ensuivant, et le temps d'entre ce jeudi et lundi furent faictes grandes diligences que la journée du dit Cochon fust plus longue [1]. Mais ce ne put estre obtenu, ne pour promesse ne pour don ou autre amitié. Item ne se comparu le dit Cochon, mès fu excusé par maladie. Toutesvoys ne voulurent les gens du roy recevoir son excusation. Si fu en deffault, et fut adjourné au jeudi ensuivant. Ne fu point appelé ne mis en deffault. Le dit Cochon, depuis qu'il fut rendu par la dite monicion, ne se bougea de son ostel pour attendre les nouvelles de Paris d'un mésager qui avoit esté envoyé tout propre [2] jusques au [3].

Et fu, en ce, le dit Cochon grandement dommagié, car il ne fu à la court ne ailleurs [4].

Ici s'arrête le peu de notions directes que nous possédons sur le compte de ce personnage. La chronique de P. Cochon nous fournit encore sur son caractère quelques traits indirects. Nous allons les recueillir en faisant connaître sommairement ce morceau d'histoire.

La chronique ou mémorial de P. Cochon, après diverses pièces liminaires, sur lesquelles nous reviendrons en décrivant le manuscrit, remonte à l'an 1181 comme point de départ. Dès la seconde moitié ou le deuxième tiers environ du quatorzième siècle, ce mémorial revêt le caractère et les apparences d'un récit contemporain. Il se termine par un épilogue ou épisode particulier que nous avons transcrit et qui se

[1] Journée signifie délai de l'ajournement.
[2] Exprès.
[3] Le *terme* auquel fait allusion le narrateur est en blanc.
[4] Fin du manuscrit.

Digitized by Google

réfère à l'année 1433. Mais cet épisode est tout à fait indépendant et détaché du récit ou corps de chronique, à la suite de laquelle il est annexé. Le corps du récit se suit depuis l'an 1181, comme il a été dit, de paragraphe en paragraphe, jusqu'à la visite d'Henri VI à Rouen, 29 juillet 1430. « Or lairon à parler du roy » dit le chroniqueur en achevant le compte rendu de cette visite et « parlerons des guerres jusques à ce que nostre matière y retournera ». Là-dessus, P. Cochon entretient effectivement le lecteur de faits militaires. Mais il s'interrompt au bout de quelques lignes et son récit se discontinue définitivement sans *retourner à sa matière.*

Normand de naissance, d'après les inductions que nous avons dites, il semble que P. Cochon avait pris à l'Université de Paris les grades littéraires et théologiques dont il était nécessairement revêtu pour remplir ses fonctions de prêtre-notaire en cour ecclésiastique. L'auteur, à la vérité, ne nous le dit point positivement. Mais au chapitre 25 des fragments ci-après insérés, il parle de l'Université de Paris. Les termes de respect enthousiaste qu'il emploie caractérisent très clairement, dans l'écrivain qui a tracé ces lignes, un *enfant* de l'*Alma Mater,* un disciple de l'école parisienne.

P. Cochon, vraisemblablement, n'avait pu puiser qu'à cette source, qu'à cette école, les chaudes opinions dont sa chronique est comme imprégnée. A propos des *Maillotins* de 1382, il rapporte cette sentence du célèbre avocat Jean des Mares ou des Maretz : « lequel dit que *le roy ne ses conseulx ne pourroient faire un peuple, mais un peuple feroit bien ung roy* [1] ». La chronique de P. Cochon est un écho fidèle et très retentissant des passions populaires de son époque.

[1] Ms. 9859.3, fol. lix,

Digitized by Google

Deux partis politiques divisaient au quinzième siècle tout le pays : les Armagnacs et les Bourguignons. P. Cochon se montre un Bourguignon ardent et décidé [1]; ou plutôt ses opinions politiques affectent une nuance particulière dont je vais essayer de rendre compte. P. Cochon hait la cause Armagnac et les hommes de ce parti. Il traîne Louis duc d'Orléans aux gémonies et lui attribue tous les malheurs publics dont la France fut alors le théâtre. Il parle avec une faveur, avec une sympathie évidente, de Jean sans Peur. Il épouse sa querelle, sa politique, sa conduite, et le suit partout en partisan, jusqu'au meurtre même de Louis duc d'Orléans, jusqu'à l'assassinat de la rue Vieille-du-Temple. Mais, en présence de cet abominable coup de main, toutefois, il hésite. Une sorte de pudeur étrange le force à voiler son récit, et c'est dans les mots équivoques d'une espèce d'argot, que le chroniqueur nous reproduit cette scène de ténèbres [2].

Il hésite davantage encore lorsqu'il s'agit de suivre Jean sans Peur conspirant avec Henri V contre la France, provoquant les invasions du formidable conquérant, appelant enfin, sauf à le déplorer trop tard, et allumant, si je puis m'exprimer ainsi, de ses mains, au péril de sa Patrie entière, le désastre d'Azincourt. Ici, P. Cochon recule avec un dégoût et une antipathie marqués. Il subit en Normandie les rois de la Maison de Lancastre ; mais sous le sujet des Henri d'Angleterre, on reconnaît et l'on sent le *bon Français* .

[1] La chronique de P. Cochon suit souvent celle de Monstrelet, qu'il paraît avoir connue. Mais quoi qu'il en soit de l'analogie ou de l'imitation, la chronique normande n'en conserve pas moins une part d'originalité importante et remarquable.

[2] Voyez ci-après chap. 8.

[3] Voyez notamment le récit ironique à la fin du chapitre 52 et dernier « .., Et coustèrent ces mirelificques et fatras beaucoup

Digitized by Google

Au surplus, chez P. Cochon, l'homme d'Église domine le politique. Son zèle, son ardeur, sa passion sont avant tout pour l'Église, pour les privilèges de la classe à laquelle il appartient. Sa chronique, comme on le verra bientôt plus en détail, comprend deux parties : l'une est un mémorial des événements qui, d'après l'auteur, ne concernent que Rouen, et dont la plupart en effet se passèrent dans les murs de cette ville; l'autre est la chronique *générale*. En **1425**, à l'occasion de la solennité périodique de Saint-Romain [1], l'administration anglaise changea ou modifia quelques formalités dans le programme des cérémonies accoutumées. P. Cochon consacre à cette particularité un chapitre animé et développé de sa chronique *générale* [2]. Son œuvre, son manuscrit se termine enfin par un chapitre analogue au chapitre **44**, et que nous avons tout à l'heure placé sous les yeux du lecteur. Dans cet épisode final, on retrouve en la personne du chroniqueur (au moins septuagénaire cependant, selon nos conjectures), on retrouve en lui le bouillant champion et même aussi, à ce qu'il dit, la victime des immunités ou prérogatives ecclésiastiques.

Le nom peu gracieux de notre chroniqueur mérite l'attention du critique. Le nom *propre* (aujourd'hui *prénom*) que portait cet écrivain ne nous est connu que par son initiale *P.* Ce prénom était sans doute *Pierre*. Or, le nom de *Pierre Cauchon* rappelle immédiatement au souvenir le fameux évêque de Beauvais

d'argent,... et sonnoient les cloches plus fort que se Dieu fût deschendu du chiel. » Voyez aussi la ballade de du Guesclin citée plus loin.

[1] Voyez Floquet, *Histoire du privilège de Saint-Romain*, Rouen, 1833, 2 vol. in 8°, fig.

[2] Voyez ci-après chap. 44. En revanche, il a relégué dans sa chronique *locale* ou *Mémorial de Rouen* plus d'un fait qui présente un intérêt sérieux et vraiment digne de l'histoire générale.

Digitized by Google

qui jugea, qui condamna, dans cette même ville de Rouen et à cette époque, la Pucelle. Mais, en dépit d'une apparente analogie, il est au contraire certain, et il deviendra bientôt manifeste, que le chroniqueur de Rouen *P. Cochon* et le juge-évêque Pierre *Cauchon* sont deux personnages complètement étrangers l'un à l'autre. Les noms ou les *mots*, ici, comme les individus, appartiennent à deux provinces et à deux familles distinctes. Philologiquement, tout le monde connaît la signification du premier de ces mots ou de ces noms, qui, d'après M. de Chevallet [1], est dérivé chez nous du celtique. L'autre vient du latin *calx,* qui a fait, en normand [2] comme en picard, *cauche* pour *chausse*, et *cauchon* pour *chausson.*

P. Cochon, certainement, bien loin de ressembler en cela à son quasi-homonyme, ne prit aucune part au procès de l'illustre héroïne. Son nom, du moins, ne figure aucunement dans les écritures qui nous en sont restées. Les fonctions de notaire que notre homme aurait pu remplir furent dévolues à deux de ses familiers ou confrères [3]. Pour lui, au contraire, sa chronique s'étend pour ainsi dire jusqu'au moment précis où la Pucelle entre à Rouen pour comparaître devant ses juges, puis se tait subitement ou s'interrompt à ce moment même. Cette clôture inopinée, ainsi que nous l'avons remarqué ci-dessus, ce silence soudain ne peuvent pas être fortuits ou s'expliquer par la mort du chroniqueur, puisque celui-ci écrivait encore en 1433. Une seule explication nous paraît

[1] *Origine de la langue française*, t. I, p. 243.

[2] Voyez ci-après : « Nus piés sans *cauche.* » (*Chronique de P. Cochon*, chap. 30.)

[3] Guillaume Manchon, ci-dessus p. 303, note 2, et Guillaume Colles. Manchon n'instrumenta lui-même que contraint et forcé. Colles fut appelé par Manchon pour diminuer, en la partageant, sa responsabilité. Voyez Quicherat, *Procès*, à la table : *Manchon* et *Colles*.

Digitized by Google

plausible à cet égard. P. Cochon, dans sa chronique, raconte en plusieurs chapitres intéressants [1], les débuts de la Pucelle. Ces sentiments de patriotisme, qui animaient P. Cochon, et de justice se démêlent aisément, aussi bien que se reconnaît une nuance de sympathie, dans les lignes où le chroniqueur parle de l'héroïne. L'homme qui a écrit ces lignes était trop honnête évidemment pour pactiser avec les juges de Rouen. Cependant la robe que portait P. Cochon, son emploi, et enfin son état de sujet anglais, lui imposaient une prudente réserve. Là où la tyrannie règne, où la pensée n'est pas libre, l'écrivain qui veut manifester ses sentiments ne peut que s'exposer au péril en ne les déguisant pas, ou, ce qui est pire, se déshonorer en trahissant sa conscience et la vérité. Un autre dilemme se présente encore à lui : ou parler ou se taire. C'est ce dernier terme, si je ne me trompe, qu'a choisi volontairement P. Cochon.

La chronique de P. Cochon, après avoir appartenu à Colbert, paraît être demeurée jusque vers ces derniers temps inédite, et même inconnue. C'est à M. A. Floquet, correspondant de l'Institut, etc., qu'appartient véritablement le mérite d'avoir mis cette chronique en lumière. Vers 1830, après être sorti de l'École des chartes, dont il est un des représentants les plus respectés, M. Floquet transcrivit d'un bout à l'autre cette chronique, par amour pour ses chères études d'histoire normande. M. Floquet toutefois n'en fit directement depuis cette époque qu'un usage restreint. Le savant académicien a employé la chronique de P. Cochon, premièrement dans son *Histoire du privilège de S.-Romain* déjà cité ; et en second lieu pour son *Essai historique sur l'échiquier de Normandie* [2]. La

[1] Chap. 48 et suiv.

[2] Extrait du t. X et de son *Histoire du parlement de Normandie*, Rouen, 1840, in-8°.

Digitized by Google

même chronique, grâce aux libérales communications de M. Floquet, a été également utile à MM. Michelet et Chéruel, qui l'ont citée, le premier, au t. IV de son *Histoire de France* [1] et le second dans son *Histoire de Rouen sous la domination des Anglais* [2].

Enfin, M. J. Quicherat, lorsqu'il préparait les matériaux de son vaste travail sur la Pucelle, rencontra, parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, cette chronique normande. Il en a reproduit des fragments anonymes dans le beau recueil qu'il a publié pour la Société de l'histoire de France [3].

Rattaché à M. Floquet par les liens d'une respectueuse confraternité, j'ai dû à son insigne bienveillance en ma faveur une bonne fortune toute spéciale. M. Floquet, connaissant mes travaux sur le quinzième siècle et désirant les favoriser, a bien voulu me transmettre en pur don la copie intégrale qu'il avait faite de cette chronique. Je mets aujourd'hui à profit pour le public et pour moi ce généreux abandon, sans toutefois en épuiser complètement le bénéfice ou l'utilité. On trouvera ci-après reproduit dans une suite de chapitres numérotés de 1 à 52 le texte complet de la chronique de P. Cochon mais seulement à partir de l'an 1403, date de la naissance de Charles VII [4]. Cette chronique, bourguignonne d'opinion, rapprochée de la chronique orléanaise de Cousinot le chan-

[1] 1840, in 8°, p. 347, note 2.
[2] Rouen, 1840, in-8°, *passim*.
[3] Voyez ci-après *Chronique de P. Cochon*, chap. 46 et suiv.
[4] La *Chronique de P. Cochon* mériterait d'être publiée dans son ensemble. Cette utile entreprise tentera peut-être le zèle de quelque savant dévoué à l'histoire de la Normandie. Je considère comme un fidéicommis, dont je suis dépositaire pour la science, le don que je dois à la libéralité de M. Floquet. A mon tour, je m'estimerais heureux d'offrir à un éditeur, qui se proposerait de mettre au jour le texte complet de cette chronique, la copie de la partie inédite, dont la mise au net, autographe de M. Floquet, se trouve toute prête pour l'impression.

Digitized by Google

celier, embrasse exactement la même période et les mêmes faits que cette dernière. Mais elle les présente sous un jour et dans un langage complètement différents. Ce contraste ou cette variété dans la répétition ne peuvent que profiter à l'Histoire.

Digitized by Google

NOTICE

DU

MANUSCRIT DE P. COCHON

Nous ne connaissons qu'un seul manuscrit de ce mémorial qui paraît être l'œuvre autographe et originale de l'auteur Ce ms. fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale de Paris. Il appartient à l'ancien fonds français sous la cote *Colbert*, 9859,3. Ce volume est écrit sur un papier très fort, ayant pour filigrane une tête de bœuf. Sa hauteur est de 29 centimètres sur 21 de largeur. Il forme (à la manière des notaires) un *registre* cousu d'avance et folioté j, ij, iij, etc., au recto seulement, jusqu'au numéro iiij^{xx}xvij, en tout, par conséquent, 194 pages. Nous allons maintenant présenter une analyse sommaire des divers morceaux que ce livre renferme.

Fol. I. — *A savoir le jour de Pasque depuis l'an mil iii^{c} lx, jusques à Pasques l'an mil iiij^{c} xxiij* (sic). Cette table des Pâques, dont nous avons parlé [1], s'étend jusques et y compris l'année 1424 [2].

Fol. iiij ^{xx} — « *Nota* que Paris fut fondée 900 ans après

[1] Ci-dessus p. 299.

[2] Le mémorial en effet ne s'arrête pas à 1423, ni même, comme on le verra ci-après, à 1424; il s'arrête quelques années encore au delà de ce terme.

Digitized by Google

le déluge, avant Rome 498 ans; après la fondation de Troyes par Dardanus 60 ans, et avant l'incarnacion de N.-S. 1418 ans; aultres disent 895 avant ladite incarnacion.

« *Nota* que le 18e roy de Gaulles, puis Samothès, selon Manethon, fut appellé Paris, dont elle [c'est-à-dire dont la ville de Paris] porta le nom, et y en eut 23. Le dernier fut Rhemus, qui fonda Reins, et eust une fille mariée à Francus, fils de Hector.

« *Nota* que depuys le trespas dudit Rhemus jusques à la conqueste que fit Julle César des Gaulles, y a eu 1100 ans, et estoit gouverné ce temps durant le royaulme par communaultez.

« *Nota* que Magus, filz de Samothès surnommé Dis, premier roy des Gaulles, et fils de Japhet édifiia premièrement Rouen [Rotho *Magus*].

« *Nota* que Troye fut destruitte 1152 ans avant l'incarnacion de N.-S. et de la création du monde 3972.

« Romme fut édiffiée par Romulus, après ladicte destruction de Troye 405 ans et de la création du monde 4484.

« Julles César ordonna le kalendrier de 12 moys.

« Ledit César mourut 708 ans après la fondation de Romme et avant l'incarnacion de Nostre-Seigneur, 53 ans. »

Ces notes sont d'une main du seizième siècle, évidemment postérieure au texte principal. Les idées, le style, l'écriture sont ceux de Jean le Féron, personnage singulier qui a possédé, fouillé de nombreux textes du quinzième siècle, et dont j'ai eu plus d'une fois l'occasion de suivre la piste ou les vestiges [1]. Le ms. 9859,3, avant d'être à Colbert, a été, si je ne me trompe, en la possession de cet exalté bibliophile. Jean le Féron, suivant son usage, l'a enrichi, là et ailleurs, de nombreuses annotations marginales.

Au folio 4 recto et verso, se trouvent diverses sentences ou inscriptions étrangères à la chronique, mais qui paraissent être de la main de P. Cochon. L'un de

[1] Voyez ci-dessus p. 4 et suiv.

Digitized by Google

ces morceaux me semble digne d'être reproduit, à cause de sa facture et des sentiments qui l'animent.

C'est une espèce de ballade sur Bertrand Du Guesclin, mort en 1380 :

L'escu d'azur à un esgle de sable
A deux testez et un rouge baston
Portoit le preux. le noble connestable
Qui de Bertren Glesquin portoit le nom.

A Brom [1] fut né le chevalier breton
Courageux, hardiz et orgueliex comme une tor [2],
Qui tant servi de loial cuer et bon,
L'escu d'azur à trois fleurs de liz d'or.

Ore est-il mort, Dieu li fache pardon;
Pleust à Dieu qu'il vesquit encor
Pour aller venger vers le lieupart félon
L'escu d'azur à trois fleur de liz d'or!

Je ne me hasarderais pas en affirmant que cette inscription fût contemporaine de la Pucelle et de ses exploits. Ce rondeau montre la place qu'occupaient dans le souvenir des générations les prouesses du vaillant connétable. Je rappellerai à ce propos que Jeanne, elle-même, témoigna de cette préoccupation devenue populaire. Au mois de juin 1429, la Pucelle se trouvait en Berry. Elle envoya spontanément à Anne de Laval, veuve de Bertrand Du Guesclin, à titre de présent, un anneau d'or. Le message était accompagné de ce compliment : « Que c'estoit bien petite « chose et qu'elle vous eust envoyé mieux, considéré « vostre recommandation [3] ».

[1] Au château de Broon, près Rennes.
[2] Fier comme une tour.
[3] Lettre d'André de Laval à son aïeule (Anne de Laval, veuve du connétable), dans Quicherat, *Procès*, etc., t. V, p. 109.

Digitized by Google

Vient ensuite, du folio vj au folio xij, « l'extrait des années de la nativité d'aucuns papes de Romme, empereurs, rois de Franche et d'Angleterre etc., etc., » ou tablettes sommaires d'histoire *universelle* depuis l'an I de l'incarnation jusqu'en 1318; avec annotations du seizième siècle. Ces annotations paraissent être également de la main de Jean le Féron.

Fol. xiij à xv. Poème d'environ 400 vers en l'honneur de la ville de Paris, contenant une nomenclature des rois de France. En voici le début :

Aux nobles qui aiment Paris
Où les biens ne sont pas faillis
Vueil recorder, si vous agrée,
Comment la chité fut fondée, etc.

Ce petit poème se termine à Charles V et à Du Guesclin. Voici la dernière strophe ou article :

Le cinquante septiesme fu roy
Qui bien régna sans nul desroy,
Charles, qui du roy Jehan fut fieulx.
Mout[1] par [2] estoit sages et preulx;
Dix et sept ans, pour voir vous dys,
Régna et gist à Saint-Denis.
A Rouen son cuer fu apporté :
En la mère église fu enterré.
A Saint-Denis gist son connestable,
Bertran, le noble conquérable.
De Guesclin : mout fut vertueux
Et est nombré ou nombre des preux
Et gist aus piés du dit roy
Car il l'enmoit en bonne foy [3].

[1] *Multum.*
[2] *Par, paris*, en français pair, seigneur. « C'était un seigneur très sage (ou très instruit) et très vaillant. »
[3] Fol. xv.

Digitized by Google

Fol. xvj à xxij. « Chy ensuit aucunz mémoires avenuez à Rouen y ès partiez d'icelluy. » Ce mémorial est comme une chronique spéciale de la ville de Rouen. Il s'étend du 21 juin 1371 au mois d'octobre 1324.

Au fol. xxiiij commence enfin la chronique de France et de Normandie, par ces mots : « Depuis que « Godeffroy de Billon et la baronnie de France orent « conquis Anthyoce et Jélurasem (Jérusalem), et orent « remis la christianité dedens, etc., etc. »

Cette chronique prend ainsi les faits, depuis le « jour de la Toussaintz l'an de grâce mil chent iiij^{xx}j. » (1181) et se continue en suivant le cours des siècles. Le règne de Charles VI (1380) commence au fol. lvj v°; à partir de là et même auparavant, le récit paraît être l'œuvre et le témoignage d'un contemporain. Il rend compte (fol. lviij) des troubles populaires qui éclatèrent à Rouen au commencement de ce règne, et qui amenèrent le jeune roi au sein de la capitale de la Normandie. Je citerai, à titre de spécimen, les quelques lignes qui vont suivre :

« En ce temps[1] commençhoient à caïr[2] les poullainz[3], et revint une manière d'estas de vestures pipelottées de tantez manièrez de desguiseeures qui (qu'il) n'est nul qui les peust escripre ; avec unez grandez manchez pendantez, passantez la longueur de la robe ; et y povoit l'en mucher pain, char, chapon, rostis, et, se mestier[4] estoit, tous larrechins, et convenoit bien à deux manches deux aulnes de drap etc. »

La chronique de France se poursuit de la sorte,

[1] Année 1383, fol. 60.
[2] Choir, *cadere ;* passer de mode.
[3] Poulaines.
[4] Besoin.

Digitized by Google

comme on l'a dit, jusqu'à l'année 1430, avec une note ou appendice final de 1433.

La chronique de Rouen, qui s'étend dans le ms. du fol. 16 au fol. 22, contient plus d'un fait d'un intérêt historique et général. Nous avons cru devoir réunir ces extraits aux chapitres mêmes de la chronique de France ou chronique générale. On trouvera plus loin ces emprunts rangés et fondus dans cette chronique à leurs dates respectives. Toutefois, et pour éviter toute méprise, nous avons eu soin de ne point intercaler ces faits de manière que ce second texte interrompît ou troublât le discours de l'autre. Des notes placées au commencement ou à la fin de chaque paragraphe intercalé avertissent en outre le lecteur de ces déplacements, au moment où cet avis nous a semblé nécessaire.

Digitized by Google

FRAGMENTS

DE LA

CHRONIQUE DE P. COCHON

CHAP. 1. *Descente et défaite des Anglais en Bretagne. Entreprise du comte de Saint-Pol sur l'île de Wight. Usuriers, acheteurs de rentes à vie* [1].

En l'an 1403 [2], quand la guerre estoit ouverte entre le roi franchoiz et le roy englois, iceulz Englois firent une armée; et le jour de la Saint-Jehan [3] en l'an dessus dit, deschendirent en Bretaigne, entre Saint-Pol du Léon et la chité de Vennes, et chevauchèrent une leue sur terre, et Messire Guillaume Duchastel, chevalier et ses gens de Bretaigne le surent, et les enclorrent entre eulz et la mer, et les combatirent, et en eurent que mors et prisonniers bien 300 Englois. Et, ce fait, l'amiral de Bretaigne, dit du Chastel, et leur aliez firent une grant armée et entrèrent en mer le 8e jour de juillet en suivant en 30 vessiax d'armée, et estoient environ 1,200 hommes d'armes, et trouvèrent les Englois le juedi en suivant 12e jour du dit mois, qui estoient à grant quantité de vessiax, et se combatirent fort

[1] Ces rubriques ou sommaires, n'existent point dans l'original. Nous les ajoutons pour l'utilité de l'édition. Ms. Colbert 9859, 3, fol. 68 ỳo.

[2] C'est-à-dire depuis le 15 avril, jour de Pâques, jusqu'au 29 mars 1404 n. s, qui fut le dernier jour de l'année comptée 1403 suivant l'ancien style.

[3] 24 juin.

Digitized by Google

ce jour, tant que les Bretonz gaignièrent la bataille, et y desconfirent bien 2,000 Englois; et si amenèrent 40 gros de leur vessiax et une carraque avec 1,000 prisonniez.

A la Sain Andrieu [1] ensuivant, le comte de Saint Pol [2] fu gagié à faire une armée à aler contre les Englois; et avoit bien 1,500 hommes d'armes, et montèrent sur mer en 29 bargez [3], et deschendirent à l'isle de Nuit [4], et n'y furent que trois jours, et cuidoient avoir renchon. Mais les Englois vindrent si fors, si s'en retournèrent sanz rien faire, fors qui firent tant de mal en païs de Caux, d'aller et de venir, que ce fu grant merveille et les maudisoit chascun. Ainsi se despendoit l'argent du royalme et si se moquoit le peuple de lui pour le beau fait qu'il avoit fait [5].

Item. En icelui an [6] coururent les amendes du royaume et en Normandie des polliciez sur usuriés [7], acheteurs de rentes à vie [8], et eut l'en très grant finance.

Chap. 2. *Mariage des princes. Hostilité entre la France et l'Angleterre.*

Item. Le roy de Navarre [9], frère de la royne Blance [10], qui fist tant de mal en France, avoit une fille [11] qui fu mariée au duc de Bretaigne, celui qui désérita le compte de Poin-

[1] Saint-André, 30 novembre.
[2] Walerand de Luxembourg, comte de Saint-Paul.
[3] *Sic.* De *barga*, barque.
[4] Wight.
[5] Voyez sur cette expédition le *Religieux de Saint-Denis*, liv. 24, chap. 14, édition Bellaguet, in-4°, t. III, p. 116 et suiv.
[6] Pâques, le 15 avril.
[7] Usuriers.
[8] On voit que ce genre d'opérations ne date pas de nos jours. Le chroniqueur nous parle de ce qui se passait en Normandie. Il en était de même à Paris. La fortune du fameux Nicolas Flamel a longtemps été regardée comme le merveilleux produit du *grand art*. Ce grand art n'était autre chose que celui des spéculations indiquées ici par le chroniqueur. Voyez sur ce point *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXIII, 1857, in-8°, p. 173 et suiv.
[9] Charles II dit le Mauvais, né en 1332, mort en 1387.
[10] Deuxième femme de Philippe de Valois.
[11] Jeanne de Navarre, mariée à Jean V de Bretagne.

Digitized by Google

tièvre de la dicte ducée. Et le dit compte de Pointièvre out espousée la fille de Monseigneur de Bourgongne [1]. Et après la mort du dit duc de Bretaigne, Henry, roy d'Engleterre, espousa sa fame, malgré ses barons, et l'amena en sien païs, et son filz qui fu duc de Bretaigne out à mariage la fille du deuxiesme Charles [2], roy de France; et le frère de la dicte royne d'Engleterre, roy de Navarre, vint à Paris demander assiète de sa terre que son père avoit forfaite en Normandie. Pour pais et amour il out argent et si out assiète de terre en Guastinaiz, et fu à Noël [3] 1403.

Item. Environ Noël en suivant, l'an 1403, la guerre fu ouverte entre les Franchois et les Englois, et out pluriex armées, perdu et gaignié d'un costé et d'autre, et la sepmaine de Pasques [4] l'an 1404, M. de Crasmesnil, les deux fillz Messire Guillaume Martel, sire de Basqueville, et le filz au sénescal d'Eu, firent une armée à aler sur les Englois et montèrent en mer et arrivèrent en Engleterre et ardirent une ville; et ne se tindrent pas à tant, et allèrent oultre. Si furent pris des Englois et furent menés au roy englois, lequel en out mout grant joye et leur fist très bonne chère, et furent à raenchon.

CHAP. 3. (Du 30 mars 1404 au 18 avril 1405.) *Entreprise des Bretons contre les Anglais. Mort de Philippe le Hardi duc de Bourgogne. Démêlés de l'Université de Paris avec Charles de Savoisy. Descente armée en Angleterre. Le roi de Navarre rend Cherbourg au roy de France. Mariage du duc de Guyenne.*

Item. En ce temps, les Bretons firent une très grant armée à aler sur les Englois; et là estoient pluriex chevetaignez et capitaines; et estoient 150 vessiax; et Messire Guillaume Duchastel, lequel estoit tenu un des fors et entre-

[1] Isabelle de Bourgogne, mariée en 1407 à Olivier de Blois, comte de Penthièvre.

[2] C'est ainsi que l'auteur désigne constamment Charles VI. Jean VI de Bretagne épousa, en 1397, Jeanne de France.

[3] 25 décembre.

[4] Le 30 mars.

Digitized by Google

pregnant des chreptienz, faisoit l'avant garde, et estoient en deux vessax bien 200 hommes d'armes, et deschendirent en Engleterre, et fist tant de vassellage d'armes comme l'en porroit dire, et cuidoit que l'autre navire les suist, et deschendist pour lui aidier, les quiex le laissièrent en la Quitrappe; et si l'envoièrent pour ce qu'il l'avoit l'onnour de tous leurs faits; si le tuèrent les Englois et tous ses gens pris et mors.

Philippe de Vallois, filz du roy Jehan, duc de Bourguongne et compte de Flandres, trespassa en la fin d'avril en l'an 1404 [1], dont ce fu grant dommage, lequel avoit trois filz : le compte d'Ennevers [2], qui fu son ainsné et tinst la terre; Anthoine, monsieur le second; et le tiers; et furent très bonz chevaliers, et firent de beaux fais, si comme vous orrés cy après. et très che [3] qu'il fu mort, une taille fu mise sus au royaume de 17 chent mille ll., et là n'avoit qu'il la débastit; car son filz de Bourguongne estoit encore trop nouvel venu à terre tenir [4].

Item. A la Saint Jehan [5], l'an 1404, ou environ, se commencha une très grant armée pour aller aidier au prince de Galles contre le roy Henry d'Engleterre, auquel y portoit guerre; de laquelle armée estoit capitaine le compte de la Marche, accompaignié de grandement de grans seigneurs, nobles, grant quantité de jeunes gens, arbalestriers et archiés, et commenchèrent les unz à asembler à Harefleu, à la my-aost, et les autres à Bret [6], en Bretaigne; et là vint 20 grosses nés d'Espaigne, et des Bretons grant quantité, et là rechurent leur garnisons, et ourent 100,000 ll. et fu enchiès la Saint Martin d'iver [7], qu'il partissent de Bret, et furent 8 jours sus mer, et arrivèrent en Engleterre, et ardirent un povre village où il y out fait grant quantité

[1] Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, mourut le 27 avril 1404.
[2] Jean sans Peur, alors comte de Nevers.
[3] *Dès ce*, aussitôt que.
[4] Jean sans Peur fit hommage au roy pour le duche de Bourgogne le 23 mai 1404. D. Plancher, t. III, *Preuves* p. ccxxxix.
[5] 24 juin.
[6] Brest.
[7] 11 novembre.

Digitized by Google

de chevaliers en ce beau fait, et puis s'en retournèrent sans plus rien faire. Ainsi furent les 100,000 franz despendus. Ainsi se despendoit l'argent du povre peupple de France.

En l'an 1404 [1], les clercs de l'université faisoient unes processions bien notables, et aloient à Ste Catherine du Val des Escolliers deux et deux bien arrangez d'un costé et d'austre, et les pages de Messire Charles de Sauvoysi menoient leurs chevax boire et aloient parmi les clers et faisoient leurs chevax regiber la boe sur les clers. Si en out de desmontez [2] et batuz. Si s'en plaindrent à leur mastre. Si leur commanda qu'ils fussent les plus fors; si s'armèrent et vindrent à Ste Catherine, où l'on disoit la messe pour la santé du roy qui estoit fort malade, et pour l'union de Ste Esglise, en très-grant dévotion. Lesquiex commenchèrent à traïre [3] parmy le moustier et en out beaucoup de bléchiez, et convint que le prestre qui disoit la messe se muschast [4] derrière l'autel, et fu la messe dite à grant paine. Et la plainte en fut faite et l'amende tauxée, et que sa maison [5] seroit abatue jusques à terre.

Et si fondèrent trois chappellez perpétuelles de 100[li] de rente amorties, et si poieroit [6] pour une fois pour dépens 2,000 [li] et bany du royaulme tant comme il plairoit au roy. Lequel estoit riche et prit sa finance et s'en alla à Marcellez [7] au roy Loys, et là en 40 jours fist faire deux gallées, et le roi Loys lui bailla des gens de sa terre et ses clippe en mer. Et d'avanture trouvèrent navire de Sarrasins : si en ourent victoire, et guennèrent très-grant avoir et puis vindrent ès ysles et costières d'Engleterre, et là firent grant fait d'armes et guingnèrent, et pour l'yver se vindrent ra-

[1] Le procession dont il s'agit eut lieu le 14 juillet 1404. Ainsi le prouvent *l'Histoire de l'Université de Paris* de Du Boulai, t. V, p. 95 et suiv. ; et l'*Histoire de Paris* de D. Félibien, t. II, p. 732 et suiv. Monstrelet donne à tort à ce fait l'année 1403. Voy. l'édition de M. d'Arcq, t. I, p. 73. Notre chroniqueur ici corrige et complète avantageusement Monstrelet.

[2] Il y eut des pages qui furent démontés de leurs chevaux.

[3] Tirer de leurs arcs.

[4] Cachât.

[5] La maison de M. de Savoisy.

[6] Payeroit.

[7] Marseille.

Digitized by Google

freschir à Rouen, en la fin d'octobre 1405, et apportèrent tant de finance et se vestirent et lessièrent bien à Rouen de 6 à 7,000 escuz d'or, et fu rappellé et sa paix faicte [1].

Item le roy de Navarre qui tenoit le ville et chastel de Chérembourt [2] fu rendoy o roy de France, 27e jour de juillet l'an 1404, et en out ledit roy de Navarre 200,000 livres [3].

Item l'ainsné filz du roy de Franche espousa la fille au duc de Bourguongne, filz du desrain duc trespassé, en septembre en suivant l'an 1404 [4].

CHAP. 4. *Taille de dix-sept cent mille livres. Échec du comte de Saint-Paul devant Marck. Mariages de Charles d'Orléans et de Marie d'Harcourt. Descente et course des Anglais vers La Hogue-Saint-Vast. Descente des Français en Angleterre.*

En caresme, l'an 1404 [5], une grosse taille fu levée ou royalme de dix-sept cent mille livres.

Item le compte de Sainct-Pol estoit ès parties de Guynes, à grant quantité de genz d'armes, et les Engloiz de Kallès et du païs s'asemblèrent et s'entr'encontrèrent devant Marque [6], vendredy, 15e jour de may 1405, et fu le compte de Sainct-Pol desconfist et eust esté pris s'il ne se fust retrait et out bien de ses genz, que chevaliers que escuiers, mors et pris 400 ou environ.

En ce temps et au dit mois, l'ainsné filz au duc d'Orlienz, frère du roy, espousa la fille dudit roy, celle qui se disoit royne d'Engleterre, et fame de Ricart, roy d'Engleterre; et furent les noches faites au Chastel Thierry .[7] Et

[1] Même ms. *Chronique de Rouen*, fol. xvij ỳ° et xviij.

[2] Cherbourg.

[3] « *Item* en l'an 1404 le bastart de Navarre rendi au roi le chastel et ville de Cherembourg en la main au compte de Tancarville ou nom du roy, et Monsieur de Torchy (Torcy) en fu capitaine. » (*Idem*, *Ibidem*, *Chronique de Rouen*, fol. xvij ỳ°.)

[4] Louis, duc de Guyenne, né le 22 janvier 1397, marié le 30 août 1404 à Marguerite de Bourgogne.

[5] 1404/5. Pâques le 19 avril.

[6] Le château de Marck, « à quatre milles de Calais. » Voyez *Religieux de Saint-Denis*, in-4°, t. III, p. 259.

[7] Il s'agit ici du mariage de Charles d'Orléans, fils de Louis.

Digitized by Google

aussi jour [1] le duc de Guelles, espousa l'ainsnée fille du compte de Harcourt.

Item la desraine sepmaine de juing ensuivant 1405, une armée d'Englois deschandirent à la Hogue de Sainct-Vaast et coururent le païz environ sept lieuz de lonc et quatre de lé, et pillèrent, ardirent et pristrent prisonniers, et s'en retournèrent franchement à tout leur proiez, et entrèrent en leur vessiax, et s'en ralèrent en leur païs.

Item en ce temps, le jour de la Magdeleine [2] ensuivant, Messire Jehan de Hangest, Mestre des arballestriers, et le Borgne de la Heuse dit des Ventes, capitainz d'une grant armée faicte et assemblée pour aller aidier au prince de Gualles contre le roy d'Engleterre, et partirent ce jour 16 gros vessiax et deux carraques garnyes de gens d'armes et de vitalles, et passèrent la mer et là furent au païs, jusques à la Toussaint [3] ensuivant; et firent de belles besongnes et de faits d'armes et merveilles; et puis s'en revindrent.

CHAP. 5. *Rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne. La Normandie donnée puis retirée au duc Louis. Louis veut enlever le Dauphin et l'emmène jusqu'à Juvisy. Le duc de Bourgogne ramène d'autorité le jeune prince à Paris. Louis duc de Bavière destitué de la capitainerie de la Bastille. Entrée de la reine et des princes à Paris. Marie de France, religieuse à Poissy, refuse de rompre sa clôture pour se marier.*

En ce temps, M. le duc d'Orlienz, frère du roy, pour ce que le roy n'estoit pas en son bon sens, contendoit à avoir

avec Isabelle de France, fille de Charles VI. Suivant d'autres autorités, que je crois préférables, le mariage promis par traité de 1404 eut lieu à Compiègne le 29 juin 1406. Voyez *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. IV, p. 477. Il n'est cependant pas impossible qu'une noce de *fiançailles* ait eu lieu à Château-Thierry entre le *traité* et le *mariage*.

[1] *Sic.* Peut-être *jont*, joint, dans le même temps. — Marie d'Harcourt épousa en mai 1405 Renaud, duc de Gueldres et de Juliers.

[2] 22 juillet.

[3] 1er novembre.

Digitized by Google

la gouvernance de Normendie; et de ce en avoit lettre du roy; et parti de Paris pour venir en Normendie et mètre ses lettres à effect, et prendre la possession des chastiax et bonnes villes d'icelle, et chevaucha, et fu jusques à Vernon; et, estant là, nouvelles lui furent apportées que le roy estoit en bon point, si out paour que aucunz ne méissent empeschement en ses besongnes : si retourna, comme Diex le vout, car s'il eust parsuy son fait et son voiage, il eust euez toutes les clés et obéissanches des causes [1] dessus dictes, que nul ne lui eust contredit. Et cependant, le Dalphin [2], ainsné filz du roy, fu introduit par aucunz de malveullans du dit duc d'Orliens que ledit duc le voulloit déséritер de la ducée de Normendie, qui est une des plus belles du royalme de France, dont le roy fu tout esbahy et ne pensoit point qu'il contendist à avoir la ducée. Si fist venir son frère, et lui demanda les lettres qui lui avoit faictes, si les prist le roy et les parti parmy, et en bailla à son frère une partie, en lui disant : *Beau frère, prenez ceste moitié, c'est votre part*, et l'autre bailla à son ainsné filz l'autre moitié en disant : *Tout vous demourra*. Ainsi chascun s'en ala son voiage.

Et ce fait, le frère du roy pensa comme il seroit réparé de cest fait. Et son cousin duc de Bourguongne, qui toutes ces choses savoit, nonobstant qu'il n'estoit pas à Paris, à ces fais ne dormoit pas. Ainsi chascun d'eulz pensoit à ses besongnes. Et si ne s'entre amoient pas un bouton de haye. Et si sceut le frère du roy que son cousin de Bourguongne faisoit granz aliances pour venir au roy à Paris, pour ce que sa fille ainsnée estoit fame au filz ainsné du roy, et attendoit à estre royne de France quand il plairoit à Dieu, et aussi le filz au duc de Bourguongne avoit espousée la fille du roy l'une, et le duc de Bretaygne l'autre ainsnée.

Or avint que le duc d'Orliens, frère du roy, seut que le duc de Bourguongne, son cousin, devoit estre à Paris à la my aost ensuivant, l'an 1405 et que il lui porroit bien mettre empeschement en ses besongnes. Si s'avisa que s'il

[1] Choses.
[2] Le Dauphin était Louis, âgé de 8 ans.

Digitized by Google

pouvoit avoir le Dalphin et sa femme, en sa garde, en sa terre, en une de ses forteresches, qu'il esploiterent bien [1]. Si fist tant qu'il out la litière à la royne, menée ou portée de deux mulles, en laquelle estoit le Dalphin et sa fame, conduis du frère à la royne [2] et par le vydame [3]. Et furent eslongiés de Paris et le duc de Bourguongne qui venoit à Paris, si lui fist l'en asavoir ceste allée. Si se hasta tant lui et ses gens à pointe d'esperon qui vint à Paris et chevaucha parmy Paris sans deschendre lui et ses genz, et poursuivèrent le Dalphin tant qu'ils l'atégnirent et le firent retourner, mal gré que cheulz qui les menoient en eussent, et vindrent disner à Paris au Louvre, et à l'entrée de Paris chascun crioit : *noel*, de joye qu'il avoient qu'il estoit retourné. Et avoient paor qu'ils ne fussent menez à Montargis, en la seigneurie du duc d'Orlienz et que les autres enfanz ne fussent menés après et le roy mort, ou enmuré, pour contendre à avoir le royalme.

Et l'endemain Anthoine, frère du duc de Bourguongne, entra à Paris à belle compaignie et se logea à la Bastille de Sainct-Anthoine et en bouta hors le frère à la royne qui la gardoit, et de par M. de Bourguongne le Louvre fu enforchié et les rues de Paris freméez de bonnes liches et caynes [4] et les auvenz des maisons abatus. Et n'avoit à Paris que trois portes ouvertes et que chacun se gardast sur sa garde et fu crié de par le roy, que nul ne s'armast, ne pour le frère du roy, ne pour M. de Bourguongue, pour les inconvénienz qui s'en pourroient ensuir, et chascunz gardassent leur villes et chastiax, et nul n'y entrast se n'estoit par le commandement du roy. Et voulloit Bourguoigne que le royalme fust gouverné par les trois estas comme autrefois a esté fait, et que le duc d'Orliens rendist compte de la revenue du royalme, qu'il avoit gouverné trois anz, tant du domaine comme des aides et de deux tailles de quatre millions qu'il avoit ceulliez en ces trois anz, et que le royaume fu gouverné au profist du roy

[1] Qu'il exploiterait bien; ferait un bon exploit.
[2] Louis de Bavière.
[3] Jean de Montagu, vidame de Laon.
[4] *Lisses*, barrières et chaînes.

Digitized by Google

et du peuple, et que les bons laboureeus, marchanz, peussent vivre em pais par bon gouvernement.

Et dura cest contemps grant temps; et estoit M. de Bourguongne gardien de Paris, et le duc d'Orliens estoit à Meleum où il faisoit ses aliances contre le dit de Bourguongne; et ne pouvoient estre à accort si ne gouvernoit comme devant. Si se parti de Meleum à tout sa forche, et s'en vint à Corbeul, et après o boys de Vicennes; et le 9e jour d'octobre ensuivant fist ses monstres de ses gens d'armes entre le boys et Paris, et chevaucha pardevant Paris; les quiex ourent grant paour et furent les portes closes, les maison ferméez, les auvenz abatus et crié alarme et envoier chascun en leur gardes, et Messire Anthoyne, frère de M. de Bourguongne, yssi de Paris par la porte Sainct-Michel, à très grant quantité de genz d'armes, plus sans comparéson que les Monsr d'Orliens, et se mist en trois belles grosses batailles; et quant Orliens vit qu'il estoit le plus fièble, si se receully au boys lui et ses gens.

Et quant Orliens vit que son adversaire de Bourguongne estoit à accort avec tout les autres, comme les deux roy Loys, Navarre, Berry et tout le conseil, il se mist à accort avec eulz au traitié qu'ilz avoient tousjours continué et le vendredi 22e jour d'octobre, la royne et Orlienz viendrent à Paris et les autres qui estoient à Paris yssirent et alèrent en l'encontre bien et noblement.

Cy ensuit la manière de l'entrée tous ensembles :

Premier la royne et son filz le Dalphin tout devant; après, les deux roys Loys et Navarre; après le duc de Berry et les deux adversaires Orliens et Bourguongne et furent longuement à Paris que Bourguongne ne pouvoit venir à son entente et voulloient tous fors Bourguongne qu'une taille de 600,000 [livres] fust mise sus pour deffréer les gens d'armes tant d'un costé que d'autre, ceulliez sur les bonnes villes, mais le dit de Bourguongue le destourba.

Et voulloient oster une fille du roy qui estoit nonnain à Poissy et marier à un seigneur estrangier. Et y ala le roy en personne, et lui dit que lui et son conseil vouloient qu'elle fust mariée, si respondi à son père le roy qu'il l'avoit mise là pour Dieu proier et aussi en avoit fait le

Digitized by Google

sèrement, et que là vivra jusques à la mort et ce n'estoit fors pour avoir cause d'avoir cette taille avec ce dessus dit. Cy lairon à parler de ceste matére et paleron de Messire Jehan de Gueralville[1].

Chap. 6. *Querelle de Graville et de Boucicaut.*

En ce temps, de la première sepmaine de décembre en suivant, 1405, le filz ainsné d'un chevalier du païs de Caux, de très-noble lingné, nommé M. de Grartville, fu villané en la court de la royne, le duc d'Orlienz présent, d'un des mignons de ladite court, nommé le petit Boursicaut, pour le faict d'une des demoiselles de la cour de la royne, nommée Charlote, et voulloit que le dit fils de Grarteville la preist à fame; si ne vout et sy n'estoit pas à son pareil[2].

Si y out parolles et desmenteys, si lui courut le dit Boursicaut sus, et l'autre monta sur sa robe en reculant; si chay à terre, et ledit Boursicaut le preist par les cheveulx et traina aval la salle et le vitupera villainement. Et Orlenz et la royne ne s'en faisoient que moquier. Si se leva quant il put et se parti d'illec, mais sachez que au partir dit au dit Boursicaut qui se gardast et enchiez que l'en fust passé il s'en vengerent[3], et l'autre lui en fist la figue[4] par son orgeul; et le dit Gueratville ne dormy pas et veigela (veilla) en ses besongnes.

Si avint que la végille du jour de l'an[5] en suivant, le dit Boursicaut soupoit en la ville, si s'en vint après souper monter sur sa mulle, son page après qui portoit son épée, et un vallet à pié qui portoit une torche et commanda à Dieu[6] chelx où il avoit souppé, en disant: « Or voit Gueratville[7] chier; s'il ne m'encontre en ceste nuit, je le tiens

[1] Graville.
[2] La fille n'était point de son rang.
[3] *Ainçois*, avant que l'an fût passé il s'en vengerait.
[4] Geste dérisoire qui consistait à se presser le nez.
[5] 1er janvier. On voit que dans le langage usuel. l'année finissait au 31 décembre, et non à la veille de Pâques.
[6] Souhaita le bon soir à ceux.
[7] Aujourd'hui (maintenant) Graville va échouer.

Digitized by Google

pour parjure et que ses convenanz[1] ne sont pas de gentille homme. » Si ne savoit que à venir lui estoit! Si encontra son adversaire plus tost qu'il ne cuidoit au carrefourt d'une rue, et là fu assailly, et dit : Ribaud, deffent-toy! » et fu rué jus de dessus sa mulle, et batu et rebatu, trayné par le millieu de la boe du regnel[2] et out deux horions d'espée sur sa teste; encore y part[3]; et le tallon coupé et une main afollée[4].

Or se venge quant il pourra! Ainsi orguelliex sunt aucune fois punis par leur orgeul. A tant lairay à parler de cest endroit, mais je puis bien dire que au moinz mist-il plus de quatre anz enchiés que la revenge fust prise, et si ne soy si elle sera jamèz[5]. Or retourneron à parler de notre matère de devant de nos seigneurs.

CHAP. 7. *Campagne du duc d'Orléans à Bourg et du duc de Bourgogne à Calais. Equipage et équipement du seigneur de Graville. Démélés entre l'Université et le prévôt de Paris. Le grand hiver.*

Entre la St-Michel[6] et la Toussaint[7] l'an 1406, se forma une très-grant armée à aler en Guyenne, dont estoit chevetaigne M. d'Orlienz; et une autre à aler à Karllès[8] dont estoit chevetaigne M. de Bourguongne, laquelle armée fu la plus belle que l'on eust piéçà veue. Et estoient bien de Bretaigne et de Normandie 3,000 hommes d'armes de estofle, et là ne furent que 15 jours; et, sanz rien faire, retournèrent par les lettres du roy qui leur escripsoit qui s'en revenissent, et estoit par la pétition d'Orlienz, qui ne voulloit pas que tel honnour avenist à M. de Bourguongne.

[1] Convenances, promesses.
[2] Ruisseau.
[3] Il y paraît encore.
[4] Foulée.
[5] Et ainsi je ne sais si elle le sera jamais. Il paraîtrait, d'après la manière dont s'énonce le chroniqueur, qu'il écrivait ce mémorial en suivant à peu d'intervalle le cours des événements.
[6] 29 septembre.
[7] 1er novembre.
[8] Calais.

Digitized by Google

Et le duc d'Orlienz s'en alla en son voyage en Guyenne, aussi à très-grant et belle compaignée de gent d'armes, et y fu tout l'iver devant Bourch, et s'en retourna à grant honte sanz rien faire, fors qu'il perdi grant quantité de ses gens, les unz mors de fain et de mésaise et les autres pris des Englois, et s'en revint à la Candeleur [1] en suivant, et pour ces deuz voyages fu levée une très grande taille ou royaume mal emploié, et en out le duc d'Orlienz à sa part 800,000 [livres], desquiez ses gens d'armes n'en urent que six vingt milles [2].

Et mémoire que Messire Jehan de Guerartville, après ce qu'il se estoit vengié de Boursicaut, fut en l'armée devant dicte de Kallès, et se partit de Rouen en la manière qu ensuit en belle compaignée de charrios, sommage et de genz d'armes soubs lui. Et pour son corps avoit quatre chevaus enharnesquiés de quatre harnois de cuir couverts d'escarlate et de blanchet fin, et la cloueure d'argent souroré [3] de fin or, et les fers des quatre chevax de cuivre soureré d'or, et pour son abit ouquel avoit en chascune manche atachiez chent escus d'or [4], somme [5] pour les manches 200 escus; *item* en la pate de son chapperon chinquante nobles d'Engleterre atachez en manière de treffles; *item* en son housel [6] senestre 50 escus, et en son estendart chent escus. Ainsi se parti de Rouen, voiant tous cheux qui le povoient voir, et moy qui cy escripz le vy. Somme toute, 350 escuz avec les 50 nobles. Or lairon à parler de ceste matère et parleron de la mort de M. d'Orlienz [7].

Merquedi devant la Tousssinz [8] l'an 1407, un escolier breton et un de Rouen, filz de Jeham Mouchiel, maistres en ars, pour leur désertez le prévost de Paris les fist pendre au gybet, et les clers de l'université les porchassièrent au fors tant que le dit prévost les fist despendre et

[1] 2 février 1407 n. s.
[2] 120 mille.
[3] *Superauratum.*
[4] On appelait ces ornements de l'*orfèvrerie branlante.*
[5] Total.
[6] Espèce de guêtres de cavalier.
[7] Voyez ci-après chap. 8. Ce qui suit est tiré de la *Chronique de Rouen.*
[8] 1er novembre. Le mercredi auparavant : 26 octobre.

Digitized by Google

apporter enterrer as Maturyns le 16e jour de may 1408, à très-grant solempnité, et pour ce le dit prévost fut déposé de sa prévosté et y fu sire Jehan des Essarts[1].

En l'an 1407, quinze jours devant Noel[2] commenchèrent unes gellées que puis l'an 1363 ne furent si grandez, et le lendemain de Noel la rivière de Saine fu si gellée que le dimence après la Thiphagne[3] en suivant, les gens aloient ribler[4], choullers[5], en traversant la rivière de costé en autre, tant qu'il fu deffendu de par le roy que plus n'y alast. Et estoit la terre as chanz gellée de deux pieds en la terre. Et après ce, en la my-jenvier commencha sur celle gellée unez negez si grans qu'il n'estoit nul mémoire d'homme qui si grans les eust veuez en son temps, et pour ce qu'il gelloit tousjours et que la terre qui soustenoit la noif[6] estoit si gellée, la noif poudroit comme la poudre à la sainct Jehan d'esté.

Si avint que le vendredy, 27e jour du mois de jenvier après disner, commencha à desgeller, et le samedy en suivant si fort et si soudeinement que la terre estoit si fort plombée de gellée que l'eaue ne povoit entrer ens, et convenoit que l'eaue trouvast son cours. Si vint si grant ravines ès vallées et rivières par toute Frence et Normendie qu'il n'estoit plus de pitié de jour en jour[7], oïrt les plaintez de par touz païs que lesdites eauez faisoient, tant de moulins, maisons, chaussiez, pons, bestes, hommes, enfanz, tout aloit aval l'eaue; et fu enchu la végille de la Candeleur[8] que la glace fu démoni. Et furent les trois ponz de Paris et les moulins dépéchiez, et s'en aloient aval l'eaue, et n'est nul qui peust proisier le dommage qu'il firent, ni n'est trouvé en nullz croniques que oncques que les eaues

[1] *Chronique de Rouen*, fol. xviij, ỳo. Voyez Cousinot. *Geste*, chap. 96.

[2] Noël, 25 décembre. Par conséquent les gelées commencèrent d'après lui le 10 décembre.

[3] Epiphanie, 6 janvier. Ce dimanche fut le lendemain 7.

[4] Se divertir.

[5] Courir comme à la *choule* ou au mail.

[6] Neige.

[7] Que, de jour en jour, il n'y avait rien de plus pitoyable.

[8] 2 février. — « Et il arriva la veille de la Chandeleur que la glace fondit. »

Digitized by Google

faissent si grant dommage ou royalme de France. Nonobstant les eauez qui furent en l'an 1296 ne chellez qui furent l'an 1373, lesquelles furent plus hautez que icellez sans comparaison[1].

CHAP. 8. *Meurtre de Louis, duc d'Orléans. Entrevue d'Amiens. Jean sans Peur se fait excuser par Jean Petit.*

En ce temps, M. Jehan de Bourguongne, filz au duc de Bourguongne, frère du premier roy nommé Karlles[2] de Vallois, et le duc d'Orlienz, frère au roy Charles [3], 2e de Vallois, les quiex chascun de soy désiroit de fait la mort l'un de l'autre, et le dit d'Orliens ne savoit comme il peust faire mourir son cousin de Bourguongne, pour ce qu'il désiroit à avoir tailles et à destruire le royaume, et en avoir pardevers lui toute la finance, et Bourguongne lui contredisoit en son povoir et aussi que à la mort de son père, duc de Bourguongne, lui fit encovenancher que à son pouvoir, il feroit abatre tous les aides, subventions qui en son temps avoient esté alleuez ou royalme de France, et en sentoit son ame bien carchié. Lequel filz lui accorda, mais il avoit à trop forte partie affaire.

Si avoit Orliens un serviteur nommé Raolin d'Auquetonville, Normant, lequel avoit esté nourry avec M. de Bourguongne le vieil; si fist tant le dit duc d'Orlienz, par dons et promesses, qu'il s'accorda à tuer M. de Bourguongne le jane, et quant il out la finance il s'en alla pardevers le dit duc de Bourguongne et lui conta son affaire, et comme il avoit eu la finanche, et comme il lui avoit juré et affirmé la mort du dit de Bourguongne. Sy lui dit : « Sire, je suy votre serviteur, et votre père m'a nourry et m'at fait tel comme je suy, et Orlienz oncques ne me fist

[1] *Ibid.*, *Chronique de Rouen*, fol. 18 7°. Tous les historiens du quinzième siècle portent leurs témoignages sur ce *grand hiver*, qui suivit le meurtre de Louis duc d'Orléans. Le présent paragraphe doit prendre place chronologiquement après ce meurtre, raconté dans la première partie du chap. 8.

[2] Charles V.

[3] Charles VI.

Digitized by Google

fors destruière [1], si aime miex à moy parjurer que de faire ce que je lui ay enconvenanchié. »

Si fu le duc de Bourguongne tout en malèse et esbahy; si lui demanda si vouldroit entreprendre l'opposite et qui le satisfacent à son povoir; et lui respondi qui le feroit très volontiers. Ainsi fu ceste alliance faicte et provision sur ce faicte. Si avint que merquedi jour de Saint Clément [2] 1407, au vespre, à huit ores devant minuit, si comme alloit souper chez la roine, Loys de Vallois, frère du roy fol, fut gaitié du dit Raolet d'Anqueteville et de sa brigade, emprès les Blanz Mantiax de Paris, lequel Raolet *sache beau fanchon fiert sur bonne teste* [3], et le duc jeta son bras au devant, si chay le horyon sur le bras et le coupa tout oultre et deschendi sur la teste et fu fendue jusques aus denz. tout d'un coup; ainsi chay à terre tout mort.

Or en fu la guerre finée, et quant il fu seu, chascun de Paris et d'ailleurs disoient : Benéet soi qui tel coup y rua, car s'il eust plus vesqui il eust destruit tout le royaume, car il avoit ordené que à la Candeleur, en suivant une taille de 1,700,000 seroit mise sus; or en a sa part, et fu enterré en Cellestinz à Paris. Et ce fait, l'endemain n'en ne savoit qui ce peust avoir fait; et M. de Bourguongne, cousin du trépassé, bien accompaignié l'endemain, vint devant le conseil en général [4] et dit que nul ne fust mescreu de sa mort que lui, « et qui le voudra vengier si le

[1] Détruire.

[2] 23 novembre.

[3] Ces paroles, qui remplacent, sous la plume de l'écrivain, l'énoncé du meurtre, me paraissent être une espèce de sentence d'argot, ou le refrain de quelque chanson de soudart :

Saque beau, fanchon,
Fiers sur bonne teste.
(Frappe beau, garçon,
Frappe sur bonne teste).

« ... Ainsi que à ung soir du vespre le duc d'Orléans retournoit de l'hostel *S. Pol* (erreur) fu rencontrés soudainement d'*un mauvais vent*,... dont yl fu rué jus de son cheval, *et luy vola un piaug en le cauch*, du premier cop. » Tels sont les termes dans lesquels le même fait est rapporté par une autre chronique bourguignonne fort analogue à celle de P. Cochon et nouvellement découverte. Voyez *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1857, feuille 12, p. 182.

[4] Assemblé,

Digitized by Google

venge et à Dieu vous commant ! » Et ses chevax et son fait apresté, monte sus et s'en va en son païs, et enmena avec lui Raolet d'Auquetonville, et chevaucha bien ce jour 20 leuez [1].

Et après [2], quant il fu receulli en son païs, certainz journéez furent prises asembler à Amienz et la my jenvier en suivant, et là out très grant asemblée et y fu le roy Loys duc d'Aniou, M. de Berry et grant quantité de nobles pour oyr les excusations au duc de Bourguongne, et n'y furent gaires de temps, et ce qu'il firent nul ne le sut que le roy Loys, Berry et Bourguongne, et journée prise asembler à Paris au 20e jour de février en suivant.

Et à celle journée il vint le duc de Bretaigne à grant quantité de gens d'armes, le roy Loys, Berry, dux, comptes et barons et M. de Bourgongne, bien accompaignié pour estre le plus fort se mestier estoit. Et entra à Saint Denis, samedi 25e de février, et là alèrent à luy, le roy Loys et le duc de Berry, et disnèrent ensemble et firent très bonne chère, et parlèrent ensemble de ce qu'il voudrent, et le mardi en suivant, jour de caresme pregnant, entra à Paris à 9 horez, fort acompaignié de gens d'armes à armes découvertes, archiers et arbalestriers, et entour lui avoit 12 hommes armés, à pié, fors et hardiz, qui le costioient. Et ala tout droit au Louvre voir le Dalphin, mari de sa fille, lequel lui fist tres grant feste et si n'avoit point de paour du commun de Paris qui lui faissent nul mal, et de là traversa Saine et ala disner avec M. de Berry.

Et lui estant à Paris, il emprist une grant hardiesse de faire prononchier en la grant salle de Saint Pol ses excusations de la mort du dit d'Orlienz, si comme vous horrés cy après la teneur du preschement, en la présence de l'ainsné filz du roy, duc de Guyenne et Dalphin de Vyane, du roy Loys, duc d'Anjou, le roy de Navarre, le duc de Berry, le duc de Bretaigne, le conte de Clermont, le grant mestre d'ostel, le chansselier, chevaliers, escuiers et bour-

[1] Et autant environ la nuit. Il se coucha le lendemain matin à Bapaume à 38 lieues de Paris.

[2] Sur le *grand hiver* qui suivit le meurtre de Louis, duc d'Orléans, voyez ci-dessus la fin du chapitre 7. Voyez antérieurement la chronique de Cousinot le chancelier, chap. 92

Digitized by Google

gois de la ville de Paris, tant et si grant nombre que à peine se povoit l'en contourer en la dite salle, prononchié en manière de prédication joedi, 8e jour de mars l'an 1408, par la bouche d'un maistre en théologie nommé Maistre Jehan Petit, natif du païz de Caux en Normendie, dont ce fu grant hardièce à enprendre tel chose à preschier publiquement devant tous nos seigneurs de Franche et la grant multitude de gens qui là estoient, tant nobles que non nobles.

Et là estoit M. de Bourguongne et ses frères en personne, en disant et affirmant que tout ce que le dit Petit dira, c'est de par nous et lui faison dire et prononchier pour nous et en notre nom, et que nul ne lui en sache mal gré. Et ce jour, le roy estoit malade. Si lairon là première partie et vendrons à la seconde qui touche le fait.

Chap. 9. *Apologie du duc de Bourgogne par Jean Petit*[1].

Cy ensuit la copie du dit preschement.

Je aferme à la seconde partie de mon propos, touchant au fait de la matère, que feu Loys, nagaires duc d'Orlienz, embrasé de male convoitise d'onnour et de richesse mondaine de tollir à son frère le roy son royalme et de le faire mourir et détruire sa personne, ses enfanz et génération, et tant qu'il fu si espris de convoitize, de tyrannie et temptation de l'anemy d'enfer, qu'il y commist crisme de lèse maiesté divine et humaine, c'est assavoir la divine appartient à Dieu, et crisme de lèse majesté humaine en quatre manières :

La première se dévise en deux manières : la 1re d'ymachiner la mort de son souverain prince; la seconde est

[1] Le discours ou mémoire de Jean Petit se trouve tout au long dans Monstrelet, P. Cochon n'en donne ici que la *mineure* ou deuxième partie. Son texte offre avec celui de Monstrelet quelque variété. Voyez le Monstrelet publié par M. d'Arcq pour la Société de l'Histoire de France, 1857, in-8°, t. I, p. 223 à 242.

Digitized by Google

quant l'en fait considérations [1] et alianches à l'ennemy mortel contre son dit seigneur. La première se peut diviser par pluriex especces, mais quant à présent je la diviseray en trois. La 1re est d'ymachiner la mort de son prince par sortillièges et superstitions; la seconde par poizons venimeux et intoxcitations. La tierche occhir ou faire ochire par armes ou autres violences criminelz.

Quant à la 1re, je le preuve qui vouloit faire mourir le roy, son frère, en langour, et par sutille manière que nul ne s'en peust aperchevoir. Il fist tant par sa forche et finanche d'argent, qu'il fina de 4 hommes : un mongne apostat, un chevalier, un escuier et un valet aus quiex il bailla sa propre espée, un badelare et un anel par le conseil du dit mongne apostat, pour consacrer au nom des dyables. Et pour ce que tiex maléfices ne se povoient faire fors en liex solitaires qui fussent loing de toute gent, il portèrent ces choses en la tour de Montgay, vers Laigny sur Marne, et là se logèrent et y furent par l'espace de plusieurs jours, et le dit mongne, maistre de celle euvre dyabolique, fist plusieurs invocationz de dyables par pluriex fois et par pluriex jours, dont il en fist deux entre Pasques et l'Ascention, à un dimence soleil levant, en une montaigne près de la tour de Mongay, et là fist un cerne avec pluriex caractères et superstitions requises à faire telles invocations de dyables, et fu emprès un buyssun; et en faisant les dictes invocations, il se despoulla tout nu en sa chemise et ficha les dictes espée et badelare par les pointes en terre ès extrémitez du dit cherne, et le dit anel il mist parmy le dit cherne, et puis se mist à genouz et dit pluriex oroisons en invocant et appellant les dyables.

Et tantost vindrent à lui deux dyables en forme d'homme, vestus comme de brun, dont l'un avoit nom Hynars et l'autre Astramen, et lors leur fist révérence si grant comme il put faire; et ce fait, il se trahy derrière un buisson près d'ileuc et icelui dyable qui estoit venu pour l'anel, le prist et l'emporta, et celui qui estoit venu pour l'espée et badelare, prist le dit badelare et le manya en faisant plu-

[1] *Sic* pour *Confédérations.*

Digitized by Google

sieurs choses, et puis le coucha au dit cherne, et autant fist de l'espée et puis se esvennuy [1].

Et tantost le mongne vint après au dit cherne et trouva iceulz espée et badelare couchiez à terre de plat et les prist et trouva que l'espée avoit la pointe rompue, en signe que c'estoit fait, et trouva la pointe en la poudre où celui dyable l'avoit mise, et après ce, il attendy l'autre dyable bien demie hore qui avoit aporté l'anel, lequel retourna et lui bailla le dit anel qui estoit devenu rouge comme rose (se sembloit), et lui dit : « ch'est fait, il ne faut maiz que tu le mettes en la bouche d'un homme mort despendu, et l'espée et le badelare dedenz le corps d'icelui mort en la manière que tu sés ».

Et lors le dyable s'esvennuy, et pour ce faire iceluy mongne, l'escuier et le vallet s'en vindrent au gibet de Montfaucon jouxte Paris, par nuit, et là despendirent le plus nouvel pendu et le carchèrent sus un cheval pour le porter à la tour de Mongay, et pour ce qu'il leur sembla que la nuist estoit trop courte et que le jour approchoit et qu'il ne pourroient parvenir à la dicte tour de nuit, si le portèrent à Paris chez le chevalier de leur compaignye et le mistrent en une estable et lui mistrent le dit anel en la bouche et l'espée et le badelare lui fichèrent au corps par le fundement jusques à la poiterine, et là demourèrent par plusieurs jours, comme le dyable leur avoit ordené.

Et puis après iceulz espée et badelare et anel ainsi dédyés et consacrez furent baillez au dit duc d'Orlienz pour en faire et parfaire les diz maléfices en la personne du roy, pour parvenir à sa malvèze intention et dampnable, et avec ce lui baillèrent un des os de l'espaulle du dit mort despendu, ouquel le dit mongne avoit escript du sanc du dit mort certainz parolles, lequel os envollepé en un drapel, le dit duc d'Orlienz le portoit atachié à la manche de sa chemise à une aguillète [2]. Encore l'eust plus

[1] Évanouit.

[2] Les griefs diaboliques et magiques, amassés par Jean Petit contre le malheureux duc, sont vraisemblablement autant de calomnies. La vérité est que le prince Louis, dès son jeune âge, avait coutume de porter sur lui diverses reliques, *Agnus Dei* et

Digitized by Google

porté ne fust un de ses chevaliers d'onnour, parent du roy et de luy et si estoit son principal conseillier, lequel lui osta et le porta au roy en la présence de Messire Pierre de Navarre, Messire Henry Dubar [1], le chanseillier de France et plusieurs autres ; et pour ce que che chevalier avoit ce fait et révélé aucunes choses secrètes, icelui duc d'Orlienz le prist en si grant hayne qui le persécuta et destruit en honnour et en chevance et le fist banir du royalme, nonobstant qu'il fust cousin germain des fleurs de Lys, et quant les autres mendres serviteurs virent qu'il avoit ainsi chevi de haut homme [2], n'en osèrent puis parler

autres objets consacrés. Les comptes royaux de Charles VI qui nous sont restés nous fournissent plus d'une notion de ce genre. Je citerai le passage suivant à titre de spécimen : A Katerine la bourcière demourant à Paris..., pour une petite bourse de veluyau vermeil en graine, garnye par dedens et estoffée de boutons d'or de Chippre et de pendans de soye, achattées de lui (elle) le 6e jour de septembre 1387; pour mettre dedens une petite croix en laquelle il a dedens de la vraye croix : pour porter à la poitrine de Monseigneur de Thouraine ; pour ce, pour façon et estoffes, 8 sous parisis, » (*Argenterie du roi*, KK 18, fol; 178 ỳ°.) Nous trouvons dans la chronique de P. Cochon un fait de sorcellerie dont le récit nous paraît digne d'être rapporté; voici ce passage : « *Item* en aoust (1398) Maistre Jean de Bar, natif de Champaigne, lequel estoit mestre fizicien du roy Karllez de Vallois deusiesme (Charles VI), fu trouvé en certains boiz embrie (en Brie), où il faisoit certainz caraux (sortilèges). C'est assavoir ung autel; le prestre avec tous les parements qui à ce appartenoit; et à deux cornes de l'austel deulz louz, tous vis (vifs), à ce contrains par art; ung vout (veau) de cuivre et deux de chire (cire). Et là le prestre disoit la messe, et faisoient leurz caraux. Les quex furent amenés à Corbeul. Et là furent envoyés de Paris quatre mestrez de parlement; huit clers de l'université, des quex fu l'un Maistre Gylles Des Chanz, né de Rouen; et là furent examinez et amenez à Paris en la cour de l'évesque et furent ars en grève, etc. » (fol. lxvi.) Gilles des Champs était fils d'Eustache des Champs, le poète. Il fut le maître de Jean Gerson et s'acquit une très grande autorité parmi les docteurs de son temps. (Voyez Biographie Didot, au mot *Deschamps.*) Jean Gerson, pisciple de Gilles, s'éleva à son tour contre la sorcellerie. On trouvera des renseignements historiques très curieux sur ces matières dans les œuvres de Gerson; notamment sur les figures d'airain, de cire, et sur les pratiques dont il s'agit ici, édition Dupin, t. I, p. 210, sous la date 1398.

[1] De Bar.

[2] Qu'il avait réduit au silence un homme haut placé.

Digitized by Google

et lui lessièrent faire toutes ses malvestiez, mais bien par derrière en murmuroient.

Item iceluy duc d'Orlienz fist faire à iceluy mongne un autre sortilliège d'une verge de bost de cornollier[1] et du sanc d'un rouge cochet et d'une poullète blance ; laquelle verge ainsi sortilogié par art dyabolique, car quant la toucheroit à une fame, il en feroit toute sa volenté, laquelle fu bayllié au dit duc, et en usoit, et lui fu baylliée la sepmaine peneuse[2] pour plus faire plaisir au diable.

Item que les diz sortillièges ayent sorti leur effect en la personne du roy, je le monstre par trois moyenz : le premier est des deux grièves maladies qu'il a euez tantost après les choses devant desclairiez. La première fu à Beauvez qui fu si engoisseuze qu'il en perdi les ongles et la greigneur partie de ses chevez[3]. La seconde fu o Manz[4], greigneur sanz comparaison que la première, en tant qu'il n'estoit créateure humaine, si le veist, qu'il ne n'eust grant pitié et grant doulour et fu un grant temps qu'il ne parloit à homme ne à fame, ainsz apparoit miex mort que vif.

Le cecond moyen fu par les parolles qu'il prist à dire quant il pout parler, c'est asavoir : « pour Dieu ostez moi ceste espée qui me tresperche le corps[5], ce me fait beau frère d'Orlienz », et ces meismes parolles a-yl plusieurs fois répliquéez en santé et en maladie, en adjoustant ceste parolle : « il faut que je le tue », aussi comme si vousist dire : « se je ne le tue; il me fera mourir sanz nul remède ». Hailas ! qui le povoit mouvoir iceluy duc d'Orlienz à ceste exterminée[6] et dampnable malvestié en la personne de son dit seigneur et frère, qui oncques ne lui avoit fait nul mal fors tout plaisir ?

Item il est tout cler que autre chose ne lui faisoit faire

[1] Bois de cornouiller.
[2] Semaine sainte.
[3] Cette première atteinte paraît avoir eu lieu en 1389. Voyez, sur ce sujet, *Archives de l'art français*, 1858, p. 342.
[4] En 1392.
[5] Charles VI, dans sa démence, disait que ses armoiries étaient un lion percé d'un trait.
[6] Hors des termes; extrême.

Digitized by Google

ne maiz[1] la grant malvestié dont il estoit espris et embrasé pour avoir et parvenir à la couronne et très grant hautesche de la seigneurie du royaume de Franche.

Le tiers moyen est que par une parolle qu'il dist une fois, le sire de Millen, père de la ducesse d'Orliens[2], à un mésagier qui lui portoit lettres de par le roy, auquel il demanda en quel point le roy estoit, et le messagier lui répondi : « il est, la mercy-de-Dieu, en bon point. — Il est le dyable, » dit le sire de Millen, et par grant admiration dit : « comment peut-ce estre qu'il soit en bon poinct ». C'est bien évident signe qu'il estoit consentant avec son gendre d'Orlienz à mettre le roy en tel point. Lequel sire de Millen désiroit bien à avoir haute seigneurie pour lui et pour sa lignyée, comme il apparut espécialement en la personne de Messire Bernasbot[3], son oncle, qu'il prist malicieusement, déceptivement et par manière de traïson soubz ombre de sainte vie, et pour avoir sa seigneurie, le fist mourir malicieusement.

Ainsi apparut-il pour ce qu'il convoita mervellèsement que sa fille fust royne de France et pour quidier à parvenir à ce, fist tant qu'il treita le mariage d'elle et du duc d'Orlienz, adonc duc de Tourayne seul frère du roy, considérant que le roy n'avoit encore nul enfant et que il n'y avoit qu'une bouce à clorre, ainsi ne failloit qu'une bougle[4] bien asize pour parvenir en son entente. Et qu'il appert qu'il eust celle volenté, la commune renommée est que quant sa dicte fille se parti de lui pour venir en France, il lui dist : « adieu belle fille, je ne vous quier jamès voir jusques à tant que vous soyez royne de France ». Et pour parvenir à ce, les dessus diz, sire de Millen et le dit duc d'Orlienz, par diverses voyes et manières, ont depuis continuellement machinié à la mort du roy et de sa génération.

Desquelles choses fu moyen entr'eulz comme faux ypocritre nommé Philippe de Mésières, chevalier, qui estoit

[1] Si ce n'est.
[2] Galéas Visconti.
[3] Barnabé ou Bernabon Visconti.
[4] Boucle : ce mot pris au figuré.

Digitized by Google

maistre et le père de faire traïsonz ; lequel fu chancellier du roy de Cipre et d'Ytallie, faussement et malicieusement, et puis s'en vint demourer avec Bernasbot et là demoura avec lui et aida au sire de Millen à traïre et destruire le dit Bernasbot, son seigneur et maistre et après fist serment et familiarité et amy du sire de Millen et avisèrent eulz deux aucunz instructions que apporta icelui au duc d'Orlienz.

Et pour faire la chose plus subtillement et couvertement, icelui chancelier de Mésières s'en vint à Paris et se rendi aux Célestinz par ypocrisie et ainsi comme il fègnoit sainte vie pour déchevoir le royet parcelle couleur alloit le duc d'Orlienz aux Célestinz tous les jours et là ooit [1] chascun jour cinq ou six messes par très grant dévotion, se sembloit, mais ce n'estoit que fausse ypocrisie. Car soubz ombre de ce, il faisoient en une oratoire leurs conjurations et délibérations de la manière à parvenir à leurs fausse et malvèze intentionz.

Et nonobstant que icelui duc se monstrast ainsi dévot par jour, il menoit par nuit dissolue vie, car presque toutes les nuis il s'enyvroit et gésoit avec les ribaudes [2] et finablement sa dissolution qu'il avoit menée par nuit et secrètement par lonc temps, il explèta tellement et tant le continua que ses fait fu tout notoire.

Or avon nous deux choses, la première que le duc d'Orliens fu acteur des diz invocations des dyables, conjurations, excercitations, sortillièges et maléfices. La seconde que les dictes invocations, conjurations, opérations, sortillièges et maléfices sortisoient leur effect en la personne du roy. Desquelles choses s'ensuit expressément que le dit duc d'Orliens fust cryminiex de lèse-majesté humaine, pour ce que les diz malléfices sont ydollatoires et falsères [3] et corruption de la foy catholique, si comme il appert pour ce que j'ai desclairé par devant.

Item lèse maiesté humaine du premier dégré et en

[1] Entendait.

[2] Couchait (*jacebat*). Les griefs articulés ici sont parfaitement fondés. Voyez *Louis et Charles d'Orléans*, par A. Champollion, 1844, in-8°, p. 82 et *passim*.

[3] On *falsetez* (faussetés).

Digitized by Google

première espoisse, parceque en faisant les diz maléfice, il machinoit à la mort et destruction de son souverain seigneur.

Aprez, je veul monstrer qu'il a commis crisme de lèse maiesté de la première matère du premier dégré, car lui voiant que les diz maléfices n'avoient pas encore esté obtenuez de toute la dampnable intention de la mort du roy, la seconde vertu à le faire empoisonner par choses venimeuses, pour ce faire il vout faire marchié avec plusieurs gens, desquiex il en out deux auquielz il promist à l'un 4,000 escus d'or et à l'autre 50,000; desquiex 25,000 lui seroient baillés avant les mainz, mais qui bons et loialz les refusèrent.

Mais aucunz des autres ne les refusèrent pas et le marchié fait et les poisons ordenéez, ilz ne sortirent pas tout leur effect par la grâce de Dieu et d'aucunz bien voulans du roy qui aperchurent les choses. Et pour plus monstrer évidamment qui fust attenu des dessus diz sortillièges, charaux[1] et maléfices et aussi des empoisonnemens dont j'ay parlé, il est vray que plusieurs des diz malefecteurs et des plus prochainz après le dit duc d'Orliens furent mis en prison en plusieurs lieux, et contre eulz procès formés et d'aucunz ordenés de par le roy de quelle mort il devroient mourir, il par sa forche et subtilité délivra les unz et les autres, empescha l'exécution de justice affin que sa traïson et malvestié ne fust apercheue et descouverte.

Item je veut monstrer qu'il a commis crime de lèse majesté à l'espouze du roy. Car il est vray que quatre anz a ou environ, à un certain jour que le roy estoit rencheu en sa maladie et le dit criminel duc ne cessoit de jour en jour de machiner comme il peust parvenir à sa malvèse intention, pensant que se il povoit tenir la royne et ses enfanz hors du royalme de France, il vendroit de léger en son entente. Si fist entendant à la royne faulsement et contre vérité, que le roy estoit indigné contre elle merveleusement; et pour ce, lui conséloit, si chèrement comme elle s'amoit, elle et ses enfanz se meissent hors de la voye

[1] Carreaux, enchantements,

Digitized by Google

du roy en tel lieu qu'ils fussent hors de sa poissance, tendant de les faire mener elle et ses enfanz en la ducée de Lucembourc, afin que quant il les eust tenuz là, il eust fait sa volenté, et promettoit faintement à la dicte royne que là la tentroit[1] bien et seurement et ses enfanz aussi, en disant que se il voiet le roy en santé et qu'elle peust retourner seurement, qui les ramesroit bien et seurement et s'il ne voiet qui lui peust mètre remède, ne la oster de son indignation, il la garderoit là en son noble et riche estat et à ses despenz qui que le voudroit voir fust le roy ou aultre; et afin de coulour de sa fausse traïson et malvestié, faisoit entendant à la royne qu'il falloit que la chose fust chaudement faite et tellement que au chemin elle ne ses enfanz ne peussent avoir empeschement; et pour ce faire avoit avisé que la royne et ses enfanz iroient en pélérinage à Sainct-Fiacre et d'illeuc à Notre-Dame de Lucembourc et lui feroit baillier l'estat d'elle et de ses enfanz honorablement comme à leur estat appartient et de ces choses aucunes en furent apercheues pourquoy le voyage ne fu nul et de ce failly en son entente comme Dieu le vout.

Après che, il ymagina une manière de faire, il fist empoisonner une pomme et la cuida faire mengier à l'ainsné filz du roy qui mort est[2] et la fist bailler à un enfant, en lui disant : « Va, porte ceste belle pomme à icelui fis du roy et garde que tu ne la bailles à nul fors à lui. » Si avint, par la grâce de Dieu, que, comme il passoit par les gradinz[3] de Sainct-Pol, il encontra la nourriche d'un des enfanz au dit duc d'Orlienz qui tenoit son enfant entre ses bras, et pour ce que la pomme sembla belle à la dicte nourriche, lui dist : « balle chà celle[4] pomme pour mon enfant ». Il lui répondit : « non feray, il m'est deffendu que je ne la baille fors au filz du roy ». Elle fu la plus forte : si lui hosta et la fist mengier à son filz et quant il out mengié, il chay en une grant maladie et en mourut.

[1] Tiendrait.
[2] Charles, Dauphin, né en 1397, mort en 1401.
[3] Jardins.
[4] Donne (baille) çà cette pomme.

Digitized by Google

Ainsi avint qu'il quida empoisonner son nepveu et il empoysonna son fil[1]; si fu bien employé.

Item le dit duc d'Orliens, courchié qu'il ne povoit venir à son entente, par la grâce de Dieu, il est vray que en persévérant à sa malvèse malvestié et dampnable malice, a, par plusieurs fois, envoié par devers le pappe Bénédic, tendant à fin de priver le roy son frère de sa poste et seigneurie, et dignité de son royaume. Et pour venir en son entention faussement proposa plusieurs cas et crismes détestables contre la personne du roy, les quiex il donna à entendre au dit pappe en lui requérant qu'il le vousist tenir inhabille à tenir telle dignité comme le royaume de France, lui et ses enfanz et qu'il vousist absouldre lui et les nobles du royaume du serment de fidélité en quoy il estoient astrains par sermens vers le roy et tenir le dit duc d'Orlienz le plus prochain d'avoir, venir, et subcéder[2] au dit royaume et pour miex conduire son fait et plus tost incliner le pappe et condescendre à sa malvestié et comme il a tousjours soustenu par plusieurs fois, comme de cession, de la sustration et de l'épistre de Toulouze, lequel duc a tousjours esté pour le dit pape encontre toute l'Église de France[3].

Après ce, je veut monstrer et desclairier le quart et desrenier article, c'est à savoir que le criminex duc d'Orliens a commis crisme de lèse-majesté ou quart dégré. Car combien que en cy appère assés par les cas dessus desclairiez, des aliances qu'il avoit avec les anemis du royaume, qui est expressément estre traistre et desloyal de la chose publicque, toutefois je le veut desclairier à avoir commis le dit crisme de lèse-majesté en deux ma-

[1] Louis, duc d'Orléans, avait eu, en effet, deux fils qu'il perdit tous deux jeunes, mais l'un et l'autre n'avaient pas plus d'un an lorsqu'ils moururent, et ne pouvaient, à ce qu'il semble, par conséquent, manger de pommes. (Voyez le P. Anselme.) On peut juger par ce spécimen de la vraisemblance et de la bonne foi qui distinguaient les arguments de Jean Petit.

[2] Succéder.

[3] Ce trait de Jean Petit, qui touchait aux opinions et aux passions du moment, était un des plus envenimés et un des plus propres à enflammer les esprits, des clercs surtout, contre le duc.

Digitized by Google

nières. La première, en ce qu'il a tenu genz d'armes sur le païs du royaume de France par l'espasse de 14 anz ou de 15, qui ne faisoient autre chose que mengier et essillier le povre peuple, pillier, rober, renchonner, murdrir et prendre fames à force, et mettoit capitaines ès chastiax, forteresches, pons et passages du royaume de France, pour parvenir à sa malvèse, fauce et dampnable intention, c'est assavoir usurper la seigneurie du royaume.

La seconde manière est en ce qu'il a fait mettre sus tailles intolérables sur le peuple du royaume, en fègnant que c'estoit pour mener la guerre du royaume; et après ce qu'ils ont esté ceulliez, levéez et mises au trésor du roy, les a embléez, prises et ravies par forche[1], c'est assavoir : 400,000 qui estoient en la tour du palès de Paris et 100,000 qui estoient à Meleum; et en donnoit d'icelles péccunes aus anemis du royaume, adversaires et mal veullanz du roy et de son royaume, pour apovrir le roy et soy rendant plus fort et puissant pour obtenir sa malvèse et dampnée entreprise pour parvenir à la couronne et seigneurie du dit royaume. Ainsi appert déclarié comme il a commis au quart dégré crisme de lèse maiesté en plusieurs manières.

Item plusieurs autres crismes de lèse majesté très grants et très horribles, non pas tant seullement en quart dégré, mais en tiers, second et premier, en plusieurs manières et diverses espèces, le dit duc a commis et perpétrez pour parvenir à sa malvèse et dampnable intention, c'est assavoir à la couronne et haulte seigneurie de France et la tollir et substraire au roy et à sa génération. Les quiex autres crismes mon dit seigneur de Bourgongne réserve à desclairier et dire en temps et en lieu toutefois que mestier en sera.

Et avec ce, ma dite *minor* desclarié jointe avec ma *major*[2], si ensuit clairement en bonne conséquence que

[1] Tous ces griefs, sauf les détails qui suivent, étaient parfaitement fondés. Ils furent le principal motif de l'impopularité et le prétexte de l'exécration générale qui entouraient le nom de Louis duc d'Orléans.

[2] *Majeure*, *mineure*, termes d'*arts* ou d'école. C'étaient les parties du syllogisme.

Digitized by Google

mon dit seigneur de Bourguongne ne doit en rienz estre blasmé ne repris du cas qui est avenu en la personne du dit duc d'Orlienz et que le roy en doit avoir mon dit seigneur de Bourguongne du fait aggréable et lui autorisier en tant que mestier seroit et avec ce l'en doit guerredonner et rémunérer en troiz choses, c'est asavoir : en amour, honnour et ricesse, à l'exemple de la rémunération qui furent faictes à M. Sainct-Michel l'angle[1]. Et m'est avis en mon gros entendement que le roy le doit plus amer que il ne faisoit pardevant et sa loialté et bonne renommée faire prescher et publier par tout son royaume et hors de son royaume, par lettres patentes, prières ou aultrement. Icelui Dieu veulle que ainsi soit, amen!

Suppliant très humblement et requiert, les choses dessus dictes considéréez, attendu que ce que mon dit seigneur de Bourguongne a fait faire en ce présent cas dont j'ay parlé, che a esté pour l'amour qu'il avait au roy et à sa génération et au bien de royaume et pour nulle autre cause, il lui plaise à estre de ce content, qu'il a fait faire et ordené, qu'il et ses successeurs en demourent à tousjours maiz paisibles et mander à tous chex à qui il appartient que, pour occasion du dit fait, ne les molestent, ne empeschent en quelcomcques manière que ce soit.

Chy fine le preschement de Maistre Jehan Petit et retourneron à parler d'autre matère.

Chap. 10. *Suites du meurtre. Victoire du duc de Bourgogne sur les Liégeois.*

Item après le dit preschement, le vendredi ensuivant[2] 1408, le roy fu gary si con sy[3] jusques au samedi nonne[4] ensuivant, et cependant le duc de Bourgongne se vint excuser au roy des choses dessus dictes, et lui pardonna tout et out son fait à agréable et fu journée prise à asem-

[1] Ange, et mieux archange.
[2] 9 mars 1408 n. s.
[3] Ainsi comme ainsi : *coucy, coucy*. La santé du roi se rétablit médiocrement.
[4] Le 10, environ trois heures après midi.

Digitized by Google

bler tout le grant conseil de France à Meleum, au dimence 18e jour ensuivant, et là alèrent la royne, le Dalphin, le roy Loys[1], Berry, le duc de Bretaigne, le compte de Tanquarville et Montagu avec plusieurs autres. Et n'y ala point M. de Bourgongne. Ainz demoura à Paris, car il avoit en ladicte asemblée plus de ses anemis que de ses amis. Si leur manda qu'il ramenassent le Dalphin, ou il lui[2] yrroit querre. Si n'en firent rien pour son mandement, et là furent jusques au 26e jour d'aost ensuivant, et essillèrent[3] bien le païs.

Et entrèrent à Paris ce jour tout le barnage[4] à grant quantité de genz d'armes, à armes descouvertes et fu le duc de Bretaigne gardien de Paris, et n'y avoit que quatre portes ouvertes, et les gardoient les genz du duc de Bretaigne, qui avoit espousée la seur du Dalphin. Et au devant de celle entrée, M. de Bourgongne s'estoit parti de Paris pour aler secourre l'évesque du Liège, et si savoient bien que à ce estoit enbesongnié. Et toutes voiez chex de Paris furent en très grant mésèze et meschief et en doubte que les diz Bretons ne vousissent faire aucun mal à la ville, veu que la royne ne les amoit point, ne encore ne fait[5]. Mistrent remède en leur fait et boutèrent les Bretonz hors de la garde des portes et de la ville, tant que les clers de l'Université s'esmurent et armèrent et furent les Bretonz très bien batus et [il y en eut] de tuez et cachiez (chassés) hors de la ville mescheax, povres et truanz[6], et vendirent leur chevax à grant meschief et à grant marchié, et s'en alèrent en leur païz à pié, for ce que purent pillier en chemin. Or lairon à parler de ceste matière, et retourneron à parler le desconfiture des Lyégois.

En ce temps, M. de Bourgongne estoit en son païz de Flandres et faisoit ses grants alianches pour aidier à son

[1] Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile.
[2] Le.
[3] De *exilis*, affaiblirent, ruinèrent par l'occupation.
[4] Baronnage.
[5] Ce trait remarquable montre l'impopularité notoire d'Isabelle de Bavière parmi les Parisiens. On voit que l'auteur écrivait avant la fin d'Isabelle, qui mourut en septembre 1435.
[6] Mal chaussés, pauvres et gueux.

Digitized by Google

parent, évesque du Liége, que les Lyégois avoient aségyé au Tret[1] laquelle ville est moitié à l'évesque et l'autre moitié au duc Breban. Si avoit ledit de Bourgongne très grant et noble asemblée de très nobles et grant seigneur, c'est assavoir : Beurbenchons, Hennuyers, Almanz, Flamens, Holandois, Boullenois, Artoiz, Picars et Bourguegnonz, tous nobles et gens d'eslite. Si avint, par la grâce de Dieu, qui se mistrent sus chanz et approchèrent du siège et il le surent.

Leur capitaine qui les gouvernoit nommé M. de Perne[2], chevalier, duquel il avoient son filz fait évesque du Liége et débouté l'autre, fist sonner la cloche de la commune du Liége et crier que tout homme qui pourroit porter armes tantost s'armast. Et yssirent tant de la ville comme du siége bien 40,000 hommes, et vindrent courre sus à M. de Bourgongne et à ses genz, et faire si grant brayre que n'en eust pas oy Dieu tonner[3], et quidèrent avoir tout gaigné, mais *de ce que fol pense, souvent remaint,* si trouvèrent si forte encontre, et y out si forte bataille que passé cent anz l'en n'en avoit oy parler de si forte ne de se périleuse, et, par la grâce de Dieu, les Liégois furent desconfiz, et mis en subjection si grande comme vous orrez après. Et mourut bien des Lyégeiz en camp de 28 à 30,000, et les autres s'enfuyrent, et fu la bataille devant Tongre le 21e jour de septembre l'an 1408. Et refu l'évesque mis en sa première possession du Liége et de tout le païs.

Le 24e jour ensuivant, sentence fu donnée par M. de Bourgongne en la ville de Lylle contre eulz en la manière qui ensuit :

Premièrement la forteresche de la ville de Liége demourra entière, mais toutes leurs lettres, franchises et libertés sont abolies et abatuez, et sont tenus de porter icelles lettres et tiltres de leurs loys et franchises au palais du Liége, et là seront arses et mises en feu.

Item toutes les portes, murailles et forteresches de Dignain (Dinan) seront démolies et abatus et les fossés

[1] A. Maëstricht (*Trajectum*).
[2] Ou Perve (le seigneur de Perwez en Brabant).
[3] Si grand *braire* que l'on n'eût pas entendu Dieu tonner.

Digitized by Google

remplis, sanz jamès y avoir forteresches, et leurs loys et franchises abolies de touz poins.

Item semblablement de la ville de Huy.

Item la porte de Tongre, du costé de devers la ville du Trait[1] sera démolie et abatue, et les murs d'un costé et d'autre jouxte celle porte, abatus jusques à 60 toises et les fossés emplis ; sans jamès y avoir forteresches, et les franchises abolies.

Item il seront tenus de faire au chastel de l'évesqué emprez le Liége une grande et notable forteresche et icelle soustenir et la nouvelle par eulz faicte depuis poy de temps sera abatue.

Item il seront tenus de faire fonder une chappèle au lieu où la bataille fu, de quatre chappellains, chascun de 40 livres de rente, et quatre clers chascun de 10 livres de rente et des ornements à ce appartenant, et d'aller chascun an à tel jour comme la bataille fu, deux eschevinz de chascunes d'icelles villes tenanz deux banières des armes de France et de Bourgongne et de Holande, et prier pour les âmes des trespassés du costé des diz Bourgongne et Holande.

Item il seront tenus de faire tout ce que dessus est dit, et en cas qu'il défendront ou yront en l'encontre, pour chascune désobéissance il poieront au roy de France 40,000 livres em l'epereeur[2] autant, et au dit de Bourgongne 40,000, et autant au duc de Holande.

Item tous les biens des décapitez sont forfais et confichiez à M. de Bourgongne ; et item poier à M. de Bourgongne pour soi differéer et desdommager, pour une fois 1,200,000 livres.

Or lairon à parler de ceste confusion du Liége, et retournourons à parler de la royne et de ses alliez estant à Paris.

[1] Maëstricht.

[2] *Sic* dans le manuscrit : à l'empereur.

Digitized by Google

CHAP. 11. *Le duc victorieux revient à Paris. Charles VI enlevé ou éloigné de la capitale. Paix fourrée de Chartres. Élections de prélats. Mort de Valentine. Ses enfants.*

Quant la royne de France [1] et ses aliez sut que si belle et noble victoire estoit venue à M. de Bourgongne, si le dobtoient par devant, encore fu-yl plus doubté après, car aucunz quidoient que la bactaille fust contre luy et en y out de bien courchiés. Si estoit encore ladicte asemblée à Paris quant la desconfiture fu. Si avisèrent qu'il feroient et ourent paor que ne venist à Paris. Si firent tant que la royne, le Dalphin, le duc de Berry, le duc de Bretaigne, le duc de Bourbon, le compte de Clermont, le grant mestre d'ostel [2] et la ducesse d'Orlienz, les quiex avoient fait grants alianches contre M. de Bourgongne et ne quidoient pas que la chose alast telle voye, firent tant que le samedi, 3e jour de novembre l'an 1408, firent partir le roy de St-Pol estant en sa maladie et le firent entrer en un batel en Saine couvert et fort esclipé [3], que la ville de Paris ne s'esmeust, et quant il furent hors de la subjection de Paris, le firent monter à cheval acompaigné de bien de six ou sept chenz hommes d'armes, et le menèrent à Montargis, et de là le menèrent à la chité de Tours en Touraine.

Et le merquedy 27e jour de novembre ensuivant, M. de Bourgongne entra à Paris et n'y trouva fors chex de la ville, et fu recheu à très grant joye et réconforta très grandement chex de Paris, et là fu bien un mois et puis s'en rala en Flandres.

Après ce, retourna à Paris le 26e jour de février ensuivant, acompaignyé de ses frères et de si grant multitude de gens d'armes que c'estoit merveilles, et manda à ceuz qui estoient à Tours qui s'en revenissent et amenassent le roy ou il les iroit querre à leur honte. Si ourent paor et

[1] Isabeau de Bavière.
[2] Jean de Montaigu.
[3] Esclipier ou esclipsé mot abrégé, d'une lecture douteuse.

Digitized by Google

firent apointement qu'il vendroient à Chartres et là feroient leur apointement. Et là l'acort et apointement, à la grant honnour de M. de Bourgongne, fu fait et passé et tout entièrement pardonné.

Mais je me doute que ce ne fust pais fourrée [1], ou par crainte. Et cela fait, tous ensembles, par bon acort, s'en vindrent à Paris le dimence 27e jour de mars l'an 1408 [2] devant Pasques [3], et quant le peuple de Paris sourent que l'acort estoit fait et que le roy et touz nos seigneurs de Frence venoient, crièrent *Noel* et les feulz comme à la Sainct Jehan, et démenèrent grant joye.

Item en ce temps, l'évesqué de Baieuz vaca et fut donné par ellection de capitre [4], et l'évesqué de Coustances [5] par semblable, l'abbé de Sainct-Oueyn de Rouen et celui de Saincte-Katherine et n'estoit pas de souvenue d'homme que l'on eust veu que les capitres eussent esleus leurs prélats, par la défaute de union [6].

Item la ducesse d'Orlienz, fille au sire de Millen et fame M. d'Orlienz frère du roy Charles 2e trespassa 3e [7] jour décembre l'an 1408, laquelle quidoit en son temps estre royne de France. Mais, par la grâce de Dieu, elle failli à son entente ; laquelle out du dit duc son mari trois filz dont l'ainsné out nom Charles, lequel après la mort de son père fu duc d'Orlienz et de Valloys, compte de Blays et de Beaumont et seigneur de Coucy. Le second filz out nom Philippe et fu compte de Vertus, et le tiers out nom Jehan et fu compte d'Angoulesme.

Lequel Charles ainsné, par le conseil des barons de France, out à mariage la fille ainsnée de son oncle

[1] Sur l'emploi de cette expression, voy. ci-après chap. 57.
[2] 1409 n. s.
[3] Pâques, 1409, le 7 avril.
[4] Jean de Boisset devint évêque de Bayeux le 27 novembre 1408.
[5] Gilles Deschamps (fils du poète), évêque de Coutances le 27 septembre 1408.
[6] Cette question, en effet, était, comme on sait, un des points principaux de la controverse ou des dissensions qui divisaient l'Eglise, et qui furent réglés par la pragmatique sanction de 1438.
[7] Ou le 4. Voy. ci-dessus chronique de Cousinot (*Geste des nobles*), p. 106, note 2.

Digitized by Google

Charles 2e roy de France[1], laquelle au devant avoit esté mariée au roy Richart, adonc roy d'Engleterre, laquelle trespassa le 13e jour de septembre l'an 1409, et n'ut omcques nul enfant, et le pleuppe, clers et lays, s'en tenoient mal contenz pour ce qu'ilz estoient cousinz frareux, l'une fille dudit roy et l'autre filz de son frère[2].

CHAP. 12. *Concile de Pise. Meurtre de l'archevêque de Reims. Jean de Montaigu. Sa mort. Assemblée des princes à Paris. Descente des Anglais à Fécamp.*

Et en ce temps toute l'asemblée des clers estoit à Pise, et là estoit doucement en pais sans noise et des vivres à planté à bon marchié, mais à celle alée emprist mal à l'archevesque de Rainz [3] qui y alloit, si conme aucunz disoient, pour retarder ladite union. Si avint que se loga en une ville dont je ne soy le nom, et son marescal ala chiez un marécal de la ville pour faire ordener ses chevax, si y out noise, et fu le mareschal de la ville tué, lequel avoit de beax enfanz, si s'asemblèrent euz et leurs amiz, si vindrent à l'ostel de l'archevesque, lequel fu tué, son mareschal et trois autres de ses gens, dont il avint as diz amis mout de malz; car un homme d'armes nommé Boursicaut qui gardoit pour le roy le païs pour l'asemblée de l'union, le sut, si vint en la ville, et fist mettre à mort tant des amis du mareschal de la ville, que ce fu grant pitié. Ainsi va de follement aller par païs estrange et de folle entreprise entreprendre.

En icelui temps règnoit en Franche un chevalier nommé Messire Jehan Montagu, grant mestre d'ostel du roy, lequel gouverna le royaume par l'espasse de 20 anz et de plus. Il fist en son temps un chastel nommé Marcoussi, lequel cousta à faire plus de chinc chenz milles livres et

[1] Isabelle de France, fille de Charles VI et d'Isabelle de Bavière.

[2] Allusion aux empêchements canoniques, fondés sur le lien de parenté.

[3] Guy de Roye, mort le 8 juin 1409. Voyez Monstrelet, édition de M. d'Arcq, 1858, in-8°, t. II, p. 7.

Digitized by Google

si fist deux frères qu'il avoit, l'un archevesque de Senz en Bourgogne et l'austre évesque de Paris ou temps du bon pappe Alexandre Sixte, lequel pappe ne vesqui que 9 mois pappe et trespassa en moy [1] l'an 1410, et fu celui de cui l'union fu en l'église du cisme qui avoit duré 33 anz. Et fist le dit mestre d'ostel à son frère évesque de Paris faire la plus noble et plentureuse feste qui eusté [2] faite à Paris puiz lonc temps et out en la dicte feste le roy et tout le noble estat de France. Et y out plus de 1,800 plas de viande à ladicte feste, laquelle lui fu trop grevable et voult le conseil du roy qui rendist compte du gouvernement de tout son temps, et Fortune lui couru sus. Si fu prins et emprisonné, et examiné que le 17e jour d'octobre l'an 1409 out le col tranché et mené le corps au gibet. Ainsi fut poié de ses gages [3].

[La desraine sepmaine de jullet 1409, les Anglois deschendirent à Fécamp et ourent grant quantité de prisonniers et de pillage, et si ardirent tout le Hable [4], ou nombre de plus de 200 maisons, et puis s'en ralèrent sans perdre [5]].

Chap. 13. *Les princes d'Orléans se retirent à Gyen. Recommencement des hostilités. Appointement ou trèves momentanés.*

Item après ce fait [6], tous les nobles du royaume, au mois décembre en suivant, furent assemblez à Paris pour le gouvernement du royaume, c'est assavoir le roy, son fils

[1] Alexandre V mourut le 3 mai 1410.

[2] Eust été

[3] L'administration de Montaigu ne fut point certainement exempte d'irrégularité, ni de reproches. Mais il suffit d'avoir lu ce qui précède pour sentir la faiblesse et la mauvaise foi de ce prétexte. Montaigu fut une victime de Jean sans Peur. Il fut immolé pour l'honnêteté même de sa conduite ou de ses résistances, par l'auteur du meurtre de la rue Vieille-du-Temple.

[4] Havre, rivage habité.

[5] *Chronique de Rouen*, fol. 19.

[6] Après l'exécution de Montaigu. Le paragraphe qui précède est intercalé.

Digitized by Google

ainsné, la royne, le roy de Césille, le roy de Navarre, sept dux, vingt-quatre comptes, sanz l'autre noble chevalerie et escuirie. Et fist le roy à iceulz, le 1er jour de l'an en suivant, en son pallès [1], feste planière, en laquelle feste la deuxième guerre recommencha si comme vous orrez ; car après icelle feste le roy, son fils, la royne, M. de Bourgongne demourèrent à Paris, et tout l'autre partie [2] se partirent et s'en alèrent à Gyen sur Loire.

Or sont les enfanz d'Orlienz et leurs alliés à Gyen recommenchanz la seconde guerre et eulz à ralier ensemble et escripvirent au roy, eulz complègnans qu'il ne leur faisoit pas droit ne justice de la mort de leur père, ès quelles lettres avoit pluriex articles qui seroient longues à escripre et lesquelles furent envoiéez à Rouen et es bonnes villes de France et de Normendie pour donner coullour d'avoir bon droit. Et le roy et son conseil leur respondoit que au traitié, pais et accort et tout pardonné par certainz ordenanches sur ce faictes, fust tenu de point en point [3] ; lequel avoit esté fait à Chartres comme cy devant est dit et déclairé.

Et pour ce que le roy savoit bien qu'il faisoient grantes alianches contre les choses dessus dictes, le moys d'aoust en suivant 1410 se mut si grants guerres les unz contre les autres que les enfanz d'Orlienz essilloient tout vers Chartres, et ès parties d'environ et les gens du roy d'autre part, en leurs terres de Clermont en Beauvoisin et ès parties, que c'estoit grant pitié. Mès toutefois les adversaires [4] avoient tousjours dupuis parti, comme à Dreeuz, et en pluriex autres lieus, et pour che qu'il véoient qu'il n'estoient pas assés fors, firent à la Sainct-Martin d'iver [5] en suivant certainz apointemens en manière de trèves pour enforcher leurs fors, tant en Beauvoisin comme allieurs, et fu l'apointement tel que chascun se départiroient et s'en yroient en leurs terres sans rienz entreprendre l'un sur l'autre ; Bourgongne s'en yroit en sa terre et les autres

[1] Appelé aujourd'hui Palais de Justice.
[2] C'est-à-dire les princes opposés à Jean sans Peur.
[3] Le roi répondit que l'on adhérât de point en point aux pardon, traité et accord de Chartres.
[4] Bourguignons... avaient... des partisans,
[5] 11 novembre.

Digitized by Google

en la leur et ne vendroient à Paris et ne se armeroient l'un vers l'autre de Pasques prochainnes venantes 1411[1] jusques à Pasques en suivant 1412[2], se n'estoit par le mandement du roy. Et à cel apointement, tout fu pardonné l'un vers l'autre, et toutes prises de fieu[3] faictes de par le roy, remises en leur premier estat.

CHAP. 14. *Le comte de Clermont embrasse la querelle d'Orléans. Incursion des princes ou de leurs troupes sur le pays de Chartres. Trois chefs de ces routiers pris et pendus au gibet de Paris. Jean sans Peur se retire en Flandre.*

Ainsi se départirent tous les seigneurs chascun où il vouldrent, le duc de Berry, les enfantz d'Orliens et leur bende à Gyen sur Loire, et le duc de Bourgongne en Flandres, et toute fois ce fu une pais fourrée ; que[4] tous les adversaires [de] Bourgongne ne pensoient fors de faire alianches contre Bourgongne, et que le roy n'estoit pas justicier et qu'il ne leur voulloit faire justice et pour ce que leurs terres de Beauvoisin n'estoient pas assez fournies de gens d'armes, M. de Clermont[5] chevaucha le vendredi et samedi de devant Pasques[6] 40 lieuez par une quide[7] filz Messire Hectore de Chartres, adonc mestre des eauez et des forèz. Et passèrent au port de Muyez[8], le jour de Pasques, bien 800 hommes d'armes, l'an 1411, à mener à Clermont son chastel. Et quant il out ce fait, s'en retourna en guise de marchaant en Normandie à M. d'Orliens, et là

[1] 12 avril.
[2] 3 avril.
[3] Reprises de terres ou de fiefs.
[4] C'est-à-dire que.
[5] Charles Ier, comte de Clermont, en 1411, venait de naître (s'il n'était déjà né). L'auteur désigne sans doute le duc Jean, son père, qui venait de succéder à Louis II (mort le 19 août 1410) ; lequel Jean s'appelait naguère le comte de Clermont.
[6] 12 avril.
[7] Un guide, qui était le fils de Messire, etc. Hector de Chartres, massacré en 1418, comme *armagnac*, fut père de Regnauld de Chartres, chancelier de Charles VII.
[8] Mouy-sur-Seine, canton de Bray, arrondissement de Provins (Seine-et Marne).

Digitized by Google

refirent grante alianches et repassa Saine au port de Courval[1], à bien 1,500 chevax premier jour de juillet ensuivant 1411.

En icel temps M. de Berry, le duc d'Orlienz et ses aliés estoient vers Chartres et destruièrent le païs, et vouloient faire forche à cheux de Chartres. Si le mandèrent[2] au roy et il leur envoia le compte de Sainct-Pol et Messire Pierre des Essars, adonc prévost de Paris, à grant quantité de gens d'armes et en pristrent d'iceulx bien un chent et amenèrent à Paris et les autres s'enfuirent, ès quiex avoit trois grants routiers dont l'un avoit nom Pollifer, l'autre Radigot et le tiers ne sey comment, fors que les trois furent pendus au gibet de Paris, desquiex leurs mestres en furent bien courchiés, maiz plus ne povoient faire. Et fu ce fait en moy 1411[3]. Or retourneron à parler de Bourgongne.

Quant le duc de Bourgongne fu parti de Paris par l'apointement devant dit, s'en ala à sa terre de Flandres, lequel savoit bien que ses adversaires machinoient alianche contre lui. Lequel de Bourgongne semblablement refaisoit ses alianches en l'encontre et pensoit bien qui seroit deffié. Or retourneron à parler des enfanz d'Orliens.

Chap. 15. *Le duc d'Orléans écrit au roi et aux bonnes villes. Lettres de défi adressées au duc de Bourgogne.*

Et quant les diz enfanz d'Orliens et leurs alliés surent que Bourgongne s'en estoit allé en sa terre de Flandres, pensoient bien qu'il faisoit grants alianches contre eulz, escripren au roy unes lettre de complaintes, contenant

[6] Ou *Courvend?* abordage situé près Vernon, entre Orgeval et Giverny, proche l'embouchure de l'Epte. Voyez le *Cours de la Seine*, ouvrage ms. de l'abbé de la Grive, 1737, in-folio, aux *Cartes et plans* de la Bibliothèque impériale.

[1] Les Chartrains le mandèrent.

[2] Mai 1411. Sur les querelles des Armagnacs et des Bourguignons à Chartres pendant cette période, voyez *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 17e année, p. 590 à 602, et l'*Histoire de Chartres*, de M. de l'Espinois. Paris, 1858, in-8°.

Digitized by Google

une grant peau[1] de parchemin qu'il ne leur faisoit pas justice de ce fort traiste, larron, murdrier, qui faussement avoit fait murdrir leur seigneur de père et aussi fist faussement mourir le grant mestre d'ostel nommé Montagu. Es quelles lettres avoit tant de laides choses que ce seroit trop longue chose à escripre. Lesquelles lettres furent envoiez à Rouen et ès bonnes villes de France et de Normendie, comme autrefois avoit fait; et pour l'instruction du dit de Bourgongne le roy ne leur voulloit faire droit ne justice, et pour mettre le roy en indignation vers le dit de Bourgongne, lui escripsoient icelles lettres, escriptes à Gergau sur Loire le 14e jour de juillet l'an 1411.

Item. Tant[2] après, les dis enfans deffièrent le dit de Bourgongne par lettres-patentes des quelles la copie s'ensuit : « Charles, etc.[3]... Donné à Jargueau sur Loire le 12e jour de juillet l'an 1411 ». La quelle lui fut prononchié à Lisle en Flandres joedi 13e jour d'aost ensuivant.

Chap. 16. *Réponse de Jean Sans Peur. Le duc de Guyenne, régent. La reine à Melun. Les Orléannais en Beauvaisis.*

Or se voit le duc de Bourgongne deffié et ce propre jour envoia à diz enfanz response sur ce dont la teneur suit.

« Jehan, duc de Bourgongne, compte de Flandres, d'Ar-

[1] Cette peau subsiste dans les Archives royales, cartons des rois de France, K n° 56, pièce 18; à la direction générale des Archives.

[2] Tôt.

[3] Le texte de ces lettres se trouve dans Monstrelet, édition d'Arcq, 1858, t. II, p. 152. Elles se trouvent également dans la chronique des Cousinot. Voyez ci-dessus p. 114, chap. 112. Le texte de Cousinot offre quelques variantes, quant au corps de la pièce et quant à la date. Battheney (*l'Archiviste françois*, 1775, in-4°, pl. 47, n° 2) a reproduit le fac-similé d'un troisième exemplaire, daté du 24 juillet. Voyez aussi la *Vie de Jean, comte d'Angoulême*, par Du Port, édition Castaigne, 1852, in-8°, p. 19. Les bonnes villes reçurent des circulaires analogues. Celle qui fut adressée aux gens de Tours, sous la date du 18 juillet 1411, subsiste en original dans les archives de cette ville.

Digitized by Google

toys et de Bourgongne, palatin, seigneur de Salinz et de Malignes; à toy Charles qui te dis duc d'Orléanz, à toy Philippe qui te dis conte de Vertus, et à toy Jehan qui te diz compte d'Angoulesme, qui nagaires nous avez envoié lettres de deffiances, vous faisons savoir et voullonz que chascun sache que, pour abatre les très horribles traïsons par très grant malvestées appenséez, conspiréez et machinéez et fais fellonnement à l'encontre de Mgr le roy, notre très redoubté et souverain seigneur et le vostre, et contre sa noble génération, par feu Loys votre père, en plusieurs et diverses manières, et pour garder le dit votre père faulz et desloial traistre, de parvenir à la final exécuption détestable à laquelle il contendoit contre dit très redoubté et souverain seigneur et le sien et aussi contre sa noble génération, si faussement et noctoirement que nul prudhomme ne le devoit plus lessier vivre sus terre, meismement nouz qui sommes cousin de notre dit seigneur et doyen des pers et deulz fois per et plus astrainz à lui et à sa dicte génération que nul autre quelconques de ses parens et subgès, ne devionz un si faulz, desloial, cruel et félon traitre laissier sur terre plus longuement vivre, que ce ne fust à nostre très grant carche[1], avons, pour nous acquittier et loialment faire notre devoir envers notre très redoupté et souverain seigneur et sa noble génération, fait ainsi qu'il devoit, le dit faulz et desloial traitre[2], et en ce avons fait plaisir à Dieu et service loial à notre très redoupté et souverain seigneur, exécuté raison; et pour ce que toy et tes diz frères ensuiez la trache falce et desloial et félonnie de votre dit père, cuidanz venir aux dampnables et desloiaulz faitz à quoy il contendoit, avonz très grant léesche au cuer des dites deffianches, mais du surplus contenu en icelles, toy et tes diz frères avés menti et mentez faussement et desloialement, comme faulz, malvez et desloialz traitres que vous estes.

« Donc à l'aide de Dieu, notre sire, qui soit[3] et congnoit

[1] Charge, opprobre, grief.

[2] (Mourir)?... Mais ce mot manque dans le texte. Voyez, sur ce point, ci-dessus. Nous le restituons d'après Monstrelet, édition d'Arcq, t. II, p. 154.

[3] Sait.

Digitized by Google

la très entière et parfaicte loialté, amour et vroye entention que tousjours avonz eue, avonz et auronz tant comme nous vivronz à mon dit seigneur le roy et à sa dicte génération, au bien de son peuple et de tout son royaume, vous feronz venir à la fin et punition telle que tiex faulx, malvez et desloiaulz traitres, rebelles, désobéissanz et félonz comme toy et tez diz frères estes, doyvent venir par raison. En tesmoing de ce, nous avons fait sceler ces lettres de notre propre scel. Donné à notre ville de Douay le 13e jour d'aost l'an 1411. »

Or lairon à parler de ceste matère et retourneron à paller des adversaires au duc de Bourgongne.

En celui temps, tous iceulz adversaires estoient à Paris et firent tant au roy que son filz duc de Guyane soit régent le royaume et fu esleu[1] le dimenche 23e jour d'aost ensuivant 1411. Et le lundi ensuivant, chevaucha par Paris en guise de roy. Et voulloient les dessus diz adversaires avoir les pluz beax logeys et les plus fors, comme le Louvre et la Bastille Saint-Antoine, pour miex tenir la ville en subjection. Les quiex ne le purent soufrir, et quant il virent qu'ilz ne povoient avoir nulles bonnes conclusionz à tenir la ville en subjection, se partirent de Paris et s'en alèrent à Meleum, où la royne estoit, avec grant quantité de grants seigneurs qui se disoient du costé du roy. Et là firent leur apointement comme il acompliroient leur fait des desfialles[2] dessus dictes. Et de là se partirent et s'en allèrent en Beauvoisin en leurs forteresches, où leurs gens estoient, qui estoient passez Saine comme devant est diz. Et quant il furent tous assemblés, se trouvèrent de 10 à 12,000 gens d'armes pour courre sus à M. de Bourgongne.

Si lairon à parler d'eulz et retourneron à parler du duc de Bourgongne propre[3].

Chap. 17. *Mouvements du duc de Bourgogne.*

Le duc de Bourgogne et compte de Flandres, est en sa

[1] Il firent tant, que le duc fut élu, etc.
[2] Défiailles, défiances (défi).
[3] Lui-même.

Digitized by Google

compté dessus dicte et se voit deffié et se pourvoit de gens d'armes à se deffendre de ses anemis; tant de nobles comme de communes. Si est de commun en Flandres que quant leur seigneur a besongnes contre un autre prinche, il le doivent servir de certaine quantité de gens d'armes à leur despenz par l'espace de 40 jours, et depuis le jour qu'il partirent de leurs villes ilz n'y rentreront jusques à tant que les 40 jours seront accomplis, et que le dit duc de Bourgongne ne voulloit pas que ses anemis lui venissent essilier ne gâter sa terre, il assembla tant de genz d'armes, de nobles et de communz, que c'estoit grant merveille. Et yssi de Flandres au moys de septembre 1411 et s'en vinst logier à une abbaïe nommée le Mont-Didier, et entour et environ par les chanz; et là fu cinq jours pour attendre chex qu'il avoient deffié, car il estoit deffenseur et ne les devoit pas assaillir. Et quant il vit qu'ilz ne le venoient asaillir et que ses communz ovoient servy et accompli leur quarantaie [1], demandèrent congié et qui les emenast en leur païs à sauveté. Et il si fist [2], et ses adversaires disoient qu'il s'en estoit fuy [3]. Et cela fait, s'en retourna à Arras, et là refist garnison de genz d'armes grant quantité pour retourner en France quant temps et leu [4] seroit.

Or retournon à parler de ses adversaires.

Chap. 18. *Les Orléanais sous les murs de Paris. Prise du pont de Saint-Cloud.*

Or sont les enfanz d'Orléanz et leurs aliés en leurs terres et forteresches de Beauvoisin, et ourent congnoissance que leur adversaire de Bourgongne estoit si fort et qu'il refesoit alianches contre, et que les passagez de la rivière d'Aise estoient gardez qu'ilz ne rapassassent, il firent faire carpenter un pont de bost [5], de cordes et de clayes et passèrent Aise jeudi premier jour d'octobre ensuivant [1411, et s'en

[1] Quarantaine, ils.
[2] *Et ille sic fecit*; et il fit ainsi.
[3] Voyez ci-dessus *Geste des Nobles*, p. 30, et le chap. 114.
[4] Lieu.
[5] Bois.

Digitized by Google

vindrent logier entre Sainct-Denis et Paris, à Montmartre et à la noble maison de Sainct-Ouain[1], et venoient tous les jours escarmoucher à la porte de Paris en disant : « Issiés truanz, bourgois, bouchiez, tripiers », et assés de villanieez[2] dont tout le peuple du royaume estoit bien esbahis comme ilz osoient ce faire.

Et le merquedi 14e d'octobre ensuivant, vindrent au point du jour devant le pont de Sainct-Clout et leur livra Colin de Pizeuz, capitaine du dit pont, et leur vendy. Et après il en out son paiement, car il en out le col tranchié comme vous orrez après. Et quant il furent maistres du pont, le compte d'Arminach qui n'est pas encore avec les autres, passa et vint avec les autres, et firent qu'il pristrent la ville de Sainct-Denis et l'abbaye, et ne povoit aler à Paris nul vivres du pays de Normendie ne des partiez d'environ.

Chap. 19. *Jean sans Peur entre dans Paris. Saint-Cloud est repris. Défaite des Orléanais.*

Quant le duc de Bourgongne qui estoit à Arras et vit que ses adversaires se démenoient ainsi et qu'il portoient guerre au roy, leur princhе et as siens, fu mout courchié. Se parti d'Arras à très grant quantité de genz d'armes, accompaigné de 4000, que genz d'armes, que archiés, des genz au compte de Arondel de Engleterre, et s'en vinst par ses journéez à Pontoize vendredi 16e jour d'octobre ensuivant; et là fu en atendant ses gens jusques au joedi 27e jour dudit mois et delà parti et s'en vint passer par Meullent pour ce qui ne pouvoit avoir nulles nouvelles du roy ne de Paris, pour ses anemis qui estoient entre lui et Paris et chevaucha outre lui et seuz[3] gens et entra à Paris par la porte Sainct-Jaque au point du jour le samedi et là

[1] Cette maison, si je ne me trompe, est la même qui appartint à la reine Isabelle de Bavière, et qui fut léguée par cette princesse à l'abbaye de Saint-Denis. Voyez mon édition de Jean Chartier, t. I, p. 210.

[2] Vilenies, injures.

[3] Ses.

Digitized by Google

fu grant joie démenée en criant *Noël* et au soir les feulx comme à la Sainct-Jehan.

Or est le duc de Bourgongne, à Paris, dolent et courouchié de ses adversaires, qui ainssi sont devant Paris, et du pont Sainct-Clout que ainsi par traïson ont pris et qui ainssi guerrient [1] leur princhе et la noble ville de Paris. Si cuide bien que ce soit pour lui et pour son fait et pour ce que le roy ne leur veult acomplir telle justice comme il demandent. Et quant ledit duc de Bourgongne vit le démené, si assembla ses gens secrètement tant de Paris que d'aillieurs et yssirent par nuit et furent devant Sainct-Clout et fort l'assaillèrent tant que par forge il reffu pris ville et pont. Et y mourut et noya des adversaires au duc de Bourgongne bien que chevaliers que escuiers, tous flours de genz d'armes en nombre 1200 et plus. Et y fu repris le traitre Colin de Pizeuz, lequel out le col trenché et escartellé, lui 5e. Et ce fait, celx de Paris pour ce qu'ilz estoient trop foullez, s'en retournèrent à Paris sanz rien perdre, et fu ceste desconfiture le lundi 9e jour de novembre 1411.

Et estoit leur entente que l'endemain qu'il alassent asaillir les autres à Sainct-Denis. Maiz de leurs amis qu'ilz avoient à Paris, comme Messire Pierre des Essars, adonc prévost de Paris, et d'autres, leur mandèrent qu'il vuidassent ou il seroient tous mors et pris. Et se partirent de Sainct-Denis ledict lundi en mynuit et passèrent Saine au dessouz de Sainct-Denis par un pont qu'il firent de bost et de cordes et s'en noya la grant quantité de haste. Et qui eust été avisé d'avoir gens d'armes de l'autre costé, tout [eust] esté pris. Et eulx passés, chascun se fuchy [2] au miex qu'il pout, les uns à Dreeux, les autres à Estampes et le compte d'Alenchon en ses forteresches. Et l'endemain, le mardi ensuivant, quant chex de Paris oïrent dire qu'ils estoient passés Saine comme dit est, yssirent de Paris, à les poursuir, 10,000 hommes d'armes. Mais ce fu trop tart qu'il estoient espartis chascun en leurs forteresches. Et s'en alla M. de Berry à Montargis et leur sommage

[1] Guerroient.
[2] S'enfuit.

Digitized by Google

et charroy demoura à Sainct-Denis qu'il ne le purent recullir de haste qu'il eurent de partir, et les vint querre ledit prévost de Paris et mena tout à Paris en la garde du roy, fors ce qu'il en retinst pour lui.

Chap. 20. *Siège d'Étampes. M. de Bosredon pris. Prise du comte de la Marche.*

Après ches choses ainsi faites et que icelz adversaires s'estoient resconsez en leur forteresches, le duc de Guyane, M. de Bourgongne et chex de Paris avec les enginz, alèrent à Estampes où estoit un de leurs grégneurs routiers nommé Lourdon et plussieurs autres et fu si fort assailly que par forche y fu pris et ledit Lourdon [1] et ses compaignons. Et fu ledit Lourdon délivré pour aultre prisonnier, dont ce fu très grant dommage. Et fu ce fait lundi 7e jour de décembre ensuivant.

Item le 9e jour ensuivant, en un autre pongneis [2], le compte de Larmache [3] fu pris desdiz adversaires ; aucunz dient que ce fu de sa bonne volenté et eussent tous les gens du roy esté desconfilz, ne fust le sire de Hambuye [4] qui y vint à la rescouse et perdirent iceulx adversaires, que mors que pris, le nombre de mil hommes d'armes, dont ledit seigneur y recouvra très grand honnor.

Chap. 21. *Prise de M. de Gaucourt. Le prévôt de Paris, des Essarts, marche sur Montargis.*

Item le joedi 17e jour de février ensuivant, en un autre pongneys, le mareschal de France nommé Loys [de Longny [5]] et Enguerren de Bourneville, trouvèrent les adversaires Bourgongne entre Bonneval et Chartres et acom-

[1] Il se nommait Louis de Bosredon. L'auteur écorche habituellement les noms propres.
[2] *Pugna*, bataille, ou *pugneium*, *poignis*, mêlée des poings.
[3] La Marche.
[4] Ou Rambures. Voyez Monstrelet, édition d'Arcq, t. II, p. 226, note 1.
[5] Le nom est en blanc dans le ms.

Digitized by Google

plèrent ensemble et y out desdiz adversaires, que pris que mors, plus de 1,400, avec un grant prisonnier, M. d'Ancourt[1], qui fu amené au roy.

Item le merquedi 23e de mars ensuivant, Sire Pierre des Ersas[2], adonc prévost de Paris, yssi de Paris pour aler devant Montargis où estoient recueuillis le duc de Berry et plusieurs autres, et mena le prévost des enginz de Paris, à grant quantité de genz d'armes à acoustrementz de Paris[3]. Et quant Berry sut la venue, se partirent et s'en allèrent à Bourges en Berry. Et pour ce que le roy faisait ses semonces[4] pour aller contre ses anemis, retournèrent à Paris et fu levée une grande taille ou royaume, dont le bailliage de Rouen fu à 30,000 livres.

CHAP. 22. *Le roi emmené à Melun et à Chinon. Prise de Dun-le-Roi. Siéges de Dreux et de Bourges. Ravages du comte de Richemont en Normandie. Descente des Anglais à la Hogue-Saint-Vast. Entrevue d'Auxerre.*

Item le jeudi 7e jour de moy ensuivant 1412, le roy, M. de Guyane, le duc de Bourgongne, yssirent de Paris à aler à Meleum faire leur palement[5] acompaigniés de 20 à 30,000 hommes d'armes à aler contre leurs adversaires. Et de là partirent le samedi 14e jour dudit mois à aler à Chygnon et de là chevaucha et tinst les chanz et prenoit villes et chasteaux qui douchement se rendoient à lui et vindrent devant un fort chastel nommé Dumroy[6] qui se tinst fort contre le roy et longuement; et fu fort asailly et deffendu; et toutefois, le mardi 7e jour de juing ensuivant, par forche il fu rendu et tous en la merchy du roy.

Item le roy et ses gens aryvèrent devant Bourges samedi ensuivant 9e jour de juing et mist siége devant. Et deman-

[1] Ou d'Aucourt, sans doute pour de Gaucourt.
[2] Des Essarts.
[3] Le prévôt emmena de Paris de l'artillerie et autres machines de guerre avec un grand nombre d'hommes d'armes armés et équipés.
[4] Levées de ban, réquisition d'hommes de guerre.
[5] Parlement, conférence.
[6] Dun-le-Roi.

Digitized by Google

dèrent Berry et ses aliez trèves jusques à trois jours par traïson. Et cependant yssirent, par une fausse porte, par nuit, grant quantité de gens d'armes. Et pour lesdictes trèves que le roy et ses gens fussent désarmés, vindrent au logis du roy courre sus et par la grâce de Dieu il fu apercheu et trouvoit l'avant garde en si bien arroy qu'il mourut bien là six-vingt hommes et 80 prisonniers et les autres se receullirent au miex qu'il purent à leur mal avanture.

Et en icelui temps que le roy estoit devant Bourges, les communs de Paris, de Rouen, d'Évreeuz et du plat pays; le mareschal de Franche, le capitaine de Rouen estoient devant Dreeuz, et fu si fort asailly et tampesté que par forche pristrent la ville et la basse court du chastel et ledit chastel miné. Et prist de mettre le feu ès estoies [1], ne fussent les nobles qui y estoient; et aussi qui vint lettres du roy que l'en se sessast en espaice d'accort [2].

Et la desraine sepmaine de juillet, le siége de devant Bourges fu levé en espérance d'accort par l'apointement de M. de Guyane, et cependant Artus, compte de Richemont, frère du duc de Bretaigne, à grant quantité de gens d'armes et les gens au compte d'Alenchon estoient en Normandie et destruoient la terre du roy et pristrent Glos-la-Ferrière [3] et Laigle [4] et les pillèrent et y gaignèrent tant de finance que ce fu grand merveille. Et attendoient Englois pour estre en leur aide qui avoient fait venir les dessus adversaires, lesquiex deschendirent à la Huogue Sainct-Vaast le 10e jour d'aost ensuivant, où estoit Thomas fils au roy d'Engleterre, et estoient nombrez 6,000 hommes d'armes et 4,000 archiez et tindrent les chanz et passèrent et allèrent en Guyane et y furent tout l'iver et pristrent proies, chastiax et villes, etc.

Or retourneron à parler de la pais dessus dicte.

Touz nos seigneurs, c'est assavoir le roy, son ainsné filz, le duc de Berry, le duc de Bourgongne, les enfanz

[1] Aux étais.
[2] En vue d'arrangement.
[3] Canton de la Ferté, arrondissement d'Argentan (Orne).
[4] Près de Glos.

Digitized by Google

d'Orléanz, le duc de Bourbon, le compte d'Alenchon et tous les autres s'en vindrent à Auxerre la desraine sepmaine d'aost ensuivant 1412; et là fu le parlement fait et la paiz accordée et tout pardonné d'un costé et d'autre et tout remis en son premier estat, et criée à Paris et à Rouen et ès bonnes villes du royaume et les feulz faits en criant *Noël*. Et fu la tierche pais et fu enchiès [1] le 25e jour d'octobre ensuivant que le roy et son filz fussent retournés à Paris; et le duc de Berry y entra lundi après la sainct Clément [2] ensuivant et lui fu deffendu de partir.

CHAP. 23 *Conseil tenu à Paris par le roi. On y fait un rôle ou programme de gouvernement. Les chaperons blancs. Exécutions révolutionnaires.*

Item au moins de février ensuivant le roy et son conseil firent assembler à Paris tous les nobles, et des bourgeois des bonnes villes de son royaume, avec l'université de Paris, à ce appellée, en demandant à touz icelz conseil, confort et aide et preschement fais devant le roy plusieurs. Lesquiex profitaient poy et que *voiz oye est tost périe* [3]. Les dessus diz firent faire un roulle [4] pour le gouvernement du royaume, gros comme le bras d'un homme, scelé et accordé du roy et des dessus [dits] conseillers et la copie envoié par les bonnes villes du royaume. Et fu icel roulle fait le lundi 13e jour de février ensuivant, en la présence du roy, son filz, duc de Guyane, le duc de Bourgongne; le compte de Saint-Pol, le chanselier, le prévost de Paris et tous chex de l'université, avec tous les autres conseillers à ce apellez, et que les ordenanches contenues en icelui roulle seroient tenues d'ores en avant.

Or pour ce que cheulx de Paris, tant de l'université comme de la communauté de Paris, virent que ledit roule n'avoit point d'effet, voudrent avoir le gouvernement du roy, de son filz et du royaume. Vouldrent garder ladicte

[1] Échue: ceci arriva.
[2] 23 novembre.
[3] Voix ouïe est tôt périe; adage proverbial et poétique.
[4] Rôle, papier ou parchemin roulé (*rotulus*).

Digitized by Google

ville de Paris contre tous et tenir le roy, son filz et Berry, sans yssir de ladicte ville, comme prisonniers. Les nobles du sanc royal ne le pouvoient endurer et faisoient granz alianches comme ils peustent[1] metre chex de Paris en subjection et que le royaume estoit gouverné par telle manière de genz; cuidèrent avoir la bastille Saint-Anthoine.

Si ourent chex de Paris congnoissanche de che, si s'armèrent et firent qu'il la pristrent par forche et chex qui la gardoient, c'est asavoir : le frère de la royne[2], le duc de Bar, Sire Pierre des Essars, adonc prévôt de Paris et plusieurs autres seigneurs et dames jusques au nombre de quinze et tous mener en prison. Et pour ce qu'ils virent qu'ils estoient ainsi traïs, s'allièrent tous ensemble et qu'il garderoient la ville contre tous chrestians et firent livrée de chaperonz blans et [mandèrent ?] à cheux de Rouen qu'ils les préiessent et qu'ils fussent de leur aliance. Lesquiex répondirent se le roy leur mandoit, ils y obéiroient, et non aultrement. Et ostèrent à M. de Guyane tout son tinel et out un capperon blanc. Et le samedi 10e de may 1413 il firent décoller de chex qui furent pris à la dite bastille, Messire Jean de la Rivière, chevalier et un escuier qui estoit tranchant, devant M. de Guyane, nommé Mesnille[3]; et le samedi 1er jour de juillet, Messire Pierres des Essars, adonc prévost de Paris, fu décollé[4]. Et chy loiray à parler de ceste matière.

Or retourneron à parler du gouvernement de nos seigneurs de sanc roïal et du gouvernement de la communauté de Paris, des choses dessus dictes et faictes.

Chap. 24. *Entrevue de Vernon. Nouvelle trêve. Les Orléanais à Paris.*

Apointement fu que les adversaires du duc de Bourgon-

[1] En cherchant comment ils pourraient.
[2] Louis de Bavière.
[3] Jean du Mesnil (religieux de Saint-Denis). Monstrelet, qui l'appelle « le petit Mesnil », dit qu'il était Normand.
[4] Voyez ci-dessus *Geste des Nobles*, chap. 130.

Digitized by Google

gne seroient à Pontoize et ledit de Bourgongne et les siens à Vernon et embarsadeus d'un costé et d'autre sur ce; lesquiex firent tant que la paiz fut confremée si com si [1] et la plus couverte de toutes les autres. Et fu criée à Paris et à Rouen et les autres bonnes villes du royaume de France, la première sepmaine d'aost l'an 1413 et en escripvit le duc de Guyane à Rouen en les merchiant qu'il n'avoient point voullu prendre sanz le congié du duc, des chaperonz blanz de la livrée de Paris, ne d'estre de leur alianche et fu la quatrième pais. Et le 23e jour dudit mois d'aost, le duc de Bourgongne prist congié de court et s'en alla en son païz, pensant que ladicte pais n'estoit point affiable [2] et que il avoit encore à besongnier.

Or retourneron à parler de l'autre partie.

Le joedi desrain jour d'aost ensuivant, les adversaires Bourgongne, c'est assavoir les enfanz d'Orléens, le duc de Bourbon, le duc d'Alenchon, etc., entrèrent à Paris à grant joye que leur adversaire n'y estoit pas, et trouvèrent le roy, la royne, le duc de Guyane, le duc de Berry, l'archevesque de Senz [3] et de Bourges [4], l'évesque de Paris [5] et de Chartres [6] et le duc de Bretaigne et firent tenir au roy lit de justice, mardi 5e de septembre ensuivant et pristrent tel apointement comme il voulent [7]. Et Bernard d'Armygac [8] entra à Paris le jour de la Sainct-Michel [9] ensuivant.

Or retourneron à parler de ceste bande, etc.

Chap. 25. *Réaction contre les Bourguignons.*

Quant tous nos seigneurs dessus diz se sont trouvés en-

[1] Voyez pour cette expression ci-dessus p. 347, note 3.
[2] Digne de confiance ou *d'affiance*.
[3] Jean de Montaigu, frère du grand maître décapité.
[4] Guillaume de Boisratier, confesseur de la reine, créature ou protégé de Jean, duc de Berry.
[5] Gérard de Montagu ou de Montaigu, frère des deux Jean.
[6] Martin *Gouge de Charpaignes*. Voyez ce nom dans la *Biographie générale* publiée par MM. Didot.
[7] Pour *voulrent*, voulurent.
[8] Armagnac.
[9] Le 29 septembre.

Digitized by Google

sembles avec le roy, et que Bourgongne estoit en son païs, firent tant qu'ils orent le gouvernement du roy et de son filz ainsné, de Paris et du royalme, et virent qu'il estoit temps de besongnier et firent tant que toutes les offices que le duc de Bourgongne avoit donnéez au devant, comme capitainie, chastel, bayliz furent touz hostez et renversés et mises au néant, et que aussi comme le dit duc de Bourgongne avoit eu son temps et sa régalle d'avoir eu le roy et son conseil, et comme il mena le roy devant Bourges et devant Dreeuez [1] et autres forteresches.

Et comme il avoit fait prononchier et publier par les bonnes villes, et preschier que tous chex qui s'armoient contre le roy par la vertu d'une bulle, que avoit donné en son temps le bon pappe Urban-Quint et confermée du pappe Jehan XXIII; ainsi semblablement le roy et la bende d'Orléanz firent faire prescher au contraire que ledit duc de Bourgongne et tout renversé au contraire ce dessus desouz, en disant que le roy avoit esté mal conseillé de tant cresre [2] le dit duc de Bourgongne, et aussi les clers de l'université, d'avoir tant creu ledit duc, dont mout de genz se tenoient mal contenz que ladicte université se povoit dire mal consélié qui doit estre lumière de toute vérité [3].

Item, il fu aussi presché que qui aroit copie aucune d'un preschement que un mestre en théologie nommé Mestre Jehan Petit, natif du païz de Caux, prescha en la grant salle de St-Pol à Paris, fussent arses en feu, afin qu'i n'en fust jamez mémoire [4]. Et aussi lui en sa personne s'il eust esté en vie [5], et il eust peu estre trouvé il [6] esté ars. Et aussi fu crié que toutes les lettres royales, qui furent

[1] Dreux.
[2] Croire.
[3] Ce langage est celui d'un écolier de l'université de Paris, et peut donner à penser que le chroniqueur y avait pris ses grades en théologie. Voyez ci-dessus p. 306.
[4] Cette sentence ou monitoire fut rendue vers février-mars 1413, c'est-à-dire 1414 nouveau style. Voyez Monstrelet, édit. D. d'Arcq, t II, p. 461.
[5] Jean Petit était mort à Hesdin, le 15 juillet 1411. Voyez Monstrelet à cette date.
[6] Eût été brûlé.

Digitized by Google

donnéez en son regallez, fussent mises au néant et anichilléez.

Et en ce temps, à la Sainct Andrieu[1], le compte d'Allenchon fu gouverneur et capitaine de Normendie.

Item, espiez par les bonnes villes asavoir lesquiex estoient Bourguenonz ou non, et prins à reenchon les unz fuitiz et ne savoit len comme soy maintenir.

Or lairon à parler de ceste matère et retourneron à parler des enfans d'Orléenz et de leur bende.

Chap. 26. *Jean sans Peur se présente devant Paris et s'en voit refuser l'entrée. Ambassade en Angleterre. Trêves entre les deux pays.*

Lesdis enfans et leur bende estans à Paris, horent nouvelles le 9e jour de jenvier 1413[2] que le duc de Bourgongne estoit sur les chans. Si orent chex de Paris, les unz paor et les autres joye et y out grant noise et grant effray et fu crié banz et arrière ban. Et à la Candeleur[3] ensuivant, le dit duc se vint logier à Sainct-Denys et le prist par force, et avoit tant de pleupe que c'estoit merveilles à regarder, et s'en vint devant Paris à la porte de Sainct-Denys, et dit que l'en lui ouvrist et qui venoit servir le roy, et l'en lui respendi qu'il n'y entreroit point, et là ficha son estendart et vit qu'il n'y povoit rien faire, et ne voulloit pas faire forche pour le roy qui céanz estoit. Si se parti et s'en revinst à Sainct-Deniz, et de là à Senlis et à Compiengne où il lessa de seus[4] genz et crié ban et arrière ban et aprez il s'enfuit.

Or lairon à parler de ceste matière.

[1] 30 novembre 1413.

[2] 1414 n. s.

[3] La Chandeleur marque le 2 février. Le *Journal de Paris* dit : *à l'entrée de février*, en ajoutant que ce fut le 9 de ce mois.

[4] Ses.

Digitized by Google

CHAP. 27. *Nouvelle taille de 600,000 livres. Bataille de Septsaulx. Meurtre de divers Bourguignons. Jean sans Peur s'allie avec les Anglais.*

Or est Bourgongne en sa terre qui se garnist et soit bien que la pais n'est point faicte. Et le roy de France et toute sa puissance partirent de Paris la sepmaine peneuse[1] 1414, et alèrent droit à Senlis et à Compiengne où les Bourguegnons estoient. Et s'enfuirent quant il virent la grant forche du roy, le roy, la royne, le duc de Guyane. Et dinèrent à Compiengne mardi, 8e jour de moy 1414. Et pour ce fu levée une taille de 600,000 ll. Et le duc de Bourgongne envoia un sien bien amé d'Arras, [porter[2]] lettres à cex de Rouen qui ne poiassent point de icelle taille. Lequel fu envoié à Paris et là out le col couppé, dont le dit duc en fu trop courché, mais plus n'en put faire.

Or s'en vont nos Franchois veir Bourgongne et vindrent devant Septsauz[3] et fu assailly et assis de tout costez, et pour abréger les Franchois le pristrent par forche; et là gaignèrent tant de richaisse que nul ne le soit nombrer; et de gens mors tant que à merveille; et là un des mellieurs routiers dudit duc de Bourgongne pris et décollé, nommé Enguerren de Bourneville, avec un autre chevalier. Et Messire Guyane du Plaise, natif de Caux, fu envoié à Paris et là fu décollé et sa teste aportée et mise sur la porte où y fu né, et y fu un poy et ourent ses amiz rémission avec leurs terres. Et après ce qu'ils orent pillé la ville, partirent à aler à Batpaumes qui se rendirent et entrèrent enz[4]. Et de là se partirent à aler devant Arras, qui estoit fort guarnie de biens et de genz d'armes, et là furent lonctemps et n'y purent rien; mais y furent très bien batus. Et fu l'acort et paiz entr'eulz fait mardi 4e de sep-

[1] Semaine sainte, du 1er au 7 avril.
[2] Le mot n'est pas dans le ms.
[3] Probablement Septsaulx, canton de Versy, arrondissement de Reims (Marne).
[4] Dedanz : *intus*.

Digitized by Google

tembre 1414, et la pais criée et les feux comme devant, et s'en revindrent nos seigneurs de France sainz et sauf à Sainct-Deniz et à Paris.

Or lairon à parler de ceste matère.

En ce temps, au mois de février l'an 1413[1], certainz ambasadeurs partirent de France à aler en Engleterre pour traiter du mariage du roy d'Engleterre et de la fille de Frenche, c'est assavoir : l'archevesque de Bourges[2] en Berry, M. Charles de Labret, adonc connestable de France, M. de Graville et pluriex autres. Et partirent et amenèrent deux granz chevaliers et un grant clerc d'Engleterre et pluriex autres, et furent festiez à Paris, à Rouen et ès bonnes villes de France. Et à celle fois ne firent rien, car les Englois demandoient la ducée de Guyane, Normandie et la compté de Pontieu, et out trèves entre les parties, depuis la Candeleur, desraine passée 1413[3], jusques à l'autre Candeleur 1414[4] ensuivant qu'ils revindrent seconde fois, et ne firent rien ; et fu tout dépéchié. Et en ce temps fu la quinte pais de seigneurs dessus diz faite, et ce comme aultre fois et les feux fais; et de tout néant.

Or retourneron à parler dediz seigneurs.

Quant Jehan, duc de Bourgongne, vit et aperchut qu'il avoit à trop forte partie afaire et qu'il ne povoit venir en son entente, si s'en ala à Karlès[5], et là trouva Henry, roy d'Engleterre. Et là firent leur apointement et alianches ensembles; et ce fait, chascun s'en ala en sa terre, ledit roy d'Engleterre veilla en ses besongnes et fist toutes ces aprestes de toutes choses necessaires à partir de sa terre à venir conquerre terre en Franche, et savoit bien qu'il y trouveroit foison de ses amis, et se mist sur mer[6].

[1] 1414 n. s.
[2] Boisratier.
[3] 2 février 1414 n. s.
[4] 1415.
[5] Calais.
[6] L'invasion qui fut conspirée de la sorte entre Henri V et Jean sans Peur fut accompagnée des maux et des infortunes les plus cruelles que la France ait subies dans le cours de ses annales. — Ainsi, à cette époque, Orléans et Bourgogne, *Armagnacs et Bourguignons*, invoquaient sans scrupule et tour à tour le secours d'une force étrangère, d'une nation rivale et ennemie, à l'appui de leur cause ou de leur parti.

Digitized by Google

CHAP. 28. *Henri V débarque à la Fosse-de-l'Heure. Bataille d'Azincourt.*

Lequel Henri-Quint de Lancastre, roy d'Engleterre, deschendi à la Fosse-de-l'Eure[1] et prist terre, sans ce que nul lui contredisist. Et lui deschendu se mist tenir siége devant Harefleu, vendredi 16e jour d'aost l'an de grâce 1415. Et fu fort batu[2] et deffendu, et là furent jusques au joedi 19e jour de septembre ensuivant, et en fu en procession et y mist de par lui garnison de genz d'armes à garder la ville, et ce fait le roy se party de Harefleu pour s'en aler à sa ville de Karlès[3]; et en ce temps estoient à Rouen les seigneurs de France, une grant partie, comme le duc d'Alenchon, et grant quantité d'autre seigneurs lesquiex les parsuivirent, avec grant quantité d'autres granz seigneurs espartiz par le païz en alant ès partie de Hédinc (Hesdin), en parsuiant les Englois jusques à un village nommé Gycourt[4].

Et là furent asemblés les Franchois et les Englois, le vendredi, jour de sainct Crespin, 25e jour d'octobre en suivant 1415. Et la nuit fist fort temps de pluie que la boe estoit si grande que les gens d'armes y estoient jusques à un pié de haut et asemblèrent les os[5] d'un costé et d'autre. Et quidièrent les Franchois avoir tout gagnié, veu leur grant forche et par orgueil firent crier leur ost que nul n'alast en la bataille si n'estoit noble, et furent tous les gros vallès boutez arrière, qui estoient assez pour desconfire les Englois, et avec che y avoit division entre les aliés du duc d'Orliens et duc de Bourgongne. Si aprochèrent les deux os si fort les unz vers autres que en conclusion les Englois desconfirent les Franchois.

Cheux qui moururent en ladicte bataille : premièrement

[1] Ou de l'Heure, *Hora maritima;* à l'embouchure de la Seine.
[2] Attaqué.
[3] Calais.
[4] Azincourt, en Picardie.
[5] Hosts, corps de bataille.

Digitized by Google

les deux frères [1] de Philippe de Vallois [2], adonc duc de Bourgongne, et si il eusté [3] il en eust eu au pris. Le duc d'Alenchon, le sire de Labret, adonc connestable de France, le frère Montagu, adone archevesque de Senz en Bourgongne, avecques très grant quantité des nobles de Franche et de prisonniers, c'est assavoir le duc d'Orlienz, neveu du roy Charles 2e; le duc de Bourbonz et grant quantité d'autres grans chevaliers, banerets et autres. Et fu la plus laide besongne et plus malvèse que puis mil anz avenist au royalme de Franche.

Or est ceste bataille passée, et le cueur dudit roy d'Engleterre grandement énorguely d'avoir eu si belle fortune, et Dieu soufry que ainsi fu. Et les trespassez en la bataille chascun porta en son païs enterrer. Et chex qui demourèrent en vie, le roy les fist mener en sa terre [4] au grant honneur pour lui et à très grant confusion pour le roialme de France, comme vous orrés après; et toutes voies se le duc de Bourgongne eust seu celle avanture, il n'eust pas eues les alianches au roy d'Engleterre, telles comme il furent; mais quant le fait est fait le conseil en est pris.

Or lairon à parler de ceste matère.

Chap. 29. *Bernard d'Armagnac, connétable, se rend en Normandie. Les gens d'armes en Normandie.*

Le roy Charles 2e out trois fils, desquiex l'ainsné [5] mourut merquedy 18e jour de décembre l'an 1415 [6].

Le 20e jour de septembre 1415, fu Harefleu pri de roy

[1] Antoine, duc de Brabant, et Philippe, comte de Nevers. On voit que le roi anglais avait tenu parole, et qu'il répondit aux provocations du duc Jean au delà des désirs et de la volonté ou de l'ambition qui animaient Jean sans Peur.

[2] L'auteur fait ici erreur de nom. Philippe de Valois ou Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, était mort en 1404. Voyez ci-dessus, p. 93. Le duc régnant en 1415 était Jean sans Peur, frère d'Antoine et de Philippe.

[3] Si Jean sans Peur avait été présent, il aurait eu de cette marchandise au prix (Il aurait eu le même sort).

[4] En Angleterre.

[5] Louis, duc de Guyenne.

[6] *Chronique de Rouen*, fol. 28.

Digitized by Google

Englois, si comme plus à plain est contenu ci-après[1]; et le roy de France, son ainsné filz, nommé Charles[2], le duc de Berry, le roy Loys, duc d'Anjou, le comte de Ponthieu[3], puyné enfant du roy et tout le grant conseil de France et leurs gens d'armes espartiz à une lieue près de Rouen et essilièrent tout le païs, et que hommes, fames, enfanz lessièrent leur mesnages, et lesdis gens d'armes prenoient quanque il demouroit ès maisons, et ardoient les uz[4] et fenestres, et n'estoit plus de pitié quant ilz se partirent de veoir les leux où ilz avoient habité comme à Emmurées, à Sainct-Saver, Soteville et toute la vallée jusques à Mouliniax : et de l'autre costé de Rouen, comme Yonville, Déeville, le Bos-Guillaume, Sainct-Hillaire, à une lieue près de la ville tout essillié, comme dit est; et en chel an propre, les bozrevers (boulevards) de la porte Cauchoise et de la porte Biauvoisine furent fais, et tous les murs de dessubz Saine refaiz, et portes fremées de bosc ès dit murs.

Après[5] toutes ches choses ainsi faites, tous les adversaires de Bourgongne vindrent à Paris, et firent apointement qu'il iroient devant Harefleu, et là faire siége et firent Bernart d'Armygnac, connestable[6], et lui fu l'espée baillé 1415 (1416, n. s.) 1er jour de janvier, et passèrent Rouen couvertement et s'en alèrent en Caux emprès le chastel des Loges, et trouvèrent grant quantité d'Englois des provens[7]; et en chelle bien venue en tuèrent de 1,800 à 2,000, et puis fu nuit, et demandèrent trèves, jusques en lendemain; qui fist perdre, le fait des Franchois que les Englois toute nuit se receullirent et s'en alèrent à Harefleur.

[1] Ces lignes font partie de la *Chronique de Rouen*, fol. 20. *Ci-après* signifie la *Chronique de France*, c'est-à-dire le précédent chapitre ou chapitre 28.

[2] Erreur pour Louis. Ce prince avait été fait par le roi lieutenant général pour la guerre, en date du 26 avril 1415. Du Tillet, *Recueil des Rois de France*, 1602, in-4°, p. 312.

[3] Charles, comte de Ponthieu, qui fut depuis Charles VII.

[4] Huis, portes.

[5] Reprise de la Chronique générale, fol. 84.

[6] « Après la mort du sire de Lebret boiteux. » (*Chronique de Rouen*, fol. 20.)

[7] Peut-être prenans.

Digitized by Google

Et l'endemain, le connestable et ses genz les poursuirent et perdi grant quantité de ses genz, et se n'eust esté les trèves dessus dictes, le connestable eust pris Harefleu. Et pour ce fait, la ville de Rouen envoia au dit connestable 600 hommes d'armes à coustéements de la ville [1], avec la chinquantaine [2], avec 8 charioz de vitaille [3], et de ce fu levée une grant taille.

CHAP. 30. *Henri V débarque de nouveau à la Hogue Saint-Vast. Physionomie des soldats anglais. Les Bourguignons à Rouen.*

Or est le roy englois en son païs, lui et ses prisonniers, lequel ne dormy pas toujours, ainz veilla à ses besongnes et fist si granz allianches et provisions de tout ce que mestier [4] lui estoit, tant de gens janes [5] et fors de pluriex païs, Yllandes, tous nus piés sanz cauches [6], vestus de meschanz pourpoins de viex coustiz de lit, unez povres coyffeites da fer sur leur testez, un arc et une trousses de soyètes [7] en leur main et une espée trenchante en leur costé et estoit toutes leurs armeures, avec très-grant quantité d'autres menues merdailles de pluriex païs, à grant quantité. Et fist toute son assemblé en sa terre et se mistrent sur mer, en l'an 1416, et deschendirent à la Hogue de St-Vaast [8] ès parties d'environ et deschendirent à terre sur la terre de Franche, et mistrent grant temps à deschendre ens [9] et leurs charios avec leur provisions, dimence premier jour d'aost en l'an dessus dit.

Item, en iceluy temps estoit le dalphin de Vyane à Rouen avec sa forche, et de là se parti à soy retraire à

[1] Equipés par la ville.
[2] Garde de cinquante hommes.
[3] Subsistances.
[4] Besoin.
[5] Jeunes.
[6] Chausses. Voyez ci-dessus p. 309, note 2.
[7] Flèches.
[8] Ou Saint-Vaast-la-Hogue, port de mer à 16 kilomètres au nord de Valognes (Manche).
[9] A l'intérieur, *intus*.

Digitized by Google

Paris, et lessa Jehan, Monsieur ainsné, filz du compte de Harecourt, chapitaine du chastel et de la ville, et M. de Gamaches, bally de la dicte ville, aveuc grant quantité d'estrangiez qui gardoient la ville et la quidèrent piller, mez l'en aperchut et y out sur ce pourvéanche. Maiz nonobstant tout, fu levé en la ville une taille de 16,000 livres et un prest de 12,000, et tout poyé dedenz la my aost en suivant. Et fu commenchement de malvèse estrienne [1], et puis touz s'en alèrent au dyable. Et après eulz, il vint M. Guy le Boutellier, capitaine de la ville, de par le duc de Bourguongne avec 1,400 ou 1,500 Bourguenonz [2] et estrangiés pour garder la ville contre les Engloiz, mais il estoient miex Englois que Franchoiz, lesquiex estoient à gage de la ville, et si destruient la vitaille et la garnison de la ville [3].

Or lairon à parler de ceste matère et retourneron à parler du roy d'Engleterre [4].

Chap. 31. *Mort du dauphin Jean et de Louis d'Anjou. Prise de Caen par Henri V.*

Le deuxième filz (du roi) trespassa en Flandres le 6e jour d'avril, l'an 1416 en suivant [5].

Le roy Loys trespassa premier jour de may 1417 [6].

Or est le dit roy deschendu ès parties de Normendie, luy et forche, et chevauche sans qu'il treuve qui lui con-

[1] Étrennes.

[2] Bourguignons.

[3] Voyez sur ces faits et ceux qui suivent, Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination des Anglais*, Rouen, 1840, in-8°.

[4] « M. de Berry trespassa à Paris le 16e jour de juing 1416. » (*Chronique de Rouen*, fol. 20.)

[5] 1417 n. s., *Chronique de Rouen*, fol. 20 v°. Il s'agit ici du dauphin Jean, mort à Compiègne. Voyez *Notes sur l'état civil des enfants de Charles VI*, etc., dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, t. IV, p. 480.

[6] *Chronique de Rouen*, fol. 20 v°. Louis II, roi de Sicile, beau-père de Charles VII, mourut à Angers, le 29 avril, selon le P. Anselme; le 30, selon le livre d'heures de René d'Anjou, ms. 1156 A et le registre des comptes KK 243 fol. 47 v°. Il fut enterré le 1er mai. Ce qui suit est de la Chronique générale.

Digitized by Google

tredie où il veut en conquestant, en prenant bonnes villes, chastiax, à sa volenté : Tant qu'il vinst devant Caen et fist siége devant et par malvèse garde ou traïson prist la ville d'assault, et là out perde et grande occision de peuple et de perdition des biens de la ville, les unz mors et les autres prisonniers, et le demourant fu en la merchy du dit roy. Et fu ceste ville prise samedi au matin, 4e jour de septembre 1417[1].

CHAP. 32. *Raoul de Gaucourt tué à Rouen. Charles, dauphin, vient rétablir l'ordre dans cette ville. Prise de l'abbaye du Bec et de Pont-de-l'Arche. Massacre des Armagnacs à Paris.*

Messire Raol d'Aucourt[2], adonc bailly de Rouen, fu tué en la maison où il demouret emprès l'ospital de Sainct-Ouein, en la rue Beauvoisine, 23e jour de juilet 1417; et ne fu oncques nouvelles qui ce fist jusqu'au merquedy végille de la Thipane, l'an 1423, que Guillot Leclerc en fu décolé.

Les Bourguenons entrèrent à Rouen par la porte Sainct-Hillaire merquedi, 12e jour de janvier 1417[3], et d'icelle prise, furent seigneurs de Rouen et du chastel. Et adonc vivoit le 3e filz du roy d'environ l'aage de 18 ans ou environ[4], auquel il despleisoit que l'en lui tenoit sa ville et chastel de Rouen, et vint luy et sa forche au Pont-de-l'Arche; et là jut lundi 22e jour de juilet 1417, et le mardi à Saincte-Katherine, et le merquedi à Sainct-Mor, et ne le voulloit l'en lessier entrer à Rouen, et sur ce apointèrent, et entra lui et sa forche, et pardonna tout. Et ne firent ses genz d'armes nul mal, dont il leur desplésoit bien, et s'alèrent logier hos de la ville; et les rues par lesquelles

[1] *Chronique de Rouen*, fol. 20 ỳ°. Voyez Léon Puiseux, *Siège et prise de Caen par les Anglais*, en 1417. Caen, 1858, in-8°.

[2] Raoul V de Gaucourt.

[3] 1418 n. s. *Chronique de Rouen*, ibidem.

[4] Charles, qui fut depuis Charles VII, était âgé d'environ 14 ans et non 18. L'auteur, qui vivait sous la dynastie anglaise, se montre peu exact dans ses informations sur la famille des Valois.

Digitized by Google

ilz passoient paréez de biax doubliers [1], de pain et de vin, et bévoit qui voulloit boire.

Et le roy [2] s'ala logier en son chastel, et en fist le comte de Harecourt capitaine de ville et chastel. Et après le dit comte y mist pour le [3] Dalphin et luy, Jehan, Monsieur son filz.

Martin, pape, fu esleu le jour Sainct-Martin d'yver 1417; et la sonnerie et les feuz faictz à Rouen, la végille Sainct-Pier en février [4].

Item, [5] l'abbaye du Bec fu englesquée merquedi 5e jour de moy 1418, et povoient chevaucher par tout que nul ne leur contredisoit et ourent Evreux, Loviers, le Pont-de-l'Arche. Et estoit le roy logié à l'abbaye de Bon-Port et le Pont-de-l'Arche fu rendu paisiblement merquedi 20e jour de juing ensuivant, et passèrent Saine en droit Bon-Port, voiant tous les gens d'armes de France, qui estoient bien 2,000 sanz ce qu'il y meistent nul remédi, et vindrent et chevauchèrent toute la vallée et pristrent le chastel de Douville et de Loge empré, jouxte le pont Pierre, et puis vindrent chevaucher devant Saincte-Katherine et deschendirent à Ni-de-Quien, et s'alèrent logier à Fontaine-le-Bourg, et les autres partout le païz d'entour Rouen.

Dominicc [6] 12e de juing 1418, Bernart d'Arminal, connestable, le chancelier de France, l'archevesque de Rainz, Ernoul des Guerres, furent tuez à Paris des Bourguignons, et furent le lundy et mardy ensuivant sur la table de marbre au palez, tous mors et furent à la compagnie en nombre bien de mors vingt-deux cents et pluz [7].

Or parleron du syège de Rouen.

Quant le roy Henry d'Engleterre out bien advisé les plaches d'entour pour asséir son siége et baillay à chascun

[1] De beaux doubliers (nappes et draps de toile).
[2] Erreur pour le dauphin. (*Chronique de Rouen*, ibid.)
[3] Ici le chroniqueur avait commencé d'écrire le *roy*, mais il s'est repris et a mis le *Dalphin*.
[4] *Chronique de Rouen*, fol. 20 ℣°. S. Pierre, 22 février.
[5] Reprise de la Chronique générale.
[6] Dimanche.
[7] *Chronique de Rouen*, fol. 20 ℣°. Ce qui suit est de la Chronique générale.

Digitized by Google

sa plache, à eulz édiffier et fossoyer, à mettre leurs tentes assistrent la dicte ville tout en tour à un trait d'arbailleste prez, et toujours par nuit s'aprochoient de la ville, et estoit le dit roy à Chartreus, les autres jouxte la porte de Martainville et la Fontaine Jacob, les autres au Val de la Guate, au bout de Bouvereul, à Saint-Mor et à Saint-Gervais, et les autres oultre Saine, vers Sainte-Katherine de Grantmont, et firent un pont de piex[1] fichiez en Saine, de clayes et de ce que mestier il failloit à passer de Lescure à Soteville et Saint-Estienne. Et aussi à Croisset et Dèeville les vessiax de mer estoient ancrez en Saine et ne povoit rien venir à la ville, et cest siège assis comme dit est, vendredi 28e jour de jullet l'an 1418, et dura jusques au 1er jour de janvier ensuivant, ainsi comme il est contenu ci-devant au 21e feuillet[2].

Chap. 33. *Prise de Rouen par Henri V. Meurtre de Jean sans Peur à Montereau.*

Le merquedi 20e jour de jullet, l'an 1418, le roy englois, nommé Henry, prist le Pont-de-l'Arche; et de là se parti et vint tenir siége devant Rouen, vendredi 28e jour de jullet, ensuivant, et là furent jusques au premier jour janvier en suivant 1418[3]. Et fu la ville rendue au dit roy par composition faicte à lui par 400,000 liv., un escu pour 22 solz 6 deniers, ou nobles pour 45 solz, à paier dedenz l'an. Et entra à Rouen, le jour du Past[4], 19e jour du dit mois de janvier en suivant. Et fu la ville si affamée qu'il convenoit mengier les chevax, chienz, chas, ras, à bonne saveur. Car il avoit en la ville trop de peuple de hors de la ville, qui estoit venu à reclain[5] qui y furent

[1] Pieux.
[2] Nous rapportons ci-après (chapitre 33) le paragraphe auquel renvoie le chroniqueur.
[3] 1419 n. s.
[4] Fête locale.
[5] En cas de siège, au moyen âge, les populations suburbaines refluaient au centre de la défense et se *réclamaient* de cette protection.

Digitized by Google

enfremés. Et aussi Monseigneur de Bourgongne y envoya de ses Bourguignons, de 1,400 ou 1,500, tous traistres; car le dit duc avoit promis à secourre la ville dont il ne avoit nulle volenté, et Messire Guy le Bouteillier, de par lui envoié chapitaine à guarder la ville avec les dict Bourguignons, et savoient bien que la ville ne seroit point secourue[1].

Or, fu la ville en si grant meschief, et la taille si grande et si excessive (elle montait à 400,000 liv. forte monoye), tant sur les gens de l'Église, nobles en la ville demouranz par le siége, outre la communiauté de la ville, que touz en furent essiliéz. Et nonobstant tout, chex qui paièrent les premiers de malvèz marchié orent le mellieur marchié. Car il fu enchéri deux anz ensuivant que tout fust pire pour la mutation des monnopoles; car il failloit poier en forte monnoye dont il estoient touz essilléz. Et fu la monnoie si fièble en l'an 1421, toute l'année, que un noble valoit 16 liv.; un escu 8 et 9 liv., et la monnoie enforchie; et ne tint point, fors que le roy estoit poié tout à forte monnoie. Et en cel an, le roy out deux dixièmes sur l'Église, dont le premier fu poié à Pasques 1421, et le deuxiesme à la Saint-Michel ensuivante; et tout poié à forte monnoie, qui greva trop le clergié. Et les visitations des archédiacres aussi furent à celle forte monnoie; et la court, l'official et les pléz (plaids) du roy sont à forte monnoye[2].

Après la Candeleur 1421, la dite monnoye fu criée comme devant, à 22 solz 6 deniers etc., et couroit monnoie blanche de 2 deniers la pièche, et aussi d'icelle 1 denier blanc, et les gros de 20 deniers à 2 deniers obole[3].

Le Dalphin et Jehan, duc de Bourgongne, rehurent esemblez le corps notre Neigneur par bonne pais et aliance par sy qu'il feroit les Engloiz partir de France vendredy, 8e jour de septembre l'an 1418, et le dominice en

[1] Folio 20 vo. On peut conférer avec fruit pour l'histoire de ces faits la Chronique normande de Jean Raoulet, chap. 8. Voir cette chronique à la suite de mon édition de Jean Chartier Paris, Jannet, 1858, t. III, p. 159.

[2] *Chronique de Rouen*, fol. 21.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

suivant[1] assemblèrent sus le pont de Fautyonne et la fu murdy traistement, dont mout de malz en sont ensuiz[2].

Chap. 34. *Henri V à Rouen.*

Or est entré le dit roy en Rouen le 19e jour du dit mois de janvier[3] et s'en alla gésir[4] au chastel de Rouen et fist ses ordenanches comme la ville seroit gardée et n'i ut en la ville que la porte d'Aubevée, Martainville, le bout du pont ouvertes et toutes les autres freméez et gardéez par ses gens, et toute la ville et le gait sur les murs par nuit des gens de la ville et visites par les diz Englois, en prenant d'iceulz grans émolumens des défaillanz. Et fu la dicte ville longtemps en chel estat. Et, che temps[5], fu commenchié le pallais emprès Sainct-Jaque et la bastille des Bouglites, qui ne dura à faire de[6] deux anz.

Chap. 35. *Henri V s'empare de Vernon et de Mantes. Pourparlers entre les conseillers de Charles VI et de Henri V près Pontoise. Charles VI défie Henri V. Henri prend et pille Pontoise. Traité de Troyes. Henri V épouse Catherine de France.*

Quant le dit roy out faites ses ordenanches et ses recheveurs de sa grant renchon, comme devant est dit, le roy se parti de Rouenz et alla à Vernon et Mante, et tantost les out, et après ceulz de Paris, de Pontaize, de Franche, virent qu'il gaygnèt tout et qu'il en pourroient bien avoir au pis, et qu'il contendoit à avoir Katerine, fille du roy de Franche à fame; et sur ce, ambarsadouz d'un costé et d'autre firent asemblée que les Franchois seroient à Pon-

[1] Ces détails et ces circonstances ne sont point exacts. Le meutre de Montereau eut lieu en 1419.
[2] *Chronique de Rouen*, fol. 20 ỳ°.
[3] 1419 n. s.
[4] Coucher, *jacere*.
[5] A cette époque.
[6] Que.

Digitized by Google

toize et les Englois au dechà sur les chanz jusques au bordel de Vignoy, et là furent un poy et ne firent rien ; et estoit en ce temps pour les Franchès un mestre de Palement, nommé Mestre Jehan Douille[1], qui après ce fu un des plus avanchiez d'entour le roy d'Engleterre, et pour ce qu'il ne purent à estre à acort; le roy Franchois fist deffier le roy Englois. Lequel, quand il se vit deffié, ne dormy pas, mais veilla en ses besongne et fist son assemblée, et s'en ala devant Pontaize, laquelle estoit desgarnye et deffait l'assaillèrent et fu prise d'assaut, et orent les Englois le greigneur pillage qu'il eussent en France. Et fu prise le pénultième jour de juillet 1420.

Après toutes ses choses, apointement fu fait du roy, de chex de Paris, qu'il oroit la fille du roy à mariage et seroit gouverneur général de Franche, et seroit roy après la mort dudit roy, pour lui et pour ses héritiers, au cas où elle oroit héritier maale de lui yssant ; et ches apointemens ainsi fais se parti et s'en ala à Troies, en Champaigne, où estoit la dicte Catherine, fille de France, et entra à Troyes 21e jour de moy 1420, et espousa la dicte Katherine de France le dimence ensuivant[2], à grant joye et à très grant solempnité, avec tout ce qui y appartenoit. Et tout ce fait se partirent de Troyes, et joyeusement s'en vindrent à Paris, et là fu la grant feste. Et lairon à parler de ceste matière, et retourneron à parler de notre nouvel prinche Henry.

Chap. 36. *Prise de Gisors. Henri V et Bedford à Rouen. Siège de Melun.*

Item, quant Pontoise fu prise et pilliée des Englois, le roy englois s'en ala à Gisors. Et fu tantost prise et se parti et se vint raffreschir à Rouen, et entra en la ville vendredy 15e jour décembre ensuivant, et alèrent tous les curés, chaignoingnes[3] mongnes[4], contre lui au dessus de Sainct-

[1] Ou d'Orille.
[2] Le dimanche qui suivit fut le 26 mai 1420. (Fol. 85 ỳ°.)
[3] Chanoines.
[4] Moines.

Digitized by Google

Pol. Et là tout à cheval tous les crois[1] des gens de sainte Église qui estoient alés contre lui, beisa lesdictes crois en merchiant de victoires dessus dictes, et s'en vint tout droit au passage du chimetière de la Mère-Église par devers Sainct-Erblant. Et là avoit une belle oratoire bien ordenée de riches dras d'or, avec les plus dignes reliques de ladicte église; et les chaignoingnes et chapellains de ladicte église, arengiés à destre et à senestre, et quant il entra audit chemetière à cheval, très noblement ordené et là deschendi et vint baisier à genoulz toutes les relieques, en merchiant Diex, et lui levé entra en la dicte église. Là oy la messe et la messe oye se parti de la dicte église et s'en ala diner à son chastel, et fu en la dicte ville jusques au 15e jour d'avril 1420[2] et son frère, le duc de Bethfort, vint d'Engleterre et entra à Rouen joedi[3] ensuivant, et l'endemain[3] se parti de Rouen à aler au roy son frère.

Et quant ledit Henry, gouverneur du royalme de Franche et roy d'Engleterre, avec ses consseliers, tant de Paris que d'ailleurs, regardèrent qu'il avoit en Franche grant quantité de grosses forteresches qui estoient du costé du Dalphin, filz du roy Charles, qui occupoient bien le fait du dit Henry, gouverneur du dit royaume de Franche, ordenèrent d'aler faire siége sur les dictes villes et forteresches. Et premièrement alèrent devant Meleun et là mirent le siége. Et estoit ledit Henry d'Engleterre outre l'eaue et le duc de Bourgongne d'un autre costé vers Franche, la première sepmaine d'aoust 1420, et là furent jusques à la desraine de novembre en suivant, et là de jour en jour attendoient secours et point n'en urent, et n'avoient maiz nul vivres et furent afamez comme fu Rouen. Et là estoit capitaine un noble homme d'armes, nommé Barbasen[4], acompengnié de bien 600 hommes d'armes d'eslite, lesquiex furent menés à Paris, et firent là chertainz appointements.

Et chy lairon à parler de ceste prise.

[1] Processionnelles. Principal insigne des églises. La Pucelle sur le bûcher demanda une croix.
[2] 1421 n. s.
[3] Les 17 et 18 avril 1421.
[4] Arnald Guilhem, sieur de Barbazan, en Bigorre.

Digitized by Google

CHAP. 37. *Henri V emmène sa femme Catherine à Rouen, puis en Angleterre. Bataille de Baugé. Henri V revient en France. Siége de Chartres et de Dreux.*

Or parleron du nouvel roy marié et qui, à sa bonne venue, avoit conquis Meleun. Si lui prist volenté de mener Madame Katherine de Franche en son pays en Engleterre, et faire couronner. Si partirent de Paris et s'en vindrent à Rouen, mardi desrain jour de décembre ensuivant 1420, et s'en allèrent partir à Kallès[1], et furent en Engleterre recheue à si grant honnor comme l'en pourroit escripre, et furent à Londres et fu couronnée comme royne, et la ville de Rouen donna à la dicte royne une escreppe[2] d'or et riche de pierreries qui cousta 10,000 nobles, et les monnoiers lui donnèrent une nef[3] d'argent finiement dorée.

Item, au partir de Rouen envoya son frère premier né après luy, ès parties de la Basse-Normandie pour savoir si pourroit rencontrer le Dalphin, frère de la dicte royne d'Engleterre. Mais s'il eust seu l'avanteure qui lui avint, il ne ly eust point envoyé car il trouva le Dalphin plus tôt qu'il ne voulut, et là fu pris et tué en bataille luy et bien 15 ou 16 grans seigneurs Englois, dux, contes et barons de grant nom qui tous y demourèrent. Et en ce temps, estoit encore le roy son frère à Londres, qui fu bien courchié quant il en out les nouvelles, et non pas sanz cause, lequel frère estoit duc de Clarence. Et fu ceste rencontre faite le samedi de la grant Pasques l'an 1421[4].

Item, or est ledit roy d'Engleterre à Londres, courchié et marry, et non pas sanz cauze, et luy oyes ches nouvelles, et que ledit Dalphin avoit eue cheste victoire et qu'il s'en venoit pour faire siége devant Chartres, ledit roy Englois fist ses aprestes en sa terre pour retourner en Franche, et fu enchiés[5] au moys de juing qu'il fust à Rouen 1421. Et de

[1] Calais.

[2] Pour *escerppe escerpa:* écharpe, ceint, ceinture. Voyez Laborde. *Glossaire* (à la suite de la *Notice des émaux du Louvre*), 1853, in-8°, au mot *Escharpe* et le latin dans Du Cange.

[3] Vaisseau de table. Voyez Laborde cité, au mot *Nef*.

[4] 16 mars 1421 n. s. Bataille de Baugé où fut tué le duc de Clarence. Voyez ci-dessus la *Geste des Nobles*, chap. 182.

[5] Il arriva, il échut.

Digitized by Google

là s'en ala à Vernon et à Mante. Et y vint le duc de Bourgongue en son alianche et quidèrent chertainement à avoir la baitalle [1] et de ce avoient grant joye pour venger son frère ; et le Dalphin se doubta de la forche de ses anemis, si s'en ala et ne trouvèrent à qui parler; sy s'en ala le duc de Bourgogne en son païs, et le roy d'Engleterre s'en vint devant Dreeuez tenir siége à la Magdaleine [2] et y fu jusques à la my-aost; et de là le roy s'en ala à Chartres em pélerinage tous nus piés.

Chap. 38. *Prise de Villeneuve-le-Roi. Siége de Meaux. Mort du roi d'Angleterre.*

Quant Dreeus fu rendu audit Henry, roy, cheulz dedens s'en alèrent sauf leurs cors et leurs biens, et furent eslongiés; ils ourent très malvèze compaignye car il furent gaytiés [3] du bastard de Thierry qui les prist, eulz et leurs biens, et si les mistrent à mort. Et estoient bien, que de cheval, que de piés 400.

Item, quant le dit roy Henry out achevé son pélérinage de Chartres, il s'en ala à une autre forteresche sur Saine, oultre Meleun, nommée *Nove-ville-o-Roy* [4], qui estoupait [5] les biens à avaler [6] de Bourgongne à Paris. Laquelle fu tantost prise.

Et quant ledit roy Henry vit qu'il venoit en son entente de che qu'il entreprenoit, s'en ala devant la chité de Myax [7], en Brye, là tenir siège, et là fu pire; laquelle estoit une des fortes plaches du royaume et riche et bien garnie de bonnes gens, et fu ledit siége assis à la Sainct-Michiel [8] 1421. Et fu fort batu et aussi fu fort deffendu; et là y mourut de grans seigneurs d'un costé et d'autre. Et là fu un des mé-

[1] Bataille.
[2] 22 juillet.
[3] Guettés.
[4] Villeneuve-le-Roi, canton de Longjumeau, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).
[5] Interceptait.
[6] Qui descendaient de la Seine.
[7] Meaux.
[8] 29 septembre.

Digitized by Google

lieurs hommes d'arme, et du greignieur renom affolé du cuisse[1] nommé Cornoalle[2], et aussi le fis du dit Cornoalle fu tué à chel assaut; ainssi va de guerre; dont le dit Henry fu bien courouchié. Et en la fin il n'urent point de secours et n'urent mais nul vivres, et se rendirent comme Rouen et fu rendu dimence 10e jour de moy 1422; et les gens du Dalphin durant le siége devant dit, pristrent la ville de Melleunt et ne la tindrent que poy, et ourent argent pour la lessier. Et fu le jour de Pasques flories 1421[3].

Item, en ce temps prist au dit roy Henry une maladie qui en la fin mourut comme vous orrés cy après.

Chap. 39. *Température; biens de la terre; état de la richesse publique de* 1421 *à* 1423[4].

L'an 1421 fu la plus forte année à passer en France, et en Normendie que oncques homme veist, de tous vivres et de toutes autres choses nécessaires à corps d'omme; et oncques n'en veist on si malvès de biens ne de fruitages, nois, pommes, poires, prunes, cherises, et de tous autres choses, avec les mutations des monnoies qui pardestuicèt tout. Et valoit un noble d'Engleterre, tel hore fu[5], 20 livres, et un escu 10 liv.; et valoit en ce temps une mine de blé escu et demi en or; une mine de pois et de fèves, 2 escus en or. Et estoit en ce temps une manière de vivre que cex qui vouloient estre riches vindrent povrès, et les povres riches, comme taverniers, boulengiers, bouchiés, par espécial, cordouenniers, revendeurs et revenderesses, coconniers[6], for-

[1] *Sic :* eut une cuisse foulée. Sur le siège de Meaux, voyez *Chronique de Jean Raoulet* et *Fragment d'une version française des grandes chroniques de Saint-Denis*, à la suite de mon édition de Jean Chartier, t. III, p. 170 et 249.

[2] *Sir John Cornwallis*, chevalier, attaché au duc de Clarence.

[3] Ce fut le 5 avril 1422 n. s. Le dimanche des Rameaux qui précède le dimanche de Pâques.

[4] Ce chapitre est tiré de la *Chronique de Rouen*, fol. 21 γ°.

[5] *Quelque sale que fût la pièce?* Ou peut-être : *à un moment donné.*

[6] Voyez Du Cange au mot *Cucho.*

Digitized by Google

magiers et pluriex autres devindrent si riches qu'il ne savoient qu'il avoient vaillant; et chex qui se vivoient de leur rentes se vivoient à grant paine et à grant doulour; et nonobstant tout ce, chascun labouroit si fort à son pooir que c'estoit grant merveille; et en ce mois de moy 1422 les bouchiers vendoient la char par pois à la livre; et sur ce avoit certains commissaires à faire mettre la char à certain pris pour livre, et couroit en ce temps forte monnoye et doublez blanchis pour deux deniers la pièche.

Et en icelle année 1422, fu tant habundanche de tous biens universellement tant de blés, vins, si bons et si fors que c'estoit grant merveille; et semblablement de touz fruytages; et fist si sec cet esté que les bonnes gens des haux villages ne pouvoient avoir point d'eaue s'ilz n'allassent ès rivières; et ainssy se passa le temps jusques en la my octobre. Environ le pardon Sainct-Romain [1] commencha à geler et neigier, et fist si grant yver et si fel que passé lonctemps l'on n'en avoit si grant ne si lonc, et dura ce temps jusques à mois de moy l'an 1423.

Et en ce temps, en la dicte Pasques, les bouchiers recommenchièrent à vendre la char sans peser pour ce qu'il faisoient trop de tromperie en vendant la char; comme si l'en eust acheté un poy de livre de char, ilz y boutoient les os à bouter et à peser pour avoir greigneur pois; et enchiérirent le pois de la moitié et de plus. Et après che, à la dicte Pasques, pour ce que les pois leur estant osté ilz vendoient la char si chier que nul n'y poioit habiter, et n'avoit sur eulz point de regart, et valloit ung braon de beuf 10 solz, et un quartier de moton 10 solz de forte monnoye, et porc et véel aussi chier comme l'autre char. Et n'avoit point en la ville de bonne pollicie et ne pensoit chascun fors de soy. Et en ce temps, avoit si grant quantité de fruytages et de poires, pommes, prunes, sidres, vin de Quouyhourt [2] que c'estoit grant beauté. Et en che temps toutes les fleurs des arbrez furent toutes bruyez et gellée à Pasques, 1423 [3].

[1] 23 octobre.
[2] Ou Quonyhourt.
[3] Au-dessous de ce chapitre, Jean Le Féron, qui possédait cette chronique au seizième siècle, a écrit de sa main : « Grandes

Digitized by Google

CHAP. 40. *Catherine de France, reine d'Angleterre, repasse par Rouen pour venir voir son père et sa mère. Le Dauphin à la Charité. Mort et funérailles de Henri V.*

Or parleron que quand Miax fu pris, le dit Henry fit ses aprestres pour aler tenir siège devant le Crotoy; et fors de Picardie, et fu jusques à Senlis, si ourent nouvelles que le Dalphin estoit en Bourgongne, et essilloit la terre du duc, et la estoit la royne Catherine qui estoit venue en Franche voir son père, sa mère, et vindrent par Rouen, joedi 14e jour de moy 1422, et estoit grosse, et se partirent de Rouen et s'en alèrent à Corbeul pour aprocher du Dalphin, et estoit le dit roy Henry encore malade, et furent ses gens jusques à Ausserre, et le Dalphin se retray à la Charité sur Loire et fu suy des Engloiz jusques au dit lieu, et ne trouvèrent à qui parler. Ainsi les Engloiz s'en revindrent sans rien faire.

Après toutes les choses dessus dictes, parlerons du roy Henry, lequel estoit au boys de Vinchennes, malade de la maladie dont il mourut, lundi desrain jour d'aost l'an 1422. Lequel fu richement ordené selon son estat, et fu aporté à Rouen, et entra en la dicte ville, samedi 19e jour de septembre ensuivant, en une noble lytière richement ordonée, vestu et couronné en manière de roy tout envers; tenant en sa main destre une pomme d'or, et devant le corps aloient 80 Englois, tous d'estat et vêtus de noir, tenans chascun une torche en leur mainz, et les chapellainz du dit roy après, chantanz; et entour le corps avoit 20 des bourgois de Rouen des plus notables, portant chascun une grant torche.

Et ainssi entrèrent à la Mère-Eglise, compaignéz de 200 autres bourgois de la dite ville, chascun sa torche en sa main et tous vestus de noir. Et très donc[1] que le corps aprocha de Rouen à une leue près de la ville, la sompnerie de la Mère-Eglise commenchèrent à sonner avec tous les

famines, pestes et chault mal furent l'an 1422, principalement à Rouen ».

[1] Aussitôt.

Digitized by Google

moustiers de la ville, jusqu'à la nuyt; et en celle nuyt qui [1] reposa en la dicte Mère-Eglise, les religyeus de Sainct Ouein, les 4 ordres mendiants [2] l'un après l'autre ne cessèrent toute la nuyt de chanter les sautiers [3] et oroisons toute la nuyt. Et l'endemain oult son service en la dicte Mère-Eglise; et ce fait, parti de la dicte église en une litière branlante [4], tout à pié, portée [5] de nobles barons au chastel de la ville. Et là avoit audevant de la bière deux baniers, l'une de la Trinité et l'autre de Notre-Dame, avec son estandart, et bas, as piés, la banière Sainct-George, avec la banière de ses armes escarteléez de France et d'Engleterre; avec toutes nouvelles torches. Et la royne sa fame entra à Rouen jeudi ensuivant, 24e jour du dit moys, et avoit de son estat 18 charroys chargiés de bagages et quatre pour luy [6] et tout couvert de noir, et partirent de Rouen à aler à Kallez [7] lundi 5e jour d'octobre 1422. Et M. de Bethefort compaignoit la royne.

Cy lairon à parler de ceste matère.

Chap. 41. *Mort de Charles VI. Meulan tombe au pouvoir des Anglais.*

En ichelui an prist au roy de Franche nommé Kalles 2e [8] une maladie qui ne dura guaires, et trespassa le merquedi 21e jour d'octobre ensuivant l'an 1422. Et après sa mort fu M. de Bethfors eslu régent le royaume.

Item, Messire de Graville [9] secondement pris Meulent avec ses aides, la desraine sepmaine de décembre. Et là tindrent jusques à 2e sepmaine de mars ensuivant et avoient

[1] Qu'il.
[2] Jacobins, franciscains, carmes et augustins.
[3] Psaumes.
[4] Suspendue. Isabelle de Bavière avait de ces litières et des chars *suspendus*.
[5] Accompagnée. Les barons *portaient* dans le principe, à l'origine des choses.
[6] Elle. — [7] Calais. — [8] Charles VI.
[9] Jean V Malet, sire de Graville, grand maître des arbalétriers en 1425. Voyez *Charles VII et ses conseillers*, à la table.

Digitized by Google

grant espéranche d'avoir secours du Dalphin[1] qui estoit vers Chartres à très grant compaignie, et estoient assés fors pour compatres[2] M. de Bethfort, régent le royaume, qui là et sa forche, à sa bien entrée du gouvernement de Franche, mist le siége devant. Et aussi certainement cuidoient avoir la baitaille et journée prise et place esleue. Si i out division, si comme l'en disoit, des grans seigneurs d'avecque le Dalphin, pour avoir la première l'onnour de la première baitaille[3] tant que tout l'ost du Dalphin se départirent lourdement et malvèsement. Et quant ledit régent vit che, ala à la plache, et là planta son estandart. Et quant M. de Guerartville[4] vit qu'il n'avoient point de secours et qu'il n'avoient nul vivres, il se rendi lui et ses aliés au dit régent, et fist serment au dit régent qu'il obéiroit à lui, et par l'acort feroit rendre le chastel d'Yvry avec trois aultres. Et ce fait, le régent s'en vint raffreschir à Rouen. Or parleron de la royne qui est à Londres.

Chap. 42. *Naissance de Henri VI. Arthur de Richemont s'allie au duc de Bourgogne. Prise de Gaillon par les soldats de Charles VII.*

Madame Katherine de Franche, femme de Henry de Lancastre, roy d'Engleterre, estant à Londres, enchaint d'un filz qui fu né au moy décembre, nommé en baltesme Henry Sixte, l'an de grâce 1421. Et en vindrent les nouvelles la végille[5] Sainct Thomas devant Noel, et en ce temps fu la joye grande et les feulz fais comme à la Sainct-Jehan.

Or parleron de notre régent de Normandie.

Le duc de Bethfort, régent de Franche, par certainz embassadouz de lui et du duc de Bourgongne, acompaigné du duc de Bretaigne et de son frère le compte de Richemont, partirent de Rouen joedi et vendredi d'après Pasques[6]

[1] Charles VII.
[2] Combattre.
[3] Il y eut division parmi les grands à qui combattrait au premier rang.
[4] Graville.
[5] 20 décembre; la Saint-Thomas, 21; Noël, le 25.
[6] Les 18 et 9 avril 1423 : Pâques, le 4 avril.

Digitized by Google

1423, à aler à Amyens, et fu le parlement que le dit régent et le compte de Richemont aroient à mariage les deux seurs au duc de Bourgongne, lesquelles estoient à Troyes en Champaigne, et l'en y envoia le compte de Salbry[1] querre les dictes fames et amener à Paris; et ce fait, les dessus diz partirent d'Amyens et s'en revindrent à Rouen à la Sainct-George[2] ensuivant, en faisant grans joyes d'icelui apointement, et les feulz fais comme à la Sainct-Jehan, et par l'apointement fait chascun d'icelz juresrent sur le livre[3] qu'il seroient contre le Dalphin et contre tous ses aliés. Et en ce temps se partirent de Rouen à aler à Paris faire leurs noches et apointemens[4].

Or lairon cy à parler du dit Dalphin jusques à tant que ma matière y reviengne et parleron du dit régent duc de Bethfort.

CHAP. 43. *Le duc de Bedfort épouse à Paris Anne, sœur du duc de Bourgogne. Gaillon pris et repris. Le régent à Rouen.*

Or est le dit régent à Paris et là espousa la seur du dit de Bourgongne à grant joye. Et, la feste faite, s'en vint à Vernon; et là amena sa fame, en faisant grans joyes. Et là firent un grant conseil où furent grant quantité de seigneurs et les bourgeois de Rouen. Et de là se parti le dit régent et sa femme et s'en alèrent à Caen, où tous les diz conseliers furent mandés. Et là fu ordené une taille en la duchée de Normandie, tant sus l'Église, sans le congié du pappe, comme sur tout le demourant : 200,000 livres. Les quiex furent poiez à Noel[5] l'an 1423. Et ce fait, s'en vint à Rouen lui et sa fame, et puiz s'en alèrent à Amyens où tout le grant conseil fu assemblé et en l'entrée de mars en suivant fu rendue la forteresche de Crotoy au dit régent

[1] Salisbury.
[2] 23 avril.
[3] L'Écriture sainte.
[4] « Les genz au Dalphin entrèrent au chastel de Gaillon, dimence de Pasques flories, à heure de grant-messe 1423. » (17 avril 1424 n. s., *Chronique de Rouen*, fol. 22.)
[5] 25 décembre.

Digitized by Google

par certain apointement sur ce fait. Et tout ce fait, se partirent et s'en alèrent à Paris la première sepmaine d'avril en suivant, devant Pasques, 1423.

Et en che temps, le jour de Pasques flories[1], pristrent les Franchois le chastel de Gaillon, et y envoia le dit roygent[2], grant quantité de gens pour tenir siége, et fu fort assally et fort deffendu, et le tindrent jusques au 8e jour de juillet 1424 ensuivant, qu'il le rendirent au dit roygent, et se mistrent en sa grâce et merchy, et les gens d'armes qui tenoient le siége s'en alèrent tenir siége devant le chastel d'Ivry. Et en ce temps le dit régent vint à Vernon pour estre plus près du dit siége, et y out apointement jusques à la mi aost ensuivant, et se parti le dit régent de Vernon et s'en vint à Rouen joedi 20e jour de juillet 1424.

CHAP. 44. *Procédé insolite suivi par l'administration anglaise, relativement au privilège de Saint-Romain à Rouen. Pierre Paulin, lieutenant du bailli de Rouen, est prévenu d'avoir attenté aux prérogatives de l'Église. Il est admonesté par l'archevêque de Rouen, en présence du chroniqueur.*

L'an 1425, le jour de Rovesonz[3], ne fu point le prisonnier en la manière accoustumée rendu aux gens de l'Église, et ne vouloient les consieulx[4] du roy baillier les clefs des prisons pour examiner les prisonniers comme accoustumé estoit, sinon en leur présence; laquelle chose eust esté irréguliaire aux gens de l'église. Et furent les gens de l'église aux processions continuèlement en portant la fierte Sainct-Romain, depuis le dit jour de Rovesonz jusques au jour de Penthecoustes[5], auquel jour le prisonnier fu rendu en la manière accoustumée à grant solemnité et prédication faicte du privilliége Sainct-Romain. Et à ce jour de Rovesonz fu grant murmure de peuple contre les gens et justice du roy, et eust à poy commocion

[1] Ou dimanche des Rameaux, 16 avril; Pâques, le 23 avril.
[2] Jean, duc de Bedford.
[3] Rogations, 14 mai.
[4] Conseillers.
[5] 27 mai.

Digitized by Google

de peuple et faisoient les gens du roy crier que ce n'estoit point par eulx, mès par les gens de l'église qui vouloient auoir greigniers privillége que autrefois, et ce faisoient pour éviter commocion de peuple [1].

Au mois d'aost 1425, en la présence de Monseigneur le régent, duc de Bethfort, fu ung nommé Pierre Paolin [2], lieutenant général du baillif de Rouen, par très révérend père en Dieu, Jehan [de la Rochetaillée], archevesque de Rouen, très fort blasmé et reprins pour plusieurs excès que il avoit fais contre l'Église. Et s'en astint aucunement mès non pas du tout. Et fu adonc icellui Paolin tout courchié et mary. Et lui dit le dit archevesque que si lui en faisoit plus, que il le puniroit grandement. Et après, en la présence de grant quantité de gens notables, tant d'église, chanoines, notaires de la court de l'église, bourgoys et autres gens de la ville de Rouen, entre les quiex estoient Mestre Raol Roussel [3] adonc trésorier de l'église de Rouen, et aultres chanoines; Mestre Jehan Boissel, Mestre Guillaume de Lyvet [3], Mestre Guieffroy du Crotoy [3], advocas de la court, Raoulin le Normand et P. Cochon, presbstre, notaire, et plusieurs presbstres; en la chambre de parlement du dit archevesque vint le dit Paolin comme estoit apointé, crier merchy au dit Monseigneur l'archevesque et fu agenouillé devant le dit archevesque. Mès, des paroles, nul, fors le dit archevesque, rien ne ouy; et tantost prist le dit archevesque le dit Paolin pour le mener en sa chambre, et appella plusieurs notables avec lui et là firent leur apointement, tant que ils se départirent bons amis comme il apparoit.

[1] Voyez Floquet, *Histoire du privilège de Saint-Romain*, Rouen, 1833, in-8°, t. 1, p. 126.

[2] Sur ce Pierre Paolin voyez de fréquentes mentions dans l'*Histoire de Rouen sous la domination anglaise au quinzième siècle*, par M. Chéruel; Rouen, 1840, in-8°, *passim ; Notes*, p. 36, note 2: et plus loin, *passim*.

[3] Juges de la Pucelle. Voyez *Roussel*, *Livet*, *Crotoy* dans Quicherat, *Procès*, etc., à la table. Roussel devint archevêque de Rouen en 1444. Sur Livet, voy. Chéruel, *Histoire de Rouen*, etc., *notes*, p. 48 et 53. Dans un autre passage P. Cochon mentionne Guillaume Manchon. Voyez ci-dessus Notice sur P. Cochon, p. 330.

Digitized by Google

CHAP. 45. *Crue des eaux de la Seine. Émigration ou pèlerinage d'ouvriers en Allemagne.*

En l'an 1426, la végille de la nativité Sainct-Jehan-Baptiste [1], vindrent et deschendirent grosses eaues du païs de Bourgongne par orage de temps qui au dit païs avoit esté, et arrivèrent en la ville de Paris tant et si grandement que à l'occasion de ce, le feu accoustumé estre fait à sainct Jehan en Grève à Paris fu destainc, dont plusieurs gens furent mout esbahis, et non sans cause; et après ce icelles eaues se continuèrent et deschendirent par la rivière de Saine jusques à la mer, et entroirent jusques dedens les portes de Rouen, estantes sur Saine, et tant et en telle manière que grant quantité de grains et de fains [2] auprès de la dicte rivière de Saine furent gâtés et destruis, dont fu grant pitié et dommages. Durèrent icelles eaues jusques à la translation Sainct-Beneest [3] après ladicte feste Sainct-Jehan-Baptiste.

En icellui an fu l'alée des fèvres en Allemagne [4] si grande et si notable que ce fu une grande merveille. Et là aloirent plusieurs gens de plusieurs contrées, et par espécial ceulx de Caux, de Rouen et d'entour Rouen. Et pour l'occasion dudit péllerinage, fu si grant chierté de logerie que qui voulloit estre couché en lit, en aucuns endroits dudit voyage, et par espécial à Sainct-Pierre de Corbie [5], où plusieurs gens alairent, il paièt 10 sous tournois. Et auxi quant aucune fois amis disnoient ou buvoient ensembles,

[1] La Nativité de saint Jean-Baptiste, 24 juin ; la vigile ou veille, 23.

[2] Foin; *fain*, a laissé *faner*.

[3] Saint Benoît, 11 juillet.

[4] Il s'agit sans doute ici de la foire périodique ou pardon d'Aix-la-Chapelle, ou d'autres assemblées analogues qui avaient lieu sur les bords du Rhin. L'illustre Gutenberg avait préparé à Strasbourg trois produits nouveaux, ou inventions, qui devaient figurer à Aix-la-Chapelle, à la foire de 1439. Ces trois inventions étaient l'étamage des glaces, la taille des diamants ou pierres fines, et la typographie en lettres mobiles métalliques.

[5] Arrondissement d'Amiens.

Digitized by Google

il estoient incontinent d'acort, après boire, d'aler audit pélérinage dont plusieurs gens, comme granz clercs, prestres et autres, estoient mout esbahis. Et en avoit aucuns qui, pour faire le dit pélérinage, empruntoient l'argent, dont c'estoit grant esbahissement.

CHAP. 46. *Causes gagnées par l'Église en l'Échiquier de Rouen. Verge de l'Official. Juridiction des clercs.*

L'an 1426, le vendredy [1] devant la Trinité [2], fu apointée en l'eschiquier lors séant à Rouen, sur une cause qu'avoit M. de Rouen [3] contre le procureur et advocat du roy, sur ce que en l'eschiquier précédent une verge d'argent que l'on avoit acoustumé à porter devant M. l'official quant il aloit à la ville ou ailleurs, avoit esté deffendue audit M. l'official à faire porter devant. Laquelle verge, audit eschiquier 1426, fu restituée par le dit apointement, et ordené que le dit official et ses successeurs auroient auctorité de la porter partout où il plaira au dit official, et de ce furent lettres faites et données pour le dit official.

Et aussi à icellui vendredi mesmes, gaigna au dit eschiquier, le dit M. l'archevesque une cause sur le fait de certains prisonniers, prestres et clers, lesquiex estoient ès prisons du roy pour crime de lesce-majesté, comme l'on disoit, et fu par sentence du dit eschiquier; et après furent amenés à la court de l'église en prison et bailliés chargiés des dits crimes; desquelles choses estoit courchié ung nommé Jehan Segneult [4], advocat du roy; mès n'en povoit plus, car ce estoit par sentence. Et aussi fu dit que icellui archevesque et ses officiers aroient leur justice comme acoustumé estoit, sans préjudice des parties. Et fu dit que ils prendroient les clers mariés et non mariés, se ilz faisoient aucun crime ou se ilz estoient en escom-

[1] 25 mai.
[2] 27 mai.
[3] Jean de la Rochetaillée, archevêque de Rouen.
[4] Il avait été maire de Rouen, ou faisant les fonctions de maire, en 1418. Voyez Chéruel, *Histoire de Rouen*, etc., p. 35 des Notes et suiv.

Digitized by Google

muniche[1], seroient pris par les sergens de la court de l'église sans contredit comme estoit acoustumé, et aussi quant aucuns clers seroient mis ès prisons séculières, ils seroient restitués après la monnition[2].

Chap. 47. *Tentative de soulèvement à Rouen. Conspiration de Richard Mites. Siège d'Orléans par les Anglais. La Pucelle.*

L'an 1427, environ Pasques[3], furent à Rouen et estoient demourans aucunes personnes qui voulurent livrer la ville de Rouen aux Franchois. Mès faillirent à leur entente, et en fu soupechonné ung nommé Ricart Mites ; pour la quelle cause s'en ala avec les dits Franchois et perdy tous ses biens, meubles et héritages. Et en y out plusieurs qui pour ce furent emprisonnés et aucuns décapités[4].

L'an 1428, devant Pasques[5], fu mis le siége des Anglois devant la ville d'Orlienz, et là se fortefièrent les dits Anglois très fort de fossés, boulevers, bastilles, et y furent jusques au mois de juing[6] l'an 1429. En quel moys yssirent ceulx dedens la dite ville avec autre grant quantité de gens d'armes et une jeune fille que l'on apeloit la Pucèle. Et disoient plusieurs qu'elle estoit envoié de par Dieu pour aidier à Charles, Dalphin, filz de Charles, roy de France, trespassé, à reconquester son royaume que avoit conquis le dit Henry, roy d'Engleterre, dont devant est fait mencion. Et iceulx gens d'armes et Pucelle ainssi yessirent, assaillèrent à force les bollevert desdits Anglois et y boutèrent le feu, et tuèrent une grant quantité d'Anglois, tant qu'il fallu que les dits Anglois levassent le dit siége, si s'enfouissent et ainssi furent tous esbahis.

[1] A l'état d'excommunication.
[2] Acte de réclamation par l'évêque.
[3] 20 avril.
[4] Voyez Chéruel, *Histoire de Rouen*, etc., p. 84 du texte et des Notes p. 40 et 52.
[5] Le siège fut posé par les Anglais devant Orléans, le 28 octobre 1428.
[6] La délivrance d'Orléans eut lieu le 28 mai 1429.

Digitized by Google

CHAP. 48. *Jargeau. Baugency. Janville en Beauce. Campagne du Sacre et de Picardie.*

Item, en icellui an et en dit moys de juing, environ la Sainct-Jean[1], se ralièrent les dits Englois pour aller contre les dits Franchois qui les avoient ainsi capponnez, et les trouvèrent plustôt que mestier ne leur estoit, car les dits Franchois prindrent deux forteresses, l'une nommée Gargiau, et l'autre Boijency[2], et y tuèrent grant quantité des dits Englois, et si y gaignièrent grosses finances et des canons, bombardes et autres abillements de guerre; et incontinent vindrent les dits Franchois vers une forteresse nommée Yenville. Et trouvèrent et rencontrèrent les dits Anglois à grosse compaignie, et là defférirent sur eulx si aprement, car les dits Anglois ne se savoient comme[3] deffendre, et là furent plusieurs tués et les autres prisonniers; et demeurèrent Franchois les maistres.

Et là furent pris trois grans seigneurs anglois, c'est assavoir : le conte de Sufford[4], M. d'Escallez[5] et ung nommé Tallebot[6], lequel estoit ung des bons routiers des Anglois; et n'eschappa des Anglois, sinon ung nommé Messire Jehan Folstof[7], avec environ 7 ou 800 Anglois qui estoient à cheval, qui s'enfuirent quant ils vidrent que mal partout tournet, et se ilz eussent été à pié comme estoient ceulx de la grosse bataille des dits Anglois, il n'y en fut jà demouré pié qui n'eust esté mort ou prisonnier, et là furent Anglois très bien catrés[8] plus que onques miex n'avoient esté en France, et s'en vouloient retourner en Angleterre et lessier ainssi le païs se le régent leur

[1] 24 juin.
[2] Voyez *Journal de Michel de Berry*, notaire du duc d'Orléans à Beaugency; à la suite de Jean Chartier, 1858, in-16, t. III, p. 208.
[3] Ne savoient comment se défendre.
[4] William Pole, comte de Suffolk.
[5] *Thomas, lord of Scales.*
[6] *Lord John Talbot*, comte de Shrewsbury, etc.
[7] John Falstalf.
[8] *Castrati.*

Digitized by Google

eust souffert, et estoient adonc Anglois si abolis que ung Franchois en eust cachié [1] trois [2].

Item, en icellui an, tant en dit moys de juing que en moys de juillet ensuivaut, prindrent les dits Franchois deux forteresses, l'une nommée Meun et l'autre Yenville, et auxi au dit mois de juillet conquirent plusieurs forteresses comme Troès [3], Ausseurre, Rains et plusieurs autres, et se fit le dit Dauphin sacrer [4] à Rains par l'archevêque du lieu [5] qui estoit à sa compaignie. Et eust mout de grant fais au sacre [6]; et après conquit plusieurs forteresses, comme Compiengne, Senlis et plusieurs autres, et doubtoit chacun [7] le dit Charles. Et conquit en deux mois ce que les Anglois avoient mis à conquerre plus de trois ans. Et crègnoit l'en mout celle Pucelle; car elle usoit de sommassions, et disoit que se l'on ne se rendoit, elle prendroit d'assaut. Et avoit avec elle grant quantité de gens de païs [8] à pié; lesquels faisoient très bien leur devoir, et avoient fait es batailles contre les Anglois. Car les Anglois les avoient menachiés d'ardoier, pourquoy ils estoient plus indignez contre eulx [9].

Chap. 49. *Prise de Beauvais. Siège de Senlis. Le château d'Aumale livré aux Français.*

Item, en icellui an 1429, en moys d'aoust ensuivant, prindrent les dits Franchois la cité de Beauvès. Après

[1] Chassé.

[2] Ce chapitre a été publié sans nom d'auteur, d'après le manuscrit original, par M. Quicherat, *Procès de la Pucelle*, etc., t. IV, p. 339.

[3] Troyes.

[4] Le 17 juillet.

[5] Regnault de Chartres.

[6] Voyez ci-dessus *Chronique de la Pucelle*, chap. 58.

[7] Chacun redoutait ledit Charles.

[8] Les gens de pays à pied, c'est-à-dire les troupes d'infanterie fournies par les communes; la population en masse des villes et des campagnes que la Pucelle avait entraînée sous les drapeaux. Le ban de la noblesse fournissait la cavalerie.

[9] Dans Quicherat, *Procès*, p. 341.

Digitized by Google

laquelle prinse les Anglois firent leur crié[1] et allèrent emprès Senlis. Et y estoit le dit duc de Bethford, régent, à tout grant compaignie d'Anglois; et fu le dit Charles à tout son ost et mist les dits Anglois en telle subjection, car ilz estoient tous en ung trouppel, et n'eussent osé iceulx Anglois partir place et ne eulx séparer la longueur d'un trait d'arc. Et avoient les dits Anglois pieux de hays agus fiquiés entour eux, et ne les pouvoient les dits Franchois grever ne courre sur eulx pour les dits pieux. Et n'eussent esté iceulx pieux, les dits Anglois eussent eu assés à souffrir. Et finablement, par deffaulte de vivres, pour la multitude des dits Fanchois, il fallu que ils se retr[a]ïssent, et iceulx retrès, les Anglois s'en vindrent et n'y eut point de bataille; et s'en vint le dit régent à Vernon.

Item, ès dit an et mois d'aoust, fu livré le chastel d'Aubmalle aux Franchois par un prebtre, lequel ne fit onques si mauvèse journée, et lui vausit mieux, après ce que il fu baptisié, que sa mère lui eust jeté la teste contre la paroy, car il vint une manière de larons qui apatichoient[2] les villes et prenoient gens prisonniers de tous étas, et les mestoient à grosses finances; et s'allèrent rendre avec eulx plusieurs gens du païs de Caux, merdalle et truandalle qui faisoient tant de maulx que c'estoit merveille. Et fallu que les riches hommes de Caux, espécialement d'Auffay, des parties d'environ et du val de Dun, se retraïssent, les ungs à Rouen, les autres à Dieppe et les autres à Caudebec. Et couroit cette merdalle-là jusques emprès Rouen, nonobstant ce qui leur fust deffendu de par le dit Charles roy de France. Car, comme l'on disoit, il ne leur avoit abandonné sinon à prendre les Anglois et les officiers dessoulx eulx et à les pillier, et leur avoit deffendu les bonnes gens due païs; mès estoient les varlès au diable[3]: que ilz faisoient plus que commandement.

[1] Donnèrent le signal du départ.
[2] Appâtissaient. Mettre en appâtis; à rançon.
[3] Dicton populaire : les valets du diable.

Digitized by Google

Chap. 50. *Siège du château de Beaucamps*[1].

Item, en cel an et en dit mois d'aoust se mistrent en moustier de Blangy[2] une manière d'estrangiés, Lombars et autres de la compaignie des dits Franchois, lesquieulx faisoient plus de mal que ceulx d'Aubmalle[3] et trestoient les prisonniers inhumainement, dont c'estoit pitié, tant que les nouvelles comme l'en disoit en allèrent au dit Charles roy de France, qui lors estoit vers Laigny sur Marne[4]. Si leur fit mandement qu'il s'en allassent, et ainsi lessièrent la place, qui fut ung grant bien, et en ce temps se mistrent les dits Franchois dedens ung chastel nommé Beaucent[4], et là furent asségiés des Anglois, desquieulx estoit cappitaine ung nommé Messire Raoul Leboutellier, à qui appartenoit le dit chastel pour lors. Mès n'y furent les dits Anglois que deux jours comme ceux d'Aubmalle les vindrent assaillir et firent lever le dit siége hativement. Et si ne s'en fussent allez sitôt, je doubte qu'il ne leur eusse esté de pis. Mès ce nonobstant les dits Franchois lessièrent le dit chastel par appointement fait entre le dit Bouteiller et ung chevalier de la compaignie des dits Franchois, qui disoit la terre et chastel lui appartenir, et se fu fait pour éviter apperdicion de pais.

Chap. 51. *Siège de Paris. Le roy, en vue de ses négociations avec le duc de Bourgogne, fait sonner la retraite.*

En ce temps, au moys d'aoust l'an 1429 dessus dit, en la fin du dit mois d'aoust, vint le dit Charles avec le duc d'Alençon, Messire Charles de Bourbon, la Pucelle dont devant est fait mencion, le duc de Bar[5], accompaigniés de

[1] P. Cochon paraît être le seul chroniqueur qui relate cette affaire.
[2] Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel.
[3] Charles VII était à Lagny le 12 septembre (*Itinéraire*).
[4] Aujourd'hui Beaucamps (Somme) ; entre Blagny au nord et Aumale au sud.
[5] Renéd'Anjou.

Digitized by Google

30 à 40,000 hommes, tant Franchois, Hennuyers, Liégeois comme Barreis, mistrent le siége devant Paris. Et estoient logiez à Sainct-Denis, à Montmartre et autres lieux entour Paris, et mistrent la ville en telle subjection, qu'il n'y venoit vivres de nul côté, et estoient vivres si chiers en la ville, que c'estoit grant merveilles.

Et y furent bien près de six sepmaines[1]; et quant ilz virent qu'il ne se rendoient point, avisa le dit Charles et ceulx de sa compaignie que l'on leur feroit assault[2]. Lequel leur fu fait si appre et si merveleux, que ceulx de dens furent tous esbahi, et n'y avoit homme qui se osast destourner dessus le mur pour le trait de ceux qui assailloient. Et avoient les dits assaillans une manière de instrumens nommés couleuvres[3] qui jetoient pierres et plombées, mès ne faisoient point de noise[4], sinon ung poy siffler, et jetoient auxi droit comme ung arbalestre, et fu l'assaut si fort que ceulx de dens avoient comme tout désemparé le mur, et estoient les dits assaillans si près des murs qu'il ne falloit mès que lever les eschielles dont ilz estoient bien garnis comme ilz eussent été dedens.

Mès fut avisé par ung nommé messire de la Trimoulle[5] du côté du dit Charles ; car il auroit trop grant occision, car les dits assaillans avoient intention, comme l'en disoit, d'occire et d'ardre. Et auxi l'en disoit que M. de Bourguongne avoit envoié un hérault devers le dit Charles en disant qu'il tendroit l'apointement qu'il avoit fait avec le dit Charles, et qu'il sesast[6] lui et ses gens. Mès si lui avoit appointement entre eulx, ne quel il estoit je n'en saurois parler[7]. Mès toutes vois il lui eut trèves jusques à

[1] La Pucelle et les troupes étaient devant Compiègne le 22 août; le 23, départ de Compiègne; le 26, à Saint-Denis; le 5 septembre, à la Chapelle; le 8, attaque de la porte Saint-Honoré; le 13, toutes les forces royales, le roi et la Pucelle décampent et se débandent ou se retirent en Berry. Total : deux ou trois semaines (et non six) devant Paris.

[2] Le 8 septembre.

[3] Ou couleuvrines.

[4] Bruit.

[5] Georges de la Trimouille, principal favori du roi.

[6] Cessât.

[7] Voici d'abord le sens littéral de cette phrase : Quant à

Digitized by Google

Noel[1] ensuivant et ainssi fit le dit Charles au dit assault sonner de retraite, et si se retrirent et croy que ilz eussent gaigné la dicte ville de Paris se l'en les eust lessié faire. Et en y eut plusieurs de la compaignie du dit Charles qui de ce furent mout courchiés, comme le duc d'Alençon et par espécialement le conte d'Armignac[2]; car il héoit ceulx de Paris pour ce qu'ilz avoient tué son père pieçà[3], et en faisant le dit assault, le dit conte d'Armignac et ses gens estoient en un des costés où il n'avoit point d'assault affin que se aulcun de la dicte ville s'en fust voulu issir ou fuir, qui l'eust prins ou mis a mort. Et durant le dit siége ilz firent ung pont au dessoubz de Paris pour garder la Saine; et ce fait ainssi s'en retourna le dit Charles et ses gens par les moyens dessus dits, comme l'en disoit[4].

Chap. 52. *Le château d'Etrépagny livré aux Français. Les Anglais évacuent Paris et se rendent à Rouen.*

Item, l'an dessus dit en mois de septembre, fu livré le chastel d'Estrépaigny[5], au dit Franchois. Et s'allèrent rendre plusieurs merdalles du païz avec eulx et faloit estre apatichié à eulx comme à ceulx d'Aubmalle, et faisoient autant de maux comme ceux d'Aubmalle. Mès n'y furent gaires, car le siége il fu mis en mois d'octobre ensuivant,

savoir, dit l'auteur, s'il y avait négociation entre le duc et le roi Charles, ni pour dire en quoi consistait cet accord, je n'en saurais parler. — La politique de la Trimouille et de Regn. de Chartres à laquelle le roi prêtait les mains, et qui dominait dans son conseil, était de *négocier* avec le duc de Bourgogne. — La Pucelle, au contraire, et d'autres voulaient *marcher* à main armée.

[1] 25 décembre.

[2] L'auteur paraît ici mal renseigné. Les autres documents se taisent sur la présence de ce comte: présence que beaucoup de raisons rendent peu vraisemblable. Voyez sur ce point Quicherat, *Procès*, t. V, p. 487.

[3] Voyez ci-dessus *Geste des Nobles*, chap. 166.

[4] Ce chapitre a été publié par M. Quicherat, *Procès*, etc., t. VI, p. 342-343.

[5] Etrépagny est aujourd'hui le nom d'un chef-lieu de canton, dans l'arrondissement des Andelys (Eure).

Digitized by Google

des Anglois, et furent tous esbahis, ceulx de dedens, qui envoièrent devers le dit Charles et ses cappitaines pour avoir secours. Mès leur fust respondu, comme l'on disoit, que point n'en auroient pour les maux qu'ils avoient fais au peuple et que l'en vouldroit que les dits Anglois les eussent tous pendus et qu'il l'avoient bien desservi et avoit vilenné le roy. Alors quand ilz ourent icelle response, ilz se composèrent aus dits Anglois et s'en allèrent tous en pourpoins, ung bâtonnet et une pièce d'or à leur main; mès les dits Anglois retindrent ceulx qui c'estoient allez rendre avec eulx et qui autres fois avoient fait le serment aus dits Anglois et à aucuns couppèrent les testes au dit lieu d'Estrépaigny et les autres amenèrent à Rouen qui furent mis en prison.

Item, l'an dessus dit, la sepmaine de devant le Pardon[1], le dit régent duc de Bedfort et le duc de Bourgongne, firent appointement que le dit duc de Bourgongne seroit régent de France et le dit régent gouverneroit Normandie. Et partirent les Anglois tous de Paris et n'y demouroit que Bourguegnonz, et ainssi fu fait, et n'y demoura oncques Anglois à Paris qui ne s'en vensit à Rouen par terre et par eaue, et amenoirent leur bagages et tout ce qu'ils y avoient et arrivèrent à Rouen; c'est assavoir l'évesque de Wyncestre d'Angleterre, qui estoit cardinal[2] et avoit autant de gens d'armes comme le dit duc de Bedford, lequel cardinal venoit de Paris le mercredi [19] devant le dit pardons, et le dit duc de Bedford le jeudi [20] ensuivant et entrèrent par la porte de Martainville; et en ce temps arrivèrent à Rouen par Saine (Seine) tant de ribaudes que c'estoit mervelles, et croy qui suaient[3] les dits Anglois.

Or lèron à parler des dits Anglois, et retournon à parler du dit Charles et de ses cappitaines.

[1] Le pardon ou foire de saint Romain (23 octobre); instituée par Guillaume le Conquérant. Voyez Floquet, *Histoire du privilège de Saint-Romain*, Rouen, 1833, in-8°, t. I, p. 27, n. 1.

[2] Henri de Beaufort, évêque de Winchester, dit le Cardinal d'Angleterre.

[3] Qu'elles suivaient.

Digitized by Google

CHAP. 53. *Prise de Torcy et de Louviers par les Français.*

L'an dessus dit le mercredi 26e jour du mois d'octobre, furent mis les dits Franchois au chastel de Torchy[1] par les plastriers et machons qui y besongnièrent, lequel chastel estoit une très forte place. Et le vendredy [28] ensuivant, les Anglois y firent le siége, et n'y fu que jusques au lundy ensuivant [31], que le dit régent[2] estant à Rouen, les manda comme l'en disoit pour aller à Verneul en Perche où estoient entrés les Franchois, mès n'avoient point gaignié certain fort qui y estoit[3]. Mès je ouy dire à ung compaignon qui estoit au dit siége de Torchy, qu'il levèrent le siége pour la paour des Franchois; et y demourèrent toutes les garnisons desdits Anglois.

L'an dessus dit au mois de décembre ensuivant, pristrent les Franchois d'assault la ville de Loviers et y out seulement trois gens tués comme l'on disoit, lesquieulx Franchois firent grant dommage à la dicte ville; car ils détindrent grant quantité des gens de la dicte ville prisonniers[4].

CHAP. 54. *Siège de Torcy par les Anglais. Prise de Château-Gaillard par les Français.*

L'an dessus dit, au mois de janvier, fu mis le siége des Anglois devant le chastel de Torchy et fu bien assiégé, mès ceulx de dens le dit chastel faisoient moult de fais d'armes et tiroient de gros arbalestes à roue; et n'estoit homme qui se osast destourner et en tuèrent plusieurs et murdrièrent.

[1] Arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure).

[2] Duc de Bedford.

[3] La phrase qui suit est une sorte de *post-scriptum* ajouté par l'auteur, sans liaison bien régulière avec la construction grammaticale de ce qui précède.

[4] Voyez sur cette campagne l'abrégé bourguignon inséré par Godefroy dans le recueil des *Historiens de Charles VII*, 1661, in-folio, p. 333; Monstrelet, *Chronique*, édition du Panthéon, p. 620: et l'article *Lahire* dans la *Bibliographie générale* publiée par MM. Didot.

Digitized by Google

Or lairon à parler de Torchy jusques à tant que le siége devant aura pris aucune fin.

Le vendredi 24e jour de février du dit an, prisrent les dits Franchois le chastel de Gaillart près Andely, d'assault, et fu le cappitaine du dit lieu pris prisonnier et mené à Loviers. Et là estoit prisonnier aux Anglois ung bon et notable chevalier nommé Barbasan[1], lequel avoit esté pris à Melun quant le roy Henry d'Engleterre le prist par siége, et estoit le dit Barbasan cappitaine du dit lieu de Melun et avoit bien esté prisonnier aux Anglois pendant sept ans[2]: et fu le dit Barbasan mené à Loviers à grant joie et solempnité, avec trois ou quatre autres chevaliers qui avoient esté pris au dit lieu de Melun et les avoient là mis les dits Anglois comme à ung des plus fors lieux de Normandie, et de ce furent moult courciés les dits Anglois.

CHAP. 55. *Siége de Château-Gaillard par les Anglais. Coup de main sur Paris. Bourguignons surpris et tués aux portes de Rouen par les Français. Escarmouche près Lagny.*

L'an 1429, au mois de février le 28e jour, mistrent les Anglois le siége devant Gaillart et furent fais fossés autour du chastel des Anglois, pour paour de la survenue des François; et firent ceulx du chastel moult de fais d'armes et tuèrent plusieurs Anglois.

L'an dessus dit, en mois de mars ensuivant, vindrent aucuns des dits François devant Paris et yssirent de ceulx de la ville grant quantité de gent, entre lesquieulx estoient le bastart de Sainct Pol[3], ung nommé M. de Saveuse, lesquieulx furent prins prisonniers; et y mourut grant quantité des gens de Paris qui ne furent pas plains car ilz ne savoient riens de fait de guerre.

[1] Arnaud Guilhem, sieur de Barbazan, en Bigorre.

[2] Voyez sur ces faits la *Chronique de Jean Raoulet* et le *Fragment français de la chronique de Saint-Denis*, publiés à la suite de Jean Chartier, 1858, in-16, t. III, p. 334 et 339.

[3] Voyez la *Chronique de Jean Chartier*, 1858, in-16, t. I, p. 104 et 180.

Digitized by Google

L'an 1429, en mois d'avril, passèrent parmi Rouen environ de 2 à 300 des Picards qui estoient à Monseigneur de Bourguongne, et portoient la crois Sainct Andrieu et partirent de Rouen et se logèrent à Sainct Denys[1], et les François qui pas ne dormoient le surent, si y entrèrent par nuit et les tuèrent presque tous, fors ceulx qui se povoient eschaper. Ainsi va de guerre.

L'an 1430, au mois d'avril, après Pasques[2], se mistrent les dits François à ung chastel près Laigny-sur-Marne et le commencèrent à fortifier. Mès les Anglois et Bourguegnons de Paris le surent et y alèrent à leurs despens. Car les dits François en ourent les nouvelles et les actendirent en telle manière que tant de Bourguegnons que d'Anglois, il en demoura de mors et de prisonniers bien 800, et ainsi furent tous camus et courouchiés; et furent ceulx de Paris en telle nécessité de vivres que le muy de blé valoit 40 livres tournois.

CHAP. 56. *Entrée du roi Henry VI, âgé de neuf ans, dans la ville de Rouen. Prise de Château-Gaillard, d'Aumale et de Torcy.*

L'an dessus dit, le jour Sainct Marc[3], furent les feus fais à Rouen comme à la Saint Jehan, pour les nouvelles qui vindrent à Rouen que le roy d'Engleterre qui n'avoit que neuf ans, estoit descendu à Kalès; et fu le régent et sa femme par les rues à veoir qui faisoit joie. Et sonna l'en les cloches de tous les moustiers, et estoie[4] moult esmerveillié que l'on faisoit telle solempnité, actendu que le roy estoit encore si loing comme Kalès.

L'an 1430, au mois de juing, refu pris le chastel de Gaillart des dits Anglois par composition, et s'en ala le cappitaine dudit lieu, sauf son corps et ses biens lui et ses gens.

[1] Saint-Denis le Thiboust. (Note de M. Floquet.
[2] Pâques, le 16 avril.
[3] 25 avril.
[4] J'étais.

Digitized by Google

L'an dessus dit, en mois de juillet, refus pris le chastel de Aumalle des dits Anglois, et fu par composition; mès elle fu fourrée[1], car l'en en amena grant quantité de ceulx dedens prisonniers à Rouen; et puis vint le roy à Rouen, comme vous orrés après, qui en délivra aucuns.

Le samedi, 29e jour de juillet, arriva le roy Henry de France et d'Angleterre en la ville de Rouen, agié de 9 ans ou environ, et fu amené en ung car[2] jusques à l'ostel Messire Jehan Braques, au Bois-Guillaume, et là le vy et puis fu monté à cheval, et vindrent les bourgois de Rouen contre lui à robes de livrée perses[3] et chapperons de vermeil. Mès le roy ne leur avoit pas donné celle livrée, mès l'en leur avoit fèt commandement qu'ilz les feissent faire; et estoient à cheval et rengiés au delà du gibet, et crièrent tous *Nouël* quant ilz virent le roy, lequel estoit ung tres beau filz. Et estoient les rues de Rouen, là où le roy devoit passer, mieulx tendues qu'ilz ne furent oncques le jour du Sacrement[4]. Et y avoit à la porte Cauchoise draps où estoient les armes de France et d'Angleterre, la banière Sainct George, et estoient sur le boslevert de devant et à l'entrée de la première porte. Et sur la seconde porte estoit ung drap qui couvroit depuis hault sur la tarrache jusques à la bée[5] de la porte; et là estoient figurées deux grandes bestes nommées antelopes[6], et avoient deux cornes, une couronne et chascun une caine[7] au col; et auprès d'eulx estoient ou deux lions ou deux liépars[8], je ne soy lequel; et entre les piés estoient les armes de la ville et autres armes que je ne congnois[9]. Et estoient dorées et asurées si bien fais que c'estoit merveilles à

[1] Voyez ci-dessus chap. 11, p. 352.
[2] Char.
[3] Bleues.
[4] Fête-Dieu.
[5] Baie, ouverture.
[6] Antilopes.
[7] Chaîne.
[8] En blason, le lion et le léopard sont le même animal. La différence gît dans la position. Le lion est de profil et *rampant*, le léopard est de face et *passant*.
[9] Sans doute les armes d'*Artus* (de la Table ronde) ou quelque blason fabuleux et analogue? Cf. sur ce point curieux d'archéologie héraldique, Monstrelet, édit. du Panthéon, p. 532.

Digitized by Google

regarder de loing. Et puis y avoit, à la porte Machaire, angres[1] qui enchensoient; et à la porte du Grand-Pont ung autre mistère, je ne soy quel. Car je ne le vy point pour la foulle des gens. Et ala le roy à l'église de Notre-Dame, et les gens de l'église encontre lui, comme c est coustume devant ung prince et crioit le peuple *Nouël*, télement qu'il dit que l'en cessât pour la noise que l'en lui faisoit. Et avoit devant l'ensengne de l'estrief[2], à Sainct-Pierre-l'honnouré, ung chastel figure, et avoit une séraine[3] qui pégnoit ses cheveulx[4], et se miroit et getoit vin et lait par les mamelles; et auprès d'elle deux petites séraines. Et estoit cela très bien fait, et le regarda le roy, et coustèrent ces mirelifiques et fatras beaucoup d'argent, et fu à despens de la ville. Et entra ainsi en son chastel et sonnoient les cloches plus fort que se Dieu feut deschendu du chiel, et furent les feux fais au vespre[5] comme à la Sainct-Jehan. Or lairon à parler du roy et parleron des guerres jusques à ce que nostre matière y retournera.

Le vendredi . . . jour d'aoust, l'an dessus dit, fu reprins le chastel de Torchy[6] des dits Anglois, et se composèrent ceulx de dens si folement; car ilz furent amenés à Rouen comme prisonniers et les aucuns furent après décapités et les autres délivrés qui autrefois n'avoient point fait le serment au roy, et recommenchèrent Anglois très fort à conquester ce qu'ilz avoient perdu, et François à reperdre ce qu'ils avoient conquesté[7].

[1] Anges.
[2] Estrif, débat, dispute, ou de l'étrier?
[3] Syrène.
[4] C'est ainsi que la tradition représentait la célèbre Mélusine.
[5] Le soir.
[6] Torcy, par conséquent, fut repris le 5, le 11, le 18 ou le 25 août (vendredis).
[7] Ici s'arrête à proprement parler la Chronique de P. Cochon. Au verso du feuillet iiij^{xx}xiiij (après un blanc d'un tiers de page au recto) commence l'épisode daté du 20 juin 1433, dans lequel le chroniqueur se met personnellement en scène. Nous avons transcrit ce passage ci-dessus, Notice de P. Cochon et de sa chronique, p. 301 et suiv.

FIN DE LA CHRONIQUE NORMANDE.

Digitized by Google

FRAGMENT RELATIF

AUX

DOMMAGES CAUSÉS PAR LES BOURGUIGNONS

SUR LES TERRES DU DUC D'ORLÉANS

En 1422 et 1423

NOTICE

A la fin de mon édition de Jean Chartier, j'ai inséré quelques fragments, dont le texte manuscrit m'a été communiqué il y a de nombreuses années[1]. Le morceau qu'on va lire provient de la même source. L'original consiste en une feuille de papier. Celle-ci, ouverte et déployée complètement, mesure 29 centimètres, qui sont la *hauteur* du papier, sur 42 centimètres, *largeur de la forme*. Ce papier, du quinzième siècle, ainsi que le texte[2], a pour filigrane une main ou gant terminé par un rebras dentelé.

[1] Paris, Jannet, 1858, *Bibliothèque elzévirienne*. 3 volumes in-16. La notice relative à ces fragments se trouve en tête du tome I, p. xlvij et suiv. Le texte est imprimé dans le tome III p. 142 et suiv.

[2] Le papier est *in-plano* et l'écriture suit cette disposition. La première ligne écrite du recto est parallèle à la ligne qui mesure la hauteur ou à l'un des montants de la feuille. Le texte se continue ensuite au verso; mais la feuille est retournée de bas en haut et non de droite à gauche, selon la coutume. La première ligne écrite du verso recouvre la dernière ligne du recto.

Digitized by Google

Ce texte contient la déposition de Jean Baligaut et de Thomasse sa femme, sur des faits qui s'étaient passés quelques années auparavant. Le témoignage de ces déposants fut reçu à Beaugency, en avril 1426, par un notaire résidant en cette ville.

Vers le même temps, Michel de Berry exerçait comme notaire du duc d'Orléans à Beaugency. Michel raconte, avec l'accent d'un témoin oculaire, des événements arrivés à Beaugency, sous ses yeux, en septembre 1428[1]. Le nouveau fragment dont il s'agit en ce moment se trouvait dans la même collection que l'autre fragment de Michel, publié par moi en 1858. Le fragment daté de 1426 paraît se rapporter à une enquête ou information dressée à cette époque dans l'intérêt du duc Charles d'Orléans. Le but manisfeste de cette enquête était de constater judiciairement quelle avait été la gestion de feu Richard le Vray, receveur du duc fixé à Marchenoir en 1422. Il semble résulter de ces circonstances que l'interrogatoire de 1426, ci-après inséré, provient originairement de l'étude de Michel de Berry, aussi bien que le fragment C, publié en 1858.

[1] Ouvrage cité, t. III, p. 208.

Digitized by Google

TEXTE DU FRAGMENT

[Déposition de Baligaut, nourricier à Marchenoir, et de Thomasse, nourrice d'un enfant, fils de Richard le Vrai, receveur du duc d'Orléans. Le Roucin, capitaine-gouverneur du Dunois pour le duc d'Orléans, veut mettre la main sur la recette ducale. Le receveur s'enfuit de Châteaudun à Marchenoir. Difficulté de communiquer entre Marchenoir et Orléans. Avilissement de la monnaie. Messager arrêté et rançonné. Richard meurt; ses biens sont mis sous scellé. Les Bourguignons s'emparent de Marchenoir; ils mettent à rançon l'enfant en nourrice et reçoivent de la mère, pour cette rançon, un muid d'avoine. Tous les biens de Marguerite et la recette de son mari sont pillés.]

L'an mil iiij^{c} vingt et six (1426), le [1] du moys d'avril [2] en la présence de moy [3], clerc tabellion juré en la ville et chastellenie de Baugency, vindrent et furent présens en leurs personnes Jehan Baligaut [4] et Thomasse sa femme, à présent demourans au dit lieu de Baugency, les quieulx jurèrent et affirmèrent par leurs serments, que, trois ans a ou environ, ils estoient demourans à Marchesnoir [5], appartenant à Monseigneur d'Orliens et tout leur temps y avoient

[1] En blanc.

[2] La date de 1426 doit être prise au style actuel et non pour 1427. Pâques, en 1426, était tombé le 31 mars. On va trouver tout à l'heure ces mots : *trois ans ou environ*, et il sera question, plus loin de Noël 1422. Voyez ci-après p. 414, note 5. De Noël ou 25 décembre 1422, au mois d'avril 1426, il n'y avait en effet que *trois ans ou environ ;* d'autant mieux que, même du temps où l'année commençait légalement à Pâques, le 1er janvier était néanmoins regardé, par suite de la tradition romaine, comme étant le premier jour de l'année. Voyez ci-dessus p. 329, note 5.

[3] Probablement Michel de Berry.

[4] Ou Baligant.

[5] Chef-lieu de canton, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

Digitized by Google

demouré et jusques[1] le dit lieu fut pris par les Bourguignons, ennemis de ce royaulme, qui de présent l'occupent.

Dient oultre que ou temps dessus dit, estoit demourant ou chastel de Marchesnoir feu Richard le Vray, pour lors receveur du dit lieu et de toute la conté de Dunois pour Monseigneur le duc d'Orliens; et lui ouyrent dire pour lors qu'il avoient lessiée la demourance de la ville de Chasteaudun, où ils demouroient premièrement, pour les charges que le Roucin[2], pour lors capitaine du chastel du dit lieu de Chasteaudun et gouverneur du païs, faisoit au dit receveur, en le pressant de vouloir avoir les deniers de la recepte des terres de la dicte conté, tant pour ses gaiges comme pour autres causes, à la desplaisance et contre la volenté de Monseigneur d'Orliens et de ses gens.

Dient oultre les dits Baligaut et sa femme que il avoient grant accès et cognoissance au dit receveur et à sa dicte femme[3], par le moyen d'un filz que la dicte Thomasse leur norry de lait[4] par l'espasse de deux ans; et estoient le plus du temps en leur hostel à leurs besoignes et aussi y avoient leur retraict et à leurs biens, pour les gens d'armes et passans le païs.

Dient oultre qu'il est vray que environ Noel[5] iiij^{c} xxij (1422), que le dit receveur estoit au dit lieu, il lui véoient faire chascun jour sa recepte, tant des cens et festaiges du dit lieu, de la saint Remy [et du] premier jour de l'an, et aussi la Prévosté et autres fermes[6] du jour de Noel, comme des pessons[7] que tenoit un appelé Jehan Gonet, et autres; et icelle faisoit en monnoie de gros de ung denier, qui lors avoient cours et lui en virent en une poiche la mon-

[1] A ce que.

[2] En 1424, ce capitaine commandait l'aile gauche des Français à la bataille de Verneuil. Voyez la Chronique de Jean Raoulet, à la suite de Chartier, 1858, in-16, t. III, p. 192.

[3] Marguerite, femme de Richard le Vrai. Voyez ci-après p. 415, note 5.

[4] Voyez ci-après p. 417, note 3.

[5] Voyez ci-dessus p. 413, note 2. — [6] Ou termes?

[7] Recette des droits perçus sur le poisson. Voyez Registre de Michel de Berry, à la suite de Chartier, t. III, p. 208, note 3.

Digitized by Google

tance de plus d'un grant boiceau. Et d'icelle monnoie efforça et en volt paier le capitaine du lieu, de ses gaiges, et plusieurs[1] assignez sur la terre, et aussi ovriers qu'il mectoit en besoigne chascun jour; mès en vérité n'y avoit personne qui en eust cure, ne qui s'en voulsist paier.

Dient oultre quils ouyrent plusieurs fois le dit receveur parler à Pierre de Theligne[2], pour lors capitaine du dit lieu de Marchesnoir et aussi à Jehan Roseielles, escuyer, son lieutenant[3], ils le voulsissent sur ce conseiller et avecques ce trouver manière que il peussent estre portez à Orliens au trésorier de mon dit seigneur d'Orliens. Desquieulx ne trouvèrent personne qui ausast prendre le véage [dessus dit?], pour le fait des dessusdits Bourguignons, qui chascun jour estoient en la Beausse devant Marchesnoir, Meung, et Baugency, que nul n'y povoit passer; et aussi disoient les dessus ditz que la dicte monnoye estoit si foible et de si petite valeur qu'elle ne valoit pas la despense du portage[4], pour les grands périls des personnes.

Dient oultre que ou dit temps, le dit receveur ala à Chasteaudun et manda un appelé Macé Regnart aler à lui au dit lieu, auquel Regnart ouyrent puis dire que le dit receveur lui avoit enchargé de venir quérir les diz grox à les porter à Orliens. Le quel Regnart, en venant[5] fut rencontré des Bourguignons à Ourouer le Dain[6] où il estoient neuf embuschez; les quelz le prisdrent et le menèrent à Chartres, où il fut longuement prisonnier et[7] tant que a petit qu'il n'y morût et que la dicte[8] Marguerite l'avoit

[1] Ou prests?
[2] Théligny ou Théligné? Ou, par un *C*, Cheligne, etc?
[3] [En lui disant que.]
[4] Dans l'interligne : « Et de ce ledit Baligaut fut par ledit receveur plusieurs fois requis de faire ledit véage, mais ne l'eust (ou leust, *non licuit*, il ne lui fut pas *licite* de le) faire pour les périls dessusdis ».
[5] Le Châteaudun à Marchenoir.
[6] Ouzouer-le-Doyen, arrondissement de Blois.
[7] Et tant que peu s'en faut qu'il n'y mourût.
[8] *La dite* (voyez ci-dessus p. 414 note 3) indique sans doute que le présent interrogatoire a fait partie d'une enquête dans laquelle cette Marguerite était précédemment désignée.

Digitized by Google

rençonné de neuf escuz d'or et ainsi demoura la dicte monnoie de grox au dit lieu de Marchesnoir.

Dient oultre que ou dit temps le dit feu Richart ala de vie à trespassement et que incontinant les gens de la justice, c'est assavoir Jehan Soiet, lieutenant, au dit lieu de Marchesnoir, de Monsieur le gouverneur de Bloys et de Dunois, feu Maistre Philippe Gaubert, procureur général de Monseigneur d'Orliens, firent mectre en la main de Monseigneur tous les biens du dit feu receveur; et sceurent bien que la dicte monnoie de grox estoit en une huche emprès le lit du dit feu receveur, laquelle il ovrirent et regardèrent qu'il avoit dedens [1], et y trouvèrent du linge, qu'ils myrent en inventoire par compte et la dicte plaine poiche de grox, qui montoit par extimacion bien un boisseau; et y povoit bien avoir, à leur advis, deux cens francs de la dicte monnoye et plus; les quelles choses ils remisdrent en la dicte huche et scellèrent la dicte poiche [et?] icelle huche fermèrent de la clef et misdrent un seel sur la sarreure et deffendirent à grosses paines que riens n'en feust ousté jusques ad ce que autrement en feust ordonné. Et dient que ad ce faire estoient [Jehan?] (Barraust, substitut du procureur dessus dit) [2], Nicaise Rancian, prévost du dit lieu, Jehan Viriville (?) [3] et Phelipot de Masné [notaires?] et tabellions du tabellionné et de la prévosté du lit lieu et Jehan-qui-chante, sergent de Monseigneur au dit lieu.

Dient oultre que environ la Sainct-André [4] après ensuivant, prisdrent le dit chastel de Marchesnoir les diz Bourguignons, qui encores le tiennent et occupent, et estoient ou dit chastel; et après la dicte prise furent les logeis par les diz Bourguignons despartiz et scevent bien que le logeis du dit receveur fut baillié à un appelé Le Duat, et autres ses compaignons, qui tindrent le dit logeis, et tous les biens estans en iceluy, pour leurs et les avoir gangnez; et scet bien que [la dicte?] Marguerite y perdit tous ses

[1] Ce qu'il y avait dedans.
[2] Les mots compris dans la parenthèse ont été rayés.
[3] Ou Broiville?
[4] Le 30 mars 1423.

Digitized by Google

biens et eux [les leurs?] entièrement. Et tantost après [sceurent?] les dessus dits que le susdit Duat et un appelé Putel trouvèrent les dits grox et les virent[1] . . . . . envoyer à Chartres[2].

Dient oultre que au dit temps de la prise du dit chastel de Marchesnoir, la dicte Marguerite n'estoit pas à . . . . . et estoit à Chasteaudun. Et quant elle sceut les nouvelles, vint au dit lieu et parla au dit Duat et autres . . . . . au dit logeis, pour aucunes choses recouvrer de ses biens . . . . . .[lesquels?]. . . . . lui respondirent que se elle vouloit demourer avecques eulx au dit Marchesnoir et autres qui y estoient. . . . . que il lui garderoient de ses bléz, avenne, et partie de ses autres biens. Laquelle n'en volst riens faire et riens n'en pot avoir ne recovrer. Mès pour ceste cause destindrent son dit fils que la dite Thomasse norissoit de sa mamelle, comme dit est[3], en disant qu'elle n'en auroit point se elle ne le rençonnoit et s'en ala à tant et fut longuement qu'elle ne povoit avoir son dit enffant. Et enfin covint qu'elle le rançonnast d'un muy d'avoine, qu'elle leur mena pour avoir son dit enffant.

Dient oultre les dessus diz que la dite Marguerite avoit audit logeis dudit lieu de Marchesnoir plusieurs grains, comme blez, advènes, orges, pois et fèves, qui se montoient bien, cest assavoir de la cueillète de la dicte Marguerite dix muis [à la?] mesure de Marchesnoir; trois muys et demi d'avène; et, des grains qui appartiennent à Monseigneur le duc à cause de sa recepte, y avoit bien des dismes deux muys de mestail, [d'avènes?] dix-huit [grands?] muys; et plusieurs poys et fèves. Et parce [témoignent?] les dits desposants que ils les aidèrent à porter et à mesurer les dits grains et les mettre ou gregnier du dit receveur, lesquels grains furent tous perdus à la dicte Marguerite avecques les choses dessus dites, sans ce que aucunes choses elle en peust riens recovrer.

[1] Lacune : la pièce est ici mutilée.
[2] Chartres était aux Bourguignons.
[3] Le fils de Marguerite et de Richard le Vrai, receveur. Voyez ci-dessus p. 414, note 4.

Digitized by Google

Item, dient [oultre?] les [dits desposants?] que la dicte Marguerite avoit en son dit logeis trois [tonnes?] de vin et plusieurs autres mesnages, comme liz, pos d'arin [et de cuivre ?], escuelles, plaz, trois liz, coestes, couvertures et autres ancillements et aisemens d'ostel, qui tous furent perdus, avecques trois chevaulx, une cherrette ferrée et tout l'abillement à labourer tarres [1] et ung harnois complet à ung homme et une arbalestre d'if; deux draps de blanchet, qui contenoient bien vingt ausnes, et trois ausnes violète, et demie ausne de vert brun.

[1] Terre (*tarre* pour *terre*, et *cherrette* pour *charrette*). — La pièce que nous venons de transcrire offre à la lecture de très nombreuses difficultés, à cause de l'altération de l'encre et du papier.

Digitized by Google

INDEX CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX FAITS RELATÉS DANS CE RECUEIL

1403-1430

Les années sont entendues de janvier à décembre selon le comput moderne.

1403.

(Janvier). Dissensions entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, p. 92.
..... Assemblée à Yvoix, p. 93.
..... Gage de bataille entre Erard de Tavoie et Othe de Granson à Bourg en Bresse, p. 93.
Juin 24. Descente et défaite des Anglais en Bretagne, p. 319.
Juillet 8. L'amiral de Bretagne se met en mer à la poursuite des Anglais, p. 319.
Juillet 12. Combat naval entre les Bretons et les Anglais, p. 321.
Nov. 30. Le comte de Saint-Paul entreprend une expédition contre les Anglais, p. 320.
Déc. 25. Le roi de Navarre reçoit des terres en Gâtinais, p. 320.
Apr. Noël. Guerre entre la France et l'Angleterre, p. 320.

1404.

Mars. Expédition maritime contre les Anglais, p. 321.
Avril 27. Mort de Philippe le Hardi, p. 93, 294.
Juin 24. Préparatifs militaires contre l'Angleterre, p. 322.
Juillet 14. Affaire des écoliers contre Charles de Savoisy, p. 323.
Juillet 27. Le roi de Navarre rend Cherbourg au roi de France, p. 324.

Digitized by Google

Août 30. Louis, duc de Guyenne, épouse Marguerite de Bourgogne, p. 324.

1405.

Avril. Taille de 1,700 mille livres levée sur le royaume, p. 324.
Mai. Renaud, duc de Gueldres, épouse Marie d'Harcourt, p. 325.
Mai 15. Le comte de Saint-Paul est battu devant Mercq par les Anglais. p. 95, 324,
Juillet 22. Préparatifs militaires contre l'Angleterre, p. 325.
Août 15. Le duc d'Orléans et la reine entraînent vers eux le Dauphin à Juvisy. Jean sans Peur le ramène à Paris d'autorité, p. 94, 327.
Octobre. Charles de Savoisy vient hiverner à Rouen à la suite d'une expédition dans la Méditerranée, p. 323.
Octobre 9. Le duc d'Orléans passe la revue de ses troupes près Vincennes, p. 327.
Octobre 22. Entrée à Paris du duc d'Orléans, de la reine, etc., p. 328.
Déc. 1 à 7. Querelle de Graville et Boucicaut. p. 329.
Déc. 31. Boucicaut battu par Graville, 330.

1406

Juin 29. Mariage de Charles d'Orléans avec Isabelle de France, p. 324.
Septembre. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans se mettent en campagne, p. 95, 330.

1407

Février 2. Le duc d'Orléans quitte la Guyenne et retourne à Paris, p. 331.
(Août env.). Maladie de Louis duc d'Orléans, p. 96.
Octobre 26. Deux écoliers prévenus de meurtre sont arrêtés par ordre du prévôt de Paris, p. 102, 331.
Nov. 20. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne communient et dînent ensemble, p. 98.
Nov. 23. Meurtre de Louis, duc d'Orléans, p. 97, 333.
— — Commencement du grand hiver, p, 99.
— 26. Le duc de Bourgogne quitte Paris, 99.
Nov. à déc. Jean sans Peur à Gand, p. 100.
Décembre. Valentine de Milan vient à Paris demander justice, p. 101.
— 10. Le grand hiver, p. 332.

Digitized by Google

1408.

Janvier. Assemblée d'Amiens, p. 100.
— 27. Débâcle du grand hiver, p. 332.
Février 20. Le duc de Bretagne et les princes à Saint-Denis, p. 335.
— 25. Le duc de Bourgogne vient les y rejoindre, p. 335.
— 28. Entrée du duc de Bourgogne dans Paris, p. 335.
Mars 8. Apologie du duc de Bourgogne par Jean Petit, p. 102, 336.
— 9. Le duc de Bourgogneobtient des lettres d'abolition, p. 347.
— 18. La reine et les princes convoqués à Melun, p. 347.
Mai 5 Pierre des Essarts, prévôt de Paris, entre en fonctions à la place de G. de Thignonville, p. 8, 103.
— 16. Les écoliers arrêtés le 26 octobre 1407 sont dépendus et inhumés aux Mathurins, p. 332.
Août 26. La reine revient à Paris. p. 348.
Septembre. Valentine de Milan vient à Paris, p. 101.
— 11. Séance au Louvre. Valentine de Milan plaide contre les meurtriers de son mari, p. 14.
— Guerre de Jean sans Peur contre les Liégeois, p. 104, 348.
— 21. Bataille de Tongres, p. 349.
— 24. Jean sans Peur dépouille les Liégeois de leurs privilèges, p. 350.
Octobre 25. Victoire de Jean sans Peur sur les Liégeois, p. 105.
Oct. Nov. Retour de Jean sans Peur victorieux à Paris, p. 105.
Novemb. 2. Le roi part de Paris et se rend à Melun, Tours et Chartres, p. 106, 351.
— 27. Entrée de Jean sans Peur à Paris, p. 351.
Décemb. 4. Mort de Valentine, p. 106, 352.

1409.

Février 26. Jean sans Peur retourne à Paris, p. 351.
Mars. Paix de Chartres, p. 107, 352.
— 27. La cour revient à Paris après la paix de Chartres. p. 352.
Juin 8. Mort de Guy de Roye, archevêque de Reims, p. 353.
Juil. 24 à 30. Descente des Anglais à Fécamp, p. 354.
Sept. 13. Mort d'Isabelle, duchesse d'Orléans, p. 108, 352.
Octobre 17. Exécution de Jean de Montaigu, p. 108, 110, 353.
Apr. oct. *Recuperetur.* p. 111.
Décembre. Assemblée des princes à Paris, p. 354.

Digitized by Google

1410.

Janvier 1. Guerre contre les Anglais, p. 355.
Vers avril. Assemblée de Gien, p. 111.
Mai 3. Mort d'Alexandre V, p. 354.
Août. Ravages causés par les soldats du duc d'Orléans vers Chartres et en Picardie, p. 355.
Août fin. Assemblée de Tours, p. 112.
Après août. Les princes à Chartres, la reine à Marcoussis, p. 112.
Vers nov. Siège de Bicêtre, p. 112.
Nov. 10. Traité de Bicêtre, p. 113.
— 11. Trêve entre les Orléanais ou Armagnacs et les Bourguignons, p. 356.

1411.

Avril. Le comte de Clermont embrasse la querelle d'Orléans. Hostilités en Picardie, p. 356.
Mai. Hostilités des Orléanais devant Chartres, p. 357.
Juillet. Sommation du duc d'Orléans au roi et aux princes p. 113, 357.
Juillet 4. Charles d'Orléans défie Jean sans Peur, p. 112, 358.
Juillet Août. Les Orléanais en Picardie, p. 116.
Août 13. Réponse du duc de Bourgogne aux sommations du duc d'Orléans, p. 358.
Août 23. Le duc de Guyenne régent, p. 360.
Septemb. 7. Charles, duc d'Orléans, rencontre le duc de Bourgogne et ses troupes près Montdidier, p. 116, 363.
Octobre 1. Les Orléanais sous les murs de Paris, p. 117, 361.
— 14. Prise par eux de Saint-Cloud, p. 117, 361.
— 16. Jean sans Peur à Pontoise, p. 118, 362.
— 27. — à Meulan, p. 362.
— 29. — à Paris, p. 362.
Nov. env. Bannissement et excommunication des princes. p. 120.
— Les Orléanais ou Armagnacs attaquent l'abbaye de Saint-Denis, p. 15.
— 9. Saint-Cloud pris par les Bourguignons, p. 118, 363.
— Bataille du Puiset, p. 119, 120.
Décemb. 7. Siège d'Étampes. Louis de Bosredon pris est échangé, p. 119, 364.
— 9. Le comte de la Marche (Jacques de Bourbon) pris à Etampes, p. 364.

Digitized by Google

1412.

Février 17. Rencontre des Armagnacs et des Bourguignons entre Bonneval et Chartres, p. 364.
— 28. Confiscations exercées à Paris contre les Armagnacs, p. 14, 61.
Mars 23. Sortie des Parisiens à Montargis, p. 365.
Mai 7. Le roi à Melun, p. 365.
— 14. Il se dirige vers Chinon, p. 365.
Juin 7. Reddition du château de Dun-le-Roi, p. 365,
— 9. Siège de Bourges, p. 365.
Juillet. Siège de Bourges, p. 121.
— Le siège de Bourges est levé, p. 122, 366.
Août 10. Descente des Anglais à la Hogue-Saint-Waast, p. 366.
— 26 à 30. Paix d'Auxerre, p. 367.
Septembre. Paix de Bourges, p. 122.
— Traité de Busançais, p. 123.
Octobre 26. Le roi et le Dauphin reviennent à Paris, p. 367.
Novembre. Jean, comte d'Angoulême, otage, p. 123.

1413.

Février 13. Conseil tenu par le roi sur l'état général des affaires, p. 367.
Mars 20. Mort de Henri IV, roi d'Angleterre, p. 124.
Avril (env.?) Agitation des bouchers. Disgrâce du prévôt de Paris. Débat du prévôt avec l'université, p. 124.
Avril fin. Émeute des *Chaperons-blancs*, p. 125.
Mai 10. Exécutions politiques, p. 368.
Août 31. Les Armagnacs rentrent à Paris, p. 369.
(Après mai). Assemblée des princes à Vernonp, 368.
Juillet 1. Des Essarts, prévôt de Paris, est décapité, p. 368.
Août (com^t). Paix de Vernon, 369.
Août 2. ou 23. Émeute à Paris. Les prisonniers délivrés. Le duc de Bourgogne quitte Paris, p. 128, 369.
Septemb. 5. Conseil du roi tenu à la suggestion des princes ou Armagnacs, p. 128, 369.
Sept. 29. Entrée du comte d'Armagnac à Paris, p. 369.
Nov. 38. Le duc d'Alençon gouverneur de la Normandie p. 371.

1414.

Janvier. Le duc de Bourgogne à Dammartin, p. 129.
Janvier 9. Les Armagnacs apprennent que le duc de Bourgogne marche contre eux, p. 371.

Digitized by Google

Février. Ambassade en Angleterre pour traiter du mariage de Catherine de France avec le roi anglais, p. 373.
Février 2. Jean sans Peur à Saint-Denis, p. 371.
Février 2. Trêve d'un an entre la France et l'Angleterre, p. 373.
Avril. Siège de Compiègne, p. 130.
Avril 1 à 7. Le roi part de Paris et se dirige sur Senlis, p. 372.
Vers mai. Siège de Sept-Saulx, p. 372.
Mai 8. Le roi à Compiègne. Taille de 600 mille livres, p. 372.
Mai 11 env. Siège de Soissons, p. 130.
(Après Soissons). Siège d'Arras, p. 130.
Septemb. 4. Paix d'Arras, p. 399.
(Novemb 5). Concile de Constance, p. 133.

1415.

Janvier 9. Émeute à Paris, p. 131.
Février. La reine négocie avec le Dauphin, p. 132.
..... Henri V débarque à la Fosse-de-l'Heure, p. 124, 374.
Août 16. Siège d'Harfleur, p. 374.
Sept. 20. Prise d'Harfleur, p. 374, 376.
Octobre 25. Bataille d'Azincourt, p. 15, 133, 374.
(Oct. à déc.). Bataille de Wallemont, p. 135.
Vers déc. Le duc de Bourgogne à Lagny-sur-Marne, p. 136.
Déc. 18. Mort du Dauphin Louis, p. 135.

1416.

Janvier 1. Bernard d'Armagnac reçoit l'épée de connétable, p. 376.
(Mars 1). L'empereur Sigismond à Paris, p. 135.
Avril 19. Conspiration bourguignonne à Paris, p. 137.
(Avril mai). Traité rompu avec l'Angleterre, p. 137.
Mai. Mort de Jean, duc de Berry, p. 138.
Vers avril. Traité préparé entre les princes, p. 136.
Juin (env.). Défaite navale des Français par les Anglais, p. 139.
Août 1. Descente de Henri V en Normandie, à la Hogue Saint-Waast, p. 139, 377.

1417.

Avril. Autorité du comte d'Armagnac, p. 139.
— 5 Mort du Dauphin Jean, p. 140, 378.

Digitized by Google

Avril 30. Mort de Louis II, roi de Sicile, p. 378,
(Avril-mai). Louis de Bosredon arrêté et exécuté, p. 140, 141.
..... La reine à Tours, p. 141.
Juin à déc. Le Dauphin Charles à Angers, puis à Rouen, p. 141.
(Avril-oct.). Prise de Pontoise, p. 141.
Juillet 22. Le Dauphin à Pont-de-l'Arche, p. 379.
— 23. Meurtre de Raoul de Gaucourt, gouverneur de Rouen, p. 379. (Voyez 1424, janvier 5.)
— 23. Le Dauphin à Sainte-Catherine, p. 379.
— 24. Le Dauphin à Saint-Maur, puis à Rouen, p. 379, 330.
Sept. 4. Prise de Caen par Henri V, p. 139, 379.
Octobre. Siège de Paris par le duc de Bourgogne, p. 142.
Novemb. 2. Jean sans Peur enlève la reine à Tours, p. 143.
— 11. Élection du pape Martin V, p. 380.
Décembre. Soumission de diverses places, p. 143.

1417-1418.

..... Pillerie de Chevreuse, p. 144.
..... Murmures contre le comte d'Armagnac, p. 144.

1418.

Janvier 12. Entrée des Bourguignons à Rouen, p. 379.
Février 22. Fêtes à Rouen pour l'élection de Martin V, p. 380.
Mars et avr. Assemblée de la Tombe, p. 145.
Mai 5. L'abbaye du Bec tombe au pouvoir des Anglais, p. 380.
Mai 23. Prise de Paris par les Bourguignons, p. 145.
Juin 1. Bataille ou émeute de la rue Saint-Antoine, p. 147.
Vers juin. Prise de l'évêque de Clermont, p. 147, 148.
..... Le Dauphin à Bourges, p. 148.
Juin 12. Le premier massacre des Armagnacs à Paris, p. 148, 380.
— 13 et 14. Leurs cadavres sont exposés sur la Table de marbre, p. 380.
— 20. Pont-de-l'Arche tombe au pouvoir des Anglais, p. 380.
Juin (fin). Deuxième massacre des Armagnacs, p. 149.
Juillet 28. Siège de Rouen, p. 151, 381.
Septembre. Paix de Charenton, p. 150.
Oct. à déc. Siège de Sully, p. 150.
Décembre. Siège de Tours, p. 150.

Digitized by Google

1418-1419.

.....	.	Régence du Dauphin à Poitiers, p. 151.
.....		Falaise se rend au roi anglais, p. 151.

1419.

.....		Siège de Parthenay, p. 151.
Janvier	1.	Rouen capitule, p. 381.
—	19.	Entrée de Henri V à Rouen, p. 151, 383.
Mai.		Assemblée de Pouilly, p. 152.
Sept.	10.	Assassinat de Jean sans Peur à Montereau, p. 152 383.

1420.

.....		Siège et prise de Montereau par Henri V, p. 154.
Février	12.	Arrestation du duc de Bretagne, p. 158.
(Mai-déc.)		Voyage du Dauphin en Languedoc, p. 153.
Mai	21.	Traité de Troyes, p. 152.
Juin	2.	Henri V épouse Catherine de France, p. 153, 384.
Juillet	30.	Prise de Pontoise par Henri V, p. 383.
Août	1 à 7.	Henri V assiège Melun, p. 154.
.....	. ...	Il y reste jusqu'à la fin de novembre, p. 385.
Vers déc.		Lit de justice tenu à Paris par Henri V, p. 154.
Décemb.	15.	Henri V à Rouen, p. 384.
Décemb.	31.	Henri V et Catherine à Rouen, p. 386.
.....		Ils se rendent à Calais et de là en Angleterre, p. 386.

1421.

(Avril	16).	Prise de Meulan par les Anglais, p. 159.
.....		Jacqueline de Hainaut passe en Angleterre, p. 157.
.....		Marguerite d'Orléans épouse Richard de Bretagne, p. 159.
.....		Année de disette et de cherté en Normandie, p. 388.
Mars	16.	Bataille de Baugé, p. 155, 386.
Avril	1.	Le Dauphin à Tours. Boucan connétable, p. 156.
—	17.	Le duc de Bedford vient à Rouen, p. 385.
—	18.	Il en repart à la suite de son frère Henri V, p. 385.
—	15.	Henri V quitte Rouen, p. 385.
Juin.		Henri V à Rouen, p. 386.
Juillet	22.	Henri V assiège Dreux. Il y reste jusqu'au 15 août, p. 157, 386.
.....		Henri V devant Beaugency, p. 157.
Août.		Siège de Saint-Riquier, p. 158.
Setp.	29.	Siège de Meaux par Henri V, p. 387.

Digitized by Google

1422.

Fév. apr. 2. Changement dans la monnaie publié à Rouen, p. 382.
Avril 5 Les troupes du Dauphin prennent Melun et le rendent peu de temps après, p. 388.
Mai. A Rouen, la viande est vendue au poids et taxée, p. 389
..... Changement dans la monnaie, p. 382.
Mai 10. Reddition de Meaux, p. 159, 387.
Mai 14. Catherine de France, enceinte, passe par Rouen. Elle se rend vers son père et sa mère, p. 390.
Vers Juin-Août. Siège et prise de la Charité et de Cône par le Dauphin, p. 159.
Juillet-août. Maladie de Henri V, p. 160.
Août 31. Mort de Henri V à Vincennes, p. 160, 390.
Août-Oct. Le duc de Bretagne veut livrer la Rochelle aux Anglais, p. 161.
Août-Oct. Bataille de Bernay, p. 161.
Sept. 19. Henri V mort est apporté à Rouen, p. 390
— 24. Catherine entre à Rouen, p. 391.
Octobre. Perte du Crotoy, p. 162.
— 5. Catherine, accompagnée du duc de Bedford, quitte Rouen pour se rendre à Calais, p. 391.
— 11. Le Dauphin faillit périr à la Rochelle, p. 161.
— 21. Mort de Charles VI, p. 162, 183, 391.
Après oct. Affaire de la Rochebaron, p. 183.
..... Tentative sur Fresnay. Hostilités en Picardie et dans le Maine, p. 185.
Nov. 1. Charles VII inaugure son règne à Bourges, p. 163.
Décembre. Naissance de Henri VI, p. 392.
— 20. La nouvelle en arrive à Rouen, p. 392.
..... Fêtes à cette occasion, p. 392.
— 25 env. Le receveur du duc d'Orléans, en résidence à Châteaudun, se réfugie à Marchenoir (voir les circonstances), p. 414.
Déc. 26 à 31. Prise de Meulan par les Français, p. 163, 391.

1422-1423.

..... Retraite de Salisbury, en Normandie, p. 164.

1423.

..... Siège du mont Saint-Michel, p. 191.
..... Le duc d'Alençon épouse Jeanne d'Orléans, p. 167.

Digitized by Google

Mars 15 environ.		Graville rend Meulan au duc de Bedford, p. 392.
Mars 30 environ.		Marchenoir pris par les Bourguignons, p. 171, 413, 416.
.....		Messager arrêté par les Bourguignons, p. 415.
Vers avril.		Assemblée d'Amiens. Alliance entre les Bourguignons, les Bretons et les Anglais, p 164.
—	8.	Les fleurs des arbres sont brûlées par le givre et la gelée, p. 388.
—	8.	Bedford, le duc de Bretagne et Richemont quittent Rouen pour se rendre à l'assemblée d'Amiens, p. 392.
—	23.	Les princes sont de retour à Rouen après l'assemblée d'Amiens, p. 392.
Juillet.		Bataille de Cravant, p. 165, 186.
—	4.	Naissance de Louis XI, p. 191.
Sept.	24.	Bataille de la Bussière, p. 165, 193
—	26.	Bataille de la Gravelle, p. 166, 188
Octob.	10.	Artus de Richemont épouse Marguerite de Bourgogne, p. 164.
—	23.	Commencement d'un hiver précoce et rigoureux en Normandie, p. 388.
Déc.	25.	Taille de 200,000 livres levée en Normandie pour le mariage des princes anglais, p. 393.

1423-1424.

.....		Prise de Compiègne par les Français, p. 167.
. ...		Siège de Montaguillon, p. 168.
.....		Délivrance du roi d'Écosse, p. 168.
....		Secours d'Écossais, p. 168.
.. ..		Siège de Sédanne, p. 169.

1424.

....		Prise de Guise et de Nesle par les Bourguignons, p. 169.
Janvier	5.	Guillot Leclerc est décapité comme meurtrier de Raoul de Gaucourt (Voyez 1417, 23 juillet), p. 379.
Mars (entrée de).		Le Crotoy est rendu à Charles VII, p. 393.
Avril.		Le comte de Douglas en Touraine, p. 169, 194.
—	1 à 7.	Le régent Bedford et la duchesse sa femme à Paris, p. 393.
—	16.	Gaillon pris par les Français, p. 393.

Digitized by Google

Juillet 8. Gaillon rendu aux Anglais, p. 393.
— 20. Bedford à Rouen, p. 393.
Août 17 Bataille de Verneuil, p. 169, 195, 196, 197.
Octobre. Prise de Tanis par sir J. Falsaf, p. 198.
..... Salisbury s'empare du Mans, p. 198.

1425.

..... Prise de la Ferté-Bernard par Salisbury, p. 202.
..... Bataille sous Avranches, p. 204.
..... Démêlés entre les héritiers d'Armagnac, p. 204.
(Janv-mars). Le comte de Foix à Orléans, p. 171.
(Janv-juil.). Changement de conseillers, p. 172, 200.
(Fév -mars). Le roi à Angers, p. 203.
(Mars). Richemont se rallie au parti de Charles VII et devient connétable, p. 171.
Mai 14. Le gouvernement anglais célèbre d'une manière inaccoutumée la cérémonie de saint Romain à Rouen, p. 394.
Apr. juil. Richemont prend Saint-James de Beuvron, p. 172.
Août. Le lieutenant au bailliage de Rouen est admonesté par l'archevêque, p. 395.
(Octobre). Le roi à Saumur, p. 172.

1426.

..... Prise de Moynier et de la Champagne par les Anglais, p. 173.
(Mars 6). Siège de Saint-James de Beuvron, p. 209.
Avril. Déposition de Jean Baligant et de Thomasse, sa femme, à Beaugency, sur les hostilités commises par les Bourguignons, p. 413.
(Mai?) Le duc de Bretagne à Saumur, p. 207.
Mai 25. Procès gagné par l'official de Rouen contre le procureur du roi en l'échiquier de Rouen, p. 397.
Juin 23. Crue de la Seine. Elle dure jusqu'au 11 juillet, p. 396.
Juillet 17. Saint-Sévère est fait maréchal de France, p. 173.

1427.

..... Recouvrement de Marchenoir, la Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotrou, du Mans. Perte du Mans, p. 174, 175.
..... Fitz-Walter descend d'Angleterre en Hainaut, p. 211.
..... Salisbury retourne en Angleterre, p. 174.
(Janvier). Giac noyé, p. 173. 209.
Avril. Conspiration de Richard Mites à Rouen, p. 398.

Digitized by Google

Juin (fin environ). Le Camus de Beaulieu exécuté, p. 173, 207, 216.
(Juillet 15 environ). Bataille de Montargis, p. 174, 213.
(Juil. env.). La Trimouille entre au gouvernement, p. 173, 207.
(Apr. août). Discordes entre les favoris du roi, p. 218.
(Apr. août). Le sire de Prie tué devant Bourges, p. 219.
Octobre 3. Le duc d'Alençon délivré, p. 218.
(Ap. oct. 3). Prise de Lude, p 218.
— Défaite des Anglais près d'Ambrières, p. 217.

1428.

..... Tournai recouvré, p. 222.
..... Jacques de Harcourt tué devant le château de Parthenay, p. 222.
..... Recouvrement et perte du Mans, p. 220.
..... Siège de Pontorson et de Laval par les Anglais, p. 221.
..... Salisbury revient en France, p. 175, 223.
Juill.-août. Salisbury prend le Puiset et Toury, p. 176, 224.
Août 29. Salisbury prend Janville, p. 176, 224.
Septembre. Prise par les Anglais de Meung-sur-Loire. Pillage de Cléry. p. 177, 225.
Sept. 8. Salisbury devant Orléans, p 226.
— 25. Siège de Beaugency, p. 226.
..... Marchenoir, la Ferté-Hubert pris par les Anglais, p. 226.
..... Sully assiégé et respecté par les Anglais, p. 226.
Octobre 2. Jargeau pris par les Anglais, p. 227.
— 7. Escarmouche des Anglais devant Orléans, p. 227.
— 12. Siège devant le porteau d'Orléans, p. 228, 398.
— 21. Assaut du boulevard d'Orléans, p. 228.
— 24. Prise des Tournelles par les Anglais, p. 230
Oct. du 25 au 30 env. Le comte de Salisbury est blessé mortellement devant Orléans, p. 231.
Novembre. Il est transporté à Meung-sur-Loire et y meurt, p. 231.
Décem. 29. Orléans, assiégé du côté de la Beauce, p. 232.

1429.

Février 12. Journée des Harengs, p. 234.
— La Pucelle va trouver Albert de Baudricourt, p. 237, 238.

Digitized by Google

Févr.-mars. Ambassade des Orléanais au duc de Bourgogne, p. 235.
Mars 6. Venue de la Pucelle à Chinon, p. 243, 244.
Mars-avril. La Pucelle à Poitiers, p. 240.
Mars 22. Lettre de la Pucelle aux Anglais, p. 246.
Avril 29. La Pucelle à Orléans, p. 246.
Mai 3. Arrivée des renforts à Orléans, p. 251. Prise de la bastille Saint-Loup, p. 252.
— 5. Conseil de guerre tenu à Orléans chez le chancelier Cousinot, p. 40.
— 6. Prise de la bastille des Augustins, p. 254.
— 7. Prise des Tournelles. Mort de Glasdale, p. 255.
— 8. Siège levé. Délivrance d'Orléans, p. 259, 398.
— 10. La Pucelle retourne vers le roi en Touraine, p. 261.
Juin 12. Prise de Jargeau, p. 263, 399.
— Siège de Meung, p. 265, 399, 400.
— 15. Siège de Beaugency, p. 266, 399.
— 18. Prise de Meung et Beaugency, 268, 269, 399, 400.
— 18-24. Siège de Marchenoir, p. 270.
— (fin). Recouvrement de Bonny-sur-Loire, p, 271.
— 29. Charles VII part de Gien pour Reims. Campagne du Sacre, p. 272, 400.
uil. à sept. Conduite politique de la Trimouille, p. 273, 403, 404. 460, 461.
— 6. Siège de Troyes, p. 272, 275, 400.
— 8. Jeanne mandée au conseil, p. 275.
— 14. Le roi se dirige vers Reims, p. 279, 400.
uill. 17. Le roi sacré à Reims, p. 281, 400.
Juill. 20. Le roi touche les écrouelles, p. 282.
Août 14. Le duc de Bedford rejoint le roi vers Mitry. Soumission des villes de Picardie, p. 285, 400.
— Aumale se rend aux Français, p. 400.
..... Siége de Beaucamps, p. 402.
Août. Ambroise de Loré s'enferme dans Saint-Célerin, p. 292.
— 29. Lagny se rend, p. 293.
Août (fin). Le roi à Compiègne. La Pucelle l'entraîne vers Paris, p. 290, 402.
Septembre. Laval pris par les Anglais, p. 294.
..... Le comte de Clermont lieutenant en Picardie, p.294.
..... Entreprise sur Rouen et la Normandie, p. 295, 408.
Sept. 12. Le roi décampe du siège qu'il tenait devant Paris, p. 293, 402, 403.

Digitized by Google

Oct. 20 env. Bedford convient avec Philippe le Bon de lui laisser la régence de France et de se réserver la Normandie, p. 405.

Octobre 20 au 23. Les Anglais évacuent Paris et se retirent à Rouen, p. 405.

— 26. Prise de Torcy par les Français, p. 406.

1430.

Janvier. Siége de Torcy par les Anglais, p. 406.

Février 24. Prise de Château-Gaillard, et délivrance de Barbasan par les Français, p. 407.

Février 28. Les Anglais mettent le siége devant Château-Gaillard, p. 407.

Mars. Coup de main sur Paris par les Français, p. 407.

Avr. 1 à 16. Bourguignons mis à mort par les Français à Saint-Denis-le-Thiboust, près Rouen, p. 408.

Avr. 16 à 30. Les Français se fortifient à Lagny-sur-Marne, et inquiètent la capitale, p. 408.

Avril 25. Fêtes à Rouen pour célébrer le débarquement à Calais de Henri VI, âgé de neuf ans, p. 408.

Juin. Château-Gaillard rentre de nouveau, par capitulation, sous la main des Anglais, p. 408.

Juillet. Le château d'Aumale est repris par les Anglais, p. 409.

— 29. Henri VI entre à Rouen, p. 408.

Août. Torcy repris par les Français, p 410.

FIN DE L'INDEX CHRONOLOGIQUE.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE

L'italique sert à désigner les noms géographiques;
et s. signifie *et suivantes.*

Abbaye du Bec, p. 379, etc.
Abrégé bourguignon p. 406. *Voyez* Chronique.
Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 1
Aix-la-Chapelle (foire d'), p. 396.
Alainne (Geoffroy d'), p. 171.
Albret (Charles Ier, sire d'). connétable de France, p 97 et s., 110, 115 et s, 121 et s., 134 et s , 373, 375.
Albret (Charles II, sire d'), p. 268 et s., 273, 288 et s.
Albret (Guillaume d'), sire d'Arval, p. 175, 220, 234.
Alençon (héraut), p. 190 et s.
Alençon (Jean Ier, comte puis duc d'Alençon, comte du Perche), p 92 et s., 107, 115 et s., 120, 122 et s., 126, 128, 131 et s , 134, 363, 366, 369, 371, 374 et s., 375.
Alençon (Jean II, 2me duc d), p. 24, 70, 167, 170 et s., 193, 195 et s., 218 et s., 261 et s., 264 et s., 266 et s., 268 et s., 270 et s., 272, 276 et s., 284 et s., 290 et s., 292 et s., 402 et s.
Alençon (Pierre, bâtard d'), p. 188 et s., 197, 198.
Alençon, p. 198.
Alexandre V, pape, p. 354.
Ambassades, p. 19 à 27.
Amboise (Pierre d'), p 7.
Ambrières, p. 262.
Amiens, p. 91, 94, 109, 134 et s., 164, 333 et s., 393 et s.
Angennes (Renault d'), seigneur de Rambouillet, p 62, 126.
Angers, p. 23, 141, 203.
Angers (Cloison d'), p. 67.
Angleterre (Cardinal d'). *Voyez* Beaufort (Henri).
Angoulême (Jean comte d'). p. 14, 29, 33, 75 et s., 83 et s., 101 115, 123 et s., 352, 359 et s., 366, 368, 371 et s.
Anières (Dreux d'), p. 115.
Anjou, p. 211.
Anjou (Louis II, duc d'), roi de Sicile, p. 89, 96 et s. jusqu'à 138, 323, 328, 335, 348 et s., 355 et s., 370 et s., 378.
Anjou (Marguerite d'), reine d'Angleterre, p. 27.
Anjou (Marie d'), reine de France, p. 138, 150, 193, 271.

Digitized by Google

Anjou (René d'), duc d'Anjou, de Bar, de Lorraine, etc., p. 85, 281, 284, 288, 402 et s.
Anne d'Auvergne, duchesse de Bourbon, p. 91.
Anne de Bourgogne. *Voyez* Bourgogne.
Anneau consacré au diable, p. 338.
Anoblissement. *Voy.* Bourgeois de Paris.
Anqueteville. *Voy.* Octonville.
Anselme (le P.), p. 8, 18.
Antilope, p. 409.
Antoine de Bourgogne. *Voyez* Bourgogne.
Antoing (le sire d'), p. 110.
Aragon, *Voy.* Yolande d'Aragon.
Arbalétriers (grand maître des). *Voy.* Rambures, Graville.
Arc (Jeanne d'). *Voy.* Darc.
Argot (termes d'), p. 219, 334.
Archevêque de. *Voy.* au nom du siége.
Ardevon, p. 192 et s.
Armagnac (Bernard VII, comte d'), connétable de France, etc., p. 6, 7, 111, 115, 119, 120, 129, 131 et jusqu'à 146, 362, 369, 375 et s., 379.
Armagnac (Bernard d') fils de Bernard VII, comte de Pardiac et de la Marche, p. 184 et s., 204 et s., 219 et s., 266 et suiv.
Armagnac (famille d'), p 204 et s.
Armagnac (Jean IV, comte d'), p. 185 et s., 204 et s., 404 et s.
Armagnacs et Bourguignons, p. 379 et s. et *passim*.
Armange (Jean), p. 292 et s.
Armée (réforme de l'), p. 7, 9.
Armoiries, p. 4, 6 et s.
Armoiries d'Angleterre, p. 409.
Armoiries d'Artus de la Table-Ronde, p. 409.
Armoiries de France et d'Angleterre, p. 409.
Armoiries de Rouen, p. 409.
Armoiries fabuleuses ou romanesques, p. 6, 7, 9, 409.
Armenton de Bordes. *Voyez* Bordes.
Arpajon (Brangonnet d'), Brigo, Bérengon ou *Bérenger*, p. 215.
Arpajon (le seigneur d') Hugues III, vicomte de Lautrec, p. 203, 205 et s.
Arras, p. 115, 130 et s, 361 et s., 372.
Artillerie, p. 143, 149, 244, 251 et s.
Artois (hôtel d'), p. 99.
Artus de la Table-Ronde (armoiries de), p. 409,
Artus III de Bretagne. *Voyez* Richemont.
Arundel (le comte d'), p. 109, 362.
Astramen (diable), p. 337 et s.
Aubourg (Thomas), p. 190.
Aubriot (Hugues), p. 4, 90.
Aucent (Guill.), p. 128.
Aumale (Jean d'Harcourt comte d'), p. 161 et s., 166, 170 et s., 188 et s., 196 et s.
Aumale, p. 400 et s., 404, 408.
Auquetonville. *Voyez* Octonville.
Auvergne (Anne d'). *Voyez* Bourbon
Auvergne (Jeanne d'). *Voyez* Berry.
Auxerre, p. 160, 238, 272, 273 et s., 365 et s., 367, 390, 400.
Avaugour (Guillaume d'), 175.
Avaugour (Louis d'), 202.
Averton (André d'), 230.
Avranches, p. 204.
Azay-sur-Indre, p. 148
Azincourt, p. 15, 133, 307, 374 et s.

Bacqueville (Guillaume Martel, sire de), p. 321.
Bailli ou sénéchal de Lyon. *Voyez* Groslée (Imbert de).
Bailli de Rouen (Cousinot), p. 21.
Bailli de Rouen pour les Anglais, p. 304. *Voy.* Paolin.

Digitized by Google

Bailli de Mâcon. *Voy* Groslée.
Baligant ou Baligaut (Jean), p. 412 et s.
Ballet, p. 76, 83
Ballue (le cardinal de la), p. 25.
Ban militaire, p. 400.
Bannière de saint Georges, p. 409. *Voyez* Etendard.
Bapaume, p. 130
Bar (Edouard III, duc de), p. 62, 122 et s., 125 et s, 128, 130 et s., 134 et s, 368.
Bar (Henri de), p. 339
Bar (Jean de), médecin de Charles VI, p. 339.
Bar (Jean dit monseigneur de), p. 115, 134.
Bar (le Bourg ou bâtard de), p. 261.
Bar (le Veau ou Guy de), p. 145, et s., 148 et suiv.
Bar (Louis, cardinal de), p. 107, 138.
Bar (Marie de France, duchesse de), p. 91.
Bar. *Voyez* Anjou (René).
Barante (le baron de), p. 18 et s., 78 et s.
Barbasan (Arnauld Guilhem de), p. 121, 142, 154, 385, 407.
Barbette (hôtel de), p. 97.
Barraust (Jean), p. 416.
Basas, p. 184 et s.
Basin (Thomas), p. 25, 42. *Voyez* Chronique de Basin
Bastille Saint-Antoine, p. 325, 360, 368 et s.
Bâtard d'Alençon, de Bar, de Navarre, de Saint-Paul, de Thierry, de Thyen. *Voyez* ces noms.
Bâtard d'Orléans. *Voy.* Dunois,
Bataille (Guillaume), p. 118, 152.
Baudaille (Jean), chancelier de Chartres, p. 142. *Voyez* Chancelier.
Baude (Henri), p. 23 et s., 43, 181.
Baudricourt (Robert de), p. 237, 239.
Baugé (bataille de), p. 155 et s., 386 et s.
Baugency. *Voyez* Beaugency.
Bavière (Isabelle de), reine de France, p. 15, 91, 93, 97, 132, 141, 143 et s., 148, 208, 325 et s., 329, 348 et s.. 351 et s, 358 et s., 367. et s., 390 et suiv.
Bavière (Jean de), évêque de Liège, p. 104 et s. 348 et s.
Bavière (Louis le Barbu, duc en), p. 93 et s., 111, 125 et s., 128, 129, 325 et s., 368 et s.
Bayeux, p. 139.
Bayeux (évêque de). *Voyez* Boisset.
Bazin. *Voyez* Basin.
Beaucamps, p. 402 et s.
Beauchamp (lord Pierre), p. 185 et s.
Beaufort en Bretagne (le seigneur de), p. 192 et s.
Beaufort (Henri de) évêque de Winchester, cardinal, dit le cardinal d'Angleterre, p. 286, 405 et s.
Beaufort (Jean de), comte de Samerset, p. 168.
Beaugency, p. 157, 225, 226, 227, 232, 260, 265 et s., 399 et s., 412 et s.
Beaulieu (le Camus de), p 173, 207 et s.
Beaumanoir (Jacques de Dinan, seigneur de), p. 218, 219 et s., 266 et s., 268 et s.
Beaumesnil (le sire de), p. 218 et s.
Beausault (le seigneur de), p. 197.
Beauvais, p. 285 et s., 290 et s., 295, 308, 340, 400 et s.
Beauvaisis. *Voyez* Picardie.
Beauvau (Bertrand de), sire de Précigny. p. 21.
Beauvoir (famille de), p. 85.
Bedford (Jean de Laucastre, frère de Henri V, duc de), p. 161, 163, 164, 170 et s., 184 et s., 194 et s., 197, 198, 218, 231 et s., 233 et s., 235 et s.,

Digitized by Google

247 et s., 260, 280, 283, 286 et s., 290 et s., 384 et s., 391 à 394, 400, 405, 406.
Bedford (duchesse de). *Voy.* Bourgogne.
Belleville (Jean de Harpedanne, seigneur de), p. 234 et s.
Belloy (le sire de), p. 165.
Benoît XIII, pape, p. 345 et s.
Bernay, p. 161 et s.
Berrey (Werner), p. 146.
Berry (Jacques le Bouvier héraut d'armes et chroniqueur, appelé Berry le héraut). *Voy.* au mot Chronique.
Berry (Jean, duc de), p. 92, 96 et s. jusqu'à 138, 328, 348 et s., 351 et s., 357, 363, 365, 367 et s., 375 et s. *Voyez* Charles, duc de Berry.
Berry (Jeanne d'Auvergne, duchesse de), p. 91.
Berry (Michel de). *Voy.* Michel.
Bétancourt (Morelet de), p. 112.
Béthencourt, p. 175, 176, 224.
Béthune (Jean de). *Voyez* Marueil.
Beuil (Jean, sire de), p. 220 et s.
Bibliothèque de l'École des Chartes (Recueil périodique), p. 1, 14, 17, 20.
Bicêtre (Wicester et Wincester), p. 109, 112.
Biset (Henri), p. 216.
Blanche de Navarre, deuxième femme de Philippe de Valois, p. 91, 320.
Blancs-Manteaux (église et couvent des), p. 98 et suiv.
Blangy, p. 402 et s.
Blanqueborne, capitaine anglais, p. 219 et s.
Blason. *Voyez* Armoiries.
Blois, p. 233 et s., 243, 251, 265.
Blois (Marie de). *Voy.* Marie,
Blois (Olivier de). *Voyez* Penthièvre.
Boisratier (Guillaume de), archevêque de Bourges, p. 369, 373 et s.
Boissenner (nom estropié), p. 218.
Boissel (Jean), p. 395.
Boisset (Jean de), évêque de Bayeux, p. 352.
Bonny-sur-Loire, p. 270, 271 et s.
Bordeaux, p. 96, 122.
Bordes (Arnauton de), p. 109, 118, 119.
Bordet (Nicolas), p. 193 et s., 210.
Bos (du). *Voyez* Du Bois,
Bosredon (Louis de), p. 7, 119, 120, 140, 364.
Boucan (Jean Stuart, comte de), p. 155 et s., 157, 168, 170 et s., 186, 195 et s., 203.
Bouchard (Alain), p. 7. *Voyez* Chronique.
Boucher (famille), p. 18 et s., 35.
Boucher (Jacques), p. 249, 256.
Bouchers de Paris, p. 124.
Bouchet (Jean), p. 5, 81.
Bouchet (Raoul du), 294 et s.
Boucicaut le Petit, p. 329 et s. *Voy.* Lemaingre (Jean).
Bouillon (Godefroy de), p 317.
Boulai (du), p. 80.
Bourbon (Charles de), comte de Clermont, puis duc de Bourbon, p. 38, 84 et s., 219 et s., 233 et suiv., 235 et s., 273, 284, 290 et s., 292, 293 et s., 402 et s.
Bourbon (Anne d'Auvergne, duchesse de), p. 91.
Bourbon (Jacques de), sire de Préaux, p. 161.
Bourbon (Jean, comte de Clermont, puis duc de), p. 6, 93, 101, 107, 111, 120 et s., 126 et s., 128 et s., 130 et s., 134, 335, 351 et s., 367 et s., 369, 374.
Bourbon (Louis II, duc de), p. 96 et s. 351 et s.
Bourbon (Marie de), duchesse de Calabre, p. 84 et s.
Bourbon. *Voyez* Vendôme.
Bourdet. *Voyez* Bordet.
Bourg, c'est-à-dire bâtard. *Voy.* Bâtard.
Bourg-en-Guyenne, p. 96 et s., 330 et s.

Digitized by Google

Bourg-Neuf-de-la-Forêt, p. 189 et s.
Bourgeois de Paris anoblis, p. 94.
Bourges, p. 121 et s., 148, 151. 157, 163, 218 et s., 272, 365 et s., 370.
Bourges (archevêque de). *Voy.* Boisratier.
Bourgogne (Anne de), duchesse de Bedford, etc., p. 165 et s., 393.
Bourgogne (Antoine de), duc de Brabant, p. 94, 113, 134, 322, 327 et s., 375.
Bourgogne (Charles le Téméraire, duc de), p. 112.
Bourgogne (Isabelle de), p. 321.
Bourgogne (Jean sans Peur, comte de Nevers, puis duc de), 14, 15, 16, 30, 62, 92, 94, 95 et s. jusqu'à 152, 307, 322 et s., 325 et s., 330 et s., 332 et suiv., 347 et s., 351 et s. jusqu'à 383.
Bourgogne (Marguerite de), fille de Jan sans Peur, duchesse de Guyenne, etc., p. 144, 164, 324.
Bourgogne, Marguerite de Flandres, duchesse de), femme de Philippe le Hardi), p. 91.
Bourgogne (Philippe de), comte de Nevers, frère de Jean sans Peur, p. 93, 116, 133 et s., 374.
Bourgogne (Philippe le Bon, comte de Charolais, duc de), p. 94, 153, 164, 184 et s., 392 et s., 402 et s., 405 et s.
Bourgogne (Philippe le Hardi, duc de), p. 83, 89, 90, 92, 93. 321, 375.
Bournonville (Enguerrand de), 95, 121 et s., 130, 364 et s., 372 et s.,
Bousos, p. 184 et s.
Boussac (Jean de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère et de), maréchal de France, p. 173, 230 et s., 234 et s., 236 et s., 246 et s., 251 et s., 263 et s., 281 et s., 288 et s., 290 et suiv.
Boutaric (Edg.), p. 70
Bouvier (Jacques le). *Voyez* Berry et Chronique.
Bouzon de Failles, p. 213 et s.
Brabant (duc de). *Voyez* Bourgogne (Antoine de).
Brabant (duchesse de). *Voyez* Hollande.
Braine (Jean VI, comte de), et de Roucy, p. 110, 115.
Breban, Braiban ou Brabant (Clignet de), p. 96 et s.
Branche (Henri), p. 212.
Branche (Philippe), p. 211.
Braque (Robert), p. 142.
Braquemont (Braquet de), p. 115
Braquemont (Lionel de), p. 115.
Braques (Jean), p. 409 et s.
Bretagne, p. 319 et s.
Bretagne (Gilles de), p. 204.
Bretagne (Jean VI, duc de). p. 111, 112, 126, 128 et s., 133 et s. 150, 158, 161, 168, 172, 200 et s., 202 et s., 207 et s., 321, 335, 348 et s., 351 et s., 369, 392.
Bretagne (Richard de), p. 319 et s.
Brézé (Pierre de), p. 24, 71 et s.
Briconnet (Guillaume), p. 7.
Bridiers (vicomte de). *Voyez* Naillac.
Brie-Comte-Robert, p. 136.
Brimeux (David de), p. 132.
Broiville (Jean), p. 416.
Brusac (Gautier de), p. 263.
Buchon, p. 3
Burdett. *Voy.* Bordet.
Busançais (traité de), p. 123. et s.

Cabinet historique, p. 21.
Caboche (Jean), p. 125, 126, 128.
Cadart (Jean), p. 172, 201.
Caen, p 139, 378, 393.
Cagny. *Voy.* Chronique
Calais, p 95, 134, 136, 373, 386, 408.
Caqueran. *Voyez* Le Borgne.
Caliche. *Voyez* Caboche,

Digitized by Google

Caourse (Antoine de). *Voyez* Malicorne.
Cardinal d'Angleterre. *Voyez* Beaufort.
Carson (Jean), p 146.
Cassinelle (Biète), p. 110.
Catherine de France, p. 152 et s., 155, 160 ,383 et s., 390 et s., 392 et s.
Catherine de Médicis, p. 75.
Cauchon (Pierre), p. 286, 309 et s.
Cavalerie, p. 400.
Chartier (Jean), p. 2, 17, 41. *Voyez* Chronique.
Célestins de Paris (Eglise et couvent des), p. 26, 69 et s., 334 et s., 342.
César (Jules), p. 314.
Chabannes (Jacques de), p. 230 et s.
Chabanais. *Voyez* Chartres (le vidame de).
Chainvillier (Jean de), p. 232.
Chalon (Jean III, de), prince d'Orange, p 115, 117.
Châlons-sur-Marne, p 279 et s.
Châlons (Hugues de) *Voyez* Tonnerre
Chambre des comptes (Mémoriaux de la), p. 15, 16.
Champeaux (Guillaume de), p. 164, 185 et s., 193.
Champollion (Aimé), p. 16, 18.
Chancelier d'Alençon, Jean de Montaigu. *Voyez* Montaigu (Jean).
Chanceliers de France, p. 335. 367, 380, savoir : Corbie (Arnaud de), p. 367; — De Laistre (Eustache), p. 143; — Marle (Henri de), p. 6, 10, 145; — Montaigu (Jean de), p. 348. *Voyez* Montaigu (Jean). Jean de Vesly (ou Wailly), p. 125
Chancelier de Guyenne : Jean de Melles, p. 110; Jean de Montaigu, p. 108. *Voyez* Montaigu (Jean), Jean de Vesly (ou Wailly), p. 125.
Chancelier de la Reine (Pierre de Lesclat), p. 109.
Chancelier de (l'Eglise?) de Chartres (Jean Baudaille), p. 142.
Chancelier du duc de Berry (Gérard de Montaigu), p. 109. *Voyez* Montaigu (Gérard).
Chaperons blancs, p. 367 et s.
Charles II, roi de Navarre, p. 29.
Charles V, roi de France, p. 35, 280, 316 et s., 333.
Charles VI, p. 7, 28 et suiv , 36, 89 et s., jusqu'à 178, 280, 317, 321 jusqu'à 391.
Charles VII, p. 1, 5, 7, 16, 20 et s., 29 et s., 36, 64 et s., 138, 140, 141, 144, 147 jusqu'à 177, 179 jusqu'à 296, 376 et s., jusqu'à 407.
Charles VIII, p. 5, 6, 7, 26.
Charles IX, p. 4
Charles, duc de Berry, fils de Charles VII, p. 44.
Charles le Téméraire. *Voyez* Bourgogne.
Charles Martel, p. 7, 10.
Charte-partie, p. 205.
Chartres (Evêque de). *Voyez* Gouge.
Chartres (Hector de), p. 6, 356.
Chartres (le vidame de). Charles de Vendôme. Chabanais, p. 266.
Chartres (Regnauld de), chancelier de France, archevêque de Reims, p. 6, 10, 194, 239, 251, 276 et s., 280 et s., 296 et s., 400
Chartres, p. 90, 107, 112, 142 et s., 155, 156, 157, 170, 171, 195 et s., 351 et s., 355, 356 et s., 386 et s.
Chastelain (George). *Voyez* Chronique.
Chastellux (maison de), p. 85.
Châteaudun, p 413.
Château-Gaillard, p. 406 et s., 408
Château-sur-Marne (Jacques II seigneur de), p. 280 et s.

Digitized by Google

Chateaubriand (le sire de), p. 221.
Châteaubrun *Voyez* Naillac.
Châteaugirou (le seigneur de), p. 221 et s.
Châteauneuf - en - Thimerais, p. 175, 176.
Châteauneuf-sur-Loire, p. 224, 227
Château-Thierry, p 324.
Châteauvillain (Guillaume de), p. 148 et s.
Chatelain (Adam), p. 175.
Châtillon (Marie de). *Voyez* Marie
Châtillon - sur - Marne (Jacques II, seigneur de), p. 280 et s.
Chaumont (le seigneur de), Louis d'Amboise, p 230 et s.
Chaumont-Quitry (Guillaume de), p. 115, 134.
Chaumont-Quitry (Lionel de), p. 111, 229 et s.
Chauvigny (le seigneur de), p. 265 et s., 268 et s.
Cheligne *Voyez* Theligne.
Cherbourg, p. 151. 324 et s.
Chevallet (Albin de), p. 309.
Chenaux, p. 72.
Chevreuse, p 144
Chevreuse (le sire de), p. 118
Chinon, p. 194, 203, 238, 243 365.
Chronique de Basin, p. 25; —; de Berry le hérault, p. 2, 53; — de Bretagne, par Alain Bouchard, p 7, 12; — de Parceval de Cagny, p. 53, 71, 167, 172, 190, 218; — de Jean Chartier, p. 46, 51 et s., 172, 183, 214, 243, 407 et s.; — de Georges Chastelain, p. 53, 284; — de P. Cochon, p. 299 et s.; — de Mathieu de Coucy, Coussy ou Escouchy, p. 76; — de Cousinot, p. 55 et s ; — de Gaguin, p. 12; — de Guillaume Gruel, p. 53; — de Jean Juvenal ou Jouvenel des Ursins, p 79, 104; — de Lalain, p. 53, 76; — de la Pucelle, p. 35 et s., 179 et s.; — de Lefèvre, sire de Saint-Rémy, p 43, 167; — de Monstrelet, p. 6, 14, 80, 122, 167, 311, 406; — de Raoulet (Jean), p. 158, 159, 214, 382, 388, 407; — française de Saint-Denis, p. 160; latine ou grande Chronique de Saint-Denis, p. 12, 28, 51, 79; — Martinienne, p. 12; — scandaleuse, p. 27; *Voyez* Abrégé Bourguignon, Fragment, Geste.
Clarence (Thomas de Lancastre, duc de), p. 16, 122 et s., 155, 386.
Clercs. *Voyez* Ecoliers.
Clermont (Evèque de). *Voyez* Gouge
Clermont (le Comte de). *Voyez* Bourbon.
Cléry, p. 177, 225 et s.
Cleuville (Pierre de), dit le Grand Perrin ou le Grand Pierre, p. 296 et s.
Clifton (Thomas), p. 190.
Clisseton (Thomas), p. 190. *Voy.* Clifton.
Clotaire IV, p. 9.
Coarase (Raymond - Arnaud, seigneur de), p. 228 et s.
Cochon (P.), p. 395.
Coëtivy (Prégent de), p. 39, 176, 225.
Coëtquen (Raoul de), p. 204.
Colin de Pizeuz, p. 362.
Colles (Guillaume), p. 309
Combarel (Hugues de), p. 208 et s.
Commercy (Robert de Sarrebruck, seigneur de), p. 280.
Commus. *Voyez* Moleyns.
Compiègne, p 18, 130 et s., 140, 167, 285 et s., 325, 371 et s., 378, 400.
Comptes royaux, p. 17.
Concile de Constance, p. 133.
Concile de Pise, p. 353.
Concressault, p. 165.
Cône-sur-Loire, p. 159 et s., 271 et s.

Digitized by Google

Conjurations de diables, p. 337 et s.
Conspiration bourguignonne, p. 137; — de Richard Mite, p. 398.
Constance (Concile de), p. 133.
Contes (Louis de), p. 242.
Corbeil, p. 142, 160, 328, 339.
Corbie (Arnauld de). *Voyez* Chancelier de France.
Corbie (Saint-Pierre de), p. 396.
Cornouailles (Sir John Cornwallis), p. 124, 388.
Cornwallis (sir John). *Voyez* Cornouailles.
Costume remarquable, p. 331. *Voyez* Mode.
Cotin (André), p. 100.
Coucy, p. 114.
Coucy, Coussy ou Escouchy (Mathieu de). *Voyez* Chronique.
Coulonces (Jean de la Haye, baron de), p. 188 et et s., 221 et s.
Cour amoureuse, p. 15.
Cousin (Gilles), p. 156.
Cousinot (Catherine), p. 18, 23.
Cousinot de Montreuil, p. 4 et s., 19 et s., 58 et s., 63 et s., 69 et s., 180 et s., 236 et s.
Cousinot (Guillaume), chancelier, p. 4 et s., 13 et s., 61 et s.
Cousinot (famille), p. 13.
Cousinot (Pierre), p. 13, 19. *Voyez* Chronique.
Coussy (Mathieu de). *Voyez* Chronique.
Coutances (Evêque de). Gilles. *Voyez* Des Champs.
Couvrefeu, p. 97.
Cramesnil (le seigneur de), p. 321.
Craon (Antoine de), p. 113 et s., 118.
Craon (Jean de), sire de Montbason, p. 110, 115, 119 et s.
Cravant, p. 165, 186 et s., 272.
Crotoy (Geoffroy du), p. 395.
Croy (Jean, sire de), p. 100, 113, 134.
Crouy (Pierre de). *Voyez* Croy.
Culant (Charles de), p. 7.
Culant (Louis de), p. 167, 208, 233 et s., 236 et s., 263 et s. 268 et s., 271 et s., 281 et s., 293 et s.

Dachery (Jean), p. 146.
Dagobert, p. 9.
Dammartin, p. 129 et s.
Danse p. 83 et s. *Voy.* ballet.
Darc (famille), p 237
Darc (Jeanne), p. 40 et s., 237 et s. jusqu'à 294, 315, 398 et s. jusqu'à 404.
D'Arcq. *Voy.* Douët-d'Arcq.
Dardanus, p. 314.
Davy (Jean), chancelier d'Orléans, p. 15.
De Laistre ou Delestre (Eustache). *Voyez* Chancelier de France.
Delisle (Léopold), p. 25.
Delpit (Jules), p. 21.
Des Champs (Eustache), p 339.
Des champs (Gilles), évêque de Coutances, p. 339, 352.
Des Courtils (Pierre), p. 165.
Des Croix (Roberton), p. 220 et suiv.
Des Essarts (Pierre). *Voy.* Essarts.
Des Guerres (Arnoul), p. 380.
Des Marcs ou Des Maretz (Jean), p. 306.
Des Prez (Hue), p. 232.
Diables et diableries, p. 337 et suiv.
Dinan (Bertrand de), p. 221.
Dinan (Jacques de), p. 266 et s.
Domremy, p. 237.
Dorset (le comte de), Jean de Beaufort, comte de Dorset et de Somerset, p. 124, 135.
Douët-d'Arcq, p. 14.
Douglas (Guillaume, comte de), duc de Touraine, p. 168, 169, 194, 195, 196 et s.
Douille ou d'Orille (Jean), p. 384 et s.
Dreux, p. 157, 365 et s., 370 386 et s.

Digitized by Google

Du Bellay (Jean), p. 186, 187 et s.
Du Belloy (Robert), p. 137.
Du Bois (Mansart), p 119.
De Broillac (Guillaume), p. 232.
Du Chatel (Guillaume), p. 319 et s., 321.
Du Chatel (Tanneguy ou Tanguy), prévôt de Paris, p. 137, 140, 144, 147, 152, 157, 159, 163, 172, 200 et s.
Du Coing, p. 212.
Du Guesclin (Bertrand), p. 308 et s., 315 et s.
Du Lis (famille), p. 237.
Du Mesnil (Guyot), p. 125.
Du Mesnil (Jean), p. 368.
Du Mesnil. *Voy.* Moulin du Mesnil.
Du Mont (Philippe), p. 125.
Du Mouchel. *Voy.* Mouchiel.
Dun-le-Roy, p. 365 et s.
Dunois (Jean, bâtard d'Orléans, comte de), p. 16, 20, 39, 174 et s., 214 et s., 226, 230 et s., 233 et s., 236 et s., 262 et s., 285, 288 et s.
Du Plaise (Guyane ou Guillaume), p. 372 et s.
Du Pont (Colin), p. 137.

Echiquier de Rouen, p. 397
Ecoliers de l'Université, p. 323, 348, 370.
Ecosse, p. 64 et s.
Ecosse (roi d'), Jacques II, p. 168. *Voy.* Marguerite.
Ecrouelles touchées par le roi, p. 282 et s.
Eglise (privilèges de l'), p. 308, 394 et s.
Elections des prélats, p. 351 et s.
Empereur. *Voy.* Robert.
En ce contemple (locution signalée), p. 36.
Épée consacrée au diable, p. 338.
Épée de sainte Catherine de Fierbois, p. 242.
Escars. *Voy.* Pérusse.
Essarts (Pierre des), prévôt de Paris, p. 8, 9, 103 et s., 108 et s., 110, 113, 116, 117, 125, 126, 357, 363, 364 et s., 368.
Estaing (Guillot d'), sénéchal de Rouergue, p. 20.
Estre (de l'). *Voy.* Delestre.
Etampes, p. 119, 142, 174, 364.
Etendard de Jean, duc de Bedford, p. 392.
Etendard de la Pucelle, p. 246, 256, 263, 278.
Etendard du sire de Graville p. 331.
Etendards des Anglais, p 291.
Etiennette (la belle), p. 27.
Etrépagny, p 404 et s.
Eu (Charles d'Artois, comte d'), p. 107, 134.
Evêque de... *Voy.* au nom du siège.
Exécutions révolutionnaires, p. 367 et s.

Facon (Mad. de), p. 84 et s.
Falaise, p. 151.
Falet ou Follet, p. 85.
Falstalf (*Sir John*), p. 198, 217 et s., 235, 265 et s., 267, 399.
Fécamp, p. 353.
Ferbourg, capitaine breton, p. 292 et s.
Féron (le). *Voy.* Le Féron.
Ferron de Villeprouvée, p. 218 et s.
Figue (faire la), p. 329.
Filigrane de papier, p. 411.
Filvatre. *Voy.* Fitz-Walter, p. 211.
Flamel (Nicolas), p. 320.
Flavy (Guillaume), p. 290.
Floquet (Auguste), p. 308 et s.
Foire. *Voy.* Pèlerinages.
Foix (Jean, comte de), p. 171, 184 et s., 208.
Foix (famille), p. 208.
Follet ou Fallet, p. 85.
Fontaines (le seigneur de), Garin ou Guérin, p. 115, 186, 187 et s.
Fontenay (Hue de), p. 218 et s.

Digitized by Google

Fontenoy (Pierre de), p. 153, 165.
Fortin (Pierre), dit le Tort-Fileux, p. 70 et s.
Fortune publique à Rouen, p. 388.
Fosse-de-l'Heure, p. 374 et s.
Foucaut (Aubert), p. 115.
Foucault (Jean), p. 288, 293 et s., 295 et s.
Fougères, p. 218.
Fragment français de la Chronique de Saint-Denis, p. 407.
Fragment relatif aux hostilités des Bourguignons, p. 411 et s.
Francio et Turcus, p. 28. *Voy.* Francus.
François Ier, duc de Bretagne, p. 204.
Francus, p. 314. *Voy.* Francio.
Fresnay, p. 185.
Froissart, p. 6.

Gage de bataille, p. 93.
Gaignières, p. 21.
Gaillon, p. 392, 393 et s.
Galerande, p. 211 et s.
Galles (le prince de), p. 322, 325.
Galardon, p. 156.
Gamaches (M. de), Guillaume II, sire de Gamaches en Vexin, p. 165, 186, 187 et s., 378.
Gand, p. 99 et s.
Gaubert (Philippe), p. 416.
Gaucourt (Raoul V, sire de), p. 115, 118, 119 et s., 129 et s., 133 et s., 136 et s., 364, 379.
Gaucourt (Raoul VI, de), p. 17, 214 et s., 246 et s.
Gaudin (Eustache), p. 232.
Gencian. *Voy.* Jancien.
Gendarmerie de France, p 8
Gergeau, *Gergueau*. *Voy.* Jargeau.
Gerson (Jean), p. 339.
Geste des nobles françois, p. 8, et s., 73 et s., 89 et s.
Giac (Pierre de), p. 172, 201, 207 et s.
Gien, p. 111, 270, 271 et s., 276 et s., 354.
Girème (Nicole de), p. 229 et s., 257.
Gisors, p. 384.
Glacidas. *Voy.* Glasdale.
Glasdale (William), p. 227 et s., 230 et s., 254 et s.
Glocester (Humfrey, duc de), p. 157, 161.
Godefroy de Bouillon, p. 317.
Godefroy (Denis, p 1, 3, 16, 20, 21 et s., 179 et s., 293.
Gonet (Jean), p. 414.
Gouge de Charpaignes (Martin), évêque de Chartres, puis de Clermont, p. 109, 120, 147, 148.
Goy. *Voy.* Le Gouais.
Grand maître des arbalétriers. *Voy.* Graville, Hangest, Rambures.
Grand-Perrin ou Grand-Pierre. *Voy.* Cheuville.
Grandpierre, p 295.
Grantson (Othe de), p. 93.
Graville (Jean V, Malet, sire de), grand maître des arbalétriers, p. 197, 215 et s., 281, 288, 300, 329 et s., 330, 391, 392.
Gray, seigneur anglais, p. 231.
Groslée (Humbert de), bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, p. 165, 184 et s., 193.
Gruel (Guill.) *Voy*, Chronique.
Gueldres. *Voy.* Renaud.
Guérard (Thomas), p 227.
Guerre (Raimonnet de la), p. 145.
Guise, p. 169.
Gutenbert (Jean), p. 396.
Guyenne (duchesse de). *Voy.* Bourgogne (Marguerite).
Guyenne (Louis, duc de). *Voy.* Louis Dauphin.

Haguenonville (Hagan de), p. 111.
Hahay (tumulte), p. 247.
Hainaut, p. 211,

Digitized by Google

Haleslal ou Halsates (Gilbert de), p. 227 et s., 231.
Hannotin de Clériaux, p. 97 et s.
Hambuye (le sire de), p. 119.
Hangest (Jean de Heuqueville, sire de), grand maître des arbalétriers, p. 95, 115, 134 et s., 325.
Harcourt (Christophe de), p. 240
Harcourt (collège d'), p. 125
Harcourt (Jacques d'), p. 162, 222 et s.
Harcourt (Jean VII, comte d'), et d'Aumale, p. 378, 380.
Harcourt (Jean VIII d'), comte d'Aumale, p. 71, 378.
Harcourt (Louis d'), archevêque de Narbonne, p. 71.
Harcourt (Marie d'), p 71.
Harengs (journée dite des), p. 233 et s.
Harfleur, p. 133, 322, 374 et s., 375, 376 et s.
Hector, p. 314.
Heilly (le seigneur de), p. 100, 109, 113 et s., 121 et s., 134.
Henri IV, roi d'Angleterre, p. 121 et s., 124, 322.
Henri V, roi d'Angleterre p. 133 et s. jusqu'à 159, 202, 307, 373 et s., jusqu'à 390.
Henri VI, roi d'Angleterre, p. 160, 279, 300 et s., 392 et s., 407, 408 à 410.
Héron (Robert), p. 231.
Hiver rigoureux dit le grand hiver, p. 99 et s., 330 et s.
Hogue Saint-Warast (la), p. 122, 324 et s., 365 et suiv., 377 et s.
Hohedal (Guillaume), p. 212 et s.
Hollande (Jacqueline de Hainaut, duchesse de Brabant et de, p. 131, 157.
Hollande (le duc de), Guillaume VI, p. 105, 107, 131 et s., 135.
Honfleur, p. 135, 139.
Hommet (le seigneur du), p. 294.
Hongreville. *Voyez* Hungerville.
Hôtel de Barbette, p. 97.
Hôtel de Nesle, p. 138.
Hôtel de la petite Guyenne, p. 125.
Hôtel de Saint-Paul, p. 162
Hunaudaye (le seigneur de la), p. 222 et s.
Hungerville, p. 72.
Hungerford (lord), p. 269.
Huntingdon (John Holland comte d'), p. 155.
Huques, p. 128.
Hynars (diable), p. 337.

Illiers (le seigneur d'), Florentin, p. 175.
Islande. *Voyez* Yolande.
Isabelle de Bavière. *Voyez* Bavière.
Isabelle de Bourgogne. *Voyez* Bourgogne.
Isabelle d'Ecosse, p. 85.
Isabelle de France, duchesse d'Orléans, p. 101, 106, 108, 325 et s., 353.
Isabelle de Lorraine, p. 85 et s.,
Issoudun, p. 173, 207 et s.

Jacleville (Elion de), p. 126, 142, 143.
Jacqueline de Hainaut. *Voyez* Hollande.
Jacques II, roi d'Ecosse, p. 168.
Janville, p. 163, 176 et s., 224, 225, 269 et s., 309 et s.
Japhet, p. 314.
Jargeau, p 174, 226 et s., 232, 260, 263 et s., 399 et s.
Jean II, roi de France, p. 29.
Jean VI, duc de Bretagne. *Voy.* Bretagne.
Jean XXIII, pape, p. 133.
Jean, dauphin, duc de Touraine, p. 138, 140, 378.
Jean de Mâcon, p. 43.
Jean de Metz, p. 238.
Jean de Troyes, p. 125 et s., 128.
Jean-Jean ou Jean de Leyde (Maître), p. 146 et s.

Digitized by Google

Jean-qui-chante, sergent, p. 416.
Jean Sans Peur, duc de Bourgogne. *Voyez* Bourgogne.
Jeanne d'Auvergne. *Voyez* Berry (Jeanne).
Jeanne de France, femme de Jean VI, duc de Bretagne, p. 321.
Jencien (Benoît), p. 146.
Jergeau. Voyez Jargeau.
Journal du siège d'Orléans, p. 48 et s.
Jour de l'an (1er jour de l'an), p. 329, 413.
Joursanvault (catalogue des archives ou collection de M. le baron de), p. 15, 16, 20 et s.
Jouvenel des Ursins. *Voyez* Ursins.
Juliers. *Voyez* Renaud.
Jup (murmure), p. 301 et s.
Juvénal des Ursins. *Voyez* Ursins.
Juvisy, p. 325 et s.

Kannedy (Ecossais), p. 215 et s.
Kyriel (Thomas), p. 186.

La Bellière (le vicomte de), Jean de Malétroit, p. 222 et s.
La Blanque-Taque, p. 186.
Laborde (le comte Léon de), p. 16.
La Borde (Philippe de Melun, seigneur de), p. 219.
La Broussinière, p. 166, 189 et s.
La Bussière, p. 165, 193.
La Chapelle (Pierre de), p. 229 et s.
La Charité, p. 159 et s., 270, 271 et s. 390 et s.
La Croix du Maine, p. 5.
La Fayette (Gilbert de), p. 8. 11, 184 et s., 195 et s., 198, 234 et s.
La Ferrière (Bertr. de), p. 294.
La Ferté-Bernard, p. 173, 175, 202.
La Flèche, p. 211.
La Fontaine (Guillaume de), p. 303
Lagny-sur-Marne, p. 136, 293, 337, 402, 407.
La Granche (Jean de), p. 217.
La Gravelle, p. 166, 188 et s., 218.
La Guerre (Raimonet de), p. 145.
La Haye (Jean de), p. 188 et s.
La Heuse. *Voyez* Le Borgne.
La Hire (Etienne de Vignolles, dit), p. 215 et s., 220 et s., 230 et s., 234 et s., 251 et s., 260 et s., 263 et s., 268 et s., 286 et s., 287 et s.
La Hogue. Voyez Hogue.
Laigle (le seigneur de), Jean de Blois, vicomte de Limoges, p. 185 et s
Laire (Robert de), p. 186 et s.
Laistre (de). *Voyez* Delestre.
Laitre (Eustache de). *Voyez* Delaitre.
Lalain (Chronique de). *Voyez* Chronique.
Lallier (Michel), p. 153.
La Marche (comte de), Bernard d'Armagnac, p. 219 et s. *Voyez* Armagnac.
La Marche (Jacques de Bourbon, comte de), p. 111, 119, 322, 364.
Lamé (Geoffroi de), p. 232.
Lancelot de l'Isle, p. 227 et s., 231.
Landen (Pépin de). *Voyez* Pépin des Landes,
Landes (Pépin des). *Voy.* Pépin.
Languedoc (Guillaume), p. 231.
Laon, p. 295.
La Pallière (Giraud de), p. 169 et s., 176, 194 et s., 224 et s.
La Palu (Guillaume de), p. 197 et s.
La Poule. *Voyez* Pole.
La Pucelle (Chronique de). *Voy.* Chronique.
La Pucelle d'Orléans. *Voyez* Pucelle.
La Rette (sergent), p. 301 et s

Digitized by Google

La Rivière (Jacques de), p. 126.
La Rivière Jean de , p. 368.
La Rochebaron (le seigneur de), p. 183.
La Rochelle, p. 161, 194.
La Rochetaillée (Jean de), archevêque de Rouen, p. 395.
La Salle (Gadifer de), p. 115.
La Tour (le seigneur de), Bertrand IV, p. 266 et s.
La Trimouille (famille), p. 208.
La Trimouille (Georges de), p. 8, 17, 148 et s., 173, 174, 207 et s., 217, 220, 273 et s., 288 et s.
La Trimouille (Jean de), seigneur de Jouvelle, p. 226.
Lautrec. *Voy.* Arpajon.
Laval (Anne de), veuve de Bertrand du Guesclin), p. 315.
Laval (André de), seigneur de Lohéac, p 39, 189 et s., 222 et s., 265, 266 et s., 268 et s., 273, 294 et s.
Laval (Gilles de). *Voyez* Rais.
Laval (Guy de), p. 189 et s., 265, 266 et s., 268 et s., 273, 284 et s., 290 et s.
Laval (Madame de), p. 189.
Laval (ville), p. 221 et s., 294 et s.
Le Baveux (Jean), p. 232.
Lebeuf (l'abbé), p. 19.
Lebeurier, p. 22, 23, 67.
Le Borgne de Caqueran, p. 165, 193, 194 et s.
Le Borgne de la Heuse, dit *des Ventes*, p. 325.
Le Bourrelier (Jean), p. 142.
Le Bouteillier (Guy), p. 378, 382.
Le Boutellier (Raoul), p. 402.
Le Boutilier (Charles), p. 115, 155.
Le Boutilier (Guillaume), p. 115.
Le Bouvier (Jacques), dit *Berry*. *Voy.* Berry et Chronique.
Le Brun (Charles), p. 197, etc.
Le Camus de Beaulieu. *Voy.* Beaulieu.
Leclerc (Guillaume), p. 153.
Leclerc (Guillot), p. 379.
Leclerc (Regnaud), p. 145.
Le Crotay, p. 162, 222 et s.
Le Duat (capitaine), p. 417.
Le Féron (famille), p. 18 et s.
Le Féron (Jean), p. 4, 5 et s., 8 et s., 18 et s., 33, 55, 82 et s., 314 et s.
Le Fèvre de Saint-Remy (Jean). *Voy.* Chronique
De Galois de Villiers, p. 176, 225.
Le Gois (Thomas), p. 125, 128.
Le Gois. *Voy.* Le Gouais.
Le Gouais (Jean), p. 153.
Le Lude, p. 218 et s.
Le Maçon (Robert), seigneur de Trèves, p 240, 277 et s.
Le Maingre (Geoffroy), p. 8, 11.
Le Maingre (Jean), dit *Boucicaut* maréchal de France, p. 8, 11, 12, 114, 118, 134 et s , 253.
Le Mans, p 91, 173, 175, 198 et s., 220 et s., 340.
Le Normand (Raoulin), p. 395.
Lens (Charles de), p. 148 et s.
Léopards, p. 419.
Le Picart (Henriot), p. 304.
Le Picart (Jacques), p. 24.
Le Porc (Pierre), p. 198 et s.
Le Ret, p. 301 et s. *Voyez* La Rette.
Le Roucin, p. 471 et s.
Le Roux (Jean), p. 191 et s.
Lesclat (Pierre de), p. 109.
Le Sénéchal (Jean), p. 218 et s.
Lesgot (Jean de), p 226 et s., 234 et s.
Le Verrier Jean), p. 218 et s.
Leyde (Jean de). *Voy.* Jean-Jean
Liège. *Voy.* Liégois.
Liégeois (guerre des), p. 104, 347 et s
Ligier, p. 128.
Lignières (le seigneur de), p. 208.
L'Isle-Bouchard (Catherine de), p. 209.
Lions d'Armoiries, p. 409.
Lisieux, p. 139.
L'Isle (Lancelot de), p. 227 et s.
L'Isle-Adam (Gasse de), p. 18.

Digitized by Google

L'Isle-Adam (Guillaume de), p. 23.
L'Isle-Adam (Jean de Villiers, seigneur de), p. 145 et s., 148 et s., 152, 168, 169.
Litière, p. 101.
Livet (Guillaume de), p. 395.
Loches, p. 167, 194, 203.
Lohéac. *Voy* Laval (André).
Lomer (Jean de), p. 146.
Londres, p. 159, 160, 386 et s., 392 et s.
Longny (Louis de), maréchal de France, p. 364 et s.
Loré (Ambroise de), p. 185 et s., 200, 212 et s., 217 et s., 243, 250, 260 et s., 263 et s., 268 et s., 287 et s., 292 et s., 295 et s.
Lore ou Loré, sergent, p. 303.
Lorfèvre (Jeanne), p. 19.
Lorfèvre (Laurence, p. 18.
Lorfèvre (Pierre), p. 18.
Lorraine (Charles, duc de), p. 92, 280, 288 et s.
Louis IX, roi de France, p. 237. 248.
Louis XI, p. 5, 6, 24 et s., 44, 68 et s., 191.
Louis XII, p 7.
Louis, Dauphin, duc de Guyenne, mort en 1415, p. 14, 61. 94 et s., 101 et s., 105. 107, 121 et s., 126 et s., 128 et s., 131 et s. jusqu'à 135, 164, 324, 325 et s., 348 et s., 351 et s., 355 et s., 358 et s., 364, 365 et s., 367 et s., 368 et s., 375.
Louis II d'Anjou, roi de Sicile. *Voy*. Anjou.
Louis de Bavière, *Voyez* Bavière (Louis le Barbu).
Louis, duc d'Orléans. *Voyez* Orléans et ainsi des autres princes.
Louvet Jean, p. 164, 201.
Louviers, p. 406 et s.
Louvre, p. 14, 105, 327, 360.
Loysel (Guillaume), p. 142.
Lusignan, p. 121, 203.
Luxembourg (Jean de), seigneur de Beaurevoir et de Ligny, p. 169, 187, 235 et s.
Luxembourg (Louis de), évêque de Thérouane, chancelier de France pour les Anglais, p. 290.
Luxembourg (Notre-Dame de), *Voy*. Pèlerinages.
Luxembourg (Walerand de), comte de Saint-Paul, p. 6, 9, 95, 111, 118 et s., 319 et s., 324 et s., 367.

Machat (Gérard), p. 240.
Mâcon (Jean de), p 43.
Mâcon (ville), p 165.
Maëstricht, p. 104, 349, 350.
Magus, p. 314.
Maillet (Jean), p. 303.
Maillotins, p. 90.
Maine, p. 211.
Maintenan ou Maintenon (Robert de), p. 111.
Maintenon. *Voy*. Maintenan.
Maître d'hôtel (le grand), Montaigu, p. 335.
Majeure de syllogisme, p. 346.
Maléfices, p. 337.
Malétroit (Jean de), p. 172.
Malicorne, p 212.
Malicorne (Antoine de Caourse, seigneur de), p. 197 et s.
Manchon (Guillaume), p. 303, 309, 395.
Manethon, p. 314.
Manon. *Voyez* Menou.
Mansart du Bos *Voy* Du Bois.
Mantes, p 383 et s., 387 et s.
Many-penny, p. 165.
Marchangy, p. 78.
Marchenoir, p. 171, 226 et s., 271, 412 et s.
Marcoussis, p. 110, 112, 132, 136, 142 et s, 353.
Maréchal ferrant, p. 353.
Marescot (Morlet de), p. 111.
Marguerite d'Anjou. *Voyez* Anjou.
Marguerite de Bourgogne. *Voy*. Bourgogne.
Marguerite d'Ecosse, p. 75, 85 et s.

Digitized by Google

Marguerite, femme de Richard le Vrai, p 413 et s.
Mariage (le) interdit aux clercs, p. 104.
Marie de Blois ou de Châtillon, reine de Sicile, p. 91.
Marie de France, duchesse de Bar. *Voy.* Bar.
Marie de France, fille de Charles VI, religieuse à Poissy, p. 325 et s.
Marigny (P. de), p. 15.
Marle (Arnaud de), p. 6, 10.
Marle (Henri de). *Voy.* Chancelier de France.
Marle (Jean de), p. 100, 146.
Marle *Voy.* Melles.
Marmoutiers, p. 143.
Marseille, p. 323.
Mategny (Jean), p 301.
Martin V, pape, p 133.
Marueil (M^r de), Jean de Béthune, p. 115.
Masné (Philippe de), p. 416.
Massacre des Armagnacs, p. 379 et s.
Mauny (Olivier de), p. 204.
Mayenne-la-Juhais, p. 192 et s., 198 et s.
Mayor (M.), p 17.
Mazis (Jean de), p. 232
Meaux, p. 159, 387.
Mehun-sur-Yièvre, p. 206, 207 et s.
Melles ou Marle (Jean de), p. 110.
Melun, p. 94, 106, 123, 132, 146, 147, 154, 328, 346, 360, 365 et s., 384 et s., 388, 407.
Menou (le sire de), Pierre, p. 130.
Mercadien (Saulton de), p. 213 et s.
Mercq ou Marck, près Calais, p. 95, 324 et s.
Mesnil (du). *Voy.* Du Mesnil.
Metz (Jean de), p. 238 et s.
Meulan, p. 152, 362.
Meung-sur-Loire, p. 157, 177, 225, 227, 232, 259, 265 et s, 267 et s., 400, 415.
Mézières (Philippe de), p. 341 et s
Michel de Berry, p. 399, 412 et s.
Michelet (J.), p. 61 et s., 311.
Michelle de France, p. 94
Milices des communes, p. 365. 401.
Mineure de Syllogisme, p. 346.
Mystères à personnages, p. 410.
Mite, (Richard), p. 296, 298.
Mode extravagante, p 317.
Moleyns ou Molins, p. 258.
Monnaies, p. 163, 382 et s., 388, 413 et s.
Monstrelet. *Voy.* Chronique.
Montacute (Thomas). *Voyez* Salisbury.
Montaigu (Gérard de), secrétaire du roi, p. 110.
Montaigu (Gérard de, frère de Jean), évêque de Poitiers, de Paris, chancelier du duc de Berry, etc., p. 108, 110, 120, 354, 369.
Montaigu (Jean de), grand-maître de l'hôtel, surintendant des finances, p. 7, 10, 88, 94 et s., 108 et s., 348 et s., 351 et s., 353 et s., 358.
Montaigu (Jean de), successivement évêque de Chartres, archevêque de Sens, chancelier d'Alençon, de Guyenne, puis de France, frère de Jean de Montaigu, le surintendant, p 95, 108, 109, 115. 120 et s., 122 et s , 134, 335, 353, 369, 375.
Montaigu (Thomas). *Voy.* Salisbury.
Montaiguillon, p 168.
Montauban (la dame de), Bonne Visconti, parente de la reine, p 125
Montauban (le sire de), Guillaume, chancelier de la reine, p. 132
Montbroez (Hardouin de), p. 218 et s.
Montdidier, p. 116, 361 et s.
Montfaucon (Gibet de), p. 338.

Digitized by Google

Montléun (le seigneur de), p. 115.
Montlhéry, p. 142 et s., 143 et s,, 149 et s.
Montloréez. *Voy.* Monbroez.
Montmartre, p. 403.
Montmirail, p. 156.
Montpellier, p. 68.
Montpipeau, p. 225.
Montreuil-sous-le-bois-de-Vincennes, p. 19.
Mont-Saint-Michel, p. 151, 191.
Montargis, p. 174, 213, 327, 363, 364
Montenay (le seigneur de) Guillaume IV, p. 139.
Montereau-faut-Yonne, p. 152, 381 et s.
Morhier (Simon), prévôt de Paris, p. 213 et s., 290.
Mornay (Pierre de), p. 139.
Morrigon, p. 145.
Mortaigne, p. 161 et s.
Mortemar. *Voy.* Mortemer.
Mortemer (le seigneur de), Jean Ier de Rochechouart, p. 198.
Morvilliers (famille), p. 18 et s., 35.
Morvilliers (le sire de), p. 115.
Morvilliers (Philippe de), p. 137, 153.
Mouchiel (Jehan) ou Du Mouchel, p. 331 et s.
Moulin du Mesnil, p. 303.
Moynier, p. 173.

Naillac (Jean de), seigneur de Châteaubrun, vicomte de Bridier, p. 234 et s.
Naillac (Jeanne de), p. 209.
Narbonne (vicomte de), Guillaume III, p. 157, 159 et s., 166, 170 et s., 184 et s., 195 et s., 196 et s.
Navarre (bâtard de), p. 324.
Navarre (Pierre de), p. 113, 339.
Navarre. *Voy.* Charles II.
Nèle (hôtel de), p. 99.
Nesle, p. 109.
Neufville Lalais, p. 186.
Nevers (comte de). *Voy.* Bourgogne (Philippe de).
Nielles (Jean de), p. 114.
Noël, cri de joie en l'honneur des souverains, p. 118, 409. 410.
Nogent-le-Roi, p. 175, 224.
Nogent-le-Rotrou, p. 173, 175.
Nonancourt, p. 195.
Normandie, p. 170, 227, 320, et s., jusqu'à la fin de la Chronique normande.

Octonville (Raoul d'), p. 97 et s., 333 et s.
Offémont (Louis d'), p. 158.
Official de Rouen, p. 397 et s.
Officiers de la couronne de France, p. 5.
Ogier (Pierre), p. 128
Olivier de Blois. *Voy.* Penthièvre.
Olon (Jean d'), p. 242.
Orange (prince d'). *Voy.* Chalon.
Orfèvrerie branlante, p. 331.
Orgemont (famille d'), p. 35.
Orgemont (le boiteux d'), Nicolas, p. 137
Origines troyennes des Francs, p. 28 et s.
Orille (Jean d'). *Voy.* Douille.
Oriole (Pierre d'), p. 7, 26.
Orléanaises (conduite des) lors du siège d'Orléans, p. 229.
Orléans (Charles, duc d'), p. 15, 16, 18, 28 et s., 61, 97, 101, 105 jusqu'à 133, 224, 324 et s., 352 et s., 358 et s., 369, 371 et s., 375, 412 et s.
Orléans (duchesse d'). *Voy.* Isabelle de France, Valentine.
Orléans (évêque d'), Guy de Prunelé, p. 120.
Orléans (Jean, bâtard d') comte de Dunois. *Voy.* Dunois.
Orléans (Jean d'), comte d'Angoulême. *Voy.* Angoulême.
Orléans (Jeanne d'), p. 167.
Orléans (Louis, duc d'), p. 14, 15, 92, 95 et s., 96 et s., 100

Digitized by Google

et s., 114, 116, 119, 307, 325 et s., 329, 330 et s., 333, 335 et s.
Orléans (Marguerite d'), p. 159.
Orléans (Philippe d'), comte de Vertus, 16, 62, 101, 107, 114, 132, 150, 151, 352, 359 et s., 367, 369, 371 et s.
Orléans (ville), p. 17, 142, 157, 163, 171, 225 jusqu'à 265, 398, 413 et s. *Voy.* Orléanaises.
Orthographe anglaise des mots français au xve siècle, p. 86.
Orval. *Voy.* Albret.

Pairs de France, p. 232.
Paix d'Arras, p. 372.
Paix de Vernon, p. 368.
Paix fourrée ou paix de Chartres, p. 351 et s.
Pajot (Jo), p. 301.
Palais de justice, p 316, 355.
Palais-Royal, p. 155. *Voy.* Hôtel.
Pantin (près Paris), p. 15.
Paolin (P.), lieutenant-général du bailli de Rouen, sous les Anglais, p. 300, 394 et s.
Papillons blancs, p 278.
Pardiac (Bernard d'Armagnac, comte de), *Voy.* Armagnac.
Paris, p. 83 et s., 94, 107, 124, 128 et s., 131 et s., 142 et s., 144 et s., 148 et s , 170, 227, 314, 316 et s., 326 et s., 351 et s., 361 et s., 365 et s. 368 et s , 371 et s , 379 et s , 393 et s., 402 et s., 404 et s., 407 et s.
Paris (évêque de), Gérard de Montaigu p. 120. *Voy*, Montaigu (Gérard).
Paris. *Voy.* Bourgeois. Parlement. Prévôt. Prisons. Université.
Parlement anglais à Paris, p. 154.
Parlement de Paris, p. 14.
Parthenay, p. 151, 162, 171, 222 et s.
Pasquier (Etienne), p. 5, 20.
Patiot ou Paviot (Louis), p. 159, 162 et s..
Pèlerinage de Chartres, p. 387,
— de Notre-Dame de Luxembourg, p. 344.
Pèlerinage de Saint-Fiacre en Brie, p. 344.
Pèlerinage en Allemagne, p. 396 et s.
Pelonge (Bertrand de), p. 229.
Penthièvre (Olivier de Blois, comte de), p. 158, 320.
Pépin des Landes, p. 6, 9.
Perche (le comte du). *Voy.* Alençon (Jean Ier).
Perdiac. *Voy.* Pardiac.
Perdriac. *Voy.* Pardiac.
Perwez ou Perweiss (le sire de), p. 104 et s., 349 et s.
Périer (Adam). p. 142.
Périer (Jean), p 142.
Périer (Philippe), p. 142.
Pérusse (le seigneur de), Audouin III, sire d'Escars, p. 115.
Petit (Jean), cordelier, docteur en théologie, p. 14, 15, 100 et s., 333 et s., 336, 370.
Philippe de Bourgogne, comte de Nevers. *Voy.* Bourgogne.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne. *Voy.* Bourgogne.
Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. *Voy.* Bourgogne.
Picardie, p. 282, 290, 294 et s., 355, 358 et s., 399 et s.
Pichon (baron J.), p. 78 et s.
Pie II, p. 24.
Pilleries des gens d'armes, p. 8.
Pise. *Voy.* Concile.
Pithiviers, p. 174.
Pizeux (Colin de), p. 362 et s.
Poignant (Robert), p. 122.
Poining (lord), p. 347.
Poissy, p. 325 et s.
Poitiers, p. 151, 217 et s., 219, 240 et s., 245.
Poix (Jeannet, sire de), p. 137.
Pole (Alexander), p. 262 et s.
Pole (John), p. 166, 227, 262 et s.
Pole (William, comte du Suffolk, p. 166, 170 et s., 174 et s., 186, 187 et s., 197 et s.,

Digitized by Google

213 et s., 227 et s., 231 et s., 247, 258, 262 et s., 399 et s.
Polin, p. 128
Pollifer, p. 357.
Pont-de-l'Arche, p. 379, 381 et s.
Ponthieu (comté), p. 373.
Pontifical du sacre, p 282.
Pontoise, p 118, 126 et s., 144, 152, 362 et s., 383 et s.
Pontorson, p. 207, 221 et s.
Ponts de Paris rompus, p. 99 et s.
Pouvains. *Voy.* Poyning ou Poining.
Port (Célestin), p. 67.
Pot (Regnier), p. 100, 113 et s., 153, 165.
Poton. *Voy.* Saintrailles.
Pouilly-le-Fort, p. 152.
Poulaines, p. 317.
Poule (de la). *Voy.* Pole.
Poulongey ou Poulongy. *Voy.* Polonge.
Poyning. *Voy.* Poining.
Précigny. *Voy.* Beauvau (Bertrand de).
Preuilly. *Voy.* Prueillé.
Prévôt de Paris. *Voy.* Des Essards (Pierre), du Châtel, (Tanguy), Morhier (Simon), Tignonville (Guillaume de).
Prie (Jean, sire de), p. 218 et s.
Princhement, p. 301.
Prisons de Paris, p. 145 et s.
Provins, p. 152.
Prueillé (le seigneur de), peut-être Preuilly ou Prunelé, p. 205.
Prunelé (Guy de), *Voy.* Orléans (évêque d').
Pryam de Troye, p. 28.
Pucelle (la) d'Orléans. *Voy.* Chronique, Darc, Epée, Eteudard.
Puisat (le). *Voy.* Puiset.
Puiset (le), p. 119, 176, 224.
Puiseux. *Voy.* Pizeux.
Putel, p. 417.

Quesnoy (du). *Voy.* Villiers.
Quesnoy (Catherine de Villiers, dame du), *Voy.* Villiers.
Quicherat (Jules), p. 3, 42 et s.
Quitry (le sire de). *Voy.* Chaumont.

Rabateau (Jean), p. 240.
Radigot, p. 357.
Ragnier (Antoine), p. 17.
Raillard (Gaucher), p. 149.
Raimond de la Guerre, p. 145.
Rais (Gilles de Laval, sire de Rais, maréchal de France, etc.), p. 211 et s., 218 et s., 243, 246 et s., 250 et s., 265 et s., 266 et s., 273, 281 et s., 288 et s., 290 et s.
Rambouillet, p. 176, 224.
Rambouillet. *Voy.* Angennes.
Rambures (David de), grand maître des arbalétriers, p. 113, 114, 364
Ramston (Thomas), p. 210, 269.
Rancian (Nicaise), p. 416.
Rançon d'un enfant à la mamelle, p. 417.
Raoulet (Jean), chronique de. *Voy.* Chronique.
Rathelet (Jean), p. 290.
Recuperetur (réforme financière), p. 111.
Regnard (Macé ou Mathieu), p. 415.
Regnauld (Guillaume), p. 264.
Reims, p. 239, 272, 277, 279 et s., 314. *Voy.* Sacre.
Reims (archevêque de). *Voy.* Chartres (R. de). (Roye de).
Reine (la). *Voy.* Isabelle de Bavière et Marie d'Anjou.
Reinefort, p. 211.
Religieux de Saint-Denis (le), p. 15.
Remus, p. 314.
Renaud, duc de Gueldres et de Juliers, p. 325.
René d'Anjou. *Voy.* Anjou.
Retz. *Voy.* Rais.
Richard II, roi d'Angleterre, p. 324, 353.
Richard de Bretagne. *Voy.* Bretagne.

Digitized by Google

Richard (frère), cordelier. p. 275 et s.
Richard le Vrai, p. 412 et s.
Richemont (Arthur de Bretagne, comte de), connétable de France, p. 6, 128, 134 et s., 164, 170 et s., 171, 172, 174 et s., 202, 207, 211 et s, 219 et s., 221 et s., 265 et s., 268 et s, 270 et s., 273 et s., 365 et s., 392 et s.
Robert, empereur, p. 93.
Roberted, p 27.
Roberton. *Voy.* Des Croix.
Rochechouart. *Voy.* Mortemer.
Rochefort (en Yveline), p. 175, 176, 224.
Rochefort (Guillaume de), p. 226, 227 et s., 232.
Rochefort (le seigneur de), p. 174.
Rochetaillée (Jean de la), archevêque de Rouen, p. 397.
Rodrigo de Villa-Andrando, p. 17.
Rome, p 314.
Romulus, p. 314.
Roquecerf (le sire de), p. 149 et s.
Roseilles (Jean), p 415.
Ross (le seigneur de), p. 227 et s.
Roteleau (seigneur de), p. 221 et s.
Rothomagus, p. 314.
Roubaix (le sire de), p. 100.
Rouen, p. 21 et s., 133, 134, 141, 144, 151, 170, 294 et s., 295 et s., 299 et s. jusqu'à la fin de la Chronique normande
Rouen (archevêque de). *Voy.* Rochetaillée (Jean de).
Roussel, p. 395.
Rousselet, p 156.
Rouvray-Saint-Denis, p. 233 et s.
Roye (Guy de), archevêque de Reims, p. 353.
Ruppes (Gaucher de), p. 100, 109, 149.
Rusto, p. 109.
Sablé, p. 211, 217 et s.
Sacre de Charles VII, p. 270 et s., 399 et s.
Sainte ampoule, p. 281 et s.
Saintrailles, (Poton de), p. 226. 228 et s., 268 et s., 287 et s.
Saint-Célerin, p. 292 et s.
Saint-Charlemagne, p. 240, 249.
Saint-Cloud, p. 117, 361 et s.
Saint-Denis en France (abbaye et ville de), p 15, 117, 162. 281 et s., 290 et s., 316, 362, 373, 403. *Voy.* Chronique.
Saint-Denis le Thiboust, près Rouen, p. 408.
Saint Fiacre en Brie. *Voy.* Pèlerinages.
Saint-Germain-en-Laye, p. 118.
Saint-James de Beuvron, p. 172, 209
Saint-Laurent des Mortiers, p. 211.
Saint-Laurent (Raoulin de), p. 292.
Saint-Léger (Amaury de), p. 186 et s.
Saint Louis. *Voy.* Louis IX, roi de France.
Saint-Mahé-de-Fine-Posterne, p. 168.
Saint-Malo de l'Ile, p. 192,
Saint-Malô. *Voy.* Saint-Mahé.
Saint-Marcoul, p 286 et s.
Saint-Merry (Arthur de), p. 293.
Saint-Michel, ange, p. 347.
Saint-Paul (comte de). *Voy.* Luxembourg (Walerand).
Saint-Paul (le bâtard de), p 288, 407.
Saint-Paul (hôtel de), p. 344 et s., 351 et s. 370.
Saint-Pierre de Corbie, p. 396.
Saint-Remy (Raoul de), p. 115.
Saint-Riquier, 7. 158 et s.
Saint-Romain, p. 308, 395 et s.
Sainte-Catherine de Fierbois. p. 277.
Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, p. 323.
Sainte-Catherine, près Rouen, p. 379 et s,

Digitized by Google

Sainte-Sévère (Jean de Brosse, seigneur de Boussac et de). *Voy.* Boussac.
Sainte-Suzanne, p. 185, 198 et s., 217 et s.
Sainte-Traille. *Voy.* Saintrailles.
Salenove (le seigneur de), p. 184.
Saligny (Lourdin de), p. 165.
Salisbury (Thomas de Montaigu, comte de), 159, 160 et s., 162, 164 et s., 168, 170 et s., 173, 174, 176, 186 et s., 197 et s., 198 et s., 202 et s., 223 et s jusqu'à 231, 393.
Salm (le comte de), p. 92.
Samothès, p. 314.
Sanguin (Guillaume), p. 153.
Sarrasins, p. 323.
Sarrebruck (Robert de), *Voy.* Commercy.
Saumur, p. 207.
Sauvage (Pierre), p. 17.
Savest. *Voy.* Verevest.
Saveuses (Hector de), p. 143.
Saveuses (le seigneur de), p. 180 et s., 407.
Savigny (Nicolas de), p. 100.
Savoie (Amédée VIII, duc de), p. 113, 201 et s.
Savoisy (Charles de), p. 113 et s., 153, 321 et s.
Scales (Thomas lord of), p. 222 et s., 227 et s., 247, 260 et s., 266 et s., 267 et s., 399.
Scelles (Verdin). *Voy.* Verdin Scelles.
Secousse (académicien), p. 29, 78.
Sédanne, p. 169
Segnard (aîné), p. 142.
Segnard (jeune), Regnauld, p. 142.
Segneult (Jean), p. 397 et s.
Segré, p. 188 et s.
Seine, p. 7, 396.
Sénéchal de Lyon. *Voy* Groslée.
Sénéchal de Rouergue. *Voyez* Estaing.
Senlis, p. 90, 144, 170, 285 et s., 290, 295, 371 et s., 400 et s.
Sens, p. 154.
Serquenciaux (l'abbé de), p. 215 et s.
Séverac (Amaury de), p. 165, 187 et s., 205 et s.
Sèves (Bernardon de), p. 115.
Shrewsbury. *Voy*, Talbot.
Sicile. *Voy.* Anjou (René).
Sicile (reine de), Marie de Châtillon ou de Blois, p. 91.
Sigismond empereur, p. 133, 135.
Signel (Guillaume), p. 127.
Sillé-le-Guillaume, p 185.
Soiet (Jean), p. 416.
Soissons, p 129 et s.
Somerset (Jean de Beaufort, comte de), p. 155, 168.
Soret (Jean), p. 212.
Sortilèges, p. 338 et s.
Stadler (Eugène de), p. 166.
Stonhameton (Thomas), p. 187.
Stuart (Jean), comte d'Evreux. p. 165, 234 et s.
Suffolk. *Voy.* Pole.
Suffort. *Voy.* Suffolk.
Suger, p. 6.
Sully, p. 148, 150, 226 et s., 265, 270 et s.
Surreau (Jean), p. 301.
Surreau (Pierre), p. 301.
Syllogisme, p. 346.

Tailles (impôt), p. 23, 324, 328, 346, 372 et s
Talbot (John), comte de Shrewsbury, p. 220 et s., 231 et s., 247 et s., 252 et s., 258, 261, 265 et s., 267 et s., 294 et s., 399.
Tancarville (le comte de), Guillaume, vicomte de Melun, p. 348 et s.
Tanis, p. 198.
Tannie, *Voy.* Tanis.
Tavoie (Erard de), p. 93.
Téligny. *Voy.* Théligne.
Température, p. 388. *Voyez* Hiver.
Termes (Thibault de), p. 268.
Théligne, Théligny ou Thélignié (Pierre de), p. 415.

Digitized by Google

Thérouanne (Evêque de). *Voy.* Luxembourg (Louis).
Thian. *Voy.* Thien,
Thierry (le bâtard de), p. 387.
Thomasse, nourrice, p. 412 et s.
Thouars (vicomte de, Louis d'Amboise? p. 234 et s.
Thyen (le bâtard de), p. 409.
Tignonville (Guillaume de), prévôt de Paris, p. 8, 11, 98 et s., 102 et s., 330 et s.
Tongres (bataille de), p. 349.
Tonnerre (comte de), Hugues de Châlons, seigneur de Crusy, p. 173, 197.
Tonnerre (comte de), Louis de Châlons, p. 115, 197.
Torcy, p. 406 et s., 408.
Torsay (Jean de), p. 184 et s.
Toulongeon (seigneur de), maréchal de Bourgogne, p. 142 et s., 165, 186 et s., 193,
Toulouse, p. 151.
Touraine (duc de). *Voy.* Charles VII, Douglas, Jean.
Touraine (duchesse de). *Voy.* Valentine.
Tournay, p. 222 et s.
Tours, p. 106, 112, 143, 150, 156 et s., 188, 261, 351.
Toury, p. 176, 224.
Tromargon (Louis de) p. 189 et s.
Troye (en Iliade), p. 314.
Troyes en Champagne, p. 90, 143, 152, 272, 275 et s, 276 et s., 279, 383 et s., 393, 400.
Troyes (Jean de), p. 125 et s.

Université de Paris, p. 102 et s., 124 et s., 306, 321 et s., 330 et s., 367 et s, 370.
Ursins (Guillaume Juvénal ou Jouvenel des), p. 6.
Ursins (Jean Juvénal des), p. 6, 14. *Voy.* Chronique,
Ursins (Louis Juvénal des), p. 185 et s.
Usuriers, p. 319.
Utrecht. *Voy.* Maëstricht.

Valentine de Milan, duchesse de Touraine, puis d'Orléans, p. 14 et s., 91, 101, 105 et s., 341 et s, 351 et s.
Vallemont de Sanosses, p. 135.
Valpergue (Théodore de), p. 193, 194 et s, 230 et s.
Vaucouleurs, p. 237.
Vendôme (Louis de Bourbon. comte de), p. 134, 266 et s, 268 et s., 276 et s., 284 et s., 298 et s., 293, 296 et s.
Vendôme (Jacques de), p. 6.
Vendôme, p. 157.
Vendôme-Chabanais. *Voyez* Chartres (le vidame de),
Ventadour (Jacques, comte de), p. 155, 165, 171, 187 et s.
Ventes (des). *Voy.* Leborgne.
Vêpres, heure du jour, p. 253.
Verdin Scelles, p. 306.
Verevest, p. 302 et s.
Verge de l'official de Rouen, p. 397 et s.
Verneuil, p. 169 et s., 195 et s.
Vernon, p. 126 et s., 326, 368 et s., 383 et s., 387 et s., 393, 401.
Vertus (Philippe d'Orléans, comte de), *Voy.* Orléans.
Vesly (Jean de), p. 125.
Veyrac (Pierre de), p. 142.
Viande vendue au poids, p. 388.
Vigton (le comte de), p. 155, 157,
Villars (le seigneur de), Archambaud, p. 228 et s.
Villefranche (Henri de), p. 292 et s.
Villequier (le sire de), p. 115.
Villiers (Catherine de), dame du Quesnoy, p. 14, 62, 125.
Villiers de l'Isle-Adam (famille), p. 18.
Vincennes, p. 140, 160, 328, 390.
Vincestre. *Voy.* Bicêtre.
Viriville (Jean), p. 416.
Visconti (Barnabé), p. 341.
Visconti (Bonne). *Voy.* Montauban (la dame de).
Visconti (Galéas), p. 341.
Vraie-Croix, p. 250.

Wailly (Jean de). *Voy.* Vesly.
Walemont. *Voy.* Vallemont.

Digitized by Google

Warwick (le comte de), Richard Beauchamp, p. 170 et s , 174 et s., 213 et s., 221 et s.
Wicester. *Voy*. Bicêtre.
Wight, (Ile de), p. 319 et s.
Winchester (Évêque de). *Voy*. Beaufort.
Yenville. *Voy*. Janville.
Yolande d'Aragon, p. 141.
York (le duc d'), p. 124.
Yvry, p. 169 et s., 194.
Zeym (Jean), p. 146 et s.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Digitized by Google

DIVISIONS DE L'OUVRAGE

ET

TABLE DES CHAPITRES

Pages

NOTICE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LA CHRONIQUE DE LA PUCELLE OU CHRONIQUE DE COUSINOT. 1

§ 1. De la chronique imprimée par Godefroy sous le titre de *Chronique de la Pucelle*. 1

§ 2. Indications fournies par Jean Le Féron. 4

§ 3. Geste des nobles françoys. 8

§ 4. De la famille Cousinot. 13

I. Cousinot le chancelier. 13

II. Cousinot de Montreuil. 19

§ 5. Quel est l'auteur de la *Geste des nobles françois?* 28

§ 6. Quel est l'auteur de la *Chronique* dite *de la Pucelle?* 35

§ 7. De la chronique générale possédée au seizième siècle par Jean Le Féron. 55

Notice bibliographique des divers écrits de Cousinot de Montreuil qui nous sont restés. 58

Résumé. 60

PIÈCES JUSTIFICATIVES, NOTES ET DÉVELOPPEMENTS. — *I. Cousinot le chancelier.* — Lettres données au bois de Vincennes par Louis, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, qui confisquent certains biens appartenant à Guillaume Cousinot, comme adhérent et complice du duc d'Orléans. (1411-1412, n. s. février 28.) 61

Mention de Guillaume Cousinot le chancelier dans les comptes du Dauphin (Charles VII). (1421.). 62

II. Cousinot de Montreuil. — Quittance d'une gratification de 200 livres (1441-2, janvier 14). 63

Ambassade et naufrage de Cousinot. Lettres patentes portant établissement d'une crue de taille sur le sel en Normandie, pour subvenir à sa rançon. (1435, juin 4.). . . . 63

Cent vingt écus d'or alloués à Guillaume Cousinot sur la cloison d'Angers, pour subvenir à sa rançon. (1435 septembre.). 67

Digitized by Google

Pages.
Conspirations du duc d'Alençon. (1456-1473.). 67
Lettres données par Louis XI, à Ambroise, en faveur de Guillaume Cousinot, pour le dispenser de la résidence. (1469, août 4.). 68
Donation et fondation pieuse faite aux Célestins de Paris, par G. Cousinot de Montreuil. (1473, novembre 26.).. . 69
Rôle joué par Cousinot de Montreuil, lors des deux conspirations de Jean, duc d'Alençon. 70

NOTICE DES MANUSCRITS DE LA GESTE DES NOBLES FRANÇOIS DESCENDUS DU ROY PRYAM. 73
Extraits des manuscrits 10297. (Geste des Nobles.). 82
Programme de ballet dansé à Nancy en 1445. 83

FRAGMENTS DE LA GESTE DES NOBLES FRANÇOIS OU CHRONIQUE DE G. COUSINOT LE CHANCELIER. 89

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS LA GESTE DES NOBLES FRANÇOIS (à partir du règne de Charles VI [1]).

Règne de Charles VI.

CHAP. 1. Le roy cinquantiesme. 89
CHAP. 2. Du pillage des juifs [1].
CHAP. 3. Du siége de Nantes
CHAP. 4. Du procès Hugues Aubriot.
CHAP. 5. Du congié le duc d'Anjou.
CHAP. 6. De l'alée d'Italie.
CHAP. 7. Du couronnement du roy.
CHAP. 8. Maillez (maillotins). 90
CHAP. 9. Armée de Flandre et bataille de Commines.
CHAP. 10. Bataille à Popelingues.
CHAP. 11. Siége levé d'Audenarde.
CHAP. 12. Destruction de Courtray.
CHAP. 13. Flandres recouvrée.
CHAP. 14. Retour de Flandres et justices faictes à Paris.
CHAP. 15. Subsides remis sus.
CHAP. 16. Du roy d'Arménie.
CHAP. 17. Venue des Anglois en Flandres.
CHAP. 18. Second voiage en Flandres.
CHAP. 19. La mort du conte de Flandres.

[1] Les chapitres dont le sommaire n'est pas suivi d'une indication de page sont inédits. Voyez ci-dessus page 89, note 1.

Digitized by Google

Pages.

CHAP. 20. Justice faicte en Languedoc, à Beziers.
CHAP. 21. Armée en Guienne.
CHAP. 22. Mariage de Hongrie rompu.
CHAP. 23. Champ de bataille à Paris.
CHAP. 24. Champ à Calais.
CHAP. 25. Mariage des contes de Nevers et d'Ostrewan.
CHAP. 26. Armée rompue par la prinse du Dau et le siége de illec.
CHAP. 27. Mariage du roy en la cité d'Amiens. 91
CHAP. 28. Armée envoyée au roy d'Escoce.
CHAP. 29. Mariage de l'éritière de Suli et de Craon au sire de la Trimouille.
CHAP. 30. Assault de la bastide de Brest.
CHAP. 31. Armée de l'Escluse.
CHAP. 32. Le trespas du roy de Sicile.
CHAP. 33. Champ de bataille à Nantes.
CHAP. 34. Champ de bataille à Paris.
CHAP. 35. Comment M. de Valois fut duc de Touraine.
CHAP. 36. Prinse du Connétable.
CHAP. 37. Délivrance du conte de Penthièvre et son mariage.
CHAP. 38. Recouvrement du chastel de Taillebourg.
CHAP. 39. La prinse de la ville de Montferrand.
CHAP. 40. Venue du roy à Orléans.
CHAP. 41. Chevaliers nouveaux à Saint-Denis.
CHAP. 42. Guerre en Almaingne.
CHAP. 43. Jacobins.
CHAP. 44. Gouvernement prins par le roy.
CHAP. 45. Mariage de Monseigneur de Touraine.
CHAP. 46. L'entrée de la royne à Paris. 91
CHAP. 47. L'allée de Languedoc.
CHAP. 48. Nouvelle monnoie.
CHAP. 49. Mezeaulx et Caymans persécutez.
CHAP. 50. Du conte de Foix.
CHAP. 51. Barbarie.
CHAP. 52. Traictié de Bretaigne à Tours.
CHAP. 53. Bouciquaut.
CHAP. 54. Conqueste du duc de Touraine.
CHAP. 55. Brulez à Saint-Pol.
CHAP. 56. Me Pierre de Craon banny de court.
CHAP. 57. Appanage au duc d'Orléans.
CHAP. 58. Bateure du connestable de France.
CHAP. 59. Justice des malfaiteurs qui batirent le connestable de France.
CHAP. 60. Armée du Mans. 91

Digitized by Google

Pages

CHAP. 61. Comment le duc de Bourgoigne rentra au gouvernement.
CHAP. 62. Refformacion.
CHAP. 63. Creue de vin.
CHAP. 64. Guerre en Bretaigne.
CHAP. 65. Comment Pierre de Lune entra au papat.
CHAP. 66. De Messire Jehan Galaiz, premier duc de Milan.
CHAP. 67. Du mariage de la fille de France au roy Richart d'Angleterre.
CHAP. 68. Convencion des roys de France et d'Angteterre près d'Ardres.
CHAP. 69. Hongrie.
CHAP. 70. Recouvrement de Cherbourc et Brest.
CHAP. 71. De l'allée le conte de la Marche en Italie.
CHAP. 72. De la trahison bastie par Anglois contre le roy.
CHAP. 73. Nativité du duc Loys de Guyenne.
CHAP. 74. Bataille contre le conte de Foiz à Maisières.
CHAP. 75. De la venue Henry de Lancastre.
CHAP. 76. L'allée du roy à Rouen.
CHAP. 77. Pardon général.
CHAP. 78. Comment le roy Loys fut chacié de son royaume de Napples.
CHAP. 79. De l'empereur de Constantinople venu en France.
CHAP. 80. Bataille de sept contre sept.
CHAP. 81. Debbaz entre les ducs Philippe de Bourgoigne et Loys d'Orléans. 92
CHAP. 82. La journée tenue à Yvoix et aliances. 93
CHAP. 83. Gaige Champal. 93
CHAP. 84. La mort du duc Philippe de Bourgoigne. . . . 93
CHAP. 85. La prinse du duc de Guienne à Gevisy. 94
CHAP. 86. Fuite du conte de S. Pol de Mercq. 95
CHAP. 87. Comment le duc de Bourgoigne empreinst assiéger Calais, et rien n'en fist. 95
CHAP. 88. Du siége de Bourc. 96
CHAP. 89. De la maladie du duc de Loys d'Orléans. . . . 96
CHAP. 90. De la mort du duc d'Orléans. 97
CHAP. 91. Première fuite du duc Jehan de Bourgoigne. . . 99
CHAP. 92. Du grand yver et démolicion des ponts. 99
CHAP. 93. Conseil tenu à Gand. 100
CHAP. 94. Des enfants d'Orléans menez à Blois. 101
CHAP. 95. Proposicion du duc de Bourgoigne faicte à Paris. 101
CHAP. 96. Deppointement du prévot de Paris. 102
CHAP. 96. Commocion des Liégois. 103
CHAP. 98. Proposicion contre le duc de Bourgoingne. . . 103

Digitized by Google

Pages.
CHAP. 99. Comment le duc de Bourgoigne au retour de sa victoire se maintint. 105
CHAP. 100. La venue du duc de Bourgoigne à Paris en son retour de Liége. 106
CHAP. 101. Le traitié juré à Chartres présens les princes. 107
CHAP. 102. Comment le duc de Bourgoingne voult gouverner le royaume. 107
CHAP. 103. Du trespas d'Isabel de France, duchesse d'Orléans. 108
CHAP. 104. De la prinse du grant maistre. 108
CHAP. 105. Proposicion contre le grant maistre, et comment il fut décappité. 109
CHAP. 106. Extraccion et manières du grant maître d'ostel. 110
CHAP. 107. Refformacion nommée *Recupperetur*. 111
CHAP. 108. Journée tenue à Gien par les seigneurs. 111
CHAP. 109. Siége à Bicestre. 112
CHAP. 110. Sommacions de justice faites au roy par les enffans d'Orléans. 113
CHAP. 111. Sommacions aux princes, prélaz, barons et citoyens du royaume. 114
CHAP. 112. Deffiances envoiées au duc de Bourgoigne. . . 114
CHAP. 113. Passage oultre les rivières. 115
CHAP. 114. Seconde fuite du duc de Bourgoigne. 116
CHAP. 115. La venue des seigneurs à Saint-Denis en France. 117
CHAP. 116. Traité de Bourgoigne. 117
CHAP. 117. Prinse du Pont de Saint Clost 117
CHAP. 118. Venue du duc de Bourgoigne à Paris. 118
CHAP. 119. Venue à Pontoise. 118
CHAP. 120. La destrousse de Saint Clost. 118
CHAP. 121. Du siége d'Estampes. 119
CHAP. 122. Bataille du Puisat, où fut prins le comte de La Marche. 119
CHAP. 123. Banissement et excommeniement faiz contre les seigneurs de France. 120
CHAP. 124. Du siége mis devant Bourges. 121
CHAP. 125. Traitié du duc de Clarance à Buzançais. . . . 123
CHAP. 126. Du conte d'Angoulesme baillé en ostage aux Anglois. 123
CHAP. 127. Des bouchers et gens de vil estat de Paris. . . 124
CHAP. 128. Débat entre l'Université et le prévost de Paris. 124
CHAP. 129. Commocion de Paris et l'emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière. 125
CHAP. 130. De l'assemblée des princes à Vernon et la proposicion faicte à Pontoise. 126

Digitized by Google

Pages.

CHAP. 131. Délivrance des prisonniers et troisiesme fuite du duc de Bourgoigne. 128
CHAP. 132. La venue des princes à Paris. 128
CHAP. 133. La quatriesme fuite du duc de Bourgoigne.. . 129
CHAP. 134. Siége devant Compiengne. 130
CHAP. 135. Siége devant Soissons, prinse d'assault, et Bapaumes. 130
CHAP. 136 Siége à Arraz.. 130
CHAP. 137. Emprinse de commocion à Paris contre les princes. 131
CHAP. 138. Du duc de Guyenne qui ses proches voult esloigner. 132
CHAP. 139. De la première descendue du roy Henry . . . 133
CHAP. 140. Bataille d'Azincourt 133
CHAP. 141. Bataille de Walemont. 135
CHAP. 142. Mort du duc de Guienne.. 135
CHAP. 143. La venue de l'empereur à Paris. 135
CHAP. 144. De la venue du duc de Bourgoigne à Laigny, pour sa ville avoir. 136
CHAP. 145. Traitié parlé des seigneurs. 136
CHAP. 146. Commocion emprinse par ceulx de Paris en faveur du duc de Bourgoigne. 137
CHAP. 147. Traictié rompu. 137
CHAP. 148. Trespas du duc de Berry. 138
CHAP. 149. Bataille en mer. 139
CHAP. 150. Seconde venue du roy Henry en Normandie. 139
CHAP. 151. La prinse de Caen. 139
CHAP. 152. De l'autorité que print le conte d'Armignac. . 139
CHAP. 153. La prinse et mort de Messire Loys Bosredon. 140
CHAP. 154. De l'alée du Dauffin à Angiers. 141
CHAP. 155. Prinse de Pontoise et autres places. 141
CHAP. 156. Siége devant Paris.. 142
CHAP. 157. L'alée du duc de Bourgoigne à Tours devers la Royne. 143
CHAP. 158. Chasteaux réduiz au roi. 143
CHAP. 159. Pillerie de Chevreuse. 144
CHAP. 160. Murmure contre le conte d'Armignac. 144
CHAP. 161. Conseilz tenuz à la tumbe, près Monstereul. . 145
CHAP. 162. La prinse de Paris, par le seigneur de l'Isle-Adam et le Viau de Bar.. 149
CHAP. 163. Bataille en la rue Sainte-Anthoine à Paris. . . 147
CHAP. 164. De la prinse de l'évesque de Clèremont. . . . 147
CHAP. 165. De l'alée du Dauphin à Bourges.. 148
CHAP. 166. La première occision de Paris. 148

Digitized by Google

Pages

CHAP. 167. Second murte des Parisians 149
CHAP. 168. La paix criée à Charanton 150
CHAP. 169. Siége à Sulli 150
CHAP. 170. Siége devant Tours et la prinse 150
CHAP. 171. Régence du royaume 151
CHAP. 172 Rédicion de Faloise 151
CHAP. 173. Siége à Rouen 151
CHAP. 174. Siége à Partenay 151
CHAP. 175. Convencion à Poilly le Fort 152
CHAP. 176. Convencion et mort du duc de Bourgoigne à Montereul 152
CHAP. 177 Aliance du duc de Bourgoigne et mariage d'Angleterre 153
CHAP. 178 Voiage en Languedoc 153
CHAP. 179 Siége et perdicion de Monstereul-où-fault Yonne 154
CHAP. 180. Siége et perte de Melhun 154
CHAP. 181. Lit de justice tenu au Parlement par le roy anglois 154
CHAP. 182. Bataille à Baugé 155
CHAP. 183 Sollempnelle feste à Tours 156
CHAP. 184. L'alée de la duchesse de Hollande 157
CHAP. 185 Siége et perdicion de Dreux 157
CHAP. 186. Venue du roy anglois devant Baugency, Meung et Orléans 157
CHAP 187. Siége devant Saint-Riquier 158
CHAP. 188. Prinse du duc de Bretaigne 158
CHAP. 189. Meurlanc 159
CHAP. 190 Mariage de Mademoiselle d'Orléans 159
CHAP. 191. Siége de la perdicion de Meaulx 159
CHAP. 192. Conqueste de la Charité 159
CHAP. 193. Trespaz du roy d'Angleterre 160
CHAP. 194. Bataille à Bernay et près Mortaigne ou Perche. 161
CHAP. 195. Trayson du duc de Bretaigne 161
CHAP. 196. Aventure ou conseil tenu par le roy à la Rochelle 161
CHAP. 197. Le trespassement du roy Charles de France (Voyez *Chronique de la Pucelle*, chap. I) 162
CHAP. 198. Perte du Crotay 162

Règne de Charles VII.

CHAP. 199. Prinse de Meurlanc 163
CHAP. 200. Retrait des Anglois 164

Digitized by Google

Pages.

CHAP. 201. Aliances renouvelées avec Anglois par Bourgoingnons et Bretons. 164
CHAP. 202 Bataille à Cravant (*Chron.*, chap. 41) 165
CHAP 203. Bataille à la Buyssière, en Mâconnois (*Chron.*, chap. 7). 165
CHAP. 204. Bataille près la Gravelle (*Chron.*, chap. 5). . . 166
CHAP. 205 Le mariage du duc d'Alançon et de Mademoyselle d'Orléans. 167
CHAP. 206. La prinse de Compiengne et desconfiture des Parisians. 167
CHAP. 207. Siège devant Montaguillon. 168
CHAP. 208. Délivrance du roy d'Escoce. 168
CHAP. 209. Armée d'Escoce. 168
CHAP. 210. Siège à Sédanne. 169
CHAP. 211. La venue du conte de Douglas, duc de Tourraine (*Chron.*, chap. 8.). 169
CHAP. 212. Conqueste de Guise et autres places. 169
CHAP. 213. Siége à Ivry. Bataille à Verneuil (*Chron.*, chap. 9, 10.) 169
CHAP. 214. Perte de Marchesnoir. 171
CHAP. 215. Du conte de Richemont rendu François. . . . 171
CHAP. 216. Du conte de Foix qui vint à Orléans. 171
CHAP. 217. Du duc de Bretaigne (*Chron.*, chap. 18.). . . . 172
CHAP. 218. Mutation de conseillers (*Chron.*, chap. 13.). . . 172
CHAP. 219. Siège mis à Saint-James de Beuvron (*Chron.*, chap. 20.). 172
CHAP. 220. Du sire de Giac (*Chron.*, chap. 19.). 172
CHAP. 221. Du Camus de Beaulieu occis (*Chron.*, chap. 24.). . 173
CHAP. 222. Perte de Moynier 173
CHAP. 223. Du sire de la Trimouille qui le roy print à gouverner (*Chron.*, chap. 19.). 173
CHAP. 224. Retour du conte de Salceberic. 174
CHAP 225. Bataille à Montargis (*Chron.*, chap. 23.). . . . 174
CHAP. 226. Recouvrement de Marchesnoir. 174
CHAP. 227. Recouvrement de la Ferté-Bernard. 175
CHAP. 228. Nogent-le-Rotrou recouvré 175
CHAP 229. Recouvrement et perte du Mans (*Chron.*, chap. 27.). 175
CHAP 230. Comment le conte de Salceberic retourna en France (*Chron.*, chap. 30).. 175
CHAP. 231. Prinse du Puisat (*Chron.*, chap. 31.). 176
CHAP. 232. Reddiction de Thory (*Ib.*). 176
CHAP. 233. Prinse d'Yenville (*Ib.*). 176
CHAP. 234. Reddition de Mehung sur Loire (*Chr.*, ch. 32.). 177

Digitized by Google

Pages.

CHAP. 235. Pillerie de l'église de Cléry (*Chron.*, chap. 33.). 177
CHAP. 236. Comment le conte de Salceberic vint faire visage devant Orléans (*Chron.*, chap. 33 [1].). . . . .
CHAP. 237. Siège à Baugency (*Chron.*, chap. 34.). . . . .
CHAP. 238. Perte de Marchesnoir (*Chron.*, chap 34.). . . ...
CHAP. 239. Reddicion de la Ferté-Hubert (*Chron.*, chap. 34.). ...
CHAP. 240. Sully fait Anglois (*Chron.*, chap. 34.). . . . .
CHAP. 241. Siège et perte de Jarguau (*Chron.*, chap. 34.). . ...
CHAP. 242. De la venue de La Poule au porteau d'Orléans (*Chron.*, chap. 35.). . . . .
CHAP. 243. Siège mis devant Orléans au porteau (*Chron.*, chap. 35.). . . . .
CHAP. 244. De l'assault du boulvart d'Orléans (*Chron.*, chap. 36.). . . . .
CHAP. 245. Prinse des Tournelles (*Chron.*, chap. 37.). . . . ...
CHAP. 246. La mort du conte Salceberic devant Orléans (*Chron.*, chap. 38.). . . . .
CHAP. 247. Siège et Bastide fermez devant Orléans du costé par devers Beauce (*Chron.*, chap. 39.). . . . .
CHAP. 248. Bataille à Rouvray-Sainct-Denis en Beauce (*Chron.*, chap. 40.). . . . .
CHAP. 249. De l'ambassade du duc de Bourgoigne et de Jeean de Luxembourg (*Chron.*, chap. 41.). . . . .
CHAP 250. De la Pucelle venue par devers le roy et des merveilles d'elle (*Chron.*, chap. 43 et 44.). . . . .
CHAP. 251. Puissance venue à Orléans (*Chron.*, chap. 45.). ...
CHAP. 252. Prinse de la Bastide de Sainct-Loup (*Chron.*, chap. 46.). . . . .
CHAP. 253. Prinse de la Bastide des Augustins (*Chron.*, chap. 47.). . . . .
CHAP. 254. Recouvrement des Tournelles et la mort de Glacidas (*Chron.*, chap 48.). . . . .
CHAP. 255. Siége levé de devant Orléans (*Chron.*, chap. 49.) ...
CHAP. 256. La prinse du pont de Mehung sur Loire (*Chron.*, chap 51). . . . .
CHAP. 257. Comment François recouvrèrent le pont de Mehung sur Loire et Baugency (*Chron.*, chap. 52.) . . . ...
CHAP. 258. Comment Mehun fut recouvré par la fuite des seigneurs de Scales, de Talbort et de Messire Jehan Fastol, chevaliers anglois (*Chron.*, chap. 53.). . . . .

[1] Pour la page où se trouvent le texte de ce chapitre et le texte des chapitres suivants, prenez ci-après *Table des Chapitres contenus dans la Chronique de la Pucelle*.

Digitized by Google

Pages

CHAP. 259. Des traystes bourguignons de Marchesnoir qui promistrent rendre le chastel (*Chron.*, chap. 54.). . . . . ..
CHAP. 260. Du recouvrement de Bonny sur Loire (*Chron.*, chap, 55.). . . . . ..
CHAP. 261. Du siége mis par le roy devant la cité de Troies (*Chron.*, chap. 57.). . . . . .

NOTICE DU MANUSCRIT UNIQUE DE LA CHRONIQUE DITE LE LA PUCELLE. 179

CHRONIQUE DITE DE LA PUCELLE OU FRAGMENT DE LA CHRONIQUE DE COUSINOT DE MONTREUIL. 183

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS LA CHRONIQUE DE LA PUCELLE

Règne de Charles VII.

CHAP. I. Le trespassement de Charles de France (*Geste*, chap. 107.). 183
CHAP. 2. [Affaire de la Rochebaron]. 183
CHAP. 3. [Tentative sur Fresnay. Hostilités en Picardie et dans le Maine.]. 185
CHAP. 4. Bataille à Cravant (*Geste*, chap. 202.). 186
CHAP. 5. Bataille près la Gravelle *Geste*, chap. 204.). . . 188
CHAP. 6. [Le Mont-Sainct-Michel assiégé. Défaite des Anglais. Naissance de Louis XI.]. 191
CHAP. 7. Bataille à la Buissière en Mâconnois (*Geste*, chap. 203.). 193
CHAP. 8. La venue du conte de Duglaz, duc de Touraine, (*Geste*, chap. 211.). 194
CHAP. 9. Siége à Yvry (*Geste*, chap. 213.). 194
CHAP 10. Bataille à Verneuil (*Geste*, chap. 213.). 195
CHAP. 11. [Prise de Tannie par Falstalf.]. 198
CHAP. 12. [Le conte de Salisbury s'empare du Mans, de Saincte-Suzanne et de Mayenne la Juhais.]. 198
CHAP. 13 Mutacion de conseillers (*Geste*, chap 213). . . . 200
CHAP. 14. [Prise de la Ferté-Bernard par le comte de Salisbury.]. 202
CHAP. 15. Du comte de Richemont rendu François (*Geste*, chap. 215.). 202

Digitized by Google

Pages.
CHAP. 16. [Bataille sous Avranches.]. 204
CHAP. 17. [Démêlés entre les héritiers d'Armagnac.]. . . 204
CHAP. 18. Du duc de Bretaigne et de sa venue à Saumur (*Geste*, chap. 217.). 207
CHAP. 19. Du sire de Giac et du Camus de Beaulieu, du sire de la Trémoille qui le roy prinst à gouverner (*Geste*, chap. 220, 221, 223.). 207
CHAP. 20. Siège à Saint-James de Beuvron (*Geste*, ch. 219.). 209
CHAP. 21. [Descente et défaite de Sir Fitz Walter (Silvaster) en Hainaut.]. 211
CHAP. 22. Hostilités dans l'Aujou et le Maine.]. 211
CHAP. 23. Bataille à Montargis (*Geste*, chap. 225.). . . . 213
CHAP. 24. Du Camus de Beaulieu occis (*Geste*, chap. 221.). 216
CHAP. 25. Défaite des Anglais près Ambrières. Prise de plusieurs places par Sir John Falstalf. 217
CHAP. 26. [Le duc d'Alençon délivré. Sa rançon. Le Lude pris d'assaut par les Français. Discordes entre les favoris du roi. Le sire de Prié tué devant Bourges.]. 218
CHAP. 27. Recouvrement et perte du Mans (*Geste*, ch. 229.). 220
CHAP. 28. [Siège et prise de Pontorson et de Laval par les Anglais.]. 221
CHAP. 29. [Tournay recouvré par la France. Jacques de Harcourt tué devant le château de Partenay.]. 222
CHAP. 30. Comment le conte de Salceberic retourna en France (*Geste*, chap. 230.). 223
CHAP. 31. Prinse du Puisat. Reddition de Thory. Prinse d'Yenville (*Geste*, chap. 231, 232, 233.). 224
CHAP. 32. Reddition de Mehung sur Loire (*Geste*, ch. 234.). 225
CHAP. 33. Pillerie de l'église de Cléry. Comment le conte de Salceberic vint faire visage devant Orléans (*Geste*, chap. 235-236.). 225
CHAP. 34. Siège à Baugency. Perte de Marchesnoir. Reddition de la Ferté-Hubert. Sulli fait Anglais. Siège et perte de Jargeau (*Geste*, chap. 237 à 241.). 226
CHAP. 35. De la venue de La Poule au porteau d'Orléans. Siège mis devant Orléans au porteau (*Geste*. chap. 242, 243.). 227
CHAP. 36. De l'assault du boulevard d'Orléans (*Geste*, chap. 244.). 228
CHAP. 37. Prinse des Tournelles (*Geste*, chap. 245.). . . . 230
CHAP. 38. La mort du conte de Salceberic devant Orléans. (*Geste*, chap. 246.). 231
CHAP. 39. Siège et bastides fermez devant Orléans, du costé par devers Beauce. (*Geste*, chap. 247.). 232

Digitized by Google

Pages

CHAP. 40. Bataille à Rouvray Sainct-Denis en Beausse. (*Geste*, chap. 266.). 233
CHAP. 41. De l'ambaxade du duc de Bourgoigne et de Messire Jean de Luxembourg. (*Geste*, chap. 249.). . . 235
CHAP. 42. De la Pucelle venue par devers le roy et des merveilles d'elle. 237
CHAP. 43. Suite de la venue de la Pucelle. (*Geste*, chap. 250.). 243
CHAP. 44. Lettre écrite par la Pucelle. (*Geste*, chap. 250.) . 246
CHAP. 45. Puissance venue à Orléans. (*Geste*, chap. 251). 251
CHAP. 46. La prinse de la bastide de Sainct-Loup. (*Geste*. chap. 252.). 252
CHAP. 47. La prinse de la bastide des Augustins. (*Geste*, chap. 253.). 254
CHAP. 48. Recouvrement des tournelles d'Orléans et la mort de Glacidas. (*Geste*, chap. 254.). 255
CHAP. 49. Siège levé de devant Orléans. (*Geste*, chap. 255.). 259
CHAP. 50. La Pucelle retourne en Touraine auprès du roi (*Geste*, chap. 255.). 261
CHAP. 51. La prinse du pont de Mehung-sur-Loire. (*Geste*, chap. 256.). 265
CHAP. 52 Comment François recouvrèrent le pont de Mehung-sur-Loire et Beaugency. (*Geste*, chap. 257.). . . 265
CHAP. 53 Comment Mehung fut recouvré par la fuite des seigneurs de Scalles, de Talbort et Messire Jehan Fastoll, chevaliers anglois. (*Geste*, chap. 258.). 267
CHAP. 54. Des traystes Bourguignons de Marchesnoir qui promistrent de rendre le chastel. (*Geste*, chap. 259.). . 270
CHAP. 55. Du recouvrement de Bonny-sur-Loire. (*Geste*, chap. 260.). 271
CHAP. 56. [La Trimouille intrigue contre le connétable de Richemont.]. 273
CHAP. 57. Du siège mis par le roy devant Troies. (*Geste*, chap. 261.). 275
CHAP. 58. [La Pucelle entraîne le roi à Reims. Châlons se rend. Sacre.]. 279
CHAP. 59. [Le roi touche les écrouelles à Saint-Marcoul. Il se dirige par la Picardie vers l'Ile-de-France.]. . . . 282
CHAP. 60. [Le duc de Bedford rejoint le roi vers Mitry. Beauvais se rend Français. Soumission de Compiègne. Rencontre des deux armées près Senlis.]. 285
CHAP. 61 [Le roi se rend à Compiègne, puis se dirige vers Paris. La Pucelle à la porte Saint-Honoré.]. . . . 290
CHAP. 62. [Ambroise de Loré s'enferme dans Saint-Céle-

Digitized by Google

Pages.

rin. Le roi campe devant Paris; décampe et retourne en Berry.]. 292

CHAP. 63. [Laval est pris par les Anglais. Le comte de Clermont, lieutenant du roi, en Picardie. Entreprise sur Rouen.]. 294

NOTICE SUR P. COCHON ET SUR SA CHRONIQUE. 299

Or parleron d'un cas advenu en la court de l'église de Rouen. 301

NOTICE DU MANUSCRIT DE P. COCHON. 313

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DE P. COCHON. 319

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS LA CHRONIQUE DE P. COCHON

Règne de Charles VI.

CHAP. 1. Descente et défaite des Anglais en Bretagne. Entreprise du comte de Saint-Paul sur l'île de Wight. Usuriers, acheteurs de rentes à vie. 319

CHAP. 2 Mariage des princes. Hostilités entre la France et l'Angleterre. 320

CHAP. 3. (Du 30 mars 1404 au 18 avril 1405.) Entreprise des Bretons contre les Anglais. Mort de Philippe le Hardi, duc de Bourgoigne. Démêlés de l'Université de Paris avec Charles de Savoisy. Descente armée en Angleterre. Le roi de Navarre rend Cherbourg au roi de France. Mariage du duc de Guyenne. 321

CHAP. 4. Taille de dix-sept cent mille livres. Echec du comte de Saint-Paul devant Marck. Mariage de Charles d'Orléans et de Marie d'Harcourt. Descente et course des Anglais vers La Hogue-Saint-Vast. Descente des Français en Angleterre. 324

CHAP. 5. Rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne. La Normandie donnée puis retirée au duc Louis. Louis veut enlever le Dauphin et l'emmène jusqu'à Juvisy. Le duc de Bourgogne ramène d'autorité le jeune prince à Paris, Louis, duc Bavière, destitué de la capitainerie de la Bastille. Entrée de la reine et des princes à Paris. Marie de France, religieuse à Poissy, refuse de rompre

Digitized by Google

Pages.

sa clôture pour se marier. 325
CHAP. 6. Querelle de Graville et de Boucicaut. 329
CHAP. 7. Campagne du duc d'Orléans à Bourg et du duc de Bourgogne à Calais. Équipage ou équipement du seigneur de Graville. Démêlés entre l'Université et le prévôt de Paris. Le grand hiver. 330
CHAP. 8. Meurtre de Louis, duc d'Orléans Entrevue d'Amiens. Jean sans Peur se fait excuser par Jean Petit. 333
CHAP. 9. Apologie du duc de Bourgogne par Jean Petit. Cy ensuit la copie du dit preschement. 336
CHAP. 10. Suites du meurtre. Victoire du duc de Bourgogne sur les Liégeois. 347
CHAP. 11. Le duc victorieux revient à Paris. Charles VI enlevé ou éloigné de la capitale. *Paix fourrée* de Chartres. Élections de prélats. Mort de Valentine. Ses enfants. 351
CHAP. 12. Concile de Pise. Meurtre de l'archevêque de Reims. Jean de Montaigu. Sa mort. Assemblée des princes à Paris. Descente des Anglais à Fécamp. 353
CHAP. 13. Les princes d'Orléans se retirent à Gyen. Recommencement des hostilités. Appointement ou trèves momentanées. 354
CHAP. 14. Le comte de Clermont embrasse la querelle d'Orléans. Incursion des princes ou de leurs troupes sur le pays de Chartres. Trois chefs de ces routiers pris et pendus au gibet de Paris. Jean Sans Peur se retire en Flandre. 356
CHAP. 15. Le duc d'Orléans écrit au roi et aux bonnes villes. Lettres de défi adressées au duc de Bourgogne. . 357
CHAP. 16. Réponse de Jean sans Peur. Le duc de Guyenne régent La reine à Melun. Les Orléanais en Beauvaisis. 358
CHAP. 17. Mouvement du duc de Bourgogne. 360
CHAP. 18. Les Orléanais sous les murs de Paris. Prise du pont de Saint-Cloud. 361
CHAP. 19. Jean sans Peur entre dans Paris. Saint-Cloud est repris. Défaite des Orléanais. 362
CHAP. 20. Siége d'Étampes. M. de Bosredon pris. Prise du comte de la Marche. 364
CHAP. 21. Prise de M. de Gaucourt. Le prévôt de Paris. Des Essarts marche sur Montargis. 364
CHAP. 22. Le roi emmené à Melun et à Chinon. Prise de Dun-le-Roi. Siéges de Dreux et de Bourges. Ravages du comte de Richemont en Normandie. Descente des Anglais à la Hogue-Saint-Vast. Entrevue d'Auxerre. 365

Digitized by Google

Pages.

CHAP. 23. Conseil tenu à Paris par le roi. On y fait un rôle ou programme de gouvernement. Les Chaperons Blancs. Exécutions révolutionnaires. 367

CHAP. 24. Entrevue de Vernon. Nouvelle trève. Les Orléanais à Paris. 368

CHAP. 25. Réaction contre les Bourguignons. 369

CHAP. 26. Jean sans Peur se présente devant Paris et s'en voit refuser l'entrée. Ambassade en Angleterre. Trève entre les deux pays. 371

CHAP. 27. Nouvelle taille de 600,000 livres. Bataille de Septsaulx. Meurtre de divers Bourguignons. Jean sans Peur s'allie avec les Anglais. 372

CHAP. 28. Henri V débarque à la Fosse-de-l'Heure. Bataille d'Azincourt. 374

CHAP. 29. Bernard d'Armagnac, connétable, se rend en Normandie. Les gens d'armes en Normandie. 375

CHAP. 30. Henri V débarque de nouveau à la Hogue-Saint-Vast. Physionomie des soldats anglais. Les Bourguignons à Rouen. 377

CHAP. 31. Mort du Dauphin Jean et de Louis d'Anjou. Prise de Caen par Henri V. 378

CHAP. 32. Raoul de Gaucourt tué à Rouen. Charles, Dauphin, vient rétablir l'ordre dans cette ville. Prise de l'abbaye du Bec et de Pont-de-l'Arche. Massacre des Armagnacs à Paris. 379

CHAP. 33. Prise de Rouen par Henri V. Meurtre de Jean sans Peur à Montereau. 381

CHAP. 34. Henri V à Rouen. 383

CHAP. 35. Henri V s'empare de Vernon et de Mantes. Pourparlers entre les conseillers de Charles VI et de Henri V près Pontoise. Charles VI défie Henri V. Henri prend et pille Pontoise. Traité de Troyes. Henri V épouse Catherine de France. 383

CHAP. 36. Prise de Gisors, Henri V et Bedford à Rouen. Siége de Melun. 384

CHAP. 37. Henri V emmène sa femme Catherine à Rouen, puis en Angleterre. Bataille de Baugé. Henri V revient en France. Siége de Chartres et de Dreux. 386

CHAP. 38. Prise de Villeneuve-le-Roi. Siége de Meaux. Mort du roi d'Angleterre. 387

CHAP. 39. Température; biens de la terre, état de la richesse publique de 1421 à 1423. 388

Digitized by Google

Pages.

CHAP. 40. Catherine de France, reine d'Angleterre, repasse par Rouen pour venir voir son père et sa mère. Le dauphin à La Charité. Mort et funérailles de Henri V. 390

CHAP. 41 Mort de Charles VI. Meulan tombe au pouvoir des Anglais. 391

CHAP. 42. Naissance de Henri VI. Arthur de Richemont s'allie au duc de Bourgogne. Prise de Gaillon par les soldats de Charles VII. 392

CHAP. 43. Le duc de Bedford épouse à Paris Anne, sœur du duc de Bourgogne. Gaillon pris et repris. Le régent à Rouen. 393

CHAP. 44. Procédé insolite suivi par l'administration anglaise, relativement au privilège de Saint-Romain à Rouen. Pierre Paolin, lieutenant du bailli de Rouen, est prévenu d'avoir attenté aux prérogatives de l'Église. Il est admonesté par l'archevêque de Rouen, en présence du chroniqueur. 394

CHAP. 45. Crue des eaux de la Seine. Émigration ou pélerinage d'ouvriers en Allemagne. 396

CHAP. 46. Causes gagnées par l'Église en l'Échiquier de Rouen. Verge de l'Official. Juridiction des clercs. . . . 397

CHAP. 47. Tentative de soulèvement à Rouen. Conspiration de Richard Mites. Siège d'Orléans par les Anglais. La Pucelle. 398

CHAP. 48. Jargeau, Beaugency, Janville en Beauce. Campagne du Sacre et de Picardie 399

CHAP. 49. Prise de Beauvais. Siège de Senlis. Le château d'Aumale livré aux Français. 400

CHAP. 50. Siége du château de Beaucamps. 402

CHAP. 51. Siége de Paris. Le roi, en vue de ses négociations avec le duc de Bourgogne, fait sonner la retraite. 402

CHAP. 52. Le château d'Étrépagny livré aux Français. Les Anglais évacuent Paris et se rendent à Rouen. 404

CHAP. 53. Prise de Torcy et de Louviers par les Français. 406

CHAP. 54. Siége de Torcy par les Anglais. Prise de Château-Gaillard par les Français. 406

CHAP. 55. Siége de Château-Gaillard par les Anglais. Coup de main sur Paris. Bourguignons surpris et tués aux portes de Rouen par les Français. Escarmouche près Lagny. 407

CHAP. 56. Entrée du roi Henri VI, âgé de neuf ans, dans la ville de Rouen. Prise de Château-Gaillard, d'Aumale et de Torcy. 408

Digitized by Google

Pages

FRAGMENT RELATIF AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR LES BOURGUIGNONS SUR LES TERRES DU DUC D'ORLÉANS EN 1422 ET 1423. — Notice. 411

Texte du fragment. 413

INDEX CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX FAITS RELATÉS DANS CE RECUEIL (1403-1430). 419

TABLE ALPHARÉTIQUE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE. 433

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR

Note bibliographique de divers écrits publiés jusqu'à ce jour (février 1859), par M. VALLET DE VIRIVILLE, *sur l'époque de Charles VII* (1403–1461).

A. *Introduction au règne de Charles VII. Époque de Charles VI.*

1. Comptes royaux appartenant à la période de Charles VI, 1380-1422. Notice historique et bibliographique insérée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1857, p. 163 et suiv.
2. Statue de cire représentant Charles VI (*Archives de l'art français*, 1858, in-8°, p. 342.)
3. Documents relatifs aux joyaux de la couronne engagés en 1404 par Isabeau de Bavière : *Revue archéologique*, deux articles, 1857, p. 710 et suiv.; 1858, p. 599 et suiv.
4. Isabeau de Bavière, étude historique. Paris, Techener, 1859, in-8°. (Extrait de la *Revue française*, t. XV.)
5. La Bibliothèque d'Isabeau de Bavière; suivie d'uneNotice. sur un livre d'heures qui paraît avoir appartenu à cette princesse. Paris, Techener, brochure in-8°, 1858. (Extrait du *Bulletin bibliophile*.)
6. Notes sur l'état civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, t. IV, p. 473 et suiv.)
7. Extraits des comptes royaux de la période de Charles VI, relatifs à Charles VII, depuis sa naissance jusqu'à son avénement au trône (1403-1423). *Cabinet historique*, Revue mensuelle, 1857 et 1858. Voy. ci-après n° 35 (Flamel), 38, 46, 52.
8. Odette de Champdivers. (*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 4e série, t. V, p. 171 et suiv.)
9. Nouvelles recherches sur H. Baude, suivies de l'Eloge ou portrait de Charles VII, et de la complainte sur la mort de ce prince. Paris, Dumoulin, 1853, in-8°.

B. *Historiens de Charles VII.*

10. Essais critiques sur les historiens originaux de Charles VII; dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1857; 4e série, t. III et suiv. 1er essai : la chronique de Cousinot [1],
11. 2e essai : Jean Chartier. Voy. ci-après n° 13.

[1] A part, brochure in-8°, Dumoulin, 1857. Réimprimé en 1858 avec développements n° 14.

Digitized by Google

12. Fragments inédits de Jean Chartier, ébauche de chronique latine, texte et traduction. Dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, février et mars 1858.
13. Chronique de Charles VII, roi de France, par Jean Chartier; nouvelle édition, suivie de divers fragments inédits, etc. Paris, Janet, Bibliothèque Elzévirienne, in-16, 1858, 3 vol.
14. Chronique de la Pucelle, etc. Paris, Delahays, *Bibliothèque gauloise*, in-16 et in-18, 1859.
    Voy. ci-après nos 20, 22, 29, 30, 35 (Baude, Blondel, Chartier, Chastelain, Coucy, Cousinot, Domer, Duclercq, Fenin, Fribois, N. Gilles, etc.), 48, 51, 52.

C. *Monographie de personnages.*

Sur Jeanne Darc, la *Pucelle d'Orléans* :

15. Un épisode sur la vie de Jeanne Darc *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1842, t. IV, p. 486.
16. Jeanne Darc d'après les dernières recherches. *Revue de Paris*, 1854, p. 161 et suiv.
17. Texte restitué de deux diplômes relatifs à la Pucelle. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1854, 3e série, t. V, p. 271 et suiv.
18. Privilèges de Domremy-la-Pucelle. *Bull. de la Société de l'Histoire de France*, 1854, p. 104 et suiv.
19. Nouvelles recherches sur la famille, etc., de Jeanne Darc. Paris, Dumoulin, 1854, in-8°.
20. Notes bibliographiques sur le *Mirouer des femmes vertueuses*, par Alain Bouchard, *Bibl. de l'Ecole des chartes*. 1855, 4e série, t. I, p. 151 et suiv.
21. Recherches iconographiques sur Jeanne Darc, analyse critique des portraits ou œuvres d'art faits à sa ressemblance. Paris, Dumoulin, 1855, in-8°, avec fig.
22. Charles du Lys, opcuscules relatifs à Jeanne Darc; nouvelle édition. Paris, Aubry. *Trésor des pièces rares*, etc., 1856; petit in-8°.
23. Notice archéologique sur le monument primitif, érigé à Orléans en l'honneur de la Pucelle; extrait du tom. XXIV des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1858.
24. Notice d'une tapisserie contemporaine de Jeanne Darc, et représentant l'arrivée de cette héroïne à Chinon. (*Illustration*, 1858, p. 103 et 286, avec grav.).

Sur *Agnès Sorel* :

25. Recherches historiques sur — (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1850, 3e série, t. I, p. 297 et suiv.).
26. Agnès Sorel, étude morale et politique. Paris, Dumoulin, 1855, in-8°. (Extrait de la *Revue de Paris*).
27. Nouvelles recherches sur —. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Dumoulin, 1856, in-8°, (Extrait des *Séances et travaux* de cette Académie).
28. Recherches iconographiques sur —. En collaboration avec

Digitized by Google

M. Niel dans l'ouvrage intitulé : *Portraits et crayons de personnages célèbres*, etc. Paris, 1848-1857. in-folio; figure gravée en couleurs et en *fac-simile*, par Rifaut (tome II).

Autres personnages

29. Notice sur Robert Blondel, poète, historien et moraliste, etc., Caen, 1851, in-4°. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*)
30. Nouvelles recherches sur la vie et les écrits de Robert. Blondel. (Extrait des *Notices des manuscrits*, etc., tome XVII, 2e partie, 1851, in-4°.)
31. Comptes des dépenses de Marie d'Anjou (1455-1458), etc. retrouvés dans les gargousses de l'artillerie : *Moniteur universel* du 5 octobre 1854. (Feuilleton.)
32. Documents biographiques relatifs à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois. *Cabinet historique*, 1857, p. 3 et suiv.
33. Notes biographiques sur Robert Poitevin, médecin de Charles VII, de Louis XI, etc. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 3e série, t. I, p. 488 et suiv.
34. Notes biographiques sur Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 4e série, t. I, p. 556 et s. Voy. nos 2 à 8; § D, et le n° 40.

D. *Biographie.*

35. Dans la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Didot, in-8°, 1854 et années suiv., les noms ou articles ci-après : Arthur de Richemont, Astesan, Aubusson (Pierre d'), Auge (G d'), Aulon (J. d'), Aumale Aux Epaules; Bar, Barbin, Baude, Bazin, Beaulieu, Beaupère, Beauvau, Beckington, Bedford, Belleville, Berland, Bernard, Berry, Blondel, Boisy, Brézé; Chabannes, Chamber, Charles VII, Charles d'Artois, comte d'Eu; Chartier (Alain, Guillaume et Jean), Charles (R. de), Chastelain (Georges), Chevalier (Etienne), Clève (Marie de), Coëtivy, Collet, Coucy (Matthieu de), Courcelles, Cousinot; Darc (Jeanne), Dauvet, Deschamps, Desparts, Domer, Duclercq, Du Lys, Dunois; Ehingen, Estouteville, Eyck (Van); Falstalf, Fenin, Flamel, Flavy, Fribois; Giac, Gilles (Nicole), Gouge de Charpaignes, Gruel (Raoul); Hoo (Thomas); Illiers (Florent d'), Isabelle de Lorraine, Isabelle de Portugal; Jambes (Jean de), Janson (Nicolas), Jean, duc d'Alençon, Jean, comte d'Angoulême; La Fayette, Lahire, Lalain (Jacquet de), La Marche (Bernard d'Armagnac, comte de), La Marche (Olivier de), La Rivière (Perrette de —, dame de la Roche-Guyon), etc., (La suite est en voie d'exécution).
36. Jacques Cœur. *Monit. universel* du 6 avril 1853. (Feuilleton).
37. Jean Gutenberg et l'imprimerie. *Monit.* du 28 avril 1853. (*Id.*) Voy. nos 3 à 14. § C; nos 38 à 42 et 50.

Digitized by Google

E. *Art et Archéologie.*

38. Extraits des comptes royaux de Charles VI, relatifs à Jean et François d'Orléans et à Colart de Laon, peintres. (*Archives de l'art français*, 1857, t V, p. 177 et suiv.)
39. Iconographie historique. Notice d'un manuscrit souabe, 1553-1557, accompagné de neuf portraits des souverains qui régnaient alors dans la chrétienté, copiés au trait sur les originaux par M. Vallet de Viriville, et gravés par Saulnier). Paris, Didron, 1855, in-4°, avec fig. (Extrait des *Annales archéologiques.*)
40. Jean Fouquet, peintre français du xve siècle. (*Revue de Paris*, deux articles, août et novembre 1857.)
41. Barthélemy de Clerc (Note sur), peintre du roi René; 1447, *Archives de l'art français*, janvier 1858. Voy. n°s 1 à 4, 21, 23, 31, 35 (Chevalier, Ehingen, Van Eyck, etc.), 36, 47, 50.

F. *Poésie, Littérature, Théâtre.*

42. Jean Meschinot, poète du xve siècle, documents inédits. (*Investigateur*, 1853, p. 289 et suiv.)
43. Notice d'un mystère par personnages représenté à Troyes au xve siècle. (*Bibl. de l'Ecole des chartes*), 1842, t. III. p. 448 et suiv.)
44. Notice sur un mystère inédit du xve siècle, tiré de la Bibliothèque d'Arras (*Ib.*, 1843, t. V, p. 37 et suiv)
45. Chansons historiques et populaires de la France au xve siècle. (*Revue des Sociétés savantes*, 1857, in-8°, p. 703 et suiv.) Voy. n°s 9, 20, 29, 30, 35. (Astesan, Baude, Blondel, Brézé, A. Chartier, G. Chastelain, Marie de Clèves, E. Deschamps, Domer, Du Lys, Fribois, etc.)

G. *Bibliographie.*

46. Des ouvrages alchimiques attribués à Nicolas Flamel, (t. XXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1857, in-8°).
47. Visite au British Museum. Notice d'un manuscrit contenant les Poésies de Charles d'Orléans et autres auteurs, 1846, in-8° (Extrait du *Bulletin du bibliophile.*)
48. Notice et extraits des chartes et manuscrits du British Museum relatifs au règne de Charles VII, 1847. (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, 2e série, t. III, p. 110 et suiv.)
49. Note d'un voyage littéraire en Allemagne (Archives et Biblioth. de Stuttgard), ms. français du xve siècle, 1856. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 4e série, t. II, p. 473 et suiv.
50. Notice d'un ms. de la bibliothèque de Munich : *Les Nobles malheureux*; dans la *Revue archéologique*, 1855, p. 509 et suiv.

Digitized by Google

51. Observations sur la Chronique de Cousinot; extrait d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Recueil des mémoires présentés à cette Académie par divers savants, 1856, in-4°, t. V, 1re partie.
52. Notice et extrait du ms. intitulé : *Geste des nobles*, etc., *Notice des manuscrits*, 1857, in-4°, t. XIX.
53. Divers extraits de la même Chronique, publiés de 1856 à 1857, dans différents recueils. Ces extraits et les deux notices précédentes, nos 51 et 52, ont été réunis dans la publication indiquée ci-dessus, n° 14.
54. Charles VII, roi de France et ses conseillers (1403-1461.) Paris, Dumoulin, 1859, 64 pages in-8°.

Voyez nos 1, 5, B, 20, 22, 29, 37, 39, F.

IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS — H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION DES MEILLEURS OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

FORMAT GRAND IN-18 JÉSUS (DIT ANGLAIS) A 3 FR. LE VOLUME

Arioste. Rol. furieux. 2 v.
Aristophane Théâtre. 2 v.
Aristote. La politique 1 vol. — Poétique et Rhétorique. 1 vol.
Auriac (d'). Théâtre de la foire. 1 vol.
Bachaumont. Mémoires secrets. 1 vol.
Barthélemy. Némésis 1 v.
Beaumarchais. Mémoires. 1 v. — Théâtre. 1 v.
Beecher-Stowe. La Case de l'Oncle Tom. Traduit par Michiels. 1 vol.
Béranger des Familles 1 v
Bernardin de Saint-Pierre. Paul, 1 vol.
Beroalde de Verville. Moyen de parvenir, 1 v.
Boccace. Contes. 1 vol.
Boileau. Œuvres, annotées par Gidel. 1 vol.
Bonaventure des Périers. Le Cymbalum mundi, 1 vol.
Bossuet. Discours sur l'histoire universelle, 1 v — Sermons choisis, 1 v.
Bourdaloue. Chefs-d'œuvre oratoires. 1 vol.
Brantôme. Vies des Dames galantes. 1 v. — Vies des Dames illustres françaises et étrangères. 1 v.
Bret (A.). Lettres de Ninon de Lenclos. 1 vol.
Brillat-Savarin. Physiologie du goût, 1 vol.
Bussy-Rabutin. Histoire amoureuse des Gaules, 2 v
Byron. Œuvres complètes, 4 vol.
Mémoires de J. Casanova. Ecrits par lui-même, 8 vol.
César Cantu. Abrégé de l'Histoire universelle. 2 v
Cent Nouvelles nouvelles. 1 vol.
Châteaubriand. Génie du Christianisme, 2 v. — Les Martyrs, 1 v. — Itinéraire de Paris à Jérusalem, 1 v. — Atala, René, Le dernier Abencerrage, etc., 1 vol. — Voyages en Amérique. en Italie, au Mont-Blanc, 1 v. — Paradis perdu, 1 vol. — Etudes historiques, 1 v. — Histoire de France. Les Quatre Stuarts. 1 v, — Mélanges, 1 vol.
Chénier (André). Œuvres poét qu s. 2 v. — Œuvres en p ose. 1 vol.
Collin d'Harleville. — Théâtre 1 vol.
Corneille. Théâtre. 1 v.
Courier (P.-L.) Œuv., 1 v
Créqui. Souvenirs, (1718-1803). 10 tom. broch. en 5 v, avec 10 port. sur acier
Dante (Alighieri). La Divine Comédie, 1 vol.
De Maistre (Xavier) Œuvres complètes. 1 v.
Descartes. — Œuvres choisies. 1 vol.
... calembours et bons mots. 1 vol.
Dufaux (Ermance). Le savoir-vivre dans la vie ordinaire et dans les cérémonies civiles et religieuses 1 vol.
Dupont (Pierre). Muse juvénile, vers et prose, 1 v
Dupuis. Abrégé de l'Origine de tous les cultes, 1 v
Eschyle. Théâtre 1 vol.
Fénelon. Œuvres choisies. De l'existence de Dieu. Lettres sur la religion, etc., 1 v. — Dialogues sur l'éloquence. De l'éducation des Filles Recueil de Fables. Opuscules. Dialogues des morts, 1 v. — Aventures de Télémaque, 8 gr. 1 v.
Fléchier (Voy. Massillon)
Florian. Fables. Théâtre. Illust. par Grandville, 1 v — Don Quichotte de la jeunesse, vign., dessins de Staal, 1 col.
Fontenelle. Eloges, 1 v.
Furetière, Le Roman bourgeois, 1 vol.
Galland. Les Mille et une nuits, contes arabes 3 v.
Gentil-Bernard L'art d'aimer Pièces des poètes érotiques. 1 vol.
Gilbert. (Œuvres de). 1 v.
Gœthe. Faust. et le second Faust, choix de poésies de Gœthe, Schiller etc. 1 v — Werther, suivi de Hermann, et Dorothée. 1 v.
Goldsmith Le vicaire de Wakefield, 1 vol.
Gresset. Œuvres choisies 1 vol.
Héloïse et Abélard. Lettres. 1 vol.
Heptaméron (L') contes de la reine de Navarre, 1 v
Hérodote. (Histoire d'). 2 v
Homère. Trad. Dacier. Iliade, 1 v. — Odyssée, 1 v.
Jacob (P.-L.) bibliophile, Recueil de Farces, soties et moralités du XV siècle 1 v. — Paris ridicule et burlesque. 1 v. — Curiosités des sciences occultes, 1 vol.
La Bruyère. Les Caractères de Théophraste, 1 v
La Fayette (Mme de). Romans et nouvelles Zaïde. Princesse de Clèves. Princesse de Montpensier, Comtesse de Tendre. 1 vol.
La Fontaine. Fables, illustrées de 3 grav. 1 v. — Contes et nouvelles, 1 v.
Lamennais. Essai sur l'indifférence en matière de religion, 4 v.; le 1er v se vend séparément. — Paroles d'un Croyant. Le Livre du peuple. Une voix de prison. Du passé et de l'avenir du peuple De l'esclav. moderne, 1 v — Affaires de Rome 1 v. — Les Evangiles, 1 v. — Du ... du Beau. 1 v. De ...
Lavater et Gall. Physiognomonie et Phrénologie, 150 figures, 1 vol.
Le Sage Histoire de Gil Blas de Santillane, 1 v. — Le Diable boiteux, 1 v; — Gusman d'Alfarache, 1 v.
Louvet de Couvray. Les Amours du Chevalier de Faublas. Nouvelle édition, 2 vol.
Marot (Clément). Œuvres complètes, 2 vol.
Martel. Petit Recueil de proverbes français (origine, signification des proverbes, commentaires, partie anecdotique). 1 vol.
Martin (Aimé). Charlotte de la Tour. Le langage des fleurs, gr color. 1 v,
Massillon. Petit Carême. Sermons divers. 1 vol
Massillon. Fléchier
Mascaron Oraisons, 1 v.
Michel Tunis. L'Orient africain, Arabes, Maures. Scènes de mœurs. Intérieurs, Sérail, Harems, 1 vol
Mille et un Jours. Contes arabes. 1 vol.
Millevoye. Œuvres. 1 v.
Mirabeau (de). Lettres d'amour, 1 vol.
Molière. Œuvres complètes, 3 vol.
Montaigne. (Essais de), 2 vol.
Montesquieu L'esprit des lois, 1 vol — Lettres Persanes, suivies de Arsace et Isménie, 1 vol. Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. 1 vol.
Moreau (Hégésippe), — Œuvres contenant le Myosotis, etc. 1 vol.
Ovide Les Amours. L'Art d'aimer, etc. 1 vol.
Parny Œuvres. 1 vol.
Pascal (Blaise). Lettres écrites à un Provincial, 1 vol. — Pensées, 1 vol.
Pellico (Silvio). Mes Prisons, 6 grav., 1 vol.
Pétrarque. — Œuvres, amoureuses, 1 vol.
Picard. Théâtres, 2 vol.
Pindare et les lyriques grecs. 1 vol,
Piron. (Œuv. choisies, 1 v.
Platon. L'Etat ou la République, 1 vol — Apologie de Socrate, Criton Phédon, Gorgias, 1 vol.
Plutarque. Les Vies des hommes illustres, 4 v.
Poëtes. Moralistes de la Grèce. Hésiode. Théognis, etc., 1 vol.
Quinze Joies de mariage, 1 vol.
Quitard. L'Anthologie de l'amour choix de pièces érotiques tirées des meilleurs poëtes français, 1 v. — Proverbes sur les femmes, l'amitié, l'amour, le mariage, 1 v.
Rabelais. Œuvres com-
plètes, Œuvres complètes,
Ronsard. Œuv. ch.,
Rousseau (J.-J). Les [Con]fessions, 1 vol — En[ile,] 1 fort vol. — La [Nou]velle Héloïse, 1 fort — Contrat social, s[uivi] des discours sur [les] sciences, sur l'inég[alité] des conditions, etc.,
Saint-Évremond. [Œu]vres choisies, 1 vol
Scarron. Le Roman [co]mique, 1 vol. — Le [Vir]gile travesti, en [vers] burlesques, 1 vol.
Sedaine. Théâtre, 1
Sévigné. (Mme de). [Let]tres choisies, 1 vol.
Sophocle. Tragédie,
Sorel. La vraie Hist[oire] comique de Francion
Staël (M[me] de). Corin[ne] ou l'Italie, 1 v. — De l[']A]lemagne, 1 vol. — [Del]phine, 1 vol.
Sterne. Tristram Shan[dy] Voyage sentiment[al] 2 vol.
Tabarin. (Œuvres d[e]) avec les Aventures [du] Capitaine Rodomont Farce des Bossus [et] autres pièces taba[ri]niques, 1 vol.
Tasse (Le). Jérusal[em] délivrée, 1 vol.
Thiers. Histoire de [la] Révolution de 1870. [Dé]position de M. Thie[rs] (Enquête des 4 septe[m]bre et 18 mars). 1 v
Thierry (Œuvres d'A[u]gustin), 9 vol. Histo[ire] de la conquête de l'A[n]gleterre, 4 vol. — Lett[res] sur l'histoire de Franc[e] 1 vol. — Dix ans d'ét[u]des historiques, 1 v — Récits des temps mér[o]vingiens, 2 vol — Essa[i] sur l'histoire du Tie[rs] Etat, 1 vol.
Thucydies, Histoires, 1
Vadé Œuvres, 1 vol.
Vauquelin de la Fre[s]naye. Art poétique, 1
Vaux-de-Vire d'Olivi[er] Basselin, poète norman[d] du XV[e] siècle, et de Jea[n] le Houx, poète virois, 1
Villon (François). Poési[es] complètes, 1 vol.
Voisenon. Contes [et] poésies fugitives, 1
Volney, Les Ruines. L[a] loi naturelle. L'histoir[e] de Samuel, 1 vol.
Voltaire Théâtre, conte[nant] tous les chefs d'œuvres dram., 1 v. — Le Siècle de Louis XIV 1 v. — Siècle de Louis XV Hist, du Parlement, 1 v. — Hist. de Charles XII 1 v. — La Henriade, 1 — Pucelle d'Orléans, Poèmes, 21 chants 1 v. — Romans et contes en vers, 1 vol. — Epîtres, contes satires, épigrammes, 1 vol — Lettres choisies, 2 v. — Le So[t]tisier. 1 vol.

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 066226307

Digitized by Google

DATE ISSUED | DATE DUE | DATE ISSUED
JUL 2
MAY 26 | MAY 31 '66
MAY 24 | MAY 30 '67

Digitized by Google

Digitized by Google

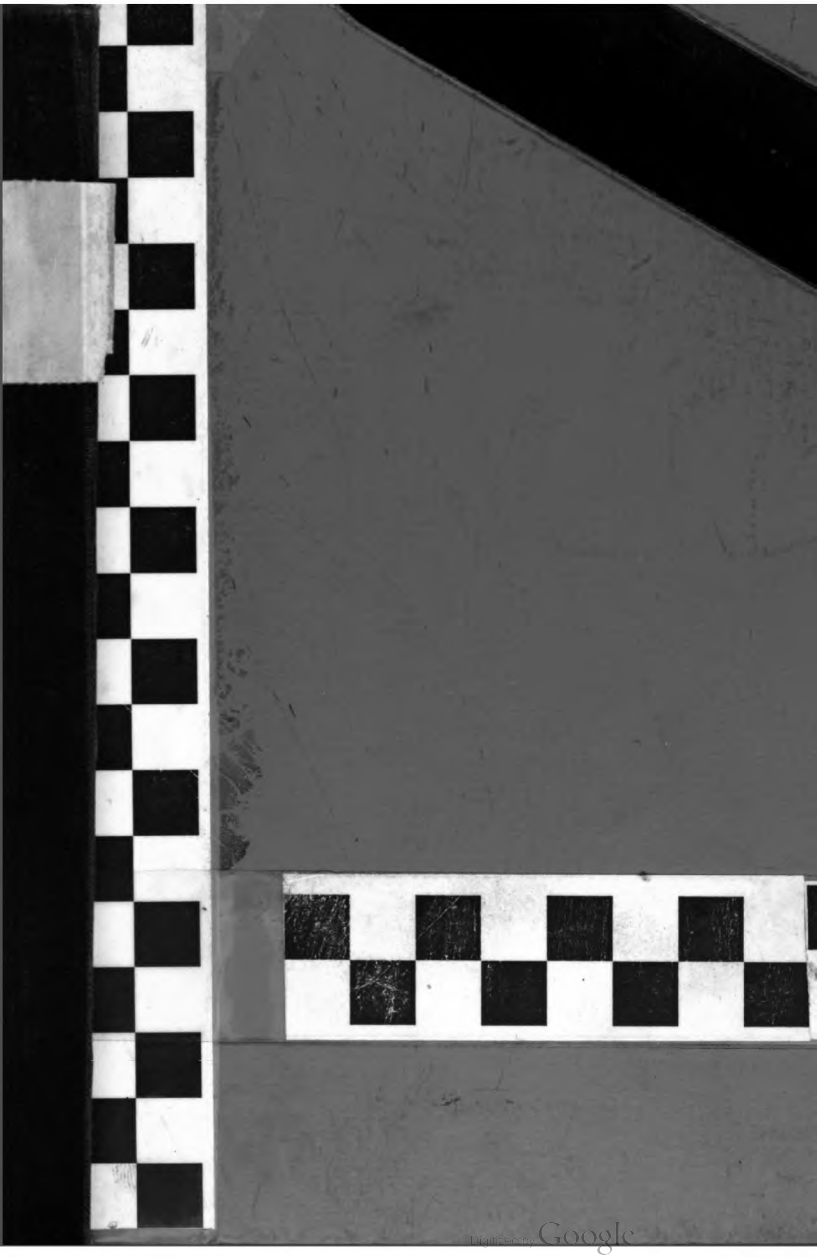
Digitized by Google

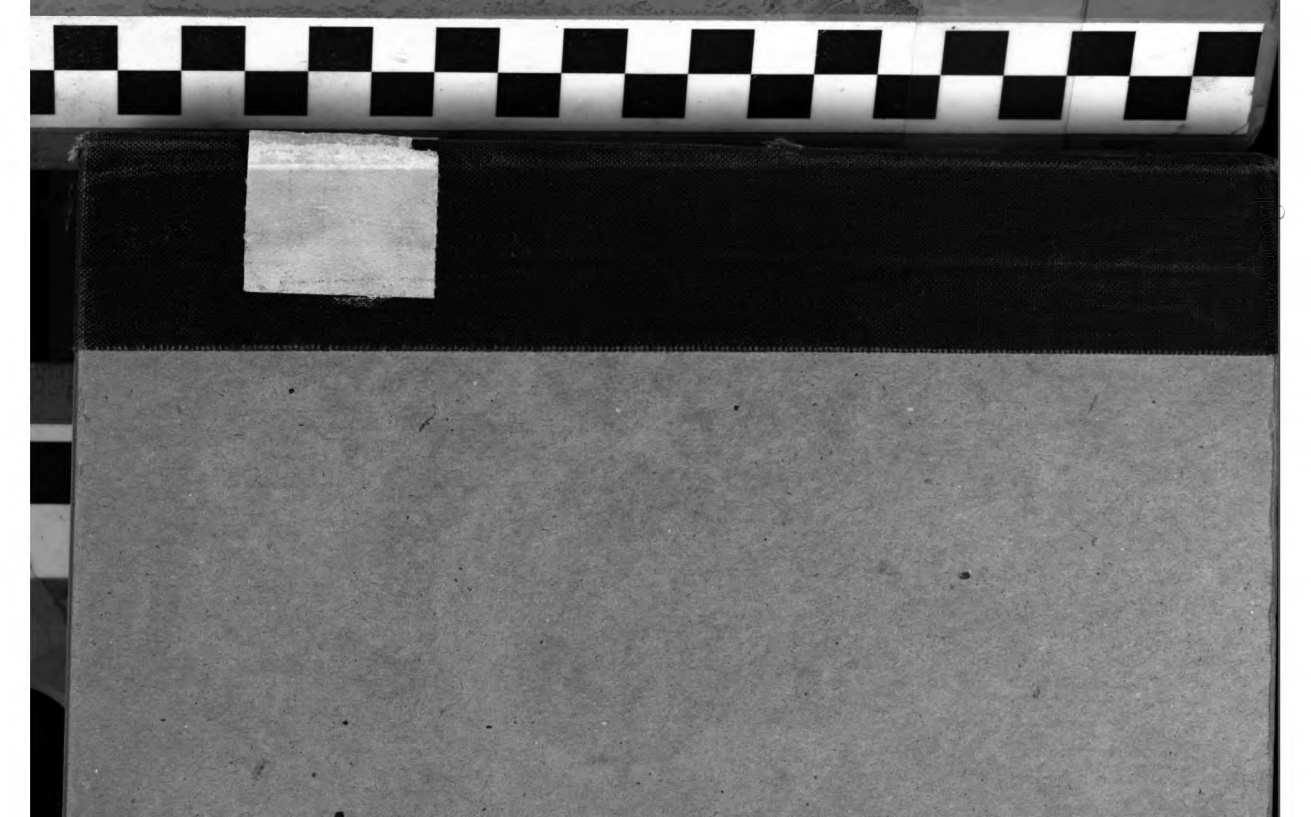

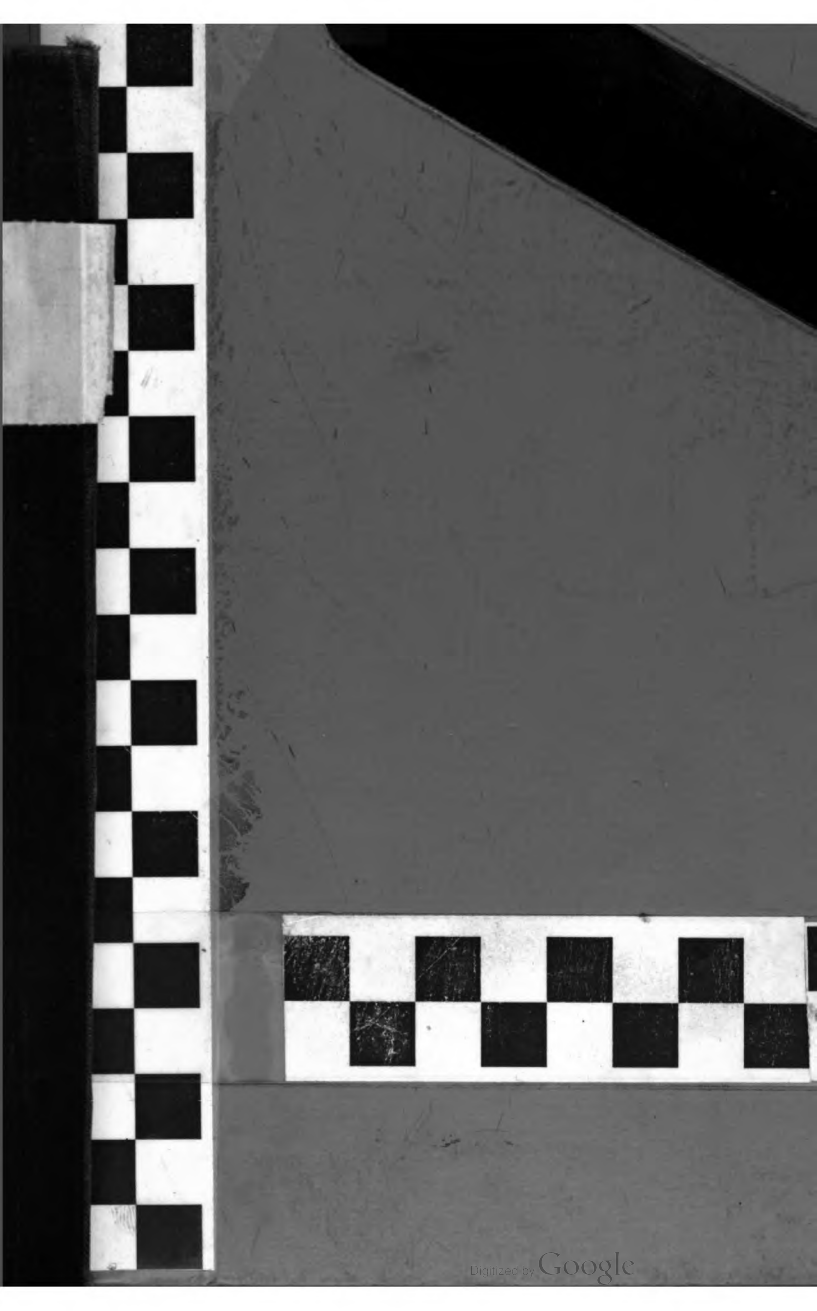
Digitized by Google

Digitized by Google